



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

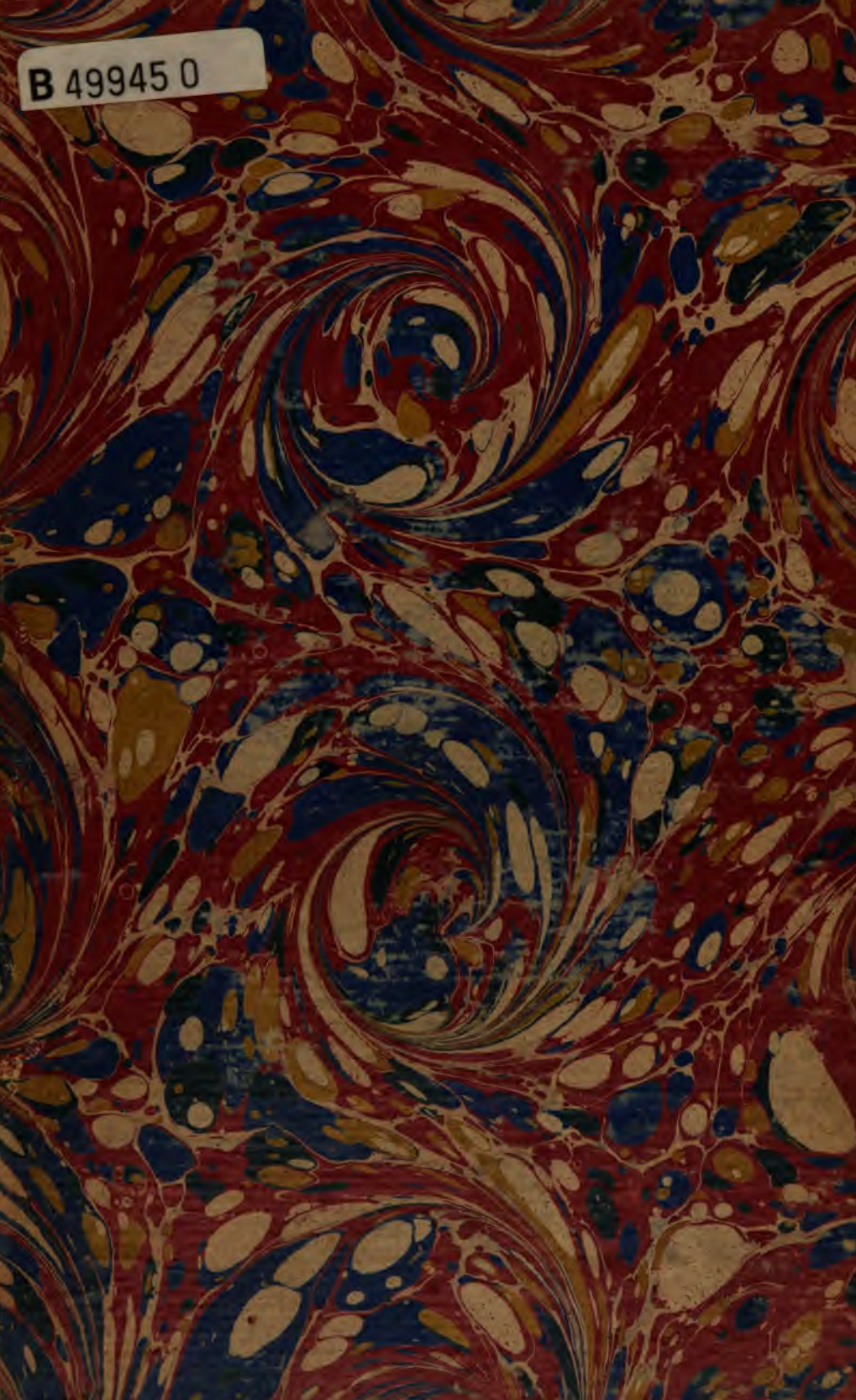
Nous vous demandons également de:

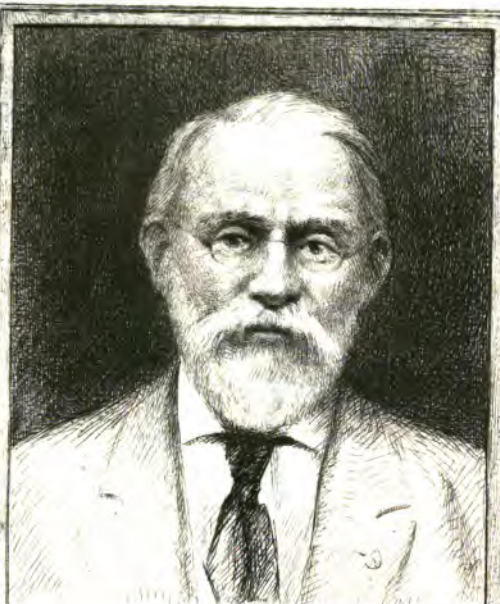
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

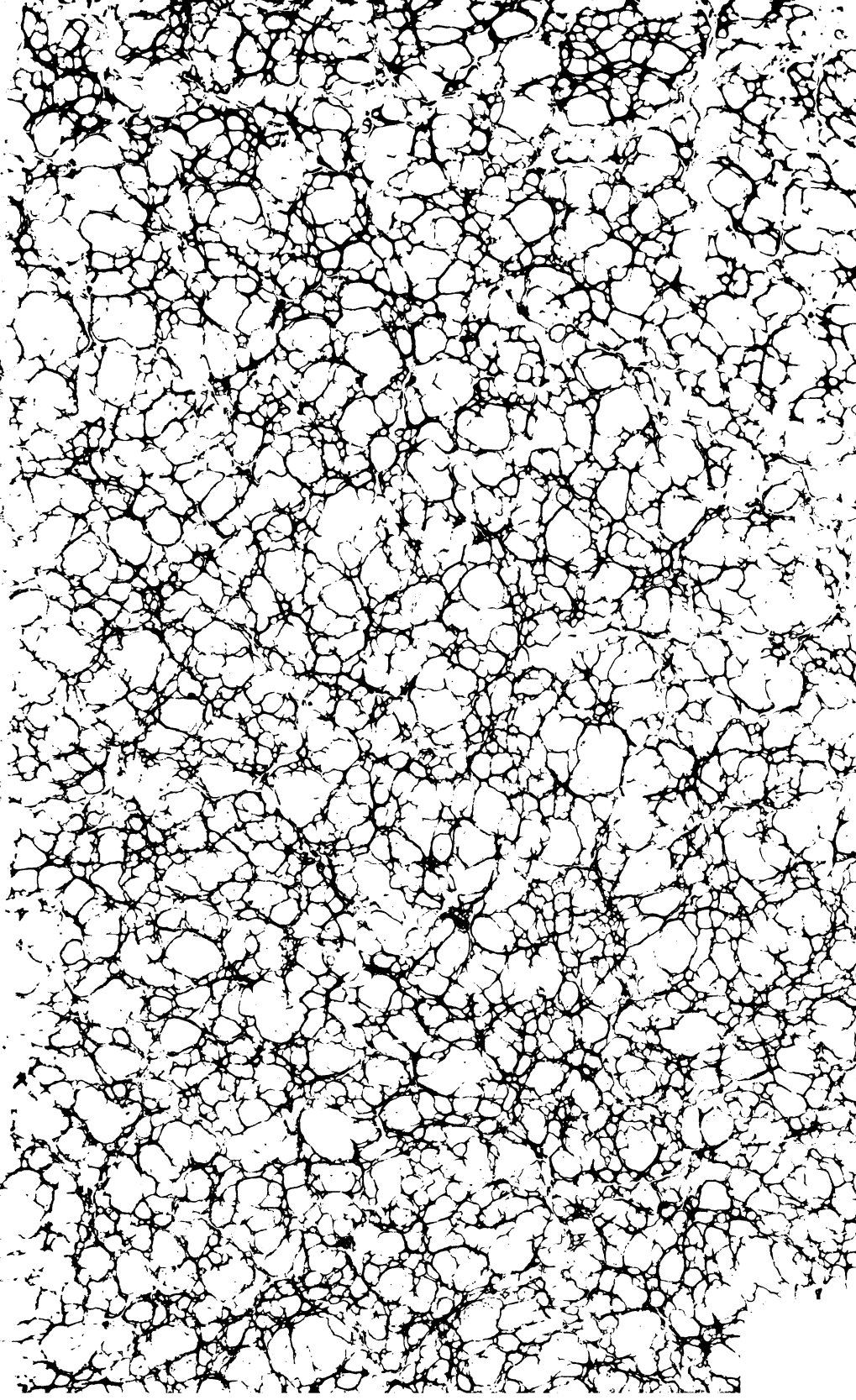
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

B 49945 0



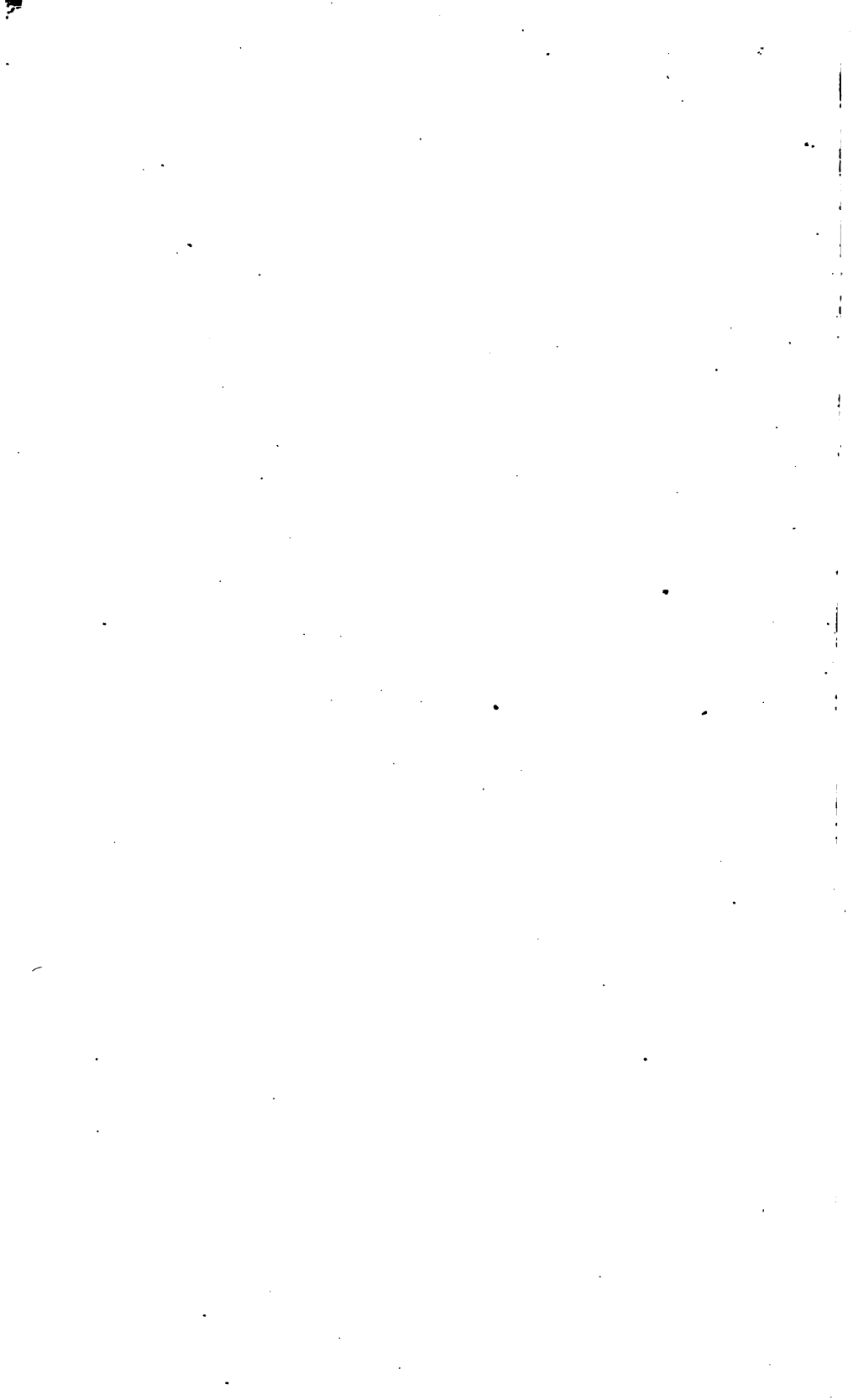


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



~~W.P.~~
~~Ham~~





DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE



REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME IX

(TOME XLIX DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1881. — PREMIER SEMESTRE.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1881

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

ÉTAT
DU DIOCÈSE DE NANTES
EN 1790

PRÉFACE

La grande révolution politique et religieuse qui, à la fin du siècle dernier, est venue jeter le trouble au milieu de nos institutions nationales, a fait passer sur la France un niveau dévastateur. L'Église catholique fut particulièrement ravagée par cet indomptable torrent : notre terre française, si belle et si riche en monuments chrétiens et en fondations pieuses, devint comme une table rase. Spectacle effrayant que ce théâtre où s'étaient amoncélées, pendant une période de dix ans, les ruines morales et religieuses de tout un pays ! Rien n'avait été épargné : les couvents ouverts et violés, les temples brûlés et abattus, les religieux et les prêtres dispersés et massacrés.

Ainsi cette révolution a creusé comme un abîme, qui sépare nettement les temps présents des temps passés et qui force à reconnaître, dans l'organisation de l'Église de France, deux époques bien distinctes : celle qui précède et celle qui suit la fatale date de 1789. A l'heure où nous écrivons, la dernière génération qui ait connu ces institutions oubliées, a disparu tout entière, et la majeure partie de nos contemporains s'imaginent volontiers que l'état actuel des choses a subi peu de changements. Par bonheur, l'impulsion historique qui entraîne les esprits de notre temps, a pour but précis de faire tomber ces illusions ; et nous entrons nous-même dans ce mouvement, en préparant pour le public un travail sur *l'ancien Diocèse de Nantes*. Nous voulons en effet reconstituer, jusque dans les plus petits détails, l'Église nantaise, cette portion de la grande Église catholique, si bien cultivée et si féconde, telle que l'ont vue

nos pères, à cette triste époque où, par une permission divine, l'Esprit de l'enfer, se servant des hommes, est venu disperser les pasteurs et le troupeau, détruire et spolier les sanctuaires de la foi, de la charité, de la prière et de la science...

— Suit une longue introduction sur les *Origines, transformations, limites et divisions du Diocèse* : elle sera publiée avec l'ouvrage complet ¹.

Deux parties divisent notre livre : I. Paroisses et chapitres ; II. Abbayes et communautés. Pour mettre de l'ordre dans les matières qui seront traitées en premier lieu, nous suivrons le sectionnement de l'administration ecclésiastique : 1. Archidiaconé de Nantes ; 2. Archidiaconé de la Mée. Nous grouperons les paroisses sous le titre de chaque doyenné : il sera traité du nom, des origines connues, du patron, des revenus, des charges, du clergé ; — de l'église et des chapelles rurales et domestiques, de leurs fondations, style et richesses, des oratoires et des cimetières, grands et petits ; — des confréries pieuses, des écoles, régenteries et collèges ; — des bureaux de charité et hôpitaux ; — des bénéfices simples, prieurés et chapellenies, avec leurs présentateur, titulaire, revenus et charges.

Dans la seconde partie, les communautés d'hommes seront distinguées de celles de femmes, et sur les unes et les autres, nous donnerons les mêmes renseignements que sur les paroisses : nom, fondateur, patron, titulaire, collateur, revenus, charges, coutumes, personnel, inventaire des biens meubles et immeubles ².

Pour recommander l'ouvrage que nous préparons, fruit de multiples, difficiles et patientes recherches, nous n'avons aucune pièce à produire, si ce n'est les sources pures où nous avons puisé ³. Toutefois, nous ne saurions avoir la prétention de défier la cri-

¹ Nous plaçons également en tête une carte diocésaine, indiquant les archidiaconés, doyennés et paroisses.

² Nous insérons à la suite de cette préface quelques pages détachées de l'ouvrage : nous prenons de préférence la petite ville de Clisson, comme offrant un ensemble assez complet, et par conséquent pouvant servir de spécimen mieux que bien d'autres localités.

³ Dans notre livre seront indiquées toutes les preuves auxquelles nous avons eu recours.

tique : les lacunes, les erreurs même se glisseront à notre insu ; mais ce que nous osons revendiquer, c'est le soin scrupuleux que nous avons mis dans la composition.

Cette Statistique aura son utilité. Au point de vue des intérêts humains, beaucoup de nobles et pieuses familles y reconnaîtront leurs ancêtres ; bien des prêtres y retrouveront leurs noms. Elle peut servir de préambule à l'histoire de la persécution religieuse dans le Diocèse, et demeurera en même temps, pour les biographes ecclésiastiques et pour les auteurs de monographies paroissiales, une source sûre et féconde où ils pourront puiser. Du reste, n'est-ce pas justice de sauver de l'oubli tous ces noms de fondateurs et bien-fauteurs de nos églises et de nos chapelles ? Si le don a été emporté par la tempête révolutionnaire, si les biens ont été vendus et les temples ruinés, le bienfait demeure... Puisse Dieu bénir notre travail, en inspirant à d'autres l'amour et la passion des études d'histoire locale, pour rendre à notre beau Diocèse toute la gloire qui lui revient !

Pour élever ce monument qu'on appelle l'Histoire d'un Diocèse, il ne faut pas que la main d'un seul ouvrier : chacun doit y apporter sa pierre. Si dans les presbytères et les communautés l'on travaillait à rédiger des monographies locales, nous verrions bientôt surgir comme par enchantement cette œuvre capitale, dont l'exécution est si ardemment désirée. Il appartient surtout aux ecclésiastiques d'y prendre une part active : par leur état ils ont la science et la grâce, et, nous osons le dire, ils doivent avoir les loisirs et le goût pour traiter ces questions qui sont de leur ressort. Dans ces temps gros de menaces, où toutes ces institutions catholiques qui ont eu le bonheur de survivre au grand bouleversement du siècle dernier, pourront dès demain peut-être disparaître dans un nouveau naufrage, c'est l'heure, l'heure pressante, de marquer définitivement les vestiges d'un passé qui fuit déjà loin de nous. La devise que nous prenons, — notre force et notre lumière, — c'est celle de nos Bibliophiles Bretons : PRO PATRIÆ LAUDE.

L'ABBÉ P. GRÉGOIRE.

DOYENNÉ DE CLISSON

Le Climat de Clisson, membre du grand-archidiaconé, contient 52 paroisses et 5 trèves. Il a pour chef-lieu St-Sébastien d'Aigne, près Nantes.

Il est borné au Nord, par le cours de la Loire, depuis Pirmil jusqu'à Liré inclusivement ; à l'Est, d'abord par une ligne droite tracée de ce dernier point au prieuré de la Regrippière, puis par une ligne sinueuse enclavant Tillers, Montfaucon et Boussay ; au Sud, par de capricieuses échancrures comprenant la Bruffière, la Bernardière, St-André-de-Treize-Voix, et laissant Montaigu, Rocheservière et la Grolle ; à l'Ouest, par les paroisses de St-Colombin, St-Philbert, la Chevrolière, Pont-St-Martin et Rezé, dépendant du doyenné de Retz.

VILLE ET FAUBOURG DE CLISSON

(Clichon, 1038. — Clizo, 1075. — Clicio, 1115. — Clizonum, 1181. — Cliçon, 1226. — Clisson, 1426.)

— L'an 855, l'évêque intrus Gislard, forcé de descendre du siège qu'il avait usurpé, céda à l'évêque canoniquement établi le Doyenné de Clisson : c'était donc dès cette époque reculée un chef-lieu ecclésiastique. On ne sait comment et à quelle date le vicaire perpétuel de Saint-Sébastien-d'Aigne devint Doyen rural du climat. Le premier prébendé de la collégiale garda le titre, mais ne s'attribua jamais aucune juridiction ou droit de visite en dehors de son Chapitre. Du reste depuis de longues années déjà a dignité décanale n'est plus qu'honorifique.

¹ CLISSON, une des plus anciennes villes du pays nantais, capitale des marches communes de la Bretagne et du Poitou, renferme : quatre paroisses, une collégiale, deux prieurés séculiers sans résidence, un prieuré conventuel, une maison de Cordeliers, une commanderie annexe, un Hôpital général et un collège d'humanités.

CHAPITRE

Collégiale de Notre-Dame.*Ecclesia collegialis et parochialis de Beatâ Mariâ.*

— Olivier de Clisson, par son testament, fondait la Collégiale de Clisson, 1407. Marguerite sa fille exécuta les volontés paternelles en érigeant ce Chapitre en 1412; les bulles de Jean XXIII confirmèrent cette pieuse fondation.

Le bénéfice entretient un doyen, 6 prébendés et 6 semi-prébendés, exempts de la régale, du serment de fidélité et de joyeux avènement. La châtellenie de Montfaucon y est attribuée. On peut évaluer à 4,000 # le total des rentes annuelles en argent, dîmes, constitués et redevances, provenant de la terre dont le Chapitre est suzerain.

Les chanoines en corps nomment à la vicairie perpétuelle de Notre-Dame. Le doyen est logé : il jouit de 600 # de revenus ; les prébendés de 300 #; les semi-prébendés de 200 # seulement.

Telles sont les CHARGES : office divin, messe canoniale tous les jours, à 9 heures, vêpres à 4 heures; 4 messes chantées avec processions, aux fêtes de Saint-Marc et des Rogations, dans les églises de Gorges, de la Madeleine, de la Trinité et de Saint-Jacques; 17 fêtes doubles célébrées avec le grand orgue; 2 processions à Saint-Jacques et au Château, et tous les dimanches avant la messe paroissiale autour de l'église; 656 messes chantées et 833 basses, de fondation.

Le PATRON est laïc : c'est le prince de Soubise, duc de Rohan-Rohan, pair et maréchal de France, baron d'Avaugour, seigneur de Clisson et baron de Bretagne. Il nomme aux places de premier et second ordre ; le bas-chœur est au choix du Chapitre lui-même.

L'église est collégiale et paroissiale à la fois. — Du XIV^e au XV^e siècle. — Le maître-autel est récent, il est consacré ainsi que l'église. On voit les autels de SS. Pierre et Paul, de S^t Mandé, de N.-D.-de-Pitié, de S^t Jean-Baptiste, de la T. S. Trinité, de S^t Yves,

de St Sébastien. Il y a du côté de l'épître une chapelle dédiée à sainte Anne.

Dédicace, la veille de l'Assomption qui est la fête patronale.

MOBILIER : Une relique de la Vraie-Croix enchâssée dans l'argent, 1 brancard garni de riche velours, 1 ciboire, 1 ostensor, 8 calices, 1 croix processionnelle, 1 crucifix, 1 lampe suspendue, 2 encensoirs, 1 bénitier, 2 chandeliers, 1 bassin avec ciseaux, le tout d'argent ; — 25 chapes, 18 chasubles, 8 dalmatiques ; — 1 orgue à plusieurs jeux, 1 horloge, 2 cloches ; — 1 bibliothèque sans manuscrits.

PERSONNEL :

Il doit se composer du doyen, de 12 chanoines, d'un sacriste, d'un diacre et d'un sous-diacre d'office, d'un sous-chantre, de 3 choristes, d'un organiste, et de 4 enfants de chœur.

Doyen : Pierre HALOUIN DE LA PÉNISSÈRE, du diocèse de Luçon, né en 1727, par la démission de son frère Charles, nommé le 9 janvier 1776.

Prébendés : Augustin LESAYEULX, ex-curé de St-Jacques, né en 1725, chantre, nommé le 1^{er} février 1759.

Pierre MONGIS, né à Boussay en 1731, nommé le 31 mai 1760.

Joseph NOEL DE KERBODEC, né à Nantes en 1727, nommé le 18 juin 1763.

Jacques BUREAU, né à la Trinité en 1748, nommé le 15 février 1763.

François MOQUART, du diocèse, né en 1729, nommé le 15 mars 1755.

Guillaume LOQUET, né à Vigneux en 1735, nommé le 26 août 1782.

Semi-prébendés : Pierre TAFFONEAU, du diocèse de la Rochelle, né en 1723, nommé le 10 juin 1766.

Mathurin GABORIAUD, né à la Bernardière en 1726, sacriste et secrétaire, nommé le 1^{er} octobre 1776.

François BEAUFRETON, né à Gétigné en 1724, ex-vicaire de Cugand, nommé le 22 avril 1781.

François LOIRET, né à Clisson en 1738, ex-vicaire de St-Hilaire-du-Bois, nommé le 26 août 1782.

Pierre-Charles BRUNET, tonsuré du diocèse de la Rochelle, nommé le 5 avril 1789.

Jean BRAUD, vicaire perpétuel de N.-D., nommé en 1752.

Attachés à la Collégiale: Julien Durand, sous-chantre, depuis 12 ans.

Alphonse Petit, organiste.

Massicot, Boucaud, Pattier et Gouzy, prêtres bénéficiers et chapelains.

PAROISSES

I. — Notre-Dame,

DANS LA VILLE.

Ecclesia de Beatâ Mariâ de Clicio.

VICAIRIE PERPÉTUELLE. — PATRON: Le Chapitre qui est curé primitif. — Pop.: 600 hab.

— Lorsque la collégiale fut fondée, la paroisse existait déjà depuis longtemps; elle doit être une des plus anciennes du diocèse. Quelques années après la formation du chapitre, la cure lui fut annexée, et à partir de cette époque, elle est restée vicairie sans titre décanal. Le titulaire est choisi dans le collège des chanoines.

Revenus: Portion congrue, 700 #; casuel évalué, 24 #, une petite fondation de 12 messes, 17 #. Le curé est logé de droit.

Charges: Administration des sacrements, le prône et les catéchismes, grand'messe à l'issue des matines les lundis de Pâques et de Pentecôte, les jours de St Jean et de St Etienne, messe basse chaque dimanche avant matines.

Titulaire: Jean BRAUD, né à Clisson en 1722, semi-prébendé, nommé 21 sept. 1762. — Il n'y a pas de vicaire amovible.

Eglise: Le service de la paroisse se fait à la collégiale, à l'autel St-Mandé, dans la chapelle de St^e Anne.

Cimetière: Les inhumations des chanoines se font dans l'église; les fidèles sont portés au cimetière St-Gilles, en dehors de la ville.

Chapelle domestique, au Château : Le Chapitre est desservant né de cette chapelle. On y célèbre chaque jour ; elle est ornée, meublée, mais ni consacrée, ni fondée. Aumônier : Aug. LESAYEULX ; il demeure au château.

Il n'y a point de chapelle rurale : celle qui est sise à la porte du faubourg St-Jacques, et qui est dédiée à St Thomas, appartient à la paroisse de Gorges.

Ecoles : L'une pour les garçons, l'autre pour les filles.

II. — Saint-Jacques et Saint-Gilles,

AUX FAUBOURGS DE CLISSON.

Ecclesiæ S^{ti} Jacobi et S^{ti} Ægidii prope Clisium.

PRIEURÉ CURE. — PATRON : L'ordinaire, *olim* l'abbé de St-Jouin. Pop. 650 com.

— St-Jacques, comme paroisse, doit se rattacher au Prieuré, qui est d'ancienne fondation. St-Gilles, et autrefois St-Brice, antérieurement trêve de N.-D., cure indépendante depuis longtemps, vu la modicité de ses revenus (400 #) et le petit nombre de ses habitants (50), fut réunie à la Cure de St-Jacques par ordonnance épiscopale, le 2 juillet 1771. Selon ce décret, le curé devra résider au presbytère de St-Jacques ; à la fête de St-Gilles, il ira processionnellement à la petite église « pour satisfaire à la dévotion du peuple. » A cette même époque, on demanda même la réunion des 4 paroisses qui s'étendent sur la rive gauche de la Sèvre pour n'en former qu'une seule, dont le chef-lieu aurait été à la collégiale ; mais les habitants s'opposèrent aux vœux du Chapitre. Toutefois l'état des choses demeurera tel jusqu'à la mort de l'un ou l'autre des titulaires. Celui de St-Gilles vient de mourir ; l'autre, de donner sa démission (1789).

Revenus : On les évalue à 800 # pour St-Jacques, et à 400 # pour St-Gilles.

Charges : Une messe basse toutes les semaines à St-Gilles et à la fête du patron, et le service curial à St-Jacques.

Titulaire : Pierre GUOGNÉ, ex-chanoine de Clisson, né à N.-D. Pr. en 1780, nommé, par résignation de René Fruchard, le 22 oct. 1789.

Il n'y a point de vicaire, ni à St-Jacques, ni à St-Gilles.

Le dernier curé de Saint-Gilles a été Pierre Bouët ; son frère, François, résidait auprès de lui.

Eglise de St-Jacques : Architecture romane très ancienne. Une seule nef ; aux côtés du chœur, 2 chapelles ; la sacristie derrière le chevet.

Eglise de St-Gilles : Elle est petite, placée sur le sommet du coteau, entre N.-D. et la Madeleine ; il y a deux autels.

Cimetières : L'un autour de l'église de St-Jacques ; l'autre, qui sert à la ville, près l'église de St-Gilles.

Chapelles et Ecoles : Il n'y en a point.

Confrérie des Agonisants, à St-Jacques.

Confrérie de St-Jean l'Evangeliste, à St-Gilles, érigée de temps immémorial, confirmée par bulles de Clément VIII en 1603, approuvée par l'ordinaire en 1605. Grande solennité avec l'office complet le jour du Patron, 6 mai. Les membres assistent à la procession générale de la Fête-Dieu, à Clisson ; dans l'octave ils font prêcher un sermon et donner un salut dans la collégiale ; la cérémonie se termine par une procession. On élit 3 prévôts qui représentent le Clergé, la Noblesse et le Tiers. Ils tiennent à leur présentation deux chapelaneries.

PRIEURÉ DE ST-JACQUES. — O. S. B., dépendant de l'abbaye de St-Jouin, ancienne fondation, *cura conventuque carens, non residiam quærens.*

Titulaire : Mérelle, euré de Sens, curé primitif de St-Jacques.

Revenus : 84 #.

Charges : 156 messes.

Patron : Le roi, depuis la réunion de l'abbaye de St-Jouin au Chapitre d'Amboise.

III. — La Madeleine.

Ecclesia S^{ta} Magdalene prope Clivium.

CURE. — **PATRON** : Le Commandeur de Mauléon. — Pop., 180 communicants.

— Cette paroisse, qui se compose du village de la Madeleine, a été formée à l'époque de la destruction des Templiers.

Revenus : Portion congrue, casuel à peu près nul.

Titulaire : Jean ANDRIEUX, ancien curé de Vouillé-les-Marais, pr. du D. de Luçon, nommé 6 déc. 1783. (En 1784, il a résigné à pur et à plein la cure de St-Maixent dont il était pourvu).

Pr. habitué : Armand MAILLOCHEAU, né à N.-D., ordonné en 1787.

Eglise : Belle construction de l'époque romane. On voit au-devant un vaste portique couvert, où l'on fait des inhumations. Il y a quatre autels érigés vers la fin du XVII^e siècle. On vénère beaucoup la chapelle de sainte Marguerite, du côté de l'épître.

Cimetière autour de l'église.

Presbytère : Il comprend un vaste logement, un jardin et une prairie, dans une position charmante.

COMMANDERIE de la Madeleine, annexe de Mauléon.

Tit. : François-Jacques de CALLAU-BALLÉ, grand'croix de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, nommé en 1783.

IV. — La Trinité,

AU FAUBOURG.

Ecclesia prioralis et parochialis SS. Trinitatis prope Clicium.

PRIEURÉ CURE. — PATRON : *Olim* l'abbé de St-Jouin, *nunc* l'ordinaire. Pop. 700 hab.

— Un moine Augustin fonda le prieuré de la Trinité vers l'an 1105: ce qui dut donner plus tard naissance à la paroisse. Le prieuré vient d'être uni à la cure : 22 septembre 1790.

Revenus : *Olim* portion congrue, 700 # ; redevances, 112 # ; *nunc* produit du prieuré.

Charges : 28 fondations de messes basses, salut du Saint-Sacrement tous les mois et aux fêtes de St Jean-Baptiste et des SS. Pierre et Paul.

Titulaire : Pierre RICHARD DE LA VERGNE, ex-chanoine de Montaignu, docteur en droit, né à Boussey, nommé le 20 mars 1764.

Il n'y a pas de vicaire amovible.

Eglise : Style mélangé qui semble annoncer le XIII^e siècle ; la porte cintrée serait du XI^e siècle ; il y aurait même au chevet, du côté de l'Évangile, des substructions d'une époque antérieure.

La nef est affectée au service paroissial ; le grand autel est placé au milieu du transept sous la tour.

Cimetière, entre l'église et le prieuré, devant la porte du monastère.

Chapelle domestique de l'hôpital, dédiée à S^t Antoine ; chapelle conventuelle et publique des Cordeliers.

Confrérie du Rosaire.

— du S^t Sacrement pour le mois d'août.

Collège, tenu par un ecclésiastique où, l'on enseigne les humanités.

Écoles de filles : l'une à l'hôpital, l'autre au couvent.

HOPITAL-GÉNÉRAL. Il est situé au confluent de la Sèvre et de la Moine, sur la paroisse de Gétigné ; il est déclaré terrain neutre et il semble se rattacher à la paroisse de la Trinité. Le premier local choisi pour l'hôpital fut un immeuble appelé la maison d'Espinose, en S^t-Jacques, 16 janvier 1687. L'aumônerie existait bien antérieurement : elle fut réunie à l'hôpital en 1697. C'est à cette époque qu'on construisit un nouveau local, au faubourg S^t-Antoine.

Revenus : Droit de bac et péage, maisons, terres, constituts, 1500 #.

Charges : 2 fondations, 4 messes chantées, pension d'un aumônier, l'aumône pendant 3 mois d'hiver, 300 boisseaux de seigle, entretien d'une école gratuite et de la sœur institutrice, distributions de 20 # de pain par semaine aux enfants de l'école.

Supérieure : M^{me} BARIL.

Aumônier : Jean RINGEARD, prêtre en 1763.

PRIEURÉ simple et séculier O. S. B. dépendant autrefois de S^t-Jouin.

Titulaire : D. Jean-Antoine DE CLINCHAMP, profès de S^t-Aubin d'Angers, 10 février 1767.

Patron : L'abbé de S^t-Jouin, le Roi ; depuis qu'il est réuni à la cure, l'ordinaire.

Revenus : Arrentements, fermes, blés, redevances, 7112 #.

Charges : Redevances à l'hôpital, réparations de l'église, portion congrue, 4040 #.

COMMUNAUTÉS

I. — Cordeliers.

Olivier de Clisson, mourant à Josselin, le 13 avril 1407, fonda le couvent des Cordeliers dans sa ville natale. Marguerite, sa fille, y établit des Franciscains de l'étroite observance, trois ans après. Dès 1415, le gardien assistait au Concile de Constance.

Le *Couvent* est bâti avec simplicité et régularité, sur la rive droite de la Sèvre, dans un site ravissant, au faubourg de la Trinité ; il se compose d'un grand corps de bâtiment, parallèle à l'église ; et relié à celle-ci par deux ailes pour former la cour intérieure du cloître. L'église a une grande nef et une nef latérale ; l'entrée donne sur un large vestibule, dans la rue des Cordeliers. Au-dessus de la porte principale est la statue du titulaire, saint Bonaventure ; on y vient en pèlerinage avec des enfants. Deux jardins forment l'enclos, dont l'un plus élevé est appelé la *Montagne*. La maison peut contenir six religieux.

Mobilier : On peut mentionner 7 chasubles, 4 dalmatiques, 10 chapes, 19-aubes ; — 1 soleil, 1 ciboire, 1 custode, 4 calices, 1 encensoir, 1 paire de burettes, en argent ; — 2 cloches, 1 horloge.

Bibliothèque : 150 volumes.

Revenus : Il n'y a point de rente proprement dite ; les religieux vivent de quêtes et d'aumônes. Les Fondations rapportent 100 # ; la location de deux maisons, 825 #.

PERSONNEL :

P. P. André BARAT, gardien, né en 1725, profès en 1742.

Gilles-François LEMAUVIEL, prédicateur, né en 1763 ; prof. en 1786.

Gabriel PIVETEAU, confesseur, né en 1764 ; prof. en 1789.

F. François GILLET, lai, né en 1735 ; prof. en 1752.

II. — Bénédictines.

PRIEURÉ CONVENTUEL ET RÉGULIER O. S. B.

— La fondation est très ancienne et doit remonter au X^e siècle. Des chanoines réguliers de St-Augustin habitèrent cette maison, dans le principe ; vinrent après eux des religieux obédienciers de la réforme mitigée

de St-Maur, 2 profès et 2 novices. La maison changea encore de mattres : elle fut occupée par quelques prêtres gagés qui faisaient la desservance. En 1619, dit Mellier, il y avait une ministrerie de Mathurins. Enfin, le 2 juin 1645, une petite colonie de Fontevristes quitte la communauté de la Regrippière, en Vallet, avec la permission de l'ordinaire, et vient s'établir définitivement au prieuré de la Trinité, pour suivre la règle adoucie de St Benott. Cependant le prieur ecclésiastique garda toujours le titre de curé primitif de la paroisse et ne le céda point à la nouvelle supérieure. Les religieuses tiennent un pensionnat pour les jeunes filles de conditon, et un noviciat de leur Ordre.

Le *Couvent* est adjoint à l'église paroissiale : il est très bien bâti, dominant la vallée et la ville de Clisson ; le cloître est un carré parfait, formé par des arcades à plein cintre ; le parc, qui est arrosé par la petite rivière de Moine, fait de ce lieu une délicieuse solitude.

La partie de l'église qui sert aux religieuses est le chœur ; au fond, on voit un autel et un beau retable.

Dans la *sacristie* des religieuses on compte : 12 chasubles, 5 chapes, — 3 calices, 6 chandeliers, 1 ostensor, 1 encensoir, 1 navette, 1 croix de procession, 3 paires d'orseaux en argent, 1 soleil en vermeil.

La maison est double : le noviciat et le pensionnat. Les religieuses ont chacune leur cellule ; il y en a 33 ; elles mangent en commun dans un réfectoire de 6 tables ; dans celui des pensionnaires, il n'y a que 2 tables ; au dortoir, 25 couchettes ; à l'infirmerie, 6 lits.

La *Bibliothèque* contient 250 volumes.

Revenus : Terres, 454 # ; rentes, 1396 # ; dot des religieuses, 340 # ; pensions viagères des religieuses, 800 # ; pensions des élèves, 2173 #.

Charges : Redevances au Prieur, entretien d'un aumônier et d'un clerc, soin de la maison, total : 7359 #.

PERSONNEL :

22 religieuses professes, 2 novices, 4 converses, 1 tourière, 4 servantes, 3 valets.

Professes :

Anne DESCASEAUX de St-Agnès, prieure.
 Anne GRESIL de St-Alexandre, sous-prieure.
 Rose de la BARRE de St^e-Gertrude, discrète.
 Hélène de la GASTINAYS de St-Louis, —
 Claude de ROMACEUL de St^e-Félicité, —
 Marie BAULLON des SS.-Anges, —
 Marie-Modeste TEXIER de St-Augustin, —
 Anne BAULLON du St-Esprit, cellériere.
 Catherine TAILLENDEAU de St-Paul, id.
 Marie FROISSY de St-Benoît, procureuse.
 Niécelle DUBOIS de St-Charles, —
 Marie SAUVAGET de St^e-Anne, —
 Marguerite BUREAU de St-Bruno.
 Louise AVRIL de St-Romain.
 Catherine BUREAU de St^e-Victoire.
 Marie LAFITTE de St-Séraphin.
 Anne MINGUET de l'Annonciation.
 Anne OLIVIER de St-Maur.
 Gabrielle LUZEAU de St-Ambroise.
 Anne JOUBERT de St-Jean-l'Évangéliste.
 Françoise DOUAUD de l'Assomption.
 Marie JOUBERT de la Visitation.

Novices :

Jeanne FORMON du St Sacrement.
 Françoise PRÉVOT de St-Emmanuel.

Converses :

Perrine PLESSIS de St^e-Marie.
 Jeanne FLORENCE de St^e-Thérèse.
 Perrine DURAND de St-Raphaël.
 Madeleine DUGAST de St-Jean.

Aumônier :

M. Guillaume BRETIN.

CHAPELLENES

NOM	REVENUS	CHARGES	TITULAIRE	POSSESSION	PATRON	LIEU DE DESSERVANCE
1. — NOTRE-DAME						
N.-D. d'Angleterre.	98 #	104 messes.	P.-J. Potel, curé de Montaigne ¹ .	8 nov. 1769.	Th. de l'Espéronnière.	Aut. SS. Pierre et Paul.
S'-Mandé.	Boisselage.	52 m.	F. Moquart, clerc tonsuré.	15 janv. 1753.	L'ordinaire.	Aut. Notre-Dame.
S'-Luce et S'-Entrope.			P. Richard, rect. de la Trinité.	6 fév. 1772.	S' de la Sénaardière.	
S'-Eurin.			G. Héry, rect. de Carquefou.	3 mai 1776.	S' de Cadeville.	
S'-Jean.		128 m.	Du Ronceray, vic. de S'-Hilaire-du-Bois.	1789.	Ch. de Rohan.	
Lesnecac.	96 #	52 m.	R. Boucaud, diacre du D. de Rennes.	21 nov. 1786.	Comte de Sesmaisons.	Aut. Notre-Dame.
Guerriers.			F. Martin, cl. t. de Chanteloup.	28 oct. 1788.	Famille du fondateur à Vritz.	
SS. Pierre et André.		104 m.	P.-J. Potel.			
S'-Samson.	73 #	104 m.	M. Gaboriaud, chan.			
S'-Yves.	277 #	166 m.	Zach. Couzy, acolyte du D. de Lignon.			
Chenardière.	Blé, seigle.	104 m.	Etourneau, pr. à la Chap.-Basse-Mer.			

¹ Nous donnons ici la qualité dont se prévalait le bénéficiaire lors de sa prise de possession.

NOM	REVENUS	CHARGES	TITULAIRE	POSSESSION	PATRON	LIEU DE DESSERVANCE
2. — SAINT-JACQUES						
Espinoze.	90 #	26 m.	F. Racault, sacriste de S-Vincent.	11 sept. 1783.	L'ordinaire.	Maire-antel.
Jean Bertrand.	Rentes, boiselage.	104 m.	F. Dobbigeon, pr. à Gétiigné. Rebuffé.		Julienne Dobbigeon.	
S'-Nicolas.						
N.-D. de Mauvlain.			F. Dobbigeon.	1 mai 1750.	Ch. Blouin.	Antel Notre-Dame.
Macé.	230# #	104 m.	Des Ardraines.			
Robineau.			Cl. Monier, au sém. du Puy.	25 fév. 1785.	Ch. du Boisjoly.	
Viviers.			El. Soret.			
3. — SAINT-GILLES						
Chantrerie.			J. Léauté.	30 mars 1759.	Confrérie.	
Macé.	130 #	104 m.	F. Massicot, pr. à Notre-Dame.	10 oct. 1770.	Cath. Phélippes.	Dans la Collégiale.
Peillardés.			Alph. Terrien, vic. de la Haye.	29 mars 1776.	Ol. du Pavillon. Confrérie.	Grand-antel.
SS. Gilles et Brice.						

NOM	REVENUS	CHARGES	TITULAIRE	POSSESSION	PATRON	LIEU DE DESSERVANCE
4. — LA MADELEINE						
S'-Gatien.		26 m.	H. Duteil, cl. tons. à Nantes.	24 nov. 1757.	L'ordinaire.	Grand-autel. Autel S ^c -Marguerite.
Loup-Besnac.	60 #	208 m.	P. Mailloucheau.			
S'-Michel.	5 #		Il n'y en a plus.			
N.-D. des Clous.	760 #	52 m.	J.-B. Baudry, pr. de La Rochelle.	26 oct. 1785.		Autel S ^c -Marguerite.
Ratterie.			F. Camus, aumônier de l'Hôtel-Dieu à Nantes.	1789.	L'ordinaire.	Autel S'-Jean-Baptiste.
5. — LA TRINITÉ						
S ^c c Entrope et Lucie.	300 #	24 m.	P. Richard, rect.			
SS. Jean et Mathurin. Madelinea.			J. Bureau, cl. tons. Th. Cousseau, cl. tons. de N.-D.	30 août 1765. 18 jainf 1773.	L'ordinaire.	Grand-autel.
S ^c -Marguerite.	300 #	156 m.	P.-F. Martin.			
S'-Michel.	60 #	30 #	J.-B. Rebuffé, de S'-Similien.	16 juin 1763.	F. Pinol.	
Viviers.	58 #	52 m.	Et. Soret, dem. à S'-Aignan.	14 juillet 1771.	F. Grelier.	Autel de la Vierge.
S'-Pierre et S ^c -Foy.	140 #	16 m.	P. Richard, rect.	24 nov. 1774.	L'ordinaire.	

LE PRINCE LOUIS, IV^e CARDINAL DE ROHAN

(1734-1803)

V. — L'ambassade de Vienne.

PREMIER ACTE DU DRAME DU COLLIER DE LA REINE

(1772-1774).

On connaît assez les circonstances qui amenèrent en 1771 la disgrâce du ministre Choiseul et l'avènement au pouvoir du duc d'Aiguillon, pour que nous n'ayons pas besoin de reprendre ici l'une des pages de l'histoire de France dans la période lamentable du règne de M^{me} du Barry. Sans avoir un plan politique très nettement établi, le nouveau ministre des affaires étrangères fut obligé de continuer les errements de l'alliance avec l'Autriche, et il chercha tout d'abord à se concilier la bienveillance de la cour de Vienne, acheminement indispensable pour diminuer les préventions de M^{me} la Dauphine et se la rendre plus favorable. Le baron de Breteuil venait d'être nommé ambassadeur à cette cour par le duc de Choiseul, peu avant sa disgrâce : ses équipages y étaient déjà arrivés et son hôtel meublé ; mais il était la créature et l'ami de celui qui lui avait procuré ce poste important ¹. Le duc d'Aiguillon résolut de lui enlever cette mission de confiance, et jeta ses vues, pour le remplacer, sur le prince Louis, dont la haute naissance, la figure agréable, la démarche noble, l'esprit fécond et le don de la

* Voir la livraison de décembre 1880, pp. 409-425.

¹ Nous analysons dans ce chapitre les *Mémoires* de l'abbé Georget qui donnent les détails les plus circonstanciés sur l'ambassade du prince Louis, les *Études diplomatiques* du comte de Saint-Priest sur le partage de la Pologne, les *Mémoires de M^{me} Campan*, femme de chambre de Marie-Antoinette, qui offrent la contre-partie de ceux de l'abbé Georget, le *Secret du roi* ou la correspondance secrète de Louis XV avec son ministère occulte, publiée par M. le duc de Broglie, et les *Mémoires historiques et politiques* de Soulavie sur Louis XVI, en tant qu'ils confirment et contrôlent les précédents. Soulavie eut à sa disposition, on le sait, toutes les pièces secrètes saisies aux Tuileries et à Versailles après le 10 août.

parole qu'il possédait à un degré éminent, lui parurent des qualités prépondérantes, assez accusées pour ne pas faire regretter le baron de Breteuil. Il pensait peut-être aussi, qu'avoir sous ses ordres un prince qui jouissait à la cour des honneurs et des prérogatives accordées aux descendants de la maison souveraine de Bretagne, suffisait pour ennoblir son ministère.

Un autre motif beaucoup moins honorable l'engageait à ce parti. Il avait pressenti le partage de la Pologne, et ne se faisait aucune illusion sur la conduite de la cour de Vienne ; mais comme avant tout, il voulait plaire aux cabinets étrangers, pour maintenir son crédit, il avait besoin de quelque apprenti diplomate qu'il lui fût facile d'accuser un jour de négligence et d'impertie, en rejetant sur lui le blâme d'un événement qu'il prévoyait, sans songer à l'empêcher. Il lui fallait donc « un homme d'un rang assez élevé pour représenter avec dignité, d'un esprit assez orné pour ne pas paraître trop au-dessous de sa place, mais dissipé, étranger à la politique par son état et par son âge et qui, énervé par les petites convenances du grand monde, se laissât accuser, faute de cœur pour se défendre. Le ministre voulait surtout que ce négociateur novice fût très dérangé dans ses affaires, afin que, si par extraordinaire il avait la velléité de parler, on pût le faire taire avec des abbayes, des pensions, enfin avec ce qu'on appelait alors les bienfaits du roi ¹. » Ce furent là sans doute les véritables motifs de son choix, mais

¹ Alexis de Saint-Priest. *Études diplomatiques*. Paris, Amyot. 8°, I, 252. — M. le duc de Broglie n'admet pas volontiers que le duc d'Aiguillon ait systématiquement choisi des agents de son ministère dans la pensée de s'en prendre à eux et de les faire les *éditeurs responsables* de l'événement. C'est, dit-il, supposer trop de profondeur à la fois et trop de perfidie. « Je crois tout simplement que sans calcul, uniquement par faiblesse, l'incapable ministre s'ima mieux ne pas ouvrir les yeux, ne rien savoir, ne rien prévoir, afin de n'être obligé à rien prévenir. » (*Le Secret du roi*, II, 376). Nous préférons nous ranger à l'avis du comte de Saint-Priest. Le duc d'Aiguillon était un ambitieux, mais non pas un incapable, et nous ne comprenons guère la nomination du prince Louis, tout à fait étranger à la diplomatie, sans un calcul bien arrêté de se servir de sa réputation de légèreté. Nous relèverons ici, dans le livre du duc de Broglie, un anachronisme que nous avons été fort étonné de remarquer au milieu des détails d'une très consciencieuse érudition. L'envoyé du duc d'Aiguillon, lisons-nous à la page 381, fut un prélat de cour, le cardinal Louis de Rohan, etc. Le prince Louis ne fut nommé cardinal que plusieurs années après son ambassade.

nous verrons bientôt combien le prince Louis trompa son attente et déjoua sa lâcheté, par une perspicacité à laquelle il ne s'était pas attendu.

Le plus difficile n'était pas de concevoir ce projet, mais de le faire agréer par le prince Louis. Le duc d'Aiguillon s'en ouvrit à l'archevêque de Paris, M^r de Beaumont, pour qui le coadjuteur de Paris témoignait la plus haute déférence. « M^r de Beaumont, dit l'abbé Georgel, m'honorait d'une bienveillance particulière : ce fut à moi qu'il s'adressa pour sonder les dispositions de M. le coadjuteur. Le prince, à qui j'en parlai, n'hésita pas à donner un refus très bien motivé : il répugnoit à son honnêteté de déplacer un homme pour qui cette ambassade était un titre d'honneur et le moyen d'arriver au ministère ; il étoit en outre persuadé que les princes de sa maison regarderoient cette mission comme incompatible avec les prérogatives inhérentes aux prérogatives des maisons souveraines ; qu'en conséquence il éprouveroit de leur part une résistance invincible ; que d'ailleurs les fonctions et le travail d'une pareille ambassade ne paroisoient pas cadrer avec son état actuel, encore moins avec l'ignorance parfaite où il étoit des intérêts respectifs des couronnes, genre d'étude qui n'avoit pas dû entrer dans le plan de son éducation... »

Rien de plus sage et de plus sensé que les arguments apportés à ce refus : mais une mauvaise étoile veillait sur la destinée du prince Louis ; cette résistance ne devait qu'exciter le ministre à lui faire agréer à tout prix cette malheureuse ambassade qui devait être la cause première de ses malheurs.

« Je portai ce refus ainsi motivé, continue l'abbé Georgel. M. l'archevêque de Paris le combattit avec assez de succès pour me ranger à son parti. M. d'Aiguillon, instruit de la réponse de M. le prince Louis, désira s'aboucher avec lui. L'entrevue eut lieu dans les jardins de Conflans (maison de campagne de l'archevêque), en présence de M. de Beaumont. Rien ne fut omis pour obtenir le consentement désiré. « Très décidément, lui dit-on, le baron de Breteuil n'ira point à Vienne ; le roi s'en est expliqué : ainsi vous ne le déplacez pas. Vous avez des dettes qui vous inquiètent, on les

payera ; on vous donnera un traitement digne de votre naissance et de la représentation qui vous convient. Vous êtes sans occupation, et vous passez vos plus belles années dans une inaction qui doit vous être pénible ; les affaires dont vous allez être chargé feront de vous un homme d'État. *Vous partirez avec une nouvelle assurance de la grande aumônerie.* Les instructions qui vous seront remises seront plus que suffisantes pour guider votre pénétration, et vous mettre à portée de rendre vos dépêches intéressantes : d'ailleurs vous pourrez garder à Vienne, tant que vous le jugerez nécessaire pour votre travail, M. Durand, ministre plénipotentiaire qui, bien au fait de la politique du cabinet de Vienne, et de nos relations avec elle, aplanira vos premières voies dans cette carrière : je dois vous ajouter, continua M. d'Aiguillon, que le roi le désire et qu'il vous saura gré des sacrifices que vous lui ferez des habitudes qui vous attachent à Paris et à votre famille ¹. »

Cet entretien fit une grande impression sur le prince Louis, qui demanda du temps pour y réfléchir et consulter ses parents. Le résultat, comme on devait bien s'y attendre après de pareilles instances, fut son acceptation, malgré la mauvaise volonté de la majeure partie des princes de sa maison : mais le cardinal Constantin, son oncle et son évêque, lui ayant conseillé de ne plus hésiter, il suivit cet avis.

C'est ainsi que le prince Louis fut nommé ambassadeur extraordinaire à Vienne, avec l'abbé Georget pour secrétaire d'ambassade :

¹ *Mémoires de M. l'abbé Georget.* Paris, 1820. In-8°, t. 1. 195. — Durand était en même temps un surveillant. Louis XV lui écrivait secrètement le 27 novembre 1771 : « Monsieur Durand, l'exactitude avec laquelle vous vous êtes conformé aux instructions secrètes que je vous ay données à votre départ pour Vienne, l'utilité de vos relations et l'attention que vous avez apportée à la suite de la correspondance secrète à laquelle je vous ay autorisée, me fait désirer que vous continuiez à me faire part dans la même forme de tout ce qui viendra à votre connoissance pendant le séjour que vous y ferez, même après l'arrivée de mon ambassadeur, M. le coadjuteur de Strasbourg, soit sur les affaires que vous pourriez traiter vous-même sous sa direction, soit sur celles dont il vous donnera communication. Je verrai avec plaisir que vous joigniez toujours vos réflexions au détail des faits dont vous avez à me rendre compte, et que vous donniez à M. le coadjuteur tous les avis que vous croirez convenir au bien de mon œuvre. Sur ce, etc. » (*Correspondance secrète*, publiée par M. Bontaric. I. 429).

mais cette nomination inattendue fut la source de la haine persévérante et implacable que lui voua dès ce moment le baron de Breteuil, qu'on envoya à l'ambassade de Naples. Nous verrons plus tard ce diplomate évincé, devenu ministre, s'acharner contre le prince Louis, déployer, sans retenue, tous les moyens du pouvoir qu'il avait en main pour le perdre, et contribuer à discréditer dans une large mesure la Majesté Royale dans le respect du peuple, en voulant, à tout prix, atteindre son ancien rival.

Peu de temps après sa nomination, et même avant son départ pour Vienne, le nouvel ambassadeur eut de fortes raisons de croire que le duc d'Aiguillon ne serait pas son ami, et qu'il ne l'avait appelé à cette mission que pour satisfaire sa vanité et pour se débarrasser du baron de Breteuil. Le ton et les manières du ministre changèrent dès qu'il se vit sûr du succès : il devint exigeant et manqua aux promesses les plus essentielles qu'il avait faites dans le jardin de Conflans. — Il se plaignit plusieurs fois à l'abbé Georgel, à Fontainebleau, des délais que le prince mettait à son départ et des dépenses exorbitantes qu'il faisait pour ses équipages et pour l'état de sa maison. « Les cent mille livres accordées pour cet objet, ajoutait-il, sont déjà absorbées, et il n'est pas encore à la moitié de ses préparatifs ; cependant je lui ai annoncé que l'état des finances du roi ne permettoit pas de donner, ni à cet objet, ni même à son traitement annuel, l'étendue que j'avois d'abord espérée : il auroit dû s'arranger en conséquence ⁴... »

Il est certain que les préparatifs du prince Louis étaient d'une splendeur presque royale, et son panégyriste lui-même, l'abbé Georgel, avoue qu'on pouvait se dispenser d'y porter autant de recherche et de magnificence. Qu'on en juge par ce curieux extrait des Mémoires de son secrétaire :

« Les deux voitures de parade avoient coûté quarante mille livres ; la richesse étoit prodiguée par la main du goût : une écurie de cinquante chevaux, un premier écuyer brigadier des armées du roi, un sous-écuyer et deux piqueurs ; sept pages tirés de la noblesse de Bretagne et d'Alsace,

⁴ *Mém. de l'abbé Georgel*, I, 215. — Le prince Louis se vit réduit à emprunter aux Génois 500,000 livres hypothéquées sur ses bénéfices.

richement habillés, avec un gouverneur et un précepteur; deux gentils-hommes pour les honneurs de la chambre, dont le premier étoit bailli de Malte et l'autre capitaine de cavalerie; six valets de chambre, un maître d'hôtel, un chef d'office avec des uniformes écarlates à larges galons d'or; deux heiduques, quatre coureurs, dont chacun des habits, chamarrés de broderies d'or et d'argent à paillettes, avoit coûté quatre mille livres; douze valets de pied, deux suisses, l'un pour les appartements et l'autre pour la porte, dont les habits de grande livrée étoient faits pour attirer les regards; dix musiciens habillés d'écarlate, avec des galons d'or à la boutonnière; un intendant de maison, un trésorier, quatre gentilshommes d'ambassade nommés et brevetés par la cour, sans le secrétaire d'ambassade et quatre secrétaires ¹. »

C'est dans ce luxueux équipage que le prince Louis de Rohan parut à la cour de Vienne, où il arriva le 6 janvier 1772. Il fut reçu d'une manière très flatteuse par l'impératrice Marie-Thérèse et par son fils Joseph II, et jouit à leur cour de distinctions et de prérogatives que n'avait eues aucun de ses prédécesseurs. Marie-Thérèse lui donna l'usage d'une superbe maison de campagne toute meublée, située en Hongrie, sur les bords du Danube, à huit lieues de Vienne. Il avait adopté, lors du séjour qu'il y faisait pendant la

¹ *Mém. de l'abbé Georgel*, I, 217. — De son côté, M^{me} Campan a dit sur le même sujet, dans ses Mémoires sur Marie-Antoinette: « Manquant d'argent, et la maison de Rohan ne pouvant lui faire de grandes avances, le prince Louis obtint de la cour un brevet qui l'autorisait à emprunter sur ses bénéfices la somme de 600,000 livres, s'endetta de plus d'un million et crut éblouir la ville et la cour de Vienne par le luxe le plus indécent et en même temps le plus mal entendu. Il s'était attaché huit ou dix gentilshommes portant d'assez beaux noms, douze pages également bien nés, une foule d'officiers et de valets, une musique de chambre, etc. Mais ce vain éclat ne fut pas de durée: l'embarras et la détresse ne tardèrent pas à se faire remarquer; ses gens n'étant plus payés abusèrent, pour faire de l'argent, du privilège des franchises, et firent la contrebande avec tant d'impudeur, que Marie-Thérèse, pour la faire cesser et ménager la cour de France, fut obligée de supprimer les franchises de tout le corps diplomatique... » (*Mém. de M^{me} Campan*, I, 48.) Nous ne devons pas cacher, du reste, que si l'abbé Georgel, dans ses Mémoires, s'est fait l'apologiste de son maître, M^{me} Campan, au contraire, n'épargne aucune occasion de dénigrer le futur cardinal; elle ajoute, à propos de son ambassade: « Il crut se mettre en faveur en travaillant au mariage de l'archiduchesse Elisabeth, sœur aînée de Marie-Antoinette, avec Louis XV, affaire qui fut gauchement entreprise, et que M^{me} Du Barry n'eut pas de peine à faire échouer. » (*Ibid.*, p. 49.) Nous laissons à M^{me} Campan la responsabilité de cette anecdote. Soulavie parle bien quelque part d'un projet de mariage avec l'une des archiduchesses, mais sans fixer de date, ni citer le prince Louis.

belle saison, pour lui et pour ses gentilshommes, un uniforme brun à brandebourgs d'or. Les grands seigneurs et les dames de Vienne, les ministres mêmes et les ambassadeurs y paraissaient avec cet uniforme quand ils allaient y passer quelques jours. « J'y ai vu réunis, rapporte l'abbé Georget, jusqu'à quarante et cinquante mattres. Le prince Louis avait un grand talent pour varier les scènes et les amusements qui contribuaient à embellir et à faire aimer cette superbe habitation. »

Les instructions diplomatiques remises au prince Louis portaient sur deux points principaux. En premier lieu, il lui était expressément recommandé de s'appliquer à convaincre l'impératrice de la ferme résolution du roi de resserrer de plus en plus les liens qui unissaient les intérêts des cours de Versailles et de Vienne, et d'entretenir avec soin les relations d'amitié qui étaient la conséquence nécessaire du traité d'alliance. Bien que cette politique, inaugurée par l'abbé de Bernis et soutenue par l'ascendant de la marquise de Pompadour, contrairement à la tradition constante de notre diplomatie depuis Richelieu, lui fût personnellement antipathique et lui parût conduire à l'amoindrissement graduel de l'influence française en Europe, le devoir l'emporta chez le prince Louis sur le sentiment, et la teneur de ses dépêches donna toujours lieu de le croire zélé partisan de l'alliance. Ces relations amicales lui furent du reste facilitées par les chaudes recommandations que lui avait données M^{me} Geoffrin pour le comte de Kaunitz, alors chancelier de l'empire. Mais il ne fut pas aussi facile de se concilier jusqu'à la fin les bonnes grâces de Marie-Thérèse. Sans parler de certaines affaires de contrebande que se permirent à son insu les employés de l'ambassade, sous le couvert de la franchise diplomatique, et qui produisirent un très mauvais effet à la cour impériale, les soupers luxueux de l'ambassadeur déplurent vivement à l'austère impératrice. Quelques détails sont ici nécessaires.

Le prince Louis donnait toutes les semaines des soupers de cent à cent cinquante personnes. La plus haute société de Vienne en hommes et en femmes s'empressait de s'y faire inviter, parce qu'ils étaient organisés de manière à éviter l'ennui des grands repas de

représentation, et qu'ils étaient suivis de jeux, de danses et de concerts, où la jeunesse, dit un chroniqueur, jouissait, sous les yeux des parents, d'une honnête liberté. Des tables de six ou de huit couverts au plus, mais répétées en nombre suffisant, permettaient à chaque groupe de se réunir selon son goût, et faisaient disparaître la monotonie grave et silencieuse de ces grandes tables où se trouvent souvent rapprochées des personnes qui n'éprouvent pas de sympathies mutuelles. Les assemblées commençaient entre neuf et dix heures du soir et se prolongeaient jusqu'à deux heures du matin. Cette nouveauté plut généralement à Vienne, surtout aux dames, qui n'avaient jusqu'alors assisté qu'au dîner à des repas de cérémonie. Mais cette interversion de l'ordre établi fut désapprouvée par Marie-Thérèse, dont elle blessait la régularité des mœurs et le goût des plaisirs paisibles. L'impératrice considérait que ces assemblées nocturnes étaient dangereuses en facilitant des commerces de galanterie nuisible à l'union des ménages, et peu convenables avec le caractère d'évêque dont le prince Louis était revêtu. Elle pria donc le prince de Saxe-Hilburghausen de prier de sa part l'ambassadeur français de lui faire le sacrifice de ses fêtes. Le coadjuteur de Strasbourg, surpris et piqué du message, répondit « qu'en toute autre chose il se conformerait aux désirs de l'impératrice, mais que le souper étoit son repas d'habitude : qu'après les occupations de la journée, il avoit besoin de se délasser ; que si ses soupers offroient l'image de la gaieté, ils ne s'écartoient pas des règles de la plus scrupuleuse décence, à raison des précautions employées pour qu'il n'en pût jamais résulter d'inconvénient ; que la sollicitude de Sa Majesté n'en seroit point allarmée si elle pouvoit assister à ces assemblées composées de tout ce qu'il y avoit de plus grand après la famille impériale..., que l'interruption subite de ces soupers, annoncés à jour fixe pour tout le temps de son séjour à Vienne et qui avoient eu lieu à l'instant même de son arrivée, feroit naitre des conjectures fâcheuses sur la conduite de l'ambassadeur comme sur celle des convives. C'est pourquoi le prince supplioit Sa Majesté de peser toutes ces raisons dans sa sagesse et de ne rien exiger qui pût porter atteinte à sa réputation

comme à celle des premières maisons de Vienne qui lui faisoient l'honneur de fréquenter ces assemblées ¹. »

Marie-Thérèse n'insista pas, et les soupers continuèrent : mais l'impératrice fit notifier à la cour de Versailles que la présence du prince Louis ne lui était plus agréable et chargea M^{me} la Dauphine, sa fille, des démarches nécessaires pour faire agréer sans éclat son rappel ². Marie-Antoinette convint, avec la comtesse de Marsan, gouvernante des enfants de France et cousine du prince Louis, qu'on engagerait l'ambassadeur à demander un congé, et qu'une fois arrivé en France, on lui ferait sentir l'impossibilité du retour. Nous avons de fortes raisons de croire que le prétexte allégué par Marie-Thérèse cachait le dépit d'avoir vu ses projets de participation au partage de la Pologne découverts par l'ambassadeur, mais elle ne pouvait ni le faire supposer, ni encore moins l'avouer.

Quoi qu'il en soit, il n'y avait pas encore là de motifs suffisants pour s'attirer la haine inexorable de la Dauphine. La seconde partie des instructions diplomatiques du prince Louis lui en fournit l'occasion : mais cette fois, l'histoire ne doit point l'accuser de légèreté : si les apparences tournèrent malheureusement contre lui, elle doit affirmer hautement que tous les torts furent au ministre duc d'Aiguillon.

Cette seconde partie des instructions du prince Louis avait rapport à la situation de la Pologne. Les cours de Pétersbourg et de Berlin s'étaient unies pour y favoriser la cause des dissidents, qui voulaient avoir part au gouvernement et aux dignités de la couronne. Ce n'était qu'un prétexte pour fomenter des divisions

¹ *Mémoires de l'abbé Georgel*, I, 227.

² « Le prince de Rohan me déplaît de plus en plus, écrivait Marie-Thérèse dès le 18 mars 1772 à M. de Mercy, son ambassadeur à Versailles. C'est un bien mauvais sujet, sans talent, sans prudence, sans mœurs : il soutient fort mal le caractère de ministre et d'ecclésiastique. L'Empereur aime à la vérité à s'entretenir avec lui, mais c'est pour lui faire dire des inepties, bavardises et turlupinades. Kaunitz paraît aussi content de lui, parce qu'il ne l'incommode pas et lui montre toute sorte de soumission. Je ne veux pas, du moins dans ce moment, demander son rappel, mais je vous répète que je le verrai avec plaisir dénicher bientôt d'ici. » (*Correspondance* publiée par M. d'Arneth. I, 289). Nous verrons plus loin que Kaunitz ne tarda pas à être incommodé par les interceptions de ses dépêches que fit l'ambassadeur.

dont un démembrement projeté entre les deux cours devait être le résultat. Celle de Vienne, justement alarmée de ce projet qu'elle était parvenu à découvrir, en avait donné communication à la cour de Versailles, son alliée, en l'invitant à se réunir à elle pour empêcher l'exécution de ce dessein, et il avait été convenu sous le ministère Choiseul qu'on engagerait secrètement les magnats polonais à se confédérer, en promettant de les soutenir par des secours pécuniaires et d'intéresser la Porte en leur faveur. Cette double assurance des cours de Vienne et de Versailles fit naître la confédération de Bar, où se liguèrent par serment les premières et les plus riches maisons de Pologne ; et la France envoya Dumouriez puis le baron de Vioménil en ce pays, avec une légion d'excellents officiers et des subsides pour organiser une force militaire dans les palatinats confédérés. Continuant la même politique, le duc d'Aiguillon donna pour instructions au nouvel ambassadeur de donner à la confédération polonaise l'impulsion qu'exigeraient les mesures concertées avec le ministère autrichien ; et ses dépêches constatent qu'à l'époque du départ du prince Louis, la cour de Versailles paraissait dans l'intime conviction que celle de Vienne favorisait l'insurrection des Polonais. Si le duc d'Aiguillon soupçonnait autre chose, il ne le laissait pas supposer. Louis XV seul, à l'aide de sa correspondance secrète, connaissait exactement la situation.

Le prince Louis ne tarda pas à s'apercevoir que le cabinet de Vienne jouait celui de Versailles, et que tout en lui donnant les plus solennelles assurances de coopération, il faisait cause commune avec ceux de Pétersbourg et de Berlin pour arriver à un partage commun de la Pologne sans coup férir. Il en eut des preuves certaines quand le comte de Kaunitz laissa sans secours le baron de Vioménil assiégé par les Russes dans le château de Cracovie, et il s'empressa d'en prévenir le duc d'Aiguillon. Le ministre lui répondit imperturbablement qu'il se trompait : « Que LL. MM. II. ne souffriroient jamais ce partage, et qu'en tout état de cause, le roi emploierait, s'il le falloit, tous ses moyens et toutes ses forces pour l'empêcher. » (14 mars 1772). Mais le prince Louis insista devant des preuves d'autant plus directes qu'il avait, à prix d'argent,

communication de toutes les dépêches secrètes des cours intéressées par un agent infidèle de la police de Vienne, qui les lui faisait tenir régulièrement toutes les semaines ⁴. Il était ainsi parvenu à des découvertes étonnantes et avait pu faire passer à la cour les pièces secrètes les plus intimes, relatives aux entrevues de Frédéric et de Joseph II à Neiss et à Neustadt. Kaunitz, qui entretenait lui-même à Versailles des intelligences de même sorte, parvint jusqu'à la source de la trahison de ses bureaux et fit noyer un commis dans le Danube : mais le prince Louis, sans s'en étonner, en gagna d'autres à la chancellerie et jusque dans l'intérieur des appartements de l'Impératrice et de ses fils. Il intercepta des lettres de Kaunitz au comte de Mercy, et apprit par là que la cour de Vienne s'était procuré des copies de ses propres dépêches au duc d'Aiguillon. Il apprit que l'Autriche allait s'unir à la Russie contre la Porte, et le cabinet de Versailles put prévenir, grâce à lui, les désastres que l'Autriche préparait à notre allié. En même temps, il se procurait les copies de la correspondance de Kaunitz avec l'ambassadeur autrichien à Pétersbourg. Le comte de Mercy, qui eut communication de ces pièces à Versailles, en avertit Marie-Thérèse, et le prince Louis mandait au roi, peu après, que Kaunitz, dépaysé, avait porté la précaution au point de faire changer les serrures de

⁴ Il faut lire dans les *Mémoires* de l'abbé Geogel, I, 269, le récit très romanesque de la manière dont s'opéraient ces étranges découvertes, récit tellement enjolivé que le duc de Broglie, qui en reproduit la majeure partie dans son *Secret du roi*, est obligé de faire toutes réserves sur la forme (II, 519). Mais le fond est indubitable. Il est certain que le prince Louis parvint à connaître les secrets les plus intimes de toutes les chancelleries de l'Europe, et lui-même confirme les parties essentielles du récit de son secrétaire dans une dépêche à Louis XV, que M. Boutaric a publiée dans la *Correspondance secrète* du roi (II, 378, etc.). Il faut bien reconnaître, dit judicieusement M. le duc de Broglie, « que ces secrets enchevêtrés l'un dans l'autre, puis livrés et trahis par une suite d'infidélités et de larcins successifs, — ce prétendu mystère connu en fin de compte de tous ceux qui devaient l'ignorer et revenant à son point de départ, après avoir été renvoyé comme une paume entre les mains de joueurs de chancellerie en ambassade, — cet ambassadeur informé des intentions cachées de sa cour par l'indiscrétion d'un commis étranger, toute cette série, en un mot, d'incidents tragi-comiques, couronne dignement ce long récit : (le secret du roi). Un romancier n'aurait pu imaginer un meilleur dénouement, ni démontrer par une moralité plus éclatante les embarras que se crée à elle-même une politique frauduleuse. » (*Le Secret du roi*, II, 520).

son cabinet, ne confiant qu'à son secrétaire le dépôt des dépêches les plus sérieuses. Il fit plus encore. Il avertit Louis XV que la chancellerie autrichienne était parvenue à acheter tous les chiffres, non seulement de la correspondance du duc d'Aiguillon et de tous nos ministres avec toutes les cours de l'Europe, mais encore ceux de la correspondance occulte du roi avec ses agents secrets, et pour le prouver, il envoyait des copies de toutes les dépêches tra-
duites :

« De mon cabinet, écrivait-il au roi, je lis toutes les dépêches dont je viens de parler ; j'apprends les secrets que vos ministres croient devoir me taire dans les lettres qu'ils m'écrivent.... C'est là que j'ai connu et révélé dans une lettre secrète remise au roi par le prince de Soubise, que le comte de Broglie avoit, par l'autorisation même de S. M., continué pendant son exil une correspondance secrète et particulière avec M. Durand, à Pétersbourg, et avec d'autres ministres... Depuis ces connoissances, je n'ai cessé d'insister sur la nécessité d'un changement de chiffres : j'en ai reçu un en dictionnaire pour la cour ; mais je suis toujours sans moyens sûrs pour les avis secrets que j'ai à transmettre à Constantinople, Stockholm et Pétersbourg.... Toutes les dépêches du prince de Kaunitz, toutes celles des ministres étrangers interceptées, passent par ce qu'on appelle ici le *cabinet*. C'est là que sont établis les bureaux *des déchiffreurs*. Le baron de Pichler en est le directeur : il travaille seul avec l'impératrice et ne rend compte qu'à elle. Ce directeur lui remet cinq copies, une pour l'empereur, une pour le grand duc de Toscane, successeur éventuel de la monarchie autrichienne, une à Bruxelles, au prince de Staremberg, désigné pour remplacer le prince de Kaunitz, et une au comte de Rosemberg, homme de confiance.... Chacun renvoie ces copies à l'impératrice avec des observations à mi-marge, et c'est de ces opérations combinées et discutées que se forment les projets et les résolutions... »

¹ Soulevie, *Mém. sur Louis XVI*, III (275-281). — Cet extrait fait partie d'un mémoire intitulé *Mes découvertes*, rédigé par le prince Louis et accompagnant sa dépêche intitulée : *Tableau abrégé de mes principales négociations à la cour de Vienne*

Il faudrait, après cela, la mauvaise foi la plus insigne pour accuser le prince Louis d'imprévoyance au sujet du partage de la Pologne. Du reste, ses propres dépêches, publiées par l'abbé Georgel d'après ses notes, et par M. de Saint-Priest d'après les originaux conservés aux archives du ministère des affaires étrangères, ne laissent aucun doute sur l'insistance que mit le prince Louis à attirer l'attention du cabinet de Versailles sur les intrigues qu'il avait découvertes. L'une d'elles, datée du 13 avril 1772, démontre que dès son arrivée il saisit le fil de ces trames ténébreuses ; elle se termine par ce *post-scriptum* caractéristique : « La tranquillité avec laquelle la cour de Vienne a vu les démarches du roi de Prusse, cette union des Prussiens avec les Russes pour décider du sort de la Pologne, me portent à croire qu'il y a, comme je l'avois prévu, un accord secret fait entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin pour un démembrement et pour s'attribuer le territoire qui sera le plus à leur convenance. » Une autre dépêche, qui rapporte une longue conversation de l'ambassadeur avec le comte de Kaunitz, est encore plus explicite, et nous renvoyons aux études de M. de Saint-Priest le lecteur qui douterait de la finesse diplomatique du prince Louis.

Des renseignements si clairs irritaient le duc d'Aiguillon, dont les réponses contradictoires trahissent le dépit, les incertitudes et l'insigne maladresse. Mais ne trouvant pas dans le prince Louis l'aveugle instrument sur lequel il comptait rejeter tous les torts (ce qu'il fit pourtant avec une rare impudence, en flétrissant publiquement à la cour et dans le monde son imprévoyance supposée dès que le traité de partage fut rendu public), le ministre résolut de le perdre à jamais en le rendant odieux à la future reine. On est frappé de stupeur quand on examine froidement l'indigne procédé dont il se servit pour arriver à ses fins et se sauver en sacrifiant impitoyablement sa victime.

depuis le mois de janvier 1772 jusqu'au mois de juillet 1774. Ce mémoire, daté du 4 juillet 1774 et trouvé en 1792 dans le cabinet du roi, fut publié par Ségur dans sa Politique des cabinets de l'Europe. III. 239, etc. M. Boutaric l'a reproduit dans sa Correspondance secrète de Louis XV. II. 378, etc. Il y a des variantes légères avec la version de Soulavie qui paraît plutôt une analyse.

Dans une lettre particulière, séparée d'une de ses dépêches les plus pressantes et écrite de sa propre main au duc d'Aiguillon, le prince Louis s'énonçait en ces termes : « J'ai effectivement vu pleurer Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée ; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paroît avoir les larmes à commandement : d'une main elle a le mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance copartageante. » Cette lettre très secrète ne devait être communiquée qu'au roi, qui avait témoigné le désir de connaître à fond le caractère et les vrais sentiments de Marie-Thérèse. Par une indiscretion impardonnable, le duc d'Aiguillon la confia à la Du Barry, qui aimait d'autant moins l'impératrice que Madame la Dauphine ne dissimulait pas son éloignement et son mépris pour la favorite. Celle-ci ne se fit pas faute, dans un de ces soupers où Louis XV n'admettait que quelques-uns des confidants de ses plaisirs, de s'égayer sur l'hypocrisie de Marie-Thérèse ; pour étayer ce qu'elle avançait par une preuve convaincante, elle tira de son portefeuille la lettre du prince Louis, et lut à haute voix le passage que nous venons de citer. Aucun des convives n'hésita à croire l'ambassadeur en correspondance avec la favorite. C'était un vrai plat de courtisan à servir à Madame la Dauphine. Aussi l'un des assistants s'empressa-t-il d'aller instruire la princesse de ce qui venait de se passer.

Nous n'avons pas besoin de dire quelle fut l'indignation de Marie-Antoinette en apprenant, ce qui était faux, qu'un prince de l'Eglise entretenait une correspondance avec une femme comme la Du Barry, pour représenter sa mère sous des traits odieux.

Telle fut la cause principale de l'invincible éloignement que Marie-Antoinette montra désormais pour le prince de Rohan ; de sa persévérance à lui refuser les plus faibles témoignages de sa bienveillance, et de la facilité avec laquelle elle prêta toujours l'oreille aux insinuations des ennemis personnels du coadjuteur pour l'éloigner de la cour et le perdre dans l'esprit du roi. Quand

on a impartialement étudié toutes les pièces de cette lamentable histoire, on peut affirmer sans crainte, avec l'abbé Georgel, que sans l'inconcevable légèreté du duc d'Aiguillon, livrant à la maîtresse du roi une lettre secrète, destinée seulement à la Majesté royale, jamais le fameux procès du collier n'aurait eu lieu : ce procès qui fut « le premier degré de l'échafaud sur lequel des monstres ont osé faire monter une reine ¹. »

La chronique attribue une cause plus personnelle encore à l'inimitié de la Dauphine contre le prince Louis. Ici nous devons être plus réservé. Il y avait eu à la cour vers 1772, dit M^{me} Campan, des querelles entre l'abbé de Vermond, ancien précepteur de Marie-Antoinette, toujours honoré de la confiance de son élève, et M^{me} de Marsan, gouvernante des Enfants de France ; la Dauphine y avait pris elle-même quelque part. « A partir de ce moment, il s'établit un foyer d'intrigues, ou plutôt de commérage, contre Marie-Antoinette, dans la société de M^{me} de Marsan : ses moindres actions y étaient mal interprétées : on lui faisait un crime de sa gaieté et des jeux innocents qu'elle se permettait quelquefois dans son intérieur avec les plus jeunes de ses dames et même avec des femmes de son service. Le prince Louis de Rohan, placé à l'ambassade de Vienne par cette société, y fut l'écho de ces injustes critiques et se jeta dans une série de coupables délations qu'il colorait du nom de zèle. Il représentait sans cesse la jeune Dauphine comme s'aliénant tous les cœurs par des légèretés qui ne pouvaient convenir à la cour de France. Cette princesse recevait souvent de Vienne des remontrances dont la source ne pouvait lui demeurer longtemps cachées, et c'est à cette époque qu'il faut rapporter l'éloignement qu'elle n'a jamais cessé de témoigner au prince de Rohan ². » M^{me} Campan ajoute que l'impératrice aurait envoyé à Versailles son secrétaire du cabinet, le baron de Neni, pour s'informer de la conduite de sa fille ; que celui-ci, après y avoir mis le temps et la sagacité convenables, détrompa sa souveraine sur les exagérations de l'ambassadeur français ; et qu'enfin Marie-Thérèse ayant reconnu là une

¹ Alexis de Saint-Priest, *Etudes diplomatiques*, I, 253.

² *Mém. de M^{me} Campan*, I, 66.

tactique due à l'inimitié du parti opposé à l'alliance autrichienne, résolut de demander le rappel du prince Louis.

Nous ne pouvons nous prononcer aussi catégoriquement sur ces allégations que sur les précédentes. Il nous paraît bien improbable que l'ambassadeur, malgré sa légèreté connue, ait pu tenir une conduite aussi inconsidérée ¹; mais ce qui ne peut être mis en doute comme conclusion de ce rapide tableau de son ambassade, c'est qu'il faut rayer d'un grand nombre d'histoires de France, qui passent pour sérieuses, de celle de Lacretelle en particulier ², l'assertion étrange que grâce à l'imprévoyance du prince Louis le

¹ Soulavie confirme cependant en partie les assertions de M^{me} Campan, mais en leur donnant une couleur politique. « On a attribué exclusivement, dit-il, la haine de la reine pour le cardinal de Rohan, à une lettre de lui peu favorable à l'impératrice. Le cardinal de Rohan encourut sa disgrâce, non seulement à cause de cette fameuse dépêche, mais encore parce qu'il avait appris lui-même, par les interceptions ou les infidélités des commis autrichiens, que Marie-Antoinette ne cessait pas d'être à Versailles archiduchesse dans le cœur; et la haine de la reine pour le duc d'Aiguillon vint surtout de l'aveu qu'il en fit au jeune roi dans un travail ministériel. Le roi se trouva par le fait dans de perpétuelles défiances de son épouse, qui jamais ne le pardonna ni au cardinal de Rohan, ni au duc d'Aiguillon. » III. 281. Louis XVI aurait toujours conservé, paraît-il, les documents relatifs à la correspondance secrète de Louis XV et aux affaires d'Autriche dans un cabinet particulier situé au-dessous de son atelier de serrurerie et dont Marie-Antoinette n'eut jamais l'accès.

² Dans ses *Souvenirs et Portraits*, le duc de Lévis, qui crayonne un cardinal de Rohan très ressemblant, et qui le juge avec beaucoup d'impartialité, commet aussi cette grave erreur au sujet de l'ambassade de Vienne. « Une ambition fort au-dessus de sa capacité, dit-il, lui avoit fait désirer cette ambassade et le crédit de M^{me} de Marsan la lui avoit fait donner à l'exclusion du baron de Breteuil qui étoit déjà nommé. (Nous avons vu au contraire quelles instances fit près de lui le duc d'Aiguillon.) Pendant que le cardinal de Rohan, qui s'appeloit alors le prince Louis, remplissoit ce poste important et qu'il étoit plus occupé d'étaler un grand faste et de jouir de la société de Vienne, une des plus aimables de l'Europe, que des affaires diplomatiques, le partage de la Pologne se traçoit à son insu. Je ne sais si le cabinet de Versailles auroit en la fermeté de s'y opposer; mais cela n'excuse point l'ambassadeur qui devoit avertir d'un pareil événement. Il eut encore la maladresse d'écrire d'une manière défavorable sur le compte de la jeune princesse destinée à régner sur la France: elle le sut, ne lui pardonna point, et ce fut une des causes de l'infortune du cardinal... » (*Souvenirs et Portraits*, par M. de Lévis. Paris, F. Buisson, 1813, 8°, p. 54.) — Il y a beaucoup d'erreurs dans ce passage. Les dépêches publiées par l'abbé Georget prouvent que le prince Louis avait fait son devoir en prévenant à temps

ministère ne connut pas à temps le scandaleux partage de la Pologne. Que le duc d'Aiguillon, honteux d'avoir été la dupe de l'astuce autrichienne, ait cherché à en rejeter sourdement la cause sur l'ambassadeur, cela ne nous étonne guère d'un ministre aussi peu scrupuleux que l'ancien gouverneur de Bretagne ; mais l'histoire a le droit d'abord de demander des comptes à notre ambassadeur à Pétersbourg où s'était conclu le traité, bien autrement coupable que n'eût été le prince Louis, puisque cela se passait dans la sphère directe de sa surveillance ; ensuite, de constater que l'ambassadeur à Vienne n'avait cessé de faire part au ministre de ses idées et de ses découvertes sur ce projet si funeste aux intérêts de la France. La cour de Vienne, instruite par ses espions de sa clairvoyance, le hait pour l'avoir pénétrée, et poursuivi par elle, il tomba l'année suivante « *victime d'une conduite patriotique*, a dit M. de Saint-Priest, et d'autant plus à plaindre en cela que la postérité elle-même, trompée par ses ennemis, lui a voué dès lors un mépris qu'il n'a mérité que plus tard ¹. »

RENÉ KERVILER.

(A suivre).

et plusieurs fois le ministère. De plus, ce n'est pas sur la Dauphine qu'il eut la maladresse d'écrire d'une manière défavorable, mais sur l'impératrice, sa mère, l'instigatrice du partage de la Pologne.

¹ M. de Saint-Priest. *Études diplomatiques*, I, 265.

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1800

II *

FONDATION DU COUVENT DE L'ERMITAGE

1622-1636

M. Guépin, dans son *Histoire de Nantes*, parle, en trois endroits différents, de l'établissement des Capucins dans cette ville. Nous y lisons : 1^o page 267 : « Le premier établissement des Capucins à Nantes date de 1593. Cependant, les Révérends Pères s'y trouvaient depuis plusieurs années ; car ils firent, en 1591, une procession qui eut lieu à dix heures du soir, et dans laquelle tous les assistants se trouvaient en chemise (*in albis*), nu-pieds et la torche à la main. — Nos chroniques ne nous disent point que les femmes et les filles se soient dispensées d'assister à cette scandaleuse cérémonie. »

2^o Page 311 : « Les États de Bretagne se tinrent à Nantes en 1622... Les Capucins s'établirent à Nantes la même année. »

3^o Page 313 : « La fondation de l'hospice de l'Ermitage par les Capucins est de l'année 1629. »

Il y a ici une contradiction et une grossière erreur. La contradiction se trouve entre le premier et le second passage que nous citons. Si les Capucins s'établirent à Nantes, à la date de 1593, ce ne fut pas en 1622 ; si leur établissement dans cette ville date de 1622, ce n'est pas de 1593. La contradiction est évidente.

L'erreur est au troisième passage. Ce n'est pas, comme nous le prouverons tout à l'heure, en 1629, mais bien en 1622, que les Capucins fondèrent l'hospice de l'Ermitage ¹.

* Voir la livraison de décembre 1880, p. 403-408.

¹ Chez les Pères Capucins, on appelle *hospice* un petit couvent qui n'est pas encore complètement et régulièrement organisé.

La vérité est que les Capucins vinrent à Nantes en 1593. C'est la date que portent toutes les pièces que nous avons sous les yeux. Le duc de Mercœur les établit alors au Marchix. En 1622, ils occupèrent l'*hospice* ou petit couvent de l'Ermitage. En 1629, ils commencèrent la construction de leur couvent de la Fosse. Le 30 avril 1630, ils vendirent leur couvent du Marchix aux Cordelières de Sainte-Élisabeth, et, le 24 juin 1634, ils occupèrent leur couvent de la Fosse nouvellement bâti.

On ne comprend vraiment pas que M. Guépin, prétendant écrire l'*Histoire de Nantes*, ait ainsi tout confondu. S'il fût remonté aux sources, au lieu de se contenter des documents qu'il recevait de troisième ou de quatrième main, il eût évité toutes ces inexactitudes.

La procession de 1594, organisée par les Capucins, ne prouve pas que ces religieux fussent déjà établis à Nantes à cette époque. Les Capucins avaient pu venir, en 1594, prêcher dans cette ville, comme ils vont encore prêcher des *missions* dans les villes et dans les paroisses où on les appelle. Enfin, quant à cette procession, au sujet de laquelle M. Guépin se permet de faire une réflexion d'un goût plus que douteux, nous ferons observer que ce genre de cérémonie était fort en usage à cette époque. Un véritable historien devrait le savoir, et un écrivain impartial n'oublierait point qu'il ne faut pas juger les événements des temps passés d'après les mœurs de l'époque où il écrit, mais bien d'après celles de l'époque où les faits sont arrivés ⁴.

Établis à Nantes en 1593, par la libéralité du duc de Mercœur, qui leur donna le couvent du Marchix, les Capucins y furent accueillis avec la plus grande faveur par tous les habitants. La ville s'engagea même, par une délibération du 13 octobre 1593, à leur fournir gratuitement tous les remèdes dont ils pourraient

⁴ Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 53, fixe cette procession au 24 mai 1591. Il en fait suivre le récit d'une réflexion analogue à celle de M. Guépin, tout en reconnaissant que ce genre de cérémonie était fort en usage à cette époque. Ce que nous disons ici, au sujet de la réflexion de M. Guépin, s'applique également à celle de Travers, dont elle n'est, pour ainsi dire, que la copie.

avoir besoin dans leurs maladies. L'austérité de leur vie et leur ferveur exemplaire attirèrent bientôt à leur Ordre de nombreux sujets, même des plus hauts rangs de la société nantaise. Le frère de Françoise Dachon, épouse de Michel Ragaud, sieur de la Hautière, était déjà religieux Capucin depuis plusieurs années en 1622, et un des fils de Michel Ragaud et de Françoise Dachon fit profession chez les Capucins, sous le nom de VALÉRIEN DE NANTES, au mois de juin de cette même année 1622.

Ce fut à cette époque, le 12 juin 1622, comme nous l'avons dit précédemment, que Guy Chapelet, en religion frère Bruno, mourut et fut enterré chez les Capucins du Marchix. Le sieur de la Hautière, dont le beau-frère était déjà Capucin, et dont le fils faisait profession dans ces jours au couvent du Marchix, résolut de donner l'Ermitage aux Pères Capucins, pour leur servir de maison de solitude, en même temps que de lieu de repos pour leurs malades et leurs infirmes. Voici l'acte de donation, daté du 13 juin 1622, lendemain de la mort du frère Bruno ¹ :

IN NOMINE PATRIS ET FILII ET SPIRITUS SANCTI.

« En nostre cour royale de Nantes, devant les notaires héréditaires d'icelle soubz signez, avec deue submission de personnes et biens, et prorogation de juridiction, y juré par sermant, ont esté présent Maistre Michel Ragaud, contrôleur général pour le roy, en sa provosté dudict Nantes, et Françoise Dachon, son espouze et compaignie, sieur et dame de la maison et terre noble de la Hautière, ladict femme suffisamment autorisée en sa requeste dudict sieur de la Hautière, son mari, demeu-

¹ Nous lisons dans Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, loc. citat. : « En 1622, le dernier ermite étant mort, les Récollets firent leur possible pour obtenir ce terrain des Seigneurs de la Hautière ; mais ils furent refusés. Les Capucins qui le demandèrent furent plus heureux ; le terrain leur fut donné le 13 juin de cette année. » Il nous est impossible d'admettre ce qui est affirmé ici, *sans preuve*, par Ogée. Une semblable compétition, entre les Récollets et les Capucins, eût demandé plus de vingt-quatre heures, et ce fut vingt-quatre heures après la mort du dernier ermite que le sieur de la Hautière donna l'*Ermitage* aux Capucins. Les Récollets n'ignoraient pas que le beau-frère de Michel Ragaud était Capucin, et que son propre fils faisait, dans ces jours-là, profession chez les Capucins. Il n'est pas croyable qu'ils se soient hasardés à demander l'*Ermitage* au sieur de la Hautière. Ils devaient bien savoir d'avance que si Michel Ragaud le donnait à des religieux, ce ne pourrait être qu'aux Capucins.

rant en la ville, paroisse de Sainte-Croix dudict Nantes, lesquels, de leur pure et franche vollonté, ont donné et donnent aux pères Gardien, religieux et couvent des Capucins dudict Nantes, et à leurs successeurs religieux, et leur dicte famille ¹ et couvent, sittué et fondé dans la Ville neuve et Marchis dudict Nantes, la chapelle de S. François du Miséry, aveq les chambres, celules et petits jardins, fontaine, caverne, et ce qui est enclos et fermé conjointement de murailles à chaux et sable, en ung tenement et pourpris, ainsi qu'ils ce contiennent, situé sur la pointe des cousteaux du Miséry, dépendans de ladicte terre et seigneurie de la Haultière, en la paroisse de Saint-Martin de Chantenay, près lez Nantes, proche la rivière de Loire. En laquelle chapelle et celule estoit naguère defunct frère Bruno, autrefois dict au monde Guy Chapellet, vivant religieux de l'ordre du Sérafique Père Saint François, décédé et enterré le jour d'hyer au couvent des Capucins de Nantes. Pour lesdicts religieux et couvent des Capucins dudict Nantes habiter et faire prières auxdicts chapelles, celules et enclos dudict Saint François dudict Miséry, comme en maison doraison, soubz le bon vouloir de Monsieur le Révérand Père Provincial et autres supérieurs dudict ordre des Capucins, à jamais a l'advenir. Et en cas que lesdicts révérand Père Provincial et autres supérieurs dudict ordre ne voudroient recevoir ladicte donaison ainsi faicte, sans aucune charge et par pure charité, sinon pour estre lesdicts donataires participans aux vollontaires et devottes prières des religieux dudict ordre qui y seront envoyez, ou que lesdicts Pères Religieux Capucins, apres l'avoir accepté ne voudroient retenir pour eux et tousjours lesdictes chapelle et maison doraison, en seditcs cas et non autrement, lesdicts donataires, pour eux et leurs successeurs, Seigneurs dudict lieu de la Haultière, se reservent les patronnages, disposition de droict qu'ils y avoient avant ladicte donaison.

« Ce qui c'est ainsi voulu et consanty par lesdicts sieur Ragaud et compaigne, et de la manière acceptée par Révérand Père frère Anastaze de Nantes, prédicatteur de la mission ² et religieux dudict ordre, lequel dict accepte ladicte donaison, soubz le bon plaisir du Révérand Père Provincial de Tourrayne, et autres siens supérieurs, ausquels apartient d'accepter et agréer ladicte donaison, dont c'est la requeste desdicts sieur et dame de la Haultière. Nous, notaires royaux soubzsignés, les y avons jugé. . .

« Et chacun a tout pouvoir pertinent quant à ce.

« Faict et consanty audict Nantes, au logis et demourance-des dicts

¹ Chez les Capucins, l'ensemble du personnel religieux du couvent prend le nom de *famille*.

² C'est-à-dire *missionnaire*. C'est le titre que les prédicateurs prennent chez les Capucins.

sieur et dame de la Hautière, scittués en la rue des Jacobins, paroisse dudict Sainte Croix. Le treziesme jour de juin, l'an Mil six cens vingt deux, avant midy.

« Ainsy signé au registre : RAGAUD, FRANCOISE DACHON, CHARIER, notaire royal, et CARTE, notaire royal, vers lequel est demouré ledict registre.

CHARIER, notaire royal.

CARTE, notaire royal.

Il est bien évident, d'après cette pièce, que le couvent de l'Ermitage a été donné aux Capucins le 13 juin 1622. Nous avons donc parfaitement raison d'accuser d'erreur M. Guépin, qui fixe l'établissement de ce couvent à l'année 1629¹.

Dès le premier jour, il fut convenu que l'Ermitage n'aurait jamais qu'un petit nombre de religieux, même quand, une fois régulièrement et complètement organisé, il perdrait le titre d'*hospice*, pour prendre celui de *couvent*. De là vint le nom de *Petits-Capucins*, donné à ce couvent, par opposition à celui de *Grands-Capucins*, donné à celui de la Fosse, jusqu'à l'époque de la Révolution.

Le Père Anastase *de Nantes* informa immédiatement de cette donation le révérend Père Raphaël *d'Orléans*, qui était alors Provincial de Touraine. Celui-ci ordonna sur le champ au Père Fiacre *de la Chapelle*, gardien du couvent du Marchix, de prendre possession de l'Ermitage et d'y placer quelques religieux. Mais le couvent devait être accepté par le Chapitre provincial. Ce Chapitre se tint à Nantes, au mois de mars de l'année suivante, 1623. Le 12 mars, le Père Raphaël *d'Orléans* présenta au Chapitre provincial l'acte de donation du 13 juin 1622, et les Pères du Chapitre ratifièrent l'acceptation provisoire du Père Provincial. Le même jour fut dressé l'acte suivant :

« Nous, F. Raphaël *d'Orléans*, prestre, prédicateur de l'Ordre des FF. Mineurs de Saint François, Capucins, et Provincial de la province de Tourayne, ayant veu l'acte de donaison fait par M^r Michel Ragaud,

¹ Cette pièce nous montre également combien Travers se trompe, quand il nous dit, *Histoire de Nantes*, T. III, p. 60 : « Dans le XVI^e siècle, l'Ermitage passa aux Capucins, par la concession que leur en fit la ville. » Ce ne fut pas la ville qui donna l'Ermitage aux Capucins, puisqu'il ne lui appartenait pas, mais bien Michel Ragaud, sieur de la Hautière, qui en avait la propriété.

contrôleur général pour le roy, en sa provosté de Nantes, et Françoise Dachon, son épouse, aux religieux Capucins de notre dict ordre, de la chapelle de Saint François du Miséry, des chambres, celules, jardins, fontaine et le reste, comme il apert dudict acte de donaison, en date du treiziesme jour de juin, veu pareillement l'acte d'acceptation, que par nostre commandement et auctorité, le Père Fiacre *de la Chapelle*, à présent gardien de nostre couvent de Nantes, a faict dudict lieu, et la prise de possession qu'il en a faict par l'usage, demeure qu'il y en faict, et les autres religieux dudict couvent. Nous acceptons de recheff le dict don et ratifions la susdicte acceptation, pour nous servir du dict lieu, y demourer et habiter, et vacquer et prier oraisons et autres dévotions.

« En foy de quoi nous avons signé les présentes et faict sceller du sceau de nostre office.

« Donné en nostre couvent de Nantes. Ce Douziesme mars mil six cens vingt et trois. Signé : F. RAPHAEL, provincial, et scellé.

« L'original des présentes a esté aparu et retenu par ledict Ragaud, après collation faite par nous, nottaires royaux à Nantes soubz signés, de la dicte coppie, sur le dict original, ce jour 12 mars 1623.

CHARIER, notaire royal.

CARTE, notaire royal. »

Quatre jours après, le 16 mars 1623, cet acte d'acceptation du Père Provincial de Touraine fut présenté « à l'audiance des plaidz généraux » de la cour de Nantes, « en présence et du consentement du Procureur du Roy, » et l'acte de donation, ainsi que l'acte d'acceptation, furent enregistrés d'office au greffe de Nantes, folio cent cinquante-trois.

Toutes les formalités canoniques et civiles étaient remplies. Cependant, en l'année 1633, le Père Raphaël *d'Orléans*, devenu Provincial de la province de Bretagne, se rendit à Rome, au Chapitre général de l'Ordre, tenu au mois de mai de cette année. Là, le Père Raphaël présenta au Général de l'Ordre toutes les pièces qui concernaient l'Ermitage de Nantes, et celui-ci accepta, reçut et approuva « d'abondant » l'acceptation du Provincial de Touraine, en date du 12 mars 1623. Quatre mois après, le 9 septembre 1623, le Chapitre provincial de la province de Bretagne se réunit à Nantes. Le Provincial et les Définitesurs¹ nommèrent, pour l'Ermi-

¹ Pour la signification des noms de *Provincial*, *Définitesurs*, etc., voir notre *Statistique des Franciscains, dans la Loire-Inférieure, à l'époque de la Révolution*. Libaros, Nantes, 1879.

tage, un Supérieur auquel ils adjoignirent quelques religieux. Il est vrai que le couvent de l'Ermitage continua à dépendre, *pour le temporel*, du *Grand-Couvent* de la ville de Nantes, dont il tirait toute sa subsistance; il est vrai également que les deux communautés allaient en procession sous la même croix, mais cela n'empêchait pas les deux couvents d'être distincts et séparés; le Supérieur qui gouvernait l'Ermitage était différent de celui du Grand-Couvent.

Les choses avaient marché lentement pour l'établissement des Capucins de l'Ermitage, mais enfin elles avaient marché. Vu leur petit nombre, les religieux qui habitaient cette maison n'étaient pas tenus à toutes les observances de jour et de nuit. Cependant, lisons-nous dans une pièce de 1636, « les Capucins, qui y ont résidé assiduellement (depuis 1633), ont célébré les offices divins et offert les adorables sacrifices de la messe, et autres prières de jour et de nuit, comme aux maisons dudict ordre, à la dicte chapelle et enclos de Miséry. »

Mais le jardin, qui était suffisant pour les deux ermites, en 1609, ne l'était pas pour les cinq ou six religieux Capucins qui habitaient ce couvent, en 1633. Ils en firent l'observation au sieur de la Hautière, lui demandant de vouloir bien ajouter à sa donation de 1622 celle d'un terrain qui se trouvait à l'extrémité ouest de leur jardin. Michel Ragaud et Françoise Dachon, toujours très bien disposés pour les Capucins, accueillirent favorablement leur demande. Pour faciliter la disposition en jardin du terrain demandé, ils en firent tirer, en 1635, une grande quantité de pierres de taille et de *grisons*, puis ils le donnèrent aux Capucins. L'acte est du 29 juin 1636. Nous y lisons :

Les Capucins « ayant eu besoing d'accroistre et faire enfermer de murailles la terre qui est au bout du petit ancien jardin, leur donné, du costé d'occident, pour s'y faire jardinaige nécessaire à la noriture des dictz religieux, ils auraient remonstré, fait voir et cognoistre ausdicts sieur et dame de la Hautière, sur le lieu, leur besoing. Lesquels auraient fait parvenir et tirer l'an dernier grand nombre de pierres de taille et rochers de grison, qui estaient eslevez au bout et aux environs dudict ancien jardin, et qui eussent empesché l'accroissement dicelluy; obtem-

pérant à la remontrance des Pères Capucins, et pour aider à leur noriture ont octroïé, voulu et consenty ce qu'ensuit :

« Sachent tous présents et advenir, que par nostre dicte cour royalle dudict Nantes, devant les notaires héréditaires dicelle soubz signez, ont esté présents et personnellement établis lesdicts sieur et dame de la Hautière, demeurant en leur maison, rue des Jacobins, paroisse de Sainte Croix dudict Nantes, ladictes femme auctorisée suffisamment, à sa requeste, dudict sieur de la Hautière, Ragaud, son mary, pour l'effet des présentes. Lesquels, pour l'honneur de Dieu et aider à leur pouvoir à la nécessité desdictz révérends Pères religieux Capucins, qui sont à présent et seront successivement envoïés par la Sainte Obédience à ladictes chapelle, esglise et enclos dudict Saint François du Miséry, leur ont octroïé et doné, leur donent et octroient pieusement, de leur franche libéralité et bonne vollonté, l'emplacement qui est sur le cousteau dudict Miséry, au bout de l'ancien jardin qu'ils avaient doné ci devant, comme dict est, avecq la dicte chapelle, ausdicts révérends Pères Capucins, à prendre depuis le coing de la muraille de l'ancien jardin, qui regarde le costé et parc de la Hautière, la longueur de huictz vingt piedz (80 pieds), jusques au rocher qui est au delà d'un petit jeune boys de fustaies, qui est dans une coullée, proche dudict ancien jardin, du costé d'Occident, et, pour la largeur, jusqu'à la voïete des batteliers, tant depuis cedict bout, que depuis l'autre extrémité de la muraille qui joint la grotte ou caverne voustée, a tirer en ligne droicte jusques au joignant de ladictes voïete et sentier des mariniers et batteliers, qui passent proche et au long de ladictes rivière de Loire, en tout sens, des deux costés de large et de long. Lequel emplacement lesdicts sieur et dame de la Hautière ont voulu, permis et consenty, veullent, consentent et permettent estre fermé et enclos, comme et quand il plaira ausdicts Pères Capucins, à l'alignement desdictes anciennes murailles, dudict ancien jardin, du costé du parc de la Hautière, jusques audict rocher, et à la longueur de huict vingt piedz de Roy, en sorte que ledict petit bois de fustaie, qui est dans la coullée, vers la rivière de Loire, au dessoubz dudict parc dudict lieu de la Hautière, demourera ausdictz Pères Capucins, enfermé avec l'accroissement et allongement dudict jardin, à la charge de laisser quinze piedz de franc entre la muraille dudict parc de la Hautière et celle du coing et angle du mur vers Occident, qui sera construit pour enclosre et enfermer ledict emplacement et accroissement de jardin. Et parce que lesdictz Supérieurs et religieux Capucins présents et autres, qui habiteront audict lieu, chapelle et enclos dudict Saint François du Miséry, ne pourront prétendre et avoir aucun droit ny propriété au fonds de dehors dudict emplacement ci dessus spécifié, couper ny émonder, faire couper par pied, desplanter ny autrement endommager les autres bois de fustaies

et affimentz, qui sont plantés et pourront à l'advenir estre faictz planter, au dehors desdictes chapelles de Saint François dudict Misery, et emplacement leur donné, et cy dessus spécifié, ny s'estendre sur les garennes, perrières, cousteaux et autres domaines dudict lieu et terre noble de ladictte Hautière, qui sont demourants ausdicts sieurs de la Hautière, Ragaud, seigneurs et possesseurs paisibles, lesquels sont les mesmes préservations et conditions portées par ledict premier acte de donnoison, du treiziesme juing l'an 1622.

« Et pour ce que ainsy, et de la manière, lesdictz sieur et dame de la Hautière l'ont voullu et consenty, promis et juré tenir sans y contrevenir, ils y ont esté par nousdictz, Notaires royaux soubzsignez, jugez..... Lesquels ont fait en présence de Vénérables Pères : Modeste *de Mayenne*, gardien des Capucins dudict Nantes, Archange *de Bazoge*, supérieur dudict Saint François du Miséry et Raphaël *dudict Nantes*, religieux dudict Ordre de Saint François, Capucins de leur dict couvent dudict Nantes, depputtés par la communauté d'yceluy, pour ouïr et entendre lecture du présent acte et l'accepter, attendant l'homologation en estre faite au prochain Chapitre général et provincial dudict Ordre, assigné en la ville du Mans, soubz le bon plaisir des révérends Pères Provincial et Définitours de cette province.

« Faict et consanty en ladictte maison et demourance desdicts sieur et dame de la Hautière, où ils ont signé avecq les Pères et religieux députez, le vingt neufiesme jour de juing, l'an mil six cent trente six, après midy.

Ainsi signé au registre : RAGAUD, *Françoise* DACHON, frère MODESTE *de Mayenne*, gardien indigne des Capucins de Nantes, frère ARCHANGE, frère RAPHAEL *de Nantes*, Capucins, BODIN, procureur royal, PAPION, notaire ecclésiastique et royal, qui a retenu les originals.

« BODIN, procureur royal. PAPION, notaire ecclésiastique et royal. »

Cette longue citation nous a paru nécessaire, car, toute précise qu'elle est, nous allons la voir devenir la source d'une série de procès. C'est d'ailleurs le plus grand accroissement que reçut le couvent de l'Ermitage, après sa fondation. Enfin, tout y est indiqué avec clarté, et sa lecture attentive nous suffit, en la comparant avec deux autres pièces, pour nous rendre compte de la situation respective, à cette époque, du couvent de l'Ermitage et de la propriété de la Hautière.

Le coteau de l'Ermitage a tellement été bouleversé depuis 90 ans

qu'il est presque impossible aujourd'hui, quand on le visite, de se rendre compte de ce qu'il était à cette époque. Par cette pièce du 29 juin 1636, nous voyons que les Capucins furent autorisés, par le seigneur de la Hautière, à s'étendre, du côté de la Loire, jusqu'au sentier des bateliers. Du côté de la ville, leur enclos venait jusqu'au réservoir où s'écoulait l'eau de la fontaine qu'ils avaient renfermée dans leur jardin, c'est-à-dire, à peu près jusqu'à l'escalier actuel de Sainte-Anne. Au nord, cet enclos se terminait à l'arête du coteau ; enfin à l'ouest, le seigneur de la Hautière leur concédait la longueur de 80 pieds de terrain à prendre en ligne droite, de manière à enfermer un petit bois de futaie qui se trouvait dans une coulée proche de là. La délimitation était fixée par un rocher, situé à 80 pieds de l'ancien jardin, derrière le petit bois. Quant au parc de la Hautière, il s'avancait sur le coteau, de l'ouest à l'est, parallèlement à la nouvelle concession faite aux Capucins, jusqu'au chemin appelé encore aujourd'hui le *chemin des filles*. La largeur de 15 pieds de terrain, qui devait être laissée entre le parc de la Hautière et la muraille que les Pères Capucins étaient autorisés à élever, pour enclore leur nouveau terrain, était destinée à l'établissement d'un chemin allant de Nantes à Chantenay, en passant par l'Ermitage. Enfin, ce chemin lui-même, autrefois simple chemin à piétons, remplaçait un chemin à chariot, qui se trouvait auparavant trente ou quarante pas plus haut sur le plateau, et que le sieur Ragaud avait fait enfermer dans son parc en 1607.

Il y avait, à la vérité, plus loin encore sur le plateau, un autre chemin à charrettes, appelé *le grand chemin* de Nantes à Chantenay, qui passait par le village des Perrières, mais ce chemin était impraticable en hiver et par les mauvais temps. Bien différent était celui qui séparait le parc de la Hautière et l'enclos des Capucins. Parfaitement construit et entretenu de Chantenay jusqu'à l'Ermitage, il se prolongeait sur Nantes par une avenue ou *rabine* de chênes que les Capucins avaient creusée, aplanie et plantée au mois de décembre 1630, avec l'agrément et la permission du sieur de la Hautière. Bien soignée et cultivée, cette rabine était déjà fort

belle en 1658. Elle était très commode pour le public qui, sans elle, n'aurait pas eu d'ombrage dans ce lieu, et elle contribuait beaucoup à la décoration du coteau.

Mais la donation du 29 juin 1636 devait être acceptée par le Chapitre Provincial. Elle le fut le 27 juillet suivant, comme l'atteste cette autre pièce que nous reproduisons :

« Nous, Frère Séverin *de Morlaix*, Provincial des Frères-Mineurs Capucins, de la province de Bretagne, F. Raphaël *de Nantes*, F. Louys-François *de Rennes*, F. Bonaventure *de Moncé*, F. Joseph *de Vitré*, prêtres, prédicateurs du mesme Ordre, et Définites de la mesme province, assemblés en nostre couvent du Mans, pour la célébration du Chapitre provincial, le 18 juillet 1636, ayant leu attentivement le présent acte authentique de donaison de Nobles Personnes Michel Ragaud, contrôleur général pour le Roy, en sa provosté de Nantes, et Françoise Dachon, son épouse, sieur et dame de la Hautière, nous l'avons acceptée et acceptons, avec toutes les clauses et conditions y contenues, remerciant très humblement lesdicts sieur et dame de leur libérale donaison et sainte affection à notre Ordre, priant de toute notre affection Notre-Seigneur Jésus-Christ de les vouloir combler de mille bénédictions.

« Fait en la chambre de la Définition de notre couvent du Mans, ce 27 juillet 1636.

F. SÉVERIN, Provincial, président.

F. RAPHAEL <i>de Nantes</i> ,	1 ^{er}	} Définites.
F. LOUYS-FRANÇOIS <i>de Rennes</i> ,	2 ^e	
F. BONAVENTURE <i>de Moncé</i> ,	3 ^e	
F. JOSEPH <i>de Vitré</i> ,	4 ^e	

Tout étant ainsi réglé, les Capucins pouvaient espérer qu'ils vivraient tranquilles sur ce coteau de Miséry. Les habitants de la ville et ceux des paroisses voisines et des villages proches du coteau avaient un chemin d'accès facile, pour aller au couvent de l'Ermitage, quand ils voulaient entendre la messe ou assister aux autres offices. Les gens de Nantes, qui se rendaient à leurs vignes, à leurs maisons, à leurs vaisseaux, ou bien encore à Couëron et aux paroisses adjacentes, passaient librement par ce chemin, entre l'Ermitage et le parc de la Hautière, et les manants de Chantenay,

ainsi que ceux de Trentemoult qui traversaient la Loire pour aller à la ville, en profitaient également. En passant devant l'Ermitage, pour se rendre au marché, ils déposaient au couvent les subsistances qu'on leur avait demandées et qu'ils avaient promises.

Quant aux Pères Capucins, ce même chemin leur était très commode lorsqu'ils allaient, la nuit comme le jour, l'hiver comme l'été, assister les malades et leur administrer les sacrements, dans les villages de la Pichonnière, de la Baronnière, etc., à la prière du curé, car il n'y avait alors qu'un seul prêtre à Chantenay. Mais le sieur Ragaud, leur bienfaiteur, vint à mourir, et les religieux de l'Ermitage virent commencer toute une série de procès interminables qui, reprenant de temps à autre, par intermittence, ne finirent qu'en 1754.

FR. FLAVIEN, *capucin.*

(*A suivre.*)

CHARLES DE CARESTIEMBLE *

En ce moment, une voiture s'arrêtait devant la grille du parterre ; elle était occupée par deux personnes, un homme jeune et une dame d'un certain âge. Un des assistants, placé près de la fenêtre, les reconnut et s'écria à haute voix :

— Voici M^{me} de Carestiemble et son fils.

— Enfin ! murmura M^{me} de Bégard.

M^{me} de Carestiemble descendit lestement de voiture : sa petite taille, fine et bien prise, malgré l'âge formidable que lui donnait le capitaine Valier, et qui n'était que trop réel, avait conservé toute sa grâce. Son pied bien cambré était emprisonné dans une élégante bottine à haut talon ; sa tunique de soie noire savamment chiffonnée ; son chapeau coquet, posé sur un édifice de crêpés, de tresses et de boucles d'un noir de jais, faisait, à une certaine distance, une complète illusion sur les années écoulées depuis son entrée en ce monde. On aurait même pu penser que le grand jeune homme, pâle, souffrant et triste, qui descendait péniblement de voiture après elle, était un frère ou un mari ; de près, impossible de conserver cette erreur. Hélas ! il n'est pas de moyens

Pour réparer des ans l'irréparable outrage !

M^{me} de Carestiemble s'avança vivement, et entra dans la salle où la foule s'empressa de lui ouvrir un passage. M^e Nébor, visiblement embarrassé, la salua profondément en disant :

— Je n'espérais pas vous voir ici aujourd'hui, madame, car votre dernière lettre m'ordonnait de procéder à la vente du mobilier de

* Voir la livraison de décembre 1880, pp. 434-447.

M^{lle} de Carestiemble, vous réservant seulement les portraits de famille ; et vous m'annonciez ne pouvoir assister à cette vente.

— C'est exact, monsieur ; mais j'ignorais, ou plutôt j'avais oublié, les trésors antiques que contient cette maison, et sur lesquels vous aviez gardé le silence. Si une amie ne m'eut obligeamment renseignée, ces objets précieux allaient être dispersés. Je m'en serais sans doute consolée, moi, continua M^{me} de Carestiemble en riant, mais pas mon fils ; car il attache un grand prix à ces souvenirs de famille.

Charles de Carestiemble regardait autour de lui, assez contrarié, semblait-il, de se trouver en scène en présence d'une foule curieuse, pour des affaires personnelles qui eussent été plus convenablement traitées dans le cabinet du notaire. Il fallait bien cependant subir cette situation, et s'adressant à M^e Nébor, il lui demanda, du ton poli mais froid qui lui était habituel :

— La vente des antiquités est-elle commencée ? Arrivons-nous trop tard ?

— Mon Dieu, monsieur, balbutia M^e Nébor qui était sur les épines, vous n'arrivez assurément pas trop tard... Cependant, j'aurais désiré que votre venue précédât la vente de ces deux panneaux de tapisserie qui viennent malheureusement d'être adjugés... Mais l'un d'eux a atteint un chiffre tellement élevé, qu'il devra amplement vous consoler de sa perte.

Charles jeta un regard de connaisseur sur la tapisserie désignée par le notaire et répondit froidement :

— L'argent ne peut consoler de la perte d'un objet de cette valeur ; d'autant plus que les deux panneaux vendus dépareillent complètement la tenture de cette pièce. Un espoir me reste, continua le jeune homme, c'est qu'ils aient été achetés par quelque brocanteur qui consentira sans doute à me les revendre.

— Malheureusement, il n'en est pas ainsi, répondit M^e Nébor ; ces deux panneaux ont été adjugés à M^{me} de Bégard.

A ce nom, M^{me} de Carestiemble se retourna vivement et chercha à découvrir dans la foule la personne que le notaire venait de nommer et qui s'avancait aussi vers elle.

— Je devine tout, chère amie, s'écria M^{me} de Carestiemble, vous avez acheté ces tapisseries pour nous les conserver.

— Précisément, répondit M^{me} de Bégard ; je pensais que vous eussiez regretté tôt ou tard la perte de ces objets. Je suis heureuse d'avoir bien deviné.

— Console-toi, Charles, dit M^{me} de Carestiemble à son fils, grâce à M^{me} de Bégard, cette belle tapisserie nous reste.

Charles de Carestiemble s'avança et offrit, avec une politesse charmante, ses remerciements à l'amie de sa mère. Puis, désireux de faire au plus vite cesser ces explications publiques qui lui répugnaient évidemment, il revint vers le notaire et lui dit :

— Il est entendu, monsieur, que tout ce qui a le moindre cachet d'antiquité ne doit pas être vendu.

Et du doigt, il désignait les fauteuils, les meubles marquetés plus ou moins détériorés, ainsi que les fresques anciennes qui, pour ce jour, avaient quitté leurs vieux bahuts.

— C'est convenu, répondit le notaire. Alors je ne vois plus à vendre que des objets insignifiants et sans valeur ?

— Précisément, monsieur, répartit Charles ; seulement, ajouta-t-il en se penchant vers M^e Nébor et lui parlant à voix basse, vos honoraires ne subiront aucune diminution, par suite du trouble que je viens d'apporter à la vente.

Puis saluant froidement, il sortit pour rejoindre sa mère et les dames de Bégard qui étaient déjà dans la rue.

Inutile de dire le mécontentement qui éclata, dans la réunion bigarrée que nous avons décrite, après le départ des héritiers ; chacun se déclarait lésé dans ses droits ou dans ses espérances. Le petit groupe formé par M^{me} Trévane, le capitaine et le percepteur, ne fut pas le moins animé, quoique cependant chacun de ces personnages fût très désintéressé dans la question.

— Toujours la même ! s'écria M^{me} Trévane, en parlant de M^{me} de Carestiemble ; cette femme aura quatre-vingts ans, que sa tête sera aussi folle qu'à vingt ! Avec elle, il faut compter sur des éclats, des scènes, des coups de théâtre comme celui que vous venez de voir !

— Il est de fait, répondit le capitaine avec son petit rire, qu'on ne voit rien de plus inattendu au Vaudeville ou aux Variétés.

— Et sa toilette, reprit M^{me} Trévane, l'avez-vous remarquée ? Est-ce que je ne vous l'avais pas bien dépeinte ? Quelle recherche ! Quelle coquetterie !

— Je vous avouerai, répondit le percepteur, que j'ai pour mon compte fait bien peu d'attention à M^{me} de Carestiemble, encore moins à sa toilette ; je n'ai eu d'yeux et d'oreilles que pour son fils. Quel charmant jeune homme ! Quel air distingué ! Il m'a plu tout d'abord.

— Mais que pensez-vous donc de son teint pâle, de ses yeux cernés et de sa démarche pénible, qui le force à s'appuyer sur une canne ? reprit méchamment M^{me} Trévane. Tout cela me semble bien suspect et paraît indiquer l'usage habituel de ces liqueurs enivrantes et mortelles qui déciment actuellement notre jeunesse.

— Vous allez trop loin, madame, répartit sévèrement le vieux capitaine. Vous me permettrez de prendre la défense de mon jeune frère d'armes. Le pauvre garçon a fait une campagne fatigante et périlleuse ; la pâleur de son visage indique qu'il a été victime des fièvres paludéennes qui infestent constamment ces lointains pays, et auxquelles les Européens paient pour la plupart un véritable tribut. Quant à sa démarche pénible, elle a son explication toute simple dans la blessure à peine cicatrisée de sa jambe. Au reste, son visage sérieux, sa tenue sévère et l'intelligence qui brille dans son regard, plaident suffisamment en sa faveur.

— Je ne sais ; mais, pour mon compte, je n'ai jamais vu un visage aussi triste ; il doit avoir un caractère bien morose et bien chagrin.

— Il est assez naturel qu'il soit triste en ce moment, reprit le capitaine ; il craint d'être forcé de renoncer à sa carrière ; mais cela ne l'empêche pas d'être un noble enfant, un brave officier qui a bien fait son devoir en face de l'ennemi. J'en atteste le petit bout de ruban que j'ai aperçu à sa boutonnière ! Il cherche à se distraire en collectionnant des antiquités, et vraiment je l'approuve, puisqu'il y trouve du plaisir ; pour mon compte, cela me réconcilie avec

M^{me} de Bégard, qui lui a conservé cette tapisserie à laquelle il paraît tant tenir.

— Oh ! quant à M^{me} de Bégard, interrompit M^{me} Trévane qui, battue d'un côté, était charmée de prendre sa revanche d'un autre, quant à M^{me} de Bégard, son but ici est tellement en évidence, qu'il faut être aveugle pour ne pas le voir ! Elle a deux jeunes filles à marier, et ce jeune Carestiemble est un riche parti... Tenez, ajouta la malicieuse femme en montrant par la croisée les dames de Bégard qui, en compagnie de M^{me} de Carestiemble et de son fils, disparaissaient à l'angle de la rue, tenez, la voilà qui les emmène chez elle. Est-ce clair ?

— Bah ! bah ! reprit en riant le capitaine Valier qui, depuis l'apparition du jeune officier, avait complètement déserté le parti de M^{me} Trévane ; que voulez-vous, madame ? Il n'est pas défendu de s'aider un peu dans ce bas monde, et Charles de Carestiemble n'est pas un garçon à dédaigner...

— Ce n'est pas une raison pour manquer de dignité ! répondit la vieille dame en se redressant... Moi aussi, j'ai eu des filles à marier, et j'espère que personne ne pourrait m'accuser d'avoir ainsi fait la chasse aux gendres.

Le capitaine Valier ne répondit pas, mais il tordit sa moustache d'un air narquois ; il se disait sans doute que M^{me} Trévane, malgré ses grands airs, n'eût pas été femme à dédaigner un si beau poisson, qui se fût trouvé par hasard à portée de ses filets.

III

Le lendemain de cette journée si agitée, Charles de Carestiemble arpentait seul les appartements déserts de la vieille maison. Leur aspect était plus triste encore que de coutume, car beaucoup des meubles qui les garnissaient avaient disparu dans la vente de la veille. Le jeune homme cependant ne semblait pas choqué du délabrement de ces grandes pièces. Il promenait autour de lui des regards mélancoliques : ses yeux erraient des poutres noircies aux

grandes cheminées, des vieux parquets aux vastes embrasures des fenêtres. Puis, il passait en revue les portraits des sires de Carestiemble, ses ancêtres, dont les regards paraissaient le suivre. Il s'arrêtait de préférence devant l'un deux. Appuyé contre un canon, le guerrier posait une main sur la garde de son épée, et de l'autre, il désignait son blason dont l'écu laissait voir un chevron brisé sur champ de gueules, et pour devise : **NUL N'A FORFAIT**. Au bas du tableau était écrit : *Aymar de Carestiemble, tué à Fontenoy, 1745.*

— Mon bisaïeul ! murmura Charles en se parlant à lui-même, tombé glorieusement pour son roi et sa patrie !... Puis il ajouta tout bas : Mort fidèle à l'honneur, et son fils a pu sans rougir garder sur son écu cette fière devise : **NUL N'A FORFAIT !**

Le jeune homme s'assit en face du portrait et le considéra longtemps ; il semblait chercher, sur le visage de son aïeul, le reflet des sentiments et des pensées qui l'avaient agité pendant sa vie.

— Lumière éteinte ! Souffle divin remonté vers le Créateur, murmurait-il, ton passage ici-bas fut sans tache, ta tombe sanglante, mais glorieuse !... Puis Charles ajouta avec découragement : Pourquoi ne m'a-t-il pas été donné, comme au comte Aymar de Carestiemble, de mourir aussi pour ma patrie ?... Mes ossements blanchiraient maintenant sur les rives sablonneuses du Mexique, mais au moins on pourrait toujours redire en parlant des Carestiemble : **NUL N'A FORFAIT !**

Une larme descendit lentement sur la joue pâle du jeune officier qui avait ramené son regard vers la terre.

Il fut tiré de ces sombres pensées par un murmure confus de voix de femmes qui venaient jusqu'à lui ; puis on monta l'escalier, et sa mère, suivie des dames de Bégard, entra dans la chambre.

— Enfin ! nous retrouvons notre solitaire, s'écria gaiement M^{me} de Carestiemble en apercevant son fils. J'ai été bien étonnée d'apprendre, en descendant de ma chambre, que tu étais sorti depuis longtemps. J'ai pensé tout de suite que tu te trouvais ici, car je sais que tu aimes mieux vivre au milieu des débris fossiles des

époques préhistoriques que parmi les produits élégants et confortables de notre civilisation moderne.

— Les uns et les autres ont leur beau côté, ma mère, répondit le jeune homme en souriant.

— Cela peut être, mon enfant ; mais avoue au moins que, dans ce moment, tu préfères toutes les vieilleries, tous les débris qui t'entourent, à un mobilier fourni par le premier tapissier de Paris.

— C'est vrai, ma mère.

— J'en étais sûre ! Je vais plus loin encore : je suis persuadée que tu songes à faire restaurer ces fauteuils boiteux, ces meubles au placage soulevé et ces tapisseries qu'on dit si belles, mais qui donnent aux appartements un aspect lugubre.

— Vous avez deviné, ma mère, répondit Charles.

— Quelles singulières idées, mon Dieu ! s'écria M^{me} de Carestiemble en se retournant vers les dames de Bégard. Voilà comme est mon fils : il fait fi de tout ce qui est moderne ; en revanche, avec quel amour il collectionne une quantité d'horribles bibelots ! Des couteaux ayant servi à immoler des victimes humaines, des haches de silex des Celtes et des Gaulois, des ossements d'animaux antédiluviens... que sais-je ? Son cabinet est un véritable musée.

— Je voudrais que vous disiez vrai, ma mère ; mon ambition serait de posséder un musée digne de ce nom.

— Cela viendra, mon fils, assurément, si tu continues de collectionner avec le zèle que tu y mets depuis ton retour du Mexique. Seulement, je me demande parfois avec inquiétude, continua M^{me} de Carestiemble en riant, comment tu pourras te résigner, lorsque tu te marieras, à offrir à ta fiancée une corbeille remplie de chiffons à la dernière mode. Bien sûr qu'à défaut d'un collier ayant appartenu à Frédégonde ou d'un bracelet aux armes des Valois, la pauvre enfant trouvera sous son cachemire de l'Inde un débris de la mâchoire d'un mastodonte ou le couteau de sacrifice d'une prêtresse druidique !...

Un éclat de rire général suivit la plaisanterie de M^{me} de Care-

tiemble. Charles lui-même, malgré sa gravité ordinaire, ne put s'empêcher d'y prendre part.

— Avec la manie si exclusive que vous m'attribuez, ma mère, reprit gaiement le jeune homme, je ne comprends pas que vous me supposiez une jeune fiancée ; vous devriez plutôt penser que, pour me plaire, la femme à laquelle je donnerai mon nom sera une douairière d'au moins quatre-vingts ans !

— Quatre-vingts ans, mon enfant ! c'est beaucoup trop jeune ! répliqua malicieusement M^{me} de Carestiemble. La femme qui te convient serait plutôt une de ces grandes dames portant des paniers sous sa robe à rames, à la taille raide et effilée, comme on peut en voir parmi ces vieux portraits de famille.

— Vous allez, je crois, un peu loin, ma bonne mère, car pour voir revivre ces vénérables matrones, il faut attendre la résurrection générale. Et ce jour serait bien mal choisi pour un mariage.

Les demoiselles de Bégard prenaient part, avec leur mère, à cette gaieté expansive, et depuis bien des années, sans doute, les murs de la vieille maison n'avaient pas retenti d'aussi frais éclats de rire .

Charles de Carestiemble avait en ce moment tout à fait mis de côté son habituelle mélancolie ; son regard expressif allait des figures sombres et fanées des anciens portraits aux visages roses des jeunes filles, et il était facile de voir que même une douairière de quatre-vingts ans n'eût pu rompre le charme qui l'attirait vers les vingt printemps des demoiselles de Bégard.

C'étaient, au reste, de charmantes jeunes filles que Louise et Valentine. Louise, l'aînée, une jolie blonde, avait la candeur peinte sur le front, et sa timidité naturelle faisait à chaque instant refluer le sang à ses joues d'une pâleur rosée. Valentine ressemblait un peu à sa sœur, mais elle était plus grande, moins blonde ; elle avait les traits plus accentués, et l'expression de son visage accusait beaucoup de vivacité et moins de douceur que celui de Louise.

— Allons, mon ami, reprit M^{me} de Carestiemble en s'adressant à son fils, lorsque l'hilarité causée par la conversation précédente

fut calmée, maintenant nous allons retourner chez M^{me} de Bégard et accepter le déjeuner qu'elle a la bonté de nous offrir ; puis, nous reprendrons la voiture qui nous a amenés hier et qui va nous reconduire au chemin de fer : il nous faut, ce soir, être à Angers.

— Pourquoi êtes-vous si pressée de quitter Saint-Aubin, ma mère ? Rien ne vous rappelle chez vous.

— Je ne veux pas abuser de l'hospitalité si gracieuse de M^{me} de Bégard, mon enfant.

— Je suis de votre avis ; mais ne pourrions-nous, sans abuser de l'hospitalité de personne, rester dans cette maison qui nous appartient ?

— Rester ici ? Dans cette maison délabrée ! s'écria M^{me} de Carestiemble, en portant autour d'elle des regards où se peignait un véritable effroi ; autant vaudrait aller s'établir au milieu des ruines du château de la duchesse Anne ! Ce serait absolument la même chose, ruines pour ruines !

— Hormis cependant les chats-huants et les chauve-souris, qui ne manqueraient pas de vous rendre visite dans les ruines de la tour, répondit le jeune homme.

— Et ici, tu crois que je ne recevrais pas aussi quelques visites désagréables ? Cette maison doit être remplie de rats. Fi, l'horreur ! Je suis habituée aux appartements capitonnés de ma maison d'Angers, et j'aimerais mieux, je le répète, coucher à la belle étoile que dans ce lit surmonté d'un grand baldaquin aux sombres couleurs, qui lui donnent tout l'air d'un catafalque !

— Comme il vous plaira, répondit Charles ; pour moi, ma résolution est prise : je reste ici. J'ai déjà parlé à Anne-Marie, la vieille domestique de ma tante, qui consent à reprendre ses fonctions, et dès ce soir, je serai installé. Seulement je vous serai obligé, ma bonne mère, de vouloir bien m'envoyer d'Angers certains objets de première nécessité qui doivent actuellement manquer ici. Soyez assez aimable pour vous entendre là-dessus avec Anne-Marie, car vous savez que je ne connais rien aux affaires de ménage.

— Charles a décidément le cerveau fêlé, murmura M^{me} de Carestiemble en se retournant vers son amie ; cependant il faudra bien que je lui passe cette lubie, et que je retourne seule à Angers.

— Je regrette vivement, ma mère, que votre aversion pour ces vieux murs me prive du bonheur de vous conserver près de moi ; aussi je vais agir avec toute célérité, afin que ma maison soit le plus tôt possible digne de vous recevoir.

— Tu vas donc entreprendre des réparations ?

— De très grandes réparations, répondit Charles ; c'est pourquoi il vaut peut-être mieux que vous soyez absente pendant ce temps. Vous aurez, à votre retour, une agréable surprise. La chambre que je vous destine surtout...

— Oh ! de grâce, mon ami, s'écria M^{me} de Carestiemble avec un effroi risible, ne va toujours pas y entasser toutes tes richesses minéralogiques et antédiluviennes, ou je déclare que tu me verras prendre la fuite comme à la vue d'un dragon !

— Soyez tranquille, ma mère, votre chambre sera un véritable boudoir.

— Allons, voilà qui me réconcilie avec ton idée, mon enfant ; dis-moi maintenant combien il te faut de temps pour opérer cette transformation ?

— Quatre mois seulement.

— Vous avez entendu, mesdames, dit M^{me} de Carestiemble en se retournant galement vers les dames de Bégard ; Charles prend l'engagement de réparer en quatre mois, de la cave au grenier, cette vénérable ruine. Eh bien ! mon enfant, j'en prends note, et dans quatre mois tu seras sommé de tenir tes promesses d'aujourd'hui. En attendant, chère amie, ajouta-t-elle en s'adressant de nouveau à M^{me} de Bégard, nous allons retourner déjeuner chez vous. Vous me permettrez ensuite de vous quitter ; j'ai près de deux heures de route jusqu'à la gare de Vitré, et je tiens à ne pas manquer le train d'Angers.

M^{me} A. FABRY.

(A suivre).

POÉSIE

LE ROSSIGNOL ET LE HIBOU

FABLE

A MON AMI ÉMILE GRIMAUD.

Par une belle nuit d'été,
Caché sous un épais feuillage,
Un rossignol chantait, et son chant, répété
Par les échos du voisinage,
Sur l'aile de la brise au loin était porté.
Tout se taisait dans la nature :
Le ruisseau, pour l'entendre, apaisait son murmure,
Et la lune, immobile à la voûte des cieux,
De ses accords délicieux
Semblait admirer l'harmonie.
Seul, insensible aux accents du génie,
Un abominable hibou,
Perché sur un vieux tronc, à deux pas de son trou,
Maudissait le chanteur. « Quelle étrange manie !
Se disait-il. Sans doute il est pris d'insomnie.
Quoi ! lorsque sur la terre ont cessé tous les bruits,
Cet oiseau pédant s'ingénie
A troubler le repos des nuits !
A moi l'empire des ténèbres ;
Dans leur domaine je suis roi,
Et j'ai seul par mes cris funèbres

LE ROSSIGNOL ET LE HIBOU

Le droit d'y répandre l'effroi.
 Tant que le soleil au ciel brille,
 Qu'à pleins poumons il s'égosille,
 Si ça lui plaît, il a raison ;
 Mais quand l'astre du jour a quitté l'horizon,
 Sa musique est hors de saison.
 C'est précisément à cette heure
 Que j'abandonne ma demeure
 Pour aller quêter mon repas.
 L'insensé ne se doute pas
 Que sa charmante ritournelle
 Est le signal de son trépas. »

Une minute après, on ouït un bruit d'aile,
 Puis un cri de douleur, et ce fut le dernier :
 Le hibou scélérat, dans sa serre cruelle,
 Etouffait sans pitié son pauvre prisonnier.

Ainsi, jadis, André Chénier,
 Ce poète à la voix sublime,
 Tombait avec Roucher, autre noble victime,
 Sous les coups de monstres hideux.
 Les bourreaux ont laissé des enfants dignes d'eux ;
 La clarté des cieus les irrite ;
 Le beau, le vrai, le bien sont en butte à leurs traits.
 Vainement leur bouche hypocrite
 Ose nous parler de progrès ;
 Déjà la sombre nuit envahit la patrie,
 Et — jé le dis, hélas ! le cœur gros de regrets —
 Nous marchons à la barbarie.

LE CHÊNE ET LE LIERRE

A M. DE LA CAILLÈRE.

Au sein d'une forêt, à l'immense contour,
Un chêne, dix fois séculaire,
Dominait de son front les arbres d'alentour,
Et projetait au loin son ombre tutélaire.
Aux entrailles du sol, où le gland était né,
Profondément enraciné,
Il avait bravé les orages ;
Et jusques à la fin des âges
A vivre il semblait destiné.

Aux rayons du soleil impénétrable tente,
Son feuillage touffu, dans la saison brûlante,
Contre les feux du jour protégeait les troupeaux,
Et sous sa voûte sombre,
Des laboureurs sans nombre
Etaient venus chercher le frais et le repos.
Les colombes aux ailes blanches
Construisaient leurs nids sur ses branches,
Et les oiseaux chanteurs y donnaient leurs concerts.
Mais, un jour, à ses pieds un lierre vint à naître.
D'abord frêle et chétif, le plus petit des vers
Aisément l'eût fait disparaître,
Et nul alors en lui n'aurait pu reconnaître
Un vampire aux desseins pervers.
Mais le monstre grandit. Sa tige moins timide

S'allongeant vers le tronc en replis tortueux,
 Dans un embrassement perfide
 Il enlaça bientôt l'arbre majestueux.
 Puis, comme une horrible pieuvre,
 Jusqu'au sommet poussant son œuvre,
 Et dans la rude écorce enfonçant ses suçoirs,
 Il tarit lentement de la sève puissante
 Les innombrables réservoirs.
 De ce roi des forêts la tête languissante
 Périssant d'anémie, enfin s'étiola,
 Et ses bras desséchés perdirent leur verdure.
 C'en était fait, si d'aventure
 Un bûcheron passant par là
 Aux ravages du parasite
 N'eut mis promptement le holà,
 En arrachant du sol sa racine maudite.
 De son ennemi délivré,
 Le chêne, dès que vint la saison printanière,
 Reprit sa parure première.
 Sous l'ardeur du soleil haletant, altéré,
 Le pâtre retrouva son ombre hospitalière,
 Et sur ses rameaux rajeunis
 Les colombes encor vinrent bâtir leurs nids.

Ce chêne, enraciné fortement dans la terre,
 Ne serait-ce point, cher lecteur,
 La Monarchie héréditaire ?
 Comme le lierre destructeur,
 La Révolution, à ses flancs attachée,
 A pu découronner son front :
 Elle n'a pas tué le tronc.
 Que du sol de la France elle soit arrachée,
 Les vieux rameaux reverdiront.

ABBÉ LAMONTAGNE.

CONTRE LA MUSIQUE

Voilà un titre effarouchant ! — Qui a osé inscrire en tête du joli volume que nous avons sous les yeux, cette audacieuse déclaration de guerre à la plus séduisante des neuf Sœurs ? Est-ce quelque philosophe voulant, plus austère que Platon, bannir de la République de ses rêves toutes les jouissances que procure l'harmonie, et, plus impitoyable que Lacédémone, couper toutes les cordes de la lyre ? Est-ce un de ces froids positivistes de l'école scientifique contemporaine, qui ne croient pas aux vibrations immatérielles de l'âme, parce que le scepticisme a congelé la leur ? Est-ce un de ces hypocondres moroses pour qui les douces commotions que donnent les beaux-arts ne sont que fatigue et que tourment ? Point du tout. Mais qui donc ? Je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Le coupable est un des esprits les plus délicats, une des âmes les plus sensibles de notre siècle ; un de ses poètes dont l'inspiration est la plus pure, dont les vers sont le plus harmonieusement rythmés. C'est un penseur qui a passé sa vie dans le culte du beau, dans un commerce intime avec la nature, dans la contemplation de toutes ses merveilles, dans la traduction de son sublime langage. C'est le chantre de *Pernette*, c'est l'auteur des *Symphonies*, c'est le maître qui naguère dans un adieu touchant, — mais, espérons-le, non irrévocable, — à la poésie, aspirait après ces concerts,

Où par Virgile et par Dante,
Où sans nul désaccord chanteront tous les cœurs.

C'est lui ¹ !... Eh ! quoi ! a-t-il donc trouvé tant de dissonances dans les voix de la terre, qu'il lance ainsi l'anathème contre l'art divin qui les assouplit, les discipline et les entraîne ?

En vérité, il y a ici quelque énigme. Tournez la page, vous en aurez le mot : « *Le titre de ce volume est un titre menteur.* »

Spirituel badinage, trait d'ironie charmante, qui va frapper en pleine poitrine ceux qui ont calomnié Laprade, faute de le bien comprendre, et qui ont cru voir en lui un contempteur et un ennemi de la Muse de l'harmonie, parce qu'il voudrait placer sa statue sur un piédestal proportionné à sa taille, écarter d'elle la tourbe des profanateurs, et la purifier de ses souillures.

Tel est en effet le triple but que doit atteindre ce livre. A vrai dire, ce n'est point un plaidoyer, c'est une étude. L'auteur répudie toute idée préconçue pour ou contre la musique. Il veut faire taire l'amour qu'il lui porte. Il veut analyser les ressorts de cet art, et se rendre compte de ses effets, avec la sérénité du moraliste, supérieure aux entraînements de l'enthousiasme et de la passion. Une douce philosophie coule à flots dans ces belles pages, mais on y entend parfois aussi retentir les coups du fouet de la satire, qui flagelle sans merci les vices et les ridicules du siècle. Partout cependant on y reconnaît le poète. Il n'a pu dépouiller sa prose des vives couleurs et du nombre harmonieux, ornements inséparables de ses vers. Non ! cet homme-là ne pouvait pas écrire contre la musique. Le titre de son livre ne peut être qu'un titre menteur.

La musique est le plus puissant de tous les arts de l'esprit, mais il est en même temps le plus obscur et le plus vague. En dehors des deux impressions de joie ou de douleur et de quelques autres moins nettes qui s'y rapportent, la plus mélodieuse cantilène séparée des paroles qui l'expliquent, la plus magistrale symphonie, n'éveillent chez l'auditeur aucune idée précise. C'est là assurément un chef d'infériorité sur les autres arts.

La musique est le plus immatériel et le plus matérialiste d'entre

¹ *Contre la musique*, par Victor de Laprade, de l'Académie française. — Un vol. in-18. Paris, librairie académique Didier.

eux. Elle touche l'empyrée du front ; son pied s'appuie sur la terre nue. C'est elle qui emporte le plus haut les âmes ; c'est elle qui, d'autre part, ébranle le plus physiquement le système de nos nerfs. Sa théorie se confond avec les mathématiques les plus ardues et les plus sèches ; ses effets sont de nous faire oublier le monde des corps et de nous procurer l'extase.

C'est la musique qui, de tous les beaux-arts, exerce le plus d'influence sur la vie et les destinées d'un peuple ; soit qu'elle exprime son culte sous les voûtes de ses temples, soit qu'elle conduise ses armées à la victoire, soit qu'elle charme les fêtes intimes de ses foyers, soit qu'elle éblouisse ses sens au milieu des féeries d'un opéra.

C'est l'art démocratique par excellence ; mais c'est lui qui exerce sur cette démocratie l'action la plus dissolvante, lorsqu'il cesse de prendre ses inspirations en haut. La musique est comme l'aimant : elle entraîne invinciblement l'être qui s'abandonne à son attraction, jusqu'au sommet de la montagne qui perce la nue, où jusqu'au fond du gouffre de boue où rampe le reptile.

C'est l'art de la société moderne. C'est lui qui endort les souffrances secrètes et calme la fièvre de ce *malade inquiet et ardent*, comme l'appelle le fataliste Taine. C'est à sa sensibilité exagérée et morbide que s'adresse la musique. C'est elle qui traduit le mieux les pensées flottantes, les désirs sans limites, le pêle-mêle intellectuel et moral de cette génération de névropathes qui s'agite au soleil du XIX^e siècle. Devons-nous l'en féliciter ou l'en estimer moins ?

Avouons-le, au cours de cette étude, il tombe parfois de la plume de l'éminent auteur des mots bien durs pour la Muse des douces mélodies. Elle n'est pas accoutumée à pareille sévérité, la facile déesse qu'environne toujours un cortège innombrable de courtisans et de flatteurs. En vain M. de Laprade se jettera-t-il à ses genoux ; en vain protestera-t-il de son amour, lui demandera-t-il pardon de l'avoir presque blasphémée ; la Muse lui pardonnera peut-être, mais non pas les adorateurs de la Muse.

Et, en effet, voici qu'un homme illustre, habitué à de plus graves discussions, entre en lice pour venger la séduisante Euterpe. Il vient rompre une lance contre son meilleur ami. Une telle joute entre deux tels champions ne peut qu'être émouvante. Nous y assistons, sans perdre une seule passe, et nous pouvons être arbitres du tournoi.

Non ! M. de Falloux ne veut pas entendre dire que la musique est environnée de plus de nuages et d'obscurité que la peinture ou que la sculpture. Non ! il ne veut pas entendre dire qu'elle est l'art de prédilection des peuples asservis ou voluptueux ! Non ! il ne laissera pas affirmer, sans protester hautement, qu'elle est un dissolvant, et il rivalise d'éloquence avec son adversaire.

Celui-ci a la loyauté de reproduire tous les arguments qu'on lui oppose ; mais, il le déclare, il ne se sent nullement convaincu. Il insiste. Sortant des abstractions, il met en parallèle les plus illustres musiciens et les plus illustres peintres. Qui donc parmi ses contradicteurs, pouvant être Raphaël, Michel-Ange ou Léonard de Vinci, voudrait s'appeler Mozart, Beethoven ou Rossini ? Il se croit assuré de la réponse.

M. de Laprade est libéral, et, à ce titre, oui, à ce titre, il se défie de la musique. S'il était souverain absolu, despote, il couvrirait d'une protection spéciale celui de tous les arts qui nous dispense le plus de penser.

Les arts, il est vrai, ne corrompent pas les mœurs ; ce sont les mœurs qui corrompent les arts, mais de tous ceux-ci, c'est la musique qui s'amollit le plus aisément et le plus vite ; c'est elle qui, par contre-coup, amollit le plus infailliblement les caractères. C'est d'elle qu'il est le plus facile d'abuser.

Puisque nous prononçons ce mot d'abus, nous en signalerons un qui a le don d'indigner particulièrement M. de Laprade et de révolter le purisme de son goût et de sa foi. Il en a parlé avec cette liberté dont on usait largement au moyen âge et que depuis un demi-siècle on ose à peine se permettre ; car l'abus en question concerne l'Église. Catholique convaincu et sérieux, il rougit de voir

le sanctuaire du Dieu trois fois saint envahi par des *bandes d'histriens des deux sexes* qui, la nuit suivante, chanteront Offenbach ou Verdi, ou bien pis encore, devant la rampe de l'Opéra. Il fuit, indigné, quand il entend aboyer des fanfares assourdissantes à côté du paisible tabernacle où le doux Sauveur est endormi dans l'amour.

Pour notre part, nous félicitons hautement M. de Laprade de sa courageuse protestation. *Sancta sanctis!... Les choses saintes sont pour les saints!* disait-on dans les jours de ferveur et d'austérité chrétienne. Les temps sont bien changés!... Non! la sainte liturgie n'a pas besoin d'être affublée de pareils oripeaux pour séduire les cœurs droits et toucher les hommes de bonne volonté!

Avant de clore la deuxième partie de son livre, l'auteur se sent pris d'un remords. Il a osé dire tout haut que la musique est un *dissolvant!* On le lui a bien assez imputé à crime. Ce mot est dur, blessant. Eh bien, il le rétracte ou du moins il l'explique.

Oui, pris dans un sens général et absolu, cette proposition est outrée, paradoxale, si vous voulez. Ce qui seul a révolté M. de Laprade au point de lui faire dépasser le but, c'est le spectacle écœurant des excès auxquels cet art s'abandonne, depuis qu'il a chassé les autres des palais et des salons, la poésie et la littérature des théâtres; depuis qu'il menace de remplacer la prière dans les églises. Vautrée au milieu des rythmes les plus plats, des harmonies les plus vulgaires, la musique, — celle que la démocratie adule et paie, — devient une Muse échevelée, horrible.

« Extrême dans le bien, extrême dans le mal, tel est aujourd'hui le sort de la musique. » C'est un musicien qui a écrit cela, c'est un adversaire militant de M. de Laprade; mais sa pensée est juste, plus mesurée que celle de l'auteur; celui-ci y applaudit et se l'approprie.

Il faut cependant conclure. Philosophe, quel est votre jugement final? A quel rang, parmi les arts de l'esprit, placez-vous celui que vous bénissez et maudissez tour à tour, selon qu'il s'élève ou qu'il s'abaisse?

Au dernier, parce qu'il est le plus sensitif de tous, celui qui, séparé d'un autre, s'adresse le moins à la raison, celui qui se laisse le plus passivement prostituer au mal.

— « Mais, ô poète, c'est bien contre la musique que vous avez écrit ! »

— « Non ! c'est contre la musique dégénérée, avilie, méconnaissable ; contre ses débordements et ses insanies ! Muse bien-aimée, je t'ai châtiée parce que je t'aime ! J'ai écrit pour la vérité, la justice, le relèvement des caractères et la grandeur de la patrie ! »

Les deux chapitres dont nous venons d'essayer de saisir au vol les principales idées, ont été publiés pour la première fois sous l'Empire. Ils portent l'empreinte de l'amertume profonde que répandait dans l'âme, si libérale et si française, de l'illustre auteur des *Muses d'État* l'invasion croissante du matérialisme païen dans l'art, la littérature et la philosophie.

La démocratie césarienne a disparu, supplantée par la démocratie radicale. Qu'y a-t-il de changé, sauf les noms ? Nous ne répondrons pas à cette question. Nos lecteurs le feront bien d'eux-mêmes. Toujours est-il que l'art musical, — nous ne nous occupons ici que de l'art, — est arrivé, sous la troisième République, au dernier échelon de la décadence. Il n'est plus que la caricature de lui-même.

Prenons un exemple entre mille. La démocratie régnante a un chant officiel : *la Marseillaise*. Œuvre d'un royaliste patriote, que la République récompensa en le jetant dans ses cachots, et la monarchie en lui donnant la croix d'honneur, *la Marseillaise* est un chant superbe. Il y a bien dans ses couplets un mot malheureux, celui de *sang impur*, — Dieu n'a point fait de sang impur, — et ce mot est bien celui que la tourbe souveraine hurle avec le plus d'enthousiasme, précisément parce qu'il est malheureux et mauvais ; mais, dans son ensemble, *la Marseillaise* est un hymne admirable. Or, cet hymne militaire, d'un rythme si large et si entraî-

nant, qu'est-il devenu dans la bouche du peuple, pardon, de la populace française? Un beuglement tellement horrible que, lorsqu'il ébranle nos vitres ou assourdit nos tympanes, les cheveux se dressent sur nos têtes, l'horreur et le dégoût nous saisissent invinciblement.

Une nuit, la première qu'il nous était donné de passer sur une terre anglaise, nous fûmes réveillé de notre premier sommeil par un autre chant national, chanté par un autre peuple. C'était l'expression de la liberté forte, calme, douce, majestueuse, c'était la voix grave de la fidélité respectueuse et de la religion profonde. En passant par les lèvres des travailleurs et des rudes hommes de mer, cette voix ne s'était point avilie; et le *God save the queen* m'arrivait comme une mélodie virile et fortifiante dont le souvenir reste gravé dans notre âme.

Et pourtant l'Angleterre est loin d'être le pays de la musique!

Que dire de l'Opéra, *la cathédrale du matérialisme*, comme l'appelle l'auteur, ce monument qui aurait dû être le temple de la musique et qui n'en est que le tombeau. Oui, tous les amis de l'art pleurent devant ce fastueux sépulcre qui nous a coûté cent millions, alors que la dette de guerre n'était pas encore payée à l'Allemagne. Fils de Mozart et de Beethoven, fuyez cette voûte étincelante sous laquelle le réalisme a étouffé l'idéal dans ses perfides embrassements!

Et le salon moderne! Comparez-le à ces salons français du XVII^e et XVIII^e siècle où la fine conversation régnait en souveraine avec ses charmes naïfs, sa franche gaieté, son exquise politesse. Le piano a tué tout cela. Dans nos salons démocratiques où personne ne veut écouter autrui, où tout le monde parle à la fois, domine en tyran le strident tapage de l'instrument à la mode qui essaie d'étouffer le tumulte et n'y réussit pas toujours.

Et les cafés chantants! Mais non!... ne regardons pas à travers ces vitres, obscurcies par d'impures haleines. Passons vite.

L'éducation de l'homme prépare son rôle dans la société. La société moderne est affamée d'harmonie; harmonie musicale, vou-

lons-nous dire. Il faut donc que l'éducation qu'elle dirige, lui crée des musiciens et des musiciennes. Or l'éducation telle qu'elle est conçue parmi nous, ne faillit assurément pas à cette tâche. Jamais tant d'heures, qui bout à bout feraient des années, ne furent employées, pour ne pas dire perdues, dans l'instruction musicale obligatoire d'oreilles, de gosiers, de doigts, dix-neuf fois sur vingt, réfractaires à cet exercice.

Pour ce qui concerne les hommes, M. de Laprade accepte volontiers la musique vocale. Tout citoyen peut et doit savoir chanter dans un chœur, ne fût-ce que pour rendre *la Marseillaise* moins affligeante pour notre ouïe dans les fêtes nationales.

Quant aux instruments, sauf les cas rares de vocations évidentes et irrésistibles, il les bannirait de son lycée, à l'exemple des Grecs. Il ne peut voir sans éclater de rire un magistrat, un général ou un médecin, se dandiner au bout d'une flûte ou d'une clarinette.

Avouons-le, la musique instrumentale n'a pas encore fait trop de ravages dans les rangs des écoliers français.

Pour les écolières, oh ! c'est autre chose. Il est convenu que toute jeune fille doit être pianiste. Il est entendu avec sa maîtresse de pension qu'elle passera chaque jour des heures, et des heures coûteuses, à tapoter sur un clavier, à s'étirer les doigts, à s'escrimer devant une méthode, exaspérant les voisins, agaçant jusqu'à ses meilleures amies, pour arriver à savoir à vingt ans écorcher une fantaisie ou un quadrille, ainsi que les oreilles de l'auditoire qui applaudira frénétiquement par-devant elle et se pâmera de rire derrière la porte. Qu'il y en ait une sur vingt qui puisse, grâce à la nature et à la persévérance, devenir une tolérable exécutante, nous ne le nions pas. Nous demandons simplement qu'on relise les vers du fabuliste et qu'on en fasse son profit :

Ne forçons point notre talent,
Nous ne ferions rien avec grâce.

Vouloir jeter toutes les jeunes filles de France dans le même moule, en les dégoûtant infailliblement des occupations sérieuses

et de la gymnastique de l'esprit, nous estimons que c'est là un système peu profitable à la société, quelque démocratique qu'elle soit.

Las ! il n'est que trop vrai, nous nageons dans le faux. Nous avons autour de nous la fausse musique, le faux savoir, comme aussi la fausse piété. Oui, la fausse piété ; c'est l'auteur qui le dit, et il pourrait bien ici encore ne pas avoir tort du tout.

Il signale en passant un quatrième fléau : *les mauvais bons livres*. Oh ! que ce mot est joliment trouvé ! Quelle croisade ne devrions-nous pas entreprendre, catholiques et Français sérieux, contre cette *immense littérature vertueuse et inepte, avec laquelle on écrase l'esprit de la jeunesse sous des monceaux de vertus et de bêtises !*

Mais ne sortons pas de notre sujet. Oui ! l'auteur est inflexible pour le piano. Il a contre lui des rancunes profondes. Il a dû subir de longs et fréquents martyres à côté de cet instrument de supplice. Toutefois, rassurez-vous, il ne sollicite point contre lui un décret d'expulsion. Tout au plus voudrait-il le voir se soumettre à l'impôt. Il ne demande qu'une concession pour être indulgent : moins de claviers et plus d'artistes.

— « Mais encore une fois, illustre poète, vous avez écrit contre la Musique ! »

— « Oh ! non ! mille fois non ! Mais la Musique est victorieuse à l'heure qu'il est, et les vainqueurs, je ne les flatte jamais. La Musique s'est avilie, et les avilis ne trouvent de merci ni dans mes vers ni dans ma prose. Voilà pourquoi je l'ai traitée avec une rude franchise. Mais pour la Musique telle que je la conçois, telle que l'ont comprise les mattres immortels, si j'ai dit sur elle une seule parole qui ne soit de tendresse et de respect, je lui en demande sincèrement pardon ! Un poète ennemi de la musique, mais ce serait un parricide et un suicide. Hommage à la chaste Muse de Mozart et de Beethoven ! Un poète qui l'aurait volontairement offensée serait digne d'entendre, supplice terrible, à perpétuité, résonner à ses oreilles la *musique de l'avenir*, — quelque chose

comme la *Marseillaise* de la rue alternant avec le *Beau Nicolas*. »

On n'attendra pas de nous, chétif inconnu dans le monde des lettres, étranger au monde des arts, que nous osions rendre un jugement de fond sur le livre de M. de Laprade et sur la thèse qu'il soutient avec tant de talent et d'*humour*. L'étroite juridiction de notre critique ne s'étend ni sur l'une des neuf Muses, ni sur l'un des quarante Immortels. Si nous avions l'imprudence de nous déclarer compétent, sans nul doute, nous verrions se dresser devant nous quelque déclinatoire ou quelque arrêté de conflit qui nous dessaisirait de la cause et la transporterait à la barre du juge suprême : le lecteur. Nous aimons mieux soumettre de nous-même ce litige à son verdict, en l'invitant à prendre pleine connaissance des pièces du procès, dont nous venons de lui présenter un pâle et sommaire essai d'analyse. Il n'en fut jamais de plus attrayantes à étudier. La langue que parle M. de Laprade ne ressemble en rien, Dieu merci, au jargon de Thémis.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

HISTOIRE DE LA RÉUNION DE LA BRETAGNE A LA FRANCE, par
M. Ant. Dupuy, professeur d'histoire au lycée de Brest. — 2 vol. in-8°,
xv-447 et 500 p. Paris, librairie Hachette. Prix : 15 fr.

Malgré les questions brûlantes qui passionnent de nos jours l'esprit public, l'histoire des siècles passés n'a rien perdu de son attrait. Les Bretons particulièrement aimeront toujours à revenir sur l'époque où leur pays formait une principauté indépendante, dévouée à la France, sans partager complètement ses destinées. M. Dupuy, naguère professeur au lycée de Brest, maintenant maître de conférence à la faculté de Rennes, vient de composer sur l'un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de Bretagne un ouvrage qui, par l'étendue des recherches, l'importance des découvertes, sera placé peut-être un jour à côté des œuvres des savants Bénédictins du XVIII^e siècle. Il expose l'histoire de la réunion de la province à la France. Il ne faut pas croire que le seul objet de son récit soit le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, ou la session des États de Vannes en 1532. Son plan est plus vaste : il embrasse les relations de la Bretagne avec la France depuis l'avènement du duc François II, en 1458, jusqu'aux États qui votèrent en 1532 l'union des deux pays.

Après avoir établi qu'avant la seconde moitié du XV^e siècle, le duc de Bretagne était un souverain indépendant, allié plutôt que vassal du roi de France, M. Dupuy indique les causes et les principaux épisodes de la lutte qui s'engagea entre Louis XI et François II. Il montre comment Louis XI, désespérant de fléchir l'implacable hostilité du gouvernement breton, convaincu que l'indé-

pendance de ce gouvernement serait pour la France un danger perpétuel, prépara la conquête du pays en achetant les droits de la Maison de Blois. Cette mesure était une menace pour la Maison de Montfort. Effrayé du péril que courait sa fille, François II profita de la minorité de Charles VIII pour susciter des embarras à la royauté, pour organiser contre elle des coalitions féodales. Son armée fut vaincue à Saint-Aubin-du-Cormier. Il laissa en mourant la Bretagne épuisée, occupée en partie par les troupes françaises. Malgré le secours de l'Autriche, de l'Espagne et de l'Angleterre, qui intervinrent en sa faveur pour entraver les progrès de la monarchie française, Anne de Bretagne, assiégée dans Rennes, fut forcée d'épouser Charles VIII, et ensuite Louis XII. Le mariage de sa fille avec François I^{er} assura l'union de la Bretagne à la France, qui fut consacrée par les États de la province, en 1532.

Tel est le tableau tracé par M. Dupuy. Aux documents recueillis par les Bénédictins, il a ajouté près de 2,000 pièces inédites, découvertes par lui dans les archives de Bretagne, dans les archives nationales, dans le dépôt d'Angers et des Basses-Pyrénées, et même dans les châteaux dont il a exploré les parchemins. Grâce à ces importantes découvertes, il a pu rectifier un grand nombre d'erreurs historiques, comme la légende relative au procès du maréchal de Gié ; mettre en lumière une foule de faits intéressants qui avaient échappé aux recherches de ses devanciers. Tels sont les efforts du gouvernement breton pour entraver la conquête du Roussillon par Louis XI, l'intervention du duc de Bourgogne en faveur de François II, lors des négociations qui précédèrent le traité d'Angers en 1470 ; la coalition formée en 1490 par l'Autriche, l'Angleterre et l'Espagne, pour arrêter les succès de Charles VIII en Bretagne ; le rôle du maréchal de Rieux, après la mort de François II. Pour toute cette période de l'histoire de Bretagne, les Bénédictins s'étaient en quelque sorte cantonnés dans la province. Ils avaient souvent négligé les rapports du gouvernement breton, non seulement avec le reste de l'Europe, mais même quelquefois avec les autres feudataires français. M. Dupuy a élargi leur horizon.

Il a montré que la succession du duché de Bretagne était devenue une question européenne.

La partie la plus originale de son livre est assurément celle où il a exposé l'état de la province à l'époque de sa réunion à la France. Dans ce chapitre, il fait connaître la constitution, l'administration, la société. Les détails qu'il donne ne peuvent que plaire aux lecteurs bretons. Il leur montre qu'ils peuvent être fiers de leur patrie ; qu'au temps de son indépendance, la Bretagne figurait parmi les pays les plus libres, les mieux administrés de l'Europe. La liberté était partout, à la tête de l'État, où l'autorité du souverain était contrôlée par le conseil et l'assemblée des États provinciaux ; dans les villes, où la bourgeoisie était active et intelligente ; dans les paroisses rurales, qui formaient de petites républiques, administrées par des conseils de fabriciens électifs. La société tout entière était pleine d'activité, d'énergie et de patriotisme. Ce sont là des qualités que la race bretonne n'a jamais perdues. Mais le meilleur moyen de les conserver, c'est d'étudier le passé, où les générations trouvent des leçons pour le présent aussi bien que pour l'avenir.

L'ÂME DE LA LITTÉRATURE, suivie de la PHILOSOPHIE DE LA POÉSIE,
par M. A. Jeanniard du Dot. — Un vol. in-18, de 600 p.

Les lecteurs de la *Revue* connaissent déjà M. Jeanniard du Dot et ils seront naturellement tout portés à faire bon accueil à l'ouvrage qu'il publie en ce moment. Cet ouvrage le mérite à bien des titres ; nous en rendrons prochainement compte ; mais nous tenons à faire connaître dès aujourd'hui une lettre de M^{sr} l'Evêque de Nantes à l'auteur et une lettre de l'auteur à M. Ernest Hello, qui indique parfaitement la pensée du livre.

Nantes, le 18 Novembre 1880.

Cher Monsieur,

Combien je regrette de n'avoir pu lire moi-même en entier, et avec toute l'attention qu'il demande, votre livre intitulé : *L'âme de la Littérature* !

Fruit de vingt années de savantes recherches et de sérieuses réflexions inspiré d'ailleurs par un esprit profondément chrétien, cet ouvrage, on n'en peut douter, figurera avec honneur parmi les œuvres destinées, de nos jours, à refouler le flot menaçant du matérialisme et à maintenir les âmes dans ces hautes sphères où tout est noblesse et grandeur, lumière et vérité.

C'est mon espoir et mon vœu.

Agréez, cher Monsieur, avec toutes mes félicitations, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† JULES, EVÊQUE DE NANTES.

A ERNEST HELLO.

Tout en achevant de préparer la publication de ce livre, je lisais *l'Homme*, et j'admiraïs de plus en plus ces pensées profondes vivifiées par le feu de l'expression, ces pages de maître où « la parole est lumière. »

Hélas ! j'ai vu passer comme des voyageurs lointains et dispersés les mêmes principes que vous avez arrêtés et réunis chez vous, comme des convives augustes, assis chacun à son véritable rang.

D'où vient qu'avant même de vous avoir lu pour la première fois, ma pensée s'est trouvée partout d'accord avec la vôtre sur les théories générales et si souvent en désaccord apparent sur les applications ?

Ce qui vous semblait petit ne m'a pas toujours paru sans grandeur. J'aimais à retrouver ce que les choses et les hommes, dans leur imperfection naturelle ou dans leur déchéance, avaient encore de perfection relative. J'ai admiré ce que tant de néant contient d'être ; vous avez voulu voir et vu partout ce que tant d'être contient de néant.

Etabli en face des principes et leur comparant les faits, vous vous irritez quand les faits obéissent mal aux principes. Accommodant par instinct, à l'égard des faits, parce que l'infirmité est dans leur nature, j'ai accepté toutes les beautés, même égarées, dont ils me procuraient la joie, même passagère, et j'ai vu sous ses aspects favorables tout génie littéraire que la corruption n'avait pas encore rongé de toutes parts.

Je regarde le soleil, et j'y trouve l'ombre de la clarté divine ; mais ce n'est qu'une ombre à peine ébauchée. Je regarde la mer, et j'y trouve le miroir de l'immensité divine ; mais ce n'est qu'un miroir terne et brisé. Je regarde l'œuvre du poète, et j'y vois la beauté divine sous des formes humaines, mais la beauté, diminuée toujours, altérée nécessairement, et quelquefois, hélas ! souillée ! Mais en la découvrant encore sous tant de voiles, ma vue rend gloire à Dieu comme la vôtre lui rend gloire aussi

quand elle se détourne avec horreur de tant de taches et de tant de souillures.

Dieu poursuit le génie pour l'éclairer : si le génie peut fuir cette lumière, il n'a plus de reflet. Le génie qui réussit à s'échapper de Dieu sort du vrai, sort du beau, sort de l'être, sort de la lumière, pour se précipiter dans le néant et dans les ténèbres extérieures.

Mais s'il reste une seule beauté véritable dans la poésie, c'est que Dieu n'en est pas totalement absent. Si le soleil l'abandonnait, la fleur perdrait à la fois la couleur, la saveur et la vie. Il se peut qu'elle ne le voie pas, qu'elle soit exposée au nord et ne reçoive pas directement les rayons : mais c'est à l'œil de voir et de juger si la fleur est vivante ou si elle est morte.

Je ne me hâterai donc point de jeter au fumier toutes ces fleurs plus ou moins tachées de boue et ternies de poussière, mais toujours vivantes, dont la couleur me réjouit et dont les sucs, purifiés par le travail instinctif de mon intelligence, me donnent encore la force de m'élever et de produire.

Heureux ceux qui se sentent forts dans le repos et peuvent toujours, du centre des principes, promener un regard infailible sur les choses relatives ! Je comprends qu'ils soient offusqués par les taches si nombreuses de toutes les splendeurs créées. Parti comme de l'extrémité d'un rayon, je tends là où vous êtes, c'est-à-dire à ce Centre unique où tout se retrouve et qui, en rapprochant les hommes de lui, les rapproche aussi les uns des autres. De tous les points de la circonférence, tout nous pousse à ce Centre vainqueur, tandis que lui-même nous attire. Ne serait-il qu'un chemin pour aller à Celui qui est partout ?

Son nom a commencé mon ouvrage, son nom l'a terminé, et mon humble parole se perd avec votre voix puissante dans un même hymne d'adoration et d'amour, dans cet « hymne que la science épelle, que l'art chante et que la vie prolonge. »

La vie éternelle le prolonge éternellement. Un jour, n'en doutons pas, nous verrons dans la Raison absolue la raison même des différences de nos pensées, et votre indignation, avec ma satisfaction relative, se fondra dans la joie et dans le repos que donnent la présence et la vue de CELUI QUI EST.

A. JEANNIARD DU DOT.

LE PÈRE LOUIS MARQUET, de la Compagnie de Jésus. *Choix de ses divers écrits et de sa correspondance*, précédé d'une notice biographique, par le Père V. Alet, S. J. — Un vol. in-18, VIII-104 p. Nantes, chez les principaux libraires.

La mémoire d'un saint prêtre est un trésor pour les fidèles. Un tel homme ne meurt point ; il vit dans le souvenir et dans le cœur de ses frères et de ses enfants spirituels. Il leur parle du fond de la tombe, ou plutôt du haut du ciel. Ainsi en est-il du religieux que Dieu a appelé à lui le 21 avril 1880, dans la maison de la rue Dugommier, lui épargnant la douleur de rendre son dernier soupir hors de sa cellule profanée.

Le P. Louis Marquet a tenu une place insigne durant trente années dans le monde catholique de notre cité nantaise. Qui pourrait dire de combien d'âmes il a entendu les confidences, de combien d'affligés il a séché les larmes, combien d'égarés il a ramené au chemin du devoir par ses exhortations du confessionnal ou par ses solides et onctueuses instructions de la chaire ? Il était bien de ceux dont nous parlions tout à l'heure, de ces justes qui ne meurent point tout entiers, et dont la voix continue à retentir dans les âmes, longtemps après que le tombeau a reçu leurs ossements. *Defunctus adhuc loquitur.*

Toutefois, cette immortalité dans le souvenir, l'affection et la reconnaissance, est puissamment aidée lorsqu'une main à la fois habile, judicieuse et amie, prend soin de recueillir la quintessence des enseignements du maître et des conseils du père, pour les conserver fidèlement et les transmettre à ceux-là même qui n'ont pu les entendre, et qui se sentiront à leur tour portés au bien en les lisant.

Le P. Marquet a eu cette bonne fortune. Non ! ce n'est point un monument fastueux que le R. P. Alet a voulu élever à la douce et pieuse figure de son ancien supérieur et frère en religion. La vie de l'humble fils d'Ignace n'a point eu de ces péripiéties émouvantes

qui engagent à en retracer la suite dans un livre à sensation. Elle s'est écoulée sans ostentation et sans bruit, sous le regard de Dieu, dans un amour fidèle, et un service incessant d'abnégation et d'obéissance. Telle est en général la vie de tout jésuite. Si la renommée s'empare de son nom et le jette au vent, on peut être sûr que c'est malgré lui et par la seule force de ses vertus ou de ses talents.

Le biographe du P. Marquet a pris le bon parti : il a photographié son âme et son cœur. C'est en effet à la correspondance intime d'un homme, à ces lambeaux de papiers égarés sur son pupitre, où il a jeté pour lui seul des pensées arrêtées au vol, qu'il faut demander son vrai portrait intellectuel, moral et religieux. C'est à quoi le P. Alet a consacré les plus nombreuses pages de son volume.

Il présente surtout son cher défunt comme directeur des âmes. Orateur, il l'était assurément et de la bonne école. Il fut un temps où les cathédrales se disputaient sa parole. Son discours sur l'*Autel catholique* nous donne la mesure de l'impression qu'il dut produire dans ces chaires ; mais ce n'est pas tant par son éloquence qu'il vivra, que par sa piété et sa sagesse dans les choses de Dieu.

Le livre du P. Alet est un jardin tout émaillé de fleurs au vif coloris et à la senteur bienfaisante. Chaque âme peut y cueillir celles dont les couleurs la récréent, ou dont le parfum la soulage, en former un bouquet, et le placer sur son sein, suivant le poétique conseil du grand ascète de Clairvaux.

Parmi ces pensées détachées, il en est de bien profondes ; parmi ces lettres sans enchaînement, il en est de bien suaves. La philosophie y donne la main à l'affection ; la plus mûre sagesse à la sensibilité la plus exquise.

Quant à celui qui a réuni ces miettes, de peur qu'elles ne se perdent, il s'est effacé le plus possible, lui qui pouvait si bien paraître et faire sentir son propre travail. Nous serions tenté de lui reprocher sa modestie. Elle prive les matériaux précieux recueillis

par ses soins, d'un ciment qui eût été aussi précieux que les pierres mêmes.

Les maîtres contemporains de la vie spirituelle se plaignent avec raison que parmi la nuée de livres à prétentions pieuses dont nous sommes accablés, ils aient peine à en distinguer quelques-uns, joignant à la solidité de la doctrine l'agrément de la forme ; conditions indispensables au bien, à notre époque tout ensemble scientifique et légère. Le petit livre qui nous occupe contribuera à combler ce vide.

L'accueil qui lui a été fait dès son apparition, nous dispense de le recommander ; nous n'avons qu'à constater son succès. Si, cependant, ces quelques lignes pouvaient contribuer à dilater encore ce succès légitime, nous nous en estimerions heureux, dans l'intérêt des âmes et aussi par sympathie profonde pour l'ordre célèbre dans la règle duquel le P. Marquet a puisé sa valeur. Les épreuves imméritées de cette Compagnie nous la rendent encore plus chère. Elles mettent plus que jamais en relief sa dignité et ses vertus.

Ce choix intelligent de pensées et d'écrits détachés qui forment le *Memento* du savant religieux, est déjà entre les mains de tous ceux qui ont joui de son intimité ou profité de sa direction. Il nous semble aussi convenir tout spécialement aux âmes fatiguées, impuissantes à une longue application, qui pourront, grâce à sa forme coupée et sententieuse, l'ouvrir et le fermer à leur gré et suivant leurs besoins, pour le rouvrir et le refermer encore. Elles s'en nourriront comme le convalescent qui, incapable de boire à longs traits, prend, cuillerée par cuillerée, le breuvage vivifiant où il retrouve le bien-être et la vigueur de la santé.

Une fois de plus, le laborieux P. Alet a bien mérité de l'Église de Nantes, et de toutes les âmes qui aspirent à la perfection chrétienne.

ABBÉ J. DOMINIQUE.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Un sculpteur sur bois : M. Alfred Delmas. — *La Bretagne artistique*. — M. Léon Maître, président de la Société académique de Nantes. — M. le marquis de Tinguy. — M. Thibault de la Guichardière. — M. l'abbé Flohy, vicaire général de Vannes.

Nantes est, depuis quelques années, le centre d'un mouvement artistique remarquable. L'architecture, la peinture, la sculpture, la musique y sont cultivées avec succès. De tous côtés s'élèvent d'élégantes et vastes églises, des chapelles, des écoles, de riches hôtels. Le luxe des ameublements a donné un développement considérable à la sculpture sur bois, et dans ce genre s'est révélé un artiste des plus distingués, M. Alfred Delmas. Plusieurs journaux de Paris, entre autres le *Monde illustré*, avaient publié, il y a deux ou trois ans, les dessins de quelques-uns de ses meubles, qui furent très remarqués. Dernièrement, nous avons eu l'occasion de visiter son atelier, et nous avons constaté de grands progrès dans son talent. M. Delmas s'inspire de tableaux, de gravures, de manuscrits célèbres et de meubles anciens qu'il a vus dans les musées et les expositions. Il est d'une habileté rare pour donner à ses œuvres l'aspect et la couleur des vieux meubles.

Parmi les travaux les plus importants qu'il a exécutés, nous pouvons citer :

Une armoire à deux corps, style Louis XIII, appartenant aujourd'hui à M. Douault, de Nantes. Les vantaux de la partie supérieure sont ornés des portraits équestres de Henri IV et de Louis XIII, sculptés en relief. Les figures de Bellone et de la Victoire, avec leurs attributs, décorent les panneaux inférieurs. Les frises sont couvertes de sujets de chasse et des emblèmes de la Paix et de l'Abondance. Les montants portent les figures de Diane, de Mercure, de Jupiter et d'Hercule. Le fronton est surmonté sur ses côtés de chimères aux ailes déployées, et sur sa face d'une statue d'Hercule vainqueur du lion de Némée ;

Un bahut XVI^e siècle. Le seul vantail de la partie supérieure représente un serment de chevalier sous Henri II. Sur les vantaux du bas sont sculptés le procès du connétable de Bourbon et Henri II rendant la justice. Sur la frise, c'est la prise d'une ville. Les montants sont garnis de guerriers couverts de leurs armures. Ce meuble est maintenant chez M. J. Hardy, à Nantes ;

Plusieurs grandes bibliothèques, d'un style très élégant, ornées de colonnes et de statues. L'une d'elles surtout, dont M. Benoist est proprié-

taire, produit beaucoup d'effet par son architecture correcte, ses belles lignes et la finesse des sculptures. Les panneaux sont décorés de personnages du temps de François 1^{er} ;

Deux belles crédences XVI^e siècle, dont l'une appartient à M. Chessé, l'autre à M. des Dorides ;

Un magnifique buffet Renaissance, que possède M. Massion. Ce meuble est à deux corps, avec fronton. Dans le bas, trois panneaux ; celui du milieu représente François 1^{er} montrant à sa cour le tableau de la Sainte-Famille ; les deux autres, les portraits de Léonard de Vinci et de Raphaël. Au-dessus, trois bas-reliefs d'un travail très soigné. Le haut du buffet est flanqué de deux colosses sculptés largement.

M. Delmas a reproduit avec beaucoup d'habileté un meuble très riche du XVI^e siècle, qui figurait à Paris, en 1878, à l'exposition du Trocadéro. Cette œuvre remarquable se trouve à Nantes, chez M. Philippe. Nous avons vu également un christ plein d'expression, en bois sculpté d'un seul morceau, qui fait honneur au talent de M. Delmas. Cet artiste, qui n'a guère plus de quarante ans, est aujourd'hui maître de son art. Nous l'engageons vivement à moins imiter désormais et à créer des œuvres complètement originales.

— Pour ne pas sortir du terrain sur lequel nous avons mis le pied, disons qu'une vaillante revue nantaise, saluée par nous lors de sa naissance, au mois de juillet dernier, vient d'achever très alertement son premier volume. *La Bretagne, artistique, pittoresque et littéraire*, a largement tenu ses promesses. Comme ceux du Cid, ses premiers essais ont été des coups de maître : elle a désormais acquis droit de cité dans la presse bretonne, et ce ne sont plus nos encouragements qu'elle doit solliciter ; elle est assez vivace pour n'avoir rien à craindre de la part des critiques ou des jaloux. Ce que nous lui devons maintenant, c'est la plus fraternelle franchise.

Félicitons-la, tout d'abord, du choix de ses collaborateurs et de la variété de ses études. Nous aurions très mauvaise grâce à ne pas reconnaître, en premier lieu, la large part que la nouvelle revue a bien voulu attribuer à quatre de nos excellents amis, y compris notre directeur : MM. de la Borderie, Kerviler, de la Nicollière et Émile Grimaud. Leurs savants mémoires sur les *vieilles maisons de Vitré*, sur les *chaires extérieures en Bretagne*, sur la *collégiale de Nantes* et sur le sculpteur *Amédée Menard*, illustrés de pittoresques dessins par MM. Busnel et Montfort et de magnifiques eaux-fortes par M. de Rochebrune, sont imprégnés d'une saveur toute bretonne qui nous pénètre irrésistiblement et nous va droit au cœur. Il y a surtout, dans l'étude sur les chaires extérieures, une certaine tête de page dessinée par M. Busnel et représentant la chaire-calvaire de Kérinec, en Poullan, qui nous paraît un petit

chef-d'œuvre de sentiment profond de la solitude armoricaine. La vieille tribune de granit est là debout sur la lande, avec son grave pupitre de pierre et la croix qui s'élançe, toute légère, de son centre, comme pour indiquer l'axe autour duquel doit tourner toute pensée humaine. Sur les degrés de la tribune, est étendu, à moitié couché, un Breton aux larges braies, voyageur fatigué qui a trouvé asile et repos à l'ombre de la chaire de vérité. Près de là, des pins coupent l'horizon de leurs grands parasols. Et c'est tout. Quiconque a goûté une fois la rêverie sur les landes, comprendra cette page. Quand l'illustration saisit à ce degré l'âme même d'un site ou d'un pays, elle devient poème, et l'artiste est le collaborateur immédiat de l'écrivain.

A côté de ces travaux, nous citerons les études de M. du Cleuziou sur l'ornementation celto-bretonne et sur ce charmant peintre des allégories romaines, Hamon, dont les œuvres, devenues populaires, ont été très spirituellement rendues par MM. Dumouchel et Cheignard ; les contes gallots de M. Sébillot, illustrés avec beaucoup d'entrain par M. Sahib ; l'étude de M. de Lauzières sur notre compositeur Bourgault-Ducoudray, celle de M. Champfleury sur les faïences du Croisic... Mais nous ne voulons pas reproduire ici une aride table des matières et nous réservons nos dernières mentions pour la revue de nos artistes au Salon de 1880, et pour la reproduction des curieuses notes de visiteurs apposées sur le registre de la Garenne de Clisson. La revue des artistes comprend trois articles, répartis en trois livraisons ; ils sont signés Olivier Merson ; ce qui leur assure une compétence tout exceptionnelle, et la plupart des dessins ou des reproductions proviennent des artistes eux-mêmes ; double mérite fort appréciable. Mais nous avons entendu quelques lecteurs se plaindre de ce que la note bretonne n'y fût pas assez dominante. Il ne s'agit pas des sujets, bien entendu, mais des auteurs. Un sujet breton par un auteur étranger s'explique aisément ; mais un sujet quelconque par un auteur qui se contente d'habiter accidentellement la Bretagne ou d'y avoir un atelier de passage, cela n'est pas suffisamment justifié : la *Bretagne artistique* doit garder la note essentiellement bretonne et ne pas dévier un instant de sa route. Cette ligne de conduite absolue lui eût évité un assez médiocre dessin de la place d'Angers, où l'on a récemment élevé une statue au sculpteur David, seule tache, soit dit en passant, que nous ayons remarquée dans tout le volume. En revanche, nous faisons à la revue nos compléments les plus sincères pour sa reproduction des registres de la Garenne ; l'idée était originale et a complètement réussi : vers et croquis s'entremêlent de la façon la plus piquante et la plus inattendue, et tout notre regret, c'est que la place que nous mesurons avarement cette chronique ne nous permette pas de reproduire ici quelques-unes des plus spirituelles boutades de la collection.

En somme, la *Bretagne artistique* est dans une excellente voie. Il ne lui manque presque rien pour être parfaite, et nous ne doutons pas qu'avec les éléments dont elle dispose, elle ne fournisse une brillante carrière en 1884.

— La Société académique de Nantes avait constitué ainsi son bureau pour 1884 : Président, M. Colombel ; vice-président, M. Linyer ; secrétaire général, M. Alcide Leroux ; secrétaire adjoint, M. le Dr Simonneau.

M. Colombel n'ayant pas accepté, notre savant archiviste, M. Léon Maître, a été élu à sa place. Nous en félicitons sincèrement notre collaborateur, mais surtout la Société académique.

— « Un coup aussi douloureux qu'imprévu vient de nous frapper, lisons-nous dans *le Publicateur de la Vendée*, du 16 janvier : M. de Tinguy, ancien représentant de la Vendée aux assemblées Nationale et Législative de 1848 et 1849, est mort subitement, jeudi soir, en son château de Nesmy, à l'âge de 68 ans. M. de Tinguy s'était fracturé le bras en tombant sur les marches de son perron, le lendemain de Noël, au moment où il se disposait à monter en voiture, mais la réduction de la fracture s'était faite dans les conditions les plus favorables, et le blessé était déjà entré dans la voie de la guérison complète, lorsqu'il fut pris d'une syncope, à la suite de laquelle il succomba.

Heureusement, M. le marquis de Tinguy était un de ces chrétiens qui joignent la pratique fréquente des devoirs de la religion aux convictions les plus profondes, et nous avons la confiance qu'il est maintenant assuré de l'éternelle récompense promise aux hommes de dévouement et de charité.

La mort de M. de Tinguy ne sera pas seulement un grand deuil pour sa famille et ses amis, pour Monsieur le comte de Chambord qui perd en lui l'un des plus zélés et des plus fidèles serviteurs, pour les populations rurales, pour les pauvres, dont il était le conseil et le bienfaiteur infatigable ; tout le monde en Vendée, même parmi nos adversaires, se plaira à rendre hommage à l'élévation de ses sentiments, à la fermeté de ses principes et à l'unité de sa vie, comme à son talent d'écrivain, à sa science approfondie de l'histoire et à sa parfaite courtoisie dans les luttes ardentes de la politique.

Les obsèques ont eu lieu, le dimanche soir, au milieu d'une immense assistance. Des hommes de toutes les opinions et de toutes les conditions se trouvaient confondus dans ce pieux et solennel hommage ; ils étaient accourus de toutes les contrées environnantes ; c'est par centaines que les trains les avaient amenés à la gare de Nesmy, et l'église de la paroisse s'est trouvée trop petite pour contenir tous les assistants.

M. le curé de Nesmy, entouré d'un nombreux clergé, a officié et donné l'absoute. Le deuil était conduit par M. le comte de Béjarry et par les fils et petits-fils du défunt. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Henri de la Bassetière, Blanpain, de Lézardièrre, et Ferdinand de Moulins. Les enfants des deux écoles congréganistes, dont M. le marquis de Tinguy était l'insigne bienfaiteur, précédaient le deuil, du château à l'église comme de l'église au cimetière. Là, au moment de la dernière séparation, bien des larmes ont coulé ; elles disaient assez combien le souvenir vénéré de notre ami demeurera vivant au milieu de ceux qui l'ont connu. »

Nous ajouterons que M. de Tinguy est resté célèbre par un amendement qu'il proposa, d'accord avec M. de Laboulie, dans la discussion de la loi sur la presse, en juillet 1850. Par cet amendement, qui fut adopté à une grande majorité (513 voix contre 281), la signature des auteurs était exigée pour les articles de discussion politique, philosophique ou religieuse, insérés dans un journal.

M. de Tinguy était né à Nantes le 15 novembre 1812.

— *L'Union malouine et dinannaise* nous apprend que le vénérable doyen de la presse bretonne, M. François Thibault de la Guichardière, est décédé lundi, 17 janvier, à Dinan, à l'âge de 85 ans.

« Dans les jours malheureux comme dans les jours heureux de sa longue existence, M. Thibault demeura constamment fidèle à sa foi politique et religieuse : c'était l'homme de l'honneur et du devoir ; c'était à la fois un talent et un caractère digne de tous les respects.

Aux derniers temps de la Restauration, M. Thibault de la Guichardière était substitut du procureur général près de la Cour royale de Rennes et se trouvait à la veille de devenir avocat général, quand la Révolution de 1830 éclata. Le jeune et digne magistrat résigna ses fonctions, refusant de prêter au nouvel ordre de choses un serment qui répugnait à sa conscience.

Doté d'une intelligence vive et sympathique, M. François Thibault était très recherché dans les salons rennais.

M. de Kerbertin, premier président, l'engagea à reprendre sa robe d'avocat. M. Thibault préféra s'occuper de journalisme. Il rédigea à Dinan, avec M. de Bizien du Lézard, *l'Impartial de Bretagne*, puis fut appelé à Saint-Brieuc pour prendre la direction de *la Foi Bretonne*.

Porté plus tard comme candidat à la députation, il lui manqua quelques centaines de voix seulement pour être élu député.

Depuis plusieurs années, M. Thibault s'était retiré à Dinan.

Sur la demande de Mgr David, bon appréciateur de son dévouement à l'Église, M. Thibault fut nommé chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand : ce fut une grande joie et comme un rayon de soleil sur ses derniers jours.

Les infirmités étaient venues s'abattre sur la chère compagne de sa vie, comme sur lui : M^{me} Thibault était aveugle, M. Thibault était sourd et perclus ; mais leurs nobles cœurs étaient demeurés fermes et toujours affectueux : il était touchant de voir ces deux époux, se soutenant mutuellement, se diriger vers l'église paroissiale pour invoquer le Grand Consolateur.

Mercredi matin, un petit nombre d'amis suivaient le cercueil de cet homme de bien, de cet homme de cœur, de cet homme de foi, mort fidèle à son Dieu et à son Roi. »

— M. l'abbé Jean-Marie Flohy, vicaire général de Vannes, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé le 15 janvier. M^{sr} Bécé, « dont il possédait l'estime, l'affection et la confiance » a, par une lettre touchante, annoncé cette mort à son diocèse.

LOUIS DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEËNNE

AME (L') DE LA LITTÉRATURE, suivi de *Philosophie de la poésie*, par A. Jeanniard du Dot. — In-18 jésus, 600 p. — Nantes et Paris, chez les principaux libraires.

CHOIX DE DOCUMENTS INÉDITS SUR L'HISTOIRE DE LA LIGUE EN BRETAGNE, publiés et annotés par Anatole de Barthélemy, membre du Comité des Travaux historiques. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. (Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud). Un vol. de 269 p., papier vergé, titre rouge et noir, tiré à 250 ex. in-8° grand raisin vergé, et à 150 ex. in-8° carré vergé, pour la vente..... 15 fr.

DISCOURS, prononcé dans la séance solennelle du 19 décembre 1880, par M. Malherbe, président de la Société académique de Nantes. — Broch. in-8°, 15 p. Nantes, imp. V° Mellinet.

ESSAI SUR L'INDIFFÉRENCE EN MATIÈRE DE RELIGION, par E. de Lamennais; nouv. éd. 3 vol. in-18 jésus, 1198 p. Paris, Garnier frères.

ÉTUDES D'ENTOMOLOGIE. Faunes entomologiques, descriptions d'insectes nouveaux ou peu connus; par Charles Oberthur. 4° livraison: Catalogue raisonné des Papilionidæ de la collection de M. Oberthur, à Rennes. Gr. in-8°, 117 p. et 6 pl. 5° livraison: Faunes des lépidoptères de l'île Askold (1^{re} partie). Gr. in-8°, 88 p. et 9 pl. Rennes, imp. Oberthur et fils.

EXCURSION (UNE) DANS LA PRESQU'ÎLE DE RHUYS, par A. de Kermainguy. — Broch. in-8°, 58 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*).

GERSON, ou le Manuscrit aux enluminures; par Ernest Fouinet. 15^e édition. In-32, 287 p. et gravures. Tours, impr. et libr. Mame.

HÔPITAL (L') DES BRETONS A SAINT-JEAN D'ACRE AU XIII^e SIÈCLE, par J. Delaville Le Roulx. — Nantes, Société des Bibliophiles Bretons et de l'histoire de Bretagne. (Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud). — Broch. in-8°, gr. raisin vergé, tiré à 400 ex., 24 p. 2 fr.

JOURNAL HISTORIQUE DE VITRÉ, ou Documents et Notes pour servir à l'histoire de cette ville, accompagné de nombreuses listes, de 6 plans et de 3 planches de sceaux, par l'abbé Paul Paris-Jallobert, membre de la Société d'Archéologie d'Ille-et-Vilaine et de la Société des Bibliophiles Bretons, vicaire à N.-D. de Vitré. — Un vol. in-4°, à 2 col., xxxvi-600 p. Tirage à 200 ex. numérotés et signés. S'adresser à l'Auteur, presbytère de N.-D. de Vitré. — Prix: 20 fr., franco, 21 fr.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRIX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES, sur le concours de l'année 1880, par M. Alcide Leroux, secrétaire-adjoint. — Broch. in-8°, 15 p. Nantes, imp. V° Mellinet.

VEILLÉES (LES) DE BRETAGNE, ou Épisodes armoricains; par L. M. H. — In-8°, 144 p. Limoges, imp. et libr. Ardant frères; Paris, même maison.

M^{GR} COUPPERIE

ÉVÊQUE DE BABYLONE

Le Vendéen n'a point les goûts cosmopolites; le désir d'apprendre ou de s'enrichir ne l'entraîne point vers de lointains rivages. Plus que tout autre, il tient à son clocher, et ne s'éloigne jamais, sans un profond regret, du lieu où fut élevée son enfance. Cet amour du pays natal que n'a pu détruire la grande facilité des communications créées par la science moderne, était, au commencement du XIX^e siècle, bien plus accentué encore qu'il ne l'est de nos jours. Pour lui, la patrie ne s'étendait pas au delà de certaines limites et ne comprenait même pas le territoire du département de la Vendée dans toute son étendue. Le Bocage, le Marais et la Plaine, qui ont encore le caractère distinctif de leur race, ne mêlaient jamais leur sang. Cet attachement au sol que labourait sa charrue, croissait en raison inverse des distances, et se concentrait, pour le cultivateur, sur une zone très restreinte. Pour être moins exclusif, il n'en était pas moins très prononcé dans les autres classes de la société, et les fonctions publiques, qui presque toutes nécessitent des déplacements, ne se recrutaient guère au sein de la Vendée. Seuls, des hommes, la plupart sortis des rangs du peuple, n'hésitèrent pas à briser les liens qui leur étaient si chers, pour porter leurs pas sur des terres étrangères. Ceux-là, ce n'était point la soif de l'or qui les attirait; une voix plus puissante, celle de Dieu, leur commandait ce grand renoncement aux douces joies de la famille et du foyer domestique. Ce furent des missionnaires qui,

enrôlés sous la bannière du Christ, entreprirent pour le salut des âmes et les progrès de la civilisation, des expéditions lointaines et périlleuses. Parmi les héros que la Vendée a fournis à l'Eglise, plus d'un nom se trouvera sous notre plume; inscrivons aujourd'hui dans nos annales celui de M^r Coupperie, évêque de Babylone; demain nous en détacherons un autre de cette glorieuse phalange.

Pierre-Alexandre Coupperie est né à Challans quelques années avant la Révolution, dont les grands excès n'ont pu faire oublier les grandes choses. Nous n'avons point, en commençant, à parler de ces guerriers magnanimes, *dont la redoutable épée, jetée dans un des plateaux de la balance, servit de contrepoids à la hache révolutionnaire*¹, mais de cet abominable régime de la Terreur dont la Vendée, plus que tout autre département, fut le sanglant théâtre. C'est de nos moissons, aussi bien que de celles qui croissent sur les limites des États, que l'on peut dire avec le poète :

Aucun épi n'est pur de sang humain.

Au milieu des hécatombes qui rougirent le sol de notre pays, la congrégation de Saint-Laurent ne fut point épargnée. Plusieurs de ses prêtres et de ses religieux furent égorgés; d'autres se dispersèrent et cherchèrent dans l'exil ou dans les forêts du Bocage, un abri contre les persécutions dont ils étaient l'objet. Quand des jours meilleurs se levèrent pour la France, les portes de la maison de Saint-Laurent se rouvrirent, et les sœurs y accoururent, toujours prêtes à se dévouer à toutes les souffrances, à celles des bourreaux comme à celles des victimes. Mais la Congrégation ne put pas reconquérir en un jour sa prospérité passée, et, en 1810, les Pères n'avaient pas encore repris l'exercice de leurs missions. En trop petit nombre pour l'accomplissement de cette œuvre, ils se bornaient le plus souvent à remplir leur saint ministère dans les paroisses avoisinantes, la plupart dépourvues de prêtres.

L'abbé Coupperie venait de recevoir les ordres. Ce fut probable-

¹ Châteaubriand.

ment le besoin que la Congrégation de Saint-Laurent avait de missionnaires et le bien qu'il y voyait à faire qui décida de sa vocation. Il y entra le 27 février 1810.

La Compagnie de Marie dont il devenait membre, offrait en effet un vaste champ à son zèle apostolique, à sa piété et à sa science. Si la guerre, bien loin d'éteindre, dans la Vendée, le sentiment religieux, lui avait au contraire donné une impulsion nouvelle, il avait été loin d'en être ainsi pour l'enseignement de l'Evangile. La parole de Dieu avait bien retenti dans les âmes pures et naïves des habitants de la campagne, mais leur ignorance des doctrines de l'Eglise était restée profonde. Comment en aurait-il été autrement ? Pendant plus de dix ans, le troupeau avait été sans pasteur, et l'enseignement du catéchisme avait manqué à l'enfance. Il est bien vrai que dès le commencement du siècle, les curés avaient été rendus à leur paroisse, mais beaucoup de ceux que la maladie ou l'échafaud avait moissonnés n'avaient pas eu de successeurs. Les séminaires ayant été fermés, la source où le clergé faisait ses recrues s'était trouvée tarie pendant de longues années.

Ce fut vers la fin de 1810 que les missions se rouvrirent dans le diocèse de Luçon. Jusqu'en 1815, le Père Coupperie se multiplia et y donna de nombreuses retraites. Deux de ses missions, celles de Valette et de Fontenay, furent particulièrement remarquées par le grand succès qu'elles obtinrent et le nombreux concours de fidèles qu'elles attirèrent.

Ce n'était pas là sa tâche principale : sans sortir de la maison de Saint-Laurent, il en trouvait une plus fructueuse. Il y rencontrait de jeunes cœurs emportés hors du monde par l'amour de Dieu et par la charité, qu'il fallait, pendant les luttes du noviciat, diriger et affermir. Cet abandon des biens de la terre, ce renoncement aux joies les plus douces et les plus légitimes, ne se font pas sans combats intérieurs. Pour n'être pas renversé par la tempête, l'arbrisseau a besoin d'un vigoureux soutien. Les novices et les professes le trouvaient dans le Père Coupperie. Lui-même empruntait sa force aux Saintes Écritures, et la communiquait à celles qui

l'écoutaient. Naguère encore, on rencontrait des sœurs qui, arrivées aux jours de la vieillesse, en conservaient la mémoire. Quelques-uns de leurs souvenirs ont été recueillis par M. Charles de Chergé qui les a transcrits dans sa notice sur M^{re} Coupperie.

C'est par de saintes paroles, c'est par de pieux exercices qu'il fortifiait les âmes et les préparait à la vie d'abnégation et de dévouement dont j'ai été le témoin, et à laquelle il m'est bien permis d'apporter mon hommage. Oui, pendant plus de trente ans, je les ai vues à l'œuvre ces saintes filles qu'on ne saurait trop glorifier ; pendant plus de trente ans, j'ai eu l'insigne honneur de me trouver, chaque matin, avec elles, au lit des malades, et le souvenir qui m'en reste est plein d'admiration et de respect.

Cherchez ailleurs dans tous les rangs de la société, vous ne trouverez pas, parmi les plus dignes, des femmes comparables à ces humbles créatures dont toute la vie est une immolation et un sacrifice. Je me trompe, elles trouvent sur la terre, dans le soulagement des misères et dans l'accomplissement du devoir, une première récompense. Le monde ne peut y croire, et, à la vue des privations qu'elles s'imposent et des actes qu'elles accomplissent, ceux qui ne les connaissent pas s'imaginent que leurs jours sont pleins d'angoisses et de tristesses. Oui, leur labeur est rude ; oui, levées longtemps avant l'aurore, le soleil ne les a jamais surprises plongées dans les douceurs du sommeil ; oui, elles pansent les plaies fétides sans reculer devant les souillures du corps ; oui, elles respirent souvent un air empoisonné, bravant sans cesse la contagion et la mort. Mais elles ne connaissent pas les passions qui nous agitent, les exigences sociales auxquelles nous ne pouvons guère nous soustraire, les intérêts matériels qui nous préoccupent. A l'abri de ces tourments de l'âme, elles trouvent dans le calme de la conscience, cette douce gâté qui ne les abandonne jamais. Et quelle fin couronne une si belle vie ! J'en ai vu plus d'une à son lit de mort ; je n'ai jamais entendu la plainte s'échapper de leur poitrine ; je n'ai jamais surpris dans leur cœur le regret de quitter la terre.

On se trompe encore quand on croit que, continuellement agenouillées au pied de l'autel et plongées dans la méditation et le recueillement, elles consomment leurs jours dans des oraisons interminables. Elles savent qu'avant même la prière, un autre devoir leur est imposé, et quand, pendant le sacrifice de la messe, la cloche vient annoncer la visite du médecin, elles se hâtent de quitter la chapelle pour se rendre au lit du malade. Les exagérations dévotieuses, les étroitures d'une conscience trop scrupuleuse leur sont inconnues, et ces questions spéciales que le médecin est souvent obligé d'adresser aux malades, ne leur font point, comme à quelques personnes du monde, monter la rougeur au front. Les âmes innocentes ne sont pas celles qu'un mot ou un geste effarouche, parce que le mal est moins dans l'expression que dans la pensée. Aussi, quand le scandale a pénétré partout; quand, dans la société, il n'y a pas un corps, si recommandable qu'il soit, qui n'ait vu la sévérité de la loi atteindre quelques-uns de ses membres, jamais, parmi les religieuses, il ne s'est produit un de ces actes coupables qui appellent l'attention des hommes. C'est du sein de leurs Congrégations, de celles de Saint-Vincent-de-Paul et des Filles de la Sagesse en particulier, que sortent tous les jours les grands exemples de vertu et de charité. Mais comme ils s'accomplissent dans l'ombre et le silence, que la presse et les réunions publiques ne retentissent point de leurs mérites, ils passent inaperçus et comme chose vulgaire et naturelle. Que dis-je ! quand il a plu aux orateurs de carrefour et aux soldats de l'émeute de s'en occuper, c'est avec rage qu'ils se sont rués sur les maisons de charité pour en profaner le sanctuaire. Aujourd'hui même que les fureurs des premiers jours devraient être apaisées, n'avons-nous pas vu quelques édilités faire de grands sacrifices d'argent pour enlever aux sœurs le service hospitalier et le confier à des mercenaires salariées recrutées un peu partout ? Comme ils vont recevoir des soins intelligents et affectueux, ces pauvres malades, et comme ils doivent bénir ceux qui prennent tant de soucis de leurs souffrances ! Et il s'est trouvé des mains pour applaudir à un acte dicté par la haine

de tout ce qui est bien, de tout ce qui est noble, de tout ce qui est généreux. Honte à ces hommes qui, au nom de la raison et de l'humanité qu'ils outragent, sacrifient à leurs passions insensées les misères du pauvre et les pleurs de l'orphelin ! En présence de pareils outrages à ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, l'indignation déborde de l'âme et la plume ne peut se contenir. Oh ! saintes Filles, permettez à celui qui, pendant si longtemps, a été témoin de vos bonnes œuvres, de protester contre l'injustice des hommes. Je sais que les attaques auxquelles vous êtes en butte ne sauraient vous atteindre, qu'elles vous honorent au contraire et que vous êtes prêtes à prodiguer vos soins à ceux qui s'en rendent coupables. Mais laissez-moi dire à ces malheureux que leurs insultes retombent sur eux-mêmes, et, dans ce temps où toutes les volontés sont consultées, laissez-moi encore demander à ceux que la fièvre dévore ou que ronge l'ulcère, laquelle ils préfèrent pour leur donner des soins, de la sœur de charité ou de la première venue.

Le Père Coupperie passa neuf ans dans la congrégation de Saint-Laurent, et comme, au jour de la récolte, on ne doit pas seulement bénir la main qui amasse les fruits, mais aussi celle qui a jeté la semence, il doit avoir sa part dans la moisson dont les filles de la Sagesse sont les ouvrières de toutes les heures.

Comme membre de la congrégation de Saint-Laurent, le Père Coupperie trouvait sa mission trop douce et trop facile ; elle n'offrait pas un aliment suffisant à l'ardeur de sa foi et à ses inspirations généreuses. Sa pensée l'appelait ailleurs. Il voulait porter aux idolâtres la parole de Dieu et ramener les sectaires à la religion catholique dont ils s'étaient écartés. La voie qu'avaient parcourue tant d'illustres apôtres était une voie sanglante sans doute, et, pour y marcher d'un pas ferme, il ne fallait reculer ni devant la souffrance, ni devant la menace de la mort. Loin de s'en effrayer, il ne se montrait que plus disposé à suivre l'exemple des glorieux martyrs dont le nom était toujours présent à sa mémoire. Qu'il lui fallût porter la croix dans les régions les plus inhospitalières et les plus hostiles, qu'il lui fût commandé de traverser les déserts de l'Arabie

ou la mer des Indes, il était prêt à partir au premier signal. On a souvent comparé le missionnaire au soldat. Dans la vie militante, tous deux, quand le devoir l'ordonne, bravent la mort et méprisent la vie. Mais, pour le reste, quelle différence ! L'aiguillon du soldat est la gloire et quelquefois aussi la soif des honneurs et de la fortune. Il ne renonce à aucun des biens de la terre, à aucune des sensualités du monde. Rien de semblable chez le missionnaire. Toutes les jouissances matérielles lui sont interdites, il s'éloigne du foyer domestique et a pour famille l'humanité tout entière ; il meurt tous les jours pour vivre éternellement.

Tel était le Père Coupperie quand il entra dans les Missions étrangères. Le Saint-Père le connaissait déjà ; il résolut de mettre à profit ses grandes qualités dans l'intérêt de l'Église, et l'appela à l'évêché de Babylone, dont le siège était vacant.

La fondation de ce diocèse datait du XVII^e siècle et était due, en grande partie, à une sainte femme, à M^{me} du Gué-Bagnols. Elle avait en effet consacré une somme de soixante-six mille francs à cette œuvre, avec cette condition que tous les évêques de Babylone seraient français et à la nomination de la propagante.

Au diocèse de Babylone, dont le territoire avait une étendue égale au tiers de la France, fut adjoint le vicariat apostolique d'Is-pahan. Un prédicateur distingué, le Père Bernard, de l'ordre des Carmes déchaussés, fut le premier qui en prit possession. Sacré à Rome en 1640, il se rendit peu de jours après à sa destination. Sa mission rencontra bien des entraves, et, comme il se trouvait dans le pays des prêtres assez éclairés pour le remplacer pendant son absence, il revint à Paris se concerter avec le cardinal de Richelieu, à l'effet d'y fonder une maison destinée à former des missionnaires pour les églises du Levant. Il acheta, à cette intention, un terrain et des maisons dans le faubourg Saint-Germain, et c'est sur leur emplacement que fut construit, dans la rue qui porte encore le nom de rue de Babylone, le séminaire des Missions étrangères.

Les évêques de Babylone étaient les seuls évêques *in partibus* qui fissent partie des assemblées du clergé. Ils devaient sans

doute cet honneur à la qualité de consul de France à Bagdad qu'ils tenaient de nos rois. Nous regrettons de dire que l'évêque de Babylone fut un des six prélats qui, à l'assemblée constituante, votèrent la constitution civile du clergé.

Les missions de la Mésopotamie et de la Perse devinrent très prospères sous Louis XIV. Jusqu'à la Révolution, presque tous les missionnaires de cette province avaient été des Français. Ils appartenaient aux ordres des Carmes, des Dominicains, des Capucins et des Jésuites. A cette époque et même auparavant, la splendeur des missions orientales avait singulièrement perdu de son éclat. Privées des secours que jusque-là elles avaient reçus de la France, leurs grandes fondations religieuses tombèrent, et, pendant de longues années, l'évêché de Babylone n'eut pas de titulaire.

Le Père Coupperie s'étant rendu à Rome pour demander au Saint-Père sa bénédiction et recevoir la mission qu'il plairait à Sa Sainteté de lui confier, Pie VII pensa que, sous la direction d'une âme généreuse et d'une main prudente, l'évêché de Babylone pourrait se relever de ses ruines. Le 11 mai 1820, il l'appela à en prendre possession. Le nouvel évêque fut sacré à Paris, dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur, le 10 septembre de la même année, par le coadjuteur du cardinal de Talleyrand. Le 25, il se mit en route, passa par Lyon et alla s'embarquer à Marseille, saluant d'un dernier adieu la terre de France qu'il ne devait plus revoir. Il était accompagné du comte Guinasi, qui allait faire un voyage en Orient.

Bien que les routes fussent peu sûres, M^r Coupperie put arriver à Bagdad sans accident. Cette ville, capitale du pachalik qui porte son nom, avait alors cent cinquante mille habitants. Sa population se composait d'Arabes, de Turcs, de Persans, de Juifs, d'hérétiques nestoriens et jacobites. On y comptait seulement deux mille catholiques, partagés en branches chaldéenne, syrienne, arménienne et latine. On y trouvait aussi quelques Grecs et quelques Maronites. Chaque religion et chaque secte avait ses prêtres et ses rites particuliers.

M^{sr} Coupperie eut à lutter contre des difficultés faites pour effrayer une autre âme que la sienne. Dans son diocèse, tout était à refaire et tout lui manquait. Il fallait relever les hospices d'Ispahan, de Bassora, de Mardin, de Dierbékir, créer des maisons pour l'éducation des enfants, édifier des églises pour les pratiques du culte, et il n'avait que de bien faibles ressources entre les mains. En même temps, il voulait répandre la parole de Dieu dans les vastes contrées confiées à sa garde, et, pour la prédication, au lieu des religieux européens que l'on y trouvait autrefois, il n'y avait plus que des prêtres indigènes, fervents catholiques, sans doute, mais dont les vertus ne pouvaient pas remplacer le manque de science. D'ailleurs, que d'obstacles et d'entraves de ce côté ! Si, grâce à la bonne harmonie qui régnait entre les cours de France et de Turquie, il n'avait qu'à se louer de la tolérance du Pacha et des grands, s'ils lui laissaient la liberté entière de son culte, s'ils lui permettaient de travailler à la conversion des dissidents et accueillaient bien toutes les requêtes qu'il leur présentait, il n'en était pas ainsi des agents subalternes et des hommes du peuple. La corruption et l'avidité des musulmans contrariaient tous ses projets, bien qu'il s'abstînt avec soin de faire auprès d'eux la moindre propagande, — la loi étant sur ce point d'une rigueur extrême et punissant de la peine de mort le missionnaire et le mahométan, lorsque, à la voix du premier, le second avait quitté le Croissant pour la Croix — il se trouvait chez eux des misérables toujours prêts à exercer des tourments sur nos malheureux coreligionnaires. Non qu'ils y fussent poussés par le fanatisme ; en matière de religion, ils étaient d'une parfaite indifférence ; mais ils se faisaient un malin plaisir d'accabler de coups les chiens de chrétiens, qui n'osaient jamais les leur rendre. Ils trouvaient aussi le moyen de faire une sorte de prosélytisme religieux fort lucratif. Des catholiques mourant de faim imploraient-ils leur assistance, ils ne leur accordaient un morceau de pain qu'à la condition qu'ils se fissent musulmans ; et, s'ils voulaient plus tard renier leur apostasie, les charitables champions de l'islam leur faisaient

la Foi envoya à l'évêque de Babylone un premier secours de quatre mille francs.

En lisant la lettre que, le 8 juin 1825, il écrivit au Conseil central du Midi pour lui rendre compte de l'emploi qu'il avait fait de cette somme, on est étonné qu'avec si peu d'argent, il ait pu accomplir de si grandes choses.

L'ignorance des chrétiens de Bagdad étant extrême, il résolut de cultiver de bonne heure leur esprit et leur âme. A cette intention, il y créa deux écoles, une de garçons et une de filles, et comme pour la première, il manquait de maîtres, il en fit venir deux d'un couvent de religieux situé à cent lieues de Bagdad.

Il ne suffisait pas d'avoir des maîtres, il fallait mettre entre les mains des enfants quelques bons livres propres à les instruire et à leur former le cœur. M^{sr} Coupperie en acheta pour quatre ou cinq cents francs dans une librairie située sur le mont Liban.

Ayant arraché aux Musulmans plusieurs familles chrétiennes qui n'avaient embrassé l'islamisme que contraintes par le besoin, il fut obligé, pour les soustraire à une cruelle persécution, de leur chercher un asile à plus de deux cents lieues de Bagdad. Les unes furent envoyées dans la Géorgie, les autres dans les montagnes du Liban.

Sans pitié pour quelques malheureux chrétiens qui n'avaient pas pu payer l'impôt, les Turcs s'étaient emparés de leurs enfants, les maltrahaient et les tenaient en esclavage. L'évêque les racheta et fit aussi des aumônes à de pauvres gens épuisés par la faim et par la misère.

A son avènement au trône, Charles X avait envoyé au shah de Perse un ambassadeur, M. Desbassyns de Richemont. Le shah, dans une audience solennelle, le reçut avec toute la pompe orientale, et lui conféra les insignes de l'ordre du Lion et du Soleil. Ce n'était pas la première fois qu'une pareille réception était faite à l'envoyé du roi de France. Sous Louis XIV, François Picquet, évêque de Babylone, avait été chargé de la même mission et avait reçu le même accueil à la cour d'Ispahan. Les bonnes relations qui s'éta-

blirent entre la France et la Perse furent très favorables aux chrétiens de ce dernier empire. Le mahométisme s'y trouvait partagé en deux sectes, celle d'Omar et celle d'Ali. Les Turcs faisaient partie de la première, les Persans de la seconde. Ces deux sectes rivales se détestaient et n'étaient pas trop hostiles aux chrétiens ; la secte d'Ali était même animée pour eux d'un grand esprit de tolérance. Comme il n'y avait pas un seul prêtre catholique dans la contrée et que la religion chrétienne ne s'y conservait que par une sorte de tradition, laquelle s'altérait avec le temps, M^{sr} Coupperie envoya à Ispahan un prêtre arménien. Celui-ci se multiplia et son zèle lui fit accomplir de grandes choses. Mais que pouvait un seul ministre du culte dans une vaste contrée où les fidèles étaient disséminés un peu partout ?

A toutes ces bonnes œuvres, M^{sr} Coupperie avait été heureux de pouvoir en ajouter une dernière : il avait envoyé des secours à trois évêques catholiques, dont la pauvreté touchait à la misère. L'un d'eux, l'évêque de Mossoul, était un vieillard de soixante-dix-huit ans. Né dans l'hérésie, il s'était converti à seize ans ; plus tard, avait été ordonné prêtre et était devenu évêque à quarante. Pendant son long épiscopat, ce digne prélat avait subi de la part des Turcs et des Jacobites bien des persécutions ; mais rien n'avait pu ralentir son zèle. Il avait ramené à l'Eglise plus de vingt mille de ses frères égarés, au nombre desquels deux évêques, un Jacobite et un Nestorien. D'une charité admirable, M^{sr} Coupperie l'avait vu se dépouiller de tout pour soustraire son troupeau aux mauvais traitements qui l'attendaient, si, dans l'impuissance où il était de le faire de ses propres deniers, il n'avait pas payé pour lui les sommes que les pachas en exigeaient.

L'évêque de Babylone avait donc fait des prodiges. Sa conduite avait été aussi prudente que sa charité admirable. Chargé de la surveillance générale de son diocèse, n'ayant avec lui aucun prêtre romain pour l'aider à y maintenir la foi, il avait, suivant la recommandation qui lui en avait été faite de haut lieu, laissé toute liberté, dans leurs cérémonies religieuses, aux quatre rites catho-

liques que l'on comptait à Bagdad. L'unité existant dans la foi, il ne demandait pas davantage. Aussi recueillait-il les fruits de sa bonne administration spirituelle et de la sagesse de sa conduite. Son église était la seule où le culte s'exerçât librement et publiquement. Partout sa personne était l'objet d'une grande vénération, non seulement de la part des chrétiens, mais aussi de la part des Turcs qui lui demandaient l'aumône au nom de Jésus-Christ et de la Vierge Marie.

Consul de France, comme l'avaient été ses prédécesseurs, cette dignité ajoutait encore à son crédit et à l'autorité qui s'attachait à son nom.

Le caractère naturellement bienveillant de la population était aussi fait pour lui aplanir les obstacles qu'il rencontrait sur sa route. Ce n'est pas l'intelligence qui manque aux Orientaux, mais bien plutôt la culture de l'esprit. N'ayant ni le goût des lettres, ni le goût des sciences, la plupart croupissent dans une profonde ignorance. Le sens moral leur fait également défaut. Ainsi, dans le commerce, branche principale de leur industrie, il faut se défier de leurs promesses et ne pas ajouter foi à leurs paroles. Les chrétiens avaient aussi beaucoup à apprendre. Doués d'une heureuse mémoire, toute leur science religieuse se bornait à savoir par cœur des psaumes qu'ils récitaient à tout venant. Les Turcs les tenaient en grand mépris, et ils en acceptaient, sans murmure, toutes les humiliations.

La santé de M^{sr} Coupperie n'avait pas souffert d'un climat si différent de celui de la France. A Bagdad, les chaleurs sont excessives, même pour les Orientaux, et les hivers très rigoureux, même pour les Européens. Dès les premiers jours du mois de mai, le thermomètre s'élève à 35°, et à cette chaleur étouffante succèdent, au mois de novembre, des froids très vifs qui tiennent à la proximité des montagnes du Kurdistan. Pendant que le mont Ararat, où s'arrêta l'arche de Noé, est couvert de neiges éternelles, le souffle du printemps donne aux plantes qui sont à ses pieds une végétation luxuriante. Séparées seulement par quelques kilomètres, l'œil voit, d'un

côté, des forêts de chênes et de sapins ; de l'autre, des bois de palmiers et de citronniers, et une oreille attentive peut entendre, en même temps, les rugissements du lion et les sourds grondements de l'ours.

Que de vertus, que d'enseignements, que de grands exemples trouvent, dans ces contrées, les esprits instruits et les âmes croyantes ! M^r Coupperie n'avait pas besoin d'évoquer les souvenirs du passé, ils venaient assaillir sa pensée et frapper ses regards. Dans ce berceau du genre humain et de la civilisation, il rencontrait, à chaque pas, les grandes pages de l'Histoire et de la Bible, que la barbarie a bien pu déchirer, mais qu'elle n'a pas fait disparaître complètement. Depuis la Genèse jusqu'à nos jours, chaque siècle y a laissé ses traces. Aujourd'hui, ce sont des monuments qui font l'admiration du monde, des palais où s'étalent le luxe effréné des rois, la prostitution et la débauche ; demain le souffle de Dieu emportera toutes ces splendeurs, toutes ces vanités, toutes ces orgies, tous ces vices. Les superbes cités dont on ne pouvait faire le tour en moins de trois jours, les jardins suspendus dans les airs, les remparts qui semblaient défier toutes les attaques, il faudra la science de l'archéologue pour en découvrir l'emplacement et la trace. Où trônaient les Sémiramis, les Nabuchodonosor, les Sardanapale, les bêtes féroces auront leurs cavernes et leurs repaires. Après ces grands cataclysmes sociaux, d'autres prodiges s'accompliront, les apôtres porteront la parole du Christ au sein de l'idolâtrie ; saint Thomas et saint Jude viendront prêcher l'Évangile dans la Chaldée et la Perse ; ils féconderont de leur sang le champ qu'ils ont foulé sous leurs pas, et leur mort sera un jour de triomphe pour l'Église. Au commencement du IV^e siècle, saint Jacques recevra des ovations dans les églises de la Perse, et un évêque de cet empire aura son siège au premier concile de Nicée. Les jours d'épreuve renaîtront, l'hérésie et l'islamisme accompliront leur œuvre de destruction ; mais la foi ne disparaîtra jamais complètement des contrées où elle a pénétré, et, aux jours de son affaiblissement, des missionnaires viendront la ranimer et l'étendre.

On pourra lire avec fruit, dans les *Annales de la Propagation de la Foi*, les lettres pleines d'intérêt que M^{sr} Coupperie a écrites à ce sujet. Nous ne nous attacherons qu'aux passages les plus saillants, laissant de côté tout ce qui a trait à l'histoire générale, et renvoyant le lecteur qui veut en faire une étude complète, à la source que nous venons d'indiquer.

Nous avons dit que, dès les premiers temps de l'ère chrétienne, l'Évangile avait été prêché dans la Perse, et qu'au commencement du IV^e siècle, le christianisme y était très prospère. Les grands progrès qu'il avait faits sous les rois Arsacides, ne furent pas de longue durée; sous la dynastie des Sassanides qui leur succéda, commencèrent contre les chrétiens les plus cruelles persécutions. Sous le règne de Sapor II, elles furent telles qu'à sa mort, arrivée en l'an 380, la croix avait presque entièrement disparu de ses États.

Au cinquième et au sixième siècle, les hérétiques Nestoriens et Eutichéens, condamnés par l'Église et par l'État, préférèrent aller vivre parmi les païens, plutôt que d'abjurer leur erreur. Bien accueillis par les rois de la Perse, qui voyaient en eux les ennemis des empereurs, et par conséquent des alliés, ils s'emparèrent des anciennes églises catholiques, en construisirent de nouvelles et fondèrent des monastères. A la fin du V^e siècle, le patriarche de Séleucie et de Ctésiphon avait lui-même embrassé l'hérésie des Nestoriens, et son exemple avait entraîné presque toutes les églises catholiques. Les Nestoriens vécurent dans un état prospère jusqu'au milieu du VII^e siècle; mais à cette époque, les Arabes, sous le commandement d'Omar, ayant envahi la Perse, s'attaquèrent tout d'abord à la religion chrétienne. Ce ne fut qu'à force d'argent et d'humiliations que ceux des chrétiens qui avaient échappé aux massacres, purent obtenir une sorte de tolérance pour l'exercice de leur culte; ce ne fut qu'à l'aide de firmans qu'ils payèrent fort cher et qu'ils furent obligés de renouveler souvent, qu'ils se mirent à l'abri des vexations continuelles des pachas et des agents subalternes. Près de deux siècles se passèrent ainsi, les catholiques restant fort clairsemés au milieu des hérétiques.

Il faut arriver au XVI^e siècle pour qu'un grand changement s'opère dans la Perse. Une dynastie nouvelle, celle des Saphis, étant montée sur le trône, donna naissance à un grand roi, nommé Schab-Abbas. Ce prince fixa sa résidence à Ispahan, dont il fit un séjour enchanteur. Il y appela les Arméniens qui arrivèrent en grand nombre à sa voix. Parmi eux se trouvaient des catholiques et des hérétiques. Liberté entière pour la célébration des cérémonies du culte, leur fut également accordée.

Au XVII^e siècle, les choses changèrent de face. Les missionnaires, aidés de jeunes Orientaux élevés à Rome, transportèrent dans ces contrées la foi dont ils étaient pénétrés. A leur voix, le catholicisme se releva, des églises se fondèrent, des patriarches, des évêques, des prêtres appartenant à ce culte, s'établirent dans presque toutes les grandes villes. Les habitants des campagnes ne résistèrent pas au mouvement, et l'on vit des villages entièrement peuplés de catholiques. Ce fut parmi les hérétiques que l'Église catholique recruta ses nouveaux adhérents. Malheureusement les firmans délivrés par les califes, demeurèrent entre les mains de chefs restés sourds à la voix des missionnaires, et l'Église catholique n'eut point d'existence légale. Un différend survenait-il entre un catholique et un hérétique, ce dernier se présentait devant le pacha avec son firman et obtenait gain de cause, à moins qu'à défaut du droit et de la justice, et poussé seulement par la soif du gain, le pacha ne frappât les deux parties contendantes. Cet état de choses constituait l'Église catholique dans un état d'infériorité matérielle, auquel il importait de remédier. Un autre abus venait l'atteindre dans son esprit. Les prêtres hérétiques ayant seuls des firmans pour l'administration du baptême et du mariage ainsi que pour les cérémonies funèbres, les catholiques, pour ces deux sacrements, étaient obligés de se servir de leur ministère. Le pape tolérait ce qu'il ne pouvait empêcher. D'ailleurs les catholiques et leurs prêtres étaient dans une grande indigence; leurs églises dénuées de tout ornement étaient malpropres, et il y aurait eu imprudence, quand ils l'auraient pu, à les décorer richement, les

musulmans étant toujours disposés à rançonner ceux d'entre eux auxquels ils supposaient quelque aisance.

L'usurpation de Thomas Koulikan détruisit presque de fond en comble la ville d'Ispahan. Si, sous la terrible révolution qui renversa la dynastie des Saphis, l'établissement de Juffa qu'avaient fondé les chrétiens, disparut pour quelque temps, plus tard, il se releva de ses ruines. De douze cents maisons que comptait la capitale de la Perse, il n'en resta debout que cinq cents, toutes chétives et pauvres. Les Arméniens se dispersèrent, et les quelques catholiques romains qui y demeurèrent, furent privés de prêtres.

*(A suivre.)

C. MERLAND.

LE PRINCE LOUIS, IV^e CARDINAL DE ROHAN

(1734-1808)

VI. — La Grande-Aumônerie et le Cardinalat.

SECOND ACTE DU DRAME DU COLLIER

(1774-1785).

Le duc d'Aiguillon avait interdit à notre ambassadeur, après la scandaleuse nouvelle du partage de la Pologne, non seulement le reproche, mais encore la plainte.

Au commencement de l'année 1774, le prince Louis, de retour des eaux de Bohême et de quelques voyages en Hongrie et en Pologne, jouissait à Vienne de la considération que lui attiraient sa naissance, sa brillante représentation et les grâces de son esprit, recevant de Joseph II des marques toutes particulières de bienveillance et espérant vaincre les mécontentements de Marie-Thérèse, qui palliait ses vrais sentiments par des dehors pleins d'égards et de bonté, quand un événement imprévu vint brusquement changer la face des choses.

Louis XV tenait trop à entretenir les précieuses découvertes de son ambassadeur pour songer à son remplacement, mais un courrier extraordinaire apporta au mois de mai à Vienne la nouvelle de la mort du roi, enlevé le 14 par la petite vérole... Les parents du prince Louis croyant sa présence plus que jamais nécessaire à la cour, pour dissiper les préventions de la nouvelle reine, avaient demandé pour lui un congé à Louis XVI et l'avaient obtenu. Le

* Voir la livraison de janvier 1884, pp. 22-38.

prince partit aussitôt, laissant sa maison à Vienne dans l'espoir d'y revenir et remettant à l'abbé Georget le soin provisoire des affaires de France près de Leurs Majestés Impériales. Il apprit à son arrivée les plaintes de Marie-Thérèse et les démarches déjà faites en son nom par Marie-Antoinette pour son rappel ⁴. Il eut une audience du roi à Compiègne où la cour se tenait alors ; mais elle fut courte et peu satisfaisante : Louis XVI l'écouta quelques minutes et lui dit : « Je vous ferai bientôt savoir mes volontés... » Jamais il ne put obtenir une audience de la reine, et, sans vouloir le recevoir, elle lui fit demander la lettre que lui avait remise pour elle l'impératrice Marie-Thérèse. Ses parents ne lui dissimulèrent point que les préventions du roi et de la reine contre lui étaient très fortes et lui conseillèrent de ne pas faire de tentatives pour son retour à Vienne, attendu qu'elles seraient essayées en pure perte et ne pourraient que donner plus de publicité à sa défaveur. La nomination du baron de Breteuil deux mois après, lui apprit bientôt que sa disgrâce était complète et qu'il ne devait point compter, pendant le nouveau règne, sur les faveurs de la cour.

⁴ Les griefs positivement énoncés, dit M^{me} Campan, furent : 1^o les galanteries publiques du prince Louis avec des femmes de la cour et d'autres d'un rang moins distingué ; 2^o sa morgue et sa hauteur à l'égard des autres ministres étrangers, ce qui aurait eu des suites majeures, surtout avec les ministres d'Angleterre et de Danemark, si l'impératrice elle-même ne s'en fut mêlée ; 3^o son mépris pour les choses de la religion, dans le pays où il était le plus nécessaire d'en montrer. On l'avait vu souvent se revêtir d'habits de toutes les couleurs, prenant les uniformes de chasse des différents seigneurs chez qui il allait, avec tant de publicité, qu'un jour de Fête-Dieu, lui et toute sa légation, en uniforme vert, galonné en or, avoient forcé une procession qui les génoit, pour se rendre à une partie de chasse chez le prince de Paar ; 4^o des dettes immenses contractées par lui et ses gens, dettes qui ne furent que tardivement et imparfaitement acquittées. » (*Mém. de M^{me} Campan*, I. 70). Nous avons déjà dit que la femme de chambre de Marie-Antoinette est dans son rôle en ne cachant pas son inimitié contre le prince. Il est vrai que nous ne chercherons pas à défendre Louis de Rohan au sujet des mœurs. Il ressemblait malheureusement à un trop grand nombre de prélats de cette époque. La chronique scandaleuse le fait suivre partout, en 1778, par la marquise de Marigny, comtesse de Ménars, femme séparée du frère de M^{me} de Pompadour, déguisée en abbé ; et lui attribue, en 1784, plusieurs petites maisons en divers coins de Paris. (*Corresp. sec.* publiée par M. de Lesclure, I, 179, 229, 591).

A partir de ce moment, et pendant dix années consécutives, nous allons le voir lutter sans cesse contre la reine et parvenir malgré elle, grâce à la souplesse de diplomatie de son grand vicaire l'abbé Geogel qui revint de Vienne en 1775, à la place de grand aumônier de France et au cardinalat, obtenir ensuite la riche abbaye de Saint-Wast d'Arras et être élu proviseur de Sorbonne. Ces luttes furent véritablement homériques, et nous fournissent un exemple frappant de l'intensité d'efforts que peut atteindre la volonté d'un seul homme constamment dirigée vers le même but. Si, parvenu au faite des honneurs et de la fortune, le prince Louis avait voulu mettre des bornes à ses prétentions, et reconnaître qu'il lui était désormais impossible de regagner une bienveillance qu'il avait à jamais perdue, en désabusant une princesse qui avait constamment jeté au panier toutes ses requêtes sans les ouvrir, il eût glorieusement joui de la plus grande considération, et le malheureux procès du collier n'eût pas eu lieu : mais la bataille appelle la bataille, et après avoir déjoué quatre fois les calculs de la reine, le prince Louis s'imagina qu'il serait aussi heureux une cinquième. Nous allons succinctement passer en revue les quatre victoires à la Pyrrhus de l'ex-ambassadeur sur sa souveraine.

L'expectative de la grande aumônerie avait été formellement promise par Louis XV à la comtesse de Marsan, sœur du prince de Soubise, pour le prince Louis son cousin. A l'avènement de Louis XVI, la comtesse de Marsan qui avait élevé le nouveau roi, ne tarda pas à remettre la place de gouvernante à sa nièce la princesse de Guéméné⁴. On lui en conserva les honneurs et les prérogatives ; mais toujours désintéressée, elle renonça au traitement annuel de 80,000 livres qui lui était attribué par l'usage et ne demanda à Louis XVI, pour toute récompense, que la confirmation de la grâce que son grand-père avait accordée au prince Louis, et

⁴ Victoire-Armande-Joséphine de Rohan Soubise, née en 1743, fille du maréchal prince de Soubise. Elle avait épousé en 1761, Henri-Marie-Louis, prince de Guéméné, né en 1745 et fils de Jules-Hercule, le frère aîné du prince Louis. Elle devint ainsi la nièce propre du coadjuteur.

dont elle représenta la promesse signée de la main royale. Louis XVI n'hésita pas à donner sa parole de ratifier cette promesse. Mais il ne prévoyait pas quel assaut il aurait à soutenir de la part de la reine. Le cardinal de La Roche Aymon, grand aumônier, étant tombé gravement malade en 1777, Marie-Antoinette peignit au roi le coadjuteur de Strasbourg sous des couleurs si défavorables, qu'elle parvint à lui inspirer un profond éloignement pour l'ancien ambassadeur, et à lui persuader que le seul moyen de remplir les promesses de Louis XV sans indisposer la maison de Rohan, était de nommer grand aumônier le prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux, frère du coadjuteur. Louis XVI n'ayant pu en garder le secret au comte de Maurepas, ce ministre prévint l'abbé Georgel qui donna l'éveil à la comtesse de Marsan et à la princesse de Guémené¹. Le matin même de la nuit où mourut le cardinal de La Roche Aymon, la comtesse de Marsan se trouva chez le roi à son réveil, et après une longue discussion avec son ancien élève à qui elle rappela en termes éloquentes sa parole royale, elle fit appel à sa loyauté en proposant un traité secret que le prince Louis promettrait d'observer. « Nommez le coadjuteur grand aumônier, avait-elle dit à Louis XVI : vous le devez à vous-même, mais il ne doit pas garder cette place malgré vous. Voici donc à quoi je m'engage pour lui et pour toute la maison de Rohan : si dans deux ans, mon cousin n'a pas le bonheur de dissiper par sa bonne conduite et par ses services la déplaisance de Sa Majesté et de mériter ses bontés, il donnera sa démission et ne paraîtra plus à la cour²... »

¹ *Mémoires de l'abbé Georgel*, II, 10.

² *Mémoires de l'abbé Georgel*, II, 18. — M. le nouveau grand aumônier, dit la *Correspondance secrète* publiée par M. de Lescure, jonira de 50,000 livres de rente sur l'abbaye de Saint-Germain jusqu'à ce qu'il soit évêque de Strasbourg. (*Corr. sec.*, I, 110; 11 novembre 1777). — D'un autre côté, on lit, le 9 janvier 1778, dans les *Mémoires secrets de Bachaumont* : « M. le prince Louis, en sa qualité de grand aumônier de France, est en même temps président du bureau d'administration du collège Louis-le-Grand. Il y est venu prendre séance le lundi 5 décembre (1777). M. Hérivaux, professeur d'éloquence en ce lieu, lui a en conséquence présenté une ode latine qu'il a fait imprimer avec la traduction et qu'il publie aujourd'hui. Le prélat a reconnu cet éloge par une très belle tabatière d'or dont il a fait présent³ »

Louis XVI accepta, le prince Louis fut nommé et remit le jour même au roi la promesse convenue écrite de sa main. Mais ce triomphe du coadjuteur ne fit que concentrer dans le cœur ulcéré de la reine, les sentiments de dédain qu'elle lui avait voués. Quand le nouveau grand aumônier se présenta à son audience pour les remerciements d'usages, elle le reçut avec un air si froid et une dignité si imposante que tous les spectateurs furent bien persuadés que le prince avait encouru sa disgrâce. En vain avait-il écrit trois fois à la reine; en vain avait-il employé la médiation de personnes à qui elle donnait des marques particulières d'amitié; en vain avait-il eu même recours à l'empereur Joseph II lors de son voyage en France, pour être autorisé à présenter son apologie¹. Marie-Antoinette fut inflexible. La calomnie avait profondément enraciné son dard, et les ennemis de la maison de Rohan entretenaient la blessure afin d'éloigner le prince Louis de tout ce qui pouvait lui accorder à la cour un crédit trop prépondérant.

Le nouveau dignitaire se consola en affichant un luxe de plus en plus éblouissant. « Le prince Louis, grand aumônier, écrit la *Correspondance secrète* au 17 février 1778, est depuis trois semaines à Versailles, avec un train magnifique, ne sortant qu'avec un cortège de courtisans. C'est un seigneur honnête et très aimable. Il fait les délices de M. et de M^{me} de Maurepas (le premier ministre); mais la famille royale ne paraît pas aussi prévenue en sa faveur. Pourtant depuis quelques jours, son crédit augmente². » Il est certain

l'orateur. » (*Mém. sec.*, XI, 65.) Nous regrettons fort de n'avoir pas retrouvé cette ode. — Une de ses premières démarches comme grand aumônier fut de s'entre-mettre entre le Parlement et l'archevêque de Paris dans une querelle au sujet du mariage des protestants. (*Corr. sec.*, I, 113-116.)

¹ Le prince Louis de Rohan, dit la *Correspondance secrète* au 12 avril 1777, est allé au-devant de l'Empereur qui gardera le plus strict incognito. (*Corresp. sec.*, I, 45.)

² *Corresp. sec.*, I, 138. — La même correspondance nous montre le prince à Saverne, au mois de mars, auprès de son oncle qui venait de subir l'opération de la cataracte. Il manque, dit-elle, au bonheur de M. de Maurepas, qui se plaint vivement de son absence (I, 146). C'est le moment de la liaison avec M^{me} de Marigny. On la disait fille naturelle de Louis XV.

que pour le public les apparences pouvaient être trompeuses, témoin ce qui va suivre.

N'ayant pu empêcher le coadjuteur d'être grand aumônier, la reine se hâta de mettre des obstacles à la nomination au cardinalat qui en était la suite ordinaire et consacrée par l'usage. Elle obtint cette faveur pour M. de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, et la maison de Rohan tout entière ressentit vivement l'injure qui lui était faite par cette exclusion. Mais l'abbé Georgel, dont le dévouement au coadjuteur était sans bornes, eut le talent de réparer ce malheur par une autre nomination. Il s'adressa, par l'intermédiaire de M^{me} Geoffrin, au roi de Pologne, à qui le prince Louis avait rendu des services pendant l'ambassade de Vienne. Stanislas Poniatowski avait depuis longtemps donné sa promesse à l'abbé de Broglie, évêque de Noyon : mais la mort successive de plusieurs papes avait retardé la nomination des couronnes, et l'abbé de Broglie était affligé d'une maladie de poitrine qui faisait craindre pour ses jours. Le roi de Pologne accorda volontiers sa nomination au prince Louis, en cas de mort de l'évêque de Noyon, à la seule condition que Louis XVI y donnerait son agrément. Cela fut obtenu secrètement par l'entremise du comte de Maurepas, à qui l'abbé Georgel communiqua la lettre du roi Stanislas, et qui ne prévint qu'alors le prince Louis de ses démarches. Il était grand temps, car le mauvais état de la santé de l'évêque de Noyon empirant tous les jours, donna l'éveil à d'autres maisons pour le chapeau de Pologne : celle de Montmorency eut recours à la reine et la pria de solliciter pour celui de ses membres qui était évêque de Metz, en insinuant que le grand aumônier ne laisserait sans doute pas échapper cette occasion de réparer la perte qu'il avait précédemment faite. Marie-Antoinette se hâta de faire partir un courrier pour Varsovie avec une lettre très pressante qui jeta le roi Stanislas dans une telle perplexité, qu'il écrivit à M^{me} Geoffrin pour lui demander l'explication de cette énigme. Il répondit en même temps à la reine qu'il serait charmé de concourir à tout ce qui serait agréable à Louis XVI. Maurepas consulté et sachant que la reine gardait le secret, con-

seilla de tout disposer pour arriver le premier sur la brèche, en cas d'accident. L'abbé Georget alla en conséquence s'installer à Andresy, maison de campagne de M^{me} de Marsan sur la route de Noyon. « J'y attendois, dit-il, à toute heure le courrier qu'on devoit m'y expédier en cas de mort : ce courrier arriva peu de jours après mon arrivée à Andrésy ; il étoit une heure après minuit. J'étois à Versailles, au chevet du lit de M. de Maurepas, à six heures du matin : ce ministre fut chez le roi avant sept ; il en revint avec l'agrément signé du roi ; le courrier pour Varsovie étoit en route avant neuf heures. La reine, instruite de la mort, se rendit chez le roi à dix heures. Quelle fut sa surprise quand elle apprit que le grand aumônier l'avoit devancée !... Nouvelle source de mécontentement. Elle voyoit avec chagrin tous ses efforts inutiles pour arrêter dans la carrière des honneurs un homme qui étoit publiquement dans sa disgrâce ¹. » Pourquoi, hélas ! restait-elle impi-

¹ *Mém. de l'abbé Georget*, II, 24. Le nouveau cardinal étoit, du reste, fort maladroit dans ses essais pour se rapprocher de la Reine. Nous trouvons sur ce sujet une bizarre anecdote dans les mémoires de M^{me} Campan : Le grand duc de Russie, fils de Catherine II, et depuis Paul I^{er}, étant venu à Versailles au mois de mai 1782, lui donna un souper à Trianon et en fit illuminer les jardins, comme ils l'avoient été pour l'empereur Joseph II. « Le cardinal de Rohan se permit, très indiscretement, de s'y introduire à l'insu de la reine. Toujours traité avec la plus grande froideur, depuis son retour de Vienne, il n'avoit pas osé s'adresser à elle pour lui demander la permission de voir l'illumination ; mais il avoit obtenu la promesse du concierge de Trianon de l'y faire entrer aussitôt que la reine seroit partie pour Versailles, et Son Éminence s'étoit engagée à rester dans le logement de ce concierge jusqu'à ce que toutes les voitures fussent sorties du château : il ne tint pas la parole qu'il avoit donnée, et tandis que le concierge étoit occupé des fonctions de sa place dans l'intérieur, le cardinal qui avoit conservé ses bas rouges et seulement passé une redingote, descendit dans le jardin, et se rangea, avec un air mystérieux, dans deux endroits différents, pour voir défile la famille royale et sa suite. Sa Majesté fut vivement offensée de cette hardiesse, et ordonna le lendemain le renvoi de son concierge. On fut généralement révolté de la déloyauté du cardinal envers ce malheureux homme, et peiné de la perte qu'il faisoit de sa place. Touchée de l'infortune d'un père de famille, ce fut moi qui obtins sa grâce. Je me suis reproché depuis le mouvement de sensibilité qui me fit agir. Le concierge de Trianon renvoyé avec éclat, l'humiliation qui en seroit rejallie sur le cardinal eût fait connaître plus publiquement encore les préventions de la reine contre lui, et eût probablement empêché la honteuse et trop célèbre intrigue du collier. Sans la manière astucieuse dont le car-

toyablement sourde à toutes les tentatives de justification ! Lorsqu'elle voulut choisir pour elle-même un rôle dans la représentation du *Barbier de Séville*, à Trianon, elle entendit plusieurs fois résonner à ses oreilles la tirade de Basile sur la calomnie. La calomnie s'était acharnée contre le coadjuteur : elle devait, hélas ! bientôt s'acharner contre la malheureuse reine qui devint la propre victime de son aveuglement.

Le nouveau cardinal prit le titre de *cardinal de Guéméné*¹ pour ne pas être confondu avec son oncle, le prince Constantin, évêque de Strasbourg, qui portait celui de cardinal de Rohan. Mais cette situation dura fort peu de temps, car le prince Constantin mourut au commencement de l'année 1779, laissant à son neveu, avec l'évêché de Strasbourg², son titre cardinalice. Le public ne fit

dinal s'était introduit dans les jardins de Trianon, sans l'air de mystère qu'il avait affecté toutes les fois que la reine l'y avait rencontré, il n'aurait pu se dire trompé par aucun intermédiaire entre la reine et lui. » (*Mém. de M^{me} Campan*, I, 244-246).

¹ Au sujet de ses titres, nous trouvons une affaire assez curieuse dans les *Mémoires de Bachaumont*. Nous reproduisons ces trois notes sans commentaires : — « 8 janvier 1779. — On a mis dans l'almanach royal, au devant du nom du cardinal de Guéméné ces trois lettres : S. A. E. qui veulent dire *Son Altesse Eminentissime*. Les princes du sang qui ne reconnoissent d'Altesse qu'eux en France, sont furieux : ils exigent qu'on mette un carton dans les exemplaires non délivrés et qu'on annonce dans les papiers publics la fausseté de cette innovation... — 11 janvier. — Les ducs et pairs interviennent dans le procès qu'excite à la cour l'usurpation du cardinal de Guéméné. Celui-ci se défend et se prévaut d'un mémoire concernant le collège Louis-le-Grand, dont il est premier administrateur, imprimé, où le président Rolland et l'abbé d'Espagnac, membres du Parlement, lui ont prodigué ou du moins passé ce titre, en très gros caractères. Ce mémoire a été présenté dans le temps au Roi, au Garde des sceaux et au premier président, sans aucune réclamation. M. de Miromesnil a mandé le sieur Le Breton, l'imprimeur, qui s'est autorisé de ce titre et exemple... — 17 janvier. — Le cardinal de Guéméné a enfin désavoué l'imprimeur Le Breton, qui a été vivement réprimandé par le Garde des sceaux. On sent bien qu'il n'a point fait de son chef une pareille addition : mais Son Eminence a été bien sise de s'en tirer ainsi... » (*Mém. sec.*, XIII, 261, 265 et 274.)

² « Je passai l'hiver à Strasbourg, dit la baronne d'Oberkirch, et j'y étais le 11 mars (1779), au moment de l'intronisation du prince Louis de Rohan, succédant au siège du cardinal Constantin, son oncle, dont il était coadjuteur. C'était un fort grand seigneur, pour qui les domaines de l'évêché en France et en Allemagne n'étaient, disait-il, qu'une bague au doigt. Quel anneau pastoral ! Son chapitre, composé de douze chanoines et de douze domicellaires, alla le recevoir à la porte de sa

cependant pas sentir immédiatement la succession. Le prince Louis fut appelé pendant quelques mois le cardinal de Rohan-Guéméné, et c'est sous cette appellation transitoire que nous le rencontrons à l'Académie française, au mois de décembre de cette année, dans une circonstance assez délicate. Ici, nous laisserons la parole aux *Mémoires secrets de Bachaumont* :

« 23 décembre 1779. — La dernière séance tenue à l'Académie française concernant le service de M. de Voltaire est très curieuse et mérite de plus amples détails. Il s'y trouvoit trois prêtres, dont les avis étoient attendus avec impatience : c'étoient le cardinal de Rohan-Guéméné, grand aumônier, l'archevêque de Lyon (Montazet) et l'archevêque d'Aix (Boisgélain). On poussa vivement le premier et on lui représenta qu'en qualité de grand aumônier et de premier curé des diverses maisons royales il pouvoit lever toutes les difficultés, en demandant au roi à faire faire ce service dans la chapelle du Louvre, lieu le plus convenable pour une pareille cérémonie : il répondit qu'il le pensoit aussi, et qu'il y prêteroit volontiers les mains, quand le service auroit été fait à Saint-Sulpice, paroisse sur laquelle est mort le défunt.

« M. de Montazet s'en tira plus adroitement encore et dit que, vu la scission qu'occasionneroit dans l'Eglise le service de M. de Voltaire, il pourroit se faire qu'il en résultât contestation : qu'ayant l'honneur d'être primat des Gaules, cette contestation pourroit ressortir à son tribunal et qu'alors il étoit de son intégrité de ne pas s'expliquer.

« Enfin l'archevêque d'Aix ne s'en tira pas moins finement et opina pour réformer l'usage de faire faire un service à chaque académicien, mais pour en établir un à perpétuité qui engloberoit indistinctement tous les morts de la Compagnie. Cet avis qui sauvoit l'honneur de Voltaire et celui de l'Académie entraîna tous les suffrages ¹. »

splendide cathédrale. Né en 1734, jeune encore par conséquent, il était fort beau sous ses riches ornements. » (*Mém. Oberkirch*, I, 124.)

¹ *Mém. sec.*, XIV, 358. — Nous ne devons pas omettre ici une particularité qui montre que le prince Louis avait définitivement rompu avec le parti encyclopédique, en revêtant la pourpre romaine. On lit aux *Mémoires de Bachaumont* « le 16 janvier 1782 : les philosophes, les membres de l'Académie, les partisans de Voltaire surtout, sont furieux de voir M. le cardinal de Rohan, philosophe, académicien et ami de Voltaire, en sa qualité d'évêque de Strasbourg, publier un mandement pareil à celui de l'évêque d'Amiens et de l'archevêque de Vienne, où il s'élève avec force contre l'audace sacrilège d'imprimer dans son diocèse (à Kehl) la collection complète des œuvres de cet auteur, si dangereuses pour la religion, les mœurs et même pour

La *Correspondance littéraire de La Harpe* nous apprend aussi que le cardinal de Guémené interposa vers cette époque, près de Marmontel, son influence conciliante pour l'empêcher de publier un poème satirique qui menaçait d'envenimer la fameuse querelle des Gluckistes et des Piccinistes : et que dans une autre circonstance, il obtint une suspension contre le *Journal de Paris* qui n'avait pas parlé avec assez de respect de ses fonctions de grand aumônier¹ ; mais nous n'avons pas le loisir de nous étendre longuement sur ces petits faits littéraires, et nous devons notre attention aux nouvelles péripéties qui marquent l'achèvement de ce second acte du drame du collier.

Le prince Louis avait successivement obtenu pour son ambassade à Vienne, pour la grande aumônerie et pour le cardinalat, des pensions sur la caisse des économats qui montaient annuellement à 150,000 livres et qui ne devaient durer qu'un an après l'entrée en jouissance de l'évêché de Strasbourg. Mais à peine fut-il en possession de la succession de son oncle, qu'un violent incendie réduisit en cendres le palais et tout le mobilier de sa magnifique résidence de Saverne. Il faillit lui-même être la victime de l'incendie, et n'y échappa qu'en se sauvant en chemise à travers les flammes et les débris : il dut son salut à son chien qui couchait dans sa chambre et qui l'éveilla par ses hurlements. Cet accident le réduisit aux plus fâcheuses extrémités, car son traitement annuel sur les économats allait cesser, et les 600,000 livres de

l'autorité. » (*Mém. sec.*, XX, 34.) Ce mandement avait été publié à l'occasion de la solennité de la fête séculaire du rétablissement du culte catholique dans la cathédrale et la ville de Strasbourg. Le passage suivant est caractéristique : « Eh ! dans quel siècle auroit-on vu établir une forge d'impiété où Pon fabriquat contre la religion des armes nouvelles, que l'art y prépare avec soin et que l'industrie va répandre avec profusion. Là cependant se réuniront les productions des écrivains les plus licencieux, les paradoxes des auteurs les plus téméraires : ce n'étoit point assez de tous ceux qu'ils avoient hasardés dans les ouvrages qu'ils ont pu publier de leur vivant : on va fouiller dans leurs cendres pour en extraire ce qu'ils auroient rougi d'avouer... » La date est ainsi libellée : Donné à Versailles, où nous sommes fixés par notre charge auprès du roi, le 12 octobre 1787.

¹ *Corresp. litt. de La Harpe*, II, 562.

revenu de l'évêché de Strasbourg et de ses deux abbayes de la Chaise-Dieu et de Montaujour n'était plus suffisant, ni pour amortir les dettes exorbitantes contractées pendant l'ambassade de Vienne, ni pour l'entretien formidable de sa maison et les réparations de l'incendie¹. Il écrivit donc de Saverne à l'abbé Georgel, afin de solliciter la continuation de son traitement sur les économats seulement pendant deux ans. Mais les tentatives les plus pressantes et les mieux motivées furent infructueuses : la reine avait obtenu du roi qu'aucune nouvelle grâce ne serait accordée au cardinal de Rohan. Ce fut dans ces conditions que l'abbé Georgel se mit en tête de procurer à son maître une grâce double de celle qui lui était refusée, et à vie, en lui faisant donner la riche abbaye de Saint-Waast d'Arras, qui valait cent mille écus de rente, qui avait été possédée par le premier cardinal de Rohan, et qui, actuellement possédée par un moine fort âgé, ne pouvait être donnée, d'après les concordats, qu'à un religieux de la maison, sous le bon plaisir du roi, ou à un cardinal. Il imagina de mettre en jeu la politique, et fit entendre au comte de Maurepas que les peuples de la petite souveraineté de l'évêché de Strasbourg au delà du Rhin, sollicitaient le cardinal de venir établir sa résidence au milieu d'eux, en se chargeant de tous les frais de translation et de construction, proposition que le cardinal accepterait, si on ne le mettait en état de réparer son palais incendié ; il fit ressortir que cette translation ruinerait Saverne et habituerait les évêques de Strasbourg, résidant en Empire, à se tourner du côté de la cour de Vienne, et à lui donner leurs voix à la diète de Ratisbonne. On s'arrangea pour que le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, rendît compte au roi du *Mémoire de l'abbé Georgel*, en marquant une certaine inquiétude sur ces projets de transfert,

¹ Les recueils d'anecdotes et les pamphlets répètent tous que le cardinal de Rohan, magnifique et prodigue, avait pour maxime qu'un gentilhomme ne pouvait vivre avec moins de 1,200,000 livres de rente. Nous ne savons lequel d'entre eux a mis le premier en cours cette anecdote que des historiens sérieux ont adoptée comme acquise à l'histoire. Ce qu'il y a de certain, c'est que les revenus du cardinal ne dépassèrent jamais 800,000 livres.

et pour que le comte de Maurepas consulté, proposât lui-même l'expectative de l'abbaye de Saint-Wast, comme une heureuse découverte qui arrangeait tout sans coûter un sol au roi. Le secret fut sévèrement gardé jusqu'à la vacance de l'abbaye, et le plan de l'abbé Georgel réussit en 1782 par l'obligeante connivence des deux ministres.

Comment le dévouement à toute épreuve de l'abbé Georgel réussit encore à faire élire, en cette même année, le prince Louis proviseur de Sorbonne, bien qu'il ne fût pas docteur de la maison, comme nous l'avons dit plus haut, et bien que trois autres candidats de haut parage, le cardinal de La Rochefoucault, archevêque de Rouen, présenté par la reine, l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, et son propre frère, le prince Ferdinand, archevêque de Bordeaux, se fussent mis sur les rangs,... cela serait une nouvelle odyssee beaucoup trop longue à raconter. Le cardinal de Rohan était alors en Alsace, dans son évêché. L'abbé Georgel obtint le désistement du prince Ferdinand, et quoique l'archevêque de Toulouse eût déclaré qu'il abandonnait ses voix, pour être agréable à la reine, au cardinal de La Rochefoucault, le cardinal de Rohan fut élu par 48 voix contre 34, le 31 janvier 1782 ¹.

Faut-il maintenant insister sur les quolibets satiriques que les ennemis du cardinal firent courir sur lui au sujet de la gigantesque banqueroute que subit au mois de septembre 1782, son neveu, le prince de Guéméné, grand chambellan depuis 1775 et mari de la gouvernante des enfants de France. Le passif se montait à une trentaine de millions, et l'on évaluait à plus de trois mille le nombre des créanciers. La chronique de *Bachaumont* prétend que le cardinal, tirant vanité de l'énormité de ce désastre, aurait dit « qu'il n'y avait qu'un roi ou un Rohan capable de faire une pareille banqueroute ². » Une erreur matérielle nous met en garde contre l'exactitude de ce propos : la chronique le rapporte au sujet de ce qu'elle appelle la banqueroute de son frère, et il s'agit de son

¹ Voir les *Mém. sec. de Bachaumont*, XX, 79, et les *Mém. de l'abbé Georgel*, II, 82.

² *Mém. sec. de Bachaumont*, XXI, 185.

neveu. En tout cas, elle-même nous apporte à la date du mois de mars 1783, une compensation à cette médisance, comme si elle s'en était repentie : « Heureusement pour les petits créanciers, comme domestiques et autres, dit-elle, M^{me} de Marsan s'est chargée d'une partie et M. le cardinal de Rohan de l'autre ¹. » On sait que l'achat de Lorient par le roi combla une partie du gouffre où sombrèrent, avec leur fortune, les distinctions honorifiques du prince et de la princesse de Guéméné.

Faut-il insister davantage sur cette pitoyable affaire des Quinze-Vingts, toute à l'honneur du cardinal, dans laquelle le Parlement et le baron de Breteuil montrèrent tant de passion et accueillirent si facilement des dénonciations calomniatrices?... Le grand aumônier de France était le supérieur spirituel et temporel de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, qu'administrait un chapitre composé de magistrats et de vingt-quatre frères aveugles et voyants. Dès son entrée en fonctions le cardinal fut frappé du désordre qui régnait dans cet hôpital, et conçut le projet de faire vendre l'enclos du Louvre pour transporter l'hôpital à l'hôtel des mousquetaires noirs, au faubourg Saint-Antoine. S'étant assuré d'une Compagnie solvable qui offrait six millions de l'enclos des Quinze-Vingts, il put ainsi augmenter les revenus de l'hôpital de plus de cinquante mille écus, créer des pensions alimentaires pour 300 pauvres aveugles des provinces en

¹ *Mém. sec. de Bachaumont*, XXII, 146. — M^{me} d'Oberkirch confirme ce fait dans ses *Mémoires* : « A Strasbourg comme à Paris, dit la baronne, on ne s'occupait que de la faillite du prince de Guéméné. C'était la chose la plus douloureuse du monde; on se demandait comment un Rohan avait pu se laisser amener à une position semblable et à finir ainsi. Il y avait clameur de haro dans le peuple : les gens les plus atteints étaient des domestiques, des petits marchands, des portiers, qui portaient leurs épargnes au prince. Il avait tout reçu, tout demandé, même des sommes folles, et il a tout dissipé, tout perdu. Parmi les gens du cardinal-évêque, il s'en trouvait plusieurs de complètement ruinés : le prince Louis leur a rendu sur le champ ce qu'un prince de sa maison leur enlevait. Il a été en cela très noble et très généreux. Tout sera payé ou presque tout, les usures exceptées. Les Rohan se sont réunis pour cela. M^{me} de Guéméné a été sublime, elle a donné sur le champ sa fortune tout entière et ses diamants. La princesse de Marsan voulait se mettre au couvent et consacrer sa fortune à sauver l'honneur des Rohan... » (*Mémoires de M^{me} d'Oberkirch*, II, 2.)

dehors des 300 frères de la fondation primitive, établir douze places ou pensions de 300 livres pour de pauvres gentilshommes aveugles, autant d'autres pour douze ecclésiastiques, installer dans le nouvel enclos, beaucoup plus vaste et plus sain, des ateliers où les aveugles et leurs enfants pourraient travailler à leur profit, améliorer en un mot de la manière la plus favorable la situation matérielle et morale de cet établissement. Le chapitre vota le transfert : les lettres patentes furent octroyées, l'hôtel des mousquetaires fut acquis pour 400,000 livres, et la translation eut lieu au mois de juillet 1780 au milieu des cris de vive le roi et vive le cardinal : La chronique de Bachaumont nous a même conservé des couplets fort enthousiastes, chantés en l'honneur du grand aumônier par les aveugles qui s'écriaient à l'envi sur un refrain d'opéra-comique :

Chantons, chantons en chœur
Les bienfaits de Monseigneur *.

Cette translation recevait l'approbation générale, mais la rancune d'un architecte de l'ancien établissement évincé pour exagération de ses devis, engagea dans sa cause les administrateurs qui, mécontents de voir le cardinal tenir les chapitres dans son palais, parce qu'il était indisposé, donnèrent bruyamment leur démission. N'ayant pas réussi à la leur faire reprendre, le cardinal fit nommer par arrêt du conseil du roi une nouvelle administration composée d'un conseiller d'État ecclésiastique, de trois maîtres des requêtes, de l'abbé Georgel, grand vicaire de la grande aumônerie, d'un notable de Paris et du directeur général de l'hospice. *Inde iræ*. A l'instigation des anciens administrateurs et de l'architecte évincé, un jeune conseiller des Enquêtes, M. Duval d'Eprémensnil, dénonça au Parlement le nouveau régime et fit rédiger de violentes remontrances au roi, dans lesquelles le grand aumônier et son grand vicaire étaient accusés de despotisme, d'abus d'autorité et de malversation. Cette affaire dura plusieurs années, mais chaque fois que le Parlement présenta des remontrances à ce sujet, le conseil d'État, par

* Mém. sec. de Bachaumont, XV. 264.

des considérants très détaillés, déclara que les inculpations consignées dans les remontrances étaient dénuées de preuve et calomnieuses, et lui défendit de s'immiscer dans l'administration de l'hôpital royal des Quinze-Vingts. On n'en répète pas moins, dans une foule de notices qui ont la prétention d'être sérieuses, les calomnies contenues dans ces factums, et dont l'une déclare que le cardinal aurait reçu 300,000 livres de pot de vin dans les négociations de l'échange. Louis XVI qui n'était pas disposé à chanter les louanges du cardinal, ayant reconnu en conseil que cette imputation était calomnieuse, nous n'avons qu'à constater que d'Eprémésnil et le baron de Breteuil reconnurent plus tard leur erreur ¹. Quant à la calomnie, elle avait, selon l'usage, fait son chemin.

Nous terminerons ce chapitre par des faits plus consolants, qui complètent le caractère bienfaisant du cardinal. Bachaumont n'est pas suspect. « Le 25 avril 1782, dit-il, le grand aumônier a visité les prisons, ainsi qu'il y étoit autorisé par le roi, et non seulement a rempli sa mission avec beaucoup de zèle, mais l'a étendue aux objets qui ont excité naturellement sa commisération : tel est le pain des prisonniers qu'il a trouvé si détestable qu'il en a pris un échantillon, l'a fait goûter à Sa Majesté et a été chargé par elle de pourvoir à ce qu'ils en eussent de meilleur. M. le cardinal de Rohan ayant aussi trouvé dans les prisons un homme tout en sang, il lui a demandé qui l'avoit ainsi maltraité. Il a répondu que c'étoient les commis des barrières; Son Éminence en a pris note, et ces commis en effet s'étant trouvés coupables, ont été tous cassés ². »

¹ C'est ainsi que la *Correspondance secrète* écrit catégoriquement de Versailles, le 6 avril 1786, pendant le procès du collier : — « L'étoile du cardinal après avoir pâli, reprend de l'éclat au moment même où un hasard extraordinaire livrait à la justice le principal agent des complots dont il a été la victime. (Retaud de Vilette.) Le conseil des dépêches, après un examen des plus rigoureux au rapport de M. le baron de Breteuil, prononçoit que non seulement le cardinal n'a point malversé dans l'administration des *Quinze-vingts*, mais qu'il l'a bonifiée de plus de 100,000 livres. » (*Corr. sec.*, II. 28.)

² *Mém. sec.* de Bachaumont, XX. 234. — Nous pourrions ajouter que le cardinal de Rohan fit partie, vers cette époque, des conciliabules de prélats au sujet d'un projet de concile pour terminer les affaires de Vienne. « Le roi, dit la *Corresp. sec.*, au

Heureux s'il avoit continué à visiter les prisons au lieu de donner sa confiance aux escrocs de haute volée qui vont désormais l'envelopper dans leurs filets et l'y conduire lui-même. Le 25 avril 1785 il baptisa à Versailles devant le roi et le duc de Chartres, le duc de Normandie qui venait de naître, et qui fut tenu sur les fonts par Monsieur et par M^{me} Elisabeth, au nom de la reine de Naples. Ce fut son dernier acte officiel à la cour. Une grande catastrophe approchait.

RENÉ KERVILER.

(A suivre).

30 mars 1783, ayant appris que quelques évêques s'assembloient entre eux en secret, leur a fait dire par son grand aumônier, qu'il ne vouloit point qu'il se tint de ces sortes de comités, à moins qu'on ne l'instruisit des motifs qui y donnoient lieu. Ce qu'on a trouvé de plaisant, c'est que le grand aumônier étoit lui-même le *président* de ces comités et que le roi a feint de l'ignorer en lui donnant la commission de les défendre. » (Corr. sec. I, 474).

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1880

III *

PREMIERS PROCÈS DES CAPUCINS DE L'ERMITAGE

AVEC LES HÉRITIERS

DU SIEUR RAGAUD, SEIGNEUR DE LA HAUTIERE

1637-1682

Après la donation du 29 juin 1636, les Capucins ne s'étaient point pressés de faire construire les murailles destinées à renfermer le terrain qui leur était nouvellement concédé. Du côté de la Loire, ils s'étaient contentés de faire ouvrir une petite porte dans le mur de leur enclos. Du côté du nord, ils construisirent leur nouveau mur, et comme le sieur de la Hautière fit élever en même temps les murailles de son parc, il se trouva qu'à la gorge du parc et de l'enclos des Capucins, deux gros arbres rétrécirent tellement le chemin de 15 pieds, que le passage devint impossible aux voitures qui ne purent plus arriver de Chantenay à la grande porte de l'Ermitage. Pour ne pas inquiéter leur bienfaiteur, ils percèrent une porte dans le mur de leur enclos de ce côté. Les charrettes y venaient décharger le bois et autres choses que les Pères rentraient dans leur couvent. Il en fut ainsi jusqu'à la mort de Michel Ragaud, et même encore quelque temps après, car ils vécurent d'abord en

* Voir la livraison de janvier 1884, pp. 39-50.

bonne intelligence avec son fils et son héritier : Jean Ragaud, écuyer, sieur des Perrières, conseiller du Roi, et auditeur honoraire à la Cour des Comptes de Bretagne. Les bons rapports entre ce dernier et les Capucins étaient si bien établis dans le principe, que ceux-ci l'avaient chargé de prendre soin de la construction des murailles de leur nouvel enclos, et de recevoir l'argent donné à cette fin.

Comment tout cela vient-il à changer ? Nous n'avons pu le savoir. Toujours est-il que Jean Ragaud ne tarda pas à se montrer mauvais voisin. Il afficha la prétention de s'emparer du chemin ménagé entre l'enclos des Capucins et son parc, sous le prétexte que ce chemin passant sur ses terres, il était libre d'en disposer à son gré. Il eut d'abord, avec les propriétaires riverains, intéressés à la conservation de ce chemin, plusieurs procès qu'il perdit. Enfin, il s'attaqua aux Capucins.

Le 15 septembre 1655, il porta plainte au présidial de Nantes, contre les religieux de l'Ermitage, au sujet de la petite porte qu'ils avaient ouverte dans le mur de leur enclos, du côté de la Loire, pour se rendre au bateau qu'ils avaient sur la rivière. Dans un *factum* violent de 1658, Jean Ragaud affirme qu'il obtint à ce sujet défense pour les Pères ; pourtant il ne paraît pas que la question ait été tranchée alors, puisque nous la voyons revenir en 1658.

Plus tard, il voulut faire abattre les arbres de l'avenue ou rabine, pour enclorre de murailles, disait-il, tout l'espace de terrain qui allait de l'Ermitage à Nantes et y planter une vigne. Toutes les prières qui lui furent adressées, même par des personnes de grande condition, furent inutiles ; pour l'empêcher de mettre son projet à exécution, il fallut un arrêt du 29 janvier 1658.

Enfin, il imagina de faire tirer de la pierre, proche de son parc, dans l'espace de 15 pieds laissé libre, pour le chemin, entre son parc et l'enclos des Capucins, interceptant ainsi complètement ce chemin. C'était, comme on le voit, enfermer les Capucins de tous côtés ; personne ne pouvait plus venir à leur chapelle. Il promettait, il est vrai, de laisser aux Religieux un *échalier*, pour se rendre

à pied de l'Ermitage à Chantenay ; mais une fois l'échalier passé, les Capucins n'auraient pas été beaucoup plus avancés, ils auraient trouvé devant eux les clôtures du parc, ils n'auraient même pu prendre le chemin appelé *chemin des filles*. Tout naturellement les Capucins s'opposèrent à ces prétentions, et le procès, commencé en 1655, se réveilla avec plus d'ardeur que jamais, pour ne se terminer qu'au mois d'octobre 1659.

Dans ce *factum* de 1658, dont nous avons déjà parlé, Jean Raugaud prétend que les Capucins sont les seuls à lui faire de l'opposition ; il les accuse d'ingratitude ; il soutient son droit de faire tirer de la pierre à tel endroit de ses garennes que bon lui semble, d'empêcher les Capucins de rendre ses garennes publiques en ouvrant une porte sur la rivière, et d'intercepter le chemin, aussi bien du côté de Chantenay que du côté de Nantes, par la destruction de la rabine ; enfin, il leur reproche d'avoir fait émonder des arbres qui ne leur appartenaient pas, et d'avoir enlevé du vitrail de la chapelle un écusson de la maison de la Hautière, placé en cet endroit dès le temps des ermites.

D'après lui, son père n'a point enfermé de chemin à chariots dans son parc en 1607. C'est impossible, car ce chemin, à l'endroit où on le place, fût descendu droit à l'estier de Chézine, et dans cet endroit il n'y a aucun passage. Le chemin en litige n'a donc point été établi pour remplacer le premier. D'ailleurs, ce n'est point un chemin, puisqu'il y a deux gros arbres qui empêchent les charrettes d'y passer. Si les Capucins veulent aller à Chantenay, ils ont le grand chemin par où passent les charrettes et les carrosses ; les Capucins, qui vont à pied, peuvent bien s'en servir. Qu'ont-ils tant besoin d'aller à Chantenay ? Ils n'ont point à aller secourir les malades, car il y a dans la paroisse autant de prêtres qu'il en faut ; d'ailleurs, la confession leur est interdite¹. La porte qu'ils ont ouverte sur la rivière est une issue sur ses garennes. L'acte de 1636

¹ Les Constitutions des Capucins leur défendaient en effet d'entendre les confessions des séculiers, mais, en 1658, il y avait plus de 50 ans que le pape Clément VIII y avait dérogé.

ne leur a pas donné ce droit-là. Ils ont été placés dans sa terre par pure gratification, et ils veulent le chasser de sa propriété. Ce sont des gens qui se trouvent toujours incommodés par leurs voisins. Ce sont des ingrats qui veulent le ruiner en frais de procédure et qui lui ont déjà fait dépenser près de trois mille livres, etc., etc.

A ces récriminations violentes, les Capucins répondaient :

1^o Qu'ils n'étaient pas les seuls qui lui faisaient opposition, puisqu'il avait déjà eu quatre ou cinq procès avec l'un de ses voisins, et qu'il en avait perdu deux ;

2^o Qu'ils ne pouvaient être taxés d'ingratitude, puisqu'ils voulaient uniquement rester dans l'état où leur fondateur les avait mis.

Le sieur Ragaud n'avait qu'à laisser les choses dans l'état où elles étaient, comme il les avait trouvées et tout eût été dit.

3^o Ce procès n'est point une fantaisie des Capucins, mais une chose tellement importante, que si le sieur Ragaud obtient ce qu'il demande, ils seront obligés d'abandonner l'Ermitage. Il leur a dit nettement qu'il prétend les enfermer du côté de la ville aussi bien qu'il le fait du côté de Chantenay, et que, quand il aura clos ses terres, il leur donnera des clefs pour sortir, comme pour rentrer chez eux. C'est les réduire à sa discrétion et les mettre dans une fâcheuse servitude. Par là, le sieur Ragaud donne raison à ceux qui prétendent qu'il s'empare injustement des chemins publics et communs, et qu'il veut même prendre aux Capucins le seul chemin qu'ils ont.

Passant aux différents griefs, les Capucins établissent que la porte qu'ils ont ouverte sur la rivière pour aller à leur bateau ne donne point sur les terres du sieur Ragaud, puisque l'acte du 29 juin 1636 leur concède tout le terrain jusqu'au sentier des bateliers. Ils n'ont jamais émondé d'arbres en dehors de leur enclos.

Quant au chemin contesté, les Ermites en ont toujours eu l'usage. Dans le principe ce n'était qu'un chemin à piétons, mais il est devenu chemin à charrettes, depuis 1607, lorsque Michel Ragaud fit enfermer dans son parc celui qui était quarante pas plus

haut. Il y a pour ce chemin une possession paisible, depuis plus de cinquante années, pour les Ermites et pour les Religieux, comme aussi pour les habitants de la ville et des paroisses et villages voisins, qui ont fait bâtir la chapelle de l'Ermitage, et qui viennent y entendre la messe.

« Le sieur des Perrières dit qu'il donnera un autre chemin, tant à pied qu'à charroi. On répond qu'il n'en peut donner d'autre que par le village de la Perrière, et outre qu'on a déjà dit que ce chemin n'est pas viable, ny en hyver, ny quand il pleut, il est plus éloigné d'un quart de lieu des villages proches, de la Pichonnière, Béhinière, Baronnière, etc., que celui qu'il veut oster, et, pour y aller et en venir, il faudrait faire tout le tour de ses clos qui contiennent 1700 pas de circuit. Quelle corvée à ces Pères quand à l'hyver et la nuit et dans le mauvais temps ils vont assister ces bonnes gens malades, et leur donner les sacrements, à la prière du Curé, à cause qu'il n'y a qu'un prêtre à Chantenay ! Quelle corvée à tous les villages proche de l'Hermitage et à ceux de Trentemout, qui passent l'eau pour venir à la messe ! Quelle peine encore à la procession de Chantenay, de leur faire quitter un chemin si commode, et de les faire aller trouver le village de la Perrière, par un chemin si long et si fâcheux ! Il y a plus que les habitants de Nantes passent et ont toujours passé par ce chemin, pour aller à leurs vignes, maisons et vaisseaux, quand ils vont à Couëron et aux paroisses adjacentes ; et les manants de ces lieux y passent aussi pour aller à Nantes, et comme les Capucins de l'Hermitage tirent quelques subsistances de tous ces lieux voisins, il est bien commode à ces bonnes gens, quand ils vont au marché ou en ville, de laisser en passant par devant l'Hermitage ce qu'on leur a demandé et ce qu'ils ont promis. »

Ils ajoutent qu'ils se sont servi de ce chemin librement pendant que leur fondateur vivait, qu'il suffirait pour le rendre libre d'abattre un des deux arbres qui gênent, « celui qui est mort et aride. »

Quant à la rabine que le sieur Ragaud veut abattre,

« Les Capucins n'ont rien à dire, sinon que l'an 1630, au mois de décembre, avec l'agrément et permission de feu son Père, ils la creusèrent pour décoration du lieu et commodité du public, à cause qu'il n'y avait pas d'ombrage en ce lieu ; ce qui ne s'est pas fait sans peine ni dépense, à raison des inégalités qu'il fallait aplanir et des terres qu'il y fallut rapporter, et depuis ce temps ils l'ont soignée et cultivée, en sorte qu'elle commence à être fort belle. Or il n'est pas croyable que le défunt leur

eût permis cela pour les tromper, en la faisant couper quand elle aurait produit un peu de bois, et s'il eut eu cette intention, elle ne serait pas juste mais frauduleuse. Il est vrai que les Capucins ne prétendent rien au fond, mais ils pensent pourtant que le propriétaire dudit fond se devrait contenter d'en avoir le bois mort... Cependant la laisser en sa beauté, puisqu'elle fut consentie par son prédécesseur qui, s'en étant retenu là, laissa ce petit usufruit au public et aux Capucins. Ce serait dommage de la ruiner ; car elle (ne gêne pas), elle sert même d'ornement à la Hautière, maison dudit sieur Ragaud, aussi bien qu'à l'Hermitage. Ledit sieur devrait bien considérer que, si elle était abattue, il n'en resterait pas deux ou trois charretés de bois, et comme il y a apparence que la seule passion de faire déplaisir le porte à le vouloir mettre par terre, c'est un bien de l'en empêcher, et un bien et honneur pour sa maison que ce lieu, qui est presque à la porte de sa Hautière, soit en bon état et en la commodité raisonnable pour servir à sa maison et au public. »

Tel était l'état et le sujet du procès. Nous faisons grâce à nos lecteurs du récit de la marche compliquée de la procédure. Deux voisins de Jean Ragaud, nommés Jariel et Poirier, faisaient cause commune avec les Capucins, ainsi que plusieurs autres. Il y eut enquête et contre-enquête, expertise et contre-expertise ; « des peintres et des arpenteurs » descendirent sur les lieux pour en faire le plan figuratif ; l'affaire fut portée à la Cour de Vannes. Les Capucins demandaient que les chemins, la rabine, et la porte sur la rivière fussent laissés en l'état et que les deux arbres qui empêchaient le passage des charrettes fussent abattus. Le procureur général du Roi prit en main la cause des Capucins, et, le 27 octobre 1659, la Cour rendit l'arrêt suivant :

« La Cour..... faisant droit au principal évoqué, condamne ledit Ragaud de rétablir le chemin qu'il a fait rompre du côté de la Béhinière, ordonne que les deux arbres étant entre l'enclos de l'Hermitage et de la Hautière seront abattus ; mesme de rétablir le *chemin des filles* dans l'état qu'il était, lui fait défense de troubler les appelants et intervenants et tous autres, dans l'usage desdits chemins, sur les peines qui y échéent, et avant faire droit sur les prétentions dudit Ragaud, touchant les costeaux et monts du Miséry, ordonne qu'il sera fait mesurage des terres possédées par ledit Ragaud, par devant M^e Salion, conseiller rapporteur, en présence du procureur général du Roy, ou de l'un de ses substituts, et qu'à cette fin les actes produits au procès seront représentés, et que lesdites parties

conviendront d'arpenteurs dans huitaine, ou, sur leur défaut d'en convenir, en sera nommé d'office : Ordonne que la porte esaligé sur la rivière par les Capucins, et la rabine plantée sur le chemin de la ville de Nantes, proche l'Hermitage, demeureront en l'état qu'elles sont, et en la demande dudit Ragaud, touchant le restablissement de l'écusson des armes de la Hautière, dans la vitre de la chapelle de l'Hermitage, a mis les parties hors proces; condamne ledit Ragaud en la moitié des dépens vers lesdits Jariel et Poirier, modérez à chacun cinquante livres, l'autre moitié réservée et sans dépens, pour le regard des Capucins et des autres parties dudit proces.

Fait en Parlement, à Vannes, 27 octobre 1659. »

Le procès avait duré depuis le 15 septembre 1655 jusqu'au 27 octobre 1659. Les Capucins avaient trouvé des juges à Vannes; leur bon droit avait été reconnu. Les titres d'écuyer, conseiller et maître d'hôtel de Sa Majesté, auditeur honoraire à la Cour des Comptes de Bretagne, n'avaient pu faire pencher la balance en faveur de Jean Ragaud, sieur des Perrières. Quant à la clause de ce jugement qui ordonne le mesurage des terres possédées par le sieur Ragaud, elle y avait été introduite parce que l'on avait prétendu, au cours du procès, qu'il réclamait, comme lui appartenant, des terrains qui étaient *communs* et n'étaient pas plus à lui qu'aux autres. Cependant cette partie de l'arrêt ne fut pas exécutée dans la huitaine, comme la Cour l'ordonnait. Elle ne l'était même pas encore le 14 juillet 1679.

Ce procès terminé, les Capucins auraient bien voulu enclorre de suite leur terrain, mais ils ne pouvaient plus laisser au sieur de la Hautière le soin de veiller à la construction des murailles, et de recevoir les aumônes faites à cette fin. D'ailleurs, l'argent leur manquait. Cette construction ne fut achevée qu'au mois de novembre 1678. Le marché en avait été passé par-devant Garreau, notaire royal de la cour de Nantes, le 4^e jour de juin 1677, entre « Jean Vanophen ¹, marchand, demeurant à Chézine, au bas de la Fosse, et Jean Pierre et Mathieu Chagneau, maîtres massons, demeurant : ledict Pierre à l'Hermitage, dicte paroisse de Chantenay,

¹ On trouve aussi Vanopsen.

et ledict Chagneau en la rue du Bignon, estant de ladicte Fosse de Nantes, paroisse de Saint-Nicolas. » Le gardien du Grand-Couvent était alors le P. Clément *de Ploërmel*, et le supérieur de l'Ermitage était le P. Paulin *de Nantes*. Evidemment, M. Jean Vanophen était chargé de veiller à la construction des murs de clôture du couvent, comme l'avait été auparavant Jean Ragaud.

Le règlement de compte qui se fit, le 9 novembre 1678, « en la Fosse de Nantes, aux tables de Garreau, notaire royal, en présence de De la Lande, autre notaire royal, nous apprend, entre autres détails curieux, que la façon des murailles était à 55 sols la toise, sans compter les journées employées à éteindre la chaux, non plus que « la façon des portes et de la pierre », fournie par les maîtres maçons. Ceux-ci furent intégralement soldés, ce même jour 9 novembre 1678. Le 1^{er} décembre suivant, le P. Timothée *de Châteauneuf* fit rembourser à M. Vanophen, par M. Nau, « marchand *ciergier*, demeurant aux Changes, à Nantes », cent quatre-vingt-dix-neuf livres un sol six deniers, qui lui restaient dus pour les avances par lui faites, à l'occasion de ces travaux. Le P. Timothée *de Châteauneuf* avait alors succédé au P. Clément *de Ploërmel*, comme gardien du Grand-Couvent.

Mais le mesurage des terres, prescrit par l'arrêt du 27 octobre 1659, n'était toujours point fait, et, soit par insouciance, soit pour toute autre cause inexplicable, les Capucins n'étaient pas sûrs d'avoir renfermé dans leur enclos tout le terrain qui leur appartenait. C'était une porte restée ouverte pour de nouveaux procès. Les Pères Capucins ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

Dans l'intervalle de l'année 1659 à l'année 1679, Jean Ragaud était mort. La propriété de la Hautière était passée à Agnès-Prudence Ragaud, sa fille, mariée à Julien de Nort, sieur du Perray, écuyer, conseiller du Roi, secrétaire et auditeur de ses comptes en Bretagne, demeurant ordinairement à Nantes, paroisse de Saint-Vincent.

Six mois ne s'étaient pas écoulés depuis l'achèvement des murs de clôture des Capucins de l'Ermitage, qu'une contestation s'éleva

entre le sieur du Perray et les religieux, le 26 avril 1679. Le procès-verbal suivant, fait en faveur du sieur du Perray, va nous apprendre quelle en fut la cause :

« L'an mil six cens soixante et dix neuf, le vingt huitième jour d'avril, environ les deux heures de l'après midy, nous, notaires royaux de la cour de Nantes soussignés, résidans audit Nantes, rapportons à quy il appartiendra avoir esté mandés de la part d'escuyer Julien de Nort, sieur du Perray, conseiller du Roy, secrétaire et auditeur de ses comptes en Bretagne, et Dame Agnès Prudence Ragaud, sa compagne, demeurant ordinairement audit Nantes, paroisse Saint Vincent, de nous transporter exprès dudit Nantes sur les cousteaux du Miséry, près leur maison noble de la grande Haultière, paroisse de Chantenay; y estans ont comparu lesdits sieurs et dame du Perray, lesquels nous ont requis leur rapporter acte de ce qu'ils nous ont déclaré, qu'ayant, le 26^e des présents mois et an, envoyé deux de leurs serviteurs domestiques émonder des chesnes, qui sont au joignant du parc de leur dite maison de la Haultière, sur lesdits cousteaux du Miséry, dépendans de leur maison de la Haultière, lesquels chesnes ont accoutumé d'estre émondés, de tout temps immémorial, de leur part, les Pères Capucins de l'Hermitage auraient sortis de leur couvent et se seraient, aussy précipitamment que viollement, jettés sur le bois émondé, qu'ils auraient emporté jusque au nombre de vingt quatre fais, par menasses injurieuses, peu convenables à l'humilité de leur robe. Et comme lesdits Pères Capucins n'ont autre droict, sur leur dite terre de la Haultière, que celui que leur a donné l'ayeu de ladite dame du Perray, leur fondateur.... »

Ici sont rapportés des extraits de l'acte de donation du 29 juin 1636, cité plus haut. Le procès-verbal continue :

« Ainsy lesdits Pères Capucins n'ont pas eu raison ny droict de traicter leurs gens de la sorte en leur absence, ny les empescher d'émonder lesdits chesnes émondables, et jouir de leurs domaines qu'ils ne leur ont point donné, mais précisément réservés, et dont lesdits sieur et dame du Perray et leurs prédécesseurs ont toujours jouy paisiblement, quelques pratiques que lesdits Pères Capucins aient peu dresser contre l'intantion de leur fondateur, et comme lesdits sieur et dame du Perray prétendent jouir de leurs droictz, et continuer ainsy qu'ils ont fait par le passé d'émonder lesdits arbres.

« Ils ont à l'instant fait venir six hommes avec des eschelles, haches et serpes, pour émonder lesdits chesnes émondables, quy restent à émonder; lesquels hommes estant montés dans lesdits chesnes et coupé

les branches quy ont aparement cinq et six ans, sont intervenus les Révérends Pères Paulin de Nantes, supérieur de l'hermitage du Miséry, avec six de ses religieux, lequel Père Paulin, pour luy et pour la communauté dudict hermitage, a déclaré former son opposition à la coupe et émonde desdits chesnes, que lesdits sieur et dame du Perray font émonder d'autant qu'ils sont continues la rabine dudict hermitage, et former ladite opposition en vertu d'arrest de la cour du Parlement de ce pays, du 27^{esme} d'octobre 1659, protestant, qu'en cas que lesdits sieur et dame du Perray voudraient se passer outre à faire couper et émonder lesdits chesnes, au préjudice de leur opposition, qu'ils forment présentement; de ce pourvoir par les voyes de droict, de leur faire porter tous dépens domages et intérêts, et que sy lesdits arbres ont ci devant esté émondés par l'ordre desdits sieur et dame du Perray, sca esté par voye de fait. C'est pourquoy cela ne pourra nuire ny préjudicier à leurs droicts, et a signé. Ainsy signé : frère Paulin de Nantes, supérieur des Capucins de l'Hermitage de Nantes, qui conteste les déclarations desdits sieur et dame du Perray, comme non véritables.

« A quoy ledit sieur du Perray a répliqué qu'il est en possession depuis plus de deux cents ans de jouir des cousteaux de Miséry, dépendant de sadite maison de la Haultière, soutenues de quatre adveux rendus au Roy de ladite terre, estant aux archives de la chambre, employés en l'inventaire des adveux de la juridiction de Nantes, sous les cottes six vingt quatre, six cens six, six cens soixante cinq et huit cens quatre vingt quinze, et de deux contracts de vente de ladite terre, dont le dernier de mil six cens six est judiciaire, que les deux moulins, quy y sont situés, dépendent de ladite maison, et que, de temps immémorial, la communauté de Nantes ¹ a payé à leurs prédécesseurs, et leur paye actuellement, pour chacun an, sur leurs deniers patrimoniaux, la somme de trante six livres, pour le droict de tirer de la pierre depuis l'hermitage jusqu'à l'estier de Chésine, au long de la rivière de Loire, par anciennes transactions dont ils sont inféodés vers le Roy, que les actes de don ci devant mentionnez, faicts audits Pères Capucins, les excluent de prétandre aucune chose au dehors de leur enclos, qu'ainsy ils devraient se contenter de ce que les ayeulz de ladite dame du Perray leur ont donné, et cesser la persécution qu'ils font à leurs héritiers et petis fils, par des voyes indignes. Et au regard de l'arrest du Parlement de cette province cité par lesdits Pères Capucins, il ne leur oste pas la pcession ny de leurs moullins, ny de la rente de la ville, ny de la coupe de leurs bois subjects à émondés, il ordonne seulement que la rabine plantée par leurs dits

¹ La ville de Nantes.

ayeulz, qu'ils se sont conservée, et de tous les arbres et affinientz plantés au dehors de l'hermitage, par ledit second acte de don de l'an mil six cens trante six demeurera en l'estat qu'elle est, que par soumission audit arretz, sans préjudice néanmoins de ce pourvoir contre, lesdits sieur et dame du Perray, bien esloignés d'y avoir touché, ils ont empêché à leur pouvoir qu'elle ne fust endomagée, que les arbres qu'ils font émonder et transporter en leur dite maison, quy sont au joignant de leur parc, sans allignement, sur lesdits cousteaux de Miséry. L'ont toujours esté, tant par eux que par leurs prédécesseurs. Par conséquent, l'opposition desdits Pères Capucins est pleine de violence, insoutenable et sans aucun fondement d'intéretz, estant contraire aux deux actes de don leur faitz et aux droictz desdits sieur et dame du Perray, établis par tant d'actes et une si longue possession, protestant au surplus de soutenir, partout où il appartiendra, les droictz de ladite terre, contre la vexation desdits Pères Capucins, et les faire condamner à restituer lesdits vingt quatre fais de bois qu'ils auraient emportés, contre le gré desdits sieur et dame du Perray, à leurs serviteurs, ledit jour 26^{esme} du présent mois. »

« Et nous ont, lesdits sieur et dame du Perray, requis leur rapporter acte de ce que lesdits chesnes émondables, quy sont au nombre de quinze, qu'ilz ont fait émonder, tant ledit jour, 26^{esme} du présent mois que ce jour, en nos présences, sont confus et prosches leur dit parc, et non continus à ladite rabine, ainsy que le suppoze lesdits Pères Capucins.

« De tout quoy, nous avons rapporté le présent acte, pour valloir et servir ce que de raison, et ont signé lesdits jour et an.

« Signé au registre J. DE NORT, Agnès-Prudence RAGAUD, GARREAU, notaire royal, et DE LA LANDE, notaire royal registrateur. »

En apparence, le sujet de la contestation était futile, mais, en réalité, la chose était très-importante. C'était la propriété du coteau de Miséry tout entier qui était en question.

On le voit, le sieur du Perray prétendait respecter l'arrêt du 27 octobre 1659, puisqu'il ne touchait point à la rabine, ni aux chemins. Laissant de côté, à dessein, cette partie de l'arrêt qui ordonnait le mesurage des terres, il revendiquait le coteau tout entier, jusqu'à la Chésine, comme étant sa propriété. Les preuves qu'il donnait à l'appui de sa revendication étaient la rente que la

ville leur payait pour tirer de la pierre, depuis l'Ermitage jusqu'à la Chésine, quatre *aveux* enregistrés aux archives de la Chambre, et le contrat de 1606.

Il ne paraît pas que la première de ces preuves ait attiré beaucoup l'attention, car nous ne voyons pas qu'il en ait été question dans la suite du procès. Quant à la seconde preuve, le Procureur général du Roi, prenant en main la cause des Capucins, répondait : Que les *aveux*, invoqués par le sieur du Perray, étaient de date assez récente et qu'ils ne pouvaient corriger ceux de 1535, 1539 et 1554. Si les quatre derniers *aveux* attribuent au sieur du Perray tout le coteau de Miséry jusqu'à la Chésine, les *aveux* antérieurs ne lui reconnaissent que trente journaux de terre ¹.

Il en est de même des contrats d'acquisition de la Hautière, que le sieur du Perray possède. Si le contrat de 1606 parle de tout le coteau jusqu'à la Chésine, celui de 1536 ne parle que de trente journaux de terre, ou environ. Comme le coteau de Miséry tout entier jusqu'à la Chésine, renferme environ soixante journaux de terre, il est évident que le sieur du Perray veut s'approprier indûment un terrain qui appartient au Roy, au public et à ses voisins, et sur lequel il n'a qu'un droit d'usage, comme les autres voisins. « Le mesurage est l'unique moyen pour découvrir la vérité des choses ; mais jusque-là les demandeurs ne peuvent, sans un attentat manifeste, abattre, ou dégrader par pieds ou par branches, les arbres plantés hors leur parc et clôture, sur des lieux que l'on prétend être *communs* et indépendants des trente journaux qui composent la seigneurie de la Hautière. »

L'affaire fut portée au Parlement de Vannes, et la Cour, faisant droit aux conclusions du Procureur général, rendit le 13 mai 1679, un premier arrêt, ainsi conçu :

« La Cour, en conséquence de l'arrêt d'icelle, du 27^{esme} octobre 1659, a fait et fait très expresses inhibitions et défenses, au dit de Nort et tous autres, d'abattre ou faire abattre, par pieds ou branches, les arbres

¹ Le *journal* est une ancienne mesure de terre encore en usage chez les gens de la campagne.

plantés au lieu contentieux dont est question, à peine de 20 livres d'amende et de tous dépens, dommages et intérêts.

« Fait en Parlement, à Vannes, le 13 may 1679.

« Pour M. le Procureur général, LECLÈRE.

Cet arrêt fut signifié, le 27 mai suivant, au sieur du Perray de Nort, en son domicile, à Nantes, rue de Verdun, par Gilles Courtois, général d'armes héréditaire, demeurant à la Fosse de Nantes, paroisse Saint-Nicolas.

Obstiné comme tout plaideur riche, débouté de sa demande, Julien de Nort, sieur du Perray, introduisit, le 5 juin, une requête demandant que l'arrêt du 13 mai fût rapporté. Il fallut de nouveau plaider devant le Parlement de Vannes. Le Procureur général prit encore en main la cause des Capucins. L'affaire fut appelée le 17 juin, le 28 juin, le 10 juillet. Un sieur Busson plaïda pour Julien de Nort, et M. Dubodan, avocat à Vannes, pour les Capucins. Enfin, le 14 juillet 1679, la Cour débouta le sieur du Perray de sa demande, et compléta son arrêt du 13 mai par le suivant :

« La Cour a ordonné et ordonne que l'arrêt du 27 octobre 1659 sera exécuté par M. René Lefebvre de la Ferrière. A cette fin, et pour le procès-verbal et exécution dudit arrest, veu et communiqué audit Procureur général du Roy, estre ordonné qu'il appartiendra.

« En Parlement, à Vannes, le 14 juillet 1679.

« Signé: CELLERT.

« Le 8 août 1679, signifié copie audit Procureur général du Roy, parlant à son secrétaire, en son hostel, en présence de François Piquet, procureur des religieux. Capucins, et parlant à sa personne étant à Vannes.

On pourrait se demander pourquoi les Capucins s'opposaient aussi vivement aux prétentions du sieur du Perray. Un document de 1680, que nous avons sous les yeux, nous en donne l'explication :

« Quoique les Capucins ne prétendent rien aux monts et rochers du Miséry, hors de leur enclos, dont ils ont le simple usage, néanmoins il est de leur intérêt que l'arrêt, donné le 27 octobre 1659, ait son plein effet. Parce que quand M. du Perray, par une voie de fait, aura dérogré audit arrêt pour ce qui regarde l'intérêt commun du voisiné, qui a prétendu que le reste des terres du mont et rochers du Miséry, au delà de ce qui

est nécessaire pour faire les trente journaux de terre, qui composent la terre de la Hautière, selon ses aveux, est une commune, qui est la seule raison pourquoi la Cour a ordonné le mesurage; avant de faire droit aux parties sur ce point, il est à craindre que, par une voie de fait semblable, il n'entreprenne de déroger aux autres points du même arrêt, qui donne la liberté des chemins contestés par feu M^r son beau-père, laisse la rabine dans son entier, et permet des sorties aux Pères Capucins, du côté de la rivière. »

Ainsi les Capucins ne poursuivaient aucun agrandissement; ils voulaient seulement sauvegarder leurs droits reconnus par l'arrêt du 27 octobre 1659. Comme on vient de le voir, la Cour leur donna encore une fois raison le 14 juillet 1679. Le mesurage des terres, prescrit vingt ans auparavant, devait avoir lieu. Une seule modification de personne était introduite dans l'arrêt. Ce n'était plus M. le conseiller Salion, mais un autre conseiller, M. Lefebvre de la Ferronnière, qui devait présider à ce mesurage.

Le sieur du Perray savait bien que le mesurage des terres ne lui serait pas favorable; il voulut agir de ruse. Au lieu de se conformer strictement à l'arrêt du 27 octobre 1659, qui prescrivait que l'opération serait faite « par devant le conseiller rapporteur, en présence du procureur général du Roy, ou de l'un de ses substitués... et que les parties conviendraient d'arpenteurs dans huitaine, ou que, sur leur défaut d'en convenir, il en serait nommé d'office,... » M. du Perray présenta une requête à M. de la Ferronnière. Il prétextait l'absence des *arpenteurs royaux*, et demandait qu'un nommé Rousseau fût désigné d'office, pour *corder* les terres contestées. M. de la Ferronnière laissa surprendre sa bonne foi, et le sieur Rousseau fut nommé d'office pour arpenteur, le 1^{er} août 1680. M. de la Ferronnière ne présiderait pas cette opération, qui se ferait en présence de l'avocat du Roi, au Présidial de Nantes. Cette nomination et cette résolution furent signifiées aux Capucins, le lendemain, 2 août 1680.

Tout naturellement, les religieux réclamèrent. On ne leur avait pas donné huit jours pour convenir d'arpenteurs. M. de la Ferronnière n'en pouvait nommer d'office. D'un autre côté, disaient-ils,

« Il y a lieu de croire que M. l'Avocat du Roy, au Présidial de Nantes, n'est pas disposé à agir en cette affaire comme substitut de M. le Procureur général, mais plutôt de M. du Perray, puisque en même temps qu'il est dans le cloître des Capucins de la Fosse, où il fait des demandes captieuses au Père Gardien des Capucins dudit couvent, sur cette affaire, de la part, à ce qu'il dit, de M. le Commissaire, ledit du Perray est à l'attendre à la porte des Capucins, etc., etc. »

Sur ces réclamations, M. de la Ferronnière se rendit à l'Ermitage, et reconnut que le sieur du Perray l'avait trompé. Il fit ajourner encore une fois l'arpentage des terres, et ne chercha plus qu'à terminer le différend par un accommodement. Il était dit que ce malheureux arpentage ne se ferait jamais.

Quelles furent les propositions d'accommodement de M. de la Ferronnière ? Nous n'avons pu les retrouver. Nous savons seulement que les Capucins ne jugèrent pas à propos de les accepter, ainsi que l'atteste cette pièce du 22 août 1680 :

« Ce que M. de la Ferronnière Lefebvre propose, en faveur de M. du Perray de Nort, n'est pas un accommodement, mais une simple cession ou concession, qui déroge directement aux arrêts de la Cour, qui suspendent les droits et les prétentions dudit sieur du Perray, sur les arbres et sur le fond, etc.

« Mais si M. de la Ferronnière veut accommoder véritablement cette affaire, il doit donner à l'une et à l'autre partie. Que M. de la Ferronnière accorde aux Capucins ce qui est nécessaire pour le reste de l'enclos du couvent, et qu'on continue un chemin, depuis la croix¹ jusqu'au bout des cousteaux du Miséry, allant vers les magasins de M. de la Chapelle, et qu'on laisse, vis à vis de la porte d'entrée de l'Ermitage, une place assez spacieuse, et les Capucins, de leur part, bien loin de l'inquiéter jamais, touchant le reste desdits cousteaux, ils travailleront de leur mieux, pour faire cesser tous troubles qu'on pourrait faire audit sieur du Perray, et emploieront tous leurs amis et tout leur pouvoir, pour les aider à se maintenir dans la possession desdits cousteaux du Miséry. Ces choses estant accordées et exécutées de bonne foi, de part et d'autre, c'est le seul véritable moyen de mettre et entretenir, pour toujours, une réelle et perpétuelle union, entre mondit Seigneur du Perray et les Capucins.

¹ Cette croix avait été plantée, en 1617, par la ville de Nantes, au haut de la rue actuelle de l'Ermitage, à trente mètres environ du couvent.

« Il faudra consulter de quelle manière et en quels termes se pourront faire les actes de cet accommodement.

« La Définition¹ approuve la proposition de procédure marquée ci-dessus.

« 22 août 1680.

« Fr. CLÉMENT², Provincial indigne.

« Fr. THIMOTHÉE *de Locminé*, Définitive indigne.

« Fr. FRANÇOIS *de Lannion*, — —

« Fr. JEAN-FRANÇOIS *de St-Malo*, — —

« Fr. HILAIRE *de Rennes*, — —

Les Capucins demandaient fort peu de chose ; cependant le sieur du Perray ne voulut pas souscrire à cet accommodement. L'affaire resta encore en suspens.

Le 18 février 1682, un sieur Guiart, de Vannes, écrivit aux Pères Capucins de faire quelques concessions, et d'accepter le mesurage des terres fait par le sieur Rousseau. Cet officieux leur donnait encore des conseils d'accommodement qui n'étaient qu'une cession de leurs droits. Mais il ne paraît pas que les religieux, forts de leur bon droit, en aient tenu aucun compte. Au mois d'avril 1682, ils présentèrent au sieur du Perray un projet d'accommodement en dix points, bien clairs et bien précis, qui devait mettre fin à toutes difficultés. Mais le P. Urbain *de Sucé*, rédacteur de ce projet, n'ayant pas voulu renoncer aux arrêts de la Cour de Vannes, le sieur du Perray refusa d'y souscrire, et l'affaire en resta là. Elle ne devait être terminée que le 29 novembre 1698, par le fils et héritier du sieur du Perray. D'ailleurs, des difficultés plus graves et plus sérieuses allaient inquiéter les Capucins de l'Ermitage.

FR. FLAVIEN, *capucin*.

(A suivre.)

¹ Chez les Capucins, on appelle Définition la réunion en conseil du Provincial et des Définitives.

² C'était le Père Clément *de Ploërmel*, dont nous avons cité le nom plus haut.

LA ROSCOF

Femme d'un loup de mer, à la fois sage et belle,
La Roscof est bâtie en tour de citadelle.
Aussi qu'un freluquet lui fasse les yeux doux,
Il y perdra son temps, s'il n'y gagne des coups !

Elle compte déjà — glorieux apanage ! —
Dix enfants, bien venus, en dix ans de ménage :
Comme Napoléon, n'êtes-vous pas tenté
De lui faire un salut pour sa fécondité ?

Chaque année, au printemps, la belle reste veuve,
Car Roscof va pêcher au banc de Terre-Neuve.
Sa barque a maints accrocs, terrible est le métier ;
Mais le cœur de Roscof est cuirassé d'acier.

Leurs adieux sont touchants. — A l'autel de la Vierge
La pauvre femme en pleurs vient allumer un cierge,
Et demande à Marie, en baisant ses genoux,
Qu'elle rende la mer clémente à son époux.

Le voilà déjà loin, et, la poitrine nue,
Sur l'océan de glace, il pêche là morue...
Que de longs jours passés, au large, à louvoyer !
Mais il rêve, la nuit, aux douceurs du foyer.

Dans le pays breton, sous la verte charmille,
 Il entrevoit là-bas sa petite famille ;
 A sa femme il sourit, en lui disant : Bonsoir !
 Et s'endort caressé par le rêve et l'espoir...

Elle, sur le rivage à travailler assise,
 Frissonne au moindre vent, et quand la mer se brise
 Au loin sur les rescifs, son cœur se brise aussi,
 Et voudrait s'envoler comme un oiseau d'ici !

La pauvre femme alors, en regardant la grève
 Où gît plus d'une épave, à son compagnon rêve...
 Qu'elle a de fois alors, reprisant ses filets,
 Laisse tomber des pleurs sur les rudes galets !

Que de fois elle a dit, achevant sa neuvaine :
 « Faites, ô mon Jésus ! qu'un bon vent le ramène ! »
 Des pauvres gens Dieu veut, par une sainte loi,
 Qu'en raison de leurs maux s'agrandisse la foi.

Mais la moisson est faite. — A la fin de l'automne,
 Reviennent les pêcheurs sur la côte bretonne.
 C'est le printemps pour eux, la saison du plaisir,
 Et soudain tous les cœurs brûlent d'un seul désir.

Par essais les enfants courent sur le rivage ;
 C'est à qui le premier, hissé sur un cordage
 Ou du haut d'un rocher consultant l'horizon,
 Signalera, joyeux, son père à la maison.

Enfin, le voilà donc !... Sur son front la tempête
 N'a pas laissé de trace, et c'est à qui le fête !
 On sent, aux pleurs si doux dont leurs yeux sont mouillés,
 Que leurs rudes soucis seront vite oubliés.

A peine débarqué, le marin, corps et âme,
Abdique avec bonheur dans les mains de sa femme.
C'est elle qui gouverne : au chef du nouveau bord,
Comme un simple novice, il a livré son sort.

C'est elle qui reçoit le modeste salaire,
Et l'emploi, à son gré, se réservant de faire,
Le dimanche matin, debout sur son tillac,
La part du cabaret et celle du tabac !...

Des maris généreux, aussi bons que fidèles,
Vous êtes, ô marins, les plus parfaits modèles,
Et j'aime à voir fléchir aux pieds de vos *beautés*,
Comme, aux pieds du Seigneur, vos grands cœurs indomptés.

EMILE BOUCHAUD.

CHARLES DE CARESTIEMBLE.

IV

Il s'était écoulé trois mois depuis le jour dont nous venons de parler. De nombreux ouvriers se mouvaient sans cesse dans la vieille demeure des Carestiemble, au milieu des coups de marteau et du grincement des scies. Charles dirigeait lui-même les travaux en habile architecte, et il avait le plaisir de les voir avancer rapidement.

Le jardin avait sa part de mouvement et de bruit. Un abatis général de tous les arbres avait signalé le début des travaux ; la partie du mur qui séparait le jardin du petit bois avait disparu, de manière à mettre les beaux chênes dans le pourpris contigu à la maison. La pièce d'eau avait été assainie et agrandie, et des mouvements de terrain habilement exécutés offraient à l'œil l'aspect de vallées et de collines en miniature. Un seul arbre avait été excepté de la proscription générale : c'était le saule pleureur dont nous avons parlé ; son âge vénérable et sa beauté, sans nul doute, l'avaient sauvé ; peut-être aussi l'avait-on gardé parce que, emblème de deuil et de souvenir, il se trouvait en harmonie avec la nature rêveuse du maître du logis. Un dessinateur paysagiste avait tracé des allées tournantes, des pelouses et des corbeilles ; et quoique les travaux fussent loin encore d'être terminés, le jardin, avec son horizon agrandi et les vieux chênes qui maintenant en faisaient partie, n'avait déjà plus rien de l'aspect démodé et resserré qu'il offrait précédemment.

* Voir la livraison de janvier 1881, pp. 51-60.

Charles, occupé du matin au soir de la surveillance de ses ouvriers, paraissait moins souffrant que le jour où nous l'avons vu arriver à Saint-Aubin. Son existence laborieuse, l'air vivifiant qu'il respirait et la distraction forcée qui l'enlevait à sa tristesse habituelle, avaient exercé une influence heureuse sur sa santé. La blessure de sa jambe était cicatrisée, et sa démarche commençait à reprendre l'élasticité ordinaire à la jeunesse. Cependant le soir, lorsque la solitude se faisait autour de lui, on aurait pu le voir parcourir, pensif, les allées du grand jardin. Là, loin des yeux indiscrets, il se laissait aller sans contrainte aux souvenirs douloureux qui remplissaient son âme. Ses regards attristés erraient à l'aventure, sans les apercevoir, sur les objets qui l'entouraient. Sa pensée flottait au loin, et aux nuages qui s'amoncelaient sur son front, on devinait qu'elle évoquait de tristes images. Parfois même, un tressaillement involontaire venait contracter son visage, et un profond soupir soulevait sa poitrine.

Souvent la bonne Anne-Marie le considérait de loin à son insu ; elle se demandait avec étonnement, la pauvre fille, comment un jeune homme beau, riche, indépendant, pouvait ainsi se trouver malheureux. Hélas ! dans son ignorance naïve, elle ne pouvait comprendre les agitations douloureuses d'une âme qui, par suite d'une faute, d'un crime peut-être, est déchue dans sa propre estime. Plus la nature primitive a été droite, noble, élevée, plus aussi la chute a été terrible, plus les remords sont déchirants.

De temps en temps, Charles se rendait chez M^{me} de Bégard ; il lui eût semblé impoli de fuir une maison où sa mère et lui avaient reçu une gracieuse hospitalité ; et cependant il semblait n'y aller qu'à regret. Il était facile de voir qu'un combat se livrait dans l'âme du jeune homme. C'est qu'un sentiment profond entraînait son cœur vers Louise de Bégard ; et ce sentiment, il eût voulu l'étouffer dès sa naissance. Malgré lui, il se sentait attiré vers la charmante enfant ; il semblait au jeune officier que le calme renaissait en son âme troublée, lorsque le regard de Louise s'arrêtait sur lui.

— Hélas ! se disait-il avec amertume, pourquoi ne puis-je céder

au sentiment d'affection que j'éprouve pour M^{lle} de Bégard ? Le plus pauvre paysan est libre d'offrir sa main à celle qu'il aime ; mais moi je ne me sens plus digne d'unir mon sort à celui de cette innocente enfant, ni d'entrer dans une famille sans tache !

Un soir, plus découragé qu'à l'ordinaire, il promenait sa mélancolie sous les vieux arbres du petit bois dont nous avons parlé ; on lui remit une lettre timbrée d'Angers ; il reconnut l'écriture de sa mère, et l'ouvrit avec empressement.

M^{me} de Carestiemble, tout en mettant dans son style le même entrain et la même gaieté que dans sa conversation, savait néanmoins traiter les sujets importants avec la sensibilité et l'élévation qui faisaient le fond de son caractère. La légèreté, que lui reprochait si sévèrement M^{me} Trévane, n'existait chez elle qu'en apparence ; son cœur était orné des plus aimables qualités de la femme.

Dans la lettre que Charles venait de recevoir, M^{me} de Carestiemble rendait d'abord compte à son fils des commissions dont il l'avait chargée, puis elle ajoutait :

« Depuis quelque temps, je pense sérieusement à une chose, mon cher Charles : tu ne peux convenablement songer à jouer le rôle de saint Antoine ou de saint Jérôme dans ta vieille maison de Saint-Aubin du Cormier ! Tu ne peux espérer, non plus, que je t'y tienne fidèle compagnie. Certes, j'irai bien chez toi passer deux ou trois mois de la belle saison ; mais, après ce suprême effort d'amour maternel, force me sera de revenir à Angers reprendre mes occupations, mes distractions habituelles. Que feras-tu donc, solitaire chéri, dans ta petite thébaïde ? Je te vois d'ici devenir de plus en plus le jouet de ton imagination et de tes rêveries ; tu jetteras tes soupirs à la brise, et tu te perdras dans la contemplation des étoiles ! Saint Pacôme et saint Hilarion, de solitaire mémoire, n'auront été ni plus austères, ni plus mortifiés que toi, et un beau jour je trouverai, en ouvrant une de tes lettres, au nombre des commissions dont tu me chargeras, l'achat d'un cilice !

« A tous ces excès, fruits de l'imagination exaltée que tu possèdes malgré ton extérieur froid, il est un remède souverain,

mon fils ; c'est le mariage ! Rattaché à notre modeste terre par des liens forts et sacrés, tu serais contraint de descendre des espaces étherés où tu résides d'ordinaire pour te fixer parmi les simples mortels. Les soins affectueux dont t'entourerait ta jeune compagne dérideraient ton front soucieux et ramèneraient le sourire sur tes lèvres... Je ne te cacherai pas, au reste, mon pauvre enfant, l'inquiétude que me fait éprouver l'état étrange dans lequel je te vois depuis ton retour du Mexique ; permets-moi de te le dire, tu n'es plus le même qu'autrefois ; tu es devenu morose, irritable, chagrin. Les médecins ont beau dire que ce triste changement doit être uniquement attribué à l'état de langueur où la fièvre t'a réduit, je secoue la tête avec incrédulité. Non, mon enfant, on ne peut tromper le regard d'une mère ! Une autre cause existe, et qui seule explique suffisamment à mes yeux ton état moral... Tu as une peine secrète... un chagrin profond... Un douloureux souvenir torture incessamment ton pauvre cœur... Je ne veux pas te parler ici de certaines paroles mystérieuses prononcées par toi dans ton sommeil, alors qu'inquiète, je prolongeais ma veille auprès de ton lit de souffrance. Il est des choses que même l'œil d'une mère ne doit pas imprudemment sonder ; mais mon amour et ma tendresse m'ont fait chercher un remède pour guérir, ou du moins adoucir ta secrète souffrance. Je te l'ai dit, mon enfant, laisse pénétrer dans ton âme ce sentiment doux et pur, qui l'occupera tout entière et en chassera les pénibles fantômes dont elle est obsédée... Tu es suffisamment riche pour choisir une compagne à ton goût, sans être obligé de calculer le montant de sa dot. Regarde autour de toi, et tâche de découvrir, parmi les jeunes filles que tu connais, celle que tu aimerais à associer à ta destinée.

« Je ne veux nullement intervenir dans ton choix, mon cher enfant, car je te connais assez pour être certain qu'il sera digne du nom que tu portes ; cependant, je ne puis me décider à terminer cette lettre, sans te nommer une jeune fille qui, selon moi, réunit les qualités que je souhaite pour ta femme. C'est Louise de Bégard : sa simplicité et sa candeur m'ont plu tout d'abord, et je

me prends parfois à songer avec bonheur qu'elle pourrait devenir ma fille. Elle est douce et pieuse ; ce seraient là pour toi de sérieuses garanties de bonheur...

« Enfin, mon cher Charles, je veux, en finissant, t'adresser un dernier conseil ou, si tu préfères, une dernière prière : c'est de ne pas rejeter ma proposition sans y réfléchir sérieusement. Songe que la décision que tu prendras influera, quelle qu'elle soit, sur le bonheur de toute ta vie.

« Je t'embrasse et je te bénis, mon cher enfant, avec toute la tendresse d'une mère.

« DELPHINE DE CARESTIEMBLE. »

Après avoir lu cette lettre, le jeune homme tomba dans une profonde rêverie. Il hésitait sur ce qu'il devait faire ; il se demandait si ce n'était pas un indice de la volonté divine, que sa mère eût choisi pour lui précisément la jeune fille qu'il préférerait, et il aimait à voir, dans cette coïncidence un dernier espoir. Mais, revenant bientôt aux idées décourageantes qu'il nourrissait d'habitude, il se reprochait de rêver un avenir de bonheur lorsque sa conscience était chargée d'une faute qui devait rejaillir sur sa vie entière ! Il resta ainsi longtemps, ballotté entre la crainte et l'espoir, entre la résolution et l'incertitude.

-- Je ne puis demeurer dans ces angoisses pires que la mort, se dit-il un jour ; il faut en sortir. Mais mon âme est trop troublée pour pouvoir découvrir seule la route que je dois suivre. Je m'exagère peut-être la gravité de ma situation et les conséquences de mon crime. Il faut que je me confie entièrement à un guide sûr, éclairé : il prononcera.

Cette résolution ramena le calme dans l'âme du malheureux jeune homme. Il ne lui restait plus qu'à choisir ce confident, j'allais dire ce juge.

Dans les instants douloureux que toute âme humaine traverse une fois ou l'autre dans la vie, malheur à celui qui s'obstine à concentrer en lui-même ses angoisses ou ses remords ! Sa perte est certaine. Que ne songe-t-il alors qu'il existe pour lui, en quelque

lieu qu'il se trouve, un ami sincère, un guide sûr, un juge indulgent ! Ce confident discret, qui ne sait qu'absoudre et bénir, c'est le prêtre. Heureux qui, dans le naufrage de ses espérances, appelle cet ami à son secours : il ne périra pas !

Charles de Carestiemble se souvint, en ce moment de lutte morale, d'un de ses amis de collège, plus âgé que lui de quelques années, et qui lui avait donné en toute circonstance mille preuves d'affection. Henri de B., après de brillantes études avait soudain dit adieu à toutes les espérances terrestres. Entré chez les Pères Bénédictins de l'abbaye de X., il avait triomphé des épreuves du noviciat, prononcé ses vœux et reçu les ordres. Depuis plusieurs années, Charles, emporté par le tourbillon des affaires et des plaisirs, avait cessé de correspondre avec son ancien condisciple ; dans son angoisse, il songea à cet ami d'enfance qui passait les belles années de sa jeunesse sous les sombres cloîtres de l'abbaye de X., uniquement occupé de Dieu, de son âme et de savantes études. Il se décida à lui écrire, pour lui révéler le secret qui torturait sa vie et recevoir, en retour, avis et consolations.

La main du jeune homme était tremblante lorsqu'il prit la plume et commença la lettre suivante, où son âme se dévoilait tout entière :

« Mon cher ami,

« Tu seras surpris sans doute en recevant cette lettre, car voilà longtemps que nous avons cessé toute relation. Il semblerait que l'oubli eût étouffé notre ancienne affection, mais je sens qu'il n'en est rien. Entraîné par la dissipation inhérente à mon métier de soldat, j'ai pu te négliger ; je ne t'ai jamais oublié. Aujourd'hui, que je cherche un guide pour m'éclairer au milieu du chaos où se fatiguent mon âme et ma pensée, je viens à toi. Tu es resté étranger, mon ami, à cette fièvre de la jeunesse qui dévore et dessèche le cœur, et tu as conservé la paix de ton âme. De ta retraite paisible, tu peux considérer d'un œil calme les agitations douloureuses de ceux qui, exposés au vent et à la tempête, font si souvent, hélas ! de tristes naufrages ! Je suis un de ces malheureux nau-

fragés, mon cher Henri ; je lutte en désespéré contre l'orage, au milieu de la nuit la plus profonde. Ah ! du port où tu es à l'abri, sois assez bon pour me tendre une main amie, tu me sauveras... peut-être !

« Mais pour que le médecin puisse appliquer au malade le remède salutaire, il lui faut connaître, jusque dans ses profondeurs les plus cachées, le mal qu'il veut soulager. Reçois donc la confiance du secret qui me dévore, de ce secret, terreur de mes jours et spectre de mes nuits !

« Je ne veux pas ici te faire l'historique de cette guerre du Mexique, si imprudemment entreprise et si tristement terminée. Il faut néanmoins que tu te transportes par la pensée sous ce climat brûlant, où tant de nos braves soldats ont trouvé une mort glorieuse, inutile pour notre patrie. Le mouvement de retraite des troupes françaises était commencé ; nous étions vers la fin de 1866. La France, après avoir placé sur le trône éphémère de Mexico l'empereur Maximilien, ne pouvant plus continuer son occupation, se retirait, abandonnant l'infortuné prince à ses propres forces, au milieu des nombreux ennemis conjurés contre lui. Il était temps pour nos malheureux soldats de quitter les rives inhospitalières du Mexique : la fièvre, la dysenterie, et ce mal moral qui tue aussi bien que les souffrances physiques, la nostalgie, avaient commencé à décimer leurs rangs. Depuis Tampico jusqu'à Mexico et Vera-Cruz, désigné comme port d'embarquement, de longues colonnes de soldats français couvraient les routes, traînant après elles les blessés, les malades et les convalescents. Je faisais partie d'une de ces colonnes, et quoique souffrant déjà des atteintes de la fièvre, je ne m'en tenais pas moins à mon poste de marche. Ma compagnie escortait un convoi de malades, car, malgré la paix apparente qui régnait, trop souvent des bandes de guérillas venaient traîtreusement attaquer nos troupes. Nous cheminions lentement : les convalescents et les blessés étaient portés sur des mules ou traînés par elles. La chaleur était accablante ; pendant toute la route, des nuées de perroquets, de perruches et d'oiseaux de toutes sortes s'envolaient à notre approche, faisant un bruyant concert de cris discordants.

« Un cavalier mexicain, avec le costume pittoresque du pays, nous servait de guide et d'interprète ; l'arme terrible du *lasso* était attachée à l'arçon de sa selle. La figure farouche de cet homme n'était pas faite pour inspirer beaucoup de confiance ; cependant, il paraissait s'occuper consciencieusement de son devoir de guide. Cirilo, — c'était son nom — obligé de maintenir son cheval au pas puisqu'il accompagnait des fantassins, ne laissait voir aucune impatience de cette allure monotone ; néanmoins de temps à autre, pour satisfaire la fougue de sa monture, il se lançait en avant à fond de train, disparaissait quelques minutes, puis revenait prendre sa place à la tête du convoi.

« Il était alors environ midi ; le soleil était brûlant, et, comme nous nous trouvions auprès d'un bouquet d'arbres peu élevés, mais très verts et fort touffus, le capitaine Erqui qui commandait le détachement ordonna de faire halte. Non loin de là, sur une petite éminence s'élevait une *posada* ou auberge. Les malades descendirent, s'assirent à l'ombre, puis des hommes furent expédiés à la *posada* pour y chercher des rafraîchissements et des vivres. Des sentinelles furent placées, et chacun s'apprêta à goûter la douceur d'un repos rendu nécessaire par plusieurs heures d'une marche pénible.

« Le capitaine Erqui, que j'affectionnais beaucoup, était un charmant camarade ; il aimait à oublier la distance qui séparait son grade du mien et me traitait en véritable ami. Nous nous assîmes l'un près de l'autre, et tout en prenant les rafraîchissements que l'on venait de nous apporter, nous causions de nos projets et de nos espérances. Nous voyions resplendir dans un lointain mirage les rives de la patrie que nous allions bientôt revoir et le jeune capitaine me parlait avec enthousiasme de sa femme et de son enfant qu'il allait retrouver et presser sur son cœur. Hélas ! ces rêves de bonheur allaient s'évanouir pour jamais !... Au moment où, la figure rayonnante, mon brave capitaine me faisait part de ses projets d'avenir, les sentinelles donnèrent le signal d'alarme et des balles sifflèrent à nos oreilles. Une bande de guérillas, cachée par l'épaisseur du feuillage, s'était approchée et essayait de

nous envelopper. En un clin d'œil, tous nos hommes valides furent sur pied ; le capitaine Erqui, avec un admirable sang-froid, réunit sa petite troupe et se précipita en avant. La lutte fut courte. Les brigands s'étaient flattés de nous surprendre, de nous massacrer et de piller notre convoi ; devant notre vigoureuse résistance, ils tournèrent bride et s'enfuirent, tandis que quelques coups de feu des nôtres en étendaient plusieurs sur le terrain. Nous avions donc l'avantage, mais, hélas ! qu'il nous avait coûté cher ! L'infortuné capitaine Erqui était étendu sans mouvement, et une large tache sanglante couvrait l'endroit où il était tombé. Je me précipitai vers lui : il respirait encore. Il fut déposé sur un brancard et porté par mon ordre dans la posada, pour y recevoir les soins que nécessitait sa position désespérée.

« La posada était une de ces pauvres auberges comme il s'en trouve dans les campagnes du Mexique ; il ne faut y chercher ni luxe, ni confortable ; deux pièces au rez-de-chaussée la composaient. Notre capitaine fut déposé sur un lit dans la pièce du fond, et le chirurgien qui accompagnait le convoi se pencha sur lui et sonda sa blessure. Il se releva un instant après, en secouant la tête, et se tournant vers moi, il me dit tristement :

« — Dans quelques minutes, tout sera fini !

« Le pronostic du docteur ne se réalisa que trop vite ; mon pauvre ami expira presque aussitôt.

« Je ne te parle pas ici, mon cher Henri, de mon chagrin et de mes regrets. Le cœur du soldat devrait être bronzé devant ces tristes scènes, événements ordinaires de sa vie ; mais le mien n'a jamais pu atteindre à cette impassibilité qui fait l'homme intrépide, le héros.

« Tous ces détails, mon cher ami, ont pour but de t'apprendre l'état de mon âme, mes angoisses dans ce triste moment, et de te faire ainsi comprendre, sinon excuser, l'acte féroce auquel me poussèrent mon irritabilité et ma douleur.

« J'étais devenu, par la mort du capitaine Erqui, le chef de sa compagnie, et je dus m'occuper immédiatement de donner des

ordres. J'ordonnai donc de placer son corps sur un brancard, afin qu'il fût conduit à Mexico pour y être inhumé avec les honneurs militaires. Ces instructions données aux soldats qui entouraient la couche funèbre de leur capitaine, je dus, pour sortir de la posada, repasser par la première pièce. Trois hommes y étaient assis et buvaient. Deux étaient Mexicains ; leurs costumes, leurs visages, leur teint basané suffisaient à les faire reconnaître. Quant au troisième, il différait évidemment de type, de costume et de nationalité. C'était un homme de soixante et quelques années, grand, maigre et pâle ; une abondante chevelure blanche couvrait en partie son front, et son visage, aux épais favoris blancs, était sillonné de rides. Un accident d'enfance, sans doute, l'avait privé d'un œil, mais celui qui restait avait une expression dure et hautaine. Malgré les orages et la dégradation d'une vie aventureuse, on ne pouvait méconnaître chez cet homme une distinction native ; il avait dû être beau dans sa jeunesse, et sa haute taille conservait encore une certaine noblesse.

« Je jetai seulement un regard sur ces trois hommes, et j'allais passer outre, lorsque je fus arrêté sur le seuil de la porte par une parole blessante que prononça le grand vieillard :

« — Quelle misérable guerre ! s'écria-t-il en frappant du poing sur la table ; c'est à avoir honte d'être Français !

« Je me retournai vivement en lançant à ce renégat un regard de menace et de colère.

« — Oui, répéta-t-il, en me regardant d'un air provocateur ; que sont venus faire ici les Français, sinon tout bouleverser et tout détruire ? J'étais, pour mon compte, riche avant cette infernale guerre. La maison de commerce où j'avais placé mes fonds à Mexico était prospère, et maintenant je suis ruiné ! Aussi, ajouta le misérable, tandis que le corps du brave capitaine Erqui passait auprès de lui, porté par ses soldats, je voudrais voir ainsi, mort et glacé, le dernier des soldats français !..

« La colère faisait bouillonner mon sang en entendant ces imprecations, et ma main cherchait d'instinct le revolver que je por-

tais à ma ceinture ; mais un puissant effort de ma volonté me rendit maître de moi ; il était évident que ce malheureux était en état d'ivresse, je devais le mépriser.

« — Ce n'est pas vous, lui dis-je, qui avez à rougir de la France ; c'est bien plutôt la France qui doit rougir de vous et vous renier comme un fils indigne ! Vous êtes un misérable !

« Et je sortis.

« Cirilo ne m'avait pas quitté pendant cette altercation, à laquelle il avait assisté avec l'impassibilité ordinaire aux gens de sa nation.

« Je m'occupai ensuite d'organiser le départ. La colonne commençait à s'ébranler, quand les deux Mexicains et le Français sortirent de la posada. Ils montèrent sur leurs mules et prirent la route que nous venions de parcourir. Au moment où ils allaient disparaître au détour du chemin, le misérable Français se retourna vers nous, redressa sa haute taille et fit, en me regardant, le geste de tirer un coup de carabine. Cette fanfaronnade, fort inoffensive d'ailleurs, puisqu'il n'avait pas d'arme, m'enleva le peu de sang-froid qui me restait ; je ne fus plus maître de moi, et une balle, partie de mon revolver, essaya de punir l'insolent, mais ne l'atteignit pas. Il leva alors son chapeau en signe de triomphe et de défi, et disparut.

« Ce ne fut plus chez moi seulement de la colère, ce fut de la fureur. La pensée que ce misérable allait, par sa fuite, échapper à ma vengeance, m'enleva toute faculté de réflexion ; une soif de sang bouillonnait dans mon cerveau... Tout à coup mes yeux tombèrent sur le lasso que le guide portait attaché à l'arçon de sa selle, et une idée diabolique se présenta à moi... La tentation fut pressante, irrésistible, j'y céдай... J'indiquai d'un geste à Cirilo son terrible lasso, puis la route que mon ennemi avait prise. Il répondit par un signe d'intelligence à cet ordre qui flattait sa cruauté, et partit au galop.

« La scène muette qui s'était jouée entre Cirilo et moi, avait été si rapide, qu'elle avait passé inaperçue pour mes soldats, d'autant plus que la colonne était déjà en marche, et que nous nous trou-

vions à l'arrière du détachement ; aussi ont-ils toujours cru que l'action du guide avait été purement spontanée.

« Cependant Cirilo avait déjà disparu au détour du chemin, lorsque mes yeux s'ouvrirent sur la culpabilité de l'acte que je venais d'ordonner ; mais il n'était plus temps ! Quelques minutes s'écoulèrent pour moi dans une mortelle angoisse ; je me retournais à chaque instant vers l'endroit où j'avais vu Cirilo disparaître, et je prêtai l'oreille.

« Bientôt le galop précipité d'un cheval se fit entendre, et un spectacle horrible, révoltant, s'offrit à ma vue... Le corps inanimé du malheureux vieillard était traîné par le lasso et, suivant les brusques secousses qui lui étaient données par le cheval, rebondissait sur les cailloux de la route qu'il ensanglantait au passage...

« Saisi d'horreur, je m'élançai l'épée à la main au-devant de Cirilo qui, à ma vue, arrêta son cheval. Quelques hommes m'avaient suivi. Nous nous baissâmes sur le corps de l'infortuné, et nous nous empressâmes de le dégager de la mortelle étreinte du lasso. Quoique privé de sentiment, il respirait encore ; ses longs cheveux blancs étaient souillés de poussière et de sang, et sa figure n'était qu'une plaie. Je fis demander de l'eau, et j'en inondai son visage. Il ouvrit alors un instant son œil mourant, et me regarda avec une expression de terreur, d'angoisse et de reproche, que je n'oublierai jamais ! Le malheureux avait compris que c'était de moi qu'était partie la vengeance sauvage dont il était victime ! Puis ses traits se contractèrent, et il ne bougea plus...

« Je restai pétrifié de honte et de remords auprès du cadavre sanglant et défiguré du vieillard inconnu, que j'avais condamné à cette affreuse mort. Sous l'influence de l'ivresse, il avait proféré des paroles odieuses, criminelles assurément, mais il ne méritait pas ce terrible châtement. J'avais le droit de le faire arrêter et conduire à Mexico, pour y être traduit devant un conseil de guerre ; mais un acte aussi arbitraire, aussi sauvage que celui que je venais de commettre, était en opposition avec toutes les lois divines et humaines et par conséquent criminel. C'était moi, qui maintenant

aurais à répondre devant mes chefs de cette exécution sommaire.

« Ces pensées accablantes se dressaient en foule dans mon esprit. Cirilo semblait aussi réfléchir profondément. Il paraissait entrevoir de son côté les conséquences que pourrait avoir, devant les autorités militaires de Mexico, l'acte de cruauté qu'il avait commis ; il résolut de s'y soustraire. Il s'approcha de moi et me dit avec un méchant sourire :

— « Nous avons fait une mauvaise besogne, capitaine ; tirez-vous-en comme vous pourrez, pour moi je me sauve...

« Et piquant des deux, il s'élança au galop à travers la plaine, et disparut bientôt à mes regards.

« Le départ de mon complice fut un soulagement pour moi, car il m'assurait l'impunité. Le rapport que j'aurais à faire à mon colonel en arrivant à Mexico devenait facile, puisque mes soldats n'avaient pu rien soupçonner.

« Mais la punition évitée, tout n'est pas fini pour le coupable : le remords, ce ver rongeur qui ne meurt jamais, s'attache à lui et devient son plus terrible châtement. Depuis ce jour, je n'ai pas goûté un moment de bonheur : je suis déchu dans ma propre estime. Je ne suis plus à mes yeux qu'un assassin vulgaire, digne d'un châtement sévère et infamant... J'ai vainement essayé d'étouffer la voix de ma conscience ; l'image sanglante de ma victime se dresse devant moi, et, au milieu de mes occupations et de mes plaisirs, la scène du lasso et le dernier regard du malheureux vieillard m'obsèdent et me torturent !...

« Voilà le récit exact de mon crime, mon cher Henri. J'étais résolu à ne jamais le dévoiler, il devait descendre avec moi dans la tombe ; mais depuis peu de temps un sentiment nouveau s'est emparé de mon cœur. J'aime ! Et si j'en osais croire certains indices, certains signes échappés involontairement à celle que j'aime, je dirais : je suis aimé ! Ma mère approuve mon amour et désire mon mariage ; mais ma délicatesse se révolte à la pensée d'unir mon sort à celui d'une jeune fille innocente et pure... De quel droit aussi pourrais-je un jour enseigner à mes fils le chemin de l'honneur, quand j'en suis

sorti pour jamais ? Comment oserais-je leur léguer la fière devise de ma famille : *Nul n'a forfait?*...

« Je m'arrête. Tu es maintenant assez instruit de mon passé, de mes remords, de mes scrupules, de mes espérances, pour prononcer et m'indiquer la route à suivre. Parle, j'obéirai...

« Adieu. Je te serre la main et me dis, pour la vie, ton vieil ami,

« CHARLES DE CARESTIEMBLE. »

Cette lettre écrite, Charles se sentit plus calme ; il se coucha, et l'ombre irritée du vieillard de Mexico ne vint pas cette nuit-là troubler ses rêves.

V

Depuis quelque temps, une partie de campagne se préparait à Saint-Aubin du Cormier. Dans les petites villes de province, entourées de toutes parts de bois et de verdure ; on aime généralement ces réunions champêtres d'où l'étiquette est bannie pour faire place à l'abandon et à la gaieté. C'était sur les bords de la rivière du Couesnon, dans une prairie charmante, qu'était le lieu du rendez-vous. Un bois dressait ses hautes futaies sur les flancs de la colline, et offrait son ombrage séculaire à la réunion joyeuse. Une clairière, qui semblait ménagée exprès, devait servir de salle de bal.

Les dames étaient généralement fort occupées de ce projet. Les jeunes filles préparaient leurs toilettes ; les personnes âgées se promettaient le malin plaisir de contrôler les faits et gestes de chacun.

Louise et Valentine de Bégard, on le devine, étaient au nombre des jeunes filles qui devaient faire partie de la fête, et le choix de leur toilette n'était pas un de leurs moindres soucis. Valentine, surtout, traitait avec le plus grand sérieux l'importante question de la couleur de sa robe. Louise s'était montrée moins indécise ; elle s'était tout de suite prononcée pour le blanc.

— Je devine bien le motif qui te fait choisir le blanc, ma chère Louise, lui dit enfin Valentine en souriant avec malice : tu as der-

nièrement entendu quelqu'un, que je ne veux pas nommer, dire qu'il trouvait le blanc charmant pour une toilette de jeune fille.

— Je ne sais pas ce que tu veux dire, répondit Louise en devenant toute rouge.

— Oh ! vraiment si, Louise, tu sais parfaitement de qui je veux parler, témoin ton brusque changement de couleur.

— C'est-à-dire, Valentine, qu'il m'est facile de deviner à qui tu fais allusion ; mais ce que tu crois n'a aucun fondement. Il n'a pas été question, dans la dernière visite de M. de Carestiembale, de la toilette que nous devons avoir à la fête.

— Je te demandé pardon, Louise, je me le rappelle fort bien, affirma Valentine, et tu ne peux l'avoir oublié ; car il faudrait être bien aveugle pour ne pas s'apercevoir de ton penchant pour lui, et par suite, de l'attention avec laquelle tu écoutes ses moindres paroles.

— Oh ! Valentine !

— Je ne dis que la vérité, reprit la malicieuse jeune fille en riant : je suis convaincue que tu aimes M. de Carestiembale ! Quant à moi, je verrais longtemps ce *chevalier de la triste figure*, comme l'appelle M^{me} Trévane, sans éprouver la moindre sympathie pour lui ! Lorsque je me marierai, continua la jeune étourdie, j'épouserai quelqu'un qui sera gai et sans souci, avec lequel je pourrai causer et rire toute la journée !

— Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rire et de causer sans cesse pour être heureuse, répondit Louise.

— Que tu es donc simple, ma bonne petite sœur ! Du moment qu'on est toujours gai, on est heureux, c'est évident.

— C'est possible, Valentine ; mais le difficile est justement de conserver cette inaltérable gaieté, au milieu des soucis et des préoccupations dont une femme est entourée dans son ménage. Maman nous le disait encore hier, le mariage est un acte important, sérieux, et que l'on ne doit pas envisager légèrement.

— Bah ! interrompit Valentine, j'ai bien le temps de broyer du noir plus tard ; pour le moment, je préfère voir tout en rose, couleur dont je voudrais me parer à notre partie de campagne.

— Si tu tiens tant à être en rose, reprit Louise, nous prendrons le rose, car je ne voudrais pas te causer une contrariété pour une chose si peu importante.

— Vraiment, ma bonne Louise, tu veux bien renoncer à ta robe de mousseline blanche ?

— Certainement, puisque cela te fait plaisir.

— Tu es une sœur charmante, répondit Valentine en embrassant Louise : tu es meilleure que moi, aussi je t'aime bien !

Et les deux jeunes filles se rendirent auprès de leur mère, pour lui annoncer qu'enfin elles étaient tombées d'accord sur le choix de leur toilette.

— Je devine facilement comment les choses se sont passées, dit M^{me} de Bégard en souriant ; Valentine aura comme à l'ordinaire exprimé sa volonté, et Louise, comme toujours, fait abstraction de la sienne.

— C'est vrai, maman, répondit Valentine ; Louise est le modèle des sœurs !

M. de Carestiemble était aussi — qui le croirait ? — fort préoccupé de la partie de campagne ; mais la cause de ses soucis n'était pas sa toilette. Dans la phase, si importante pour lui, qu'il traversait en ce moment, son esprit était ballotté par les plus pénibles fluctuations du doute. Il n'avait pas encore reçu la réponse de son ami le Père Bénédicte, et il se demandait s'il devait paraître à cette réunion avant que son avenir fût fixé. Son cœur lui peignait délicieusement le charme de ces quelques heures passées dans la compagnie de celle qu'il aimait ; sa raison lui représentait le danger très grave qu'il courait, d'entretenir dans son âme une affection dont l'honneur peut-être exigeait le sacrifice. . . .

Le jour attendu si impatiemment par les habitants de Saint-Aubin-du-Cormier se leva enfin. Il s'annonçait radieux. Quelques pluies d'orage avaient atténué la trop grande chaleur des semaines précédentes, et une légère brise, venant du nord, entretenait dans l'atmosphère une agréable fraîcheur.

Le matin de ce jour, Charles assis dans son cabinet de travail donnait au chef de ses ouvriers quelques ordres relatifs à des

aménagements intérieurs, lorsque lui fut remise la lettre si redoutée et si désirée tout à la fois. Il s'empressa de congédier tout le monde et resta seul, après avoir défendu de le déranger sous aucun prétexte.

Le front du jeune homme avait pâli ; son cœur battait violemment lorsqu'il déplia la lettre de Dom Henri. Il lut ce qui suit :

« Mon bien cher ami,

« J'ai été profondément touché de ta confiance et de l'abandon avec lequel tu m'inities aux plus intimes secrets de ton âme. Cette confiance me fait plaisir, car elle m'est une preuve certaine que les croyances religieuses sont encore vivantes en toi. Il est facile de voir, en effet, que tes confidences s'adressent bien moins à l'ami de ton enfance et de ta jeunesse, qu'au prêtre. Henri de B. serait effectivement un triste conseiller dans les pénibles circonstances où tu te trouves, et tu pourrais à bon droit en appeler de ses décisions. Le religieux, au contraire, revêt à tes yeux l'autorité de Dieu lui-même, et tu peux te reposer sur lui avec confiance. Ce n'est qu'après avoir prié, médité au pied du tabernacle, que je me suis décidé à te faire connaître le résultat de mes réflexions. Puisse Dieu les ratifier et les bénir !...

« Je comprends, hélas ! mon ami, les tortures de ton âme et tes remords. Ils sont un indice de la délicatesse de ta nature, et la preuve que ta chute n'a diminué en rien la noblesse de tes sentiments. Tu as été bien coupable. Ta faute, qui n'a été qu'un rapide moment d'oubli, a cependant eu des conséquences terribles. Tu as infligé une mort cruelle, hideuse, à un malheureux vieillard sans défense, méprisable sans doute, mais qui néanmoins ne méritait pas ce supplice barbare... Maintenant, mon cher Charles, après avoir reconnu la grandeur de ton crime, permets-moi d'appliquer, sur la plaie si douloureuse de ton âme, le baume destiné à la calmer et à la guérir.

« Une faute une fois consentie, tu le sais, il n'est plus en notre pouvoir de faire qu'elle n'ait pas été commise. On peut la pleurer, l'effacer même complètement par le repentir, mais l'anéantir,

jamais!... Je ne puis cependant admettre avec toi que, pour avoir un instant dévié du sentier du devoir et de l'honneur, il faille renoncer à toute espérance terrestre et se condamner à une vie inutile et solitaire. Tu le sais comme moi, mon ami, si tout jeune homme avant de se marier, devait faire à sa fiancée une confession générale, combien de mariages — je dis de ceux qui tournent bien — n'auraient jamais lieu!

« Suivant moi, Charles, tu peux donc obéir au penchant de ton cœur et conduire à l'autel celle que tu aimes. Seulement, mon ami, avant de recevoir la bénédiction nuptiale, va t'agenouiller aux pieds d'un prêtre, et après avoir confessé tes faiblesses, reçois-en le pardon et relève-toi absous, purifié, réhabilité...

« Avant de finir cette lettre, je veux te donner un dernier avertissement. Après que tu auras fait au prêtre l'aveu de tes fautes, il t'imposera une pénitence, avant de prononcer sur toi la sentence d'absolution. Cette pénitence, si légère relativement aux péchés que tu auras accusés, suffira-t-elle pour apaiser complètement la justice de Dieu?... Non, hélas! Tes fautes te seront pardonnées sans doute, elles ne pourront plus appeler sur ton âme les châtimens éternels de l'autre vie, mais il te restera encore des dettes énormes à acquitter envers la justice divine... J'aborde ici, mon ami, un des plus redoutables problèmes de notre éphémère existence, je veux parler de l'*expiation*!... Tout péché, en effet, constitue une véritable offense envers la majesté divine, et devient pour nous une dette que, même après le pardon, nous devons acquitter, soit sur terre en supportant avec résignation les chagrins et les souffrances, soit en l'autre monde par les peines temporaires du purgatoire...

« Attends-toi donc, cher ami, à subir — peut-être même dès cette vie — cette grande loi de la justice divine. Que sera-t-elle pour toi? Je l'ignore; mais elle t'attend, douloureuse, amère!... L'expiation pourra être la mort de cette douce compagne que tu verras s'éteindre dans tes bras,... ou bien des enfants adorés qui viendront les uns après les autres expirer sur les genoux de leur mère... L'expiation sera peut-être encore dans ces mécomptes du

cœur, qui l'attendent au seuil même de la vie nouvelle prête à commencer pour toi !

« Si tu vois venir l'épreuve, si les angoisses brisent ton cœur, souviens-toi de mes paroles, Charles, et ne murmure pas, car la souffrance, c'est la justice de Dieu qui passe ! Songe alors que, si Dieu te punit sur cette triste terre, c'est qu'il te réserve là-haut le bonheur et le pardon !

« J'ai fini, mon ami ; va, sois heureux, s'il plait à Dieu. Rends ta vie méritoire et utile ; n'oublie pas surtout que l'aumône couvre la multitude des péchés.

« Ton ami en Notre-Seigneur,

« DOM HENRI B***. »

Lorsque Charles eut fini la lecture de cette lettre, il resta quelques instants immobile ; mais cette immobilité n'était pas un symptôme d'indifférence, car sur son front pâle et contracté perlaient quelques gouttes de sueur. Ses yeux restaient fixés sur le papier ouvert devant lui et ne semblaient rien voir ; mais le léger tremblement de sa main trahissait son émotion intérieure. Bientôt il revint à lui-même ; le sang recommença à affluer à ses joues... Depuis bien des années peut-être, le jeune homme, emporté par l'étourderie et l'insouciance de son âge, n'avait pas courbé son front pour une humble prière. Ses remords eux-mêmes n'avaient eu pour cause que l'horreur instinctive d'une âme droite pour le sang injustement versé ; mais en ce moment de crise, une nouvelle lumière éclaira son âme troublée, et son cœur, débordant de joie et de reconnaissance, s'éleva vers le ciel. Les accents sévères et tendres du Père Bénédictin avaient ranimé la flamme vacillante, presque éteinte, et elle s'exhalait maintenant en fervente prière.

— « Merci, mon Dieu ! murmura-t-il en levant vers le ciel un regard de gratitude ; vous avez eu pitié de moi, et, malgré mes fautes et mes erreurs, vous voulez bien me donner un peu du bonheur de la terre : soyez béni !... »

M^{me} A. FABRY.

(A suivre).

L'ÂME DE LA LITTÉRATURE

L'ÂME DE LA LITTÉRATURE, suivie de la PHILOSOPHIE DE LA POÉSIE,
par A. Jeanniard du Dot. — Un vol. in-18 de 600 pages.

Le livre de M. du Dot est à la fois philosophique et littéraire ; tantôt il est sérieux comme une thèse, tantôt varié comme un champ de fleurs. L'érudition y est des plus riches ; elle va du latin au grec, du français à l'anglais et à l'italien, toujours à propos, toujours facile et jamais pédantesque ; le style est de la bonne école, clair, précis, limpide et ne manquant pas de trait.

L'ouvrage dont il se rapproche le plus, ce nous semble, est le *Traité du Sublime*, de Longin ; mais Longin était un rhéteur et il ne vise pas plus haut que la rhétorique ; M. du Dot s'élève jusqu'à la philosophie. Les intitulés des chapitres chez l'un et chez l'autre suffisent pour marquer très nettement la différence. Ainsi, Longin commence par se demander s'il y a un *art du sublime*, et, après nous avoir dit qu'on reconnaît le sublime dans tout discours qui nous *remplit d'une grande idée*, dans tout mot qui frappe comme un *foudre*, il conclut que, si le sublime ne s'apprend point, on peut apprendre du moins à le diriger dans son essor, à lui donner du lest comme à un navire, ou à lui faire sentir la bride comme à un cheval. — Et aussitôt se déroule, dans ses pages, toute la science du bien dire : — *Sublimité dans les pensées, sublimité qui se tire des circonstances, style froid et ses origines, amplification, imitation, figures, etc.*, etc.

M. du Dot traite beaucoup des mêmes sujets ; mais il les déduit tous d'une vaste synthèse qui, remontant à la source même de la littérature, à l'*âme*, l'étudie dans ses divers modes d'action. Ainsi le premier livre est consacré aux *puissances de l'âme*, c'est-à-dire à la pensée, au sentiment, à l'imagination, au bon sens. Le second

livre traite de l'âme agissante, ce qui amène l'auteur à parler de l'inspiration, et à signaler, par des traits heureux, *la parenté des genres et la parenté des génies*. Le troisième et le quatrième livre rentrent plus spécialement dans la rhétorique. Il s'agit dans ces livres de *l'expression*, des *images*, des *figures*, puis, des *influences extérieures*, des *grands siècles littéraires*, du *bon goût*, des *siècles de décadence*. Vient enfin un cinquième livre, intitulé *l'Âme dans son objet*. L'auteur y aborde la question fondamentale du *Vrai* et du *Beau* — le vrai dans la pensée, — le vrai dans le sentiment, — le vrai dans l'imagination, — le génie dans l'idéal, — et, terminant son œuvre, il peut se dire ce que n'a pas dit Longin, mais ce qu'aurait pu dire Platon : « *J'ai cherché le sublime et j'ai trouvé Dieu.* »

J'ai nommé Platon, parce qu'en effet la thèse de M. du Dot rappelle la théorie de l'illustre philosophe sur l'art et la littérature, théorie d'après laquelle le beau n'est que *la splendeur du bon*.

Il ne faudrait pas, d'ailleurs, juger du livre par la sèche analyse que je viens d'en donner ; mais cette analyse était nécessaire pour faire connaître tout d'abord l'étendue et l'harmonie du plan de l'auteur. Il suffit ensuite de le parcourir pour voir comment M. du Dot sait rendre la vie à ce squelette et le parer même d'un riche manteau. Nous ne pouvons signaler, quant à nous, que quelques détails.

En cherchant à approfondir le mystère de *l'intelligence* et de la *pensée*, M. du Dot rencontre tout naturellement le fameux *Je pense, donc je suis*, de saint Anselme, dont Descartes a prétendu faire la base de son *doute méthodique*, comme s'il était possible à l'homme, dit très bien l'auteur, de *dérober son esprit aux influences de l'étude et de la tradition*. Cela lui est aussi impossible que de dérober sa *poitrine à l'air de l'atmosphère*. « *Etrange méthode, ajoute-t-il, qui part de l'ignorance factice pour arriver tout simplement à la science de ce qu'on avait tout d'abord appris!* »

Dans son étude sur le *sentiment*, l'auteur a de belles pages sur l'amour de Dieu, l'amour des hommes, l'amour de la patrie, et sur les beautés littéraires dont ils sont la source ; de très nombreuses

et très heureuses citations, empruntées aux littératures anciennes et modernes, animent constamment son sujet. M. du Dot applique au *sentiment satirique* le mot de Vauvenargues sur la raillerie, un *mépris content*. Le mot convient, en effet, à beaucoup de satiriques, à Voltaire surtout ; mais convient-il également à l'*indignation* de Juvénal et à la *candeur insolente* de Gilbert, cette candeur qu'affectait de ne pas comprendre La Harpe, parce qu'il la comprenait trop bien ? Juvénal et Gilbert ne sourient pas, tandis que Voltaire, même en usant de l'emporte-pièce, grimace toujours un sourire. « Le style habituel de Voltaire, dit M. du Dot, est clair, précis, brillant et naturel ; sa verve est, dans la plupart de ses satires, intarissable, fougueuse, éblouissante ; quand elle se met au service du mal, elle étincelle d'une flamme infernale. C'est à croire qu'il y a une *inspiration qui vient de l'enfer*¹. »

M. du Dot range les *Lettres provinciales* parmi les satires et il fait bien. « Il ne s'agissait pas d'avoir raison, a dit Voltaire ; il s'agissait de divertir le public. » Aujourd'hui elles ont perdu avec le jansénisme beaucoup de leur sel. « On les lit par devoir de critique ou par esprit de parti, dit M. du Dot ; on ne les lit pas par plaisir... Les deux lettres de Racine contre Port-Royal sont mieux écrites et plus spirituelles. Ce sont elles qu'on doit étudier comme des modèles de la bonne prose française, élégante et brave². »

Rappelant le mot de Buffon — « le génie est une longue patience » — M. du Dot le modifie ainsi : « C'est l'enthousiasme éclairé et fixé, c'est le calme associé à l'inspiration, c'est un heureux délire qui se règle et ne s'éteint pas ; c'est une *flamme patiente*³. »

L'*esprit* est tantôt un feu follet, tantôt un foyer ardent ; M. du Dot précise dans les meilleurs termes son action diverse : « C'est la faculté de saisir et d'exprimer des rapports piquants, quelquefois profonds, plus souvent superficiels, mais presque toujours inattendus⁴. » N'a-t-on pas dit que le bon sens était le frère du génie, tandis que l'esprit n'était que son cousin germain ? L'auteur consacre un chapitre entier à ce qu'il appelle le *bon sens élevé*,

¹ P. 76. — ² P. 80. — ³ P. 119. — ⁴ P. 119.

c'est-à-dire le jugement, sans lequel, dit-il spirituellement, l'imagination est *un cheval sans son cavalier*, tandis que le jugement sans l'imagination est *un cavalier sans son cheval*¹.

Parlant de l'*inspiration*, M. du Dot voit en elle *un feu qui purifie*. « Oui, poursuit-il, la simple inspiration littéraire participe, en quelque chose, du charbon ardent dont Dieu touche les lèvres de ses prophètes. Elle ne justifie point, sans doute, le sujet responsable, mais elle épure la langue et ne permet plus à la fange de souiller le fleuve divin du génie, et la pensée sublime coule quelque temps inaltérable comme les eaux douces d'Aréthuse au milieu des mers. Alors il faut, bon gré mal gré, pour peu qu'on réfléchisse, croire à cet homme double que le Saint-Esprit faisait sentir à saint Paul, qu'a chanté Racine en si beaux vers et que Louis XIV avouait ingénument connaître². »

Oh ! nous le connaissons tous trop bien cet *homme double* ; mais ne suffit-il pas pour expliquer qu'il y a aussi dans les lettres comme dans la vie une double inspiration, l'inspiration de l'âme et l'inspiration des sens, celle qui vient du ciel et celle *qui vient de l'enfer*, comme le dit très bien M. du Dot. Que la vertu *ressuscite* parfois la poésie, nous n'en doutons point, mais que la poésie *ressuscite* la vertu, nous en doutons fort³.

L'étude des littérateurs et des auteurs est sans cesse animée dans le livre de M. du Dot par des citations multipliées et des comparaisons heureuses. A côté d'Homère prêtant à l'épée la *soif du sang*, nous entendons Racine livrant Athalie à la *fureur du glaive* ; à côté des *cheveux adultères* de Paris, de ces cheveux *parfumés* qu'Horace nous représente traînés dans la poussière, nous apercevons ces *yeux adultères* que stigmatisait Bossuet. Plus d'une locution devenue familière retrouve ici sa généalogie perdue. Ainsi voilà le vieil Ennius qui recommande, dans son épitaphe, de ne pas pleurer sur son tombeau. Pourquoi ? Parce que, dit-il, je *voltige* vivant sur les bouches des hommes. Virgile s'empare, à son tour, de l'expression, en lui imprimant son cachet indélébile, et

¹ P. 110. — ² P. 217. — ³ P. 219.

André Chénier lui donne sa forme dernière en disant : *voler de bouche en bouche*.

En traitant de l'expression, M. du Dot fait une remarque qui étonne d'abord, mais qui se trouve cependant d'une rigoureuse exactitude ; c'est que « la nature inanimée et les êtres sans raison nous portent plus vivement à Dieu que la nature animée et raisonnable, « non, ajoute-t-il, que la nature morte ou sans raison soit plus haute que la nature humaine, mais parce qu'elle est moins capable d'attirer à soi notre élan, parce qu'elle n'a point la *personnalité, ce moi dominateur* qui veut tout pour lui et ne garde rien pour le seul maître légitime. » Et il cite, à l'appui de sa thèse, de nombreux passages des auteurs sacrés et profanes, du milieu desquels se détache ce texte si connu de l'Écriture : — « Les jours de l'homme sont comme l'herbe ; il fleurit comme la fleur des champs ; un souffle a passé sur la fleur et elle n'est plus et elle ne connaîtra plus son lieu ¹. »

Une question se présente à toute personne qui étudie les lettres : celle de savoir quel rang occupe, dans l'échelle des langues, notre langue française, cette langue si répandue dès le temps de saint Louis. Formée du grec et du latin, elle a le grand désavantage d'emprunter à peu près toutes ses racines à des langues mortes et de n'avoir, par suite, qu'un très petit nombre de mots composés qui lui appartiennent en propre, et dont la signification soit dès l'abord évidente. Langue sans inversions, elle n'a pas les ressources de l'heureuse disposition des mots, si favorable à l'éloquence ; surchargée de *qui* et de *que*, elle ne se prête pas, comme les langues dont elle descend, à l'harmonieux développement des périodes ; sans prosodie, enfin, « lorsque toutes les autres langues chantent, la nôtre se contente de parler ². »

Mais là, précisément, est sa distinction. M. du Dot la classe parmi les langues *naïves* ou *natives*, qui expriment, comme les enfants, les idées dans l'ordre où elles se présentent et qui regagnent ainsi, en clarté et en précision, ce qu'elles perdent en variété. Peu poétique, en définitive, elle n'en a pas moins produit de grands poètes ; peu

¹ P. 269. — ² P. 330.

souple, elle a produit de grands écrivains et de grands orateurs. « Tel est le privilège du génie, dit très bien M. du Dot; tout ce qu'il touche devient or ¹. »

Et il termine ainsi. « Après avoir rendu hommage à la beauté de nos deux langues mères, à leur prosodie savante et nombreuse, à la richesse et au pittoresque de leurs constructions, à leur poésie hardie, à leur prose cadencée, puis-je cacher mon admiration, à la fois instinctive et raisonnée, pour la belle froideur, la simplicité mâle, la marche droite et franche et la noble nudité d'une langue qui ne veut rien devoir qu'à la véritable valeur de ce qu'elle exprime? » Impossible de mieux penser et de mieux dire.

« Un des caractères des grands siècles, dit M. du Dot, c'est la modestie de l'expression ² »; réflexion d'une profonde justesse et que complète celle-ci : « Si la gloire est la vérité de Dieu, l'humilité est la vérité de l'homme. » — « Indigence et prodigalité réunies, lisons-nous encore, sont deux grandes causes de ruine, deux caractères trop évidents de décadence, deux augures trop certains d'une chute inévitable et prochaine. Nous voyons, presque de jour en jour, la langue s'appauvrir et se surcharger, pareille à un malade qui maigrit et qui enfle à la fois. Plus elle semble gagner, plus elle perd... Un dernier caractère des siècles de décadence, c'est le mépris universel des siècles passés, caractère infaillible. Je ne sais par quel instinct ces siècles infortunés, redoutant toute comparaison sérieuse avec les temps véritablement illustres, aiment mieux prononcer d'emblée que tout éclat pâtit auprès du leur. Ils ressemblent à des enfants qui, lorsque le soleil est couché, prononceraient que le soleil est un pâle flambeau et que la lune est le plus brillant des astres ³. »

Et, s'il s'agit d'un peuple adonné à l'argent, « à l'argent qui paie les plaisirs, l'inspiration, captivée par les besoins du corps, se traînera et rampera malgré elle... et la littérature ne vivra plus que des restes d'âme nécessaires à l'empêcher de n'être qu'un cadavre. En proie à une basse ivresse et toujours chancelante, elle tournera éter-

¹ P. 337. — ² P. 422. — ³ P. 408.

nellement dans le même cercle étroit et fangeux, appuyée d'une main sur l'Argent et de l'autre sur la Débauche ¹. Longin n'a pas été moins sévère sur ce qu'il appelle les *causes de la décadence des esprits*, et M. du Dot n'est pas moins éloquent que lui ².

Si quelque chose cependant *arrête* encore parmi nous *le progrès de la décadence*, c'est l'Église, dit énergiquement M. du Dot, et c'est pour cela qu'on la dit opposée au *mouvement*. Ses apôtres et ses fidèles voudraient voir enfin rétrograder ceux qui courent à l'abîme, et c'est pour cela qu'on les appelle *rétrogrades*. L'Église ne s'en efforce pas moins de retenir toute *la chaleur du foyer avec tout l'éclat du divin flambeau*. Elle a toujours ses missionnaires qui vont, sur les points les plus reculés du globe, *échanger leurs bienfaits contre des supplices*; elle a toujours un épiscopat digne de celui qui *forma la France*; elle garde nos anciennes œuvres catholiques et en crée de nouvelles, et après avoir *bercé l'Europe naissante*, *elle soutient et soutiendra encore l'Europe vieillie en souriant aux peuples nouveau-nés*. (P. 401).

Concluons : le bon goût et le bon sens doivent être les deux pôles de la littérature, et la vérité doit être le soleil de ce monde. Sans la vérité toute beauté n'est qu'imparfaite; la vérité seule, dit très bien M. du Dot, est la vraie liberté de l'âme : *vérité intellectuelle et morale*, pour laquelle la vérité *purement matérielle* n'est que le *noyau terne et grossier de l'astre lumineux*.

M. du Dot caractérise les siècles littéraires et les auteurs avec une précision qui révèle une connaissance approfondie; le seul reproche que je serais tenté de lui adresser, ce serait parfois de céder trop facilement à ce que j'appellerai l'entraînement de l'admiration. Ainsi, par exemple, il consacre de très belles pages à Platon, le plus éloquent, à coup sûr, et le plus sublime des anciens philosophes; mais ne s'avance-t-il pas beaucoup en parlant de sa chasteté? Virgile, Horace furent de *grands talents*, mais peut-on leur attribuer le titre de *bon*, dans le sens de candide, de naïf? J'en doute. Comment oublier leur vie et leurs vers sur Alexis, sur Ligurinus, etc., ces

¹ P. 444. — *Traité du sublime*, ch. XXXV. — ² P. 462.

hontes de la vie païenne ¹? Tout en admirant enfin le génie comique de Molière, je ferais plus de réserves que n'en fait M. du Dot sur son caractère et sur son œuvre ².

Qu'on me pardonne cette envie de quereller ; si, d'ailleurs, je m'attaque aux mots, c'est que les choses m'offrent peu de prise. La communauté de vues est parfaite entre nous. Nos convictions et nos affections sont les mêmes, nous partons du même point qui est le beau, pour arriver, suivant l'expression de notre éloquent évêque, à ces hautes sphères où tout est noblesse et grandeur, lumière et vérité.

L'Âme de la littérature est suivie de la Philosophie de la poésie. La chose allait de droit, car M. du Dot est poète dans l'âme. Il nous semble même qu'on pourrait lui attribuer, sans injustice, de très heureuses traductions en vers d'Hésiode, de Pindare, de Pope, etc., dont il ne nomme pas l'auteur, ainsi que deux charmantes strophes sur la fleur et la flamme, dont l'auteur, peu connu, dit-il, doit être, si je ne me trompe, de sa connaissance intime. Nous ne pouvons mieux finir qu'en citant ces vers. Saisissant au vol un mot d'Homère, qui appelle la flamme la fleur du feu, le poète ajoute :

Fleur et flamme, images parlantes
Que trace le pinceau de Dieu :
La fleur est la flamme des plantes
Et la flamme est la fleur du feu.

Flamme et fleur, vous brillez dans l'âme,³
Mais sous un souffle de douleur,
La fleur a vite éteint sa flamme
Et la flamme a fané sa fleur.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ Et je pourrais ajouter « de la vie philosophique », car n'est-ce pas Cicéron qui a mis dans la bouche de Cotja ces mots : *Nobis qui, concedentibus, philosophis antiquis, adolescentibus delectamur, etiam vitia saepe jucunda sunt.* » (De Natura, I, 28).

² Je me suis déjà expliqué sur ce point dans la Revue, t. I, pp. 103-112.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES HACHES A TÊTE DE LA BRÉTAGNE ET DU BOCAGE. — Examen d'un nouveau type de haches en pierre polie, dites haches à bouton, par Pitre de Lisle, secrétaire du Comité de la Société archéologique de la Loire-Inférieure. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1880. In-8°, 48 p. et 4 pl.

Les études d'archéologie dite préhistorique ont pris une telle extension depuis quelque temps, que nous ne pouvons omettre de signaler les publications apportant des faits nouveaux, surtout quand elles proviennent de travailleurs sérieux, patients et dévoués de la façon la plus complète à la recherche de la vérité historique, au milieu des ténèbres dont certains cherchent à l'envelopper. C'est bien ici la situation. M. de Lisle a eu, depuis plusieurs années, la main fort heureuse dans ses recherches : il a toujours appliqué à ses découvertes une méthode et une conscience dignes des plus grands éloges, et cette fois le sujet qu'il aborde, avec une compétence toute particulière, est nouveau et par cela même d'autant plus intéressant.

On trouve en Bretagne et un peu au sud de la Basse-Loire des haches en pierre polie d'un genre tout particulier : plus perfectionnées que les haches ordinaires, elles sont terminées par une petite couronne, dont la saillie servait à retenir la pierre dans le manche et formait, en même temps, une sorte de tête que l'on pouvait utiliser comme frappeur. Lorsque ces pierres servaient sans être emmanchées, on pouvait les suspendre, pour les porter, en fixant une lanière au-dessous de la couronne. Les haches simples avec leur pointe fuyante ne présentent point les mêmes ressources.

Cette forme perfectionnée est spéciale à notre contrée de l'ouest et malgré ses avantages, elle semble n'avoir pas été connue au delà

par les Européens qui se sont servis de pierres polies. Ce fait est d'autant plus remarquable, qu'aujourd'hui nous retrouvons la même forme en usage chez les peuplades du Pacifique et du Nouveau-Monde : aussi nos haches à tête ont-elles longtemps passé pour des armes exotiques.

Après avoir décrit une centaine de ces haches authentiquement trouvées dans les départements voisins du nôtre et conservées dans diverses collections, M. de Lisle démontre fort bien qu'il y a là un perfectionnement du celt classique obtenu sur place, sans importation de provenance étrangère. Il écarte l'idée que ces haches aient pu servir de signes distinctifs propres à certains chefs, ou d'emblèmes hiératiques plus ou moins accusés, et remarquant que les fouilles du bassin de Penhouët ont mis à découvert des pierres d'ancrage ou de mouillage munies d'une rainure creuse pour fixer l'amarre, il pense que la hache à bouton a été imaginée de la même façon pour faire tenir plus solidement ces pierres dans leurs manches.

Cette conclusion est ingénieuse, mais elle ne me satisfait pas complètement. J'accorde que ce sont bien des haches et un perfectionnement sur place de la hache à pointe, mais la plus grande facilité d'amarrage ne me convainc pas complètement : et voici une origine de cette forme qui me paraît plus plausible. J'ai trouvé dans les alluvions de Penhouët plusieurs haches à pointe emmanchées dans une douille en corne de cerf, percée d'un trou pour fixer un manche en bois et formant marteau du côté opposé à la hache. Ce bout de la douille en corne de cerf formant marteau est précisément muni d'une couronne identique à celle des haches à tête, afin de lui donner plus de résistance. Mais on s'aperçut bientôt que les marteaux en corne de cerf s'usaient vite, et l'on fit alors en pierre d'un seul morceau ce qui primitivement en comprenait deux. Mettez en regard une hache à tête et une de mes haches à pointe engagée dans sa douille en corne de cerf, l'analogie est frappante, et je pense qu'il n'y a pas à douter de la transformation toute naturelle par cette simple remarque. Seulement la pierre

étant beaucoup plus dure à percer que la corne, on ne la perça plus et on lui fit un emmanchement à enveloppe, comme on le fait aujourd'hui encore en Océanie.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. de Lisle est fort intéressant, et nous le félicitons sincèrement d'avoir le premier mis en relief cette forme toute spéciale à nos contrées de l'un des principaux outils de nos pères.

RENÉ KERVILER.

LE JARDIN DES RÊVES, poésies, par M. Laurent Tailhade (de la Société des Bibliophiles Bretons). — 1 vol. in-18. Paris, Lemerre, 1880.

Heureux les poètes ! Semblables à l'amoureux,

Qui ne s'enquête pas

Si c'est pluie ou gravier dont s'attarde son pas,

ils vont, tout entiers à leur rêve, insoucieux du monde et de ses laideurs ; loin des cités où s'agitent les passions vulgaires et mesquines, ils continuent d'habiter ces hauteurs sereines dont parle Lucrèce,

Edita doctrinâ sapientium templa serena.

Le progrès, Dieu merci ! n'a pas étouffé la Muse ; il nous est donné encore, quand le dégoût nous prend des choses d'à présent, d'entendre une voix harmonieuse qui nous murmure à l'oreille :

Vous, souvent-il encor des jours de l'Arcadie ?

C'est une fâcheuse manie que l'on a aujourd'hui de rattacher tout poète à une école. La recherche de la paternité littéraire — en ce cas, du moins — devrait être interdite. Il est vrai pourtant qu'en littérature on est presque toujours enfant de quelqu'un ; on s'imprègne et l'on se pénètre à son insu des grandes œuvres du temps où l'on vit, et je crois que tous ceux qui se mêlent d'écrire en vers ont plus ou moins subi le rayonnement de la *Légende des siècles* et de la *Comédie de la Mort*. Mais des poètes d'aujourd'hui M. Laurent Tailhade est, à coup sûr, un des plus originaux ; il est *genuine*, diraient les Anglais. S'il fallait toutefois lui nommer un ancêtre littéraire, je n'hésiterais pas à citer Baudelaire, dont le talent a des affinités nombreuses avec le sien. Ce kiosque, dont

parle Sainte-Beuve, « bâti par l'auteur des *Fleurs du Mal* à la pointe extrême du Kamtchatka romantique, » est devenu un temple aussi paré qu'une église russe ; les nouveaux mystères d'Eleusis n'ont que peu de prêtres, mais leur zèle ne se dément jamais. On y récite toujours des sonnets exquis, mais tous ne sont pas du maître ; et j'estime que *Marie de Magdala* s'y lit quelquefois, même après les *Tristesses de la Lune*.

Le présent recueil contient beaucoup de vers d'amour. L'auteur sait prendre tous les tons en parlant de ce sentiment éternel, que le temps renouvelle sans jamais l'altérer ; il rajeunit les vieux thèmes de la légende, et il a des accents d'une modernité qui saisit et émeut : Chénier et Musset semblent, dans ses vers, se donner la main. L'hymne à Aphrodite a l'air d'un fragment retrouvé de Moschus ou de Méléagre, et je me suis rappelé, en le lisant, ce vers admirable qui nous redit la plainte d'un pasteur de Théocrite :

Οἱ δὲ ποθεῦντες ἐν ἡματι γῆρασκουσι.

« Ceux qui ont désiré d'amour vieillissent en un matin. »

Mais Vénus n'est pas toujours, dans la poésie de M. Tailhade, la divinité implacable par qui

Sanglotent dans la nuit les enfants amoureux.

Il nous serait doux de suivre, chez notre auteur, l'expression infiniment variée de l'amour ; nous aimerions à citer, pour attester la flexibilité de son talent, la pièce, d'un charme si pénétrant, digne de Gray ou de Wordsworth, qui a pour titre : *La porte de l'église*, le *Rondeau galant*, bagatelle échappée à Voiture, et le sonnet :

Mes désirs vont vers toi comme des tourterelles,

qui semble d'un poète contemporain de la jeunesse de Shakespeare, ou d'un de ces rimeurs charmants, enfants perdus de la grande Pléiade, Jacques Tahureau ou Olivier de Magny. Citons aussi *Marmoreum carmen*, où la note est ardente ; mais ces stances plastiques semblent avoir dérobé à telle pièce de Gautier le secret d'être libres tout en demeurant chastes.

J'ai hâte d'arriver à ce qui est pour moi le plus éclatant mérite de M. Laurent Tailhade, je veux dire son style, qui réunit deux qualités souvent séparées, rarement unies, l'ampleur et la précision. Comme Baudelaire, comme Gautier, comme Hugo lui-même, notre poète a pensé que la langue, fort belle, mais un peu appauvrie, du dix-septième siècle, ne suffisait plus à traduire nos élans et nos rêveries ; tout en s'appropriant les légitimes conquêtes de notre idiome moderne, il est allé s'abreuver aux sources de ce merveilleux seizième siècle, appelé à recueillir si tard la palme acquise à ses vaillants efforts. Mais la richesse de la forme n'exclut que bien rarement, dans les vers de M. Tailhade, la propriété des termes ; il a, en maintes rencontres, ce bonheur d'expression que Quintilien qualifie de *curiosa felicitas*. On sera de mon avis, on trouvera partout, unie à la splendeur de la forme, cette netteté que Vauvenargues a appelée « le vernis des maîtres, » en lisant ces vers que je prends au hasard dans *la Ruine* :

Sous les arceaux déserts que des parfums emplissent,
Avec ses gerbes d'or qui tremblent sur les fûts,
Le soleil est entré ; des couleuvres se glissent
Harmonieusement sur les débris confus,
Et leurs croupes d'azur de plaisir s'assouplissent
Dans le bain radieux des rayons d'or diffus.

Après la part — et si grande — faite à l'éloge, j'aurai le courage de dire à M. Tailhade qu'il pêche parfois par l'excès même de ses qualités ; que la richesse de son style ne va pas toujours sans la diffusion, la précision sans la sécheresse. Il emploie des expressions qui étonnent un peu par leur étrangeté, telles que « antiphonaire, » « stercoraire, » « robe de byssus ; » enfin l'adjectif « chapé » ¹, que je relève au passage dans la pièce, si remarquable d'ailleurs, le *Psaume d'amour*, me semble plus pittoresque que vraiment français. Mais ce sont là des querelles de mots, et en m'y attardant je laisserais vite percer le bout de l'oreille du pédant.

En somme, le premier recueil de vers publié par M. Laurent Tailhade est plein de talent, plein aussi de promesses. Que le poète ne s'arrête pas en aussi beau chemin ; le talent oblige, comme la

¹ Les diacres chapés d'épaisses dalmatiques.

noblesse. Ils sont si rares aujourd'hui ceux qui ont gardé — comme le dit Banville, l'auteur de la belle préface du volume, — l'amour du vert laurier !

NOBODY.

M. MILN

La science archéologique vient de faire une perte considérable. M. James Miln est mort à Edimbourg, le 26 janvier dernier, à l'âge de 62 ans, emporté en moins d'une semaine par une maladie aussi violente qu'imprévue.

Tous ceux qui s'occupent des questions relatives à l'existence des monuments mégalithiques connaissaient son nom, et suivaient avec intérêt les résultats des fouilles qu'il pratiquait sans relâche. Depuis sept ans, il s'était fixé à Carnac ; et le récit de son établissement dans le « pays des menhirs, » comme il l'appelait, n'est pas la page la moins curieuse de cette existence mouvementée.

Passionné pour l'archéologie, en sa qualité de compatriote des Schliemann et des Fergusson ; attiré, comme beaucoup de touristes, par la renommée des *Alignements* de Carnac, il vint les visiter un beau matin, les revit avec un enthousiasme croissant de jour en jour, et finit par ne plus pouvoir les quitter. Les paysans bretons s'arrêtaient, étonnés, en présence de ce vieillard étrange, à la taille colossale, aux traits énergiques, à l'œil rêveur et lumineux, qui parcourait en tous sens leurs landes arides, s'arrêtant devant chaque pierre pour l'examiner et la dessiner sous ses différents aspects. Ils se demandaient, avec leur défiance native, quel était cet étranger et ce qu'il voulait faire. Un beau jour, il embaucha des ouvriers et commença ses fouilles. Sa vie était désormais consacrée aux travaux de l'archéologie militante.

Il découvrit successivement, sur le territoire de la commune de Carnac, plusieurs dolmens, deux sépultures circulaires datant du moyen âge, une léproserie, et enfin un ensemble de constructions gallo-romaines dont la présence, à côté des *alignements*, donne lieu à des rapprochements curieux. Le récit de ses dernières fouilles; dites du Bossenno, fut publié par lui dans un ouvrage édité avec un luxe et un soin inouïs. Puis M. Miln se remit au travail. Il creusa au pied d'un grand nombre de menhirs et retrouva,

parmi les pierres mêmes des alignements de Kermario, les murs de circonvallation d'un camp romain. Il entreprit encore d'autres fouilles à Saint-Philibert, en Locmariaquer. La mort est venue le surprendre au moment où il publiait dans un nouvel ouvrage le résultat de ses récentes découvertes. Travailleur infatigable, il aurait ensuite repris la pioche et poursuivi le plan qu'il s'était tracé.

En lui, comme en beaucoup d'autres, il fallait distinguer l'homme du savant. Le savant était toujours sur la brèche, luttant contre l'inconnu. C'était un de ces esprits d'avant-garde pour qui s'arrêter c'est reculer. Aucun sacrifice ne lui coûtait quand il s'agissait d'archéologie ; il avait mis avec un dévouement admirable sa grande fortune au service de la science. Laborieux comme un bénédictin, il classait pendant l'hiver les produits de ses fouilles de l'été ; il les dessinait, il reconstituait, avec une patience et une habileté rares, les objets primitifs dont il ne possédait que les débris ; il augmentait chaque jour sa collection, qui prenait, peu à peu, les proportions d'un véritable musée ; puis il rédigeait ses notes avec une exactitude scrupuleuse. Le printemps venu, il se délassait par quelque voyage. Encore suivait-il en cela ses goûts scientifiques et prenait pour but de ses excursions des lieux comme le musée de Saint-Germain-en-Laye ou les villes mortes d'Italie.

Quant à l'homme, le plus bel éloge qu'on pourrait en faire consisterait à raconter sa vie. Sa main était toujours ouverte, et les pauvres gens du pays qu'il habitait seraient ses meilleurs panégyristes. Polyglotte accompli, il avait recueilli dans le cours de ses voyages à travers le monde une quantité prodigieuse de faits de toutes espèces dont le récit, en passant par sa bouche, prenait une saveur toute particulière. On ne lui connaissait qu'une haine, celle de l'ignorance. Il fallait l'entendre railler avec une verve impitoyable les touristes, malheureusement trop communs, dont la suffisance intrépide tranche, en un quart d'heure, des questions que vingt siècles d'études n'éclaireront peut-être pas. En cela encore, il rendait service à la science.

Et maintenant le voilà mort, tombé en pleine possession de ses puissantes facultés, mort au moment où les Compagnies savantes du monde entier se disputaient l'honneur de l'admettre dans leur sein, quelques mois après que la Société royale d'archéologie danoise lui avait envoyé — dérision funèbre — un brevet de correspondant à

vie! Dans sa dernière réunion, la Société polymathique du Morbihan l'avait, par un juste hommage rendu à sa généreuse initiative, élevé au poste de vice-président. Ce n'est, hélas ! qu'une couronne de plus sur son cercueil.

(*Journal de Rennes.*)

HENRI FINISTÈRE.

M. L'ABBÉ DE GESLIN

M. l'abbé de Geslin, curé de Notre-Dame de Paris, est mort le 17 janvier. Le vénérable chef du clergé de la métropole était né à Saint-Briec en 1816 et avait fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice, sous la direction de M^r Dupanloup.

Après avoir reçu l'ordination, il devint professeur au couvent des Carmes, puis vicaire, en 1848, à Saint-Jacques du Haut-Pas, puis curé de Saint-Médard en 1862. Nommé archiprêtre, puis curé de Notre-Dame en 1875, M. de Geslin fonda l'orphelinat de Montsouris, où environ 150 petits garçons et filles sont élevés par ses soins.

M. le curé de Geslin, depuis plusieurs années déjà, était atteint d'une paralysie partielle. Le 29 décembre dernier, il dut se mettre au lit et ne se releva plus. Le 7 janvier, M. l'abbé Dedoue, doyen du chapitre, vint le voir au presbytère et lui donna le sacrement de l'extrême onction, en présence de S. Em. le cardinal Guibert et de tous les membres du chapitre métropolitain. Le lundi, 17, après une agonie de douze heures, le digne curé de Notre-Dame de Paris rendit son âme à Dieu.

Il était cousin de l'ancien gouverneur de Paris.

Le corps a été transféré à Saint-Briec pour y être inhumé.

LE DÉSASTRE DES SABLES ET DU CROISIC

Le 27 janvier, une effroyable tempête s'est déchaînée sur nos côtes. Aux Sables-d'Olonne, dont le port n'avait jamais été si éprouvé, une cinquantaine de pêcheurs, parmi lesquels une trentaine étaient mariés et pères de famille, ont péri dans la tourmente. Au Croisic, le désastre a été grand aussi.

Les sénateurs et les députés de Vendée et de Bretagne se sont mis à la tête d'une œuvre de secours, pour venir en aide aux veuves et aux orphelins. Des souscriptions se sont partout ouvertes. M. le comte de Chambord a envoyé mille francs.

M^r l'archevêque de Paris a invité les prédicateurs les plus éloquents à faire, pendant le carême, un sermon de charité, qui sera suivi d'une quête au profit de nos infortunés compatriotes. M^r l'évêque de Luçon a célébré aux Sables, le 23 février, un service funèbre à la mémoire des malheureux naufragés.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEËNNE

ANNUAIRE HISTORIQUE, STATISTIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE LA VILLE ET DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST. 1880. (16^e année). In-18, 426 p. Brest, lib. Lefournier ; tous les libraires.

ÉTAPES (LES) D'UNE CONVERSION ; par Paul Féval. 19^e éd. In-18 jésus, 321 p. Paris, lib. Palmé. 3 fr.

ÉTUDES SUR LE DROIT DE TESTER ; par le comte Ernest de Cornulier-Lucinière, ancien officier de la marine. 7^e éd. 2 vol. in-8^o, t. I, xvi-595 p. ; t. II, 655 p. Orléans, lib. Herluison. 24 fr. les 2 vol.

FEU DE PAILLE ; par M^{me} Colomb. In-8^o, 327 p. et 98 grav. par Tofani. Paris, lib. Hachette. 5 fr.

FRANÇOIS ARAGO, SON GÉNIE ET SON INFLUENCE. Caractères de la science au XIX^e siècle ; par A. Audiganne. 3^e éd. In-12, 124 p. Paris, lib. Capelle. 1 fr. 25

HÉROS (LES) DU DÉVOUMENT. poème ; par M^{me} F.-L. Lemaitre, dame hospitalière bretonne. In-8^o, 12 p. Paris, lib. Gervais.

JÉRUSALEM ! SI JAMAIS JE T'OUBLIE !! Pèlerinage français en Terre Sainte (septembre 1879). Souvenirs d'une pèlerine bretonne. In-16, x-222 p. Sarlat, imp. Michelet. 1 fr. 75

KANTIKOU BREZOUNEK ESKOPTI KEMPER HA LEON, renket a nevez dre urs an aoutrow'n escop Nouvel. In-18, 141 p. Quimper, imp. De Kerangal.

LITTÉRATURES (LES) POPULAIRES DE TOUTES LES NATIONS. Traditions, légendes, contes, chansons, proverbes, devinettes, superstitions. T. I. *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, par Paul Sébillot. — Paris, Maisonneuve, 25, quai Voltaire. 1 vol. in-12 broché, xii-400 p.

MARGA ; par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. 7^e éd. In-18 jésus, 291 p. Paris et Lyon, libr. Lecoffre.

PHILOSOPHIA ; par Alfred de Courcy. In-8^o, 113 p. Paris, lib. Gervais.

Extrait du *Correspondant*.

PROGRAMME DE LA FACULTÉ DE DROIT DE RENNES, 1880-1881 ; par Un docteur en droit. In-12, 36 pages. Paris, libr. Larose. 50 c.

SOUVENIRS DE SAINT-MICHEL (29 septembre 1880). Avant-propos par M. Adrien Maggiolo. Discours du général Barry, du général baron de Charette, de M. Ernoul, de M. André Barbes. Epilogue. In-18, 72 p. Paris, lib. Forestier.

VALENTIN CONRART, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française. Sa vie et sa correspondance. Étude biographique et littéraire, suivie de Lettres et de Mémoires inédits, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. — Paris, Didier. In-8^o, vii-672 p. 8 fr.

M^{GR} COUPPERIE

ÉVÊQUE DE BABYLONE *

L'association de la propagation de la foi, en apprenant tout ce qu'avait fait l'évêque de Babylone avec le premier argent qu'elle lui avait envoyé, et tout ce qui lui restait encore à faire, lui fit passer successivement plusieurs sommes plus importantes. Ces secours lui permirent d'achever les œuvres qu'il avait commencées et d'en entreprendre de nouvelles. Il s'empressa tout d'abord d'envoyer un missionnaire à Ispahan. Après avoir réchauffé la foi un peu attiédie des catholiques de cette ville, ce prêtre visita Téhéran, résidence du souverain. C'était un bon religieux arménien, plein de zèle et de sagesse. — Dieu bénit ses travaux, écrivait M^{sr} Coupperie. — Bien accueilli par un gouvernement tolérant et par plusieurs négociants qui faisaient commerce avec différentes villes de l'Asie, il avait sa demeure dans la maison de l'un d'eux, et s'y était construit une petite chapelle où il disait la messe et où il célébrait les autres offices religieux. Les hérétiques arméniens ne lui inspiraient aucune crainte, les catholiques jouissant, auprès de l'autorité, d'une considération qu'ils ne pouvaient pas contrebalancer.

L'évêque de Babylone donnait à son prêtre les meilleurs conseils ; il l'exhortait surtout, pour rendre sa mission fructueuse, à user de prudence et de charité. Cette conduite était propre à entretenir de bons rapports entre lui et les ambassadeurs européens qui, pour la plupart catholiques, s'adressaient à sa personne pour

* Voir la livraison de février 1881, pp. 89-105.

en recevoir les secours de la religion, ainsi qu'avec ceux des commerçants de Téhéran qui appartenaient au même culte. Des prédications tout évangéliques ramenaient aussi dans la bonne voie quelques Arméniens schismatiques ; enfin le nom du Christ était glorifié et son règne s'étendait tous les jours davantage.

Dans les provinces adjacentes, les chrétiens catholiques se trouvaient en bien plus grand nombre que dans la Perse proprement dite. C'était des Chaldéens réunis depuis longtemps à l'Église latine. Dénués de tout, tourmentés de mille façons, ils étaient les plus malheureux chrétiens de toute la terre. Quand ils ne pouvaient pas payer les impôts dont ils étaient accablés, non seulement les musulmans les maltraièrent, ils allaient jusqu'à leur enlever leurs femmes et leurs enfants dont ils faisaient des esclaves. M^{sr} Coupperie, pour le salut de leur âme et le soulagement de leur corps, fonda à Téhéran une maison de mission chargée de pourvoir à leurs besoins, et de faire rayonner au loin la consolante pensée que ceux qui souffrent sur la terre auront leur récompense dans le ciel.

L'argent qui lui restait fut employé à retenir près de lui un jeune prêtre qu'il venait d'ordonner — le seul qui pût le remplacer en cas de mort ou de maladie, — à secourir des prêtres et des évêques dans le besoin, à pourvoir quelques églises d'ornements indispensables à l'exercice du culte, à soutenir enfin les écoles qu'il avait créées à Bagdad.

Pour ramener les Nestoriens à l'Église romaine, des missionnaires se préparaient à pénétrer dans les montagnes du Kurdistan. L'évêque de Babylone voulut juger par lui-même des ressources qu'offrait ce pays au point de vue spirituel. Dans les derniers mois de l'année 1827, il se mit en route pour faire une visite épiscopale dans son vaste diocèse.

En partant de Bagdad, M^{sr} Coupperie se dirigea vers le Nord et parcourut, pendant plus de cent lieues, une plaine située entre le Tigre et les montagnes du Kurdistan et de la Perse. Ce pays n'est pas un désert, mais la population s'y trouve bien clairsemée. Et pourtant les terres sont loin d'être stériles comme celles de l'Ara-

bie. Pour les féconder, il suffirait que le soc de la charrue en labourât le sol.

Partout, sur son passage, l'évêque de Babylone trouva des monuments en ruines qui attestaient que le christianisme avait été très répandu dans ces contrées; partout, à la place des grandes cités, croissaient des ronces que la main devait écarter pour que l'œil en cherchât quelques débris. Il en est pourtant qui restent encore debout et qui semblent avoir bravé les outrages du temps et du vandalisme. C'est d'abord Korkouk, l'ancienne Seleucie Elimaïde, bâtie au temps de Seleucus Nicator. Cette ville ne compte pas plus de quinze ou vingt mille habitants, au nombre desquels trois mille catholiques, tous Chaldéens. On y remarque une grande église construite au IV^e siècle. Elle renferme les ossements d'un grand nombre de martyrs victimes de la persécution de Sapor. A deux journées de là se trouve la ville d'Arbèles, si pleine de souvenirs historiques. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, les apôtres y vinrent prêcher l'Évangile. Les princes du pays furent les premiers à embrasser le christianisme, leurs sujets les imitèrent. Arbèles devint une métropole de l'église d'Orient, et son évêque y tint un des premiers rangs. En 1827, il ne s'y trouvait plus de chrétiens. Ceux qui avaient habité cette ville, restés tous catholiques, s'étaient retirés non loin de là, dans un village nommé Encasa; ils étaient deux mille environ. A vingt lieues plus loin, sur la rive droite du Tigre, s'élève Mossoul, résidence d'un pacha. Dans une population qui pouvait s'élever à soixante mille âmes, M^{re} Couperie trouva douze ou quinze mille chrétiens partagés en catholiques Chaldéens et Syriens, et en hérétiques jacobites, les premiers bien plus malheureux que les seconds. Les uns et les autres ont leur évêque particulier. On y voit huit églises dont six portent le caractère de la plus ancienne architecture. Deux, qui paraissent d'une construction plus récente, sont, dit-on, l'œuvre d'un pacha. Assiégé dans Mossoul par Thomas Koûli-Kan, le pacha aurait promis de les édifier à la Très Sainte Vierge Marie, si le tyran était repoussé loin de ses murs. Ses vœux furent

exaucés, et le pacha, fidèle à sa promesse, fit bâtir les deux temples ¹. Toutes ces églises avaient besoin de grandes réparations, mais l'autorité musulmane ne consentant à les faire qu'à la condition de fortes contributions qu'il se trouvait dans l'impossibilité de payer, l'évêque de Babylone, qui en avait eu d'abord la pensée, dut renoncer à son projet. Sur l'emplacement qu'avait occupé Ninive, M^r Coupperie trouva des plaines fertiles, des champs couverts de belles récoltes. Détruite de fond en comble, six siècles avant J.-C., cette ville immense ne présenta à ses yeux que des briques et des débris de vases presque réduits en poussière ; il n'y vit rien qui pût fixer son attention. Deux statues trouvées quelque temps auparavant par des Arabes, avaient été brisées par les fidèles sectateurs de Mahomet, comme des idoles qu'il fallait détruire ; leurs débris mêmes avaient disparu. De tout ce passé, il ne put recueillir qu'une brique sur laquelle se trouvait une inscription que ni lui ni personne de sa suite ne purent déchiffrer. D'autres caractères hiéroglyphiques et *une écriture formée de petits caractères assez serrés et très soignés*, lui furent tout aussi énigmatiques. « Des ruines, dit M^r Coupperie, et

¹ La dévotion des Mulsumans envers la Très Sainte Vierge est moins rare qu'on ne se le figure.

Il y a un ou deux ans, lors de la dernière peste de Bagdad, les Musulmans ayant remarqué que les chrétiens étaient épargnés à la suite d'un vœu et de prières faites à la Sainte Vierge, envoyaient leurs femmes dans les églises chrétiennes, pour prier à l'autel de la Sainte Vierge. Dans notre pays, cela eût amené des conversions en plein islamisme ; il n'en résulta que la colère des Musulmans qui disaient que les chrétiens leur avaient volé la protection de la mère d'un de leurs grands prophètes, Aïssa (ou Jésus).

Pendant la guerre, nous avons soigné à l'ambulance de la Carterie, un kabyle, nommé Amaron Chil. C'était un Hadji (les prêtres catholiques arméniens prennent dans le diocèse de Brouse et ailleurs, sans doute, le nom d'Hadji qui remplace celui d'abbé en français), c'est-à-dire un homme ayant fait le pèlerinage de la Mecque. Il dina à la maison, la veille de son départ. A la fin du dîner, il se leva et me demanda si je n'avais pas, parmi mes filles, une Marianne, nommée ainsi du nom de la mère d'Aïssa ; je la lui montrai. — Je ne possède, me dit-il, que mon chapelet de la Mecque, permets-moi de le lui donner. (Note de M. le docteur Viaud-Grand-Marais).

« toujours des ruines, affligent l'œil du voyageur, et à la place des « vertus de l'Évangile, vous ne voyez que les pratiques superstitieuses « de l'Islamisme, ou la stupidité animale d'une population errante « qui vit sans foi et l'on peut dire sans Dieu. » Il s'y trouve pourtant quelques chrétiens ; M^r Coupperie mentionne : *Cinq ou six beaux villages, tous peuplés de chrétiens Syriens et Chaldéens ; égarés autrefois dans le sentier de l'hérésie, ils sont soumis à l'Église depuis cinquante ou soixante ans.* On y observe encore les Nini-vites, c'est-à-dire un jeûne datant du VI^e siècle, institué par un patriarche chaldéen nommé Ezéchiél, pour soustraire un vil-lage qui s'élevait alors sur les ruines de Ninive, à la peste qui désolait l'Assyrie. M^r Coupperie pense que le mont Ephéphaïs, situé à six ou sept lieues de Ninive, fut la première étape où s'ar-rêta Jonas en sortant de cette ville. De tout temps, ce lieu a été très respecté des chrétiens ; aujourd'hui encore il est l'objet d'une vénération traditionnelle. On y avait élevé un monastère à saint Mathieu qui fut martyrisé pendant la persécution du roi Sapor.

Au point de vue de la science, le voyage de l'évêque de Babylone n'offre qu'un médiocre intérêt. « Si l'on voulait creuser, se contente-t-il de dire, il paraît que l'on pourrait trouver quelque chose qui « fût capable de piquer la curiosité. »

Les fouilles faites depuis ont mis à découvert des richesses archéologiques sans nombre. Ninive et les villes de la Mésopotamie que l'on ne connaissait plus que par leur nom, exhumées du tombeau, d'abord par MM. Botta et Layard, quelques années après par MM. Charles Rasam, Fresnil, Thomas, Oppert, Place et bien d'autres, ont offert, à l'œil du voyageur étonné, des palais, des statues, des médailles, des bas-reliefs, témoignages certains de la plus antique civilisation. Ces fouilles ont déjà enrichi bien des musées ; elles ne sont pas finies, et ceux qui les poursuivent y trouvent tous les jours de nouveaux trésors.

A quelques kilomètres de Ninive, on aperçoit un village nommé Jonas. Les Musulmans prétendent que le corps du prophète a été enseveli dans la voûte de son église. Ils montrent aussi une pierre

rouge dont le contact guérit les rhumatismes, et qu'en conséquence ils conservent comme un trésor. Cette pierre, disent-ils, fut vomie par la baleine en même temps que Jonas. La vérité est que ce village tient son nom de Jonas, disciple de saint Eugène, qui, au IV^e siècle, y bâtit un couvent, et non du prophète Jonas.

En quittant Mossoul, M^{sr} Coupperie traversa plusieurs grands villages peuplés de catholiques ; il y fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie. Très soumis aux lois de l'Eglise romaine, leurs habitants n'étaient pas toujours libres dans l'exercice de leur religion ; ils avaient souvent à se plaindre des tracasseries sans nombre que leur faisaient éprouver les Musulmans.

De là, l'évêque de Babylone se rendit à Alcoche où il reçut l'hospitalité de l'archevêque chaldéen, dont la famille est en possession du patriarcat de la province depuis plusieurs siècles.

Alcoche est une ville très vénérée en raison des souvenirs qu'elle rappelle. On y trouve le tombeau du prophète Nahum, ainsi que celui de sa sœur Anne. Dans la belle saison, les juifs y viennent en pèlerinage. Le patriarche d'Alcoche s'était converti à l'Eglise romaine ; mais, bien que l'évêque de Babylone l'eût recommandé au Saint-Père, il n'avait pas encore reçu le pallium, ni les prérogatives attachées à la dignité dont il était revêtu. Sur la proposition qu'il lui en fit, ce prélat accompagna Monseigneur Coupperie dans sa tournée épiscopale ; ils se dirigèrent ensemble sur l'ancienne Amida, aujourd'hui Diarbek. C'est dans cette ville, et dans une petite localité voisine, dite Accarie, que s'étaient retirés les restes du Nestorianisme ; ses anciens sectateurs s'y trouvaient en assez grand nombre. L'évêque de Babylone les vit de près, et fut surpris de leur bonnes dispositions. Accueillis par eux avec le plus grand respect, il put se convaincre qu'ils détestaient Nestorius et avaient rayé son nom de leurs livres ; un seul de leurs prêtres lui parut être resté attaché à l'hérésie.

Ce n'étaient donc pas leurs doctrines qui les tenaient éloignés de l'Eglise romaine, c'étaient bien plutôt l'ignorance et les préjugés. — Pourquoi ne vous réunissez-vous pas aux Chaldéens catho-

liques qui sont vos frères ? leur disait l'évêque. — Parce que vous autres, catholiques, vous fumez la pipe le jour du dimanche, ce qui est un grand péché. — Comme ils se montraient très scandalisés de voir servir de la viande à M^r Coupperie, celui-ci respecta leurs scrupules et se contenta d'abord d'aliments maigres ; mais après une conversation qu'il eut avec eux, il les laissa si bien convaincus que la chose était permise, qu'un de leurs prêtres fut un des premiers à lui en apporter pour son repas. Ce prêtre suivait, dans ses pratiques religieuses, des errements qui s'éloignaient beaucoup du culte catholique ; il ne disait la messe que cinq ou six fois l'an, et dans son livre de liturgie, ne se trouvaient point les paroles de la consécration. Dans un autre village, les habitants communiaient deux fois chaque année, sans jamais approcher du tribunal de la pénitence, leur prêtre disant que la confession n'était pas indispensable. Ces pauvres gens n'en étaient pas moins sincères dans leur foi, et ne mettaient pas grand entêtement à persister dans leur erreur. Ils se montrèrent, en effet, très disposés à suivre les conseils que leur donna l'évêque de recevoir le sacrement de la Pénitence avant celui de l'Eucharistie.

M^r Coupperie ne manqua pas de faire visite au pacha d'Amida qui le reçut très bien, et lui offrit, dans son palais, l'appartement qu'occupait ordinairement son fils, absent pour le moment. Le pacha est indépendant du sultan, et la dignité dont il est revêtu est héréditaire dans sa famille. Il donna, dans son divan, plusieurs audiences au prélat, et, bien qu'on l'eût averti qu'il pouvait être imprudent de parler du Saint-Père, M^r de Babylone ne craignit pas de dire qu'il était un de ses évêques, et que c'était en cette qualité qu'il faisait une visite pastorale. Le pacha n'en parut nullement blessé et lui adressa les paroles les plus gracieuses : « Vous êtes l'envoyé du « pape, lui dit-il, eh bien, je voudrais que tous les chrétiens de mes « États pensassent comme vous. J'aime beaucoup l'archevêque chaldéen qui vous accompagne ; je vais donner l'ordre aux prêtres « des chrétiens et aux chefs des villages de vous obéir, en matière « spirituelle, s'ils ne veulent pas encourir toute ma sévérité. Dans

« la prévision de différends qui pourraient s'élever entre eux, en-
 « voyez-leur, je vous prie, une règle de Bagdad ; je vous réponds
 « qu'elle sera suivie exactement ¹. » Il lui promit enfin de faire
 tout ce qui pourrait lui être agréable.

Surpris, au delà de toute expression, d'un accueil si bienveillant, M^r Coupperie remercia le pacha en lui disant qu'il voulait n'avoir d'autre arme que la persuasion et ne recourir jamais à la force. Il ajouta qu'il ne pouvait s'expliquer cette réponse qu'il recevait souvent de ceux auxquels il donnait des conseils : « Si mon souverain apprend que je veux me faire FRANÇ, il me punira. » Le pacha lui affirma que c'était une affreuse calomnie dont il châtierait les auteurs s'il les connaissait. Avant de se séparer de l'évêque, il lui répéta encore qu'il l'autorisait à publier dans ses États, que tous les chrétiens devaient à l'évêque de Babylone obéissance au spirituel. Fort de cette autorisation, Mgr Coupperie composa une profession de foi et une règle dont il confia l'exécution à l'archevêque chaldéen. Quelques mois après, tous les Chaldéens qui se trouvaient dans les environs d'Amida, étaient complètement réconciliés avec l'Eglise.

M^r Coupperie eût bien voulu pénétrer dans les contrées situées plus au nord où se trouvaient encore quelques évêques nestoriens. Arrêté par les froids qui se faisaient déjà vivement sentir, il se borna à écrire à l'un d'eux dont il reçut, par l'entremise de l'archevêque chaldéen, une réponse très satisfaisante.

L'évêque de Babylone regretta d'autant plus d'avoir été arrêté dans sa marche, qu'à côté des villages nestoriens et musulmans, il eût rencontré des villages devenus catholiques par la prédication des missionnaires de la Propagation de la foi. Une tournée pastorale dans ces contrées pouvait être d'autant plus fructueuse, que les populations qui les habitaient étaient en général morales et intelligentes. Les arts mêmes ne leur étaient pas étrangers. L'architecture de leurs églises avait un caractère remarquable ; beaucoup savaient lire et écrire, et, aux offices, accompagnaient leurs chants avec des

¹ Annales de la Propagation de la foi.

instruments de musique. Tous paraissent désireux de s'instruire, et, sous l'influence bienfaisante de l'Évangile dont chaque jour on leur faisait une lecture, les grands principes de l'humanité se greffaient dans leur cœur ; ils avaient également fait de notables progrès dans l'industrie. On trouvait chez eux de grosses étoffes en laine et en poils de chèvre qui leur servaient à se faire des vêtements. Ils avaient sans doute beaucoup à faire encore pour arriver à une civilisation avancée, mais le germe en était dans les âmes, et ne demandait, pour se développer, qu'une direction attentive et intelligente.

A défaut d'une visite devenue impossible, M^r Coupperie et l'archevêque chaldéen résolurent de leur envoyer des prêtres qui, par leur parole et l'exemple d'une vie irréprochable, les ramèneraient à l'Église. L'opinion du pays paraissant favorable à la France, et les prêtres français étant plus instruits que les prêtres indigènes, ils décidèrent qu'un missionnaire de cette nation serait adjoint à ces derniers.

A leur retour à Mossoul, les deux prélats reçurent du pacha le même accueil qu'à leur arrivée ; par ses soins, un kellek fut construit pour eux et leurs compagnons de voyage. Le kellek est une sorte de radeau que des outres pleines d'air et placées au-dessous, maintiennent à la surface de l'onde ; il peut, sans enfoncer, porter un poids considérable. Placés sur ce transport, les voyageurs descendirent le Tigre dans une longueur de quatre-vingts lieues. Les bords du fleuve n'offrirent à leurs regards que ruines et destructions ; partout on y trouve les traces qu'ont laissées les guerres des Perses, des Romains, des Tartares et celles, plus accusées encore, des Musûlmans. Le pays est peu sûr ; des brigands, connus sous le nom de Bédouins, le parcourent en bandes, dévalisant tous ceux qu'ils rencontrent.

Arrivé devant Tagrit, M^r Coupperie fit halte, pour visiter l'ancienne cité de l'Église syrienne restée célèbre dans ses annales. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un méchant village où l'on ne trouve pas une seule famille chrétienne ; de nombreuses ruines y portent

le deuil d'un passé florissant ; partout le Croissant y remplace la Croix, et, à la place de l'église des quarante martyrs, se dresse une mosquée. Le nom de Martyropolis qu'elle porte est bien celui qui lui convient. Deux évêques, seize prêtres, neuf diacres, six moines et sept vierges y furent martyrisés.

Lorsque, après avoir été sacré à Paris, M^r Coupperie quittait cette orgueilleuse cité pour porter aux infidèles la parole de Dieu, il ne se doutait guère qu'il laissait derrière lui les germes d'une barbarie bien plus grande encore que celle qu'il allait combattre. Qui donc pouvait supposer alors qu'à un demi-siècle de là, Paris aurait aussi ses saints martyrs, et que la ville entière n'échapperait que par miracle à une destruction complète ? Hélas ! quelles destinées lui réserve l'avenir ? N'arrivera-t-il pas un jour où, comme sur les bords de l'Euphrate, le voyageur cherchera sur les rivages de la Seine les ruines de la moderne Babylone ? Plus heureux que ne le furent plus tard les savants envoyés en Mésopotamie par M. Léon Faucher, M^r Coupperie rentra à Bagdad, sans que son kellek éprouvât aucun accident.

On pouvait craindre que les démêlés survenus entre la Perse et la France, démêlés suivis du départ de notre ambassadeur, ne créassent de grandes difficultés au consul de Bagdad. Il n'en fut rien pourtant ; homme de paix et de caractère facile, le pacha continua à avoir pour sa personne les plus grands égards, à lui accorder la même protection que par le passé. Mais cette protection ne pouvait pas s'étendre sur les campagnes. Abandonnées aux déprédations et aux brigandages des Bédouins, elles étaient peu sûres, et celui qui les parcourait n'y faisait pas toujours des promenades d'agrément. M^r Coupperie en savait quelque chose ; plus d'une fois, il avait fait la rencontre de voleurs, heureux encore de n'avoir pas eu affaire à des assassins. Le 4 juillet 1829, il écrivait à son frère : « J'ai été arrêté par trois fois dans mes différents voyages, « cependant mes pertes ont été assez légères. Dans une de ces cir-
« constances, pendant qu'on dépouillait ma petite caravane, j'étais
« tranquille sur mon cheval, regardant ce qui se passait. Alors je

« vis venir à moi un de ces voleurs, il me dit : Je sais que vous
 « avez de très bonnes bottes, et vous voyez que les miennes sont
 « fort mauvaises ; ainsi il faut que vous changiez avec moi ; mais ne
 « vous dérangez pas, restez à cheval, je mettrai les vôtres à la place
 « des miennes. Quand je l'entendis parler d'une manière si aimable,
 « j'allongeai mes jambes, il fit tout ce qu'il voulut, il prit les
 « miennes, me donna les siennes et me dit : Bon voyage, portez-
 « vous bien. Mais, dans la compagnie, tout le monde n'en fut pas
 « quitte à si bon marché ¹. » M^{re} Coupperie ne nous dit pas si, avant
 de le quitter, ce voleur si bien élevé ne lui demanda pas sa bénédiction.

M^{re} Coupperie a également laissé des notes sur d'autres ruines et d'autres villes de la Mésopotamie. C'est d'abord Babylone dont le nom a été donné au diocèse dont il était évêque.

Tout a été dit sur cette capitale de l'empire de Nemrod. De ses magnificences passées, il reste, à une de ses portes, un petit village du nom de Helloh que M^{re} Coupperie visita, parce qu'il savait que plusieurs familles chrétiennes y avaient établi leur résidence. Au milieu des décombres de cette immense cité, autrefois regorgeant de vices, il chercha vainement les traces du palais sur les murs duquel Balthazar avait lu sa terrible sentence. Il ne reste rien non plus des cent portes d'airain, rien du temple de Bélus, rien des jardins suspendus, rien des murailles flanquées de trois cent cinquante tours, rien de toutes ces merveilles dont il a été tant parlé dans l'histoire. A leur place, des terrains incultes ; au lieu où les souverains étalaient un luxe effréné, des animaux timides qui fuient à l'approche de l'homme. Les habitants des villages voisins, dans leur terreur superstitieuse, ne veulent pas se hasarder la nuit au milieu de cette plaine, hantée par des esprits démoniaques où des voix confuses se font entendre.

Si les superbes monuments des siècles antiques ne frappent plus

¹ Ce passage, ainsi que plusieurs autres que l'on trouvera dans cette notice, sont extraits de lettres inédites de M^{re} Coupperie dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le docteur Viaud-Grand-Maraîs.

le regard, la science de l'archéologie y trouve, dans ses fouilles, une mine inépuisable. M^{sr} Coupperie en rapporta des médailles, le plus grand nombre à l'effigie d'Alexandre, quelques-unes à celle de ses successeurs ; il trouva partout des briques, des excavations souterraines qui servent de refuge aux bêtes fauves, des charpentes en bois de palmier recouvertes de roseaux, d'autres débris échappés à la main de l'homme et à la faux du temps. Les ruines les mieux conservées sont à droite de l'Euphrate, à deux lieues de ce fleuve. On y voit encore les restes d'une large tour dont chaque jour détache une pierre, et qui ne tardera pas à disparaître. Les indigènes de cette contrée sont les plus ignorants des hommes, et pas un d'eux ne connaît un mot de l'histoire du pays qu'il habite. Depuis la captivité des Israélites à Babylone, il y a toujours eu des juifs dans les provinces environnantes. Des milliers sont disséminés dans la Mésopotamie, l'Assyrie et la Perse ; ils sont nombreux à Bagdad. A cinq ou six lieues de Helloh, se trouve le tombeau du prophète Ezéchiel. Les juifs l'ont en grande vénération et y font, chaque année, un pèlerinage. M^{sr} Coupperie, à son grand regret, se trouva dans l'impossibilité de le visiter. Pour s'y rendre sans danger, il lui aurait fallu une escorte considérable qui aurait nécessité des dépenses au-dessus de ses ressources ¹.

Orfa, l'ancienne Edesse, lui rappela d'aussi tristes et d'aussi glorieux souvenirs. Depuis la prédication des apôtres jusqu'au temps de Nestorius et d'Eutychès, cette ville fut le siège d'évêques catholiques. C'est là qu'à vécu et qu'est mort saint Ephrem dont on montre encore le tombeau ; c'est là que sont tombés, victimes de leur foi, de grands et saints martyrs. Après que l'hérésie y eut pénétré, presque tous les évêques furent Monophysites ou Jacobites. Ce fut le chef des Eutychéens de la Syrie et de la Mésopotamie, le grand en-

¹ Au mois de mai 1853, ce tombeau a été visité par M. Jules Oppert qui nous en a laissé la description. C'est un grand cénotaphe ayant deux mètres de hauteur, presque autant de largeur et trois de longueur. Il est construit en bois de citronnier et d'ébène, orné de tapis et de rideaux. D'après M. Oppert, rien ne prouve que le corps du prophète ait jamais reposé dans ce monument, qui ne serait alors qu'un cénotaphe, comme nous venons de le dire.

nemi du concile de Chalcédoine, Jacques ou Jacob Zanzale, qui, au VI^e siècle, donna son nom à cette dernière secte.

Dans les premiers temps de l'ère chrétienne, Edesse possédait de célèbres écoles d'où sortirent de saints et savants docteurs ; ce foyer de lumières projeta au loin ses rayons. Malheureusement les discussions scolastiques firent naître dans leur sein une controverse dans laquelle les erreurs de Nestorius et d'Eutychès trouvèrent de nombreux adhérents ; la ruine des écoles s'ensuivit. A partir du VI^e siècle, il n'en est plus question. Edesse donna naissance à l'évêque Ibbas, protecteur des Nestoriens, dont les écrits condamnés par le cinquième concile général jetèrent tant de troubles dans l'Église¹. Au milieu du VII^e siècle, elle tomba au pouvoir des Sarrasins et prit le nom d'Orfa. A la fin du XI^e, Baudouin, frère de Godfroi de Bouillon, s'en empara et y fonda une principauté qui jeta quelque éclat. Trente ans après, elle retomba entre les mains des Turcs dans lesquelles elle est restée depuis. Cette ville a encore son importance ; ses habitants et ceux des environs sont très redoutés des chrétiens dont ils ne respectent guère les firmans et les passeports, bien que délivrés par les autorités musulmanes. C'est la seule ville un peu considérable de la Mésopotamie où l'on ne voit point d'église. Ses marchands qui, en grand nombre, appartiennent au culte catholique, y vivent sans pouvoir l'exercer.

Nisibe, autrefois Achad, mérite aussi de vivre dans la mémoire des chrétiens. Quand elle ouvrit ses portes à Sapor, ses habitants emportèrent avec eux, en quittant la ville, les reliques de saint

¹ Ibbas était revenu à l'orthodoxie. Quelque temps après sa réconciliation avec l'Église, il fut accusé par son clergé de plusieurs crimes dont il n'était point coupable. Dans des assemblées tenues à Tyr et à Béryte, il fut reconnu que les accusations n'étaient pas fondées ; ce qui n'empêcha pas qu'en 449, le conciliabule d'Ephèse le condamna et le déposa. Il ne tarda pourtant pas à être rétabli sur son siège. Près de cent ans après sa mort, en 553, Théodore, évêque de Césarée, conseilla à Justinien de faire condamner par le concile général tenu à Constantinople, une lettre qu'aux jours de son erreur, Ibbas avait écrite à un Persan, nommé Maris, lettre dans laquelle il blâmait son prédécesseur d'avoir condamné Théodore, évêque de Mopsueste. La condamnation que prononça le cinquième concile général fut la cause d'un nouveau schisme.

Jacques, leur évêque. Saint Jacques avait assisté au concile de Nicée ; il ne s'était pas contenté de travailler à la propagation de la foi ; lors du premier siège de Nisibe, en 778, il avait déployé, à la défense de la ville, le plus grand courage. On y trouve encore une vaste église sous le vocable de ce saint ⁴. Le Nestorianisme s'y implanta et, jusqu'au XVI^e siècle, ce fut dans cette secte qu'elle recruta ses évêques. Les disciples de saint Antoine avaient bâti sur une montagne, non loin de la ville, un monastère qui acquit une grande célébrité ; au V^e siècle, il tomba aux mains des Nestoriens qui en firent une maison de scandale et de désordre. Un évêque intrus s'y maria avec une religieuse ; à côté de ces mauvais exemples, on pourrait en citer de fort édifiants : une foule de martyrs que la crainte des supplices ne put effrayer y moururent dans la plénitude de leur foi.

Nisibe ne s'est point relevée de sa chute ; à la fin du VII^e siècle, elle tomba au pouvoir des Arabes : aujourd'hui ce n'est plus qu'un pauvre village.

En se rendant d'Edesse à Nisibe, l'évêque de Babylone passa à côté de la ville de Harran. La tradition qui, dans ce pays, semble ne jamais se perdre, s'attache principalement à Abraham. Les récits qu'en font les habitants ressemblent beaucoup à ceux qu'on lit dans la Bible. Ajoutons que les femmes et les jeunes filles qui venaient à la fontaine du lieu, portant des cruches sur leurs épaules, rappelèrent à M^r Coupperie le souvenir de Rebecca. Il y fit, avec sa caravane, une station de vingt-quatre heures.

La manière dont les habitants font cuire leur pain rappelle aussi

⁴ L'église, telle qu'elle subsiste aujourd'hui, se compose de deux corps de bâtiments, l'un ancien, l'autre nouveau, et qui sont unis ensemble. Une partie semble très ancienne : elle est bâtie en forme de croix, avec une coupole au milieu, formée par de pendentifs. La décoration, composée de pourpres et de guirlandes de vigne, ne manque pas de goût. Malheureusement le niveau du sol à l'extérieur est plus élevé que celui de l'intérieur, de sorte qu'une grande partie du dehors est cachée par la terre ; d'un côté, on voit une inscription grecque d'origine chrétienne ; à l'intérieur, les murs sont barbouillés d'inscriptions syriaques de peu d'importance, ainsi que de légendes arabes très modernes. (Jules Oppert).

la composition de ceux dont parle Ezéchiel ; à défaut de bois, ils se servent de matières fécales desséchées ; et, comme ils n'y mettent pas de grands soins de propreté, cette matière qu'ils empruntent à la race bovine, comme on le fait dans le marais de la Vendée, se trouve souvent mélangée avec le pain. S'il n'en jugea pas au goût, M^{sr} Coupperie put s'en assurer à la vue.

L'évêque de Babylone n'avait pas besoin de faire une longue excursion pour trouver les ruines de Ctésiphon. C'est avec ses débris et ceux de Séleucie qui n'en est séparée que par le Tigre, qu'au VIII^e siècle, Bagdad fut bâtie ; sur l'emplacement qu'elle occupait, M^{sr} Coupperie vit des vases brisés, mais il n'eut point connaissance qu'on y eût trouvé des médailles. On aperçoit encore les restes d'un temple dédié au soleil, et les traces des murailles qui entouraient la ville. Ctésiphon a perdu jusqu'à son nom, le petit village qui a été bâti sur ses ruines, s'appelle aujourd'hui Soliman Fach, du nom du barbier de Mahomet; il y vint mourir, et, à l'endroit où il fut enterré, on a élevé une mosquée.

C. MERLAND.

(A suivre.)

LE PRINCE LOUIS, IV^e CARDINAL DE ROHAN

(1734-1803)

VII. — Le Prince Louis et Cagliostro

Avant d'aller plus loin et d'arriver au cœur même de la déplorable affaire du collier, nous devons consacrer quelques instants aux relations que le cardinal entretenait, depuis l'année 1780, avec un personnage étrange, dont le nom se trouve mêlé aux intrigues les plus extravagantes de cette époque désastreuse, beaucoup trop féconde en surprises de ce genre. « Toute la génération actuelle peut se ressouvenir, écrivait un peu plus tard un contemporain, avec quel enthousiasme les grands et les Parisiens du meilleur ton, accueillirent le fameux aventurier Cagliostro qui faisait souper le cardinal de Rohan avec feu Dalember^t, avec le roi de Prusse, avec M. de Voltaire, mort depuis huit ans. Il persuadait à cette Eminence que lui, Cagliostro, avait assisté, avec Jésus-Christ, aux noces de Cana ¹. »

Ce début nous a paru nécessaire pour préparer l'esprit du lecteur aux énormités qui vont suivre.

Ici, l'histoire authentique va côtoyer de fort près le roman le plus invraisemblable. La crédulité du prince est même poussée à un tel point d'aveuglement que nos récits personnels pourraient paraître à peine croyables. Aussi, avons-nous préféré nous adresser à un témoin oculaire de ces folles divagations, en le choisissant

* Voir la livraison de février 1881, pp. 106-121.

¹ *Mémoire historique et politique du règne de Louis XVI*, par Soulavie, VI, 59.

parmi les spectateurs absolument impartiaux qui n'avaient aucun intérêt à trahir la vérité. La baronne d'Oberkirch est un de ceux-là. Nous lui laisserons donc la parole sans chercher à déflorer son récit par le moindre commentaire. Ces choses-là ne s'inventent pas ; lorsqu'on les rencontre, on éprouve une véritable stupéfaction, mais l'on doit se borner à les constater, bien loin de les analyser.

Donc la baronne d'Oberkirch qui habitait pendant la belle saison à Monthéliard vint passer l'hiver de 1780 à Strasbourg. Laissons-nous guider par elle au palais épiscopal. Le tableau est complet et d'autant plus saisissant qu'à côté des turlupinades se trouvent saisis au vif, comme contraste, des traits nobles et généreux.

« Aussitôt après notre arrivée, dit-elle, nous fûmes rendre nos devoirs à son Eminence le cardinal de Rohan, prince évêque de Strasbourg. Il revenait d'un voyage de l'autre côté du Rhin où il était allé visiter ses domaines, et c'est le troisième ou même le quatrième cardinal du nom de Rohan qui soit évêque de Strasbourg, de sorte qu'il regarde un peu les terres de l'Eglise comme lui appartenant par droit d'héritage. Il a bâti et arrangé à Saverne une des plus charmantes résidences du monde. C'est un beau prélat, fort peu dévot, fort adonné aux femmes, plein d'esprit et d'amabilité, mais d'une faiblesse, et d'une crédulité qu'il a expiées bien cher et qui ont coûté bien des larmes à notre pauvre reine.

« Son excellence nous reçut dans son palais épiscopal, digne d'un souverain. Il menait un train de maison ruineux et invraisemblable à raconter. Je ne dirai, qu'une seule chose : elle donnera l'idée du reste. Il n'avait pas moins de quatorze maîtres d'hôtel et vingt-cinq valets de chambre. Jugez ! il était trois heures de l'après-midi la veille de l'octave de la Toussaint ; le cardinal sortait de sa chapelle, en soutane de moire écarlate et en rochet d'Angleterre d'un prix incalculable. Il avait une aube des grandes cérémonies quand il officiait à Versailles, en point à l'aiguille, d'une telle richesse qu'on osait à peine y toucher. Ses armes et sa devise étaient disposées en médaillons au-dessus de toutes les grandes fleurs : on l'estimait plus de cent mille livres. Ce jour-là, nous n'avions que le rochet d'Angleterre, un de ses moins beaux, disait l'abbé Georgel, son secrétaire. Le cardinal portait à la main un missel, enluminé, meuble de famille d'une antiquité et d'une magnificence uniques ; les livres imprimés n'étaient pas dignes de lui.

« Il vint au-devant de nous avec une galanterie et une politesse de grand seigneur que j'ai rarement rencontrées chez personne. Il s'informa

de nous, des princes de Montbéliard, de la grande duchesse de Russie, comme si cela eut été son unique affaire. Il nous raconta son voyage avec mille détails intéressants; je me souviens entre autres qu'il nous parla de Salzbach, le lieu où fut tué le maréchal de Turenne. — La pensée m'est venue, nous dit-il, d'élever un monument à ce grand homme; j'ai donc acheté le champ ou un boulet le frappa, et avec lui la fortune de la France, pour y faire construire une pyramide. Je ferai bâtir à côté une maison pour y établir un gardien, un vieux soldat invalide du régiment de Turenne; je désire que ce soit de préférence un Alsacien. La pyramide aura vingt-cinq pieds de haut et sera entourée de lauriers, garantis des passants par une grille en fer. Que vous semble de ce projet, madame la baronne ?

« Nous assurâmes son Eminence qu'il était tout à fait patriotique ⁴. Une conversation tout à fait intéressante commença alors; j'y prenais un véritable plaisir; le cardinal était fort instruit et fort aimable. Elle fut interrompue tout à coup par un huissier qui, ouvrant les deux battants de la porte, annonça: — Son excellence, M. le comte de Cagliostro !

« Je tournai promptement la tête. J'avais entendu parler de cet aventurier depuis mon arrivée à Strasbourg, mais je ne l'avais pas encore rencontré. Je restai stupéfaite de le voir entrer ainsi chez l'évêque, de l'entendre annoncer avec cette pompe et plus stupéfaite encore de l'accueil qu'il reçut. Il était en Alsace depuis le mois de septembre, et il y faisait un bruit incroyable, prétendant guérir toutes sortes de maladies. Comme il ne recevait pas d'argent, et qu'au contraire, il en répandait beaucoup parmi les pauvres, il attirait la foule chez lui, malgré la non réussite de sa panacée ! Il ne guérissait que ceux qui se portaient bien, ou du moins ceux chez lesquels l'imagination était assez forte pour aider le remède. La police avait les yeux sur lui, elle le faisait épier d'assez près, et il affectait de la braver. On le disait Arabe; cependant son accent était plutôt italien où piémontais. J'ai su depuis qu'en effet il était de Naples. A cette époque, pour frapper l'esprit du vulgaire, il affectait des bizarreries. Il ne dormait que dans un fauteuil et ne mangeait que du fromage. Il n'était pas absolument beau, mais jamais physionomie plus remarquable né s'était offerte à mon observation. Il avait surtout un regard d'une profondeur presque surnaturelle; je ne saurais rendre l'expression de ses yeux; c'était en même temps de la flamme et de la glace; il attirait et repoussait; il faisait peur et il inspirait une curiosité insurmontable.... Il portait à sa chemise, aux chaînes de ses montres, à ses doigts, des diamants d'une

⁴ Ce projet fut en effet exécuté par le cardinal. Voir à ce sujet les *Mém. secrets* de Beauchamp.

grosseur et d'une eau admirables ; si ce n'était pas du strass, cela valait la rançon d'un roi. Il prétendait les fabriquer lui-même. Toute cette friperie sentait le charlatan d'une lieue.

« A peine le cardinal l'aperçut-il, qu'il courut au-devant de lui, et pendant qu'il saluait à la porte, il lui dit quelques mots que je ne cherchai pas à en entendre. Tous les deux revinrent vers nous ; je m'étais levée en même temps que l'évêque, mais je me hâtai de me rasseoir, ne voulant pas laisser croire à cet aventurier que je lui accordais quelque attention. Je fus bientôt contrainte à m'en occuper néanmoins, et j'avoue en toute humilité, aujourd'hui, que je n'eus pas à m'en repentir, ayant toujours beaucoup aimé l'extraordinaire.

« Son Eminence trouva le moyen, au bout de cinq minutes, et quelque résistance que j'y fisse ainsi que M. d'Oberkirch, de nous mettre en conversation directe. Elle eut le tact de ne pas me nommer, sans quoi je serais partie sur-le-champ, mais elle le mêla dans nos propos et nous dans les siens : il fallut bien se répondre. Cagliostro ne cessait de me regarder ; mon mari me fit signe de partir ; je ne vis pas ce signe, mais je sentis ce regard entrant dans mon sein comme une vrille ; je ne trouve pas d'autre expression. Tout à coup, il interrompit M. de Rohan, lequel, par parenthèse, s'en pâmaît de joie, et me dit brusquement :

« — Madame, vous n'avez pas de mère, vous avez à peine connu la vôtre et vous avez une fille. Vous êtes la seule fille de votre famille, et vous n'aurez pas d'autre enfant que celle que vous avez déjà.

« Je regardai autour de moi, si surprise, que je ne sais pas revenue encore d'une telle audace s'adressant à une femme de ma qualité. Je crus qu'il parlait à une autre et je ne répondis pas.

« — Répondez, Madame, reprit le cardinal d'un air suppliant.

« — Monseigneur, madame d'Oberkirch ne répond qu'à ceux qu'elle a l'honneur de connaître sur pareilles matières, répliqua mon mari d'un ton presque impertinent. — Je craignais qu'il ne manquât de respect à l'évêque.

« Il se leva et salua d'un air hautain : j'en fis de même. Le cardinal, embarrassé, accoutumé à trouver partout des courtisans, ne sut quelle contenance prendre. Cependant il s'approcha de M. d'Oberkirch (Cagliostro me regardait toujours), et lui adressa quelques mots d'une si excessive prévenance, qu'il n'y eut pas moyen de s'y montrer rebelle.

« — M. de Cagliostro est un savant qu'il ne faut pas traiter comme un homme ordinaire, ajouta-t-il ; demeurez quelques instants, mon cher baron ; permettez à madame d'Oberkirch de répondre ; il n'y a là ni péché, ni inconvenance, je vous le promets, et d'ailleurs, n'ai-je pas des absolutions toutes prêtes pour les cas réservés ?

« — Je n'ai pas l'honneur d'être de vos ouailles, Monseigneur, interrompit M. d'Oberkirch avec un reste de mauvaise humeur.

« — Je ne le sais que trop, monsieur, et j'en suis marri ; vous feriez honneur à notre Eglise. Madame la baronne, dites-nous si M. de Cagliostro s'est trompé, dites-le nous, je vous en supplie.

« — Il ne s'est pas trompé dans ce qui concerne le passé, répliquai-je entraînée par la vérité.

« — Et je ne me trompe pas davantage en ce qui concerne l'avenir, répondit-il, d'une voix si cuivrée qu'elle retentissait comme une trompette voilée de crêpe.

« Il faut bien que je l'avoue, j'eus en ce moment un irrésistible désir de consulter cet homme, et la crainte de contrarier M. d'Oberkirch dont je savais l'éloignement pour ces sortes de mômeries, put seule m'en empêcher. Le cardinal restait bouche bée ; *il était visiblement subjugué par cet habile jongleur, et ne l'a que trop prouvé depuis*. Ce jour-là restera irrévocablement gravé dans ma mémoire. J'eus de la peine à m'arracher à une fascination que je comprends difficilement aujourd'hui, bien que je ne puisse la nier. Je n'ai pas fini avec Cagliostro, et ce qui me reste à dire de lui est au moins aussi singulier et plus inconnu encore. Il prédit d'une manière certaine la mort de l'impératrice Marie-Thérèse, à l'heure même où elle rendait le dernier soupir. M. de Rohan me le dit le soir même, et la nouvelle n'arriva que cinq jours après...¹ »

Tout ceci n'est rien encore auprès de la suite. Remarquons bien une fois de plus que nous n'avons voulu nous adresser ni aux pamphlets ni aux apologies. Nous sommes en présence d'un témoin qui n'avait absolument aucun intérêt à ne pas rapporter exactement ce qu'il avait vu et entendu. Nous nous retrouvons à Strasbourg, avec la baronne d'Oberkirck, au séjour qu'elle y fit pendant l'hiver de 1782.

« Aussitôt que je fus établie chez moi, dit-elle, on me remit une lettre cachetée d'un sceau immense par laquelle Monseigneur le cardinal de Rohan nous invitait à dîner, M. d'Oberkirch et moi, trois jours après. Je ne compris rien à cette politesse à laquelle nous n'étions point accoutumés.

— Je gage, dit mon mari, qu'il veut nous mettre en face de son maudit sorcier, auquel je ferais volontiers un mauvais parti.

— Il est à Paris, répliquai-je.

¹ *Mém. de la baronne d'Oberkirch*, I, 132-137.

— Il est ici depuis un mois, suivi par une douzaine de folles, auxquelles il a persuadé qu'il allait les guérir. C'est une frénésie, une rage ; et des femmes de qualité encore ! voilà le plus triste. Elles ont abandonné Paris à sa suite, elles sont ici *parquées* dans des cellules ; tout leur est égal pourvu qu'elles soient sous le regard du grand cophte, leur maître et leur médecin. Vit-on jamais pareille démençe ?

— Je croyais qu'il était allé soigner le prince de Soubise.

— Sans doute, mais il est revenu et avec le cortège. Depuis son retour, il a guéri ici d'une fièvre imaginaire un officier de dragons qui passait pour gravement malade. C'est à qui, depuis lors, réclamera ses conseils. Il fait grandement les choses, je l'avoue, et c'est un *philanthrope* de la meilleure espèce.

Ce mot, inventé depuis peu par le *reste* des encyclopédistes, me sembla au moins aussi étrange que ce qui précédait.

Nous hésitâmes assez longtemps avant de répondre au prince. M. d'Oberkirch avait grande envie de refuser, et moi, toujours au contraire, ce désir inconcevable de revoir le *sorcier*, ainsi que l'appelait mon mari. La crainte d'être impolis envers son Eminence nous décida à accepter. J'avoue que le cœur me battait au moment où j'entraï chez le cardinal : c'était une crainte indéfinissable, et qui n'était pourtant pas sans charme. Nous ne nous étions pas trompés : Cagliostro était là...

Dès qu'il m'aperçut, il me salua très respectueusement ; je lui rendis son salut sans affectation de hauteur ni de bonne grâce. Je ne savais pourquoi le Cardinal tenait à me gagner plus qu'une autre. Nous étions une quinzaine de personnes et lui ne s'occupa que de moi. Il mit une coquetterie raffinée à m'amener à sa manière de voir. Il me plaça à sa droite, ne causa presque qu'avec moi, et tâcha par tous les moyens possibles de m'inculquer ses convictions. Je résistai doucement, mais fermement ; il s'impatienta et en vint aux confidences en sortant de table. *Si je ne l'avais pas entendu, je ne supposerais jamais qu'un prince de l'Eglise romaine, un Rohan, un homme intelligent et honorable sous tant d'autres rapports, puisse se laisser subjuguier au point d'abjurer sa dignité, son libre arbitre, devant un chevalier d'industrie.*

— En vérité, madame la baronne, vous êtes trop difficile à convaincre. Quoi ! ce qu'il vous a dit à vous-même, ce que je viens de vous raconter, ne vous a pas persuadée. Il vous faut donc tout avouer ; souvenez-vous au moins que je vais vous confier un secret d'importance.

Je me trouvai fort embarrassée ; je ne me souciais pas de son secret ; et son inconséquence très connue, dont il me donnait du reste une si grande preuve, me faisait craindre de partager l'honneur de sa confiance

avec trop de gens, et avec des gens indignes de lui. J'allais me récuser; il le devina.

— Ne me dites pas non, interrompit-il, et écoutez-moi. Vous voyez bien ceci ?

Il me montrait un gros solitaire qu'il portait au petit doigt, et sur lequel étaient gravées les armes de la maison de Rohan; c'était une bague de vingt mille livres au moins.

— C'est une belle pierre, Menseigneur, et je l'avais déjà admirée.

— Eh bien ! c'est lui qui l'a faite, entendez-vous; il l'a créée avec rien; Je l'ai vu, j'étais là, les yeux fixés sur le creuset, et j'ai assisté à l'opération. Est-ce de la science ? Qu'en pensez-vous, madame la baronne ? On ne dira pas qu'il me leurre, qu'il m'exploite, le joaillier et le graveur ont estimé le brillant 25,000 mille livres. Vous conviendrez au moins que c'est un étrange filou, que celui qui fait de pareils cadeaux.

Je restai stupéfaite, je l'avoue. M. de Rohan s'en aperçut et continua, se croyant sûr de sa victoire :

— Ce n'est pas tout, il fait de l'or; il m'en a composé devant moi pour cinq ou six mille livres, là-haut, dans les combles du palais. J'en aurai davantage, j'en aurai beaucoup, il me rendra le prince le plus riche de l'Europe¹. Ce ne sont point des rêves, madame, ce sont des

¹ Les *Souvenirs* du duc de Lévis sont aussi précis que ceux de M^{me} d'Oberkirch sur le même rapport. « Je dinais chez le cardinal de Rohan, écrit-il, l'année qui précéda sa catastrophe (1784); on parla de Cagliostro qui habitait alors Strasbourg, dont les Rohan étaient, depuis près d'un siècle, évêques d'oncles en neveux. Le cardinal nous dit que cet homme était extraordinaire, qu'il était grand chimiste et bon médecin, qu'il donnait des conseils et des remèdes *gratis* et que même il assistait les pauvres malades. A l'égard de sa dépense, qui était considérable, on ne lui connaissait point de revenus; tout ce que l'on savait, c'est qu'à la fin de chaque mois, il s'enfermait pendant deux fois vingt-quatre heures, et qu'en sortant de cette retraite, il envoyait vendre chez un orfèvre un lingot d'or, dont le prix lui servait à s'acquitter envers tous ceux à qui il se trouvait devoir. — Ce récit que le cardinal fit d'un air persuadé, ne produisit par le même effet sur l'assemblée. Pour donner plus de poids à son opinion, il ajouta: « Je ne l'ai point vu faire de l'or; mais quant au lingot qu'il fait vendre tous les mois, cela est positif: et voici un homme, dit-il, en interpellant le chasseur qui était derrière lui, qui l'a servi pendant près d'un an, et qui pourra vous le certifier. » En effet, ce domestique nous raconta comme quoi Cagliostro, son ancien maître, lui avait souvent donné un morceau d'or gros comme son poing, à porter chez un orfèvre qu'il nomma; que celui-ci essayait le lingot sur la pierre ponce, et que l'or était presque toujours plus fin que celui des louis. Ce singulier témoignage du chasseur me revint dans la mémoire lorsque l'affaire du collier éclata, et j'y trouvai une preuve manifeste de l'intrigue que le charlatan avait montée de longue main, pour faire tomber le cardinal dans ses filets, en même temps que la crédulité excessive de ce prélat. Assurément personne n'avait moins besoin que lui de la pierre philosophale: le produit de ses béné-

preuves. Et ces prophéties toutes réalisées, et les guérisons miraculeuses qu'il a opérées ! Je vous dis que c'est l'homme le plus extraordinaire, le plus sublime, et dont le savoir n'a d'égal au monde que sa bonté. Que d'aumônes il répand ! que de bien il fait ! Cela passe toute imagination.

— Quoi ! Monseigneur ! votre Excellence ne lui a rien donné pour tout cela, pas la moindre avance, pas de promesses, pas d'écrit qui vous compromette ? Pardonnez ma curiosité, mais puisque vous voulez bien me confier vos mystères, je...

— Vous avez raison, madame, et je puis vous assurer un fait, c'est qu'il n'a absolument rien demandé, qu'il n'a rien reçu de moi.

— Ah ! Monseigneur ! m'écriai-je, il faut que cet homme compte exiger de vous de bien dangereux sacrifices, pour acheter aussi cher votre confiance illimitée ! A votre place, j'y prendrais garde ; il vous conduira loin.

Le cardinal ne me répondit que par un sourire d'incrédulité ; mais je suis sûre que plus tard, dans l'affaire du collier, lorsque Cagliostro et madame de Lamoignon l'eurent jeté au fond de l'abîme, il se rappela mes paroles.

Nous causâmes ainsi presque toute la soirée, et je finis par découvrir le but de ses cajoleries ; le pauvre prince n'agissait pas de lui-même. Cagliostro savait mon amitié avec la grande duchesse de Russie, et il avait insisté près de son protecteur pour qu'il me persuadât de son pouvoir occulte, afin d'arriver par moi à Son Altesse impériale. Le plan n'était pas mal conçu, mais il échoua devant ma volonté : je ne dis pas ma raison, elle eut été insuffisante ; je ne dis pas ma conviction, je la sentais ébranlée....¹

Nous ne nous livrerons pas ici à une dissertation philosophique sur la crédulité humaine, ni sur la facilité avec laquelle de grands esprits se laissèrent subjugués, à la fin du XVIII^e siècle, par les jongleries du magnétisme et de Mesmer ; mais nous sommes maintenant bien préparés pour entreprendre le récit de la plus gigantesque aberration qu'on ait jamais signalée dans l'esprit d'un prince de la terre, à plus forte raison dans celui d'un prince de l'Eglise.

RENÉ KERVILER.

(A suivre).

fices était immense.... Malgré ses énormes richesses, le cardinal de Rohan était endetté. Il semble que le défaut d'économie ou plutôt la prodigalité soit une maladie héréditaire chez les personnes de cette maison.... etc. » Et le duc de Lévis le prouve par de nombreux exemples. (*Souvenirs et portraits* par M. de Lévis. Paris, Buisson, 1813. 8° 152-154.

¹ Mém. de M^{me} d'Oberkirch, I, 145-150.

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1880

IV*

PROCÈS AVEC LE PRÉSIDENTIAL DE NANTES. LE COUVENT DE L'ERMITAGE FERMÉ PAR ORDRE DU ROI, COMME NON AUTORISÉ. LES SCELLÉS POSÉS SUR LA CHAPELLE. LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV, QUI CONFIRMENT L'ÉTABLISSEMENT DES CAPUCINS A L'ERMITAGE. RÉOUVERTURE DU COUVENT.

1683-1688

Pendant les débats de ces procès, il s'était passé plusieurs faits intéressants, sur lesquels il nous faut revenir.

Les quelques cellules des ermites ne pouvaient suffire pour loger les religieux, et la chapelle bâtie par le frère Brunø était beaucoup trop petite. Peu après avoir pris possession de l'Ermitage, les Capucins avaient augmenté les bâtiments, avec les aumônes des fidèles¹; les libéralités du maréchal de la Meilleraye leur avaient permis d'élever une chapelle plus grande. Ils avaient aussi construit, tout proche de leur enclos, du côté de l'est, sur le terrain du sieur

* Voir la livraison de février 1884, pp. 122-137.

¹ Verger est complètement dans l'erreur, lorsqu'il nous dit : *Notes sur la Commune*, 1038 : « L'église et les autres bâtiments des Petits-Capucins étaient assis sur un rocher, dans lequel les cellules des moines avaient été creusées. » Des cellules creusées dans le roc, cela fait bien pour l'imagination, dans une page de littérature descriptive; malheureusement ici ce n'est pas conforme à la vérité. Aucune cellule de religieux n'était creusée dans le roc; toutes se trouvaient dans le bâtiment qui s'élevait au-dessus du rocher.

de la Hautière une *échelle* ou escalier de pierre ¹. En 1633, cet escalier, qui se trouvait à l'endroit même où est aujourd'hui l'escalier de Sainte-Anne, et qui partait du bord de la Loire, ne montait encore que jusqu'aux deux tiers du coteau. Quelques années plus tard, on devait le terminer et l'appeler *les cent pas*, nom sous lequel il fut surtout connu ². En attendant, les Capucins avaient ouvert de ce côté, dans le mur de leur enclos, une porte pour arriver à cet escalier, qui leur servait ainsi qu'au public. Enfin, à force de travail, les religieux de l'Ermitage avaient formé sur le roc trois jardins en amphithéâtre, depuis la chapelle et le bâtiment d'habitation jusqu'au bas du coteau. Cependant ils n'avaient pas reporté leur muraille de ce côté jusqu'au chemin des bateliers, comme les y autorisait l'acte de donation du 29 juin 1636. Ils trouvaient sans doute, que la valeur de ce terrain n'aurait pas compensé la dépense qu'ils auraient faite pour l'enclore. Mais ils avaient renfermé dans leur clôture le petit bois que ce même acte du 29 juin 1636 leur concédait, et ils y avaient tracé « cinq allées en terrasse, les unes sur les autres, et une en travers d'icelles..... Au bout de la dernière des dites allées, vers la rivière, était un petit logement en appentif, servant à loger le garçon du couvent. »

L'ensemble de tous ces travaux et la plantation de la rabine dont nous avons déjà parlé, avaient grandement modifié ce coteau, à peu près désert cent cinquante ans auparavant. « Quand les princes et les grands venaient visiter Nantes, on ne manquait jamais de les conduire à l'Ermitage, pour les faire jouir de la perspective qu'on y avait ³, » et leur montrer les travaux exécutés par les Capucins. Louis XIV, lui-même, y alla, lorsqu'il vint à Nantes, à la fin du

¹ Le Breton, 2 mai 1850, fait de cet escalier de pierre « un ignoble escalier de bois. »

² Cet escalier avait sept pieds et demi de largeur. Lorsqu'il fut terminé, il eut cent trente-six pieds de longueur.

³ P. Grellier, *Lycée armoricain*, T. VI, page 31. Cet auteur ajoute : « On y a même mené les dames, et on a répété pendant longtemps à Nantes l'anecdote tant soit peu graveleuse de la maréchale d'Estrées, que je ne veux pas redire ici. » Nous ignorons à quoi cet auteur fait allusion. Ce que nous savons, c'est que les femmes, même princesses et reines, n'ont jamais pu entrer dans les couvents des Capucins,

mois d'août 1661 ¹, A cette occasion, les Capucins de la Fosse se réunirent à ceux de l'Ermitage; et le Supérieur de ce dernier couvent reçut le roi, avec le crucifix. Louis XIV entendit la messe dans la chapelle, et, s'il faut en croire plusieurs auteurs, il trouva excellent le raisin qu'on lui offrit après la messe ².

Mais, combien y avait-il alors de religieux au couvent de l'Ermitage ? Travers, écrivant vers l'année 1750, se contente de dire : « Cet hospice est devenu un couvent renfermant *treize* religieux ³. » Ogée nous dit de même : « Cette maison est de *treize* religieux ⁴. » Lecadre, voulant préciser davantage, affirme que « les Capucins occupèrent ce couvent, au nombre de *treize* religieux, en 1664 ⁵. » Nous n'avons pu savoir s'il y avait *treize* religieux à l'Ermitage, en 1750, mais il est incontestable pour nous que ce nombre ne s'y trouvait pas en 1664. Les Capucins n'avaient d'abord été que quatre ou cinq à l'Ermitage ; peu à peu ce chiffre fut augmenté. Ils étaient là au nombre de *dix* seulement, en l'année 1679. Alors, sur l'ordre de leur Père général, on y en ajouta deux autres ; ce qui porta à *douze* religieux le personnel du couvent. Ils n'étaient encore que douze, le 15 avril 1688. Pendant ce temps, il y avait quarante-six religieux Capucins au *Grand Couvent*.

Qui donc aurait pensé que ces douzes religieux, favorisés de la comme dans tous les couvents cloîtrés d'hommes, sans une permission spéciale du Souverain Pontife. Cette entrée leur était et leur est encore interdite, sous peines d'excommunication, encourue par le fait même, pour elles et pour les religieux qui les y introduiraient.

¹ C'est l'indication que nous trouvons sur nos documents. Travers, *Histoire de Nantes*, T. III, page 870, dit que le roi arriva à Nantes, le 1^{er} septembre.

² La tradition défigure ce fait et transforme en vin délicieux le raisin offert à Louis XIV. Il n'eût pas été étonnant que les Capucins eussent, ce jour-là, un vin excellent à offrir à Louis XIV. Quel est donc le plus riche habitant de Nantes qui n'eût donné alors, aux Capucins de l'Ermitage, quelques-unes des meilleures bouteilles de sa cave, pour faire honneur au roi ? Cependant les auteurs, qui rapportent cette visite de Louis XIV au couvent de l'Ermitage, ne parlent que de raisin. — Voir : Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, T. II, page 191 ; — Lecadre, *Lycée armoricain*, T. VI, page 39 ; — Verger, *Notes sur la commune*, 1038.

³ *Histoire de Nantes*, T. III, page 275.

⁴ *Dictionnaire de Bretagne*, T. II, page 191.

⁵ *Lycée armoricain*, T. VI, page 39.

visite de Louis XIV, seraient bientôt en butte aux tracasseries de l'Administration, et verraient leur couvent fermé par ordre du roi ? C'était cependant ce qui devait arriver. Mais, pour que nos lecteurs ne soient pas exposés à confondre une époque avec une autre, donnons quelques explications, avant d'entrer dans le récit des faits.

Il était constant, sous l'ancienne monarchie, que les religieux ne pouvaient fonder un couvent dans une ville, sans le consentement de l'Evêque, l'agrément de la Ville et l'autorisation du Roi. La nécessité du consentement de l'Evêque se comprend facilement. On s'explique aussi très-bien celle de l'agrément de la Ville, parce qu'alors les villes, qui possédaient des couvents, venaient en aide aux religieux dans leurs besoins. La conduite de la ville de Nantes fut toujours remarquable sous ce rapport. Enfin, la nécessité de l'autorisation du Roi est clairement démontrée par ce fait, que les biens des couvents étaient des biens *de mainmorte*, dans toute la force du terme. Ces biens étaient déchargés de toute redevance envers le Roi, et les religieux ne pouvaient en aliéner la plus petite partie, sans une permission royale.

Les Capucins n'avaient point demandé de *lettres patentes particulières et spéciales*, pour l'établissement de chacun de leurs couvents en France. Ils se contentaient des *lettres patentes générales*, que leur avaient octroyées les Rois : Henri III (juillet 1576), Henri IV (19 octobre 1600), Louis XIII (mai 1619), Louis XIV (décembre 1662) ¹. Toutes ces lettres, en effet, confirmant les grâces et privilèges accordés aux Capucins, depuis le roi Charles IX, ratifiaient l'établissement de leurs couvents déjà existants, les autorisaient à accepter tous les *lieux* qui leur étaient offerts ou donnés dans l'étendue du Royaume, et à y bâtir des couvents et des chapelles, et leur permettaient de quêter dans les villes et dans les campagnes, sans que personne ne pût les en empêcher.

Mais, au mois de décembre 1666, Louis XIV fit publier un *édit*,

¹ Copie de ces lettres patentes nous a été communiquée par le R. P. Apollinaire de Valence, Capucin du couvent de Paris.

ou *déclaration*, qui révoquait toutes les lettres patentes « portant des permissions générales, aux religieux et aux religieuses, de s'établir en France. » Toutes les communautés indistinctement établies dans le royaume, depuis trente ans, étaient tenues de représenter les lettres patentes, en vertu desquelles elles avaient été établies, aux juges des lieux, en présence des substituts des procureurs généraux, et cela dans un délai de trois mois à partir du jour de la publication de l'*édit*.

En effet, le Roi avait été informé que, grâce à ces lettres patentes générales, certains ordres religieux avaient peut-être multiplié leurs établissements plus qu'ils n'auraient dû, et certaines villes s'en plaignaient. Il paraît aussi que quelques Ordres avaient fondé des couvents sans aucune lettre patente, ni *particulière* ni *générale*. Le Roi voulait faire cesser ce qu'il considérait comme un abus, supprimer, s'il le fallait, quelques-uns de ces couvents, et transporter, au besoin, les religieux et les religieuses des couvents supprimés dans d'autres maisons des mêmes Ordres.

Les Capucins, dont un certain nombre de couvents pouvait se trouver menacé par cette *déclaration*, adressèrent une requête au Roi, en son Conseil. Ils demandaient que l'*édit* de 1666 ne leur fût pas appliqué, ou plutôt qu'on y dérogeât en leur faveur. Un arrêt du Conseil d'État, en date du 23 septembre 1668, fit droit à la requête des Capucins, en considération surtout de la ferveur exemplaire avec laquelle ils observaient leur règle, des bons rapports qu'ils entretenaient avec les habitants des villes où ils étaient établis, et du dévouement dont ils avaient fait preuve au service des pestiférés ¹. Seulement, il fut décidé qu'il leur faudrait des *lettres patentes particulières* pour chacun des couvents qu'ils fonderaient à l'avenir. Le Roi confirma cet arrêt dès le lendemain, 23 septembre 1668 ².

¹ Cet arrêt constate que déjà deux-cent-soixante-dix-huit Capucins étaient morts au service des pestiférés, et que ces religieux exerçaient encore le même ministère de charité, dans les villes de Soissons, Rouen, Amiens, Compiègne, etc., etc.

² Extrait des Registres du Conseil d'État : Copie communiquée par le R. P. Apollinaire de Valence.

Les Capucins de l'Ermitage devaient donc être parfaitement tranquilles. L'édit de 1666 ne pouvait les atteindre, puisqu'ils étaient établis à l'Ermitage depuis quarante-deux ans. Bien plus, comme ils ne faisaient qu'un seul corps avec le Grand-Couvent de la Fosse, on pouvait faire remonter leur établissement à Nantes à l'année 1593, c'est-à-dire, à soixante-douze ou soixante-treize ans. Enfin, le Roi avait dérogé à l'édit de 1666, en leur faveur, pour le passé. C'était cependant de là que devaient sortir leurs difficultés avec l'Administration.

Au commencement de l'année 1683, les Capucins de l'Ermitage entreprirent de faire démolir une partie de leur ancien bâtiment, qui menaçait ruine, et de faire réparer l'autre partie, « afin qu'il fût plus commode pour loger les religieux. » A cette nouvelle, le Substitut du Procureur Général du Roi, au Présidial de Nantes, se hâta de faire opposition au projet des Pères Capucins, prétextant qu'ils voulaient faire de l'Ermitage une communauté séparée de celle du Grand-Couvent. Par là, disait le Substitut, les Capucins allaient directement contre l'édit de 1666, « qui défendait, à toutes sortes de religieux, de s'établir sans lettre du Roy. » D'ailleurs, il y avait déjà bien assez de Capucins à Nantes, puisqu'on y en comptait quatre-vingt. Il n'y avait donc pas lieu à fonder un nouveau couvent. Devant cette opposition, les Capucins arrêtrèrent les travaux, et les ouvriers quittèrent le chantier.

Mais le Substitut du Procureur Général n'avait donné aucune assignation aux religieux, pour faire juger cette opposition. « Messire René de Pontual, chevalier, sieur dudit lieu, Conseiller du Roy en ses Conseils, Président de la Chambre des Comptes, et Syndic ¹, nommé par Sa Sainteté, pour la communauté des Révérends Pères Capucins de la ville de Nantes, » porta l'affaire au parlement de

¹ Chez les Capucins, on nomme *Syndic*, ou *Père temporel*, le séculier qui est nommé par le Pape, pour s'occuper, au nom du Saint-Siège, des intérêts temporels de la communauté. Cette charge est parfois, mais dans des cas très rares, accordée à des femmes de haute condition, bienfaitrices insignes des Capucins. Alors elles sont désignées sous le titre de *Mères temporelles*.

Yannes. M. de Pontual exposait dans sa requête que les Capucins, établis à l'Ermitage dès l'année 1622, n'avaient jamais fait qu'un même corps avec le *Grand-Couvent*, duquel ils tiraient toute leur nourriture et subsistance, sans jamais faire eux-mêmes aucune quête dans les villes et les faubourgs. Ils allaient, dans les processions publiques, avec les religieux du Grand-Couvent, et sous la même croix. Ce n'était donc qu'une même communauté, en deux maisons séparées. Tous les religieux, réunis ensemble, n'atteignent pas le chiffre de quatre-vingt, comme le suppose M. le Substitut, mais seulement celui de cinquante-huit. S'il y a à l'Ermitage un Supérieur distinct de celui du Grand-Couvent, c'est qu'un Supérieur est toujours nécessaire, pour mettre le bon ordre dans une maison religieuse. Du reste, il y en avait déjà un, lorsque le Roi eut la bonté de visiter l'Ermitage, en 1661. Les lettres du Roi, de décembre 1662, ont confirmé les Capucins dans leurs anciens privilèges et établissements. « La déclaration du Roy de mil six cent soixante six ne peut pas avoir d'esfect pour les empescher de réparer et augmenter les bastiments des anciennes maisons, comme il conste par l'arrest du Conseil d'Etat de 1668, qui déroge expressément à la déclaration de 1666, mais seulement pour empescher leurs établissements nouveaux... » Bref, M. de Pontual demandait qu'il plût à la Cour « de permettre aux Capucins de constinuer le bâtiment par eux commensé, et faire deffense, audit Substitut dudit Procureur Général du Roy, de les y troubler. » Le 30 avril 1683, fut rendu l'arrêt suivant :

« La Cour, sans avoir esgard à présent à l'opposition du Substitut du Procureur Général du Roy, a permis auxdits Pères Capucins de constinuer le bastiment par eux commensé, et dont est question. Fait deffenses à toutes personnes de les y troubler..

Faict en Parlement, à Vannes, le 30^{me} avril 1683.

LECLÈRE.

Ayant ainsi eu gain de cause contre le Présidial de Nantes, comme ils l'avaient eu précédemment contre les héritiers du sieur de la Hautière, les Capucins de l'Ermitage augmentèrent et réparèrent

tranquillement leur couvent. Mais un danger plus grand les menaçait.

Malgré l'édit ou *déclaration* de 1666, il s'était encore établi en France un certain nombre de couvents, sans lettres patentes du Roi. Tels étaient, dans la juridiction de Nantes, l'hospice des Religieux de la Merci, établis « sur le pavé de Nantes, à Nantes, en l'année 1672, » et le couvent « des Religieuses de Saint-Dominique, dites *Catherinettes*, établies au bois de la Touche, en l'an 1681. » Louis XIV, informé de ces faits, se fit présenter un état de toutes ces communautés, et, au mois d'avril 1688, il publia un édit supprimant toutes les communautés d'hommes et de femmes, établies dans le royaume depuis l'année 1660, sans lettres patentes du Roi. Les religieux et religieuses de ces communautés supprimées devaient être envoyés dans d'autres maisons des mêmes Ordres.

Cet édit fut expédié à Vannes, le 4 avril 1688, au sieur de la Falluère, premier Président au Parlement de Bretagne, avec injonction de le faire exécuter. Celui-ci le transmit, le 15 avril, au sieur « Louis Charète, escuyer, seigneur de la Gascherie, Conseiller du Roy et Sénéchal Président au Présidial de Nantes, » qui le notifia, le 17 avril, aux communautés mentionnées dans l'état qui avait été présenté au Roi.

Chose assez étrange ! les Capucins du coteau de Miséry étaient compris parmi les religieux dont les couvents devaient être fermés, comme si le couvent de l'Ermitage n'avait été fondé qu'en l'année 1679. L'édit leur fut donc notifié, le 17 avril 1688, aussi bien qu'aux Religieux de la Merci et aux Religieuses de Saint-Dominique. Voici la copie authentique du procès-verbal de cette notification :

« L'an mil six cent quatre vingt huit, le samedi 17^{esme} jour d'avril, Nous, Louis Charète, Escuyer, seigneur de la Gascherie, Conseiller du Roy et Sénéchal Président au Présidial de Nantes, Sçavoir faisons qu'ayant reçu le jour d'hier l'ordre de Sa Majesté, au sujet de la sortie des maisons et communautés religieuses d'hommes et filles, qui se sont établies, en des lieux où elles sont actuellement, depuis l'année mil six cent soixante, sans sa permission, au pied de laquelle est l'attache de Monsieur le premier Président, dont la teneur suit :

DE PAR LE ROY

« Sa Majesté ayant esté informée que les maisons et communautés d'hommes et filles, mentionnées dans ledit estat, se sont establies en des lieux où elles sont actuellement, depuis l'année mil six cent soixante, sans permission, Elle veut et entend que les religieux et religieuses sortent actuellement desdites maisons et communautés, pour aller chez telles autres de leur Ordre que bon leur semblera, de manière qu'il ne reste aucune marque de communauté dans les lieux où elles se sont establies sans lettres patentes ; enjoint Sa Majesté au sieur de la Falluère, premier Président au Parlement de Bretagne, d'y tenir la main.

« Fait à Versailles, le 4^{esme} avril 1688.

« Signé : LOUIS, et plus bas : COLBERT. »

« René Lefeuvre, Chevalier, Seigneur de la Falluère, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, et premier Président au Parlement de Bretagne, veu l'estat envoyé par le Roy, en fin duquel est l'ordre de Sa Majesté, dont copie est ci-dessus, nous avons, pour l'exécution dudit ordre, à l'égard des Religieux de la Mercy, dans l'hospice sur le pavé de Nantes, à Nantes, establis en l'année 1672, des Capucins de la Chapelle du Miséry, establis en l'année 1679, et dès 1662, et des Religieuses de Saint-Dominique, dites Catherinettes, establies au bois de la Touche, en l'an 1681, commis le Sénéchal de Nantes ; et, à l'égard des Religieuses de Pont Chateau, tel autre juge qu'il jugera à propos. Tous lesquels Religieux et Religieuses sont compris dans l'estat du Roy, et seront tenus, conformément audit ordre, de se retirer incessamment, en sorte qu'il ne reste aucune marque de communauté.

« Fait à Vannes le 15^{esme} avril 1688.

« LEFEUVRE DE LA FALLUÈRE. »

« Pour l'exécution dudit ordre, nous sommes, en compagnie d'André Boussineau, Escuyer, sieur de la Patissière, Conseiller et Procureur du Roy au Présidial dudit Nantes, et de M. Jean Le Boucher, premier Commis audiancier de ladite Cour, nostre adjoint, descendus à la chapelle du Miséry, située sur la paroisse de Chantenay, occupée par les religieux Capucins, et, estant entrés dans la maison, nous y avons esté reccus par le Père Gabriel de la Roche Bernard, le Père Gabriel de Nantes, et le Père Honoré de Combour, qui nous ont introduits dans le réfectoire, et, en leur présence, nous avons fait faire lecture, par nostre greffier, de l'ordre du Roy, ci devant inséré, et, après l'avoir ouy, ils ont dit qu'ils sont très-obéissants et tous soumis aux ordres de Sa Majesté, desquels ils

donneront..... avis à leurs Supérieurs Majeurs, pour les exécuter. Cependant ils supplient qu'il soit considéré que bien loing que ceux, dont ils ont entendu la lecture, pour la suppression de quelques monastères de la Province, soient pour la suppression de celui-ci, qu'ils semblent la confirmer, d'autant qu'ils sont seulement pour la suppression des monastères et couvents établis depuis l'an 1660, et qu'il y a une famille de religieux Capucins audit lieu de l'Hermitage dès 1621¹, qui a toujours subsisté depuis ce temps, dépendant du *Grand-Couvent* des Capucins, situé à la Fosse de Nantes, lequel leur fournit la nourriture et les vivres nécessaires, sans qu'il s'y soit fait aucun changement, si ce n'est pour l'intérieur et régularité dudit monastère, et ce dans les visites différentes de leur Général et Supérieurs Majeurs, et que, quand en 1679, par l'ordre de leur Général, ils ont augmenté le nombre des religieux, c'a esté pour y pouvoir faire l'office divin. de jour et de nuit, et y pouvoir garder une plus étroite régularité, sous la conduite d'un Gardien; que ledit nombre n'a augmenté que de deux, et a diminué à proportion au *Grand-Couvent*. Ce qui fait voir évidemment que si leur dit monastère étoit compris dans le catalogue des maisons, que Sa Majesté ordonne estre supprimées dans la Province, avec tout le respect qu'ils doivent à tout ce qui vient de Sa Majesté, ils ne devraient se trouver du nombre, et supplient, attendu qu'il est visible que ce ne peut être que par erreur qu'ils se trouvent du nombre de ceux qui doivent estre supprimés, de les vouloir bien laisser dans leur chapelle, et leur donner le temps de se pourvoir vers Sa Majesté, pour faire lever ladite erreur, et d'avoir les ordres de leurs Supérieurs Majeurs. [Ils rappellent] qu'ils estoient établis dans ce lieu, de 1622, et sont sous la protection des lettres patentés accordées par le Roy, heureusement régnant, et des autres Roys ses prédécesseurs, qui leur donnent la permission de s'establis dans les lieux où ils seront appelés, sans estre obligés d'avoir des lettres patentes particulières pour ledit établissement, que Sa Majesté avait bien voulu confirmer, par arrest du Conseil d'Etat, du 23 septembre 1668; et ainsi ils ont tout lieu d'espérer que, quand Sa Majesté sera informée de l'estat dudit monastère et de leurs droicts, elle aura la bonté de leur continuer en particulier les mêmes grâces qu'elle a accordé à leur Ordre en général, et voudra bien qu'ils continuent de demeurer audit monastère de l'Hermitage, à servir le bon Dieu, en sainteté et justice, et le prier pour la continuation de la santé de Sa Majesté, qui est la source de tout le bonheur de son royaume. De plus, qu'ils ont eu l'avantage et le honneur, en l'année 1664, vers la fin

¹ Comme il est facile de le voir, d'après les pièces que nous avons précédemment citées, cette date est fautive. Il faut lire 1622.

du mois d'août, temps auquel le Roy voulut bien honorer la ville de Nantes de sa présence, de recevoir Sa Majesté, dans leur dit monastère et couvent de l'Hermitage, où il voulut bien entendre la sainte messe; et que la famille des Capucins de Nantes assemblée dans ladite maison de l'Hermitage, annexe de leur maison de la Fosse, eut l'honneur de recevoir Sa Majesté, et que, dans ledit temps, il y avait un Supérieur, distingué et différent de celui du Grand-Couvent, estant nécessaire qu'il y ait toujours quelques religieux qui aient la supériorité dans une maison, quelque dépendant de l'autre, pour le bon ordre de la Religion.

« Ainsi signé : F. GABRIEL *de la Roche-Bernard*, Gardien indigne des Capucins de l'Hermitage, F. GABRIEL *de Nantes*, Capucin indigne, F. HONORÉ *de Combour*, Capucin indigne.

« Par le dit sieur Procureur du Roy, a esté dit qu'il n'est point de son ressort d'avoir égard aux dires et déclarations desdits religieux, mais seulement requérir, comme il fait, l'exécution des ordres de Sa Majesté, et qu'il leur soit enjoint de céder incessamment cette maison, et se retirer conformément à la volonté du Roy; et a signé :

« Ainsi signé : BOUSSINEAU.

« Desquels dires et déclarations nous avons décerné acte, et, en conséquence de l'ordre de Sa Majesté, de celui de M. le premier Président, et le requérant ledit Procureur du Roy, avons enjoint auxdits Religieux Capucins, établis en communauté au nombre de douze, dans cette maison de l'Hermitage, de se retirer incessamment en tout autre couvent de leur ordre que bon leur semblera, à peine d'y estre contraint par les voies et rigueurs des ordonnances.

« Signé : LOUIS CHARÈTE.

« Et après avoir fait lecture de la présente auxdits Religieux, ils ont déclaré se soumettre à l'ordre de Sa Majesté et à notre ordonnance, qu'ils offrent exécuter, passé qu'ils auront reçu l'obédience de leurs Supérieurs.

« Signé : F. GABRIEL *de la Roche-Bernard*, Gardien indigne des Capucins de l'Hermitage, F. GABRIEL *de Nantes*, Capucin indigne, F. HONORÉ *de Combour*, Capucin indigne.

• De tout quoi, avons discerné et rédigé le présent nostre procès verbal, pour valloir et servir ce que de raison, ledit jour 17^{me} avril 1688.

LOUIS CHARÈTE, BOUSSINEAU, LE BOUCHER.

« Délivré la présente grosse par extrait. A Nantes le 20 avril 1688. »

A peine le Sénéchal de Nantes s'était-il retiré, que les Capucins virent arriver à l'Ermitage le chanoine Claude-Maurice Lerat, vicaire général de Nantes. Il venait, au nom de l'Evêque, notifier aux

Capucins l'édit qui fermait et supprimait leur couvent. Car, à cette époque, dans les questions de ce genre, l'autorité civile se mettait toujours d'accord avec l'autorité religieuse. Le procès-verbal de M. le chanoine Lerat est ainsi conçu :

17 Avril, 1688.

« Claude-Maurice Lerat, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, Abbé de Brignon, Trésorier et Chanoine de l'Eglise de Nantes, Vicaire Général de Monseigneur l'Evêque dudit Nantes, savoir faisons, qu'en exécution de Mondit Seigneur, ce jour 17^{me} avril 1688, nous serions transporté au monastère et couvent des religieux Capucins, au lieu dit l'Hermitage, proche la Fosse, l'un des faubourgs dudit Nantes, où étant arrivé, auriens demandé à parler au Père Gardien d'yceluy, et autres Religieux, qui en composent la famille. A l'instant se seraient présentés devant nous les Pères : Gabriel de la Roche-Bernard, Gabriel de Nantes, Honoré de Combours, auxquels aurions dit que nous avons ordre, de Mondit Seigneur Evêque, de leur faire connaître que le Roy souhaitait et ordonnait qu'ils abandonnassent ledit lieu de l'Hermitage, et se retirassent aux autres couvents de leur Ordre, en sorte qu'il ne restât audit lieu aucune marque de communauté; même que Sa Majesté ordonnait à Mondit Seigneur d'interdire l'église et la chapelle de leur dit couvent.

« A l'endroit, nous aurait été répondu par ledit Père Gardien, en son nom et celui de sa famille, qu'ils étaient très-obéissants... »

(Le reste comme à la pièce précédente jusqu'à la signature des Pères.)

Ces deux pièces confirment ce que nous avons dit plus haut, au sujet du nombre des religieux qui étaient à l'Ermitage. Elles nous font voir également jusqu'où allait la rigueur de l'édit du Roi, puisque l'Evêque de Nantes devait interdire l'église et la chapelle, et qu'il ne devait rester à l'Ermitage aucune marque de communauté,

Mais qui donc avait fait comprendre le couvent du coteau de Miséry parmi les maisons religieuses à supprimer? Nous n'avons pas de preuves positives sur ce sujet, mais tout nous indique que c'était le Présidial de Nantes. En effet, c'est bien la même question déjà soulevée par le Substitut du Procureur du Roi, en 1683. Les Capucins de l'Ermitage avaient été dénoncés, comme formant une communauté séparée de celle de la Fosse, depuis l'année 1679. Les

Capucins n'avaient qu'une chose à faire, protester, et rétablir la vérité des faits.

Mais, ni le Sénéchal de Nantes, ni le Vicaire général n'avaient fixé de date aux Capucins de l'Ermitage, pour l'évacuation et la fermeture de leur couvent. Ceux-ci profitèrent du répit qui leur était accordé pour adresser leurs représentations au sieur de la Falluère, faire des démarches auprès du roi, et prendre les ordres de leurs *Supérieurs Majeurs*,

Ils rappelaient au sieur de la Falluère l'origine première de l'établissement des Capucins à Nantes, et spécialement celle des Capucins de l'Ermitage, telle que nous l'avons précédemment indiquée, les donations qui leur avaient été faites, les procès qu'ils avaient soutenus et gagnés contre les héritiers du sieur de la Hautière, leur fondateur, et contre le Présidial de Nantes, et la visite que le roi avait faite à l'Ermitage, en 1661. Ils y ajoutaient :

« Monseigneur, les pièces dont on vous a parlé ci-dessus, feront connaître que l'établissement du couvent de l'Hermitage de Nantes n'a pas été fait en 1679, mais plus de cinquante ans auparavant.

Elles vous feront voir que l'opposition que le Procureur du Roy de Nantes forma, en 1683, à leurs bastiments, fut condamnée par un arrêt du Parlement de cette province. Enfin les mêmes pièces vous feront connaître que le couvent de l'Hermitage est indépendant du Grand-Couvent de la ville de Nantes, y aiant toujours eu dans l'un et dans l'autre des Supérieurs différents et que la seule relation qu'il y a eu et qu'il y a encore actuellement, entre les deux maisons, n'est que pour le temporel et par la subsistance que le Grand Couvent fournit à celui de l'Hermitage, afin que la ville de Nantes ne soit pas chargée des questes de deux différentes maisons, les religieux du couvent de l'Hermitage ne faisant aucunes questes dans ladite ville.

Il est donc vray, Monseigneur, que ce qu'on expose à Sa Majesté est directement opposé aux actes dont on vous a parlé, et qu'on a raison de croire que, sur le rapport que vous aurez la bonté de lui faire, Sa Majesté révoquera son ordre, et conservera cette maison dans l'estat où elle a esté depuis plus de soixante ans.

En effet, Monseigneur, quelle aparance il y a-t-il qu'un Roy, qui

donne aux religieux Capucins de son royaume des marques si sensibles de sa royalle bonté et des témoignages si publics de sa protection et de son estime, veuille renverser une communauté qu'il a honorée de sa présence, où l'on sacrifie tous les jours le corps et le sang du Fils de Dieu, pour la conservation de sa sacrée personne, la prospérité et les heureux succès de ses armes, et où l'on gémit incessamment au pied des autels, pour attirer sur sa personne et sur toute sa famille royale les bénédictions du ciel.

Sy le Roy n'eust pas lui-même approuvé cette communauté de l'Hermitage de Nantes, ne l'eust-il pas supprimée, lors qu'il honora cette maison de sa royalle présence, en 1661, y estant reçu par le Supérieur dudit lieu, à la teste de sa communauté, avec les cérémonies accoutumées en pareille occasion. Cependant Sa Majesté, bien loin de la supprimer, y donna mille marques de ses bontés, y entendit la sainte Messe, se promena dans l'enclos. Serait-il donc juste après cela que, sur de simples suppositions, on privât les religieux Capucins d'une maison qui leur est d'autant plus chère et plus précieuse, qu'elle est demeurée plus illustre, par l'honneur que le plus grand Roy de la terre lui a fait de la visiter ? »

Ici les Capucins mentionnent les grâces, faveurs et privilèges qui leur ont été accordés par les rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et l'arrêt du Conseil d'État, du 23 septembre 1668, confirmé par le Roi. Ils terminent ainsi leurs représentations :

« Des grâces si essentielles d'un grand Roy, des privilèges si authentiques deviendront-ils inutiles aux exposans, dans le temps qu'ils redoublent la ferveur de leurs prières et de leurs vœux pour la conservation d'un Roy, qui faict le bonheur de son Etat et de tous ses sujets, comme il est l'exemple le plus parfait d'un grand monarque.

La soumission que les exposans ont toujours eue et auront toute leur vie pour la volonté de Sa Majesté, les a portés à exécuter ses ordres et les vôtres, Monseigneur. Ils ont quitté cette première solitude, où ils vivaient en repos, en prières et oraisons, mais ils expèrent que la justice du Roy, qui éclate dans toutes ses actions, les conservera dans une maison où ils ne se sont pas établis comme des usurpateurs, et que Vous, Monseigneur, qui protégez, avec tant de générosité, les malheureux opprimés, voudrez bien faire entendre, jusqu'au Throsne du Roi, les raisons qu'on vient de vous exposer, pendant que les exposans de leur part, feront des vœux et des prières, pour la conservation de votre personne et de toute votre illustre famille. »

Ce n'est pas l'*original* de cette pièce que nous avons sous les yeux, mais seulement une copie, sans date et sans signature. Cependant, il nous paraît certain qu'elle devait être signée du Père GABRIEL *de la Roche-Bernard*, gardien de l'Ermitage, et datée du 24 ou du 25 avril. En effet, au moment de la notification de l'ordre du Roy, le 17 avril, les Capucins avaient demandé à en référer à leurs Supérieurs Majeurs. Il leur avait bien fallu six ou sept jours pour écrire et recevoir une réponse. D'un autre côté, ce fut après avoir reçu ces *représentations*, que le sieur de la Falluère donna au Sénéchal de Nantes l'ordre d'aller s'assurer, par lui-même, que les Capucins avaient réellement évacué l'Ermitage. Le Sénéchal s'acquitta de cette commission le 1^{er} mai, et il en rapporta le procès-verbal suivant :

« Advenant le samedi, premier jour de may mil six cent quatre vingt huit, sur les neuf heures du matin, nous, Louis Charete, Escuyer, Seigneur de la Gacheherie, Conseiller du Roy, Sénéchal et Président au Présidial, sommé de se rendre à l'hospice de l'Hermitage, situé au Miséry de Chantenay, occupé par les religieux Capucins, en compagnie de André Boussineau, Escuyer, sieur de la Patissière, Conseiller et Procureur du Roy, audit Présidial, et de nous, greffier, pour sçavoir si lesdits religieux ont obéi aux ordres du Roy, ainsi qu'ils s'y estaient obligés par notre procès-verbal ci devant existants, nous y avons rencontré deux frères religieux, qui nous ont dit que, dès lundi dernier, le Père Gardien et toute sa famille s'est retirée au Grand Couvent, et y ont emporté et fait emporter tous les meubles qui se peuvent transporter facilement, et y sont restés, par l'ordre de leur Gardien, pour la conservation de la maison, attendu que plusieurs gens mécaniques se sont présentés pour faire du désordre. Et, à l'instant, ils ont envoyé advertir le Gardien, nous priant de vouloir attendre sa venue. Et estant arrivé, accompagné de quatre religieux, il nous a dit qu'il a obéi aux ordres de Sa Majesté, aussitôt qu'il a reçu les ordres de ses Supérieurs Majeurs, et s'est retiré dans le Grand Couvent, avecq sa famille, n'ayant laissé que trois religieux, pour la garde de la maison, a fait dégarnir l'autel de la chapelle, et esté tout ce qui lui estait nécessaire pour l'usage de ses religieux, dans leur communauté, de sorte qu'il n'est resté aucune marque de communauté, et néant. Il nous a requis, sy cela ne contrevient point aux ordres de Sa Majesté, d'y laisser trois religieux, soit du Grand Couvent, ou de cette communauté,

pour empêcher qu'il soit commis quelques désordres dans la maison. Et a signé :

« Ainsy signé : FRÈRE GABRIEL *de la Roche-Bernard*, gardien indigne des Capucins de l'Hermitage.

« Desquelles déclarations nous avons décerné acte; et estant entrez dans la maison, et après l'avoir visitée, nous avons vu que les sellules, au nombre de dix huit, sont toutes vuides, n'estant restés que les paillasses dans les lits quy sont de bois de sapin, que les livres de la bibliothèque ont esté emportés, et qu'il est seulement dans le réfectoire six tables attachées sur les tréteaux avecq clous, que l'autel de la chapelle est tout dégarni, tous les ornements ayant esté emportés. Et considérant que, sy la maison estait abandonnée, plusieurs personnes y pourraient entrer par sus les murailles du jardin et y faire du désordre, commettre des impiétez, nous, du consentement du Procureur du Roy, avons permis audit Père Gardien d'y envoyer trois frères, religieux du Grand Couvent, pour la conserver. Après quoi, nous avons fait apposer le scellé sur les deux bouts d'une bande de papier, à chacune des portes desdites sellules, au nombre de quinze et laissé trois, et aussi fait apposer le scellé, sur la porte du dehors de ladite chapelle, et fait deffense, audit Père Gardien, de faire entrer autres religieux que les trois, qui seront par lui commis, ni de lever les scellez, par nous fait apposer, à peine d'estre déclaré désobéissant aux ordres de Sa Majesté, sans que neantmoins les religieux, qui resteront pour la conservation de la maison, se puissent dire estre de la famille dudit Hermitage.

« Signé : LOUIS CHARÈTE, A. BOUSSINEAU, LE BOUCHER.

On le voit, les agents du Roi n'avaient tenu aucun compte des réclamations des Capucins, sur leur droit à rester tous dans leur couvent. Les religieux avaient quitté leur couvent, le lundi, 26 avril, ne laissant dans la maison aucune marque de communauté. Trois seulement étaient autorisés à rester à l'Ermitage, pour garder la propriété; les scellés étaient mis sur les portes des cellules et sur la porte extérieure de la chapelle. Ceux qui voulaient faire supprimer le couvent de l'Ermitage, comme non autorisé, y avaient réussi, mais leur triomphe devait être de courte durée. Voici comment Ogée raconte la chose.

(A suivre.)

Fr. FLAVIEN, *capucin*.

NOS POÈTES

A MON AMI M. DE LA SICOTIÈRE, SÉNATEUR

Ah ! qu'il est loin de nous ce bon temps, où Boileau,
Juge sévère, mais ayant le sens du beau,
Des poètes guidait la nature choisie
En montrant que dans l'art tout n'est pas fantaisie,
Que sa voie est étroite, et qu'on court un danger
A vouloir l'élargir et surtout la changer,
Qu'il a ses lois, un code et presque un évangile,
Qu'on modèle les vers comme on pétrit l'argile,
Qu'il faut, les retouchant, les retouchant encor,
En bannir la scorie et n'y laisser que l'or,
Qu'on ne peut soigner trop et le style et la rime,
Que ne pas observer la césure est un crime,
Que, l'horrible cheville exclue absolument,
On ne saurait non plus souffrir l'enjambement,
Ni l'hiatus, enfin qu'on doit sur toute chose
Éviter dans les vers les formes de la prose.

Ainsi pensait Boileau deux siècles avant nous,
Alors qu'on écoutait ses arrêts à genoux.
Déjà chez les anciens la route du Parnasse
N'avait-elle pas eu son guide dans Horace ?
Si bien que Despréaux ne fit sur ce chemin
Que suivre, en l'égalant, le critique romain.

Mais que sont devenus aujourd'hui ces préceptes,
Dont la France a compté tant d'illustres adeptes ?

Ils étaient, j'en conviens, gênants jusqu'à l'excès,
 Et l'on peut à côté rencontrer le succès ;
 Mais ils avaient du bon pour l'esprit, pour l'oreille.
 Sans eux, on comprend mal un Racine, un Corneille,
 Et je préfère encor la rigueur d'autrefois
 Au moderne mépris des règles et des lois.

Les poètes du jour lancés à toute voile
 Et souvent sans avoir consulté leur étoile,
 Produisent, pour produire, ou stances ou couplets.
 Grands enfants enfilant des grains de chapelets.
 — Serait-ce que pour eux la principale affaire
 Est d'exposer d'emblée aux vitres du libraire
 Un volume complet, un gros in-octavo,
 Tout prêt à recevoir la reliure en veau ?
 Ah ! si dans leurs désirs, plus simples, plus modestes,
 Ils publiaient un jour quelque chanson de gestes,
 Un autre jour une ode, une éptre, un sonnet ;
 A leur fécondité, si mettant le signet,
 Ils n'écrivaient jamais qu'aux heures de la muse,
 Et n'en exigeaient pas des vers qu'elle refuse,
 S'ils voulaient attacher moins de prix, en un mot,
 Au *long poème* et plus au *sonnet sans défaut*,
 Plusieurs peut-être, au lieu de bâtir sur le sable,
 Auraient pu conquérir une gloire durable ;
 Mais au réel ils ont préféré l'apparent
 Et, pouvant faire *bien*, mieux aimé faire *grand*.

Quelquefois cependant, Pailleron ou Coppée
 Servent aux délicats élégie, épopée,
 Où pétillent la verve et l'inspiration.
 Chez eux le tour est vif, neuve l'expression,
 L'image a du brillant, la rime est toujours riche ;
 Mais le vers, inégal comme un terrain en friche,
 Au gosier du lecteur livrant de durs assauts,

Fait éclater sa voix en mille soubresauts ;
 Le style est ferme et sain, il a la grande allure ;
 Seulement, il lui manque un peu de ciselure,
 De recherche, de soin, de cet art infini
 Qui semble révéler la main d'un Cellini.

C'était votre art, Musset, Brizeux et Sainte-Beuve,
 Vous que la poésie a pleurés comme veuve.
 C'était le vôtre aussi, vous grand entre tous ceux
 Dont le siècle admira les chants mélodieux,
 Lamartine ; mais non, vous n'étiez pas artiste,
 Vous naquites chanteur comme David psalmiste,
 Et sans chercher jamais, ô Barde de Saint-Point !
 La pensée et le vers, tout vous venait à point.
 Vous aviez de ces dons qui ne font pas école ;
 Les fleuves sont nombreux, mais il n'est qu'un Pactole.

L'homme qui de nos jours fut l'artiste complet,
 Des syllabes, des mots faisant ce qu'il voulait,
 Jetant son vers nerveux dans un moule à facettes,
 Dominant de bien haut tous les autres poètes,
 Le Maître, c'est Hugo ; sa plume, vrai burin,
 Écrivait sur le marbre et gravait sur l'airain.
 Mais, hélas ! quelle chute ! Aujourd'hui le bizarre,
 Le monstrueux, le faux, où son esprit s'égaré,
 Le clinquant au lieu d'or, une torche pour feu,
 L'outrage à l'harmonie en même temps qu'à Dieu,
 La malédiction au lieu de la prière,
 Ce qu'il avait bâti, démoli pierre à pierre,
 Ce qu'il flétrit jadis, objet de son encens,
 Voilà le grand Victor dans ses derniers accents !
 En aurais-je trop dit ? Peut-être ; mainte page,
 A travers des torrents d'amertume, de rage,
 Laisse entrevoir encore un merveilleux talent
 A façonner le vers imagé, virulent.

Le souflla même est fort dans ces œuvres nouvelles,
 Et l'aigle s'y retrouve avec ses grands coups d'ailes ;
 Mais on dirait qu'il craint les sommets les plus hauts ;
 Et s'il plane ce n'est qu'au-dessus du chaos.
 — Que ne s'est-il éteint tout entier dans sa gloire,
 Sans taches à son nom, sans ombre à sa mémoire !

Ainsi mourut Autran, le poète des mers,
 Laisant des vers si doux et des regrets amers.
 Autran, artiste aussi, digne fils des Hellènes,
 Par le sang de Phocée et par l'esprit d'Athènes,
 Ne fut pas à demi l'esclave du bon goût
 Et l'on ne vit jamais sa muse dans l'égoût.

Nous n'avons plus Autran, mais nous gardons Laprade,
 Qui tout en évitant le genre raide et fade
 De certains écrivains trop vantés autrefois,
 Est poète nouveau sous les anciennes lois.
 Il en porte le joug, mais avec tant de grâce
 Que l'art se montre seul et que l'effort s'efface ;
 Et lui qui, dans des vers harmonieux, touchants,
 Célébra les forêts, le village, les champs,
 Laisant là tout à coup le poème rustique,
 A ressaisi le fouet de la satire antique,
 Et démasqué le vice au génie infernal.
 C'était un Théocrite et voilà Juvénal !

Parmi les héritiers de la Grèce et de Rome,
 Autre amoureux du beau, brille Sully Prudhomme.
 A ce nouveau venu l'on a bien reproché
 Un peu d'afféterie, un effet trop cherché,
 Mais lorsqu'il cherche il trouve, et sous mille paillettes,
 On sent battre le cœur qui fait les vrais poètes.
Perge puer, allez, ne faites pas mentir
 Un vieil admirateur, fier de vous pressentir.

D'autres noms éclatants, sacrés par la critique,
 Illuminent encor l'horizon poétique :
 Baudelaire, Bouilhet, Augier, Vigny, Ponsard,
 Théophile Gautier, magicien de l'art,
 Deroulède, Barbier, aux rimes immortelles ¹,
 Dont le vol trop précoce a fatigué les ailes.
 Mais plus d'un, belle horloge au pur ressort d'acier,
 Manque d'un élément, et c'est le balancier.
 L'aiguille est prompte, soit ! Mais sa marche est un leurre ;
 Elle éblouit les yeux et ne marque pas l'heure.

Citons pourtant Bornier, qui ne restera pas
 Sur le double succès fait à ses premiers pas.
 Il est jeune, il est fort, sa prompte renommée
 Sera, dans l'avenir, bien des fois acclamée.
 Qu'il évoque Roland ou le *Fléau de Dieu*,
 Prêtant à ses héros un langage de feu,
 Sans parti pris d'école, en parfait équilibre,
 Évitant tout excès d'un pas réglé mais libre,
 Entre le romantique aux bizarres travers,
 Et le classique, il tient un milieu dans ses vers.
 Comme Laprade, il a le style, l'élégance,
 Et tous deux sont l'honneur de la nouvelle France.

Ils vivront l'un et l'autre, et vivront avec eux
 Ceux qui, de l'art gardant l'instinct religieux,
 Savent à leur pensée ajuster la parure
 De vers harmonieux dans une langue pure,
 Ceux qui se seront dit avec un sens profond :
 « Rien n'est beau sans la forme, elle emporte le fond. »

VINCENT AUDREN DE KERDREL.

¹ L'auteur n'a pas eu la prétention de dresser la liste des poètes contemporains qu'il eût été heureux de mentionner. Le lecteur comblera de lui-même les lacunes d'une énumération forcément incomplète.

CHARLES DE CARESTIEMBLE *

VI

Le jour depuis longtemps attendu à Saint-Aubin du Cormier avait paru. La fête champêtre était commencée. Les dames, dans leurs fraîches toilettes, assises à l'ombre des grands arbres, se reposaient de la légère fatigue de la route ; les jeunes filles, avec leurs robes de mousseline, la plus jolie parure de la jeunesse, se disposaient à prendre part aux danses qui allaient bientôt s'ouvrir. L'espoir du plaisir faisait battre leurs cœurs, et la joie se peignait sur leurs visages.

M^{me} Trévane n'avait pas été la dernière au rendez-vous. Elle était radieuse : près d'elle se tenait une jolie brunette de seize ans, sa petite-fille, venue tout exprès à Saint-Aubin pour la fête. Récemment sortie de pension, elle assistait pour la première fois à une partie de campagne : ses yeux brillaient de plaisir. Elle était assise auprès de Valentine de Bégard, dont le visage malin reflétait les sentiments mobiles et souvent contradictoires qui l'agitaient intérieurement. Louise, toujours maîtresse d'elle-même, promenait son regard serein sur la scène mouvante qui se passait devant elle. Les jeunes gens allaient et venaient, causant entre eux, s'arrêtant parfois pour échanger quelques phrases aimables avec les dames de leur connaissance.

Enfin, les sons d'une musique champêtre se firent entendre et chaque cavalier donnant la main à sa danseuse, la conduisit à la

* Voir la livraison de février 1881, pp. 141-159.

salle de bal, agreste et charmante : sous les pieds de fins tapis de mousse, sur la tête de grands dômes de feuillage, d'où tombaient çà et là, en place de lustres, des guirlandes de fleurs.

A ce moment, M. de Carestiemble arrivait à la fête. Malgré l'animation causée par les préliminaires d'un quadrille, sa venue produisit une certaine sensation. Dans une petite ville comme Saint-Aubin, un jeune homme tel que lui ne pouvait passer inaperçu : son nom, sa fortune, la régularité, j'allais dire l'austérité de sa vie, sa tristesse étrange et l'originalité qui caractérisait toutes ses actions, en faisaient le point de mire de la société découverte de la ville. On s'était demandé, dans diverses coteries, si le *chevalier de la triste figure* ferait à la fête l'honneur de sa présence ; des paris avaient été ouverts ; à sa vue, les parieurs pour lancèrent à leurs adversaires des regards de triomphe.

Mais si l'arrivée de M. de Carestiemble avait produit une vive impression, cette impression se changea en étonnement, lorsqu'on s'aperçut du changement opéré dans son extérieur et ses manières. Sa toilette, souvent assez négligée, était fort soignée ce jour-là ; son costume complet de léger drap noir, d'une coupe élégante, faisait valoir la pâleur mate de son visage et la distinction de sa personne. De plus, changement total dans l'expression de sa physionomie. M^{me} Trévane aurait été mal venue à le nommer encore le *chevalier de la triste figure* ; jamais surnom n'eût été moins mérité. La figure de Charles, en effet, était ouverte, sereine et calme. Une galté inaccoutumée brillait dans ses grands yeux noirs, un sourire de bonne humeur ajoutait un nouveau charme à ses traits réguliers et sympathiques. Il s'avança avec grâce, serrant la main aux jeunes gens de sa connaissance, s'inclinant avec respect devant les dames que leur âge ou leur mission de mentor clouait sur leurs sièges herbus. Il se dirigeait évidemment vers l'endroit où se tenaient les dames de Bégard, mais sans y mettre une précipitation qui l'eût fait remarquer. Au moment où il approchait d'elles, Valentine et Louise acceptaient l'invitation de deux jeunes gens, et prenaient place au quadrille, dont la ritournelle joyeuse retentissait en ce

moment. M. de Carestiemble se trouvait alors auprès de M^{me} Trévane, qu'il salua profondément. La jolie petite brune, assise près d'elle, regardait d'un œil inquiet les danseurs se placer, sans qu'on fût venu l'inviter ; l'expression naïve de son chagrin n'échappa pas à Charles qui, en souriant, lui offrit la main, tandis que du regard il sollicitait la permission de la grand'mère. L'autorisation de dire que le plus gracieux sourire qu'eussent jamais dessiné les lèvres de la vieille dame, donna à M. de Carestiemble l'autorisation demandée, et la jeune fille s'élança vive et joyeuse dans la danse.

M^{me} Trévane suivait du regard avec complaisance sa petite-fille, dont le visage rose et candide peignait toute la joie de son cœur, puis elle murmurait en elle-même :

— On ne sait pas... On a vu parfois... Pour mon compte, j'ai eu connaissance de mariages plus extraordinaires que celui-là... M. de Carestiemble n'est pas le même aujourd'hui ; qui sait ?... C'est peut-être le joli minois d'Alice qui lui tourne la tête...

Et le regard de la grand'mère ne quittait pas Alice et son danseur. Mais bientôt son visage exprima une vive contrariété.

— La petite folle ! se dit-elle en voyant l'étourdie, tout au plaisir de la danse, répondre à peine aux quelques mots polis que lui adressait M. de Carestiemble ; la petite folle !... Un si beau parti ! Et elle ne fait rien pour lui plaire !

En ce moment, M^{me} Trévane ne songeait plus aux fâcheux pronostics qu'elle avait portés sur M. de Carestiemble, le jour où il parut à Saint-Aubin pour la première fois, lors de la vente ; tant il est vrai que la jalousie, l'aigreur, l'intérêt, en un mot, toutes les petites passions qui grondent sourdement en nous, influent souvent, de la manière la plus injuste, sur les jugements que nous avons à porter.

M^{me} Trévane eût donc été bien heureuse et bien fière que les attentions du jeune homme se fussent portées sur sa petite-fille ; mais cette illusion, si elle l'avait nourrie un instant, se dissipa rapidement, même avant la fin du quadrille ; son attention était trop concentrée sur M. de Carestiemble, pour qu'elle ne

remarquât pas de quel côté se portaient son cœur et ses regards.

— Je ne me trompe pas, se dit-elle bientôt avec amertume, ce n'est pas Alice qui captive ce singulier jeune homme ; tout en lui parlant, il n'a d'yeux que pour Louise de Bégard !

Le quadrille, en finissant, ramena les jeunes filles près de leurs mères, et Charles put alors saluer les dames de Bégard et causer quelques instants avec elles. Le vieux capitaine Valier, qui cherchait toutes les occasions de se rapprocher de son jeune frère d'armes, comme il se plaisait à l'appeler, vint alors lui serrer la main.

— Vous étonnez tout le monde aujourd'hui, mon cher ami, lui dit-il en souriant ; jamais on ne vous avait vu si gai ; vous semblez enfin décidé à prendre la vie du beau côté !

— Je me porte si bien maintenant, répondit simplement Charles.

— Allons, tant mieux ! Je suis vraiment heureux de vous voir complètement rétabli.

En ce moment, les préludes d'un nouveau quadrille se firent entendre ; cette fois, ce fut Louise de Bégard que Charles invita.

Libre enfin d'obéir au penchant de son cœur, puisque les scrupules qui l'avaient retenu si longtemps étaient levés, M. de Carestiemble jouissait sans arrière-pensée du bonheur d'échanger quelques paroles avec la jeune fille qu'il aimait. Longtemps il avait lutté contre les fantômes que son imagination, complice de ses remords, évoquait autour de lui ; mais aujourd'hui les ténèbres étaient dissipées, et son âme s'élançait radieuse vers un avenir de bonheur.

Pendant la durée du quadrille, M^{me} Trévane, qui ne quittait pas des yeux Louise et Charles, put se convaincre de plus en plus que les espérances qu'elle avait caressées un instant étaient chimériques : impossible de douter des sentiments du jeune homme ; bien difficile aussi de ne pas voir qu'ils étaient tout près d'être partagés — si même ils ne l'étaient pas déjà — par Louise de Bégard.

Un goûter fit, bientôt après, diversion aux danses. Le couvert était mis dans un rond-point, sous l'ombre des vieux chênes ; là encore l'épaisse mousse des forêts armoricaines servait de nappe et de sièges. Des troupes de petits oiseaux, qui ne paraissaient nullement effrayés du bruit, voletaient et s'ébattaient dans la voûte de feuillage, et par leurs cris et leurs chants semblaient s'unir à la joie générale.

Tous les visages reflétaient la gaité. Chacun avait, pour ce jour, mis de côté ses soucis et ses chagrins, quitte à les reprendre le lendemain. M^{me} de Bégard affectait, comme tout le monde, de montrer un visage serein ; intérieurement elle était préoccupée, inquiète. Quoique M. de Carestiemble ne se fût pas départi, vis-à-vis de Louise, de la plus respectueuse réserve, rien n'avait échappé au regard clairvoyant de la mère. Les sentiments du jeune homme pour sa fille, sentiments qu'elle n'avait fait jusque-là que soupçonner, lui étaient maintenant connus ; et elle avait lu aussi, sur le front candide de Louise, qu'elle n'était pas insensible à l'affection de Charles.

— Si ma fille avait une dot proportionnée à la fortune de M. de Carestiemble, se disait-elle, ce serait un charmant mariage pour elle, et je suis persuadée qu'elle y trouverait tous les éléments de bonheur. Malheureusement sa dot est trop mince ; M^{me} de Carestiemble ne manquerait pas de s'opposer au projet de son fils...

Ces réflexions plongeaient M^{me} de Bégard dans de douloureuses perplexités.

Cependant la journée s'avancait, la joyeuse animation de la fête croissait de plus en plus. On venait de se mettre à danser des rondes, dont de vieilles chansons bretonnes marquaient la mesure, et ces refrains naïfs provoquaient de tous côtés de bruyants éclats de rire. Charles prenait bravement sa part de la gaité générale, et comme tout le monde, semblait voir arriver avec regret la fin de ce beau jour.

Enfin le signal du retour fut donné et la réunion joyeuse reprit le chemin de la ville. Les hommes offrant le bras aux dames,

M. de Carestiemble présenta le sien à M^{me} de Bégard. Louise et Valentine marchaient à une petite distance de leur mère, mais occupées à causer avec d'autres jeunes filles, elles ne pouvaient entendre la conversation de M^{me} de Bégard avec Charles de Carestiemble.

— Voilà un beau jour qui est sur le point de finir, madame, dit Charles ; il laissera sans doute à tous d'agréables souvenirs ; pour moi, il marquera dans ma vie, comme un de ceux où j'ai goûté les plus douces jouissances.

— Vous sembliez, en effet, plus gai que de coutume, monsieur, répondit M^{me} de Bégard en souriant.

— Oui, madame ; et non seulement je partageais la joie générale, mais je me sentais entraîné à rêver pour moi un avenir de bonheur.

— Ces rêves sont de votre âge, monsieur.

— Hélas ! madame, ce nom de rêves que vous donnez vous-même à de telles pensées n'en dit-il pas l'illusion, le mensonge ?

— Pas toujours, monsieur ; il est des rêves qui peuvent se réaliser ; on ne peut nier que, malgré toutes les tristesses de la vie, Dieu réserve d'ordinaire, pour chacune de ses créatures, une part de bonheur.

— Puissiez-vous dire vrai, madame, car je me suis laissé séduire à l'espérance, tout en redoutant une déception qui pour moi serait mortelle !

M^{me} de Bégard tressaillit légèrement sans répondre.

— Vous devez trouver étranges mes demi-confidences, reprit Charles ; vous me les pardonnerez sans doute quand vous saurez tout... On hésite à adresser une question, dont la réponse doit faire le bonheur ou le malheur de notre vie.

M^{me} de Bégard, jouant l'ignorance :

— Vous parlez en énigmes, monsieur, lui dit-elle en souriant. Si vous voulez une réponse, il faut pourtant bien vous résigner à faire une question.

M. de Carestiemble, alors, avec émotion :

— Si le bonheur de ma vie était attaché à mon mariage avec M^{lle} Louise de Bégard, oh ! dites, madame, auriez-vous assez bonne opinion de moi pour me confier son avenir ?

— Une demande loyale, répondit M^{me} de Bégard, après un instant, d'une voix émue, un peu tremblante, une demande loyale veut une réponse loyale et franche... Oui, monsieur, je mettrais avec confiance la main de ma fille dans la vôtre. Mais...

M^{me} de Bégard s'arrêta, Charles tressaillit.

— Ah ! madame, il y a un obstacle... J'en étais sûr ! Je viens trop tard, sans doute ?

— Monsieur, l'obstacle n'est pas là, c'est uniquement...

M^{me} de Bégard et M. de Carestiemble, absorbés par leur conversation, n'avaient pas fait attention au chemin parcouru. Ils étaient déjà dans Saint-Aubin et les personnes qui avaient pris part à la fête, réunies en groupe à l'entrée de la ville, échangeaient, avant de se séparer, les salutations d'usage. Ils s'en aperçurent enfin et se hâtèrent de revenir sur leurs pas. Personne ne prit garde à ce léger incident, sauf peut-être M^{me} Trévane qui remarqua que M^{me} de Bégard était très rouge et M. de Carestiemble très pâle :

Comme la maison de M^{me} de Bégard se trouvait proche du lieu où l'on se séparait, il était tout naturel que Charles demandât la permission de reconduire ces dames chez elles. Cette permission lui fut accordée, et la conversation si mal à propos interrompue, put être reprise dans le salon de M^{me} de Bégard.

— Je vous en supplie, madame, dit le jeune homme avec insistance, ne me laissez pas plus longtemps dans une incertitude douloureuse. Quel est cet obstacle qui doit briser toutes mes espérances ?

— Vous vous méprenez, monsieur, l'obstacle dont j'ai voulu parler viendrait de madame votre mère. Mais je le crois sérieux.

— De ma mère, madame ? Mais ma mère désire autant que moi ce mariage. Elle m'en a parlé la première.

— Soit, monsieur, reprit M^{me} de Bégard ; mais vous et votre mère, ignorez peut-être que la fortune de Louise sera modeste et sa dot

médicr. La mort prématurée de mon mari ne lui a pas permis de réaliser ses espérances de fortune, et d'autre part, mon père, qui vit encore, a un goût pour les voyages et pour la dépense qui ne comblera point ce déficit ; vous voyez donc...

— N'est-ce que cela, madame ? s'écria joyeusement Charles ; permettez-moi alors de me regarder déjà comme votre fils... Si toutefois je suis assez heureux pour être agréé par M^{lle} Louise.

— Plaidez vous-même votre cause, monsieur, répondit M^{me} de Bégard en souriant et en montrant Louise, qui entraînait au salon avec sa sœur.

En fidèle historien, nous sommes obligé de dire que si la cause de Charles de Carestiemble fut plaidée par lui avec éloquence, le succès ne se fit pas attendre ; il dépassa même son attente... Louise, surprise, émue, heureuse, ne put cacher sa joie, et pour toute réponse se jeta, inondée de larmes, dans les bras de sa mère !

VII

Nul ne peut nier que, dans cette vie si décolorée parfois, si triste toujours, il ne se trouve néanmoins des jours d'espérance et de joie. Dieu l'a permis ainsi, afin que quand l'épreuve pèse lourdement sur une âme, elle puisse se réfugier, comme consolation suprême, dans le doux souvenir du bonheur passé.

Au nombre des joies qui éclairent d'un fugitif rayon les ténèbres d'ici-bas, nous osons placer en première ligne les jours qui précèdent, pour une jeune fille, la bénédiction nuptiale. Le présent resplendit à ses yeux éblouis ; elle aime et se croit aimée. Elle jouit du bonheur qui l'environne, de l'affection tendre et respectueuse de son fiancé, des prévenances de la famille qui va devenir la sienne ; elle joue avec les présents dont elle est comblée, avec les brillants chiffons qui remplissent sa corbeille ; elle rit à l'avenir sans nuage qui l'attend. Sans doute, quoique peu avancée dans la vie, elle a parfois oui parler des amertumes, des déceptions et des peines de bien des jeunes femmes qui l'ont précédée dans cette

carrière ; ces exemples, si nombreux qu'ils soient, ne peuvent troubler un instant l'azur de son âme. Elle ne redoute pour elle-même rien de pareil. A d'autres, les épines cachées sous les fleurs ! A d'autres, les angoisses causées par la mort d'un mari bien-aimé ! A d'autres, les dissentiments, les froideurs, les reproches ! Celui qu'elle aime fera une exception heureuse aux misères de l'humanité. Jamais, non, jamais, il ne sera autre qu'il n'est maintenant ; toujours ce sera l'époux tendre, fidèle, prévenant, respectueux... Et n'était-il pas juste, en effet, qu'à la veille de heurter ses pieds délicats aux dures réalités de l'existence, la jeune fille goûtât, quelques jours au moins, un bonheur sans mélange ?

Louise de Bégard traversait en ce moment cette phase charmante et en jouissait avec l'abandon de son âge ; elle se sentait aimée, ce bonheur remplissait son âme, et quoique la raison fit le fond de son caractère, elle n'avait pu échapper tout à fait à l'enivrement causé par l'approche d'un riche mariage.

M^{me} de Carestiemble, heureuse du bonheur de son fils, était accourue embrasser la charmante fiancée, puis elle était repartie pour Angers avec son empressement habituel, afin de s'occuper de la corbeille et des mille détails inséparables d'un mariage.

La vieille maison prenait sa part de l'allégresse générale. Les réparations étaient terminées, et Charles s'occupait sans retard de meubler, de disposer l'intérieur avec le goût qu'il mettait en tout.

Il avait réuni dans la salle à manger tous les objets antiques qu'il possédait : la belle tapisserie qui représentait la vie du chevalier Bayard, remise à neuf par des mains habiles, recouvrait les vieux murs ; les tableaux de famille réparés et restaurés y étaient suspendus, et le portrait en pied du sire Aymar de Carestiemble, montrant avec orgueil sa hautaine devise, se dressait au-dessus de la grande cheminée. Un splendide bahut moyen-âge, dont l'art avait effacé les vénérables cicatrices, supportait les porcelaines et les faïences antiques. Les rideaux et les portières en damas de soie rouge, aux sombres reflets, achevaient de donner à cette pièce un cachet de grandeur. La vieille et

pauvre demoiselle de Carestiemble n'aurait pu reconnaître sous ce luxe la salle délabrée où elle avait passé tant d'heures de sa vie.

Cette pièce était la seule qui eût conservé son cachet d'antiquité ; le grand salon était meublé avec la grâce coquette de la mode actuelle. Les chambres ne le cédaient pas aux salons, l'appartement destiné à la future maîtresse de maison charmait par son confortable, son élégance, sa fraîcheur.

À l'étage supérieur, M. de Carestiemble avait installé ce que sa mère appelait *son musée* ; là, il avait réuni tous les objets précieux que les époques géologiques et les âges écoulés nous ont légués. Une nombreuse bibliothèque étalait, près de là, ses rayons chargés de trésors scientifiques anciens et modernes : séjour préféré du maître qui aimait à s'y retirer, en compagnie de ses auteurs favoris.

La vieille Anne-Marie s'extasiait à tous moments sur les merveilles qui venaient chaque jour embellir l'ancienne demeure des Carestiemble, sa joie était grande de voir enfin sortir de la pauvreté et de l'oubli le nom qu'elle avait, depuis son enfance, appris à vénérer. Elle ressentait pour la jeune fille qui allait devenir sa maîtresse une affection dévouée, et Louise qui, comme tous les habitants de Saint-Aubin, admirait le désintéressement de la vieille servante, avait exprimé le désir de la conserver dans sa maison.

On se figure sans peine l'effet produit dans Saint-Aubin du Cormier par l'annonce du mariage de Louise et de Charles. Les gens sages, sérieux, avaient applaudi ; les envieux n'avaient pas manqué de trouver matière à critique : — Quel bonheur une jeune femme pourrait-elle goûter auprès d'un être bizarre, capricieux et sombre comme M. de Carestiemble ? La pauvre fiancée ferait donc bien, ajoutait-on charitablement, de se pourvoir, pour son entrée en ménage, d'une ample provision de patience ; elle trouverait bien où la dépenser.

L'excellente M^{me} Trévane n'était pas étrangère, on le pense, à ces charitables insinuations. En dépit des mécontents, malgré les remarques malignes que décochait l'envie, le temps passait, les

semaines qui restaient encore avant la conclusion du mariage s'envolaient rapidement.

On était aux premiers jours de l'automne ; l'été avait été superbe , l'automne ne l'était pas moins. Cependant quelques gelées précoces se faisaient déjà sentir ; contre ces premières atteintes du froid on faisait le soir flamber le feu dans l'âtre, et l'on s'en approchait volontiers.

Un soir donc, le petit salon de M^{me} de Bégard réunissait les principaux personnages de cette histoire : M^{me} de Bégard, Louise, Valentine, et Charles. On sortait de la salle à manger. M. de Carestiemble, assis auprès de la cheminée, plein d'une joie calme et recueillie qui se peignait sur sa figure, regardait vers la table à ouvrage, sur laquelle une lampe jetait sa douce clarté. L'abat-jour mettait dans une demi-teinte le visage des deux sœurs. Elles étaient assises l'une près de l'autre et tenaient à la main un ouvrage de broderie, qui semblait là pour la forme, car les aiguilles ne passaient que de loin en loin dans les bandes de mousseline.

Ce jour même, la riche corbeille de la fiancée lui avait été offerte : événement qui d'ordinaire absorbe complètement l'imagination d'une jeune fille. Des écrins étaient ouverts sur la table. Les pierres précieuses chatoyaient à la lumière, les diamants jetaient des lueurs étincelantes. Valentine regardait avec ravissement une parure de perles fines, que son futur beau-frère venait de lui offrir ; puis elle plaçait sur la blonde chevelure de Louise une aigrette de brillants, ou essayait à son bras un magnifique bracelet porte-bonheur délicieusement émaillé.

Louise était calme comme toujours, mais on lisait dans le rayonnement de son regard le bonheur intime qu'elle ressentait.

— Vous me gêtez, monsieur, dit-elle à Charles en souriant doucement. Si vous continuez ainsi, savez-vous ce qui arrivera ? Vous ferez de moi une femme capricieuse et vaine ; et ce sera bien votre faute, car je vous aurai averti.

— Je ne crains rien de ce côté-là, mademoiselle, vous vous calomniez évidemment. Mais, enfin, quand cela serait, qu'aurai-je à

faire désormais qu'à satisfaire vos caprices, en retour de l'affection inappréciable que vous voulez bien me donner ?

Louise répondit par un regard qui en disait plus que toutes les paroles.

— Voici la dernière soirée que nous passons en intimité jusqu'au grand jour, dit tout à coup Valentine, en relevant la tête : demain arrive mon oncle de Rosieux avec sa fille, et cette chère Marie est si bruyante, si vive, que nous n'aurons plus un seul instant de repos.

— Ce reproche à ta cousine est déplacé dans ta bouche, mon enfant, repartit M^{me} de Bégard en riant ; car comme bruit et comme mouvement, tu peux avantageusement lutter avec elle. A vous deux vous remplissez la maison de tapage.

— Je vous assure, maman, que quand je suis seule...

— Assurément, tu ne fais pas alors autant de bruit qu'avec ta cousine ; mais ce que j'affirme, c'est que, l'une et l'autre, vous vous entendez à merveille pour mille espiègleries.

Valentine se mit à rire.

— C'est vrai, maman, toutes les deux nous avons fait souvent bien des misères à la pauvre Louise !

— A voir votre sourire malin, mademoiselle, interrompit M. de Carestiemble, vous ne semblez pas avoir une bien grande contribution de vos malices envers votre sœur. Mais désormais prenez garde, elle aura en moi un défenseur !

— Moi, je ne vous crains pas du tout, repartit gaiement la jeune fille ; et vous serez bien heureux si nous ne vous jouons à vous-même, ma cousine et moi, quelque bon tour.

— Allons, je vois que vous êtes de vrais petits diables, répliqua Charles en riant ; il faudra que je cherche parmi mes amis deux terribles *Barbe-Bleue* pour vous mettre à la raison ! Mais dites-moi, mademoiselle, quel âge a votre cousine ? est-elle jolie ?

— Seize ans, et ravissante ! répondit Valentine.

— Cette question de M. de Carestiemble me fait remarquer qu'il ne connaît encore aucun des membres de notre famille, reprit

Louise ; en attendant qu'il les voie en réalité, on pourrait lui en montrer les photographies. Presque toutes sont d'une grande ressemblance. Passe-moi donc l'album qui est derrière toi, je te prie, Valentine.

— Bonne idée, répondit Valentine en passant l'album. Approchez, monsieur, vous allez faire connaissance avec nos parents et nos amis.

M. de Carestiemble se leva et vint s'asseoir auprès des jeunes filles.

— M. de Rosieux, le père de la jeune cousine dont parlent ces demoiselles, est votre frère, je crois, madame ? demanda Charles à M^{me} de Bégard.

— Précisément ; vous le connaissez peut-être, il est président du tribunal civil de Fougères.

— Je ne le connais pas personnellement ; j'en ai entendu parler comme d'un magistrat très distingué.

— C'est du moins un frère dévoué et affectueux ; je ne sais ce que je serais devenue sans lui, sans son assistance et ses conseils, au moment de la mort de mon mari, qu'une maladie violente m'enleva en quelques jours.

— Allons, monsieur, reprit Louise en s'adressant à son fiancé, voici la présentation de ma famille qui commence, regardez, de tous vos yeux et écoutez de toutes vos oreilles.

Et la jeune fille, en souriant, ouvrit l'album.

VIII

Dans la vie si précaire qui nous est faite ici-bas, une des choses les plus douloureuses pour le cœur, ce sont ces coups de foudre absolument imprévus qui éclatent dans un ciel serein et qui ruinent en un clin d'œil un bonheur que l'on croyait assuré. Presque toujours, nous nous avançons le front serein et joyeux vers ce malheur qui nous guette au détour de la route ! Une sainte et infortunée princesse a parfaitement dépeint, dans une admirable prière, cette nuit profonde parmi laquelle nous marchons ignorants

de l'avenir : « Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu ? Je n'en sais rien... »

Non, hélas ! Nous ne le savons pas, et notre jeune héroïne l'ignorait aussi, lorsque assise auprès de celui qu'elle aimait, entourée des scintillantes parures de sa corbeille, elle ouvrait gaiement l'album des portraits de famille.

— Voici d'abord, dit-elle en désignant les photographies de la première page, mon père et ma mère.

— M^{me} de Bégard est ressemblante, dit Charles ; c'est bien là son visage intelligent et doux, qui attire et retient la confiance. Quant à M. de Bégard, je n'en puis aussi bien juger, puisque je n'ai pas eu le bonheur de le connaître, mais je puis du moins, mademoiselle (se tournant vers Louise), constater une grande ressemblance avec vous ; c'est absolument le même type de visage ; on dirait votre regard calme et profond.

— Trêve de compliments, monsieur, je les déteste, dit Louise en tournant la page. Voici maintenant deux jeunes filles de votre connaissance que je vous présente ; nommez-les, je vous prie.

— Ce sont les caricatures de mesdemoiselles de Bégard, répondit Charles en riant. Vous surtout, mademoiselle, vous êtes affreusement défigurée ; on vous a fait une bouche qui va jusqu'aux oreilles.

— Le photographe tenait beaucoup à ce que j'eusse un air souriant.

— Mais c'est une affreuse grimace qu'il vous a fait faire ! s'écria M. de Carestiemble.

— Voici ensuite, dit Louise, tournant un nouveau feuillet, mon oncle de Rosieux et sa femme, morte depuis longtemps. Quel dommage, n'est-ce pas ? Voyez comme elle était jolie.

— Fort jolie, en effet ; je lui trouve seulement une pose un peu affectée.

— Ma belle-sœur avait peut-être un peu d'affectation, dit M^{me} de Bégard ; elle rachetait ce petit défaut par les plus attachantes qualités. A sa mort, mon frère faillit lui-même mourir de chagrin. Il n'a jamais voulu se remarier.

— Quels beaux traits à M. de Rosieux ! reprit Charles en regardant avec attention la carte photographique ; ou lit sur son front la noblesse de son âme. Je vois que l'opinion publique n'a rien exagéré en portant haut sa valeur personnelle. Je serai fier de lui appartenir. Il me tarde d'être à demain pour faire sa connaissance.

Et M. de Carestiembie, qui dans ce moment tenait l'album, prit le coin du feuillet et se disposa à le tourner.

— Attendez un instant, monsieur, interrompit Valentine en posant sa main sur la page, tandis qu'un sourire malin se dessinait sur ses lèvres. Es-tu bien décidée, Louise, à montrer ce soir à M. de Carestiembie le portrait de Marie de Rosieux ?

— Pourquoi pas, Valentine ?

— Parce que, répondit la jeune étourdie, Marie est si gentille dans sa photographie, que M. de Carestiembie est capable de l'oublier après l'avoir vue !

Un franc éclat de rire des deux fiancés salua la plaisanterie de Valentine.

— Vous me supposez donc plus volage qu'un papillon ? dit Charles, en riant toujours.

— Je ne sais, répondit la jeune fille en riant aussi ; mais enfin, *prudence est mère de sûreté.*

— Ta plaisanterie manque de sel, ma chère Valentine, dit Louise en souriant. Le portrait de Marie de Rosieux ne peut être aussi dangereux que sa personne, et tu sais qu'elle vient demain.

— Puisque tu le prends ainsi, Louise, et que tu persistes dans ton imprudence, j'aurais tort de m'opposer à l'exhibition de notre charmante cousine. — Et levant la main de sur la page : Tournez, monsieur, tournez.

M. de Carestiembie tourna le feuillet en souriant.

IX

Les trois jeunes et beaux visages penchés sur l'album exprimaient la même gâté ; on pouvait dire que les cœurs battaient à l'unisson. Mais à peine la page tournée eut-elle laissé voir les deux por-

traits qu'elle contenait, qu'un changement inexplicable se manifesta sur le visage de Charles de Carestiemble. Une pâleur mortelle se répandit de son front à ses joues ; ses yeux, dilatés outre mesure par une stupeur incompréhensible, restaient rivés sur cette page. Il semblait ne rien voir, ne rien entendre ! Les joyeuses plaisanteries de Valentine n'arrivaient plus jusqu'à lui. Il était pétrifié ; on eût dit un criminel frappé en pleine poitrine par son arrêt de mort. Et cependant, rien de plus insignifiant en apparence que les deux portraits contenus dans cette page d'album. L'un d'eux représentait un joli minois de jeune fille, dont les cheveux au vent et la toilette un peu tapageuse ne pouvaient avoir produit aucune impression sur l'esprit sérieux de Charles.

L'autre portrait représentait une belle tête de vieillard ; de longs cheveux blancs ondulaient autour du front et retombaient jusqu'aux épaules ; d'épais favoris blancs encadraient les joues. Le visage avait un grand air de distinction, mais une expression hautaine, presque dure, qui repoussait la sympathie ; un des yeux était éteint et fermé. C'est cette vieille et sombre figure qui attirait et fascinait M. de Carestiemble. Quel mystère pouvaient recéler ces traits inconnus ?

— Eh bien, monsieur, s'écria Valentine pour la deuxième fois, vous ne répondez pas ? La vue de Marie de Rosieux vous fascine à ce point ! Je l'avais bien prévu. Mais donnez-vous donc au moins la peine de nous dire comment vous la trouvez.

— Très bien, mademoiselle, très bien ! répondit Charles, faisant un violent effort pour reprendre son sang-froid.

— Vous dites *très bien*, répartit l'impitoyable Valentine ; mais ce serait *trop bien* qu'il faudrait dire ! Sa beauté vous a comme foudroyé ! . . .

— Qui représente cet autre portrait ? dit Charles avec effort.

— M. de Rosieux, mon grand-père, répondit Louise.

— Mon père, monsieur, dit M^{me} de Bégard en se rapprochant. Je vous en ai déjà parlé. C'est un excellent homme, mais un de ces caractères inquiets qui ne peuvent se faire à la monotonie d'une vie paisible ; il lui faut les voyages et les accidents d'une vie aventu-

reuse ; depuis la mort de ma mère surtout, il n'a cessé de parcourir le monde. Aujourd'hui même, malgré ses soixante-dix ans, il poursuit cette vie nomade, qui a déjà englouti une grande partie de sa fortune.

— Il vit encore, madame ? balbutia M. de Carestiemble en fixant un regard plein d'angoisse sur le visage de M^{me} de Bégard.

— Je ne sais trop, hélas ! Les dernières nouvelles que nous avons reçues de lui datent de près de deux ans. Il était alors au Mexique. Depuis lors le silence s'est fait autour de lui, ce qui me cause une vive inquiétude, car dans un pays troublé comme le Mexique, les voyageurs isolés sont exposés à de grands périls. J'en ai entendu conter des exemples qui font frémir. La pensée que mon pauvre père a pu être massacré par quelque bandit, et que son corps sans sépulture a servi de pâture aux animaux sauvages, cette pensée affreuse m'obsède, et souvent m'éveille la nuit en sursaut.... Mais qu'avez-vous donc, monsieur ? s'écria tout à coup M^{me} de Bégard en voyant Charles devenir de plus en plus pâle et près de s'affaïsser sur sa chaise.

— Je ne sais, balbutia le malheureux jeune homme en se levant. Un étourdissement... un malaise subit... J'étouffe, j'ai besoin d'air... Permettez-moi de me retirer...

Et malgré les instances de M^{me} de Bégard, qui voulait le retenir, M. de Carestiemble sortit du salon, puis de la maison, chancelant comme un homme ivre !

La foudre venait d'éclater sur le fragile édifice de son bonheur et d'en lancer les débris aux quatre vents du ciel !

M. de Rosieux, l'aïeul de Louise, était le malheureux vieillard immolé deux ans plus tôt, sur l'ordre de Charles, par le lasso de Cirilo.

M^{me} A. FABRY.

(La suite prochainement.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

A DIEU VAT ! Episodes maritimes nantais, par M. Pierre-Jean. In-24 de 70 pages. — Nantes, 1878.

A DIEU VAT ! Tel était le cri que poussaient autrefois nos matelots, lorsque la terre disparaissait au loin derrière eux. Livrés aux incertitudes de la mer, ils levaient leurs regards vers le ciel. *Oculi omnium in te sperant, Domine.* « Les yeux de tous espèrent en toi, Seigneur ! » lisait-on à la poupe du navire héraldique de la ville de Nantes ; devise sublime, à laquelle on a substitué, comme plus convenable et plus à propos ¹, une banalité voisine d'une sottise : *Favet Neptunus eunti* : « Neptune favorise le voyageur. » Pourquoi ne pas supprimer alors le Bureau *Veritas* ² ?

Non, non, pour celui qui se hasarde sur les flots, il n'y a que deux mots à dire : *A Dieu !* et ces deux mots, dont notre langue bien inspirée a fait un seul, expriment à la fois, et bien autrement que le *Vale* latin et le *Farewell* anglais, le regret, la crainte et l'espérance.

Mais pourquoi ce titre d'*A Dieu vat !* au petit ouvrage qui nous est tombé sous la main ? Parce qu'il s'agit dans cet opuscule du prétendant Charles-Édouard, et que ce fut son dernier cri en partant des côtes de France, le 19 juillet 1745, pour aller conquérir les trois royaumes de la Grande-Bretagne, noble héritage de ses pères.

Que de craintes et d'espérances, en effet, se partageaient son cœur,

¹ Lettre de M. de Barante, préfet de la Loire-Inférieure, du 21 novembre 1814.

² On sait que le Bureau *Veritas* publie, mois par mois, la liste des naufrages. Le dernier relevé (janvier 1881), porte 147 marins perdus sous tout pavillon, et 28 navires supposés perdus. Faveurs de Neptune !

à cet instant suprême ! Ses forces consistaient en un petit navire, armé à Nantes par Antoine Walsh, un de ses fidèles, et en quelques amis dévoués.

Ce navire est nommé la *Dontelle* par Mellinet, la *Doutelle* par Walter Scott et plusieurs écrivains anglais, la *Dentelle*, le *Duthil* et le *du Tilly* par quelques autres historiens. Nous apprenons aujourd'hui que le nom véritable était le *du Teillay*, nom du commissaire de la marine qui remplissait alors ces fonctions à Nantes. Ce navire, dont on a beaucoup exagéré l'armement, était *un fin corsaire* de 150 tonneaux, armé de 14 canons et de 18 pierriers. Il était accompagné de l'*Elisabeth*, frégate du roi, ayant 90 hommes d'équipage et commandée par le marquis d'O.

Dès le lendemain, 20 juillet, un vaisseau anglais de 74, le *Lion*, aperçut les deux bâtiments et leur donna la chasse. Le *du Teillay*, auquel était attaché le sort de l'expédition, fit force de voiles, tandis que l'*Elisabeth*, ralentissant sa marche, engageait fièrement le combat. Ce combat est un des plus glorieux de la marine française ; il dura cinq heures. Le marquis d'O fut coupé en deux par un boulet. Son remplaçant, le lieutenant Bart, se montra le digne petit-fils du héros de Dunkerque, et, loin de se ralentir avec lui, l'action ne devint que plus violente. La frégate, malgré son infériorité, parvint même à éteindre le feu du *Lion*, et elle l'eût amariné si la nuit et son gouvernail brisé n'avaient rendu ses manœuvres difficiles. Les Anglais profitèrent des ténèbres pour s'éloigner. Ne les apercevant plus au matin, l'*Elisabeth* rentra à Brest avec 156 boulets dans la coque, dont 12 à la flottaison ; 57 hommes, dont 12 officiers, avaient perdu la vie et 117, dont 18 officiers, gisaient blessés sur le pont ou dans les cadres.

Le *Du Teillay* avait pris les devants pendant cette terrible lutte ; il traversa sans coup férir les croisières anglaises, et aborda aux îles Hébrides à la fin de juillet. On sait les succès puis les revers du jeune et malheureux Prétendant. Preston et Falkirk, deux victoires, semblèrent lui promettre un triomphe définitif ; Edimbourg le reçut et le fêta comme son roi ; mais toutes ces joies,

toutes ces espérances, devaient aboutir au désastre de Culloden (avril 1746).

L'auteur d'*A Dieu vat!* ayant spécialement pour but, comme le porte son titre, les *Épisodes maritimes nantais*, ne fait qu'indiquer les événements d'Écosse, sans entrer dans aucun détail; mais il consacre près de la moitié de son petit volume à une expédition partie de Nantes ou plutôt de Mindin, à l'embouchure de la Loire, le 11 avril 1746, pour porter au Prétendant des secours en armes et en argent dont il avait le plus pressant besoin. Malheureusement cette expédition, qui eût pu changer le sort des armes, n'arriva en Écosse que quinze jours après Culloden (10 mai 1746), de sorte qu'il en est à peine parlé dans l'histoire. Elle offre cependant un intérêt certain, surtout pour nous autres Nantais, parce qu'elle fut notre œuvre et qu'elle ne fut pas sans gloire.

L'armateur était encore Antoine Walsh, cet infatigable jacobite que Charles-Edouard venait de créer comte et pair d'Irlande; l'expédition se composait de deux frégates-corsaires, la *Bellone*, commandée par Claude Lory, et le *Mars*, par Antoine Rouillé. Le nom de Rouillé n'a pas laissé de trace dans nos annales; mais celui de Lory y paraît souvent au dernier siècle. Un Claude Lory figure parmi les échevins de Nantes, de 1724 à 1726; un autre Claude Lory était capitaine de la milice bourgeoise pour le quartier de la Fosse en 1772, et devint lieutenant-colonel en 1787.

L'un d'eux ne fut-il pas le commandant de la *Bellone*? Les dates ne s'y opposent pas absolument; dans tous les cas, il était évidemment de la famille, et ce qui étonne, c'est que notre histoire locale ne dise rien de lui: le commandant de la *Bellone* méritait mieux.

Les frégates avaient jeté l'ancre dans la baie de Lacknac (lac Lochy), entre le fort Auguste et le fort Williams; or, sous ce dernier fort se tenait une flottille anglaise, forte de 96 canons, qui tarda peu à attaquer les deux bâtiments nantais.

Le *Mars*, attaqué le premier, eut beaucoup à souffrir; mais, par une manœuvre hardie, le capitaine Lory de la *Bellone* parvint à le

dégager, et pendant trois heures et demie, lutta énergiquement, couvrant d'un côté le *Mars*, de l'autre enfilant de ses coups ou écrasant de ses bordées les navires ennemis. « Tout le monde était sur la côte, porte une relation contemporaine, pour voir la *Bellone* contre les trois Anglais. »

Le résultat de la bataille fut la retraite précipitée de la flottille anglaise (14 mai 1746), et le départ sans obstacle des deux bâtiments nantais qui, après avoir réparé à la hâte leurs avaries, purent remettre à la voile le 15 mai, et regagner le port de Nantes où ils arrivèrent le 6 juin, apportant quelques-unes des tristes épaves de Culloden.

L'opuscule auquel nous empruntons ces détails reproduit une curieuse relation du temps, imprimée l'année même à Nantes, chez Verger, et nous donne de plus des renseignements précis sur l'armement et l'équipage des deux navires. Le *Mars* était une frégate-corsaire de 300 tonneaux appartenant à M. de Seigne⁴. Son armement était de 36 canons et son équipage de 266 hommes. Il tira, pendant le combat, 625 coups de canon, de 6 à 7,000 coups de fusil, et reçut dans sa coque 50 boulets, dont 5 à l'eau. Son second capitaine, Pierre Arnou, blessé une première fois et restant malgré tout à son poste, finit par être mis hors de combat; deux lieutenants, Pierre Mayrac et Pierre Calvé de Pradisi, furent tués. Il y eut 18 morts et 37 blessés.

La *Bellone* avait été plus heureuse; malgré l'acharnement de la lutte, elle n'eut que 5 tués et 7 blessés.

Pour écrire son petit volume, l'auteur a non seulement compulsé les écrits des témoins oculaires, mais aussi les rôles d'équipages et les registres de l'hôpital où furent déposés les blessés; c'est donc sur de vieux événements un livre tout neuf, et ce livre, on le comprend, a un intérêt tout particulier pour nous autres Nantais.

Indépendamment des faits de guerre, nous remarquons dans l'ou-

⁴ Le dernier de ce nom était propriétaire du Blottreau qu'il transmit à sa fille M^{lle} Budan de Vivier, mère de la comtesse de Kersabiec et de M^{lle} Le Bonnetier.

vraie description de la côte écossaise près du lieu où atterirent le *Mars* et la *Bellone*: des montagnes désertes, quelques arbres épars, des peuples mal vêtus, voilà ce qui frappe surtout l'œil du narrateur. « Je fus conduit, dit-il, chez un seigneur de l'endroit où je vis, pour tous meubles, quelques planches autour de la chambre avec une poignée de paille dessus. Au milieu de la chambre était le feu, et une crémaillère pendait au-dessus. On me présenta du lait de chèvre dans une petite gamelle de bois fort propre; on servit, sur un bout de planche, du fromage blanc, du beurre sans sel, une mauvaise galette d'avoine qui est le pain du pays, etc. »

Evidemment, notre compatriote était tombé chez un très petit seigneur, car il y a quelque différence entre le tableau qu'il nous trace et ceux que Walter Scott, peintre généralement assez fidèle, nous a laissés de son pays à cette époque. Ainsi, c'est dans un carrosse à six chevaux, suivi de quatre laquais en grande livrée, qu'il nous représente sir Everard Waverley quittant son manoir de Waverley-Honour pour aller demander la main de lady Emily Blandwill; et lorsque Fergus Mac Ivor réunissait son clan en cette même année 1745, à son château de Glennaquoich, le repas était simple, *même grossier*, dit le romancier écossais; mais cependant, au lieu de fromage blanc et de galette d'avoine, on y voyait force pièces de bœuf et de venaison et pour rôti, un agneau d'un an servi debout sur ses jambes: un vrai dîner des amants de Pénélope.

Une des choses qui étonna le plus les marins du *Mars* et de la *Bellone*, ce fut la sécurité parfaite dont jouissaient les saumons qui peuplaient les rivières d'Ecosse; nul ne songeait à les troubler dans leurs ébats; et notre historien compare cet âge d'or de la gent sous-marine à l'âge de fer que lui font les pêcheries actuelles, celles surtout du duc de Richement sur la Spoy, où des *gentlemen* et des *ladies* se donnent le plaisir de pêcher vingt et vingt-deux saumons, pesant ensemble de 3 à 400 livres, dans une seule pêche.

Mais que parlons-nous du régime des poissons? Quel est le régime qui, depuis 1745, n'a pas été bouleversé? « Il n'est pas de na-

tion en Europe, dit précisément Walter Scott, qui ait éprouvé un changement aussi complet que le royaume d'Ecosse.... L'accroissement progressif des richesses et l'extension du commerce ont contribué à rendre les Ecossais de nos jours aussi différents de leurs ancêtres que les Anglais actuels de ceux qui vivaient sous la reine Elisabeth. » N'est-ce pas ce qui est arrivé également en France? et ne pourrions-nous pas ajouter, avec l'auteur de *Waverley*, que, si des abus ont disparu, « on a vu disparaître en même temps plusieurs exemples vivants d'hospitalité, de vertu, d'honneur antique, et d'un attachement désintéressé aux principes du *loyalisme* que les enfants avaient reçus de leurs pères ? »

Telle est aussi la conclusion de notre opuscule : — « Le dévouement est de tous les âges, de tous les peuples, de toutes les conditions, dit l'auteur; à l'époque contemporaine, les exemples n'en sont pas rares. Cependant, il faut noter un grand changement au sujet des convictions religieuses et de la foi politique. Le progrès, en mettant à l'ordre du jour l'ambition effrénée de faire fortune, un luxe insensé, l'envie désordonnée d'éclipser ses voisins et amis, éteint ou atrophie les nobles élans du cœur, pour ne laisser place qu'au froid égoïsme. C'est à qui arrivera premier, distançant ses rivaux. »

.... « Nul n'a souci que de soi, ne songe qu'à monter, monter encore. La *petite patrie*, comme l'exprime si bien Victor de Laprade, c'est-à-dire la maison paternelle, la famille, n'existe plus dans ce *steeple-chase* fantastique. » A nous de nous opposer « à la marée envahissante du mensonge, de l'erreur et de la folie qui menace de nous englotir. Il faut lutter, lutter sans lassitude, sans découragement... en répétant ce cri de pieuse espérance, prononcé par nos anciens marins dans les circonstances solennelles : A DIEU VERT ! »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ *Waverley*, ch. LXXII.

BIBLIOGRAPHIE DE LA BRETAGNE, ou catalogue général des ouvrages historiques, littéraires et scientifiques parus sur la Bretagne, avec la liste des revues publiées en cette province, les prix approximatifs des volumes rares, etc., par Frédéric Sacher. — Rennes, Plihon, 1881, 236 p., 8°, 10 fr.

Il y a dans la vie littéraire des situations délicates qui permettent dans certaines limites, la mise en scène personnelle. J'avouerai franchement que, travaillant depuis plus de dix ans à une Bibliographie de la Bretagne, dont j'ai publié le programme lors du Congrès de l'Association Bretonne, tenu à Vannes en 1875, j'ai éprouvé une certaine appréhension en ouvrant le livre de M. Sacher. Je voyais déjà mes milliers de fiches déflorés, et, tout en poussant des soupirs au sujet des dix années de recherches perdues, je me disais que celles qu'il me faut encore pour amener à bien ma téméraire entreprise, pourraient au moins se consacrer plus complètement à des travaux moins arides. L'appréhension n'a pas été de longue durée. Ce volume ne m'empêche aucunement de terminer *les* miens, et je souligne le mot *les* avec intention, car la critique la plus sérieuse qu'on puisse adresser à M. Sacher est d'avoir intitulé son livre : *Catalogue général*. Essai de catalogue, ou catalogue choisi eût été préférable. Je mets en fait que ce catalogue prétendu général ne contient pas le dixième de celui que j'ai en portefeuille. Cette déclaration, bien entendu, n'a pas pour but de décourager M. Sacher qui confesse, à la fin de sa préface, avoir dû sans doute omettre un certain nombre d'ouvrages, et qui réclame les bienveillantes communications de ses lecteurs pour publier en 1881 un supplément. Un supplément, pour être à peine complet, devrait être malheureusement beaucoup plus volumineux que le principal. En voici tout de suite un exemple. La bibliographie que j'ai envoyée, il y a quelques mois, au congrès de Quintin sur la seule ville de Saint-Nazaire, ville de fondation toute récente, comprend 300 numéros, dont 40 seulement d'ouvrages généraux à con-

sulter : or je n'ai trouvé dans le livre de M. Sacher que l'indication de trois publications sur Saint-Nazaire. Cela ne détruit pas le mérite de son travail. Il n'y avait rien ¹, il a fait quelque chose : on doit lui en être très reconnaissant : mais il ne faut voir ici qu'une simple esquisse au lieu du tableau annoncé.

Une autre critique s'adresse au livre de M. Sacher. Une bibliographie est surtout destinée aux travailleurs et non pas seulement aux libraires. Ceux-ci préfèrent une liste par noms d'auteurs, et c'est le système adopté par M. Sacher : mais les travailleurs réclament au contraire une liste par sujets. Quand ils veulent étudier soit une époque de l'histoire de Bretagne, soit un point de géographie ou de botanique, soit la monographie d'une ville ou d'une paroisse, il leur est absolument nécessaire, sous peine d'être obligés de feuilleter chaque fois le volume tout entier, de s'adresser à une bibliographie classée par ordre de matières. Rien n'est plus facile que de lui ajouter, du reste, une table alphabétique des noms d'auteurs. Le système de M. Sacher rend donc les recherches très difficiles pour ceux à qui son livre doit être le plus profitable. C'est un moyen, il est vrai, de dissimuler presque complètement les véritables lacunes de son travail ; mais en pareille matière, il faut absolument affronter le grand jour.

Ceci posé, je n'ai aucune peine à reconnaître que la bibliographie de M. Sacher sera d'ici à bien longtemps d'une utilité incontestable. Et pour lui montrer que je suis *bon confrère*, je vais lui signaler ici quelques lacunes parmi les plus importantes.

Je commence par les auteurs dont le nom n'est pas même mentionné, par exemple : — M. *Eugène de la Gournerie*, notre éminent collaborateur, un des plus féconds de nos écrivains, dont le livre sur *les Débris de Quiberon*, clôt sur cette affaire une série d'opuscules d'importance capitale dont la plupart ne se retrouvent pas ici ; — M. *Lallé*, dont tout le monde a lu les études sur le *District*

¹ J'entends rien de spécial en ouvrage distinct, car en réunissant tous les chapitres bretons du gigantesque catalogue de la bibliothèque de Nantes publié par M. Péhant, on aurait déjà un excellent canevas de bibliographie bretonne.

de *Machecoul* et sur les *Noyades de Nantes* (deux éditions); — *M. de la Monneraye*, dont les études d'*architecture romane* en Bretagne, publiées en 1850, forment l'un des plus solides monuments de notre histoire artistique; — *M. Lorieux*, l'ingénieur en chef des mines, dont le mémoire sur les *Richesses minéralogiques* de la Loire-Inférieure, fait autorité dans la science; — *M. Caron*, dont l'ouvrage sur la *Commission intermédiaire des Etats de Bretagne* est essentiel à notre histoire au XVIII^e siècle; — *M. Siméon Lucas*, dont la magistrale étude sur *Du Guesclin* a été honorée du grand prix Gobert par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; — *M. Le Men*, à qui l'on doit la découverte du véritable emplacement de Vorganium, consignée dans ses *Etudes sur le Finistère*, et dont la *Monographie de la Cathédrale de Quimper* a reçu un prix académique au concours des antiquités nationales; — le bibliographe *Quérard*, de Rennes, dont tout le monde a parcouru la *Bibliographie Lamennaisienne*; — *M. Anatole de Barthélemy*, qui a publié sur la Bretagne tant de notices archéologiques et de documents concernant l'époque de la Ligue¹; — *M. Longnon*, des archives nationales, dont l'étude sur les *Cités gallo-romaines* en Armorique a été si remarquable en 1872; — *M. Riou*, de la Société d'émulation de Brest, dont les *Promenades dans le Finistère* sont si piquantes et si instructives; — *M. Guyot-Jomard*, de la Société polymathique du Morbihan, dont les projets d'érection de statue au duc *Arthur de Richemont* ont fait assez de bruit depuis cinq ans; — *MM. Floucaut de Fourcroy, Jourjon, Pelaud, de Miniac, Fenoux, Hausser*, etc., et tous les ingénieurs qui ont publié pour le ministère des travaux publics des études si intéressantes et si complètes, sur tous les *ports de Bretagne* pris individuellement, avec cartes, documents historiques, statistiques, climatologiques, etc.²; — et bien d'autres, que le défaut de place ne nous permet pas de citer ici. Mais ceux-

¹ *M. de Barthélemy* n'est qu'incidemment cité en note, à l'article *Geslin*, à propos des *Anciens Evêchés de Bretagne*.

² Nous avons récemment rendu compte ici même de celles de *M. Bonamy* sur les ports du Pouliguen, de la Turballe et du Croisic.

là sont suffisamment caractéristiques : et je pourrais ajouter qu'on chercherait vainement l'indication des monographies d'histoire littéraire, concernant nos principaux écrivains, en particulier ceux de l'Académie, Duclos, Maupertuis, Boisgelin, Châteaubriant, Bigot de Préameneu, Alexandre Duval, de Quélen, Jules Simon, Renan etc. Il n'est guère fait d'exception que pour le plus inconnu d'entre eux, J.-J. Renouard de Villayer, que j'ai eu l'honneur de tirer de son obscurité en 1876.

Si nous passons aux lacunes concernant les œuvres d'auteurs dont les noms sont cités, nous en constatons d'aussi importantes. Je prends au hasard par ordre alphabétique :

De Carné, dont on oublie les *Souvenirs historiques* et l'étude sur le cardinal de Boisgelin.

Couffon de Kerdellec, dont on ne cite pas les deux gros volumes sur la *Chevalerie de Bretagne*.

Du Bouëtix, dont on omet l'intéressante *Généalogie historique* de la famille du même nom.

Émile Grimaud, dont on ne soupçonne pas les *Fleurs de Bretagne*.

Huguet, dont on ne cite que les recherches sur les causes (et non les contes) qui ont amené l'émigration des Bretons en Armorique.

Jégon, dont on oublie les trois séries d'*Annales Lorientaises*, qui ont suivi l'histoire de la *Fondation de Lorient* et dont nous avons rendu compte ici-même. On ne le cite pas comme auteur de l'ouvrage intitulé *Le Faouëdic-Lisivy*, qui reste anonyme.

Korviler, (qu'on me pardonne cette remarque personnelle, mais une bibliographie générale ne doit rien omettre et n'a pas le droit de choisir) dont on ne cite pas la *Bretagne à l'Académie française*, pourtant couronnée par l'Académie française en 1877 et honorée d'une seconde édition en 1879, ni l'*Esquisse d'une bibliothèque historique de la Bretagne*, ni la polémique sur le *chronomètre préhistorique de Saint-Nazaire*, qui a donné lieu à une dizaine de brochures.

De la Borderie, dont on passe sous silence les importants ouvrages sur *Mailard* et sur *Noël du Faël*, deux Bretons.

Jules de la Gournerie, dont on oublie les titres de membre de l'Académie des sciences et d'inspecteur général des ponts et chaussées, et les travaux sur les *chemins de fer de la Loire-Inférieure*.

Gautier du Mottay, qu'on nous avait promis à l'article *Mottay* par un renvoi de la série des G, et qu'on a complètement oublié aux *M*, en sorte que nous ne trouvons ni sa *Géographie des Côtes-du-Nord*, ni son excellent mémoire sur les *Voies romaines* de ce département.

Parenteau, dont on omet l'important *Répertoire archéologique*.

Téphany, dont on ne cite pas le dernier volume sur la *Persécution religieuse dans le diocèse de Quimper*, etc., etc.

Mais il faut nous arrêter, car on nous mesure la place. En revanche, si les lacunes sont nombreuses, les erreurs sont assez rares, et je me bornerai à signaler ici l'attribution à Hay du Chastelet, le père, (né en 1592) de l'*Histoire de Du Guesclin*, publiée en 1666, trente ans après sa mort. M. Hauréau, dans l'*Histoire Littéraire du Maine*, et moi, dans la *Bretagne à l'Académie française*, nous avons démontré, plus que suffisamment, que cet ouvrage appartient au fils de l'académicien, nommé Paul, comme lui. Je pourrais dire aussi, qu'un certain *Bandoulier* donné comme auteur d'une histoire du temps de Pierre de Dreux n'est pas autre chose que le nom d'un roman anonyme de M. Ducrest de Villeneuve ; mais j'ai hâte d'arriver à la seconde partie du livre : à la *Liste des principales revues scientifiques, historiques et littéraires publiées en Bretagne*. L'idée est bonne : ici encore il était facile d'être plus complet. A côté des *Annaires de Brest*, du *Morbihan*, de *Fougères*, des *Côtes-du-Nord*, et de *Dinan*, celui-ci complété par les *Etrennes Dinannaises*, il eût fallu citer les *Etrennes Nantaises* qui ont plus de cent ans de date, et les nombreux *Annaires de Nantes*. Il eût suffi pour cela d'ouvrir l'excellent catalogue de M. Péhant, qu'on regrette de ne pas voir cité dans la préface parmi ceux qui ont publié des travaux sur la bibliographie bretonne. Les *Annaires de Lorient* sont également oubliés, du moins les annuaires contemporains, car ceux du premier empire sont rejetés dans la partie des auteurs, à l'article *Saint-Haouen*. Je ne trouve pas non plus *Nantes-Lyrique*, ni les *Annales*

de la *Société académique de Nantes*, la plus ancienne de Bretagne après celle de Brest ni celles de la *Société industrielle*, ni la *Revue de jurisprudence commerciale*, ni les annales des *Sociétés d'horticulture*, ni un grand nombre d'autres revues citées par M. Péhant et la plupart actuellement vivantes. Mais ce qui eût été surtout désirable, c'est, à côté de cette liste, une bibliographie de tous les *journaux* publiés en Bretagne. On n'écrira pas l'histoire sans les consulter, et je ne cache pas que leur bibliographie est le plus difficile chapitre à traiter de tous ceux de la Bibliographie Bretonne. Je le sais par expérience, car on n'en conserve d'exemplaires, dans la plupart de nos villes, ni dans les mairies, ni dans les sous-préfectures, ni dans les parquets.

En terminant, je supplie mes lecteurs de ne pas me trouver trop sévère si je leur ai signalé toutes ces lacunes et tous ces desiderata. J'aurais pu demander encore l'indication des documents parlementaires concernant la Bretagne, et de bien d'autres chapitres intéressants, lettres pastorales d'évêques, listes et documents sur les Etats, etc., Mais je n'ai pas la prétention de renouveler ici le programme que j'ai publié en 1875. Je leur recommande donc de grand cœur l'ouvrage de M. Sacher, parce qu'ils y trouveront beaucoup de choses intéressantes : mais s'ils éprouvent quelques déceptions dans leurs recherches, ils comprendront de quelle difficulté est une pareille entreprise, et en attendant l'érection complète du monument, ils remercieront M. Sacher de leur avoir découvert les premières assises de ses fondations.

RENÉ KERVILER.

LE ROMAN DE PAQUETTE, par M. LOÏC PETIT. — Paris, Victor Lecoffre, un vol. in-12.

Voici un aimable livre et dont il fait bon parler dans la saison présente, quand le printemps nous lance ses plus beaux sourires, quand le soleil, séchant les pluies maussades qui avaient noyé la terre sous leurs larmes, l'inonde de sa jeune et fraîche lumière.

Il y a dans ce livre une fraîcheur et un soufite printaniers. En nous contant ses histoires rustiques (car il y en a quatre ou cinq), l'auteur nous promène parmi les plus jolis paysages bretons et les meilleurs sentiments du cœur humain ; chemin faisant, il nous exhibe les têtes d'une série d'originaux curieux et amusants. Le tout (si Trompette daigne nous permettre cette métaphore !) le tout fait un ragout fort agréable ; il y a des morceaux très délicats, auxquels on revient volontiers.

Pâquette est une orpheline abandonnée dans un champ par la misère, recueillie par la charité, dépouillée par l'astuce, n'ayant pour vivre que son salaire de *trilleuse* à la mine de Pontpéan, et qui, trouvant sur sa route quelques bons cœurs capables d'apprécier le sien, finit par conquérir un bonheur vrai et modeste, dont son âme est comblée.

Ne cherchez là ni revendications humanitaires, ni rêveries sentimentales, ni pieuses divagations ; mais des caractères vrais, des sentiments simples et naturels, dont le développement est sobrement indiqué, les personnages étant de ceux qui agissent plus qu'ils ne parlent.

Le paysage est traité avec amour ; mais pourquoi l'auteur n'y a-t-il pas mis les vrais noms ? cela ne lui aurait donné que plus de valeur. Nous ne sommes point tenus à une pareille discrétion. Nous avons déjà dit que la mine où travaille Pâquette, où se passe la plus grande partie de l'action, mine d'étain argentifère décrite -- dessus et dessous -- avec une exactitude si pittoresque, est celle de Pontpéan, à trois lieues dans le sud de Rennes, au bord de la Seiche. — Le château de Montmorin, dont l'auteur a peint la décadence si verte, si riche de tons, si riant d'ombre et de lumière, c'est Carcé et son moulin, sur la même rivière. — La foire de Saint-Samson, avec ses charlatans, ses parades, ses petites boutiques, ses orchestres forains, ses restaurants en plein air, ses mille épisodes, ses mille rumeurs, c'est la photographie de la foire Saint-Michel au bourg de Lailié. La forêt est aussi celle de Lailié, à une lieue de la mine. — Roche-l'Abeille est la métairie de Fan, en Brus, au bord

de la Seiche; → Mérolle, un autre village à une demi-lieue de la mine, auquel l'auteur a conservé son vrai nom.

Nous donnons toute cette géographie, parce qu'on décrit rarement les paysages de Haute-Bretagne; *Pâquette* prouve vraiment qu'on a grand tort.

Pour connaître et priser la Haute-Bretagne, l'auteur n'ignore ni ne néglige la Basse. Quiconque a parcouru la gazouillante et ombreuse vallée du Leguer, de Lannion à Tonquédec et de Tonquédec à Kergrist, la retrouve dès les premières lignes du *Moulin de Keri-guel*, — la seconde des nouvelles du volume. De même dans la troisième nouvelle (*les Cornemuseux*), pour la vallée du Huelgoët et l'admirable sentier sous bois de la mine de Poullaouen. De même encore pour le cap Fréhel, dans la quatrième, intitulée : *Par ma fenêtre*.

Ce n'est pas à dire que l'auteur voie *par sa fenêtre* la gigantesque muraille du cap Fréhel, car la fenêtre où il est en observation se trouve sise, si nous ne nous trompons, quelque part sous la latitude de la rue de la Visitation à Rennes. Mais de là, il voit dans sa cour se promener gravement « un personnage boutonné jusqu'au col dans « son pardessus gris-perle, » qui n'est autre qu'un natif du cap Fréhel, un philosophe encore, s'il vous plait, et d'un bon type, avec lequel je vous conseille de faire connaissance. Vous m'en direz des nouvelles.

En fait de types, il y en a d'autres, des plus curieux, des mieux observés, par exemple, le père Gautier, le vieux meunier de Keri-guel, qui se jette par la fenêtre dans la rivière, au milieu d'une nuit d'hiver, pour sauver son trésor... que nul ne menace; et cet excellent père Blanchet, le gros fermier de Daoulas, qui, le jour du pardon, commence cent histoires, sans jamais pouvoir en finir une, toujours arrêté par quelque difficulté chronologique, à la faveur de laquelle ses auditeurs, tout doucement, prennent congé de lui. Mélomane enragé, grand amateur de biniou, il s'est mis en tête de réserver la main de sa fille, la gentille Gervaise, pour le meilleur *cornemuseux* du pays. Justement, à ce pardon de Daoulas, doit

avoir lieu un concours entre tous les *sonneurs* de la contrée. Ce concours met en présence tous les amoureux de Gervaise, entre autres, le riche et vaniteux Jean-Claude, le pauvre et modeste Mériadec. Cette lutte de binious est fort joliment décrite. Mériadec l'emporte; victoire qui pense lui coûter la vie. Tout finit par la confusion, le repentir et le désistement de Jean-Claude. C'est Mériadec qui aura la jolie Gervaise, mais à la charge d'écouter jusqu'à la fin les histoires du beau-père : ouf! Après tout, Paris vaut bien une messe (mot prêté à Henri IV¹ qui ne l'a point dit), et Mériadec a la ressource de dormir.

Voulez-vous un type tout différent? Voyez dans *Pâquette* le portrait de sir John Richardson, le régisseur de la mine, « personnage à l'air digne et d'une obésité recommandable, » favoris luxuriants de couleur ardente, encadrant une figure écarlate, col haut et droit serrant un menton rasé, une casquette de cachemire blanc sur le crâne; et, sous prétexte de chasse, s'en allant solitairement sous la feuillée faire sur l'herbe de plantureux déjeuners, où disparaissent rapidement, comme dans un gouffre, poulardes, pâtés, jambons, flacons blindés d'osier jusqu'au vol, etc., etc.

— « Oh! c'était véritablement un pâfait gentleman ce sir Richardson! »

Quant aux *Impressions d'un cheveu*, c'est une autobiographie des plus originales. Le héros nous fait d'abord connaître sa patrie :

« Je suis né sur une petite tête blonde et fraîche, et je puis dire que le commencement de mon existence a été entouré des plus tendres soins. Je faisais partie d'une boucle frisée, gaie et folâtre, comme le petit chérubin qui me portait et qui était venu du ciel pour faire le bonheur du plus charmant ménage que l'on ait rêvé. C'était plaisir de les voir tous trois, ne comptant pas ensemble, un demi-siècle, heureux de s'aimer et heureux de se le dire! »

Il y a là une charmante peinture d'intérieur. Mais tout n'est en

¹ S'il a été dit, c'est par Sully, resté protestant; dès lors, très naturel dans sa bouche; encore n'y a-t-il là qu'un bruit public, une rumeur rapportée en 1622 dans les *Caquets de l'accouchée*, V^e journée, édit. elzévir. de 1855, p. 173.

ce monde qu'heur et malheur. Au bout de quelques années, une affreuse catastrophe — que nous n'osons raconter ici — arrache le pauvre cheveu à son sol natal ; le vent le roule à travers la cour d'un pensionnat maussade. Là, du moins, il rencontre un ami, « un navet jeté au rebut dans un coin ; il était bon, mais il n'était pas beau ; il avait eu, je crois, la petite vérole ; je lui contai mes peines (dit *notre* cheveu), il me narra son histoire, et nous nous épanchâmes dans le sein l'un de l'autre. » Ce navet n'était pas seulement grêlé, il était de plus philosophe, sa philosophie l'emporte même de beaucoup sur nombre de fiers systèmes qu'on pourrait nommer. Une bourrasque impitoyable sépare pour jamais les deux amis, et, après quantité de vicissitudes, notre héros, solidement implanté dans un tour de cheveux, vient couvrir le crâne pelé d'une vieille fille où, n'ayant rien de mieux à faire, il écrit ses mémoires.

Lisez-les, vous en serez très satisfait, ainsi que de tout le volume, écrit d'un excellent style, plein d'humour, de grâce, de délicate poésie, en un mot — pour revenir à une image qui plairait au digne sir Richardson, — un morceau d'amatour.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

M. DROUYN DE LHUYS

Les feuilles publiques annonçaient, il y a peu de jours, la mort d'un homme d'État qui fut une des gloires du Petit-Séminaire de Nantes. M. Drouyn de Lhuys y entra en octobre 1817. Son père était receveur général de la Vendée, et le Petit-Séminaire de Nantes jouissait d'une réputation qui s'étendait fort au delà des limites départementales. Les Angevins y étaient nombreux, les Vendéens aussi. Drouyn de Lhuys y fit sa cinquième sous l'abbé Richard qui a laissé de pieux et grands souvenirs à Chantenay et à Saint-Clément.

Parmi ses camarades, je citerai Joseph de Boissard, un des rares survivants de cette époque et qui avait l'habitude d'être le premier de la classe ¹, Adolphe de la Bourdonnaye, fils du célèbre député de la Restauration, et qui fut l'un des orateurs du *Plaidoyer* en 1822, l'Abbé Allegret, mort, bien jeune, professeur de philosophie au Grand-Séminaire, l'abbé Rouyer, depuis lors vicaire à Saint-Pierre, puis supérieur de l'*Institut pratique*, l'abbé Chernel, mort aumônier de Saint-Jacques, après avoir longtemps fait le bien comme vicaire de la cathédrale et aumônier des prisons, l'abbé Biré, curé de Saint-Molf, l'abbé Fleurance, longtemps curé de Saint-Géron, Théodore Nau, l'habile architecte, Jacques Mazille, et, ~~M~~ m'est permis de me nommer, le signataire de cet article.

Drouyn prit immédiatement rang à notre tête; c'était à la fois un élève modèle et un excellent camarade. Malheureusement son séjour ne fut pas long parmi nous. Son père ayant été nommé receveur général de Seine-et-Marne dans le courant de 1819, Drouyn nous quitta pour aller continuer ses études au collège Louis-le-Grand de Paris, et nous n'entendîmes plus parler de lui qu'à l'époque des distributions solennelles du grand Concours où son nom souvent proclamé était toujours applaudi. En 1823 même, ce fut lui qui remporta le prix d'honneur de rhétorique.

Quant à sa carrière politique, elle est trop connue pour que nous en parlions ici. Drouyn fit partie de l'opposition modérée sous le règne de Louis-Philippe, et il prit une part des plus actives au gouvernement sous l'empereur Napoléon III. Séparés de lui par l'opinion, nous ne pouvions néanmoins nous empêcher de rendre justice à l'élevation de son caractère et à la droiture de ses sentiments, droiture qui fut parfois trompée. Son désir du bien, d'ailleurs, était tel qu'on pouvait compter sur son concours pour toutes les œuvres utiles ou charitables. Pendant de longues années, il fut président de la Société des Agriculteurs de France; il présida égale-

¹ M. le vicomte de Boissard habite Angers et Savennières où il est le patron de toutes les bonnes œuvres.

ment le Conseil d'administration de l'Institut agricole fondé par les Frères de la Doctrine chrétienne à Beauvais.

Personne, enfin, plus que lui n'eut une qualité assez rare chez les hommes parvenus à de hauts emplois, je veux dire une mémoire fidèle. Ambassadeur, ministre, grand-croix de la plupart des ordres de France ou d'Europe, entendait-il, par hasard, prononcer un nom qui lui rappelait, après vingt, quarante, cinquante ans, le Séminaire de Nantes, il interrogeait, questionnait et ne laissait point passer ce nom, sans un affectueux souvenir. Étant venu dans notre ville, il y a vingt et quelques années, il voulut revoir les lieux où s'étaient écoulés quelques-uns des jours de son enfance, et son vieux maître s'étant trouvé sous le poids d'une lourde charge, une église encore en construction et plus d'argent, il lui obtint un secours de l'État. — « Mon cher collègue, dit-il au Ministre des cultes, en lui présentant l'abbé Richard, voilà un bon prêtre auquel je dois les plus beaux moments de ma vie. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ACADÉMIE (L') ROYALE DE MARINE, DE 1771 A 1774; par Alf. Doneaud du Plan, prof. à l'École navale. 3^e partie. In-8°, 117 p. lib. Berger-Levrault.

ALMANACH BRETON-FRANÇAIS au den honest. 1881. In-16, 96 p. Brest, imp. Haléguet.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BREST. 3^e série. T. VI. (1879-1880). In-8°, LXXXVIII-523 p. Brest, imp. Haléguet.

CADETTE; par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. In-18, jésus, 260 p. avec 25 vign. Paris, lib. Hachette..... 2 fr. 25

CATASTROPHE (LA) vers; par Adrien Dézamy. In-8°, 8 p. Paris, imp. Motteroy. — Vendu au profit des victimes du sinistre des Sables-d'Olonne 0 fr. 50

DIALOGUE ENTRE LES VILLES DE NANTES ET SAINT-NAZAIRE (vers); par C. N. (C. Nepveu). In-8°, 4 p. Nantes, imp. Bourgeois..... 10 c.

DU RÔLE DE LA SCIENCE DANS LA DÉFENSE DES PLACES FORTES. Conférence faite aux touristes lyonnais, le 26 mai 1880, par M. Alphonse Marchegay, ingénieur civil des mines. In-8°, 28 p. Lyon, imp. Storch.

EXPOSÉ DES TRAVAUX DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE NANTES PENDANT L'ANNÉE 1879. In-4°, 174 p. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

INTRODUCTION A LA MÉTHODE DES QUATERNIONS; par C. A. Laisant député, docteur ès sciences. In-8°, XXII-242 p. Paris, lib. Gauthier-Villars..... 6 fr.

MA POLITIQUE. — GERBE DE SONNÈTS, par Perrin de Kerlovarec. In-12 24 p. Paris, Société générale de librairie catholique, rue des Saints-Pères, 76.

PIERRE BRISSOT, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A LA SORBONNE, puis professeur à la Faculté de médecine de Paris, par C. Merland. In-8°, 40 p. — Nantes imp. Vve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

POÉSIES, par M. Joseph Rousse. In-8°, 8 p.—Nantes, imp Vve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

OU COURONS-NOUS? Méditations sur le temps actuel; par E. du Laurens de la Barre. — In-12, 36 p. Paris, lib. Dillet 0 fr. 60

M^{GR} COUPPERIE

ÉVÊQUE DE BABYLONE ¹

M^{GR} Coupperie croit que la ville de Rehobohot n'est pas autre que l'ancienne Arbèles. Le christianisme y pénétra de bonne heure, sous les pas d'un de ses plus grands saints, saint Jérôme. Quand les rois de Perse firent de cette ville un vaste cimetière où tant de martyrs chrétiens furent ensevelis, les temples érigés en l'honneur du vrai Dieu y étaient nombreux ; ils furent tous détruits par leurs mains. Rehobohot eut des évêques jusqu'au XVI^e siècle ; renversée par les Arabes musulmans et les Tartares, cette ville n'a point repris son ancienne splendeur ; elle compte maintenant dix à douze mille habitants parmi lesquels quelques chrétiens seulement. Dans les environs, plusieurs villages en sont entièrement peuplés, tous vivent dans la plus grande pauvreté. M^{GR} Coupperie s'agenouilla dans la vieille église d'Encasa, située aux portes de la ville ; elle est pleine d'ossements ayant probablement appartenu à de saints personnages. Il eut l'idée d'en extraire quelques-uns du sol pour en faire des reliques ; mais il fut retenu par la pensée que, l'hérésie des Nestoriens ayant longtemps dominé à Rehobohot, les ossements de ceux qui étaient morts fidèles à la foi catholique, pouvaient bien se trouver confondus avec les ossements de ceux qui s'en étaient écartés, et qu'il s'exposerait à recueillir les derniers.

Encore deux grandes villes, Kali et Resen, que mentionne la Genèse et dont la science cherche l'emplacement. Ces palais somp-

¹ Voir la livraison de mars 1881, pp. 177-191.

tueux, ces habitations princières dont parle l'histoire, ont fait place à un désert qu'à moins de s'exposer à mourir de faim, on ne peut parcourir, sans être au préalable muni de substances alimentaires. M^r Coupperie aperçut des flammes qui s'élevaient du sol et qui provenaient, lui dit-on, des substances sulfureuses dont il est composé en grande partie; à côté, c'étaient des puits pleins d'une huile qui paraît être le fameux pétrole dont le nom a acquis une si triste célébrité. Des ouvriers donnèrent au prélat la preuve de sa grande combustibilité : ayant jeté une allumette enflammée dans un puits, il en sortit aussitôt une flamme rouge, qui s'éleva comme du cratère d'un volcan, jusque dans les nuages. D'après M^r Coupperie, son exploitation remonterait à la plus haute antiquité et aurait eu lieu du temps d'Alexandre auquel on donna le même spectacle. Nul pays ne doit être plus cher aux numismates : on y trouve beaucoup de médailles, quelques-unes en or, la plupart en argent ou en cuivre ; les femmes s'en font des colliers.

Le mahométisme règne à peu près exclusivement dans ces contrées où l'on rencontre pourtant encore des adorateurs du Soleil, des Manichéens et des jézides; beaucoup n'appartiennent à aucun culte et vivent dans une ignorance si complète de toute doctrine religieuse qu'un Kurde fit cette réponse à un Anglais qui l'interrogeait sur sa religion : « Notre tribu ressemble plus aux Francs qu'aux Mahométans, parce que nous mangeons du cochon, nous ne jeûnons point et nous ne prions jamais. »

En poursuivant sa marche, M^r Coupperie trouva pourtant des chrétiens catholiques romains, dont la foi a résisté à toutes les persécutions et ne s'est pas affaiblie en passant à travers les âges. La misère de ces malheureux est au delà de tout ce que l'on peut dire. Ils ont des églises, mais leurs prêtres manquent souvent de pain et d'habits sacerdotaux. M^r Coupperie pourvut, autant qu'il le put, aux besoins des temples et des pasteurs. Grâce à lui, les églises eurent les vases et les ornements indispensables à la célébration du culte ; grâce à lui, les prêtres eurent des vêtements sacerdotaux.

Toutes les visites dont nous parlons ne se firent pas dans une seule

ournée épiscopale. Rien ne pouvait ralentir l'ardeur de l'évêque de Babylone, et, malgré le peu de sûreté des routes, il continuait à parcourir son diocèse et à y prêcher l'Évangile. Le 8 septembre 1870, il écrivait à son frère : « Il y a peu de temps que je suis arrivé à Babylone ; c'est une ville qui est à cent lieues de Bagdad, en descendant la Tigre et près du golfe persique. Nous avons là des chrétiens catholiques et une église fondée, il y a deux siècles. Je dois des soins à cette mission et je suis allé la visiter. La divine providence m'a délivré de plusieurs dangers qui se sont rencontrés sur la route : vraiment ceux qui voyagent, dans ce pays, pour leur plaisir, sont bien insensés. »

La guerre avait éclaté entre les pachas de la Mésopotamie et ceux de l'ancienne Assyrie ; elle s'y faisait d'une manière atroce. Chaque parti ayant appelé à son aide les Kurdes des montagnes et les Arabes du désert, les bandits, le fer et le feu à la main, promenaient partout le meurtre et l'incendie. Les chrétiens se dispersèrent de tous les côtés, beaucoup moururent de faim et de misère ; d'autres arrivèrent à Bagdad dans l'état le plus lamentable. Il fallait les vêtir, les loger, les nourrir. Les chrétiens de cette ville, peu nombreux et peu riches, ne pouvaient guère venir au secours de leurs frères, et les Musulmans profitaient de l'occasion pour leur faire d'abominables propositions qui n'étaient pas toujours refusées. « Embrassez notre religion, leur disaient-ils, nous nous chargerons de votre entretien ; vendez vos enfants et nous vous donnerons des vivres. »

Le Conseil de la Propagation de la foi s'en émut, et, le 29 septembre 1870, il envoya à M^r Coupperie la somme de vingt mille francs.

De son côté, M^r l'évêque de Luçon, s'adressant aux curés de son diocèse pour les engager à venir en aide, par les charités de leurs paroissiens, à l'Œuvre de la Propagation de la foi, leur disait :

« Il est un motif bien puissant auquel vos paroissiens ne seront pas insensibles. Deux évêques, sortis de ce diocèse¹, et empor-

¹ M^r Potechou, évêque de Marais, et M^r Coupperie, évêque de Babylone.

« tés par leur zèle, sont allés porter la bonne nouvelle de Jésus-
 « Christ à des contrées lointaines. Ni les dangers d'un long voyage,
 « ni les tempêtes, ni les écueils de la mer, ni les côtes des barbares,
 « n'ont pu arrêter ceux que Dieu appelait ; ils arrosent encore au-
 « jourd'hui de leurs sueurs cette portion intéressante du champ de
 « l'Église, en attendant qu'ils l'arrosent peut-être et la fécondent
 « de leur sang. Par les efforts de leur zèle, le flambeau de la reli-
 « gion dissipe les ténèbres de l'idolâtrie et de la superstition, et
 « l'arbre de la foi, planté d'abord dans des terres incultes, malgré
 « les orages auxquels il est exposé, porte des fruits abondants et
 « qui le seraient encore davantage, si ces fervents missionnaires
 « n'étaient pas dépourvus de tout secours. »

M^r Soyer dont M. l'abbé du Tressay a écrit l'intéressante histoire, a laissé, dans le diocèse de Luçon, une mémoire vénérée de tous. Homme de profonde conviction, il était en même temps un homme calme et modéré.

Sa nature éminemment conciliante ne l'entraînait point vers les partis absolus qui séparent souvent des hommes faits pour s'estimer, et éloignent les uns des autres ceux que de grands sentiments d'honneur et de délicatesse devraient rapprocher. Nous avons eu l'honneur de le connaître personnellement, et nous avons pu apprécier toute la noblesse de son cœur. Rien d'étonnant, après cela, si, dans la circonstance que nous rapportons, sa voix fut entendue, et si de nombreuses aumônes vinrent au secours de l'œuvre qu'il patronnait.

A la guerre qui désolait la Mésopotamie, se joignirent deux autres fléaux. Voici ce qu'en écrivait M^r Coupperie :

« Cette année j'ai éprouvé de grands chagrins dans notre mission
 « de Babylone. La famine, la guerre civile et la peste, ont ané-
 « anti au moins la moitié de la population chrétienne dans le pays
 « de Mossoul et dans le Kurdistan. Ceux qui ont échappé sont dans
 « une position extrêmement affligeante. La mort a enlevé deux
 « évêques et les deux tiers des prêtres qui étaient dispersés dans
 « les villages. Le courage est abattu de toutes parts. J'espère que

« la miséricorde de Dieu nous donnera quelques moyens de
 « travailler à la conservation de ce qui reste dans ces malheu-
 « reuses contrées.

« A Bagdad, nous nous tenons dans nos caves pour ne pas être
 « étouffés par la chaleur qui, cette année, a été extraordinaire.
 « Dans peu, nous en pourrions sortir pour nous livrer à nos occu-
 « pations ordinaires. Malgré les troubles qui ont agité et qui agi-
 « tent encore l'empire ottoman, notre ville est toujours demeurée
 « tranquille. Le pacha a su y maintenir la paix. Au dedans, il ne s'y
 « est opéré aucune innovation religieuse, mais au dehors, les routes
 « sont infestées par les brigands arabes et kurdes qui attaquent tout
 « le monde. Du côté de la Perse, il ne s'est fait aucun mouvement ;
 « jusqu'à ce jour, tout marche d'accord entre le pachalik de Bag-
 « dad et les Persans. On dit que les Russes sont du côté d'Erze-
 « roum, mais leur présence dans ce pays-là n'exerce aucune in-
 « fluence sur celui que j'habite.

« La crainte principale dont les habitants de Bagdad sont fra-
 « pés maintenant, c'est la peste. Ce fléau, comme je vous l'ai dit
 « plus haut, a fait des ravages affreux du côté de Mardin, de Mossoul
 « et des contrées environnantes. Les vieillards disent que, suivant
 « la marche accoutumée, cette terrible maladie doit venir ici après
 « les chaleurs de l'été. Cette pensée a dérangé tout le commerce, et
 « une grande quantité de personnes font leurs préparatifs pour
 « s'éloigner prochainement et gagner d'autres pays plus sûrs, pour
 « conserver leur vie et celle de leur famille. Quant à moi, je ne
 « regarde pas ces craintes comme des réalités ; mais, dussions-
 « nous être attaqués, je suis déterminé à ne pas quitter mon
 « poste. Je prendrai les précautions d'usage en pareil cas, et,
 « pour tout le reste, je m'abandonnerai aux mains de la Provi-
 « dence. » (Lettre de M^r Coupperie à M^r Dramet à Marseille.
 Extrait des *Annales de la Propagation de la foi.*)

Bagdad échappa à la peste. Ce fut la seule ville de la Mésopotamie
 qui n'en fut pas infectée ; aussi devint-elle le séjour de beaucoup de
 chrétiens qui, en même temps qu'ils fuyaient le fléau, y cherchaient
 un refuge contre deux autres, la guerre et la famine.

Dans les derniers mois de l'année 1829, la Société Biblique ouvrit des écoles protestantes à Bagdad et à Julfa. Bien que leur dogme s'éloigne beaucoup moins du catholicisme que du protestantisme, les Arméniens, dans leur aveugle haine contre le pape, y envoyèrent leurs enfants de préférence aux écoles catholiques. Pour lutter contre elles, M^r Coupperie consacra une partie des secours qui lui arrivaient, aux écoles de garçons et de filles qu'il avait créées à Bagdad, ainsi qu'à une autre fondation religieuse, composée seulement de deux prêtres et de trois étudiants en théologie, tous les cinq enfants du pays.

Les vides que la mort avait faits dans le clergé du pachalik de Mossoul demandaient à être comblés. Soixante prêtres sur quarante-un étaient morts, et les sujets manquaient pour les remplacer. Obligé d'aller au plus pressé, M^r Coupperie avait quelquefois donné l'ordination à d'honnêtes artisans. Les Chaldéens n'avaient pas fait autrement : leur évêque, dans le cas de circonstances urgentes, n'exigeant de ceux qu'il appelait au sacerdoce aucune préparation avant d'y arriver, avait choisi, à côté de lui, celui qui paraissait le meilleur et le plus intelligent ; il lui apprenait à dire la messe, et, sans autre préparation, le vouait au culte du Seigneur⁴.

M^r Coupperie employa une certaine somme à la réparation de l'hospice chaldéen et des églises chaldéennes situées dans le pachalik de Mossoul, et une autre à se rendre favorables les autorités musulmanes auprès desquelles l'argent est presque toujours un argument victorieux.

Enfin, l'évêque de Babylone s'était fait une réserve pour un nouveau voyage dans le Kurdistan, dans l'intention de répondre à une invitation qu'il avait reçue d'un des principaux chefs nestoriens. Ce voyage resta à l'état de projet ; son exécution, pour le moment,

⁴ En Orient, le célibat n'est point imposé à ceux qui demandent l'ordination. C'est la règle pour les prêtres, et en particulier pour les Chaldéens catholiques. En Orient, il y a deux clergés : l'un marié, clergé paroissial, ne faisant que célébrer la messe et administrer les sacrements; un autre célibataire (les moines de l'ordre de saint Basile en général), prêchant, dirigeant les consciences et parmi lesquels se trouvent en nomme les évêques, (chez les Grecs catholiques ou non et les Russes). (Note de M. le docteur Viand-Grand-Malais).

étant empêchées par les troubles qui agitaient le pays, et plus tard, la mort étant venue le surprendre au moment où il se proposait de l'effectuer.

A défaut de visites pastorales, devenues impossibles, M^r Couperie cherchait à se renseigner, auprès de ses correspondants, des choses de la religion qui s'accomplissaient en dehors de son diocèse.

Il avait fait la connaissance d'un officier européen que son goût pour les voyages avait attiré vers ces contrées lointaines. Fidèle à l'engagement qu'il avait pris de transmettre à l'évêque de Babylone tout ce qu'il pourrait recueillir d'intéressant en matière religieuse, cet officier lui adressa sur la reine Sandhansh une notice très curieuse.

Autrefois danseuse cachemirienne, puis convertie à la religion catholique, la jeune Indienne avait épousé un aventurier allemand qui avait fait une grande fortune militaire en se mettant au service du Grand Mogol. Son mari s'étant donné la mort dans un moment de désespoir où il s'attendait à être dépossédé de ses terres par les Anglais triomphants, la princesse Marie — c'est le nom qu'elle avait reçu au baptême — ne perdit pas courage. Elle se mit à la tête des troupes qui lui étaient restées fidèles, et finit par rentrer dans la possession de ses biens et le commandement de ses États.

Pendant un long règne, elle conserva toujours le pouvoir le plus absolu. C'était elle qui fixait la quotité des impôts que lui devaient ses sujets, sur lesquels elle avait un droit bien plus exorbitant encore, le droit de vie et de mort. Cette princesse avait amassé de grands trésors; elle possédait de superbes palais et des terres immenses. Des officiers européens commandaient ses armées, et des ministres européens se trouvaient également dans son conseil. Très dévouée à la religion qu'elle avait embrassée, la reine Marie n'avait pas cessé de travailler à la propager dans ses États. Un missionnaire apostolique, le père Captan, la dirigeait dans tous ses actes religieux. Chaque matin, elle entendait la messe dans une chapelle attenante à son palais; chaque soir, on s'y réunissait de

nouveau pour dire le rosaire. La tenue et le recueillement des fidèles étaient exemplaires, et la conduite du père Captan édifiait toutes les âmes.

Agée de quatre-vingt-dix ans et songeant à une fin prochaine, la reine avait fait construire une magnifique église que l'évêque d'Aggra était venu bénir, et y avait fait creuser un tombeau dans lequel elle devait bientôt reposer.

Une pareille fondation, œuvre d'une femme dont la jeunesse avait été bien mondaine, était faite pour remplir d'étonnement ; et le correspondant de l'évêque de Babylone ne doutait pas que ce prélat n'y vît la main de Dieu.

Un prêtre catholique lui écrivait aussi de Julfa — qui dépendait de sa juridiction — pour appeler son attention sur une grosse affaire dont l'école qu'il avait fondée était le sujet. D'abord, tout avait bien marché, et beaucoup d'enfants arméniens en étaient devenus les élèves. A l'étude de la doctrine chrétienne par où il avait commencé, il se proposait d'étendre son enseignement à la grammaire et à la géographie, quand un incident inattendu, qui prit des proportions considérables, faillit tout compromettre.

Le prêtre catholique était occupé à la construction d'une sphère, quand des prêtres arméniens, ennemis de sa religion, persuadèrent au peuple qu'il s'agissait d'un instrument diabolique à l'usage de la sorcellerie. Il n'en fallut pas davantage pour que la multitude se soulevât. Elle se porta à la maison d'école et en aurait lapidé les religieux, si, prévenus à temps, ils ne s'étaient pas rendus en toute hâte à Ispahan demander protection au chef suprême de la religion. Celui-ci donna ordre à l'archevêque de Julfa de ne pas tolérer de pareilles vexations, et de laisser les Arméniens catholiques libres dans leur enseignement. Ce n'était pas l'affaire de l'archevêque qui détestait les catholiques. Loin de se soumettre aux ordres qu'il vient de recevoir, il excite la foule ; à sa voix, l'émeute se grossit, et, ayant à sa tête le chef de la garde de la ville, elle se porte sur la maison d'école dont elle arrache les enfants pour les conduire à l'archevêché. Là, ils sont rudement châtiés, pour s'être

refusés à prononcer des anathèmes contre la religion catholique, pour avoir aussi refusé de prendre l'engagement de ne plus fréquenter l'école des missionnaires.

Le lendemain, le chef de la garde de la ville se présentait de nouveau à la maison d'école pour imposer une forte amende aux missionnaires. Mais ceux-ci, s'étant rendus chez le gouverneur d'Isphahan, avaient mis sous ses yeux les firmans des rois de Perse en vertu desquels ils remplissaient leur mission à Julfa. Bien en prit alors au chef de la garde que les missionnaires implorassent sa grâce, car, sans leur intervention, le gouverneur lui aurait fait administrer une rude bastonnade. La paix se fit aussi avec l'archevêque, mais la population fut plus difficile à calmer. Comme un des élèves de l'école catholique entra à l'église, les émeutiers se jetèrent sur lui, l'arrachèrent du saint lieu, et, après l'avoir garrotté, l'emmenèrent chez le premier magistrat de la religion arménienne. Ces violences n'effrayèrent point le jeune néophyte qui, dans une discussion, confondit, par sa science, l'ignorance de ses adversaires. Honteux de leur défaite et ne sachant que dire, ils revinrent à la machine infernale, et envoyèrent même chercher des enchanteurs musulmans pour en détruire les effets magiques. Malheureusement pour eux, des personnes ayant quelques notions de géographie étaient présentes au moment des objurgations. Elles rirent beaucoup de cette singulière comédie et se moquèrent des acteurs. Ceux-ci ne se tirèrent pas pour battus et revinrent à la charge. Un molla musulman suivait les leçons des missionnaires; ils dénoncèrent ses maîtres, les accusant de travailler à la conversion d'un sectateur de Mahomet. Devant l'iman, où l'affaire fut portée, il fut facile aux missionnaires de prouver que les règles de la grammaire et de la logique qu'ils enseignaient, n'avaient rien de contraire aux lois de l'Alcoran. L'iman donna gain de cause aux Francs, et finit par faire comprendre au peuple que leurs dénonciateurs étaient des imbéciles. Il se fit alors une révolution dans les esprits; aux dispositions malveillantes de la foule succéda la confiance. Un des principaux Arméniens de Julfa vint même confesser publiquement sa foi à la

religion catholique, sans que cette démarche soulevât contre lui la moindre réprobation.

La correspondance de M^r Coupperie compte de nombreuses pages dans les *Annales de la Propagation de la foi*. La passer complètement sous silence, serait laisser une grande lacune dans l'histoire de sa vie. Nous nous arrêterons de préférence, comme étant particulièrement intéressante, à sa notice sur les Chaldéens dont nous ferons une analyse fort succincte, notre travail ne comportant pas des développements trop étendus.

L'histoire de ce peuple, connu tantôt sous le nom de Babylonien, tantôt sous celui d'Assyrien, se perd dans la nuit des temps. Les souvenirs bibliques y abondent : nous y trouvons les patriarches, les prophètes, les solitaires; dans ses premiers âges, il a pour souverains Nemrod, Ninus, Sémiramis et aussi Balthazar, sous le gouvernement duquel ses destinées s'accomplissent.

Aux premiers siècles de l'ère chrétienne, elle est pleine de splendeurs et d'illuminations divines. Les grandes fondations des moines jettent sur elle un vif éclat, et ses pages sont écrites avec le sang des martyrs. Importée, au V^e et au VI^e siècle, dans la Mésopotamie, l'hérésie nestorienne y fait de grands progrès, et pénètre dans l'Inde et dans la Chine; jusqu'au XIII^e siècle, chrétiens, hérétiques et sectateurs de Mahomet, vivent côte à côte et en paix. Mais, à cette époque, les Tartares ayant renversé l'empire des Arabes, les persécutions recommencent, les chrétiens se dispersent, leurs patriarches changent de résidence, un rapprochement avec l'Eglise romaine s'opère dans leur Eglise. Au XIX^e siècle, tous les Chaldéens de la Mésopotamie sont catholiques. Dans l'Inde et dans la Chine, le mouvement de réconciliation avec l'Eglise romaine se fait aussi sur une grande échelle; un prêtre, envoyé dans ces contrées par l'archevêque de Moscou, assure que les conversions s'y comptent par centaines de mille, qu'il a vu plus de quarante villages jacobites tout prêts à revenir de leur erreur. C'est en Perse que l'hérésie nestorienne paraît le plus enracinée, et à Moscou du nom-

breux sectaires. Dans ce pays, sans cesse tourmenté par la guerre civile, il est difficile aux missionnaires d'aller prêcher l'Évangile, le bruit des armes étouffe la voix du prêtre.

La relation de M^r Coupperie est pleine de détails très curieux sur les cérémonies religieuses et profanes des Chaldéens, sur leurs préjugés, sur leurs superstitions.

Les fêtes catholiques ne se célèbrent pas, chez eux, aux mêmes époques que dans le reste de l'Église latine. Cette différence tient à ce qu'ils n'ont point adopté le calendrier grégorien auquel ils ne peuvent rien comprendre, et dont il est inutile de leur parler. Leur seul guide est un almanach imprimé à Venise ; ils n'y attachent pas autrement d'importance, et il y a tout lieu de croire que si le Saint-Père donnait des ordres pour régler la question, il ne trouverait pas d'opposition de la part de leurs prêtres. Chose singulière ! l'astronomie, autrefois si cultivée dans ces contrées, l'astronomie qui a servi de base au calendrier grégorien, est aujourd'hui à l'état de lettre morte à Bagdad. On ignore tellement les notions les plus élémentaires de cette science, qu'au moment des éclipses de lune, les habitants, pour chasser le satellite de la terre des dents d'un dragon dont les mâchoires sont ouvertes pour le dévorer, montent sur les toits de leurs maisons, et font un tel vacarme avec des armes à feu et des instruments de toute sorte, qu'ils mettent le monstre en déroute. Aussi, quand la blonde Phébé reparait dans toute sa splendeur, l'applaudissent-ils avec frénésie.

Le jeûne, qui comprend la moitié des jours de l'année, est moins sévère qu'il n'était au temps de la primitive Église. Au lieu d'être recommandé jusqu'à quatre heures du soir, l'abstinence des aliments solides ne s'y fait que jusqu'à midi. J'ai dit aliments solides, parce que ceux qui sont liquides ne le rompent point : *Liquidum non frangit jejunium*. Ainsi, on prend du café et l'on en offre aux visiteurs, dès le lever de l'aurore. Pour l'interdiction de la viande, elle s'observe avec la plus grande rigueur, particulièrement chez les hérétiques, pendant quelques jours de la semaine. Leur scrupule,

à cet endroit, est si grand que, le vendredi, ils ne veulent pas allumer leur pipe à une chandelle de suif, parce que la flamme de sa mèche est entretenue avec un corps gras.

Dans leur liturgie, les prêtres se servent de la langue chaldéenne; l'évangile et toutes les prières se lisent à haute voix. Au reste, si dans leurs cérémonies religieuses, il y a des différences, quant à la forme, avec celles du culte romain, le fond en est le même.

Dans les églises, les hommes sont toujours séparés des femmes; il ne s'y trouve ni chaises, ni bancs, mais des nattes seulement. Contrairement à ce qui se pratique chez nous, les hommes ont la tête couverte et les pieds nus. Ils se tiennent quelquefois à genoux, le plus souvent assis, les jambes dans la position de celles d'un tailleur quand il est à l'ouvrage. Après le sacrement de Baptême, le prêtre administre immédiatement celui de la Confirmation. Il est d'une facilité extrême pour donner l'absolution, et se sert de pain fermenté dans l'Eucharistie. On ne trouve, dans le pays, ni séminaires, ni écoles ecclésiastiques, ni couvents de femmes. Aucune étude préparatoire n'est exigée pour arriver au sacerdoce, et les religieuses restent au soin de leurs familles, ne se distinguant des femmes du monde que par le costume.

Les femmes ne sont voilées que dans les villes, elles se marient presque toutes fort jeunes. Les fiançailles se font deux, trois et quelquefois cinq ans avant le mariage. Le jeune homme qui prétend à la main d'une jeune fille, lui envoie un anneau par l'entremise d'un prêtre; si elle le reçoit, l'engagement est contracté et la mort seule peut le rompre. La cérémonie nuptiale se fait avec une certaine pompe. Pendant toute sa durée, l'épouse reste entièrement voilée et immobile comme un marbre. Le mariage est suivi de libations d'eau-de-vie très copieuses.

Les mariages chrétiens sont en général d'une grande fécondité. D'ordinaire, les enfants qui en naissent, sont doués d'une bonne constitution; leur vigueur et la beauté de leurs traits contrastent avec la faiblesse et l'air chétif des enfants musulmans. Les grâces des jeunes filles sont souvent un malheur pour elles; elles les

rendent l'objet des poursuites passionnées des Turcs et quelquefois de leurs violences.

Les Chaldéens apportent un grand recueillement dans les cérémonies funèbres ; ils conservent toujours le respect pour leurs morts et vont souvent prier sur leur tombe.

Très sincères et très fermes dans leur foi, ils ne se laissent point séduire par la corruption musulmane, ni intimider par les vexations des infidèles. Leur simplicité tient autant à l'innocence de leurs mœurs qu'au défaut d'instruction.

Les Chaldéens sont pour la plupart artisans ou cultivateurs ; quelques-uns se livrent au commerce, mais ils ne s'y enrichissent guère, les exactions odieuses dont ils sont victimes faisant obstacle à leur fortune. Les laboureurs ne sont point propriétaires des terres qu'ils ensemencent ; ils sont au service des Musulmans auxquels elles appartiennent.

La principale industrie des chrétiens est celle des toiles coton, dont la bonne confection est appréciée de toute l'Europe.

Les Musulmans leur laissent toute la liberté de traiter leurs affaires entre eux. Quand des contestations surviennent, elles sont portées devant les anciens et les prêtres, qui en jugent, mais non d'une manière souveraine. Les appels se font devant le cadî, et, dans ce cas, les frais de justice sont considérables.

Comme tous les autres sujets du grand seigneur qui ne sont pas musulmans, les Chaldéens paient un impôt appelé la Carache. Cet impôt se prélève sur chaque tête dès l'âge de quinze ans.

Les caprices de la mode ne leur sont point étrangers : ils portent des habits longs suivant la mode orientale, et des turbans dont la couleur différente de ceux des Musulmans les en fait distinguer. Pour eux, le lit est un objet de luxe ; presque tous couchent sur des nattes ou de mauvais tapis.

Il n'est pas sans exemple de voir les Chaldéens vendre leurs enfants. Ce détestable abus de la puissance paternelle a passé des Musulmans aux chrétiens. Il tient presque toujours à la pauvreté des parents qui ne trouvent pas d'autre moyen de désintéresser leurs créanciers.

Tout ce que nous appelons registres de l'état civil est inconnu de ces peuples, des témoins en tiennent lieu. Pour les contrats, ils doivent être revêtus non seulement de la signature et du sceau des parties, mais aussi de ceux qui en entendent la lecture.

En général, le nom de baptême est le seul que l'on porte, en y ajoutant le nom du père et sa profession. Cet usage est de toute antiquité; on en trouve de nombreux exemples dans l'Écriture.

La moyenne de la vie est à peu près la même qu'en France. Hors de Bagdad, il n'y a point de médecins, chacun s'y traite à sa manière.

Les mœurs des chrétiens y sont pures en général, celles des prêtres irréprochables. D'ailleurs, non seulement les désordres publics sont l'objet du mépris universel, mais ils exposent encore ceux qui s'en rendent coupables à des punitions si terribles, qu'on n'en trouve point de semblables dans la juridiction d'aucun peuple.

Telle est la page d'histoire que nous avons empruntée à M^r Coupperie; répétons qu'elle est fort incomplète et renvoyons ceux qui veulent en avoir une connaissance plus étendue à la source où nous l'avons puisée.

Pendant que l'évêque de Babylone multipliait ses bonnes œuvres et, en raison de sa forte santé, faisait espérer qu'il pourrait les continuer longtemps encore, un fléau terrible, qui allait s'étendre de l'Asie à l'Europe, s'avancait à grands pas, laissant, sur son passage, la désolation et la mort. Parti de l'Inde où il avait pris naissance, le choléra marchait vers l'Occident, et son approche jetait partout la terreur. Le lundi de Pâques de l'année 1871, il envahit Bagdad; et, la semaine suivante, il y faisait cinq cents victimes par jour. Tous ceux qui purent quitter la ville, prirent la fuite, et allèrent chercher un refuge dans les contrées où il n'avait pas encore pénétré. Le prêtre est le médecin de l'âme; pas plus que le médecin du corps, il ne doit désertier son poste. La pensée de se séparer de son troupeau n'entra pas dans l'esprit de M^r Coupperie; il continua à lui prodiguer les consolations et les secours de la religion. Plusieurs de ses prêtres ayant été successivement atteints par la maladie, il voulut les avoir auprès de lui et les recueillit dans son

église. Là, bravant la mort avec le calme et la sérénité d'une âme tranquille, il leur fit de fréquentes visites et leur donna des soins de ses propres mains. Le saint évêque ne pouvait pas rester dans un foyer infectieux sans en respirer les miasmes délétères et sans être frappé à son tour. Dans la nuit du 25 au 26 avril, il ressentit les premières atteintes du mal qui, ainsi qu'il arrive presque toujours, eut une marche foudroyante. Vingt-quatre heures après, il n'était plus de ce monde. Ainsi tomba, plus glorieusement encore que ne tombe le soldat sur le champ de bataille, — car celui-là au moins peut se défendre en combattant — et aussi vaillamment que les illustres martyrs que nous trouvons en grand nombre dans l'histoire des missions étrangères, ce glorieux prélat dont le nom ne saurait être trop honoré. Il a trouvé, chez plusieurs de ses compatriotes, de dignes émules. Ce n'est pas un des moindres mérites des âmes nobles et généreuses de créer, par les exemples qu'elles laissent après elles, des natures héroïques empressées de marcher sur leurs traces.

Au XVI^e et au XVIII^e siècle, deux héros de l'humanité, saint Charles Borromée et l'archevêque Belzunce bravèrent la peste qui faisait d'affreux ravages dans leur ville archiépiscopale, pour porter aux malades les soins du corps et les consolations de l'âme. La mort les épargna, et ils purent accomplir dans sa plénitude leur œuvre de charité. La postérité reconnaissante leur a élevé des statues. Nous aurions voulu reproduire les traits de celui qui sacrifia sa vie dans l'accomplissement de son devoir, et encadrer sa noble figure dans la première page de notre notice ; mais aujourd'hui, c'est à Rabelais qu'en érige des statues, pendant qu'on menace de renverser celle de Belzunce. Ni le sculpteur ni le peintre n'ont reproduit l'image de M^r Coupperie ; mais si les yeux la cherchent en vain sur le marbre et sur la toile, notre âme au moins gardera le souvenir de cette vie de dévouement et d'abnégation.

La mort de M^r Coupperie laissa un grand vide dans la mission de Babylone. Après lui, l'Eglise de ce diocèse resta sans direction au moment où elle avait, plus que jamais, besoin d'une

main sage et ferme pour la conduire. Aux ravages du choléra qui enleva plus des deux tiers de la population de Bagdad, vinrent se joindre bien d'autres calamités. Le Tigre et l'Euphrate inondèrent le pays, pendant que les sauterelles détruisaient les récoltes et apportaient la famine. Le peuple se souleva et ce ne fut qu'à force d'argent que le drogman du roi de France sauva l'évêché du pillage ; enfin la destitution de Daoud-pacha alluma les feux de la guerre civile. Vainement le drogman écrivit-il à l'abbé Trioche de venir à Bagdad prendre en main les affaires de l'Église et celles de France, l'abbé Trioche que M^{sr} Coupperie avait envoyé à Bassora, ne reçut point les lettres qui lui étaient écrites, les communications étant interrompues par le débordement des fleuves et les bandes de voleurs qui infestaient les routes.

M^{sr} Coupperie ne fut remplacé dans sa mission que plus d'un an après sa mort. Ce fut M^{sr} Pierre-Maralin-Dominique Bonamie, membre de la Société de Picpus, et professeur de théologie au séminaire de Tours, qui fut appelé à lui succéder. Le nouvel évêque ne partit pour Bagdad qu'en 1834. Arrivé dans la ville d'Alep, il trouva les routes si peu sûres qu'il n'osa pas s'aventurer plus loin. Le Saint-Père lui donna alors une autre mission que celle à laquelle il avait d'abord été destiné.

La prospérité relative dans laquelle M^{sr} Coupperie avait laissé les églises, ne dura pas. Le siège de Babylone étant inoccupé, elles ne trouvèrent plus la main qui leur était nécessaire pour les soutenir et les diriger. Pendant plusieurs années, comme toutes les autres églises d'Orient, elles penchèrent vers leur ruine. En 1875, M^{sr} l'évêque de Luçon adressait aux curés de son diocèse une exhortation dans laquelle on lit les lignes suivantes : « Re-
« présentez aux fidèles de votre paroisse l'affliction profonde de ces
« églises d'Orient, autrefois si florissantes et maintenant si tristes
« et si abandonnées ; le culte saint aboli, la foi éteinte dans les
« cœurs, partout la défection. »

En 1843, il fut pourvu à la vacance du siège de Babylone, l'abbé Trioche y fut appelé par le Souverain-Pontife. Mais les églises catho-

liques ne se relevèrent pas immédiatement de l'abaissement dans lequel elles étaient tombées. Il faut arriver à l'année 1845, pour qu'un retour sérieux commence à s'accomplir. A cette époque sept dominicains français, aidés de trois frères coadjuteurs, reprennent dans la Mésopotamie la mission qu'au siècle passé leur ordre avait si glorieusement entreprise.

A M^r Trioche succéda M^r Planchet, qui en 1859 tomba sous les coups des Kurdes, et fut remplacé par M^r Amanton, lequel, en 1863, donna sa démission. En 1866, un délégué apostolique, M^r Nicolas Castelle, archevêque *in partibus* de Marinopolis, fut appelé par le Saint-Père au gouvernement de l'Église catholique en Mésopotamie. Son autorité spirituelle, comme celle de M^r Coupperie, s'étendait sur toute cette province, sur le Kurdistan, la petite Arménie et la Perse. Bien avant lui, de grands progrès s'étaient accomplis dans ces contrées. Mossoul avait été dotée d'une imprimerie d'où étaient sorties, écrites en français, en arabe, en syriaque, en chaldéen, de nombreuses publications destinées à porter au loin la lumière et la foi. Dès 1852, on y compte trois écoles de garçons et deux écoles de filles, fréquentées, les premières, par quatre cents élèves, les secondes, par trois cents. En même temps, les Carmes fondent à Bagdad des œuvres semblables et les Capucins s'établissent à Mardin, à Diarbékirkir et à Orsa. Les Lazaristes pénètrent en Perse où ils ouvrent de nombreuses écoles. Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, que l'on trouve partout où il y a des jeunes filles à instruire et des misères à soulager, ont leur maison d'enseignement à coté de celle des Lazaristes, et à Ourmiah soignent, avec le même zèle et la même charité, les malades, qu'ils appartiennent à la religion chrétienne ou au culte de Mahomet, qu'ils aient sur la poitrine le Croissant ou la Croix. La concurrence des missions protestantes leur est peu redoutable, l'or qu'elles sèment d'une main, les biblès qu'elles distribuent de l'autre, ne faisant qu'un petit nombre de prosélytes.

M^r Coupperie occupe une grande place dans l'histoire de la mission de Babylone. Lorsque, en 1820, il se rendit à Bagdad

prendre possession du siège auquel il venait d'être appelé, il trouva son diocèse dans un état lamentable : plus de missionnaires, plus d'enseignement catholique. Quelques pauvres prêtres indigènes, d'une grande vertu et d'une grande ignorance, voilà tout ce que la mission de Babylone conservait de son ancienne splendeur. En présence des Musulmans, qui, pour extorquer ce qu'avaient les catholiques, ne reculaient ni devant la violence ni devant la ruse ; en présence des sectes hérétiques tout aussi redoutables, il y avait eu bien des défaillances et des apostasies. Il fallait commencer par ranimer la foi qui s'éteignait dans les âmes, et pourvoir aux besoins du corps qui ne s'étaient jamais fait sentir si vivement. Le nouvel évêque se montra à la hauteur de sa tâche : il l'accomplit avec la charité du chrétien, l'ascendant que donne la science, l'autorité qu'il puisait dans sa double qualité d'évêque du Saint-Père et de représentant du roi de France. Aussi à sa voix, le courant qui entraînait les catholiques vers l'abîme, s'arrêta-t-il.

Nous avons dit quels furent ses actes, ses fondations ; quelle fut la bonté de son cœur ; il eut une autre force, celle qui fait accomplir les plus grandes choses, une foi ardente qui ne faiblit jamais. Ses œuvres grandirent rapidement, et, la neuvième année de son épiscopat, le drogman du roi de France à Bagdad, écrivait au prince de Croy, président du Conseil supérieur de l'association de la Propagation de la foi : « Depuis longtemps ces missions, autrefois florissantes, étaient abandonnées. Dès son arrivée à Bagdad, M^r Coupperie, évêque de Babylone, s'est occupé de leur rendre leur ancienne splendeur. C'est à ce digne prélat qui a pourvu, comme il a pu, provisoirement à l'hospice de Bassora et à celui de Bagdad, par des prêtres du pays qui, quoique catholiques, vivaient dans un tel état d'ignorance, qu'il a fallu toute la sagacité et toute la patience de ce zélé et pieux évêque, pour leur donner toute l'instruction qu'ils possèdent aujourd'hui.

« Je ne m'étendrai pas beaucoup, Monseigneur, sur les missions de Bagdad et de Bassora ; je vous dirai seulement que, par les soins de M^r Coupperie, on voit fleurir à Bagdad, pour la premiè-

« re fois, des écoles chrétiennes, des congrégations de deux sexes,
 « des asiles de charité pour les pauvres et pour les malades, et,
 « enfin, des établissements pour empêcher l'esclavage et l'apostasie
 « de beaucoup de chrétiens qui, réduits à la dernière misère, se
 « seraient infailliblement faits Musulmans, si la main charitable du
 « respectable prélat ne fut venue à leur secours. Ici, ce sont des
 « enfants à racheter ; là, ce sont des vêtements qu'il faut à une fa-
 « mille entière ; plus loin, ce sont des avarices qui écrasent les
 « malheureux chrétiens que les satellites du pacha accablent de
 « toutes les vexations possibles. Enfin, on trouve de pauvres fugi-
 « tifs, que la faim et la misère ont forcés d'abandonner leur pays,
 « pour venir mendier leur pain à Bagdad, et qui, dès leur arrivée, au
 « lieu de trouver des secours, sont arrêtés, conduits en prison et n'en
 « sortent qu'après avoir payé la Carache (espèce d'impôt). Cepen-
 « dant M^r Coupperie suffit à tout ; en tous lieux, il se montre le père
 « des infortunés, et n'a d'autre désir que de faire le bien, et de re-
 « présenter dignement la nation française dont il est l'organe
 « auprès de Daoud, pacha de Bagdad. »

Nous pourrions clore cette notice par l'éloge que l'on vient de lire ; ajoutons y encore un mot, et disons que M^r Coupperie était d'une modestie qui allait jusqu'à l'humilité ; il ne voulait pas que le retentissement se fit autour de son nom et qu'il fût question de sa personne dans les feuilles publiques ¹, pensant sans doute qu'il n'appartenait qu'à Dieu de juger de ses actes. Homme de dévouement, l'évêque de Babylone fut aussi l'homme du sacrifice.

Ils se trompent ceux qui pensent que la croyance dans un monde meilleur éteint dans les âmes tous les grands sentiments humains : l'amour de la patrie, l'amour de la famille, l'amour du sol natal. Resté dans Bagdad, seul prêtre européen de sa mission, puisqu'un jeune ecclésiastique de Marseille qu'il avait eu pendant quelque temps à ses côtés, ne pouvant résister au désir de revoir la

¹ « Je suis surpris qu'on parle de moi dans les gazettes. Cette publication ne me fait point plaisir. » (Lettre de M^r Coupperie à son frère, en date du 8 décembre 1828).

France, y était retourné, M^r Coupperie n'oublia pas la Vendée où il avait ses plus chères affections et vers laquelle se tournaient ses plus tendres souvenirs. Sans doute, le devoir ne laissait pas dans son âme la place du regret, mais il ne lui était pas possible de ne pas reporter, sa pensée vers les lieux où il avait passé son enfance, et où la voix de son frère l'appelait encore. Alors un soupir, qu'il essayait de contenir en songeant à la vie éternelle, s'échappait de sa poitrine. « Il y a toute apparence, lui écrivait-il, que je mourrai loin
« de ma patrie. Pour que la chose arrivât autrement, il faudrait
« des circonstances que je ne prévois pas. Tout est soumis à la
« volonté de Dieu, notre souverain maître. Si nous ne pouvons
« nous revoir dans cette vie, vivons de manière à nous réunir dans
« l'autre, et alors nous ne nous séparerons jamais. »

Voilà bien le missionnaire dans la plénitude de la foi et du sacrifice, n'oubliant pas ceux qui lui furent chers dans ce monde, mais prêts à s'en éloigner quand le devoir le commande, pour se retrouver avec eux dans la vie éternelle.

Comment se défendre d'un cri d'admiration devant tant d'héroïsme ! Laissons les esprits prévenus et les écrivains de mauvaise foi continuer leurs attaques contre les missions étrangères ; qu'ils raillent leurs œuvres, qu'ils blâment leur prosélytisme religieux, qu'ils tournent en ridicule le détachement du monde, nous n'en serons nullement surpris. Les hommes qui ne cherchent dans la vie que la jouissance des appétits sensuels, se garderont bien d'y manquer. Et pourtant, trouverait-on dans d'autres rangs un courage plus vrai, une résignation plus édifiante, un amour plus sublime de l'humanité ? Ces vertus sont filles de la Foi et de l'Espérance ; ceux qui ne les possèdent pas devraient au moins les respecter chez les autres.

Naguère encore l'Afrique centrale était inconnue de l'Europe, et nous n'avions pas la moindre idée des immenses ressources qu'offre son territoire. Aujourd'hui, d'infatigables voyageurs la parcourent dans tous les sens, et nous font des récits merveilleux de leurs découvertes. Les missionnaires ont une grande part dans ces explo-

rations. Pionniers de la science et de la civilisation, ils ne reculent ni devant les insulations tropicales, ni devant la zagaie du sauvage ; beaucoup déjà sont morts à la peine, et, avant que leur œuvre s'accomplisse, beaucoup encore iront grossir le glorieux nécrologe des missions étrangères. Mais rien ne les arrêtera ; de nouvelles recrues se lèvent pour remplacer ceux que la mort vient de moissonner. Ils partent avec ce détachement de la vie qui assure la victoire, ayant pour toute arme de guerre une croix sur la poitrine, au pied de laquelle nous voudrions voir gravée la devise du *labarum* de l'empereur Constantin : *HOC SIGNO VINCES*.

Nous avons dit que M^r Coupperie avait laissé un grand nom dans l'histoire des missions étrangères. Son souvenir lui survivra longtemps dans le diocèse de Babylone. Les voyageurs, en traversant les provinces où ses vertus furent si édifiantes, trouveront sa mémoire en grand honneur. A Bagdad, sans distinction de cultes et de sectes, elle est restée chère à tous les cœurs ; elle passera, comme une tradition sainte, de générations en générations.

C. MERLAND.

LE PRINCE LOUIS, IV^e CARDINAL DE ROHAN

(1734-1803)

VIII. — Le collier de la Reine

(1785).

Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, une heure avant que leurs Majestés se rendissent, suivant l'usage, à la chapelle du château de Versailles, le cardinal de Rohan, revêtu de ses habits pontificaux, attendait dans la grande galerie, au milieu d'une foule considérable de courtisans, le moment de l'entrée du roi et de la reine, quand la porte de glace, donnant sur le cabinet du roi, s'ouvrit brusquement pour donner place à un huissier qui dit à haute voix : « Le Roi demande Monseigneur le cardinal grand aumônier. »

Un tel jour et en telle circonstance, cet appel n'avait rien qui pût exciter la surprise, et les conversations, pendant un moment interrompues, reprirent leur cours naturel, sans que personne se préoccupât de l'incident. Une demi-heure à peine s'était-elle écoulée, que la même porte se rouvrit devant le cardinal qui revint se mêler aux groupes de la galerie. On ne pouvait remarquer sur ses traits d'altération sensible ; néanmoins, il parut à quelques-uns des courtisans que la pâleur de son visage indiquait une certaine émotion intérieure, contenue par la puissance de la volonté. On n'eut pas le temps, du reste, de prolonger l'observation, car presque aussitôt le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, parut à son tour sur le seuil de la porte de glace, et s'écria d'une voix retentissante : « Arrêtez le cardinal de Rohan. » Ce cri et l'arrivée du duc de Vil-

* Voir la livraison de mars 1881, pp. 192-199.

leroi, capitaine des gardes du corps, et de plusieurs gardes qui entourèrent à l'instant le prince de Rohan, causèrent à toute la foule la plus vive surprise. On se pressa autour du grand aumônier; ce fut pendant quelques minutes une confusion si complète, que le duc de Villeroi dut attendre qu'elle fût un peu calmée avant de donner l'ordre de conduire le cardinal à son appartement, où il devait être gardé à vue, sous défense de communiquer avec qui que ce fût ¹.

A une heure de l'après-midi, le prince de Rohan montait en voiture, accompagné du comte d'Agout, sous-aide major des gardes du corps, chargé de la personne de Son Eminence, qui, à trois heures, descendait dans la cour de son palais-cardinal, rue Vieille-du-Temple. A quatre heures, le baron de Breteuil, porteur des ordres du roi, M. de Crosne, lieutenant de police, et un secrétaire, arrivaient à l'hôtel du cardinal et mettaient sous les scellés les papiers de Son Eminence. Enfin, à minuit, le comte de Launay, gouverneur de la Bastille, venait chercher le prince de Rohan dans son carrosse et l'installait dans la terrible prison d'État où il devait rester prisonnier pendant neuf mois, en attendant l'heure où, après avoir comparu sous une accusation de crime de lèse-majesté devant le Parlement de Paris, son innocence serait mise au grand jour par un arrêt solennel.

Qu'était-il arrivé pour que le Roi se fût décidé à un éclat qui devait avoir dans toute l'Europe un long et douloureux retentissement? L'explication en demande des éclaircissements très détaillés.

Nous avons vu dans les chapitres précédents à quelle situation brillante était parvenu le prince Louis, malgré tous les obstacles que l'inimitié de la Reine avait mis à son élévation. Comme grand aumônier de France, il se trouvait à la tête de l'épisco-

¹ Cette scène a été fort bien racontée par M. L. Seubert (*Intrigue du collier*. Paris, Tardieu, 1864, in-12), dont nous analysons le récit, analyse lui-même du grand livre de M. Campardon : *Marie-Antoinette et le procès du collier*. Paris, Plon, 1862, in-8°.

pat et du clergé ; aucun évêque ne pouvait parvenir au roi que par son ministère : il avait seul, avec Louis XVI, un travail indépendant de tout autre ministre : les places d'aumôniers du roi, au nombre de huit, que l'on ne quittait que pour un évêché, celles de chapelains qui procuraient de gros bénéfices, étaient à sa disposition ; il avait près de cent bourses à donner dans les collèges de Louis-le-Grand, de Navarre et de Sainte-Barbe ; toutes les pensions et gratifications sur la caisse des aumônes du roi, toutes les places et pensions sur les Quinze-Vingts étaient à sa nomination... Que lui manquait-il donc, s'écrie un apologiste, pour jouir paisiblement de la plus haute considération ? Il lui manquait la faveur de la Reine, et toutes ses jouissances étaient empoisonnées par le chagrin que lui causait sa disgrâce près de Marie-Antoinette. Regagner les bonnes grâces de sa souveraine devint le but unique de ses désirs, et cette préoccupation incessante se transforma bientôt en une passion véritable qui lui fascina les yeux. Son aveuglement fut bientôt tel « qu'avec beaucoup d'esprit et de pénétration, il ne vit pas les pièges que lui tendit la plus scélérate cupidité ».

Cagliostro et surtout la comtesse de Lamotte furent les deux instruments de ces basses œuvres de l'enfer, quand l'habile intrigante vit assez clair dans le cœur ulcéré du cardinal pour tenter d'exploiter audacieusement une honorable faiblesse. Etouffant toute pudeur et toute reconnaissance, cette infâme créature essaya de l'entraîner dans un abîme d'où elle espérait s'échapper elle-même. Ce fut le contraire qui arriva. Quelques mots de biographie ne seront pas inutiles pour la faire connaître : elle joua le premier rôle dans le drame, et la comédie dégénéra pour elle seule en tragédie.

Jeanne de Saint-Remy de Valois était l'aînée des trois enfants du comte de Saint-Remy de Valois, descendant d'un bâtard du roi Henri II. Née dans les environs de Bar-sur-Aube, en 1756, elle avait en l'enfance la plus misérable, car son père, après avoir dissipé le pa-

¹ Mém. de l'abbé Georget, II. 34.

trimoine que lui avaient transmis ses aïeux, était venu mourir à l'Hôtel-Dieu de Paris. Livrée à une mère sans entrailles qui foulait aux pieds tous les devoirs et qui, à peine veuve, abandonna ses enfants, la pauvre jeune fille déploya un courage surnaturel pour soutenir le jeune frère et la jeune sœur dont elle était devenue l'unique appui. Retirée avec eux à Chaillot, elle attira l'attention de la marquise de Boulainvilliers qui se chargea de l'éducation des trois enfants, et fit obtenir à Jeanne une pension de 800 livres sur la cassette du roi et la présenta, dans un de ses voyages à Saverne, au cardinal de Rohan qui s'intéressa vivement à ses malheurs. Après la mort de sa bienfaitrice, Jeanne de Saint-Remy, revenue à Bar-le-Duc dans le pays de son père, y épousa, en 1782, un gendarme nommé le comte de Lamotte. Les deux époux, après un court séjour dans la garnison de Lunéville, ne tardèrent pas à se rabattre sur Paris : le mari pour s'adonner au jeu, la femme pour vivre d'intrigues, s'introduire à la cour, capter la confiance de Mesdames, et chercher à recouvrer une partie de la situation de fortune de ses ancêtres.

Le couple s'établit dans le Marais, rue Neuve Saint-Gilles, bien déterminé à trouver des ressources : mais dans l'hiver de 1784, les démarches et les placets n'ayant pas suffisamment abouti, et le jeu ayant refusé des revenus, on fut réduit aux derniers expédients. La comtesse se rappela alors que dans le même quartier habitait, dans un splendide hôtel, le grand aumônier de France, dispensateur des secours royaux, à qui elle avait été jadis présentée à Saverne. Sans avoir l'éclat de la beauté, elle se trouvait parée, dit l'abbé Georgel de toutes les grâces de la jeunesse : sa physionomie était spirituelle et attrayante ; elle s'énonçait avec facilité ; un air de bonne foi dans ses récits mettait la persuasion sur ses lèvres ; mais ces dehors séduisants cachaient l'âme et les talents magiques de Circé¹. Elle supposa que le prince Louis, âgé seulement de quarante-six ans, ne ferait pas mentir sa réputation de galanterie, et que la prière d'une femme jeune, agréable et insinuante ne pouvait manquer d'avoir du succès près de Son Éminence. Elle se présenta donc har-

¹ Mém. de l'abbé Georgel, II, 35.

diment au grand aumônier, précédée d'une lettre tournée avec grâce et signée du nom de Valois, pour intéresser sa générosité et lui demander ses bons offices auprès du Roi et de la Reine.

La naissance et les malheurs d'une descendante des Valois, nous apprend l'abbé Géorgel, bien placé pour avoir suivi cette intrigue et pour ne pas calomnier son maître, firent sur l'âme compatissante du cardinal de Rohan la plus profonde sensation ; c'eût été pour lui un bonheur de la placer au niveau de ses aïeux ; mais les finances du roi ne permettant pas, dans les circonstances, des largesses proportionnées à un si beau nom, il ne put que lui procurer de légers secours pour l'arracher aux besoins du moment. Cette femme adroite et insinuante jugea bientôt son bienfaiteur susceptible de plus fortes impressions. La reconnaissance et les besoins renaissants renouvelaient souvent ses visites et ses entretiens ; elle s'aperçut que sa présence inspirait un grand intérêt au cardinal. Son Éminence lui conseilla de s'adresser directement à la reine Marie-Antoinette, présumant que cette princesse, frappée du contraste qui existait entre sa fortune actuelle et sa naissance, trouverait certainement les moyens de l'arracher à sa pénible situation.

Par malheur, le cardinal, en avouant à M^{me} de Lamotte qu'il ne pouvait lui procurer une entrevue avec la reine, porta l'excès de la confiance jusqu'à lui peindre le chagrin profond qu'il éprouvait d'avoir encouru la haine de sa souveraine : « C'était, disait-il, pour son cœur une amertume habituelle qui empoisonnait ses plus beaux jours. »

Une pareille confiance devint l'infame étincelle qui causa le plus désastreux incendie ; elle fit éclore dans l'esprit de M^{me} de Lamotte un plan de séduction dont voici l'esquisse : M^{me} de Lamotte entreprit de persuader au cardinal qu'elle était parvenue à s'immiscer dans l'entière familiarité de la reine ; que, pénétrée des rares qualités qu'elle avait découvertes dans l'âme du grand aumônier, elle en avait parlé à cette princesse avec tant d'effusion et si souvent, qu'elle avait dissipé successivement ses préventions et fait naître en elle le désir de rendre ses bonnes grâces au cardinal.

que Marie-Antoinette permettait au prince Louis de lui adresser sa justification, et qu'elle désirait avoir avec lui une correspondance devant rester secrète jusqu'au moment favorable pour manifester hautement le retour de sa bienveillance ; qu'enfin M^{me} de Lamotte serait l'intermédiaire de cette correspondance, dont les suites devaient nécessairement placer le cardinal au sommet de la faveur et du crédit. ¹

Rapporter ici par le menu comment l'astucieuse intrigante parvint à en imposer assez au cardinal pour exécuter de point en point ce programme, dépasserait beaucoup trop les limites de notre étude. On en trouvera le détail dans toutes les histoires du procès du collier, en particulier dans l'excellent livre de M. Campardon² et dans les Mémoires de l'abbé Georgel. Qu'il nous suffise de dire qu'entraîné par son désir ardent de retrouver les bonnes grâces de

¹ *L'intrigue du collier*, par Seubert. — M. Louis Lacour dans sa préface aux *Mémoires inédits du comte de Lamotte* (Paris, Poulet-Malassis, 1858, in-18), prétend que la correspondance a réellement existé entre Marie-Antoinette et le cardinal. Tout concourt au contraire à démontrer qu'elle fut l'œuvre d'un faussaire, et que la comtesse eut l'habileté d'aveugler complètement sa dupe. M. Louis Lacour nous semble avoir pris trop facilement pour des vérités plusieurs assertions calomnieuses des pamphlets de la comtesse, et M. Campardon a parfaitement rétabli la réalité des faits dans son ouvrage sur le procès du collier, appuyé sur des documents originaux authentiques. Dans cette affaire, dit M. Lacour, ou le cardinal avait agi pour lui et le nom de la reine n'avait été qu'un piège; ou il avait servi d'intermédiaire à la reine et il avait eu en réalité avec elle une correspondance suivie, ou c'était M^{me} de Lamotte qui avait pu l'abuser au point de lui persuader qu'elle voyait la reine, et lui faire accepter comme vraies des lettres évidemment fausses. Il n'y a pas d'autre solution possible. « Dans le premier cas, Rohan serait un fripon; dans le second, un ambitieux irréfléchi; dans le troisième, une dupe des plus niaises. » Or, ajoute M. Louis Lacour, le cardinal n'était ni un fripon, ni un franc imbécile; il n'y a donc que la seconde hypothèse d'admissible. « C'était un ambitieux, mais la cour lui défendit d'employer cet argument dans sa défense, et ne lui donna que la liberté d'avouer qu'il était un sot, et Target, son avocat, fut chargé de retourner de toutes les manières cette flatteuse confession » . . . (Lacour, p. XXVII). Cela peut être fort ingénieux, mais ne résiste pas à un examen sérieux des faits authentiques. Nous nous refusons absolument, pour notre part, à admettre que la reine ait trempé en quoi que ce soit dans l'affaire du collier.

² *Marie-Antoinette et le procès du collier*, d'après la procédure instruite devant le Parlement de Paris, par M. Emile Campardon, archiviste aux archives de l'Empire, Paris, Plon, 1863. in-8°.

Marie-Antoinette, le cardinal se jeta tête baissée, avec une crédulité enfantine, dans tous les pièges qui lui furent tendus avec une astuce et une persévérance machiavéliques.

C'est ainsi que M^{me} de Lamotte parvint à persuader au cardinal que la reine avait grande envie d'un collier de diamants évalué 1,600,000 francs, officiellement refusé pour ne pas obérer publiquement le trésor, mais secrètement désiré, et que la faveur de la souveraine pourrait lui être enfin rendue s'il consentait à négocier cette affaire¹. Comment le cardinal alla sonder lui-même les joailliers de la cour, Bœhmer et Bossange; comment il leur porta une autorisation d'achat, faussement signée *Marie-Antoinette de France*, et remise par M^{me} de Lamotte, sans qu'il s'aperçût que la reine ne signait jamais ainsi; comment il traita définitivement, croyant agir au nom de la reine; comment il fut témoin de la remise du collier à Versailles, dans la maison de M^{me} de Lamotte, à un prétendu valet de chambre de la reine; comment il paya les premiers acomptes sous prétexte que la cassette de la reine était vide; comment il crut aux incantations de Cagliostro dans les salons du Palais Cardinal pour l'assurer du succès; comment il se laissa prendre à l'indigne comédie d'une entrevue de nuit avec la reine dans les bosquets de Trianon, pour lui assurer que sa faveur allait renaitre; comment on put trouver, pour jouer ce rôle, une fille du Palais royal, la d'Oliva, dont la ressemblance était remarquable avec la physionomie générale de Marie-Antoi-

¹ « A l'époque où les rapports de M. de Rohan avec M^{me} de Lamotte étaient devenus intimes, disent les *Mémoires de Beugnot*, une ardente ambition se confondait chez lui avec une affection très tendre. Chacun de ces deux sentiments s'exaltait l'un par l'autre et ce malheureux homme était livré à une sorte de délire. J'ai pu lire en courant quelques-unes des lettres qu'il écrivait alors à M^{me} de Lamotte; elles étaient toutes de feu: le choc, ou plutôt le mouvement des deux passions était effrayant. Il est heureux pour la mémoire du prince que ces lettres aient été brûlées. » Beugnot, jeune avocat alors et compatriote de la comtesse, était son ami; ce fut lui qui rédigea en 1784 le placet qu'elle présenta au cardinal lors de sa première entrevue, et pour aller à son audience, elle emprunta la voiture, les domestiques et le patronage de Beugnot.

nette¹ ; comment enfin les joailliers, ne voyant point la reine porter leur collier, que le comte de Lamotte avait déjà dépecé et vendu en partie en Angleterre, et ne recevant pas exactement les acomptes promis, se plainquirent à la reine, et comment M^{me} Campan reçut la terrible confiance de ce qui se passait à l'insu de sa souveraine... nous n'essayerons pas de le rapporter ici. Il y faudrait un gros volume et le gros volume a été écrit.

Qu'il nous suffise de dire que l'indignation de la Reine fut à son comble quand elle apprit, de la bouche de M^{me} Campan, la part que le grand aumônier² avait prise en cette affaire. Bœhmer n'avait-il pas assuré M^{me} Campan qu'en livrant le collier il avait reçu 30,000 francs en billets de la caisse d'escompte que la Reine lui avait fait donner par le cardinal ! « Et vous pouvez être sûr, avait-il ajouté, qu'il voit Sa Majesté en particulier, car il m'a dit en me remettant cette somme qu'elle l'avait prise en sa présence dans un portefeuille, placé dans le secrétaire de porcelaine de Sèvres qui est dans son petit boudoir ! »

Cependant Marie-Antoinette voulut prendre conseil avant d'agir : ce n'était pas la première fois qu'on abusait de son nom pour commettre une escroquerie, et huit ans auparavant une dame Cahouet de Villiers avait volé 200,000 francs au fermier général Béranger, en se servant de sa signature. Malheureusement elle s'adressa, pour le conseil, au baron de Breteuil, alors ministre de la maison du Roi, et à son lecteur, l'abbé de Vermond, tous les deux ennemis jurés du cardinal. L'occasion de la vengeance était trop belle pour qu'ils la laissassent échapper. Sans s'arrêter au scandale d'une accusation d'escroquerie intentée contre un personnage du nom du

¹ M. Louis Lacour va jusqu'à prétendre que Marie-Antoinette imagina cette comédie des bosquets de Trianon pour mieux persuader au cardinal qu'elle avait oublié le passé, et pour s'amuser de lui en le compromettant avec une grisette qu'il avait prise pour elle. Le rôle de la reine deviendrait ici à la fois invraisemblable et odieux. Il y en a bien assez de turpitudes dans cette affaire, pour ne pas en imaginer encore à plaisir.

² M. Campardon dit à tort, son grand aumônier. C'est la seule chose que nous ayons à reprendre dans son excellent livre.

grand aumônier, et surtout sans redouter l'effet qu'allait produire sur le public une affaire où se trouvait compromis le nom de la Reine, ils n'hésitèrent pas à conclure à l'arrestation et à la mise en jugement du cardinal. « Il faut, s'était écriée devant eux Marie-Antoinette, il faut que les vices hideux soient démasqués ; quand la pourpre romaine et le titre de prince ne cachent qu'un besogneux et qu'un escroc qui ose compromettre l'épouse de son souverain, il faut que la France entière et que l'Europe le sachent¹. »

Cette indignation exaltée flattait trop bien leurs propres passions pour qu'ils laissassent le feu s'éteindre. On croyait alors que le cardinal était directement coupable d'une vulgaire escroquerie et s'était approprié le collier pour payer ses dettes. Des conseillers, hommes de gouvernement, eussent considéré la fermentation générale qui existait déjà dans les esprits, et eussent hésité à livrer en pâture aux quolibets publics un des grands dignitaires de l'État. Le baron de Breteuil fut sourd à toute considération étrangère à sa vengeance, et, pour lui donner plus d'éclat, il fit décider que l'arrestation serait publique, quand il était si facile d'envoyer sans bruit le cardinal en exil, après lui avoir fait payer le collier disparu.

Volla comment le 15 août, au moment où le cardinal, revêtu de ses habits pontificaux, allait se rendre à la chapelle, Louis XVI le fit mander à midi, dans son cabinet et en présence de la Reine.

— Vous avez acheté des diamants à Böhmer, lui dit brusquement le roi².

— Oui, sire.

— Qu'en avez-vous fait ?

— Je croyais qu'ils avaient été remis à la Reine.

— Qui vous avait chargé de cette commission ?

— Une dame nommée la comtesse de Lamotte-Valois qui m'a

¹ Mémoires de Madame Campan.

² Nous extrayons textuellement ce dialogue des mémoires de M^{me} Campan, femme de chambre de la reine, qui le reproduit dans les deux rédactions de l'affaire du collier.

présenté une lettre de la Reine : et j'ai cru faire une chose agréable à Sa Majesté en me chargeant de cette négociation.

— Comment, Monsieur, dit vivement Marie-Antoinette en interrompant ce dialogue, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la parole depuis huit ans, que je vous choisisais pour conduire cette négociation et par l'entremise d'une pareille femme ?

— Je vois bien, répondit le cardinal très confus, que j'ai été cruellement trompé¹. Je paierai le collier ; l'envie que j'avais de plaire à Votre Majesté m'a fasciné les yeux.

En disant ces mots, le cardinal tira de sa poche un portefeuille dans lequel se trouvait la lettre de la reine à M^{me} de Lamotte pour lui donner cette commission. Le roi la prit et dès qu'il l'eut examinée :

— Ce n'est, dit-il, ni l'écriture de la reine, ni sa signature. Comment un prince de la maison de Rohan et un grand aumônier a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette de France* ? Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom de baptême ; que même les filles de France n'ont point d'autre signature, et que si la famille royale avait à ajouter un nom à cette signature d'usage, ce ne serait pas de *France*. . . Mais, Monsieur, continua Louis XVI, en présentant au cardinal une copie de sa lettre à Bœhmer, avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci ?

— Je ne me souviens pas de l'avoir écrite, répondit le cardinal après l'avoir parcourue des yeux.

— Et si l'on vous montrait l'original signé de vous ?

— Si la lettre est signée de moi, elle est vraie.

— Expliquez-moi donc toute cette énigme, dit le roi : je ne veux pas vous trouver coupable, je désire votre justification. Expliquez-

¹ A ce moment, selon l'abbé Georget, et selon M. Lacour dans sa préface aux *Mémoires de Lamotte*, le cardinal aurait jeté sur la reine un regard d'indignation et de mépris qui ne fit qu'envenimer l'affaire. L'abbé Georget attribue ce mouvement à la persuasion absolue dans laquelle était le cardinal d'avoir traité pour la reine et à sa confiance dans la correspondance dont M^{me} de Lamotte était supposée l'intermédiaire.

moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bohmer, ces assurances et ces billets...

— Sire, dit le cardinal en pâissant et en s'appuyant contre la table, j'ai été trompé... Mais je suis trop troublé pour répondre à Votre Majesté d'une manière...

— Remettez-vous, Monsieur, reprit vivement le roi, et passez dans mon cabinet, vous y trouverez du papier; des plumes et de l'encre: vous y écrirez ce que vous avez à me dire...

Les ministres avaient été présents à l'entretien. Pendant que le cardinal écrivait sa justification dans le cabinet voisin, on tint conseil sur les mesures à prendre. M. de Vergennes et le garde des sceaux furent d'avis d'apaiser l'affaire et d'en éviter le scandale; mais la haine du baron de Breteuil, favorisée par le ressentiment de la reine, prévalut sur la modération et décida le faible Louis XVI à l'éclat. Au bout d'un quart d'heure, le cardinal rentra et présenta au roi quelques lignes aussi embrouillées que ce qu'il avait dit. — C'est bon, Monsieur, dit le roi. Retirez-vous!

Le cardinal sortit de la chambre du roi, presque immédiatement, suivi du baron de Breteuil, qui donna aussitôt, comme nous l'avons vu, l'ordre de l'arrêter dans la grande galerie. La conduite du prisonnier fut confiée jusqu'à son appartement à un jeune lieutenant des gardes qui, peu de jours auparavant, s'était vu lui-même arrêté pour dettes. L'ordre de suivre le cardinal, de répondre de sa personne, et plus encore le mot d'arrestation, troublèrent si fort ce jeune homme qu'il perdit toutes les facultés de réfléchir à l'importance de sa mission, et permit au prince de déjouer une partie des calculs de l'implacable baron de Breteuil. Apercevant son heiduque dans la galerie de la chapelle à la porte du salon d'Hercule, le cardinal s'arrêta pour lui parler en allemand, puis demanda au lieutenant s'il pouvait lui prêter un crayon. L'officier en avait un: sans réfléchir, il le présenta à son prisonnier; puis attendit patiemment que Son Eminence eût tracé sur un morceau de papier l'avis qu'il donnait à l'abbé Georgel pour brûler, dans son cabinet à Paris, la totalité de sa correspondance avec M^{me} de

Lamotte. L'heiduque sortit aussitôt et courut bride abattue exécuter l'ordre de son maître. « Il arriva au Palais Cardinal entre midi et une heure, rapporte l'abbé Georgel : son cheval tomba mort à l'écurie. J'étais dans mon appartement : le valet de chambre, l'air effaré, la pâleur de la mort sur le visage, entre chez moi en me disant : Tout est perdu, le prince est arrêté. Aussitôt il tombe évanoui et laisse échapper le billet dont il était porteur ¹. » Le portefeuille renfermant les papiers qui pouvaient compromettre le cardinal, en particulier la prétendue correspondance avec la reine, fut à l'instant placé à l'abri des recherches, et lorsque M. de Crosne, lieutenant de police, vint, sur l'ordre du baron de Breteuil, mettre les scellés au Palais Cardinal, tout avait disparu.

Le baron de Breteuil accompagnait M. de Crosne dans cette visite, et le cardinal était rentré depuis une heure environ dans son hôtel sous la conduite du comte d'Agout, qui l'avait laissé se concerter quelques instants avec l'abbé Georgel. « M. de Breteuil, dit ce chroniqueur, m'avait prédit en 1775, en arrivant à son ambassade à Vienne, qu'il commanderait un jour au prince Louis de Rohan, et qu'il lui ferait sentir le poids de son ministère. Il avait prophétisé : il jouissait ce jour-là de ce cruel avantage ; il se présenta chez M. le Cardinal avec l'air et le ton d'un vainqueur qui a renversé son ennemi : mais cet ennemi, quoique sous les chaînes de l'autorité, ne montra jamais plus de dignité et de grandeur... »

Le ministre en partant dit au comte d'Agout que le roi permettait au cardinal de recevoir ses parents et les personnes de sa maison. Le prisonnier reçut, en effet, presque aussitôt la visite de sa nombreuse parenté consternée. « Lui seul au milieu d'eux, dit l'abbé Georgel, avait un visage serein. Je soupai en tiers avec Son Éminence et le comte d'Agout : je me retirai à onze heures. Ce ne fut qu'à onze heures et demie que le comte d'Agout lui montra l'ordre

¹ *Mém. de l'abbé Georgel*, II, 105. — Nous devons faire observer qu'il y a désaccord entre l'abbé Georgel et M^{me} Campan sur la manière dont le cardinal put donner l'ordre à son heiduque à Versailles, mais le récit de M^{me} Campan que nous avons suivi est le plus vraisemblable, et, au fond, le résultat est le même.

du roi qu'avait apporté M. de Breteuil de le conduire ce soir-là même à la Bastille. Le comte de Launay, gouverneur de cette prison d'État, vint à minuit le prendre dans son carrosse. Le cardinal parut très étonné d'un ordre si rigoureux et aussi extrême. Lorsque je le quittai, il ne s'attendait qu'à partir pour son diocèse : il sentit alors que le trouble gagnait son âme agitée : il eut néanmoins assez d'empire sur lui pour faire sur-le-champ, avec dignité, le sacrifice qu'on exigeait de sa liberté. »

Le prince de Soubise avait eu vers sept heures une audience particulière du roi pour supplier Sa Majesté, au nom de toute la maison de Rohan, de vouloir bien les éclairer sur le crime qui avait nécessité un si grand éclat. Louis XVI avait confié au prince les griefs de la Reine et l'histoire de l'acquisition du collier, et avait conclu en disant : « Je ne veux pas sa perte, mais c'est pour lui-même que je veux m'assurer de sa personne. » Il n'y avait donc plus qu'à attendre le bon plaisir du ministre.

Les jours suivants on s'assura de M^{me} de Lamotte, qui était à Bar-sur-Aube d'où elle espérait s'expatrier. Son mari et le faussaire Villette s'étaient déjà évadés. Elle fut conduite à la Bastille, où l'on enferma successivement Cagliostro, qu'elle dénonça comme fauteur de l'intrigue en niant toute part personnelle, et le baron de Planta, l'un des secrétaires du cardinal.

Ce coup d'État causa une émotion extraordinaire à la cour, à Paris, en province et bientôt dans toute l'Europe. Ce fut une énigme pour le plus grand nombre : chacun en parlait d'après ses affections. Les ennemis du cardinal l'accusaient d'avoir voulu s'approprier le collier pour en faire de l'argent et payer ses dettes. Les frondeurs, et ils étaient déjà nombreux, regardaient ce coup d'autorité comme une mesure violente et peu réfléchie, suggérée par un ministre implacable, ennemi du cardinal, afin d'ensevelir dans l'oubli une intrigue concertée avec la Reine pour le perdre. Les indifférents croyaient volontiers que le prince avait été la dupe des perfides insinuations de M^{me} de Lamotte et de son aveugle enthousiasme pour Cagliostro, mais que cette intrigante n'avait été qu'un

instrument dont on s'était servi pour consommer la disgrâce d'un prince en butte à la jalousie et à la haine et pour le flétrir dans l'opinion publique. Enfin les prudents, et nous sommes volontiers de leur avis, regrettaient que Leurs Majestés, même en supposant le cardinal coupable, n'eussent pas adopté une conduite qui eût moins caractérisé l'animosité, la précipitation et la vengeance. La naissance, le nom, le caractère épiscopal et les éminentes dignités d'un prince de la maison de Rohan semblaient demander des égards qui n'auraient pas nui à la sévérité des peines, si, après un mûr examen et les formes observées, on les eut jugées nécessaires. On s'étonnait que le comte de Vergennes et le garde des sceaux n'eussent pas convaincu le Roi qu'une arrestation faite avec autant d'éclat n'était qu'un scandale qui préjugait et punissait le crime avant d'en avoir la preuve ; et tout le blâme retombait sur le baron de Breteuil, qui avait abusé de la sensibilité de la Reine et égaré la jeunesse du Roi pour assouvir ses vengeances personnelles en perdant le cardinal au risque de compromettre la majesté royale.

Pendant un an la France entière fut uniquement occupée du scandaleux procès qui s'instruisit sur cette affaire, et quand on a lu tous les pamphlets qui furent publiés à cette occasion, on est obligé de convenir que Marie-Antoinette ne fût peut-être pas montée sur l'échafaud, si l'on s'était borné à l'exil du cardinal dans son diocèse, après engagement de payer le collier.

RENÉ KERVILER.

(A suivre.)

CHARLES DE CARESTIEMBLE *

X

Lorsque M. de Carestiemble quitta la maison de M^{me} de Bégard, après cette effroyable découverte, il était neuf heures du soir. La nuit était tombée depuis longtemps, et la lune dans son plein jetait sur Saint-Aubin sa blanche lumière. Pas un nuage ne glissait sur le ciel, où les astres étincelaient par myriades.

Le jeune homme allait devant lui sans but arrêté ; il livrait à la brise de la nuit son front brûlant ; une douleur affreuse étreignait ses tempes.

Il passa sans s'arrêter devant sa maison silencieuse, et marchant toujours il se trouva bientôt en face des débris du vieux donjon, qui éclairé par la lune projetait au loin dans la vallée son ombre gigantesque. Là il s'arrêta. Ce lieu désert convenait aux sentiments orageux de son âme. Les ruines de ces monuments et de ces grandeurs passées devaient être hospitalières à celui qui n'avait plus dans l'âme que des ruines à la place de son bonheur.

Il s'appuya haletant contre un pan de muraille, et levant vers le ciel son regard éteint, il laissa couler ses larmes.

— Louise ! ma Louise bien-aimée ! je ne dois plus vous revoir !... murmurait-il en joignant les mains dans un élan convulsif ; un abîme nous sépare désormais ! Projets de bonheur, avenir paisible, tout est brisé !... Puis il ajouta, avec un redouble-

* Voir la livraison de mars 1831, pp. 221-237.

ment d'amertume : Et M^{me} de Bégard, cette noble femme, qui m'avait accueilli comme un fils et qui allait me confier le bonheur de son enfant, hélas ! comment reparaitre devant elle pour lui dire : Ce père dont vous me parliez tout à l'heure, vous ne le reverrez plus !... Il est mort frappé d'un supplice barbare, et c'est moi qui suis son meurtrier ! Fuir ! il ne me reste qu'à fuir ! Il faut que, nouveau Caïn, j'aie à traîner au loin le fardeau d'une vie coupable et maudite...

Mais à la pensée de fuir, Charles sentit une horrible angoisse lui étreindre le cœur. Fuir, ce n'était pas seulement renoncer pour toujours aux plus douces joies de son âme, c'était aussi briser le cœur de celle qu'il aimait ; c'était, par un inexplicable départ, laisser planer peut-être sur cette tête si chère les soupçons empoisonnés de l'envie.

Le malheureux jeune homme voyait surgir devant lui, comme autant de fantômes menaçants, les difficultés de sa situation. De quelque côté qu'il se tournât, il ne trouvait aucune issue, pour sortir du labyrinthe où une fatalité terrible l'avait engagé.

Et sa mère, que dirait-elle ? Il fallait donc aussi briser sa joie et faire monter le rouge à son front, lorsqu'elle apprendrait que son fils avait, sans motif, manqué à sa parole et abandonné sa fiancée ! Et il ne lui sera pas possible de se disculper, de s'expliquer, de dire que s'il fuit, c'est que l'honneur lui défend de conduire à l'autel la petite-fille de sa victime !

A ces questions brûlantes que se posait l'infortuné une voix douce, la voix du tentateur, répondait tout bas :

— Pourquoi te désoler ? Personne n'a vu ta faute... Personne ne saura jamais ce qui s'est passé sur la route de Mexico !... Ce malheureux, après tout, avait mérité son sort... Qu'importe qu'il ait été le grand-père de ta fiancée ? Si tu n'avais appris ce secret qu'après la conclusion de ton mariage, personne n'eût pu te blâmer de continuer à entourer ta jeune femme de tendresse et d'affection... Poursuis donc ton chemin, garde le silence et oublie le passé !

— Oublier le passé ? répondait Charles aux sophismes du mauvais ange ; le passé ne s'oublie jamais ! Mon union, fondée sur la dissimulation et le mensonge, deviendrait mon plus cruel châtiement... Je ne pourrais entendre M^{me} de Bégard prononcer le nom de son père, sans ressentir aussitôt les mille aiguillons de la honte et du remords... Mais, reprenait-il, après un moment de réflexion, si j'avouais toute la vérité à M^{me} de Bégard ? Si je lui disais mon crime d'un moment, ma douleur, mes regrets ?... Oh ! non ! non ! Elle ne pourrait que me repousser avec horreur, et me maudire même comme le meurtrier de son père !...

M. de Carestiemble, adossé aux murailles ruinées du vieux château, promenait son regard sombre sur les objets qui l'entouraient. La lune éclairait en plein son visage décomposé, sur lequel se reflétaient les mouvements tumultueux de son âme. On eût eu peine à reconnaître dans ces traits contractés la figure de l'heureux jeune homme qui, quelques instants auparavant, était assis radieux auprès de sa fiancée.

Les heures s'écoulaient dans cette agonie douloureuse, et l'âme du malheureux Charles, ballottée entre les pointes aiguës dont sa situation intolérable était hérissée, allait succomber aux tentations de révolte, de murmure, de blasphème peut-être... Ce n'était plus qu'avec effort qu'il retenait sa raison, prête à l'abandonner. Il se sentait attiré vers le désespoir par une force invincible...

Mais, en ce moment, il lui sembla qu'une douce figure venait s'interposer entre lui et l'abîme ouvert sous ses pas. L'image de son ami d'enfance, de l'indulgent confident de sa faute, du pieux Bénédictin de X..., vint comme un rayon d'espérance rafraîchir son âme desséchée. Il le vit par la pensée agenouillé et recueilli dans l'ombre du sanctuaire, et priant pour l'ami exposé à la plus violente tempête sur la mer du monde... Quelques larmes, qui n'étaient plus des larmes de désespoir, s'échappèrent de ses yeux. Il se souvint alors des avertissements et des conseils contenus dans la lettre de ce tendre ami, qu'il avait relue tant de fois ; il lui

sembla les lire de nouveau, en caractères de feu, sur les débris qui l'entouraient :

« Attends-toi donc, cher ami, à subir peut-être même des « cette vie cette grande loi de la justice divine, *l'expiation*. Que « sera-t-elle pour toi ? Je l'ignore, mais elle t'attend, douloureuse, « amère!..... »

« Si tu vois venir l'épreuve, et si les angoisses brisent ton « pauvre cœur, souviens-toi de mes paroles, Charles, et ne mar- « cure pas ; car la souffrance, c'est la justice de Dieu qui passe !.. « Songe alors que, s'il te punit sur cette triste terre, c'est qu'il te « réserve là-haut le bonheur et le pardon !... »

— Le bonheur là-haut ! murmura Charles, en promenant son regard voilé de larmes sur la voûte étincelante du ciel ; je le comprends maintenant, c'est là seulement que désormais il peut exister pour moi... Ici-bas, je suis voué aux regrets, au deuil, en un mot à *l'expiation* ! J'accepte donc, ô mon Dieu, la vie de souffrance qui m'attend, espérant, comme me le dit mon cher Henri, que si vous me punissez sur cette triste terre, c'est pour me rendre là-haut le bonheur et le pardon !

M. de Carestiemble appuya sa tête brûlante sur une grosse pierre recouverte de mousse, débris du vieux rempart et là, incliné devant le Tout-Puissant, il accepta en chrétien, pour l'expiation de sa faute, la ruine définitive de ses espérances terrestres.

XI

Les premières lueurs de l'aurore allaient bientôt paraître quand M. de Carestiemble, pâle, fatigué, brisé, regagna sa demeure. Le silence régnait dans les grandes pièces qu'il voulut traverser pour se rendre à sa chambre ; il semblait tenir à jour une dernière fois du luxe qui s'étalait partout. Les pendules, les cristaux, les tableaux aux cadres dorés, étincelaient à la lumière de la bougie

qu'il tenait à la main. Ses yeux se fixèrent sur la grande glace du salon qui reflétait son image ; il recula involontairement, frappé de l'altération de ses traits : on eût dit un homme que la mort avait marqué de son sceau ! Cette pensée, qui lui traversa l'esprit, dessina un sourire amer sur ses lèvres ; après tout, que lui importait de vivre ? . . .

Il quitta le salon et entra dans la salle à manger. Il marcha droit à la cheminée et, s'arrêtant devant le portrait d'Aymar de Carestiemble, il le considéra quelque temps avec un mélange de tristesse et de fierté.

— Et moi aussi, murmura-t-il, je pourrai montrer sans rougir votre noble devise ! . . . Un moment d'oubli n'a pu entacher mon blason pour jamais ; et dans cet instant, pour rester fidèle à l'honneur, je renonce à tout ce que j'aime ici-bas ; je brise mon bonheur et celui de ma fiancée . . . Sire Aymar de Carestiemble, vous n'avez jamais fait plus ! . . .

Charles monta ensuite l'escalier ; son pas alourdi résonnait tristement dans la maison silencieuse. Enfin, il atteignit la porte de sa chambre, l'ouvrit et, à bout de forces, se jeta tout habillé sur son lit.

Dormit-il ? nous n'oserions l'affirmer ; mais il resta immobile, dans une sorte de repos léthargique. Ses idées se choquaient douloureusement dans son cerveau. Il n'avait plus la conscience complète de sa situation. Il resta ainsi plusieurs heures. Lorsqu'il revint à lui, le soleil éclairait joyeusement sa chambre. La bonne Anne-Marie, inquiète de voir le sommeil de son jeune maître se prolonger au delà de l'heure ordinaire, frappait à sa porte pour l'avertir que son déjeuner était prêt depuis longtemps.

Lorsqu'un malheureux a pu oublier pendant quelques moments de sommeil la douleur qui le consume, il n'est pas d'instant plus pénible pour lui que celui du réveil. Son chagrin se dresse tout à coup devant lui, plus aigu, plus poignant encore que la veille.

Il en fut ainsi pour Charles ; l'affreuse vérité, qui pendant quelques heures ne lui avait semblé qu'un pénible cauchemar, se dres-

sa devant lui comme devant l'œil effaré du condamné à mort se dresse l'échafaud de la guillotine. En ouvrant les yeux, une douleur aiguë, lancinante, traversa son cerveau fatigué ; mais avec une incroyable énergie, il réagit contre cette faiblesse d'un moment et reprit la complète possession de lui-même.

Il se leva pâle, mais ferme. Il prit quelques aliments ; puis, envisageant froidement les exigences de sa triste situation, il se décida à agir sans retard. A quoi peuvent servir les hésitations et les dékai, lorsqu'un arrêt prononcé doit subir sa rigoureuse exécution ?

En ce moment, son domestique vint lui dire que M^{me} de Bégard faisait demander de ses nouvelles. Cette démarche était assez naturelle, puisqu'il avait paru indisposé en sortant la veille de chez elle ; mais elle n'en causa pas moins à M. de Carestiemble une impression pénible ; c'était une preuve nouvelle de l'intérêt affectueux qu'il inspirait, et il ne pouvait songer sans effroi à la douleur où il allait plonger ces nobles cœurs. Il fit remercier M^{me} de Bégard en lui disant qu'il était très bien maintenant ; puis, après avoir condamné sa porte, il se plaça devant son bureau.

Il écrivit d'abord une lettre à l'adresse de son ami le Bénédictin. Elle était ainsi conçue :

« Cher ami,

« La dernière lettre que je t'ai écrite, il y a quelques semaines, ne te parlait que de mon bonheur. Aujourd'hui que je suis plongé dans l'angoisse, je viens encore épancher dans ton sein ma douleur et mes larmes.

« Par ce début, tu vois que l'épreuve que tu me prédisais ne s'est pas fait attendre. Elle est venue imprévue, terrible.

« C'est au milieu du ciel le plus serein qu'a éclaté le coup de foudre qui a détruit ma joie et m'a renversé sur le sol, sans espérance de me relever jamais ! Ecoute, mon ami, à toi seul la triste histoire de mon malheur, à toi qui as déjà été l'unique confident de ma faute. Mon récit, au reste, se résumera en quelques mots, mais

qui ont une signification terrible. Apprends donc, cher Henri, que le vieillard inconnu, traîné sanglant par mon ordre dans le lasso de Cirilo, sur la route de Mexico, était M. de Rosieux, le grand-père de ma fiancée! Je te vois frémir de surprise et d'horreur! Juge de ce que j'ai éprouvé moi-même à cette affreuse découverte!

« Je suis sorti de chez M^{me} de Bégard, où j'avais reconnu le portrait de ma victime, dans un état d'égarément voisin de la folie... Longtemps les plus affreuses suggestions du désespoir m'ont assailli, et pendant de longues heures j'ai lutté contre tous les assauts de l'enfer.

« J'allais succomber sans doute, lorsque mon ange protecteur m'est apparu sous tes traits, cher ami, et il m'a apporté la force, la résignation, le repentir chrétien.

« C'est donc volontairement que j'immole aujourd'hui mon bonheur terrestre au devoir impérieux qui m'enjoint de renoncer pour jamais à une union que Dieu ne pourrait que maudire!

« Ma fiancée ignorera toujours le motif de ma fuite; elle croira que je l'ai lâchement abandonnée!... Cette pensée amère est mon plus grand supplice. Ah! puisse son cœur si bon, si pur, n'être pas sans pitié pour le malheureux proscrit!

« Je vais donc partir! quitter aussi ma bonne mère pour laquelle ma fuite restera également inexplicable, et qui ne pourra s'empêcher de rougir de son fils... Je compte me présenter dans quelques jours au ministre de la guerre, et lui demander de rentrer dans l'armée avec mon ancien grade; les bonnes notes que contiennent mes états de service faciliteront, je l'espère, cette faveur. Je solliciterai, pour toute grâce, de faire partie d'un régiment destiné à rester en Afrique plusieurs années.

« Je te quitte, le cœur brisé... Aie pitié de moi, prie pour moi et aime-moi toujours.

« Ton malheureux ami,

« CHARLES DE CARESTIEMBLE. »

Cette lettre terminée, Charles appuya son front dans ses mains,

et se recueillit quelques instants: sa pénible tâche n'était pas finie ; il lui restait à faire connaître son départ à M^{me} de Bégard. Son cœur battait à se rompre ; des larmes de désespoir et de honte jaillissaient de ses yeux. Vingt fois, il rejeta la plume qu'il étreignait convulsivement, et vingt fois, il la reprit de nouveau. . .

— Il le faut ! dit-il enfin ; je ne puis quitter ma fiancée sans un mot de regret et d'adieu !

Et s'armant de courage, il se pencha sur son papier et écrivit d'un trait la lettre suivante :

« Madame,

» C'est la main tremblante que je trace ces lignes douloureuses. Une nécessité cruelle me force à renoncer à l'avenir de bonheur que mon mariage avec mademoiselle votre fille ouvrait devant moi. Je pars, la mort dans l'âme ! Ne me demandez pas le motif de mon départ, il n'est pas en mon pouvoir de vous le dire. Je dois me taire et me laisser accuser. Veuillez dire à mademoiselle Louise que je la quitte le cœur brisé, et que je ne l'oublierai jamais ! Ah ! si elle pouvait connaître mon désespoir et mes regrets, elle me pardonnerait peut-être ! Je ne puis que déplorer la fatalité qui nous sépare pour toujours et vous supplier, Madame, lorsque mon souvenir se présentera à vous, de me plaindre au lieu de me maudire.

« Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

« CHARLES DE CARESTIÉMBLE. »

Cette lettre cachetée et envoyée à son adresse, Charles s'occupait d'une manière fébrile de ses préparatifs de départ. Ils furent vite terminés. Il renvoya avec un riche dédommagement les domestiques qu'il venait depuis peu de temps de prendre à son service, et ne conserva que la fidèle servante de sa vieille tante pour garder la maison. Puis il se fit amener une voiture, s'y jeta, et donna l'ordre au cocher de partir bon train.

Il passa devant la maison de M^{me} de Bégard, dont les fenêtres

fermées et les rideaux baissés ne laissaient rien transpirer au dehors ; mais s'il lui eut été donné d'apercevoir ce qui se passait à l'intérieur, il eût vu la pauvre Louise, pâle et désolée, appuyée sur l'épaule de sa mère, et pleurant avec désespoir son bonheur évanoui ! . . .

XII

M. de Carestiemble, après sa fuite précipitée de Saint-Aubin, n'était pas au terme de sa voie douloureuse : il lui restait à faire connaître à sa mère la rupture de son mariage. Il arriva le soir même à Angers, où il surprit M^{me} de Carestiemble au milieu des apprêts de son départ pour Saint-Aubin, des toilettes qu'elle venait de recevoir de Paris pour la circonstance, et des préparatifs du bal qu'elle comptait donner aux jeunes époux dans la semaine qui suivrait la noce.

La pauvre femme ne se sentait pas de joie ; elle voyait le bonheur de son fils assuré par son mariage avec la jeune fille qu'il aimait, et parfois elle apercevait dans un doux rêve de jolis bébés blonds et roses, qui l'appelaient *bonne maman* et grimpaient sans permission sur ses genoux !

Hélas ! il fallut retomber de ces brillantes perspectives dans la plus triste réalité . . . Son fils avait quitté sa fiancée après avoir rompu son mariage ! Ce qui l'exaspérait davantage encore, c'est que cet enfant rebelle refusait d'expliquer les motifs de sa conduite . . . Longtemps elle le pria, le supplia de lui dire la vérité ; il ne répondit à ses pressantes sollicitations que par un silence respectueux, mais obstiné.

— Charles a le cerveau dérangé ! se dit enfin M^{me} de Carestiemble avec amertume ; il faut avoir pitié de lui !

Mais son chagrin ne connut plus de bornes, lorsque son fils

lui apprit sa résolution de reprendre du service dans l'armée d'Afrique. Ses larmes coulèrent avec abondance ; son Charles était définitivement perdu pour elle !

La destinée de M. de Carestiemble dans ces tristes instants, était donc d'abreuver de douleur les personnes qu'il aimait le plus au monde. La veille du jour où il devait quitter Angers, il était assis dans le salon de M^{me} de Carestiemble, la tête cachée dans ses mains, sans doute pour ne pas voir les larmes qui arrosaient le visage de sa mère. Le silence était complet entre ces deux cœurs que broyait la même douleur. M^{me} de Carestiemble le rompit enfin et dit à son fils, en jetant sur lui un regard profond :

— Dieu a mis au cœur des mères un instinct sublime qui les éclaire... Aussi, avant de nous séparer peut-être pour toujours, laisse-moi sonder le mystère qui, depuis quelques années, empoisonne ton existence... Pourquoi t'obstiner à nier ce qui est pour moi une évidence : un remords torture ton cœur ?

Charles releva la tête et regarda sa mère ; son œil, où se reflétait une tristesse profonde, était voilé de larmes. M^{me} de Carestiemble crut qu'il allait parler, mais il se tut.

— Tu ne nies pas, mon enfant ; j'ai donc deviné la vérité... Ecoute-moi, je tiens à te parler ce soir ; demain l'espace nous aura séparés, et peut-être ne nous retrouverons-nous plus sur la terre !

M^{me} de Carestiemble se tut un instant, puis reprit avec effort :

— Je te l'ai déjà dit, mon fils, lorsque inquiète, je prolongeais ma veille auprès de ton lit de souffrance, bien souvent des paroles terribles se sont échappées, à ton insu, de tes lèvres... Oui, mon ami, pendant ton sommeil agité, tu prononçais des phrases étranges que je ne pouvais entendre sans effroi... Tu parlais d'un vieillard, traîné sanglant par ton ordre sur une route pierreuse, et tu essayais en vain de fuir ce spectacle. Epargnez ses cheveux blancs ! t'écriais-tu avec angoisse... grâce... grâce !..

— Songe n'est que mensonge, ma mère, répondit Charles en frissonnant.

M^{me} de Carestiemble secoua la tête.

— Cette vision s'est répétée trop de fois, pour n'avoir pas un fondement réel, mon enfant.

— Alors même qu'il y eût eu dans cette hallucination un lien qui se rattachât à une scène sanglante passée sous mes yeux, que voulez-vous en conclure, ma mère ?

— Je ne sais, reprit M^{me} de Carestiemble en hésitant ; mais mille faits étranges surgissent des ténèbres dont tu veux t'envelopper... Laisse-moi te dire le fond de ma pensée... Il me semble toujours que c'est dans le drame cruel de la route de Mexico qu'il faut chercher les motifs qui ont amené l'inexplicable rupture de tes projets de mariage !...

Charles était anéanti ; il ne pouvait trouver une parole, et son silence ne donnait que trop raison aux soupçons de sa mère ; aussi cette dernière ne conserva bientôt plus l'ombre d'un doute. Elle reprit à voix basse :

— M. de Rosieux, le père de M^{me} de Bégard, après une vie d'aventures, était, je le sais, au Mexique depuis quelques années... C'était un grand vieillard aux cheveux blancs et...

— Assez, assez, ma mère ! s'écria tout à coup le malheureux jeune homme, cessant de se contraindre... Ne ravivez pas une aussi douloureuse blessure... Oui, vous l'avez deviné, je suis le meurtrier du grand-père de Louise!...

Après ce triste aveu de son fils, il ne restait à la pauvre femme qu'à partager sa douleur et à pleurer avec lui ; bientôt elle connut la vérité dans ses plus tristes détails.

— Pourquoi m'avez-vous arraché mon secret, ma mère ? murmurait Charles, en appuyant sa tête sur l'épaule maternelle ; vous allez haïr et mépriser votre fils...

— Ne crains pas cela, mon ami, répondit la noble femme en arrosant de ses larmes le front du jeune homme ; ce n'est pas dans le malheur qu'une mère cesse d'aimer son fils !... Non ! je te dirai plutôt de relever la tête, car la délicatesse de ta conduite et le courage que tu montres en brisant un bonheur contraire à ton de-

voir, effacent aux yeux de Dieu la faute irréfléchie. Il t'eût été si facile de garder le silence! . . .

Les adieux de M^{me} de Carestiemble et de son fils furent tristes, presque solennels. Maintenant qu'aucun secret n'existait plus entre eux, les liens qui les unissaient s'étaient resserrés ; mais il fallait que Charles cuirassât son cœur contre son attendrissement et ses regrets, et qu'il continuât de marcher en avant!

Il arriva à Paris, et dès le lendemain se présenta au ministère de la guerre afin de solliciter sa rentrée dans l'armée, que sa santé fatiguée par la campagne du Mexique l'avait, dit-il, contraint d'abandonner temporairement. Le ministre l'accueillit avec distinction et lui promit de s'occuper de sa demande. Cette affaire ne pouvait se conclure sans délai, et Charles, ne voulant pas rester tout ce temps à Paris où il était exposé à rencontrer à chaque pas des personnes de connaissance, se disposait à partir pour l'Angleterre afin d'y promener ses regrets et ses tristesses.

Un matin, quelques jours après son arrivée à Paris, on frappa à sa porte ; il tressaillit comme tressaillent toujours ceux que l'infortune accable, parce qu'ils se croient sans cesse menacés de nouveaux malheurs.

La porte ouverte donna passage à un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille élevée, alliant à la distinction des manières la beauté des traits. Il demanda si c'était bien à M. de Carestiemble qu'il avait l'honneur de parler, et sur la réponse affirmative, il dit froidement :

— Je suis M. de Rosieux.

Charles tressaillit ; puis il se fit un silence.

— Vous devez bien deviner, monsieur, reprit M. de Rosieux avec hauteur, quel est le motif qui m'amène près de vous ?

Le jeune homme baissa la tête et ne répondit pas.

— Il est assez naturel que moi, l'oncle et le tuteur de ma nièce, Louise de Bégard, je vienne vous demander une explication sur votre inconcevable conduite vis-à-vis d'elle.

— Je ne puis m'expliquer, monsieur, répondit Charles d'une voix tremblante ; mon devoir . . .

— Votre devoir ? repartit M. de Rosieux en élevant la voix ; voulez-vous dire par là que vous avez obéi à un devoir en abandonnant une jeune fille irréprochable, que vous étiez à la veille d'épouser ?

Charles garda le silence.

— Je suis venu vous trouver pour avoir une explication loyale avec vous, continua M. de Rosieux en faisant un violent effort pour calmer la colère qui bouillonnait en lui ; veuillez donc répondre à ma question : Pourquoi, sans aucun motif apparent, avez-vous rompu votre mariage avec ma nièce ?

Et comme Charles se taisait toujours, M. de Rosieux continua :

— J'aimerais à vous croire homme d'honneur. Vous avez noblement servi votre pays, le ruban rouge que je vois à votre boutonnière montre que vous avez fait votre devoir devant l'ennemi ; mais comment espérez-vous concilier l'honneur avec votre inqualifiable conduite ?

Lorsque M. de Carestiemble avait écrit à M^{me} de Bégard pour lui annoncer la rupture de son mariage, il avait souffert, croyait-il, la douleur la plus poignante qu'il pût endurer ; en ce moment il souffrait mille fois plus. Il se trouvait en présence du chef de la famille qu'il avait outragée, qui obéissait à un devoir impérieux en venant lui demander l'explication de son lâche abandon, et il ne pouvait répondre ! La pâleur de son front, le tremblement de ses mains, indiquaient sa souffrance ; mais ces indices de terreur et de faiblesse, loin d'attendrir M. de Rosieux, ne faisaient que l'irriter davantage. Il avait vu le désespoir de Louise, sa pâleur, ses larmes, et ce spectacle avait amassé dans son cœur un immense désir de vengeance et de réparation.

— Ma visite vous surprend, reprit M. de Rosieux avec une sanglante ironie ; on voit que vous n'avez pas eu le temps de préparer votre défense... Vous avez agi aussi lâchement, parce que vous aviez affaire à une jeune fille qui n'avait plus de père pour la protéger... Vous aviez compté sans son oncle... Aussi ma vue vous atterre ! Je vous connais à présent ; vous êtes assez brave pour insulter des femmes sans défense ; mais devant un homme

vous tremblez, monsieur de Carestiemb! Vous avez peur !...

Charles devint livide ; un éclair de fureur traversa son regard ; cependant il se contint :

— Si j'ai peur de quelqu'un ici, dit-il d'une voix brisée, ce n'est pas de vous, monsieur... C'est de moi !... Puis il ajouta : Les apparences sont contre moi, j'en conviens. De plus je joue ici, devant vous le rôle d'un homme sans honneur, puisque je me laisse accuser, insulter, sans même essayer de me justifier... Mais de vous, monsieur de Rosieux, je puis, je dois tout supporter...

— Si vous voulez vous délivrer tout de suite de ma présence qui, je le conçois vous est insupportable, interrompit M. de Rosieux en faisant un geste de colère, vous avez un moyen facile : avouez-moi franchement et sans détour le motif de votre rupture, et s'il est sérieux, je vous en donne ma parole, je me tiens pour satisfait... Mais jusque-là, je ne vous laisserai aucun repos. Vous avez été sans pitié pour les larmes d'une pauvre enfant qui vous aimait; moi son oncle, je serai sans pitié pour vous !

— Je ne puis vous blâmer, répondit Charles avec effort ; à votre place je ferais comme vous !

— Mais votre conduite est inexplicable en tout ! s'écria M. de Rosieux ; elle doit cacher quelque terrible secret !

— Terrible, en effet ! murmura M. Carestiemb! comme malgré lui.

— Mais parlez donc alors ! s'écria M. de Rosieux en reprenant toute sa véhémence.

M. de Carestiemb! se vit perdu ! Il était évident que toutes ses tentatives seraient vaines pour calmer la colère de M. de Rosieux. Il sentait aussi que, malgré ses efforts pour rester calme et supporter les insultes qui lui étaient sans cesse jetées à la face, il allait céder peut-être à quelque emportement déplorable... Comme il l'avait dit à M. de Rosieux, il avait peur de lui-même...

Alors, il se décida à parler...

Il se recula de quelques pas, et plus pâle que la mort, plus tremblant que la feuille que le vent agite, il croisa ses bras sur sa poitrine, et fixant ses yeux vers la terre :

— Vous pouvez m'insulter et me provoquer, monsieur de Rosieux, dit-il en baissant la voix, et dussé-je passer pour lâche à vos yeux, je n'accepterai pas votre défi ; car après avoir fait mourir le père, je ne voudrais pas m'exposer à tuer le fils...

Ce fut au tour de M. de Rosieux de pâlir ; il se redressa étonné, et fixant sur Charles des yeux où se peignait la pitié :

— Je vous plains, monsieur, car je vois maintenant que vous n'avez pas la conscience de vos actes, vous avez perdu la raison !

— Plût au ciel que je l'eusse perdue ! s'écria le malheureux jeune homme avec désespoir ; je ne souffrirais pas, comme je le fais, tous les tourments de l'enfer !...

Puis il ajouta avec résolution et en baissant les yeux :

— Dans les plaines du Mexique, un malheureux vieillard qui m'était inconnu, m'insulta et insulta aussi l'armée et la France... Je ne fus pas maître de ma colère, et d'un geste j'ordonnai sa mort... Ce crime — car c'en était un — a pesé et pèse encore sur ma conscience ; il a longtemps même empoisonné ma vie... Mon amour pour mademoiselle de Bégard, en faisant diversion à mes remords, avait mis un baume salutaire sur la plaie de mon âme. J'étais revenu à l'espérance, et je croyais que la vie pouvait encore m'offrir d'heureux jours... Mais il était écrit que ma faute pèserait éternellement sur ma destinée. Ce vieillard, que j'ai fait mourir, j'ai reconnu son portrait dans l'album de M^{me} de Bégard, et Louise, ma fiancée, sans songer qu'elle brisait son bonheur comme le mien, m'a dit en me le désignant : M. de Rosieux, mon grand-père !... Avez-vous compris, monsieur ?

M. de Rosieux était atterré ; il se demandait s'il n'était pas le jouet d'un terrible cauchemar.

M. de Carestiemble continua :

— Après cette affreuse découverte, il me restait le choix entre deux partis : agir en lâche, ou agir en homme d'honneur. Le lâche n'eût rien dit, n'eût rien changé à ses projets, et eût conduit à l'autel la petite-fille de sa victime... L'homme d'honneur, au contraire, devait briser son bonheur, fuir au loin et supporter en silence les fâcheuses interprétations données à sa conduite... Comprenez-

vous une situation aussi affreuse ? ajouta Charles avec amertume. J'ai dû me déshonorer en apparence pour conserver l'honneur en réalité !... Voilà ce que j'ai fait, monsieur ; direz-vous encore que je suis un lâche ?...

M. de Rosieux ne répondit pas ; deux larmes descendaient lentement sur ses joues. Il regardait Charles avec un mélange des sentiments les plus opposés ; il ne pouvait s'empêcher d'admirer la beauté de son caractère et la noblesse de ses sentiments, tout en voyant en lui le meurtrier de son père ! Ce fut ce dernier sentiment qui l'emporta.

— Vous avez agi en homme d'honneur, dit-il enfin, j'en conviens ; et dans le crime que vous avez commis et qui m'a privé d'un père, vous avez été encore plus malheureux que coupable. J'approuve donc la rupture de votre mariage, une telle union aurait été sacrilège ; mais je ne puis oublier que sur votre main a rejailli le sang de l'infortuné vieillard dont je suis le fils... Une fatalité terrible nous sépare... Monsieur de Carestiemble, je ne pourrais plus supporter votre vue, nous ne devons donc plus nous revoir !...

Et M. de Rosieux, dont le visage assombri témoignait des sentiments d'amertume et de colère qui bouillonnaient dans son cœur, quitta l'appartement sans jeter un regard sur le malheureux Charles qui, abîmé dans son désespoir, semblait n'avoir même pas entendu les dernières paroles de M. de Rosieux...

Le retour de celui-ci à Saint-Aubin amena un nouveau deuil et une nouvelle douleur sous le toit, jadis si paisible, de M^{me} de Bégard. Louise, qui dans le secret de son cœur avait nourri peut-être l'espoir de voir Charles revenir près d'elle, dut depuis ce moment abandonner toute espérance.

La splendide corbeille fut renvoyée à M^{me} de Carestiemble sans que la jeune fille en voulût rien conserver, malgré les instantes prières de la mère de Charles.

La pauvre enfant, en revêtant le deuil de son grand-père, comprit qu'elle prenait en même temps le deuil de son bonheur ici-bas !

Quant à M^{me} de Bégard, tout en pleurant la mort tragique de son malheureux père, dont au reste elle ne connut jamais les tristes circonstances, ne put s'empêcher de répandre aussi en secret quelques larmes sur son meurtrier !...

M^{me} A. FABRY.

(A suivre).

VARIA

TROP TARD !

Il fut peintre en naissant, comme un autre est poète ;
De sa vocation l'influence secrète
Le poursuivait partout, mais toujours sans profit :
« J'ai de l'or, disait-il, et cela me suffit ;
« J'irais me fatiguer la main et la pensée,
« A quoi faire ? De l'art !... O besogne insensée !... »
Mais le fou, c'était lui, qui se croisait les bras,
Jeune homme insouciant ; lui, dont les doigts ingrats
Refusaient un pinceau donné par Dieu lui-même !
Il la comprit enfin cette faveur suprême...
Trop tard !... Pour le génie il n'est qu'une saison :
Qui veut avoir le fruit soigne la floraison !

LES YEUX ET LA VOIX DE L'ÂME

Comme le corps, l'âme a des yeux :
Il n'est pas de nuits si profondes
Qui puissent lui cacher les cieux ;
Elle voit au delà des mondes.
L'âge, en approchant du tombeau,
Des yeux du corps éteint la flamme :
Plus vieillissent les yeux de l'âme,
Et plus rayonne leur flambeau !

Aux yeux de l'âme qui médite,
 A l'heure où la mort va venir,
 Le vaste champ de l'avenir
 S'ouvre, sans ombre et sans limite ;
 Du sort que la Divinité
 Réserve aux enfants de la terre,
 L'âme pénètre le mystère,
 Sur le seuil de l'éternité !

Aussi, vers la source infinie,
 Quand l'âme reprend son essor,
 Gardons, comme on garde un trésor,
 Les derniers mots de l'agonie.
 Dans l'âme qui nous dit adieu
 Parle la sagesse suprême :
 L'âme, alors, n'est plus, elle-même,
 Qu'un écho de la voix de Dieu !

UN ESPRIT FORT

- Je suis sûr que tu crois à quelque chose ?
- A rien !
- Donc, tu ne crains pas Dieu ?
- Pas plus Dieu que le diable.
- Bah !... Viens dîner chez moi.
- Je m'en garderai bien.
- Et pourquoi, s'il te plaît ?
- Nous serions *treize* à table.

L'AMITIÉ

Oh ! croyez moi : des êtres et des choses
 La Providence a toujours eu pitié ;
 Comme elle a fait le soleil pour les roses,
 Pour notre cœur elle a fait l'amitié.
 Lorsqu'un nuage en grondant se déchire,
 Et que l'ondée ouvre son réservoir,
 Lorsque l'amour, mystérieux martyr,
 Verse des pleurs qu'il craint de laisser voir,
 C'est le soleil, dans les plaines fleuries,
 Qui sèche l'eau dont la source est aux cieux,
 C'est l'amitié, par ses lèvres chéries,
 Qui de l'amour vient essuyer les yeux !

CONSEIL AUX JEUNES

Il faut polir les vers, et qu'ils aient la douceur
 Des parfums que pétrit l'abeille ;
 N'oubliez jamais que l'oreille
 Est le plus sûr chemin du cœur !

CE QUI RESTE

Comme il est prompt à disparaître
 Et comme il a fui loin de moi,
 L'âge où l'amour est notre maître,
 Où son caprice est notre loi !

Age des émotions folles,
 Tu ne devrais jamais finir :
 L'amour te suit, quand tu t'envoles ;
 Il part, pour ne plus revenir !

Et de notre chère jeunesse,
 De cette ardente floraison,
 Qui, sans espoir qu'elle renaisse,
 Meurt avec la belle saison ;

Et de l'amour, trésor céleste
 Qui s'épuise en si peu d'instant,
 Que nous reste-t-il ? Ce qui reste
 Des lilas après le printemps !

PENSÉES DU SOIR

Par quels tristes chemins la vieillesse nous mène !
 Comme à tous les bonheurs il nous faut dire adieu !
 Comme nous maudirions la destinée humaine,
 Si nous ne gardions pas la confiance en Dieu !

Serions-nous résolus à braver la souffrance,
 A sentir notre corps s'en aller par lambeaux,
 Si la mort n'était pas pour nous une espérance,
 Si le néant scellait la pierre des tombeaux ?

La vue, à nos vieux jours, trop souvent est ravie :
 Quelle nuit ! quels tourments ! Seraient-ils supportés,
 Si nous ne savions pas qu'au delà de la vie
 Nos yeux se rempliraient d'éternelles clartés !

HIPPOLYTE MINIER.

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1880

V°

PROCÈS AVEC LE PRÉSIDENTIAL DE NANTES. LE COUVENT DE L'ERMITAGE FERMÉ PAR ORDRE DU ROI, COMME NON AUTORISÉ. LES SCÉLLÉS POSÉS SUR LA CHAPELLE. LETTRES PATENTES DE LOUIS XIV, QUI CONFIRMENT L'ÉTABLISSEMENT DES CAPUCINS A L'ERMITAGE. RÉOUVERTURE DU COUVENT.

1683-1688.

(Suite)

« L'an 1688, le Roi donna un édit qui portait que tous les couvents bâtis depuis 1660, qui n'auraient point obtenu de lettres patentes, seraient détruits. En conséquence, le Sénéchal de Nantes eut ordre de faire sortir les Capucins de l'Ermitage. La jussion leur en fut faite le samedi de Pâques, mais l'exécution en fut remise jusqu'au 1^{er} mai suivant. Ce délai donna le temps aux bons Pères de parer le coup qui les menaçait. Ils s'adressèrent au marquis de Thianges, neveu de Madame de Montespan et gentilhomme de la Chambre du Dauphin, qui obtint des lettres patentes, qui les maintenaient en possession de leur couvent, à condition qu'ils chan-

Voir la livraison de mars 1881, pp. 200-215.

teraient tous les jours le psaume *Exaudiat*, avec une oraison, pour la conservation des jours de Sa Majesté.

« La réponse que fit Louis XIV, au *placet* que lui présenta M. Colbert, fut on ne peut plus gracieuse. Le monarque demanda au ministre si l'Ermitage, dont on lui parlait, était ce rocher où on lui avait servi de si bons raisins et dont la vue était si belle. Il lui répondit que c'était le même endroit : « *Eh bien!* dit le Roi, *qu'on me présente demain ce placet dans mon conseil; je m'approprierai ce rocher, et je veux qu'on accorde aux Capucins qui y demeurent tout ce qu'ils demandent.* » Sur cette déclaration, on expédia des lettres patentes très flatteuses et très avantageuses pour les Religieux. Elles furent homologuées au Parlement de Bretagne et enregistrées à la Chambre des Comptes. Le Sénéchal de Nantes, qui avait fait sortir les moines de leur couvent, reçut l'ordre de les y reconduire solennellement; ce qu'il fit en la compagnie du Procureur du Roi et du Greffier ¹. »

Lecadre, qui a copié Ogée sans en avertir ses lecteurs, rapporte le fait dans les mêmes termes ². Il se contente de changer quelques mots, et de supprimer les trois lignes qui renferment les conditions mises par le Roi au maintien du couvent de l'Ermitage.

Verger nous raconte le même fait d'une manière identique, quant au fond, en ne supprimant que quelques détails. Cet auteur nous dit : « Un édit de 1688 prononçait la destruction de tous les couvents établis depuis 1660, sans être pourvus de lettres patentes. Les *Petits-Capucins* étaient dans ce cas. On les força de déguerpir; mais ils se pourvurent en cour. M. de Colbert présenta leur *placet* à Louis XIV, qui demanda au ministre si cet Ermitage, dont on lui parlait, était le rocher où on lui avait servi de si bons raisins, et d'où la vue était si belle. Sur la réponse affirmative, il accorda aux Capucins leur demande, et l'ordre fut donné de les reconduire solennellement dans leur couvent. Ce qui fut exécuté par le même magistrat qui les en avait fait sortir ³. »

¹ Dictionnaire de Bretagne, T. II, p. 191.

² Lycée Armoricain, T. VI, p. 39.

³ Notes sur la Commune, 1038.

Laissons de côté l'hostilité évidente de ces auteurs contre les Capucins. Il semblerait, d'après eux, que les Capucins s'étaient établis frauduleusement à l'Ermitage, sans lettres patentes. Or, tel n'était pas le cas de ces religieux. Comme nous l'avons exposé plus haut, les Capucins avaient fondé le couvent de l'Ermitage, en vertu des lettres patentes générales qui leur avaient été accordées par les rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui avaient été confirmées par Louis XIV lui-même, au mois de décembre 1662, et par l'arrêt du Conseil d'Etat, approuvé par le Roi, le 23 septembre 1668. Il est vrai que, d'après cet arrêt, il fallait aux Capucins des lettres patentes particulières pour chaque nouveau couvent qu'ils voulaient fonder, mais cet arrêt n'avait pas d'effet rétroactif. Par conséquent, l'établissement des Capucins à l'Ermitage était parfaitement régulier, et lorsque ces religieux suppliaient le Roi de les maintenir dans ce couvent, ce n'était pas une faveur, mais un acte de justice qu'ils demandaient. Du reste, nous verrons bientôt que, pour comprendre ce couvent dans le nombre des communautés à supprimer, il aurait fallu surprendre la bonne foi de Louis XIV. Ogée, Lecadre et Verger sont donc inexacts sur ce point.

Les deux premiers le sont encore, lorsqu'ils nous disent que l'exécution de l'édit du Roi, notifié aux Capucins de l'Ermitage, le samedi de Pâques, 17 avril 1688, fut remise au 1^{er} mai suivant. La vérité est qu'aucun délai ne fut positivement accordé à ces religieux pour évacuer leur couvent. Bien au contraire, le Procureur général du Roi, BOUSSINEAU, leur enjoignit, le 17 avril, de vider incessamment leur maison. A la vérité, on ne les prit pas immédiatement au collet, pour les jeter à la porte ; on leur laissa prendre leur temps pour déménager. Ils quittèrent leur couvent le lundi, 26 avril, et quand le Sénéchal, le Procureur du Roi et le Greffier, se rendirent à l'Ermitage, le samedi 1^{er} mai, il y avait cinq jours que les Capucins l'avaient abandonné. Les bons Pères n'avaient donc point profité du délai qui leur était accordé, pour parer le coup qui les menaçait ¹. Nous aurons encore d'autres inexacti-

¹ Nous ferons encore observer que le mot destruction, employé par Ogée, Lecadre

tudes à relever dans le récit que ces auteurs nous donnent du rétablissement du couvent de l'Ermitage.

Déjà, nous l'avons dit, les Capucins avaient adressé leurs représentations au sieur de la Falluère, le 26 ou le 27 avril, aussitôt après leur déménagement. Ils ne s'en tinrent pas là. Ce même jour, 27 avril, le Père GABRIEL *de la Roche-Bernard* écrit, à Versailles, à M. de la Ménardaye. Cette lettre en renfermait deux autres, l'une pour M^{sr} de Louvois et l'autre pour M. de Thianges. Quelle était la teneur de ces lettres ? Nous l'ignorons, car nous ne les avons pas retrouvées. Seulement, la réponse de la Ménardaye nous indique que le Père GABRIEL *de la Roche-Bernard* réclamait contre la suppression du couvent de l'Ermitage, et se plaignait du rôle que l'on prêtait à M. Mignon, dans cette affaire. Voici cette réponse :

A Versailles, 30 avril 1688.

J'ai reçu, Mon Révérend Père, avec votre lettre du 27 ce mois cy, celle pour M^{sr} de Louvois et pour M. de Thianges, que je n'ay pas jugé à propos de leur remettre, mais bien de m'en aller trouver M. Mignon, comme j'ai fait ce matin, et m'instruire de quelle manière les choses concernant votre petit Hermitage avaient été faites. Il m'a d'abord assuré, par une parole d'honnête homme, qu'il n'est point vrai qu'il ayt escrit ce que vous luy imputez, et m'a dit ensuite que le Roy n'a point intention de vous en faire sortir. Il convient seulement que sa Majesté a prononcé contre un couvent de votre ordre, estably dans la chapelle de Miséry, estably en forme de communauté, dont il m'a donné copie de l'extrait, qui a été présenté à sa Majesté, vu lequel elle a ordonné ce que je vous déclare, mais qu'il ne croit point que ce soit votre Hermitage. S'il se trouve que ce soit lui qui porte ce nom de Miséry, prenez la peine de m'envoyer un placet pour le Roy, des lettres pour M^{sr} le Chancelier de Louvois et de Croissy, je prendrai soin de tout. Je joins ladite copie d'extrait au présent billet, afin que vous puissiez mieux juger de ce qui a été fait ici.

« Je suis toujours, Mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur :

DE LA MENARDAYE.

et Verger, est ici tout à fait impropre. Il ne s'agissait pas de détruire les couvents mais seulement de les fermer, de les supprimer.

« Je garde la lettre pour M. de Thianges et je déchire celle pour M^r de Louvois. »

Nous n'avons pas retrouvé l'extrait dont il est question dans cette réponse de M. de la Ménardaye. Mais n'avions-nous pas raison de dire que la bonne foi de Louis XIV avait été surprise ? Le Roi ne voulait pas faire sortir les Capucins du couvent de l'Ermitage, et on lui faisait ordonner la suppression du couvent du coteau de Miséry. Louis XIV, qui était allé entendre la messe dans la chapelle de l'Ermitage, à la fin du mois d'aout 1661, n'ignorait pas que la date de fondation de ce couvent était bien antérieure à l'année 1660, et que, par suite, cette maison ne tombait pas sous ce coup de l'édit du 4 avril 1688. On lui avait donc fait croire que le couvent de l'Ermitage et le couvent du coteau, de Miséry étaient deux couvents distincts. Le premier, étant régulièrement établi, devait être conservé, tandis que l'autre devait être supprimé. Mais à qui faut-il imputer cette surprise ? A personne de la Cour, évidemment. Rappelons-nous l'adage : *Is fecit cui prodest*. Qui donc avait intérêt à obtenir cette suppression ? Ce ne peut être que le Présidial de Nantes, puisque déjà, en 1683, le Présidial de Nantes avait prétendu que les Capucins n'étaient pas régulièrement établis à l'Ermitage.

Il y a toute apparence que la lettre du Père GABRIEL de la Roche-Bernard à M^r de Louvois se trouvait inexacte, du moment où M. Mignon n'avait pas joué le rôle qu'on lui prêtait. Ce fut apparemment ce qui détermina M. de la Ménardaye à la déchirer. Quant à celle qui était adressée à M. de Thianges, M. de la Ménardaye attendit, pour la remettre, que le placet pour le Roi, et les autres lettres qu'il réclamait, lui fussent arrivés. Nul doute que le Père GABRIEL de la Roche-Bernard n'ait fait immédiatement ce qui lui était demandé. Toutes les lettres furent remises à leurs destinataires et le placet put être présenté au Roi. Ainsi ce ne fut pas seulement Colbert et M. de Thianges qui s'occupèrent de l'affaire des Capucins de l'Ermitage, mais encore M^r de Louvois, M. de Croissy et surtout M. de la Ménardaye.

En quels termes était rédigé le *placet* destiné au Roi? Quand, comment et par qui fut-il présenté à Louis XIV? Nos documents gardent le silence sur ces différents points. Il nous paraît très-probable que, dans ce *placet*, les Capucins ne demandaient pas au Roi de nouvelles lettres patentes, car ils n'en avaient pas besoin. Il suffisait, en effet, que Louis XIV déclarât le couvent du coteau de Miséry indûment compris parmi les maisons religieuses à supprimer. Nous voulons bien accepter, avec Ogée, Lecadre et Verger que ce fut Colbert qui présenta le *placet* au Roi, bien que le premier paraisse en contradiction avec lui-même, lorsqu'il affirme, d'une part, que ce fut Colbert qui le présenta, et d'autre part que M. de Thianges obtint des lettres patentes. La question du Roi, demandant à Colbert « si l'Ermitage, dont on lui parlait, était ce rocher où on lui avait servi de si beaux raisins, et dont la vue était si belle », ne nous offre aucune impossibilité. Mais il nous paraît bien plus difficile d'admettre cette réponse, prêtée à Louis XIV : « *Je m'approprierai ce rocher.* » Le couvent de l'Ermitage, donné aux Capucins par le sieur de la Hautière, était devenu par là un lieu ecclésiastique; le Roi ne pouvait se l'approprier.

Quoi qu'il en soit, le Roi fit droit à la requête des Capucins, et confirma l'établissement du couvent de l'Ermitage, par les lettres patentes, dont voici la copie authentique :

« Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut.

« Les abus qui se sont glissés dans les établissements de maisons religieuses, qui se sont faits depuis quelques années dans notre Royaume, sans notre permission, nous auraient porté, pour en prévenir les suites qui pourraient être d'une dangereuse conséquence, de supprimer par notre ordonnance du 4 avril dernier, ceux qui ont été faits dans notre province de Bretagne, sans nos lettres patentes, depuis l'année 1660. Et d'autant que le couvent des Frères Mineurs appelez Capucins, qui sont établis au coteau de Miséry près Nantes, se serait trouvé compris dans leur suppression, et que nous avons depuis reconnu non seulement qu'ils sont en possession de ce lieu, par le don qui leur en fut fait dès l'an 1622, par les feus sieur et dame des Perrières Ragault, qu'ils ont toujours ha-

bité cetté maison qui fut bâtie avec une église et chappelle quelque temps après, sous le nom de l'Hermitage, par la piété et dévotion du feu Maréchal de la Meilleraye, et qu'ils y ont esté maintenus toutes les fois qu'on a voulu rechercher les nouveaux établissemens de communauté, ou qu'ils y ont esté inquiétez, sous quelques autres prétextes, mais même que par nos lettres patentes des années 1662 et 1663, confirmatives de plusieurs autres des Rois nés prédécesseurs, registrées partout où besoin a esté, nous aurions permis ausdicts religieux Capucins de s'établir dans tous les lieux de notre royaume que bon leur semblerait, ils nous ont très humblement fait supplier de vouloir sur ce leur pourvoir. Pour ces causes et autres à ce nous connues, de l'avis de notre conseil, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons approuvé, autorisé et confirmé, et par ces présentes signées de notre main, approuvons, autorisons et confirmons l'établissement desdits religieux Capucins, audict lieu de Miséry, appelé l'Hermitage, pour y vivre suivant les règles et constitutions de leur ordre, tant ainsy et de la même manière que les autres couvents de Capucins établis dans notre royaume, dérogeant à cet effet et en tant que de besoin à notre ordonnance dudict jour 4^{me} avril dernier, pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence. Et pour d'autant plus favoriser ledict établissement, nous avons par ces dictes présentes amorty et amortissons ladicté église, ou chappelle, maison, jardin, et préclôture du couvent desdits Capucins comme choses à Dieu dédiées et consacrées. A la charge par eux de dire tous les jours le verset DOMINE SALVUM FAC REGEM et autres prières accoutumées, pour notre prospérité et santé. Si donnons en mandement à nos amez et féaux les gens tenans notre Cour de Parlement de Bretagne et Chambres des Comptes à Nantes, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils ayent à faire publier, enregistrer, et da contenu en icelles faire jouir et user les dicts religieux Capucins pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, nonobstant sans statuts, arrestés, réglemens et lettres à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, CAR TEL EST NOTRE PLAISIR, et afin que ce soit chose ferme et stable à tous jours, nous y avons fait mettre notre scel, sauf autre chose notre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Versailles, au mois de may de l'an de grâce 1638, de notre règne le 45^{me}.

Signé : LOUIS et sur le repli : COLBERT, et scellé du grand sceau de cire verte à jacs de soye rouge et verte et à costé : Visa : BOUCHERAT.

Telles sont ces lettres patentes qu'Ogée et Lecadre qualifient de

très flatteuses et de *très avantageuses* pour les Capucins. *Atantageuses*, elles l'étaient, puisqu'elles rendaient justice à ces religieux, reconnaissaient qu'ils avaient été indûment compris dans la liste des communautés à supprimer, et confirmaient leur établissement à l'Ermitage. *Flatteuses*, elles ne l'étaient, ni beaucoup ni peu, puisqu'elles ne contiennent pas un seul mot d'éloge en faveur des Capucins. Evidemment, ni Ogée ni Lecadre ne les ont lues. Du reste, si Ogée les avait lues, il n'aurait pas avancé qu'elles prescrivait aux Capucins de *chanter* tous les jours le psaume *Exaudiat*, puisqu'elles leur imposaient seulement de *dire* tous les jours le verset : *Domine, salvum fac Regem*, qui n'est que le dernier verset de ce psaume.

Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Bretagne, registre 25, folio 244, verso, le 20 mai 1688, et à la Chambre des Comptes de Nantes, le 6 juillet 1688. Elles le furent encore au greffe de la Sénéchaussée et siège Présidial de Nantes, le 30 juillet 1688, et au greffe de la ville et communauté de Nantes, le 2 juin 1689.

Dès le 21 mai, le sieur de la Falluère enjoignit au Sénéchal de Nantes de réintégrer les Capucins dans leur couvent de l'Ermitage, de lever les scellés qu'il y avait apposés. Cet acte de réparation eut lieu le 24 mai, puisque ce jour-là nous voyons que le Père GABRIEL *de la Roche-Bernard* avait en main cet ordre, envoyé par le sieur de la Falluère au Sénéchal. Le voici :

René Lefevre de la Falluère, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, et premier Président au Parlement de Bretagne.

Veu par nous les lettres patentes du Roy, confirmatives de l'établissement du couvent des Capucins du costeau du Miséry, appelé l'Ermitage près Nantes, du présent mois de may 1688, registrées au greffe de la cour, en exécution d'arrêt du vingtiesme desdits présent mois et an; veu aussi le dit arrêt, mandons au Sénéchal de Nantes de réintégrer dans ledit couvent lesdits Pères Capucins, et à cet effect de lever le sceau y apposé.

Fait à Rennes, en notre hostel, le 21^{ème} du présent mois de may 1688.

Ainsi signé: LEFÈVRE DE LA FALLUÈRE, et plus bas : par Monseigneur : JOUENNE.

Collationné fidèlement par nous, Notaires royaux héréditaires à Nantes soussignés, à l'original des présentes, nous représenté par Très Révérend Père GABRIEL *de la Roche-Bernard*, gardien des Capucins dudit Nantes, et à lui à l'instant rendu avecq le présent. Audit Nantes ce 24^{ème} jour de may 1688.

Frère GABRIEL *de la Roche-Bernard*, gardien des Capucins de l'Hermitage, DUTÔT, notaire royal, VERGER, notaire royal.

Ainsi les scellés, apposés le 1^{er} mai 1688, furent levés le 24 du même mois ; les Capucins de l'Ermitage n'étaient restés que vingt-sept jours hors de leur couvent. Justice avait été rendue encore une fois aux Capucins. La réouverture du couvent s'était faite évidemment en présence des mêmes magistrats qui avaient présidé à sa fermeture, mais nos documents ne nous disent pas que l'ordre ait été donné de faire cette réouverture *avec solennité*, comme l'affirment Ogée, Lecadre et Verger. Nous inclinons même à croire que la chose se fit tout simplement et sans bruit. Il y a également tout lieu de penser que l'Évêque de Nantes leva, dès le même jour, l'*interdit* qu'il avait fulminé contre l'église et chapelle de l'Ermitage. Quand les Rois et les Évêques reconnaissaient leurs torts, ils n'hésitaient pas à les réparer immédiatement.

L'enregistrement des lettres patentes de Louis XIV au Parlement de Bretagne ne souffrit aucun retard, ni aucune difficulté.

« La Cour a ordonné et ordonne que les dites lettres seront enregistrées au greffe de la dicte Cour, pour avoir effet, et de jouir les impétrants bien et deurement, suivant la volonté du Roy, aux charges, clauses et conditions contenues aux dites lettres.

« Fait en Parlement à Rennes, le vingtiesme mai mil six cent quatre vingt huit.

« BUSSON. »

Il en fut de même pour l'enregistrement au greffe de la Sénéchaussée et siège Présidial de Nantes, le 30 juillet 1688, et au greffe de la ville et communauté de Nantes, le 2 juin 1689. Mais les

chooses ne marchèrent pas aussi facilement à la Cour des Comptes.

« Le Roi avait « amorti l'église ou chapelle, maison, jardin et préclocture » du couvent de l'Ermitage. Les Capucins présentèrent leur requête à la Cour des Comptes, pour l'enregistrement de ces lettres patentes, le 26 ou le 27 mai 1688. Cette requête était signée FÉNIER, Procureur des Pères Capucins. La Cour communiqua, le 28 mai, les lettres patentes et la requête des Capucins au Procureur général du Roi. Celui-ci prit ses conclusions le même jour, et la Chambre ordonna que, « avant faire droict, il serait fait, en présence dudit Procureur Général, par Maistre François Nepveu, seigneur de la Tullaie, Conseiller du Roy et Maistre ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne, estat et procès verbal de l'estandue, consistances et dépendance des maisons, jardins et préclocture dudit couvent de Miséry, dit l'Hermitage, pour iceluy fait et communiqué au Procureur général du Roy, et rapporté à la Chambre, estre ordonné ce qu'il appartiendra. »

Ce procès-verbal fut fait le lendemain 29 mai 1688, et nous le donnerons tel que nous l'avons trouvé, parce qu'il nous indique parfaitement quel était à cette époque l'état du couvent de l'Ermitage.

« François Nepveu, seigneur de la Tullaie, Conseiller du Roy et Maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Bretagne, SCAVOIR FAISONS : que ce jour, 29 mai 1688, les révérends Pères religieux Capucins du couvent de l'Hermitage, sur le coteau du Miséry, près Nantes, nous avaient, le matin de ce jour, présenté requête et exposé par icelle qu'ils ont obtenu lettres patentes de Sa Majesté, portant confirmation de leur établissement dans le dit couvent de l'Hermitage et amortissement des maisons, jardins et précloctures de ladite maison. Icelles données à Versailles le présent mois, signées sur le reply : DE PART LE ROY. — COLBERT — et scellées du grand sceau de cire verte, lesquelles ils auraient présenté en ladite Chambre, affin d'enregistrement, et obtenu arrest, le jour d'hier, portant, avant faire droict, qu'il serait fait par devant nous estat et procès verbal de l'estandue, circonstances et dépendances des maisons, jardins et précloctures dudit couvent, en présence du Procureur général du Roy. A quoi, lesdits Religieux voulant satisfaire, nous auraient suppliez vouloir accepter ladite commission, donner jour pour l'exécution d'icelle, nommer d'office un arpenteur royal, pour estre par lui, en notre

présence, et de mon dit seigneur le Procureur général du Roy vaqué à l'arpentage et mesurage desdits lieux. L'heure de deux heures estant venue, exécutant notre dite commission, nous serions déplacés de notre hostel audit Nantes, en compagnie de mon dit seigneur, le Procureur général, dudit Fénier, Procureur desdits Religieux Capucins, dudit Verger, et de M. Mathurin Chartier, commis au greffe de ladite Chambre, notre arpenteur, adjoinct, duquel le serment pris au cas requis, transportez audit couvent de l'Hermitage, sur le coteau du Miséry, au bas du fausbourg de la Fosse, dudit Nantes, où estant arrivez allentée d'une petite advenüe, ou rabine plantée de chesnes, conduisant de ladite Fosse à l'église dudit couvent, nous seraient venu saluer le Révérend Père GABRIEL de la Roche-Bernard, gardien dudit couvent, assisté de plusieurs autres Religieux, lesquels avec ledit Fénier, leurdit Procureur, nous auraient déclaré avoir droict sur ladite rabine, ou advenüe, pour la servitude de la maison, et y avoir esté maintenu par arrest de la Cour de Parlement de cette province, de laquelle déclaration nous ont requis acte.

« De ladicte advenüe, sommes entrés dans l'église dudict couvent, fondée de Saint François, où nous avons adoré le Très saint Sacrement et fait nos prières, ensuite vaqués à notre dicte commission, après avoir fait lever la main audict Verger, arpenteur, de se bien et fidèlement acquitter au fait dudict arpentage et mesurage, et qu'il nous a promis et juré ce. — Estans dans ladicte église, nous aurait ledict sieur Fénier fait remarquer que dans icelle en entrans est une petite schapelle dédiée à Saint Antoine, vitrée des deux costés, et sans aucune armoirie dedans ni dehors ladicte église. Au dessus de ladicte schapelle, de plain-pied est une sacristie; au derrière du maistre hostel de ladicte église, aussy de plain pied, est le chœur qui sert à chanter l'office.

« Sortis de ladicte église, sommes entrés par le vestibule dans une allée ou gallerie couverte d'ardoises, joignante et prenante attache au bastiment de la maison qui fait partie du cloître d'icelle. Ensuite entrez dans le grand de ladicte maison, consistant en deux dortoirs l'un sur l'autre, où sont les chambres des religieux, bibliothèque, réfectoire, cuisine, buschelier, petite cour et autres petits logemens, y servant audict couvent, avons remarqué, estant dans ladicte petite cour, qu'il y a une porte qui conduit à un escalier de pierre, hors de ladicte maison, qui descend jusqu'au bord de la rivière de Loire, dont sera fait mention ci-après. Le tour de ladicte église, schapelle et maison, cerné de murailles et couvertes d'ardoises, que nous avons ordonné audict Verger de mesurer en notre présence. Ce qu'il aurait fait et déclaré que le fond de ladicte église, schapelle, vestibule, et le grand de ladicte maison contient onze cordes, quinze pieds, chaque corde à 24 pieds de Roy, y compris l'allée ou

galerie servant de cloistre, les cours, escaliers de communication.

« Sortant de ladicte maison, sommes entrez au premier jardin, joignant ledict cloistre, que nous avons aussy fait mesurer par ledict Verger, qui nous a fait raport contenir saize cordes. Entrés dans un petit bois au bout dudict premier jardin dans lequel il y a cinq allées en terrasses, les unes sur les autres, et une en travers au bout d'icelles, pareillement mesurées par ledict Verger, nous a dict contenir treize cordes entières, au bout de la dernière des dictes allées, vers la rivière, est un petit logement en appantif, servant à loger le garçon du couvent, lequel est aussy couvert d'ardoises. Lequel premier jardin et petit bois, cernés de murailles, sont bornés du costé soleil couchant par un grand chemin qui conduist de ladicte Fosse de Nantes, par ladicte advenue au bourg et paroisse de Chantenay.

« Revenant par ledict premier jardin, avons descendu dans une petite terrasse que ledict Fénier nous a dict estre destinée pour faire un jardin à fleurs, que nous avons fait mesurer par ledict Verger, qui nous a dict contenir quatre cordes et quatre pieds, icelle terrasse joignant d'un côté le refectoire et donnant sur ladicte rivière de l'autre. De là, descendus dans les petits jardins d'en bas, environ le milieu, ledict Fénier nous aurait fait remarquer une forme de demi-lune, laquelle lesdicts religieux ont dict qu'ils feraient remplir de terre ; au bout desquels jardins d'en bas, vers aval, est une petite porte qui conduit à ladicte rivière, et de l'autre bout, vers ladicte Fosse, une austre petite porte qui conduist aussy à ladicte rivière, et aurions pareillement fait mesurer par ledict Verger lesdicts jardins d'en bas, qui nous aurait dict contenir vingt-neuf cordes, sans comprendre le terrain au bas des murailles desdicts jardins, au côté de la rivière, que ledict Fénier nous a dict que lesdicts religieux ont droit de prendre le long de ladicte rivière, laissant le schemin des batteliers seulement.

« Tous lesquels jardins et terrasses sont cernés de murailles et bornés, du costé de la mer, du coteau de Miséry, vers le midy, de ladicte rivière de Loire, et du costé du levant de ladicte terrasse et rochers dudict Miséry, regardant vers ladicte Fosse de Nantes, et d'autre part lesdicts jardins d'en haut. Ledict Fénier nous a encore fait remarquer un escalier de pierre, ci devant mentionné, situé proche la maison dudict couvent, qui prend depuis le bord de ladicte rivière de Loire jusqu'au trois quarts du chemin, pour aller à ladicte advenue ou rabine, lequel escalier ledict Fénier nous a aussy dict estre pour la servitude de ladicte maison, et vouloir faire monter ledict escalier jusques et au joignant ladicte advenue, et pour en prendre la servitude par le dehors jusqu'au coin de la muraille de ladicte schapelle Saint Anthoine, lequel escalier

aurait aussy ordonné audict Verger mesurer tant en longueur qu'en largeur en distant de ladicte maison, ce qu'il aurait fait. Il nous aurait dict qu'il a 7 pieds et demy de largeur et 136 pieds de longueur, y compris jusqu'à ladicte advenue ou rabine, en distance de la muraille de ladicte maison, 38 pieds. Nous a pareillement ledict Fénier aussy fait remarquer qu'il y a au pied de ladicte muraille au dehors une fontaine couverte de pierres, en schaux et sable, pour la servitude de la maison, laquelle n'est qu'un écoulement des fontaines qui sont au dedans de ladicte maison.

« Et avons fait faire en nostre présence, par ledict Verger, calcul total de l'arpentage et mesurage qu'il a fait employer au présent, nous a dict se monter à soixante-quatorze cordes, trois pieds.

« De tout quoi nous avons fait et rédigé le présent notre procès-verbal et décerné acte audict Fénier, Procureur des Révérends Pères Capucins, de ses dire et réclamations, pour valloir et servir ainsy qu'il appartiendra, sous mon seing, celluy de mondict seigneur le Procureur général, dudict révérend Père Gardien, dudict Fénier, dudict Verger, arpenteur, et celluy dudict Chartier notre adjoint, et nous sommes retirés environ les six heures de l'après-midi dudict jour et an que devant.

« Ainsy signé : *François NEPVEU*, sieur de la Tullaye, frère *GABRIEL de la Roche-Bernard*, gardien, *VERGER*, arpenteur royal, *CHARTIER*. »

Comme on le voit, ce procès-verbal est précis. Pour se rendre au couvent de l'Ermitage le sieur de la Tullaye, le Greffier de la Chambre des Comptes et l'arpenteur royal, partent de la Fosse de Nantes. Ils gravissent ce qui est aujourd'hui la rue de l'Ermitage, et arrivent à la croix. Là commence l'avenue ou rabine qui les conduit au couvent. L'avenue s'étend jusqu'au parc de la Hautière, au long des murs du nord du couvent. C'est le chemin de Nantes à Chantenay, au sujet duquel les Capucins ont eu leur procès avec Jean Ragaud (1655-1659). La rabine se termine au parc de la Hautière, mais le chemin se prolonge, dans une largeur de quinze pieds, entre les murs du parc de la Hautière et ceux des Capucins. A l'extrémité nord-ouest de l'enclos des Capucins, le chemin s'infléchit vers la rivière, dans la largeur du petit bois qui est au bout du premier jardin, puis il reprend sa direction vers Chantenay, par dessus les Perrières.

Avant d'arriver au couvent, le sieur de la Tullaye, le greffier et

l'arpenteur, aperçoivent à leur gauche l'escalier en pierres, de sept pieds et demi de largeur, que les Capucins ont construit. Cet escalier aura cent trente-six pieds de longueur, du bord de la Loire à la rabine, quand il sera terminé. Pour le moment, il ne va encore que du bord de la Loire aux trois quarts du coteau. Il se trouve à trente-huit pieds des murailles du couvent, du côté de l'est. Vers le milieu du coteau, au pied de cette muraille de l'est du couvent, est une fontaine, ou plutôt un réservoir, dans lequel s'écoule l'eau des fontaines qui sont dans l'intérieur de l'enclos. L'eau de ce réservoir sert aux religieux aussi bien qu'au public ; le réservoir lui-même est construit à chaux et à sable et couvert en pierres ¹.

Devant eux, les visiteurs ont la chapelle, puis, à la suite de la chapelle et sur une seule ligne droite, la galerie ou cloître, et, à l'extrémité du cloître, le couvent qui a deux étages. Ils pénètrent dans l'église, et, à gauche en entrant, c'est-à-dire, du côté de la Loire, ils aperçoivent une petite chapelle dédiée à saint Antoine, vitrée de deux côtés. Evidemment, cette chapelle était en forme de crypte, puisque la sacristie qui se trouvait au-dessus était de plain-pied avec la reste de l'église. Le chœur des religieux est comme toujours, chez les Capucins, derrière le maître-autel, et de plain-pied avec lui.

Le vestibule qui conduit de l'église à la galerie ou cloître, est bien certainement la petite cour mentionnée un peu plus loin. Il se trouvait au long de l'église, du côté du midi, c'est-à-dire du côté de la Loire, puisque c'était dans le mur de l'est de cette petite cour que les Capucins avaient ouvert une porte, pour gagner l'escalier de pierres et descendre à la Loire. Au rez-de-chaussée du bâtiment, faisant suite au cloître, sont le réfectoire, la cuisine, le bûcher,

¹ En descendant l'escalier de Sainte-Anne, pour se rendre à la Loire, on trouve à droite, vers le milieu du coteau, une pierre levée, encastrée dans la muraille de l'ancien enclos des Capucins de l'Ermitage. Selon toute apparence, c'est là qu'était la fontaine dont il est question dans notre pièce. Mais aujourd'hui, il n'y a plus d'eau dans cet endroit, soit que les travaux de construction du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire aient détourné le cours de l'eau, soit que le réservoir ait été comblé pour une cause qui nous est inconnue.

etc. La bibliothèque et les cellules des religieux sont au premier et au second étage. L'église, la chapelle de Saint-Antoine, le vestibule ou petite cour, la galerie ou cloître, le bâtiment proprement dit, et les escaliers de communication ¹, mesurés par l'arpenteur donnent 11 cordes, 15 pieds ; la corde étant de 24 pieds de roi.

Mais notre procès-verbal est dans l'erreur quand il nous dit que le premier jardin « joint » le cloître. Devant le cloître et le réfectoire se trouvait cette petite terrasse destinée à faire un jardin à fleurs et qui contenait 4 cordes et 4 pieds. Elle était bornée au nord par le cloître et le réfectoire, à l'est par le vestibule ou petite cour, à l'ouest par ce qu'on appelle ici le premier jardin, et au midi elle regardait la Loire. De cette petite terrasse, un escalier de quelques marches conduisait au premier jardin qui contenait 16 cordes, et au bout duquel était le petit bois avec ses cinq allées en terrasse, et une sixième allée transversale, à l'extrémité de laquelle, « vers la rivière », était le logement du garçon du couvent. Ce petit bois mesurait 13 cordes. Enfin de la petite terrasse du cloître et du réfectoire, on descendait dans les deux jardins bas, qui renfermaient 29 cordes. Comme on le voit, par ce procès-verbal, ces deux jardins bas n'étaient pas complètement terminés le 29 mai 1688 ; il fallait encore y rapporter des terres. Aux deux extrémités du mur de clôture, du côté de la Loire, les Capucins avaient ouvert des portes donnant sur la rivière.

Ainsi, en tenant compte de la petite erreur que nous avons relevée, cette pièce nous donne parfaitement la description du terrain renfermé dans l'enclos de l'Ermitage. Si l'on s'étonne que le calcul total de l'arpentage donne 74 cordes, 3 pieds, tandis que le détail ne donne que 59 cordes, 19 pieds, nous répondrons que l'arpenteur avait compris dans le mesurage général le terrain qui se trouvait au bas de la muraille, du côté de la rivière, et que les religieux n'avaient pas renfermé dans leur enclos. Il devait y avoir fait entrer aussi le terrain existant entre la chapelle, le cloître, le bâtiment et

¹ La différence de niveau, produite par la déclivité du terrain, exigeait nécessairement plusieurs escaliers de communication.

le mur du nord de l'enclos. Les constructions, en effet, ne s'élevaient pas sur le bord de la rabine et du chemin.

Le 29 mai 1688, à six heures du soir, l'arpentage prescrit par la Chambre des Comptes, pour bien fixer l'étendue de terrain dont le Roi avait prescrit l'amortissement, était terminé. Il ne restait plus à la Chambre qu'à enregistrer les lettres patentes de Louis XIV. Mais Julien de Nort, sieur du Perray, dont le différend de 1679 avec les Pères Capucins n'était pas terminé, fit opposition à cet enregistrement. Il prétendait que certaines expressions de ces lettres patentes pouvaient être préjudiciables à ses droits de seigneur de la Hautière. L'affaire fut appelée à la Chambre des Comptes, le 18 juin, le 21 juin, le 26 juin, le 3 et le 5 juillet. Enfin la Chambre passa outre à l'opposition du sieur du Perray, et elle rendit, le 16 juillet 1688, l'arrêt suivant :

« La Chambre a ordonné et ordonne que lesdites lettres patentes seront enregistrées, pour jouir les impétrans de l'effect d'icelles, suivant la volonté du Roy, à la charge que le terme de préclosure, employé auxdites lettres, ne pourra nuire ni préjudicier audit de Nort.

« Faict en la Chambre des Comptes de Nantes, le sixième juillet 1688. »

Comme toujours précédemment, les Capucins avaient eu gain de cause ; ils avaient surmonté la violente tempête déchaînée contre eux. Ceux qui avaient voulu leur nuire se trouvèrent, en fin de compte, leur avoir rendu service. Grâce aux lettres patentes de Louis XIV, le couvent de l'Ermitage fut complètement et régulièrement organisé. Il quitta le nom d'*hospice*, pour prendre celui de *couvent*, et le Supérieur porta officiellement le titre de *Gardien*. L'Ermitage cessa de dépendre, pour le temporel, du Grand-couvent de la Fosse. Il eut son *Père temporel* spécial. La ville de Nantes, qui n'avait eu jusqu'alors qu'un seul couvent de Capucins, en deux maisons séparées, eut deux couvents de Capucins, complètement distincts et séparés, entièrement indépendants l'un de l'autre.

Fr. FLAVIEN, *capucin*.

(A suivre.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

FABLES, 2^e édition, par F. Longuécand. — Dinan, Bazouge, 1880.

Nous ne croyons pouvoir mieux recommander ce nouveau livre qu'en en donnant ici la préface :

Ce volume se composera d'un choix de fables — revues et corrigées — tirées de mes trois recueils, publiés : *Les Bluets*, en 1853 ; *Le Miroir*, en 1855 ; *La Cigale*, en 1860, et d'un petit nombre d'inédites.

Il m'est tombé quelquefois sous les yeux de longues dissertations sur la fable, et j'avoue que je ne les ai jamais bien comprises. Tantôt le genre était usé et passé de mode, et tantôt il fallait tant d'ingrédients pour la fabrication d'une fable, que les *rigoureuses lois* du sonnet n'auraient été, en comparaison, qu'un jeu d'enfants.

La Fontaine — le maître du genre — comprenait autrement et traitait avec plus de laisser-aller ce petit poème ; voici ce qu'en dit Sainte-Beuve :

« C'est dans le second recueil — livres VI à XI — que se trouve » au complet la fable telle que l'a inventée La Fontaine. Il avait » fini évidemment par y voir un cadre commode à pensées, à » sentiments, à causerie ; le petit drame qui en fait le fond n'y » est plus toujours l'essentiel comme auparavant, la moralité du » quatrain y vient au bout par un reste d'habitude : mais la fable, » plus libre en son cours, tourne et dérive, tantôt à l'épique et à » l'idylle, tantôt à l'épître et au conte ; c'est une anecdote, une » conversation, une lecture, élevées à la poésie, un mélange d'a- » veux charmants, de douce philosophie et de plainte rêveuse. »

A raison où à tort, j'ai préféré l'exemple du bonhomme aux subtiles leçons. J'ai laissé à la fantaisie un libre cours, et mis un peu de tout dans mes fables. Il semblerait que j'ai eu raison : ces

fables ont — telles qu'elles — trouvé bon accueil là où elles ont pu pénétrer : ce qui ne veut pas dire dans un très grand cercle.

Trouveront-elles aujourd'hui un nombreux public ? Je n'ose l'espérer. Où sont les années paisibles chères à la Poésie et à l'Art ? où sont les voix amies qui m'ont encouragé autrefois ?

J'éprouve du moins une satisfaction en refeuilletant ces vieilles pages : à part les imperfections de la forme, je n'ai à demander pardon pour aucune d'elles. Je puis répéter, après trente-cinq ans, ce que je disais dans mon premier volume, *Espérance* :

Non, non, je n'ai jamais, dans de lâches paroles,
Prodigué mon encens à d'abjectes idoles,
Aux genoux d'une infâme abjuré la pudeur,
Ou d'un rire effréné poursuivi la Foi sainte.

Mais voilà que je vante mon respect pour des choses qu'il est devenu de mode de peu respecter ; le vent de la popularité souffle ailleurs : je vais me brouiller avec la Sagesse du moment.

Malgré l'inattention à laquelle je m'attends pour ces poésies, je les ai travaillées de mon mieux : je ne regretterai, dans aucun cas, ce labeur qui n'est point une peine.

Heureuses les heures que l'on peut consacrer à des œuvres d'art, et pendant lesquelles on oublie — au moins momentanément — les aridités du métier et les tristesses du temps.

M. JULES NOËL.

Nous apprenons la mort d'un peintre de talent, M. Jules Noël.

Jules Noël était né à Quimper en 1815, et avait débuté au Salon en 1840. Il avait habité tour à tour Paris et Nantes, et les motifs qu'il reproduisait le plus souvent étaient des ports de mer ou des villages bretons et normands, tels que la *Baie de Douarnenez*, le *Port de Brest*, une *Rue de Quimper*, etc. Il a peint en 1858 la *Réception de la Reine d'Angleterre à Cherbourg*. Un de ses tableaux les plus remarquables est l'*Arrivée de la diligence à Quimper sous le Directoire*.

Jules Noël avait une prodigieuse facilité.

L'État a acquis plusieurs de ses tableaux pour les musées de pro-

vince ; il a exécuté pour le ministère de l'intérieur, en 1845, une *Rade de Brest*.

M. Noël avait obtenu une médaille de 3^e classe en 1853.

L'ABBÉ YVES MOËLO

Nous empruntons à l'*Océan* l'intéressante notice qui suit :

Un saint vient de quitter cette terre ingrate : l'abbé Moëlo n'est plus ! Il s'est éteint dans cette maison des Frères de Quimper, qui lui fut si hospitalière et où il était entouré, depuis nombre d'années, de soins, d'attentions délicates, de respect et de vénération.

Nous l'avons vu étendu sur la couche funèbre, et la mort, dont la main glacée laisse une empreinte qui épouvante parfois et laisse presque toujours, du moins, une impression douloureuse, a gravé sur le front de ce prêtre vénéré la placidité qui lui était ordinaire et un sourire radieux.

C'est bien là la physionomie du bon serviteur qui a accompli sa tâche et qui se repose ; c'est le voyageur qui est arrivé au terme de sa course ; c'est le chrétien qui a combattu le vaillant combat et qui reçoit sa récompense.

Qui ne connaît l'abbé Moëlo ? Aux uns, ce nom révèle tout un monde de poésie ; à tous, il rappelle une vie de renoncement, d'abnégation et de charité.

Parlerons-nous de son enfance ? Quelle vie, quel parfum, quelle fraîcheur, dans le tableau peint par Brizeux ! L'Ellé, le Scorf, le pont Kerlô ; et ce coin béni d'Arzano, où tout est celtique : la langue, les mœurs, les costumes. « Nulle part la lande n'est plus sauvage, le genêt plus vert, le blé noir plus vivace, le chêne plus solidement fixé dans un sol de granit. »

Et après les leçons du vieux maître, voyez-vous cet essaim joyeux s'ébattant dans les prés ? Yves Moëlo fut l'ami, le condisciple d'Albin, Daniel, Le Nir, et de ce petit Pierre-Elô, « qui chante en écorchant son bâton de bouleau : »

Troupe joyeuse, comme ils aimaient ce bon curé qui était le vrai type de ce vieux clergé breton ; « sous des dehors rustiques, il avait un esprit vif, plein de sève, plein de richesses naturelles, une âme simple et fortement trempée. »

Yves Moëlo resta, toute sa vie, fidèle aux préceptes de charité de ce bon prêtre qui n'avait jamais « connu personne qui se soit ruiné à faire l'aumône. »

La charité, ce fut là le trait particulier de la vie de l'abbé Moëlo. Nous le voyons, tour à tour, recteur de Langolen, de Loc-Tudy, de Baye ; déjà la réputation de ce vaillant serviteur de Dieu était établie ; c'est encore Brizeux qui nous l'apprend ; il s'adresse aux batelières de l'Odet :

Au bourg de Loc-Tudy, je connais un saint prêtre,
Enfants, nous avons eu longtemps le même maître.
Aujourd'hui, je recours à son sage entretien,
Sans vous dire son nom, vous le connaissez bien !

L'abbé Moëlo a eu toute sa vie le culte des pauvres ; à Quimper, beaucoup connaissent sa piété, sa foi ardente, vive, son détachement de toutes choses. Mais tous savaient de lui, surtout, son amour du malheureux ; rarement, la charité s'est élevée à un si haut degré ; on disait de lui, et avec raison, qu'il n'était triste que lorsqu'il n'avait plus rien à donner ; il demandait pardon aux pauvres de ne pouvoir leur faire l'aumône. Des traits, il faudrait un livre pour les publier. Chacun sait que, certaine nuit, rue Sainte-Catherine, la police faisant la ronde, remarqua un homme lourdement chargé qui se glissait le long des maisons, cherchant manifestement à se cacher ; on l'arrêta et les agents reconnurent l'abbé Moëlo, chargé de son matelas qu'il allait porter à une malheureuse famille.

Son linge faisait le désespoir des bonnes âmes qui s'occupaient de lui. Tout disparaissait ! c'étaient des dons ou des échanges encore plus désastreux. Nous n'en finirions pas. Il est cependant un caractère de cette belle âme qui nous a toujours vivement frappé, c'était sa mansuétude pour les petits enfants et l'attraction qu'il exerçait sur tous ces jeunes bambins. Ils allaient à lui avec un élan joyeux, se

étaient dans ses jambes, se fourraient dans les replis de son manteau, et lui, souriant et joyeux, les bénissait.

M. Moëlo exerçait également une grande action sur les incroyables et les pécheurs. Combien n'en a-t-il pas ramenés ou réconciliés avec Dieu !

La popularité de l'abbé Moëlo était très grande à Quimper. Toute la population, sans exception, avait pour ce saint prêtre le plus grand respect et la plus grande vénération. Ce sentiment du peuple, Brizeux, son illustre ami, l'a traduit en de beaux vers. Nous ne pouvons résister au plaisir de les donner ici :

Je sais encore un être et souriant et calme,
 Qui des morts bienheureux vivant porte la palme,
 Ce pauvre volontaire, ami de l'indigent,
 Passe le front baissé quand tarit son argent;
 Car, les bras en avant, sur ses pas accourue,
 Une foule le guette à chaque coin de rue,
 Femmes enfants, vieillards. Lui va semant son bien,
 Puis il dit : « Pardonnez, hélas ! je n'ai plus rien. »
 Prêtre, honneur de Kemper, pardonne aussi, digne homme,
 Si, blessant ta vertu modeste, je te nomme;
 Mais, dans l'humble sentier par toi-même affermi,
 J'ai voulu dire au ciel : J'eus un saint pour ami !
 Quand d'autres vont suivant quelque ambition basse,
 Bonheur de recueillir un mot du saint qui passe !
 O bonheur de passer fier devant la fierté,
 Et de s'humilier devant l'humilité !
 A ta mort on verra, fils d'une paysanne,
 Les pauvres s'arracher les pans de ta soutane,
 Et près de ton cercueil tout un peuple fervent,
 O serviteur de Dieu, canonisé vivant !

Que pourrions nous ajouter à cet éloge, si ce n'est qu'il est l'expression vraie de la pensée de tous !

Société des Bibliophiles Bretons et de l'Histoire de Bretagne

La Société des Bibliophiles Bretons a tenu séance le 9 avril, à Nantes, au *Cercle des Beaux-Arts*, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie, son président.

Elle a procédé, tout d'abord, à l'admission de sept nouveaux membres.

Ouvrages offerts. — Par M. Claude de Monti : *Annales et chroniques du Pais de Laval et parties circonvoisines, depuis l'an 1480 jusqu'à l'année 1537, ... jadis composées par feu maître Guillaume le Doyen, ... publiées pour la première fois par M. H. Godbert.* — In-8°, XXXI-400 p., Laval, Honoré Godbert, s. date.

Recherches historiques sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval, sur le prieuré de Prix, et sur le chapitre de S. Tugal, par Isidore Boullier. — In-8°, 364 p. Laval, H. Godbert, 1845.

Par M. E. du Laurens de la Barre : *Fantômes bretons, contes, légendes et nouvelles*, par E. du Laurens de la Barre. — In-12, 260 p., Paris, Dillet, 1879.

Par M. F. Longuécand : *Fables*, par F. Longuécand, 2^e édition. — In-12, VIII-284 p., Dinan, Bazouge, 1881.

Par M. Orioux : *Les Mansardes*, nouvelle, par Eugène Orioux. — In-8°, 75 p. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, 1880. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*).

Par M. C. Merland : *Pierre Brissot, professeur de philosophie à la Sorbonne, puis professeur à la Faculté de Médecine de Paris*, par C. Merland. — In-8°, 40 p. Nantes, Mellinet, 1881. (Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.* — 1880.)

État des Publications. — M. le Président expose que l'impression des Œuvres de Des Forges Maillard a été un peu retardée par la maladie des membres du Bureau, et par la nécessité de s'assurer de l'état de nos finances, au moment d'entreprendre notre grande publication des *Archives de Bretagne*, qui doit suivre immédiatement le Des Forges. Pour répondre aux objections de quelques sociétaires, M. de la Borderie insiste sur ce fait, mentionné dans le procès-verbal imprimé du 19 mai 1880, que les morceaux dont sera composé le volume du Des Forges Maillard, seront *entièrement distincts de ceux qui forment les diverses éditions de ce poète* (1735, 1750, 1759), et l'extrait qu'on en a fait récemment (chez Quantin).

Communications. — M. Joseph Rouse donne lecture de la notice

qu'il a faite sur le poète Édouard Turquety, né à Rennes en 1807, mort en 1867; et M. Émile Grimaud fit celle composée par M. le comte de Saint-Jean sur Catherine Descartes, née en 1637 au château de Kerleau et morte à Rennes en 1706. Ces deux notices sont destinées à l'*Anthologie des poètes bretons*.

M. le Président communique une notice sur Christophe Larcher, comte de la Touraille. Les détails en sont puisés principalement dans un volume de cet auteur, présenté à la Société, et ayant pour titre: *Nouveau recueil de gaieté et de philosophie; 2^e édition, considérablement augmentée, avec des notes intéressantes et moins timides; depuis la liberté de la presse, dont l'auteur a fait usage sans en abuser, par un gentilhomme (s'il en reste), retiré du monde*. Paris, 1790. — Cet écrivain breton a raconté avec esprit et bonne humeur différents épisodes, dont les tableaux, empruntés aux mœurs bretonnes du dernier siècle, intéressent vivement l'auditoire.

Exhibitions. — Par divers membres de la Société: Une série de portraits du général Charette, et aussi une photographie de la porte devant laquelle il fut fusillé: cette porte où les balles ont laissé leurs traces, a, depuis, été encadrée par les soins de la famille, qui la conserve religieusement.

Par M. de l'Estourbeillon, un volume contenant: *Quadrins historiques de la Bible*, par Claude Paradin, à Lion par Ian de Tourne, MDLV, et *Figures du Nouveau Testament*, à Lion par Ian de Tourne, MDLVI; chaque page est ornée d'une figure sur bois. Ce livre appartient à M. Jacques Mazille.

Par M. de la Borderie: *Le Costumier de Bretagne, avec les coutumes de la mer, nouvellement visitées, corrigées et imprimées*. Petit in-8°, 1502. Ce joli volume gothique a été imprimé par Robinet Macé, dont il porte la marque à la dernière page; il est, en outre, orné d'un frontispice gravé sur bois.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDEENNE

ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE (27^e année), 1880. 2^e série, vol. 10. In-8°, xxxix-173 p. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté.

CLAUDE-GASPARD BACHET, SEIGNEUR DE MÉZIRIAC, L'UN DES QUARANTE FONDATEURS DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ; étude sur sa vie et ses écrits ; par René Kerviler. In-8°, 69 p. Paris, lib. J.-B. Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique*, 1880.

COMPAGNONS (LES) DU SILENCE, par Paul Féval. In-18 jésus, 426 p. Paris, lib. Palmé 3 fr.

ENFANT (UN) GATÉ, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. 3^e éd. In-18 jésus, 253 p. Paris, lib. Hachette 2 fr. 25

ETAPES (LES) D'UNE CONVERSION, par Paul Féval. 15^e éd. In-18 jésus, 321 p. Paris, lib. Palmé 3 fr.

ETUDES SUR EMILE SOUVESTRE, par E. Mével. In-8°, 35 p. Brest, imp. Gadreau.

JULIETTE LE BHÉNIC, par M^{ne} Gabrielle d'Ethampes. In-18, 309 p. Paris, lib. Delhomme et Briquet.

MORCEAUX CHOISIS DE CHATEAUBRIAND. — Religion, Morale, Histoire, Voyages, Descriptions. Nouv. éd. publiée par Félix Vernay. In-16, 64 p. Paris, lib. Vernay ; Paris et départ. tous les lib. 0 fr. 10

NOTICE NÉCROLOGIQUE SUR LE DOCTEUR JEAN-BAPT.-ALPH. DÉCHAUFFOUR DE BOISDUVAL, lue à la Société entomologique de France, dans la séance du 14 avril 1880, par M. Charles Oberthur. In-8°, 15 p. Paris, imp. Malteste.

Extrait des *Annales de la Société entomologique de France*.

PETITE (LA) DUCHESSE, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. 3^e éd. In-8°, 260 p. et 73 grav. Paris, lib. Hachette 5 fr.

PLAIDOYER DE M. CATTÀ, AVOCAT, dans le procès de MM. Arnous-Rivière, de Cazenove de Pradine, comte Le Maignan de la Verrie, Vidie et Poulain, contre les commissaires de police Troquier, Vallée et Aymard. — Nantes, imp. Bourgeois. Broch. In-8°, 40 p.

Extrait de l'*Espérance du Peuple*.

TOMBÉE DU NID, par M^{lle} Zénaïde Fleuriot. In-18 jésus, 591 p. Paris, lib. Hachette.

TOUR (LA) D'AUVERGNE, par L. Le Saint. In-12, 179 p. Limoges, lib. C. Barbou. Bibliothèque chrétienne et morale.

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1880

VI

NOUVELLES DONATIONS AUX CAPUCINS DE L'ERMITAGE. FAITS DIVERS.

1689-1752.

Nous ne voyons pas qu'au jour de la fermeture du couvent de l'Ermitage, personne soit allé offrir aux Capucins les témoignages de sa sympathie, ni leur faire de visites de condoléance ; mais tout nous indique qu'il en fut autrement lorsque le couvent fut rouvert. Cette réouverture fut, pour les religieux, comme l'aurore d'une ère de calme et de paix.

Julien de Nort, sieur du Perray, et Agnès-Prudence Ragaud, son épouse, étant morts, la propriété de la Hautière passa aux mains de François-Eugène de Nort, leur fils aîné et héritier principal, seigneur du Perray et de la Hautière, capitaine et gouverneur des ville et château de Blain, marié à Henriette-Marie de Porte Bize. Celui-ci se montra de suite aussi favorable aux Capucins que son père leur avait été hostile.

Comme nous l'avons dit, le chemin qui conduisait de la Fosse de Nantes à Chantenay, en passant par la rabine et les perrières,

* Voir la livraison d'avril 1881, pp. 313-328.

s'infléchissait vers la Loire, à l'extrémité nord-ouest de l'enclos de l'Ermitage, dans la largeur du petit bois des Capucins (76 pieds). François de Nort le fit redresser, et ce chemin prit le nom de *Chemin neuf*. Déjà des terres avaient été arrentées par le sieur de la Hantière, au sieur de la Motte Jolly, à l'ouest de l'Ermitage et assez loin de cet enclos¹. Le 25 octobre 1696, François de Nort fit un autre arrentement de « deux quantons de terre, à François Cochon, sieur de la Fouquérie, marchand bourgeois à Nantes, demeurant à la Fosse, paroisse de Saint-Nicolas. »

L'acte de bornage, dressé le 14 décembre 1696, nous indique la situation de ces deux quartiers de terre. Le premier, appelé *la Veillenté*, joignait les terres arrentées au sieur de la Motte Jolly. Il était borné à l'ouest, « par le bout d'une muraille basse, servant de chemin à l'arrentement fait au feu sieur de la Motte Jolly, » au nord par le *chemin neuf*, au sud par la Loire. Du côté de l'est, il s'avancait jusqu'à la distance de 109 pieds de l'enclos de l'Ermitage. Le second quartier joignait le premier, à l'est duquel il était situé. Il se trouvait borné à l'ouest par le premier quartier, à l'est par l'enclos des Capucins, au sud par la Loire. Mais au nord, il ne s'élevait pas, comme le précédent, jusqu'au *chemin neuf*; il s'arrêtait à 89 pieds de ce chemin. Le mur des Capucins, qui descendait du haut du coteau à la Loire, de ce côté, ne présentait pas une crête unie. On y voyait 4 brisures ou dents, appelées *redents* sur nos documents. Le premier de ces *redents*, à partir du bord de la Loire pour gravir le coteau, avait été désigné comme point où devait se faire le bornage. On y creusa un fossé, en ligne droite, dans toute la largeur du terrain, aux frais du sieur de la Fouquérie.

François de Nort avait encore stipulé, dans cet arrentement, que le sieur de la Fouquérie ne pourrait « bastir, faire construire en aucune manière magasin, ny apentis, à la distance de soixante pieds à hault ny à bas, proche l'enclos de laditte muraille de

¹ Nous n'avons pu trouver à quelle distance du couvent de l'Ermitage étaient situées ces terres, arrentées au sieur de la Motte Jolly.

l'Hermitage. Ainsy pourra s'enclorre de muraille seulement sy bon lui semble et bastir un *caïl* ¹, dans ledit espace de soixante pieds réservé, sur lequel *caïl*, pourront les Pères Capucins avoir sortie. »

C'étoit à la demande des Capucins que le nouveau sieur du Ferray avait inséré, dans l'acte d'arrentement, cette défense de bâtir dans l'espace de soixante pieds, à partir des murailles d'enclos des religieux, et ce droit de sortie sur le quai, que le sieur de la Fouquerie pourrait construire dans ce même espace. Mais là ne devaient pas s'arrêter les libéralités de François de Nort, envers les religieux de l'Hermitage, car ce seigneur étoit à cœur de terminer le différend, qui avait existé si longtemps entre son père et les Capucins, et d'empêcher le retour de toute contestation. Il leur donna l'espace de terrain qui se trouvait au-dessus du second quartier de terre arrenté au sieur de la Fouquerie; et qui mesurait 89 pieds, du sud au nord, et 109 pieds, de l'est à l'ouest. Il en retrancha seulement, à l'ouest, cinq toises qu'il concéda au sieur de la Fouquerie, pour en faire un chemin qui le conduirait à son arrentement, avec permission d'y creuser des fossés et d'y faire des plantations. Il leur donna également un petit espace de terrain au bord de l'eau, pour y faire un petit port où ils mettraient leur bateau. Enfin, il leur accorda l'espace de terre (38 pieds), qui étoit entre la muraille de l'Hermitage, du côté de l'est, et l'échelle de pierres, ainsi que cette échelle. Toutefois cet escalier ne devait jamais être renfermé dans l'enclos de l'Hermitage; l'usage en devait rester libre pour le public.

Mais ces trois dernières concessions n'étoient que verbales. Pour régulariser définitivement les choses, François de Nort soumit à la Définition, le 30 septembre 1698, le contrat de donation suivant, que le Provincial et les Définiteurs acceptèrent :

« Pour empêcher à l'avenir, que les seigneurs de la maison noble de la Hautière et les Révérends Pères Capucins de l'Hermitage puissent avoir aucun sujet de mésintelligence, ni de contestation, au sujet de plusieurs donations leur faites, par les anciens seigneurs de ladite mai-

¹ Un quai.

son, dont les termes, faute d'être assez clairement spécifiés, faisaient douter auxdits Pères Capucins, s'ils avaient enfermé tout l'espace de terre, leur donné en 1633 ¹, NOUS, François Eugène de Nort, seigneur du Perray, capitaine et gouverneur des ville et château de Blain, à présent propriétaire de ladite maison noble de la Hautière, et les Révérends Pères Capucins sommes convenus, SCAVOIR : Que moy, dit sieur du Perray, consent que lesdits Pères Capucins enclosent et jouissent, comme de leur propre enclos, d'un espace de terre, situé sur les costeaux et garenne de notre dite maison de la Hautière, ledit espace à prendre depuis la muraille de leur enclos, vers occident, au haut desdits costeaux, près le chemin qui conduit de Nantes à Chantenay, et s'estendre jusqu'à une borne de massonne, mise par lesdits Pères Capucins, de notre consentement, et que nous demandons estre encore élevés de 3 pieds ², afin d'estre plus sûr et mieux distingué, jusqu'à ce que lesdits Pères Capucins enferment dans leur enclos ledit espace de terre, borné, du costé de la rivière, par un arrentement que nous aurions fait au sieur de la Fouquerie Cochon, dans lequel il a esté stipulé, à la sollicitation desdits Pères, que ledit sieur de la Fouquerie ny autres ne bâtissent point de maison qu'à la distance de soixante pieds de murailles d'enclos desdits Révérends Pères, mais que, dans ladite distance, il pourrait bâtir un quai, sur lequel lesdits Pères auront une libre sortie, ledit arrentement au rapport de Guillet, notaire royal, le 14^{esme} décembre mil six cent nonante six. Et d'abondant NOUS, dit sieur du Perray, voulant augmenter, autant que nous pourrons, les gratifications faites auxdits Pères Capucins par nos ancêtres, leur donnons et accordons aujourd'hui comme un nouveau don, l'espace de terre qui est entre la muraille de leur enclos, du costé de l'orient, et une échelle de pierre, construite sur notre propre fond, par leur propre travail, et leur donnons pareillement ladite échelle en propre, pour leur service et celui du public, en sorte qu'ils enfermeront le plustôt qu'ils pourront ledit espace, jusqu'à ladite échelle, et laisseront comme dit est ladite échelle en dehors, pour l'utilité publique et la leur par préférence. Comme aussi entendons les maintenir à jamais en la donaison, que nous leur aurions ci-devant verbalement faite, d'un petit espace de terre au bord de l'eau, qu'ils auraient employé à faire un petit port pour mettre leur bateau.

« Tous lesquels dons, clauses et conditions, NOUS dits Capucins avons pareillement agreez, acceptez, et pour estre le présent acte seur et irrévocable à l'avenir, nous l'aurions arrêté en définition assemblée en

¹ Il y a ici une erreur évidente ; c'est 1636 qu'il faut lire, et non pas 1633.

² Cette borne se trouvait à 79 pieds du mur d'enclos de l'Ermitage, au bord du chemin de cinq toises concédé au sieur de la Fouquerie.

notre couvent de Rennes, souz nos seings et celui du sieur du Perray le 30^{esme} septembre 1698.

Signez, DU PERRAY DE NORT,

F. CLÉMENT *de Ploërmel*, Provincial,

F. ATHANASE *de Nantes*, Custode,

F. BERNARDIN *du Croisic*, Gardien des Capucins de l'Hermitage,

F. HILAIRE *de Rennes*, Définitour,

F. FRANCOIS-MARIE *de S. Malo*, F. ALEXIS *de S. Brioux*,

F. ANGE *de S. Brioux*.

L'acte de cette donation fut dressé le 29 octobre 1698, par devant notaire, ainsi qu'il suit :

« L'an mil six quatre vingt dix huit, le 29^{esme} jour du mois d'octobre, après midy, par nostre Cour royalle de Nantes et devant les notaires héréditaires et apostoliques d'icelle soussignés, avec submission et prorogation de juridiction y jurée, furent présents : François Eugène de Nort, seigneur du Perray et de la Hautière, capitaine et gouverneur des ville et schâteau de Blain, estant à présent en sa maison noble de la Hautière, paroisse de S^t Martin de Chantenay, d'une part, et les Révérends Pères religieux Capucins de l'Hermitage, pour eux et leurs successeurs, supérieurs et directeurs de l'ordre de S^t François Capucins, représentés, et pour lesquels est stipulant et acceptant le Révérend Père Bernardin du Croisic, gardien du couvent dudit Hermitage, situé sur les costeaux du Miséry, anciennes garennes et dépendances de ladite maison de la Hautière, susdite paroisse de Chantenay, et noble homme Jullien Dupé, sieur du Bois Blot, conseiller et eschevin de ladite ville de Nantes, y demeurant, rue de la Poissonnerie, paroisse de S^t Saturnin, père spirituel ¹ desdits Révérends Pères religieux Capucins, d'autre part, entre lesquels a esté fait l'acte qui suit, par lequel ledit seigneur de la Hautière, voulant d'abondant donner des marques aux Révérends Pères Capucins, qu'il les veut maintenir en la possession paisible de tout ce que les anciens seigneurs de la Hautière ses prédécesseurs et ancêtres, donateurs de la schapelle de S^t François du Miséry, leur auraient ci devant donné, mais encore pour empescher... »

Ici est rapporté en entier le contrat de donation du 30 septembre, que nous venons de citer. L'acte continue :

- Aparu et retenu par ledit seigneur de la Hautière, reconnu par les-

¹Le Père temporel des Capucins était appelé quelquefois *Père spirituel*.

dits religieux Capucins au ledit seigneur de la Hautière, que lesdits espaces de terre donnés ne sont d'aucun revenu, et s'en démettant au profit desdits religieux Capucins, avec faculté et liberté leur accordé de s'en mettre en possession et s'en approprier, toutefois et quantes que bon leur semblera, nommant à cette fin les notaires royaux soussignés, ou autres premiers requis, avec tout pouvoir quant à ce. Et pour ce le tout a esté de la manière voullu et consanty, promis et juré tenir, sans y contrevenir, nous dits notaires l'avons, à sa prière et requeste, jugé et condamné, par le jugement et condamnation de nostre dite Cour, et adverty les parties de l'enregistrement des présentes, au greffe des gens de main morte.

« Fait et passé à ledite maison noble de la Hautière, sous son seing et celui dudit Révérend Père Gardien, et a ledit sieur du Bleis Blot en sadite demeure,

« Ainsy signé au registre: DU PERRAY DE NORT, F. BERNARDIN du Croisic, gardien des Capucins de l'Hermitage, DANIEL, notaire royal, GUILLET, notaire royal.

« A esté ledit registre contrôlé à Nantes, par CHEVALLIER, qui a marqué avoir reçu dix sols.

DANIEL, notaire royal, GUILLET, notaire royal.

« Scellé et enregistré à Nantes, le 16 novembre 1698. »

Le différend qui s'étoit élevé entre Julien de Nort et les Capucins étoit enfin terminé. Commencé le 28 avril 1698, il avoit duré jusqu'au 29 octobre 1698. Du reste, François de Nort étoit bien loin de vouloir détruire la rabine, comme le prétendoit Jean Ragaud, son aïeul. Dans tous les arrentements qu'il faisoit, il mettoit pour condition que les murailles et autres constructions seroient disposées de manière à ne pas « empêcher les vues de la rabine, »

Nous ne pensons pas que les Capucins aient reporté le mur de l'est de leur enclos jusqu'à l'échelle de pierres, pour renfermer les 38 pieds de terrain que François de Nort venoit de leur céder. Mais, du côté de l'ouest, ils construisirent deux murs de deux pieds d'épaisseur, pour renfermer le terrain qui venoit de leur être donné. Le premier de ces murs bornoit ce terrain au nord; il se prolongeait, le long du chemin neuf, jusqu'à la borne posée au mois d'octobre 1698, et il avoit 79 pieds de longueur. Le second, partant de cette même borne, descendait le coteau, en longeant le che-

non de l'arrentement du sieur de la Fouquerie, il avait 77 pieds de longueur. En tenant compte du mur oriental de l'enclos de l'Ermitage, on voit que ce terrain se trouvait enfermé de trois côtés. Seul, le côté du midi restait ouvert sur le second quartier de terre arrenté au sieur de la Fouquerie, dont il n'était séparé que par un fossé. Ce terrain, du reste, était complètement inculte, et 55 ans après on n'y voyait encore, le long du mur de l'Ermitage, que quelques arbres, des ronces et des halliers.

La propriété de la Hautière ne tarda pas beaucoup à changer encore une fois de maître. A mois de décembre 1612, nous la trouvons entre les mains de Nicolas-Philippe Carré de Lusancay écuyer, conseiller du Roi, commissaire ordonnateur de la marine à Nantes. Qu'était devenu François-Eugène de Nort? Comment et à quel titre Nicolas-Philippe Carré de Lusancay était-il devenu propriétaire de la Hautière? Était-ce par achat, ou bien par un héritage, provenant d'une alliance avec la famille de Nort? Nous n'avons trouvé aucune indication qui nous permette de répondre à ces questions, d'ailleurs peu importantes pour nous. Ce que nous savons, c'est que le sieur de Lusancay ne fut pas moins bienveillant, pour les Capucins de l'Ermitage, que ne l'avait été le dernier seigneur du Perray. Celui-ci avait voulu terminer et empêcher, pour l'avenir, toute contestation par rapport au terrain; le sieur de Lusancay voulut faire de même pour la rabine. Voici l'acte qui fut passé dans ce but :

« L'an mil sept cent treize, le vingt troisième décembre avant midi, par devant les notaires du Roy, héréditaires, apostoliques et syndics de la Cour de Nantes, soussignés, furent présents : Ecuyer Nicolas Philippe Carré, seigneur de Lusancay et de la Hautière, conseiller du Roy en ses conseils, commissaire ordonnateur de la marine à Nantes, y demeurant, et étant à présent en sa maison noble de la Hautière, paroisse de S^t Martin de Chantenay, d'une part, et les Révérends Pères Religieux Capucins de l'Hermitage, pour eux et leurs successeurs, supérieurs et directeurs de l'ordre de S^t François Capucins, représentés, et pour lesquels sont stipulants et acceptants : Le Révérend Père en Dieu, Alexis de S^t Brieuc, religieux dudit ordre et Provincial des Capucins de Bre-

tagne, le Révérend Père en Dieu, Atanaze de Nantes, ex provincial, Définiteur et Custode, et le Révérend Père Célestin de Guingamp, Gardien du couvent dudit Hermitage, situé sur le coteau du Miséry, ancienne garenne et dépendance de ladite maison de la Hautière, susdite paroisse de Ghanenay, et Ecuyer Charles de Valleton, conseiller du Roy, Lieutenant général de police, Prévost et conservateur des privilèges de l'Université de Nantes, père spirituel desdits Capucins de St François, demeurant rue de Verdun paroisse de St Vincent, d'autre part, entre lesquels a été fait l'acte qui suit, par lequel ledit seigneur de la Hautière et de l'Hermitage, voulant donner des marques, aux Révérends Pères Capucins, qu'il les veut non seulement maintenir dans la possession paisible de tout ce que les anciens seigneurs de la Hautière, ses prédécesseurs, et donateurs de la chapelle de St François du Miséry, leur ont ci devant donné, aux termes des actes de concession et donation consentis par sesdits prédécesseurs, mais pour témoigner de sa part, auxdits Révérends Pères Capucins, la considération et le pieux attachement qu'il a pour ledit couvent de l'Hermitage, dont un des principaux agréments est une rabine de chênes et ormeaux ¹, plantée depuis la croix de l'Hermitage jusques aux murs du parc de la Hautière, le fond de laquelle rabine appartient en propriété audit seigneur de la Hautière, qui aurait droit, lui et ses successeurs, de disposer des arbres de ladite rabine, lesquels, s'ils étaient abattus, ôteraient l'une des principales décorations dudit couvent; pour à quoi obvier, et à toutes contestations, mues ou à mouvoir, au sujet des arbres de ladite rabine, ledit seigneur de la Hautière, pour lui et ses successeurs, veut et entend que ladite rabine demeure à perpétuité en l'état qu'elle est, et qu'elle soit conservée et replantée, à mesure que les arbres qui y sont viendront à manquer, par caducité ou autrement; et pour marquer d'autant plus l'affection que ledit seigneur de la Hautière a pour ledit couvent, il veut et entend que lesdits Religieux profitent des bois morts, parce qu'ils avertiront lui ou ses successeurs, seigneurs de la Hautière, lorsqu'il y aura quelqu'un desdits arbres mort, et qu'ils demanderont la permission d'abattre lesdits arbres morts, laquelle permission, en ce cas, ne leur sera refusée. Et seront tenu lesdits Religieux de replanter et entretenir ladite rabine... »

Ici le sieur de Lusançay déclare son intention de porter un peu en avant, vers Nantes, les murs de son parc, jusqu'à une borne

¹ Jusqu'ici nos documents ne nous avaient parlé que de *chênes*; c'est la première et unique fois qu'il soit question d'*ormeaux*. Peut-être quelques *chênes* étaient-ils morts, et avaient-ils été remplacés par des *ormeaux*.

« qui a été ce jour mise à deux toises depuis la porte du jardin dudit couvent, à aller à Chantenay, et placée à la distance du mur du jardin desdits Capucins d'environ neuf pieds. » Comme c'était rétrécir de six pieds le chemin de Nantes à Chantenay, passant par l'Hermitage, le sieur de Lusancay s'engageait, par compensation, pour lui et pour ses successeurs, à ne point bâtir, ni permettre de bâtir de maison, dans l'espace de terrain, qui s'étendait depuis la borne posée ce même jour, jusqu'au dernier arbre de la rabine en remontant vers le moulin, c'est-à-dire à la distance de 21 toises. Enfin, il y avait encore là, sur le plateau, un certain espace de terre que Nicolas-Philippe Carré de Lusancay promettait de toujours laisser *vague*, sans jamais en disposer, « par afféagement ou autrement. »

L'acte se termine ainsi :

« Fait et passé à ladite maison noble de la Hautière, sous les seings desdites parties et les nôtres, lesdits jour et an.

« Ainsi signé au registre: CARRÉ DE LUSANÇAY, CHARLES DE VALLETON, F. ALEXIS de S. Briec, Provincial des Capucins de Bretagne, F. ATANAZE de Nantes, ex-provincial, Définitiveur et Custode des Capucins de Bretagne, F. CELESTIN de Guingamp, Gardien des Capucins de l'Hermitage, CHEVRIER, notaire syndic, garde scel, et PERRIER, notaire royal, qui a ledit registre, qui est contrôlé à Nantes suivant l'édit.

« Scellé. Reçu pour évaluation quatre sols.

« Signé: CHEVRIER, notaire royal, syndic, garde scel, PERRIER, notaire royal. »

La question de la rabine était donc définitivement réglée.

Les Capucins de l'Hermitage étaient chargés de la cultiver et de l'entretenir. Ils étaient même autorisés à abattre, à leur profit, les arbres morts, à la condition de les remplacer et de demander à chaque fois une permission, qui ne leur serait jamais refusée. Cette autorisation leur était accordée, non seulement pour l'avenue qui s'étendait de la croix de l'Hermitage au parc de la Hautière, mais encore pour tous les autres arbres qui se trouvaient près de là, et dont le dernier, comme on le voit, était à plus de 21 toises des

murs du couvent, en remontant vers le moulin. L'engagement que prenait le sieur de Lusancay de laisser sur le plateau un certain espace de terrain toujours *vagus*, et de ne point bâtir ni permettre de bâtir des maisons dans un certain rayon, était aussi très avantageux pour les Capucins. Depuis plus de vingt ans, le coteau de Miséry commençait à se peupler; les seigneurs de la Hautière arrantaient de temps à autre de nouveaux quartiers de terre à des particuliers, qui s'empressaient de construire des maisons. Sans cet engagement pris par le sieur Carré de Lusancay, les religieux de l'Ermitage auraient pu quelque jour être exposés à un voisinage gênant.

Au mois de juillet 1719, le Père Anastase, Vicaire et Définiteur général, entreprit « de faire deux reliquaires » pour orner la chapelle. A cet effet, Joseph de Marcy Duplessy conclut, le 30 juillet, un marché avec le sieur Huchet, dit Chatelereau, sculpteur, qui s'engagea à les livrer pour la somme de cinquante livres. M. Duplessy avança la somme. Il en fut remboursé par les Capucins, le 29 octobre suivant.

Un an plus tard, au mois de septembre 1720, les cloches du couvent de l'Ermitage¹ vinrent à casser. Le même Joseph de Marcy Duplessy, comme préposé des Capucins, passa un marché avec Charles Charbonneau, maître fondeur, demeurant sur les ponts de Nantes, paroisse de Sainte-Croix, pour refondre ces cloches en une seule, du poids de 88 livres. Le fondeur devait ajouter cent livres de métal à celui des cloches cassées. A cause du déchet, évalué à cinq pour cent, il comptait ne pas dépasser les 88 livres, mais quand la cloche fut fondue, elle se trouva peser cent livres et demie. Pour la cloche de 88 livres, M. Duplessy avait promis 321 livres 10 sols, en argent sonnante, savoir: 300 livres pour les cent livres de métal et 21 livres pour monter la cloche et la mettre en état de sonner. Il avait également promis trois livres au compagnon du sieur Charbonneau. La cloche s'étant trouvée peser cent livres

¹ Nous ne savons combien il y avait de cloches à l'Ermitage; nous pensons qu'il y en avait deux, mais fort petites.

et demie, il fallut ajouter 37 livres 10 sols, pour les douze livres et demie de surplus de métal, à trois livres la livre de métal. La dépense se trouva ainsi de 362 livres, qui furent payées par M. Gaudin, le 27 novembre 1720.

Voici du reste ce marché, daté du 18 septembre 1720, avec la note et le reçu qui y furent ajoutés :

« Entre nous soubzsignés, a été fait le marché qui suit : par lequel moi, Charles Cherbonneau, maître fondeur, demeurant sur les ponts de Nantes, paroisse de St^e Croix, m'oblige, sur tous mes biens présents et à venir, de fournir aux Révérends Pères Capucins de l'Hermitage dudit Nantes, le nombre de cent livres de métal de cloche, pour les meller avec leurs cloches, qui se trouvent cassées à leur église, fondre le tout ensemble, et leur en faire du tout une bonne cloche, d'un bon son, sans qu'elle ait ni ne se trouve en icelle aucun défaut, et puisse être trouvée bonne, par gens y connaissant et capables d'en juger la qualité, et ce à condition qu'il me sera payé lors de la livraison de ladite cloche, que je rendrai et ferai placer de mes soins seulement au clocher dudit Hermitage, la somme de 321 livres 10 sols, en argent sonnant, et sans aucun billet royaux, pour tout le montant et façon, et généralement coutz et mise qu'il peu ou pourra falloir, pour rendre ladite cloche en sa perfection, comme ci dessus dit. — Attendu aussi que la cloche des Révérends Pères doit peser 88 livres, ou environs, où il sera rabattu le déchet convenu de cinq pour cent, et je ferai et parachèverai souz un mois de ce jour, sans pouvoir en disconvenir ni m'en dispenser pour quelle raison que ce puisse être.

« Ce que moi, Joseph de Marey Duplessy, comme préposé des Révérends Pères Capucins dudit Hermitage, ai conclu et arrêté le présent marché ci dessus, et toutes les charges et conventions y spécifiées, sans y pouvoir contrevenir.

« Fait en double à l'Hermitage, ce 18 septembre 1720.

« CHERBONNEAU, fondeur.

DUPLESSY. »

« J'ai en outre promis 3 livres pour le compagnon dudit Cherbonneau.

« Au surplus du montant convenu ci dessus, pour le poids, il se trouve 12 livres et demie de surplus, qui fait à 3 livres la somme de

37¹⁰

321 10

3

324

« Je reconnais avoir reçu de M. Gaudin la somme de 362^{fr}, pour le mémoire ci dessus, dont il est quitte.

« Nantes, 27 novembre 1720.

« CHERBONNEAU, fondateur. »

Toutes les clauses du marché avaient été remplies ; la cloche avait été livrée le 18 octobre 1720, et le fondateur avait été payé le 27 novembre.

Pendant ce temps, les grands personnages qui venaient à Nantes, continuaient d'aller visiter le couvent de l'Ermitage. En 1723, le comte de Maurepas, ministre de la marine, passa par Nantes, en revenant de visiter la flotte à Brest. Il parcourut les chantiers de construction sur la Fosse, et alla se reposer à l'Ermitage. Calmes et tranquilles dans leur Petit-Couvent, les Capucins vivaient en bonne intelligence avec leurs voisins ; cependant cette paix devait être troublée encore une fois.

VII

NOUVEAU PROCÈS. EMPRUNT FAIT AUX URSULINES DE NANTES.
VENTE D'UN TERRAIN. LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE ET
LA COMMISSION DES RÉGULIERS.

1753-1788

Par son acte de donation, du 27 octobre 1698, François-Eugène de Nort se proposait d'empêcher à l'avenir toute contestation entre les seigneurs de la Hautière et les Capucins. Ce but ne fut pas atteint, car le terrain qu'il leur donna alors devint, cinquante-cinq ans plus tard, l'occasion d'un nouveau procès.

Les Capucins n'avaient encore tiré aucun parti de ce terrain, lorsque, au mois d'août 1753, ils entreprirent de le faire exploiter comme « perrière ». A cet effet, ils passèrent, le 16 août, avec Yves Rozay, « perreyeur », une convention en sept articles. Le sieur

Rozay s'engageait : 1° A n'ouvrir la perrière qu'à dix pieds environ du mur de l'enclos des Capucins, et à l'ouvrir à la plus grande profondeur possible : 2° A tenir continuellement trois ouvriers au moins dans la carrière : 3° A fournir les ouvriers, la poudre, les outils et tout ce qui serait nécessaire pour tailler et scier la pierre : 4° A garantir les murs de l'enclos, en cas d'avarie survenue par les mines : 5° A donner aux Capucins, « le quart du grison, pierres de pavé, massonne, et généralement de tout ce qui sortira de la perrière » : 6° A faire avertir au couvent, à chaque livraison qu'il ferait de ces pierres. Le grison devait se mettre en quatre lots, parmi lesquels les Capucins avaient le droit de choisir. Enfin, cette convention était passée pour six ans, dans le cas où la perrière se trouverait bonne. Les Capucins se réservaient de donner la perrière à d'autres, si le sieur Rozay ne remplissait pas ces conditions. Cette convention fut signée du P. RENÉ de Josselin, Capucin, Gardien, et de Jean LOISON, le sieur Rozay ne sachant signer.

Yves Rozay se mit à l'œuvre. Mais Nicolas-Louis-Michel Carré de Lusançay, écuyer, qui avait succédé à son père Nicolas-Philippe Carré de Lusançay, comme seigneur de la Hautière, fit opposition à ce travail, le 9 octobre 1753. Tout naturellement, les Capucins appuyèrent Yves Rozay, car c'étaient leurs propres droits qui étaient mis en question. De là un procès tellement compliqué, qu'un mémoire, du 14 septembre 1754, nous donne l'indication de cinquante-et-une pièces de procédure.

Le sieur de Lusançay accusait les Capucins de l'Ermitage de faire tirer de la pierre sur un terrain qui lui appartenait. Comme les actes de 1696 et 1698 étaient gênants pour lui, il prétendait que, pour s'emparer d'un terrain plus étendu que ne le portait la concession de François-Eugène de Nort, les Religieux avaient modifié les *re-dents* du mur occidental de leur enclos. Par deux fois, il y eut descente d'experts sur les lieux, et les procès-verbaux de ces expertises donnèrent raison aux Capucins. Ils avaient pris juste le terrain qui leur avait été donné, et aucune mine n'avait été ouverte par

sux en dehors de ce terrain. Le sieur de Lusancay ne pouvait donc qu'être débouté de son opposition et de ses réclamations. Alors M. le marquis de la Musse s'enarmit entre lui et les Capucins, pour amener une transaction. Il y réussit. Voici cette transaction, telle qu'elle fut arrêtée, le 19 novembre 1754 :

« Nous, soussignés, Très Révérend Père Emmanuel de Rennes, à présent gardien du couvent des Capucins de l'Hermitage, faisant et stipulant pour l'ordre des Capucins de la Bretagne, et messire Nicolas-Louis-Michel Carré de Lusancay, chevalier, seigneur de la Hautière, sommes convenus, pour éviter tout procès et contestation par la suite, qu'il sera loisible aux Révérends Pères Capucins de l'Hermitage, de continuer l'ouvrage qu'ils ont fait commencer dans leur perrière, joignant leur enclos, même de faire tirer de la pierre dans celle qui est au-dessous, appartenant au sieur de Lusancay, pendant le temps et espace de cinq ans, qui finiront le 1^{er} janvier 1760 ; parce que le maître perroyeur ne pourra être accompagné que de trois ouvriers, et qu'ils ne pourront foncer plus bas que le niveau de la rivière. Bien entendu que la permission de tirer de la pierre du sieur de Lusancay ne s'étendra que dans l'espace de 60 pieds au large, où l'on plantera des bornes, et depuis le terrain des Révérends Pères jusqu'à la rivière. Desquelles pierres les Révérends Pères Capucins pourront disposer, sans au rien payer ni tenir compte audit sieur de Lusancay, qui leur en fait présent, comme aussi leur accorde main levée et se désiste des oppositions formées par lui au sujet de la perrière, et leur permet de disposer des pierres qui sont sorties de leur terrain, en quelques endroits qu'elles se trouvent. Et les cinq ans expirés, ledit sieur de Lusancay rentrera dans tous ses droits de propriété sur sa perrière primitive. Et en considération du don et avantage ci-dessus, est convenu entre les soussignés, aux qualités qu'ils agissent, que M. de Lusancay, ses successeurs et cause ayants, pourront jouir dès à présent, clore, enfermer et se rendre privatif et exclusif un canton de terre, à prendre depuis l'angle et cornière du mur de l'enclos de la Hautière, du côté de la Corderie, à aller remonter jusqu'à la concurrence de 68 pieds en droite ligne, et remonter séparément jusqu'au chesne distant de 24 toises du mur des Révérends Pères Capucins, et retourner pareillement jusqu'au mur de l'arrentement de Baron, où demeure actuellement Dupont. Dans laquelle enceinte, il sera libre au sieur de Lusancay, également qu'à ses successeurs et représentants, de faire construire tels édifices qu'ils verront, et en telle quantité qu'ils voudront, sans qu'ils puissent être troublés ny empêchés, directement ou indirectement, par les Révérends Pères Capucins de la

Province, sous quelque prétexte que ce puisse être. Dérogeant pour cet effet à tous actes contraires et notamment à la transaction de 1712, passée entre les Révérends Pères Capucins et les auteurs dudit sieur de Lusancay, laquelle sortira son plein et entier effet pour les autres clauses y résérées. Au moyen de tout quoy, les soussignés consentent que l'instance liée au Présidial de Nantes, au sujet de la pierre des Révérends Pères Capucins et des pierres tirées resta éteinte et assoupie, sans pouvoir la suivre et faire juger de part et d'autre, chacun payant ses frais. Et pour que ce soit chose stable, et qu'on n'y puisse contrevenir, est convenu que le Révérend Père Gardien de l'Hermitage fera louer, approuver, confirmer et ratifier la présente transaction sur procès, à la première assemblée de la Définition des Révérends Pères Capucins, et que copie de ladite approbation et ratification en sera aussitôt délivrée en bonne forme audit sieur de Lusancay, à faute de quoy, et sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de justice, le présent sera regardé comme nul et non venu, chacun rentrera dans ses droits, actions et prétentions, pour les faire valloir où et quand besoin sera, sans que content au présent y puisse nuire ny préjudicier en façon quelconque. Et sur la représentation du Révérend Père Gardien de l'Hermitage, que plusieurs arbres situés vis-à-vis de l'église, ombragent et ôtent le jour, ledit sieur de Lusancay consent que les Révérends Pères Capucins les fassent éloigner dès à présent.

« Fait double, sous nos seings, en présence de Monsieur le Marquis de la Musse, qui a signé avec nous, ce jour dit neuf novembre 1754, au château de la Musse.

« J.-B. BLANCHARD, MARQUIS DE LA MUSSE, GARDE DE LUSANÇAY,
Fr. EMMANUEL de Rennes, Gardien des Capucins de l'Hermitage. »

Ainsi, dans cette transaction, le sieur de Lusancay et les Capucins se sacrifiaient mutuellement une partie de leurs droits. Le premier, renonçant à ses réclamations, autorisait les Capucins à tirer de la pierre sur ses propres terres, pendant cinq ans ; les seconds permettaient au sieur de Lusancay de bâtir dans l'espace de 21 toises, où son père s'était engagé à ne jamais bâtir et dans la plus grande partie du terrain qu'il avait promis de toujours laisser vague.

La Définition¹, qui se composait alors du Père Jérôme de la

¹ Chez les Capucins, on appelle Définition, la réunion en conseil du Provincial et des Définites.

Flèche, Provincial, et des Pères ATHANASE de *Quimperlé*, JOSEPH d'*Audierno*, PROSPER de *Saint-Brieuc* et GABRIEL-ANGE de *Rennes*, se réunit, le 9 décembre suivant, au couvent des Capucins de Guingamp, et approuva cette transaction. Elle n'y mettait que deux conditions : 1° Que les édifices qui seraient élevés par M. de Lusançay ou ses successeurs, dans le terrain, indiqué n'auraient ni ouvertures ni vues sur les Capucins ; 2° que M. de Bellabre, sénéchal de Nantes et *syndic* (ou *Père Temporel*) des Capucins de l'Ermitage, signerait le tout comme s'il avait transigé lui-même pour les Capucins. Ces deux conditions furent acceptées et le tout fut ratifié au couvent de l'Ermitage, le 26 décembre 1754, sous les signatures de M. CARRÉ DE LUSANÇAY, de M. le Marquis DE LA MUSSE, du F. EMMANUEL de *Rennes*, gardien des Capucins de l'Ermitage, et de M. DE BELLABRE, sénéchal de Nantes.

On ne voit pas que les Capucins aient usé du droit, qui leur était nouvellement concédé, de faire tirer de la pierre sur le terrain du sieur de Lusançay. Peut-être Yves Rozay continua-t-il le travail qu'il avait entrepris au mois d'août 1753. Toujours est-il qu'il ne le continua pas pendant six ans, comme le portait la convention du 16 août 1753. En effet, le 14 décembre 1757, nous voyons le P. TIBURCE de *Dinan*¹, gardien des Capucins de l'Ermitage, autorisé par M. de Bellabre, président au Présidial, sénéchal de Nantes et *père syndic* de la communauté, passer avec Noël Dupont, « maître perreyeur, » pour l'exploitation de la perrière de l'enclos de l'Ermitage, une convention en tous points identique à celle qui avait été faite avec Yves Rozay, le 16 août 1753. Cette convention, signée : Noël DUPONT, F. TIBURCE de *Dinan*, capucin gardien, et BELLABRE, était valable pour sept ans. La contestation qui s'était élevée entre Nicolas-Louis-Michel Carré de Lusançay et les religieux était arrangée, grâce à la médiation du marquis de la Musse. Les Capucins de l'Ermitage ne devaient plus avoir aucun différend

¹ Qu'on ne s'étonne pas de ces changements multipliés de *Gardiens*. Chez les Capucins, les *Gardiens* changent tous les trois ans.

avec leurs voisins, jusqu'au jour où la Révolution viendrait les chasser de leur couvent et s'emparer de leurs biens.

Mais pendant que ces événements se passaient, les Capucins avaient dû faire des réparations considérables à leur église et à leur couvent, et ils étaient notablement endettés avec les ouvriers. Le 24 février 1754, le Père AIMÉ de Lamballe, Provincial de la province de Bretagne, et les Pères : EMMANUEL de Rennes et ATHANASE de Lannion, assemblés extraordinairement au couvent de Rennes, permirent au Père RENÉ de Josselin, gardien de l'Ermitage, d'emprunter jusqu'à la concurrence de 8,000 livres, pour payer ces dettes. L'emprunt devait se faire « à constitut », si l'on ne trouvait pas à emprunter sans payer d'intérêts, et cela par le moyen de M. de Bellabre, sénéchal, président au siège présidial de la ville de Nantes et père syndic des Capucins de l'Ermitage. La communauté rembourserait cet emprunt peu à peu, donnant 2,000 francs chaque fois, lorsqu'elle se trouverait en état de le faire.

Les Capucins cherchèrent donc à contracter cet emprunt. Ils trouvèrent les Ursulines de Nantes disposées à leur prêter 4,000 livres. Le Père Emmanuel de Rennes, définitiveur et vice-custode des Capucins de la Province de Bretagne, qui était chargé par la Définition de suivre cette affaire, consentit à cet emprunt, le 30 mars 1754. Il y mettait pour condition que cette somme ne serait pas remboursée en deux fois, mais en une seule, et que tout se ferait sous l'autorité du Père syndic. M. Anne-Jacques-Aimable-Mathurin de Bellabre donna immédiatement son consentement, et le même jour, 30 mars 1754, l'emprunt fut contracté, sous la caution de M. Brian, architecte-voyer, par le Père Grégoire de Nantes, vicaire des Capucins de l'Ermitage, autorisé par le Père Gardien, alors absent. L'emprunt était fait « au denier vingt », et les Capucins gardaient la liberté de rembourser la somme « en argent sonnant et non autrement, en avertissant les Dames religieuses quinze jours auparavant. » Nous verrons bientôt que la condition de rembourser les 4,000 livres en une seule fois ne fut pas exécutée.

Cet emprunt de 4,000 livres ne suffit pas. Le 8 août de la même

année 1754, le Père René de Josselin, gardien de l'Ermitage, emprunta aux mêmes religieuses Ursulines de Nantes, et toujours « au denier vingt », une autre somme de 2,000 livres, avec l'approbation du Père *syndic*, et encore sous la caution de M. Brian. Il parait qu'alors tous les ouvriers furent payés, et les Capucins de l'Ermitage n'eurent plus d'autres créanciers que les Dames Ursulines de Nantes, auxquelles ils devaient 6,000 livres.

Ce dernier emprunt de 2,000 livres fut remboursé le 5 septembre 1764, ainsi que l'atteste le reçu que nous avons entre les mains, et qui est signé : Sr *Pélagie* DESPINOSE, supérieure, Sr *Geneviève* LUZEAU, sous-prieure, Sr *Marie-Anne* THIERCELIN, Sr *Françoise* BAUDOIN, conseillère, Sr *Anne* LETOURNEUX, Sr *Jeanne* CESBRON, Sr *Adrienne* BOURGEOIS, dépositaire, Sr *Renée* Delaunay, Sr *Jeanne* LAFON, discrète, Sr *Jeanne* BONNETIER, Sr *Anne* Buzillays, Sr *Rose* GALBAUD, Sr *Marie* WITWEL, procureuse.

Quant au premier emprunt, 1,200 livres furent remboursées le 4 avril 1769, et 800 livres le 28 décembre 1772. Les deux reçus sont signés : Sr *Pélagie* DESPINOSE, supérieure.

Il restait encore 2,000 livres à rembourser aux Ursulines. Mais les temps commençaient à être durs et malheureux ; les Capucins ne trouvaient plus que difficilement les ressources dont ils avaient besoin. Ils se décidèrent à mettre en vente le terrain que François-Eugène de Nort leur avait donné, le 30 septembre 1698, et qui était situé à l'ouest de leur enclos. A cet effet, M. de Bellabre adressa une requête au Présidial de Nantes, le 30 juillet 1776. Le Père *Temporel* des Capucins de l'Ermitage faisait valoir ces considérations : que c'était un terrain inculte et inutile aux Capucins, que les religieux n'en retiraient rien et n'en pouvaient rien retirer, puisque leur règle leur défendait d'avoir des rentes et des revenus, que la dureté des temps avait obligé les Capucins à emprunter, « pour vivre et pour frayer aux réparations de leur communauté », que vendre ce terrain, c'était le mettre dans le commerce des hommes, qui pourraient y bâtir des maisons et en tirer parti pour le bien public. Bref, M. de Bellabre demandait que le Présidial autorisât les Capu-

cins à vendre ce terrain, en suivant la procédure établie pour la vente des biens *de main morte*. Le produit de cette vente servirait à payer les dettes des Capucins de l'Ermitage, et le surplus, s'il y en avait, serait employé aux réparations ou à l'augmentation de la maison. La requête de M. de Bellabre fut acceptée au Présidial, et l'affaire suivit son cours.

Sur ces entrefaites, le Père Victorin ⁴, gardien des Capucins de l'Ermitage, passa, le 10 août 1776, avec les sieurs Hubert et Bondoux, « demeurant à Chézine », une convention par laquelle les deux co-acquéreurs s'engageaient à payer ce terrain 2,400 livres, au jour de l'adjudication. Ils y mettaient pour condition qu'ils auraient les mêmes droits d'entrée et de sortie que les Capucins, mais ils acceptaient de n'avoir aucun droit d'attache ou d'appui sur le mur de l'enclos de l'Ermitage, dans le cas où ils viendraient à faire bâtir sur ce terrain.

Par jugement en date du 17 août 1776, le Présidial autorisa la vente, qui fut « bannie », le 18 août, au prône de la messe paroissiale de S.-Nicolas, S.-Denys, S^{te}-Croix, S. Saturnin, S.-Vincent et Chantenay. Le terrain fut mis aux enchères, le 23 août, sur une mise à prix de 100 livres. Mais les enchères ne montèrent qu'à 300 livres et l'adjudication fut remise au 31 août, après de nouvelles « bannies » qui furent faites dans les mêmes églises, le 25 août. Cette seconde fois, les enchères montèrent à 1,200 livres, et l'adjudication fut renvoyée au samedi 7 septembre. Les dernières enchères eurent donc lieu le samedi 7 septembre, sur la mise à prix de 1,200 livres. Elles s'élevèrent à 2,400 livres. Le terrain fut adjugé au sieur Grihaut, qui déclara avoir agi pour Rolland Hubert et Jean-Baptiste Bondoux. C'était bien le prix de 2,400 livres dont ils étaient convenus avec le Père Gardien. Seulement les clauses de la vente donnaient aux acquéreurs le droit d'attache et d'appui sur le mur de l'enclos des Capucins. Si ce mur était trouvé trop faible pour supporter les constructions, les acquéreurs le rebâtiraient à leurs frais, et le mur deviendrait *mitoyen*, mais il leur était défen-

⁴ C'est sans doute le P. Victorin de Rennes, qui fut provincial en 1789.

du « de prendre aucuns jours ni ouvertures, ni placer d'égoûts sur le jardin de l'Ermitage. »

Une autre clause portait que le prix de l'adjudication serait versé, dans la huitaine, entre les mains de M. de Bellabre, qui l'emploierait à solder les dettes des Capucins. Hubert et Bondoux versèrent les 2,400 livres, le 15 septembre, et dès le lendemain, les Ursulines furent remboursées des 2,000 livres qui leur restaient dues. C'est ce qu'atteste le reçu signé : « Aux Ursulines de Nantes, le 16 septembre 1776, S^r *Pélagie* DESPINOSE, supérieure, S^r *Marie* WITWEL, dépositaire, S^r *Anne* DAVOYNES, procureuse.

Pour ne pas interrompre l'exposé de ces affaires d'intérêts, il est un fait d'une autre nature, que nous avons dû laisser de côté. En 1770, le cardinal Loménie de Brienne, ministre de Louis XV, avait fait organiser une commission appelée *la Commission des Réguliers*. Sous le prétexte de remédier aux abus provenant de la multiplicité des couvents, cette *Commission* ne cherchait, en réalité, qu'un moyen d'arriver à la suppression d'un certain nombre de communautés religieuses. Instituée par un cardinal qui devait plus tard prêter serment à la *Constitution civile du clergé*, et mourir en prison, d'une manière qui laissa prise aux soupçons d'empoisonnement volontaire, la *Commission des Réguliers*, s'adressant aux Curés et aux Evêques, semblait prendre à tâche de provoquer les dénonciations contre les Religieux. Les Capucins de l'Ermitage reçurent de cette commission une demande de renseignements sur leur établissement à Nantes. Le Père Joseph de Redon, gardien des Capucins de l'Ermitage, donna ces renseignements, avec brièveté et concision, au mois d'avril 1771. Il terminait ainsi son exposé :

« Depuis ce temps (1688), les Capucins de l'Hermitage vivent en paisible possession, en nombre suffisant pour la vie régulière de leur état, et rendent des services essentiels à la paroisse du lieu, qui, sans ce secours, ne serait pas suffisamment servie, vue la multitude d'habitants qui la composent aujourd'hui, surtout dans la partie dudit Hermitage. »

C'était du reste ce que disait le recteur de S^t-Martin de Chantenay dans le certificat suivant :

« NOUS, Recteur de St Martin de Chantenay, attestons que les Pères Capucins de l'Hermitage sont situés dans notre paroisse, qui n'est ny de la ville ny des faubourgs de Nantes; que les Religieux y mènent une vie régulière et édifiante, et qu'ils sont très-utiles à notre paroisse, pour les services spirituels qu'ils y rendent.

« Chantenay, le 20 avril 1771.

« J. THOMAS DE LA PLESSE, Recteur de Chantenay. »

Et l'Evêque de Nantes écrivait :

« Pierre Mauclerc de la Muzanchère, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Nantes, conseiller du Roy en tous ses conseils, etc., CERTIFIONS à qui il appartiendra que le certificat ci-dessus, donné par M. Thomas de la Plesse, Recteur de la paroisse de Chantenay, en notre diocèse, est conforme à la plus exacte vérité, et que nous désirons que la maison que les Religieux Capucins occupent dans sa paroisse soit conservée, attendu les services qu'ils y ont constamment rendus depuis leur établissement, et qu'ils continuent d'y rendre.

« Donné à Nantes, 20 avril 1771.

« J. PIERRE, Evêque de Nantes.

« Par mandement de Monseigneur :

« GIRON, chanoine, secrétaire. »

Bien loin de se montrer hostiles aux Capucins de l'Hermitage, et de laisser percer la moindre jalousie contre le bien qu'ils faisaient, le Recteur de St-Martin de Chantenay et l'Evêque de Nantes leur rendaient justice. La *Commission des Réguliers* n'osa pas les supprimer; elle les laissa subsister, en attendant que la Révolution, développant logiquement les principes de cette trop fameuse Commission, supprimât toutes les communautés religieuses, et, un peu plus tard, tout le clergé séculier qui refuserait de se jeter dans le schisme. Le clergé régulier est comme le vêtement de l'Eglise. Quand une fois on a déchiré le vêtement, on ne tarde pas à s'attaquer au corps. Et le clergé séculier est le corps même de l'Eglise.

Fr. FLAVIEN, capucin.

(A suivre.)

CHARLES DE CARESTIEMBLE *

XIII

Près de trois ans s'étaient écoulés depuis la fuite de Charles de Carestiemble. Un pâle soleil d'hiver éclairait de ses rayons affaiblis la ville d'Angers. On était au mois de janvier 1871. Un vent froid sifflait tristement dans les arbres dépouillés de ses promenades. Ça et là, indice d'un rigoureux hiver, des monceaux de neige souillée encombraient la voie publique.

La grande et belle ville n'avait point son animation accoutumée. Un voile de deuil semblait étendu sur les façades de ses riches hôtels, de ses églises, de tous ses monuments. Les passants circulaient rapidement, comme des gens uniquement occupés de leurs affaires, et sur leurs fronts assombris on lisait leurs tristes appréhensions.

De temps à autre, le son aigu du clairon, le roulement du tambour se faisaient entendre, et l'on voyait défiler de jeunes soldats qui venaient faire l'exercice sur le Champ de Mars. Puis la voix grave du canon couvrait, par moments, tous les bruits de la ville. Ces sons isolés, à intervalles égaux, étaient lugubres : on eût dit le glas funèbre de la patrie renversée et vaincue.

Mais ce n'étaient pas seulement les malheurs publics qui mettaient le deuil sur tous les visages : la mort, non contente des victimes que la mitraille prussienne étendait sur nos champs dévastés, frappait encore des coups douloureux au milieu de chaque famille.

* Voir la livraison d'avril 1881, pp. 292-308.

La petite vérole, venue on ne sait d'où, atteignait, défigurait un grand nombre de personnes. On voyait passer de fréquents convois funèbres. Riches et pauvres, jeunes et vieux, s'en allaient tour à tour prendre place dans *l'étroite demeure*, comme l'a dit dans un langage expressif Ossian, le barde mélancolique de l'Écosse.

Par une froide matinée de ce cruel mois de janvier, un enterrement pompeux avait traversé les rues de la ville. Il était sorti d'un riche hôtel, maintenant fermé et solitaire.

Une longue file d'amis suivaient le char funèbre. Un homme âgé, en cheveux blancs, conduisait le deuil. Une douleur profonde se peignait sur son visage, son énergie le soutenait au milieu de la pénible cérémonie, et ce fut avec une contenance digne qu'il quitta la chapelle funéraire où l'on venait de déposer le cercueil.

Une voiture l'attendait à la sortie du cimetière ; il y monta en compagnie d'un ami, et se jeta sur les coussins avec un air de souffrance et de découragement qui faisait mal.

— Voilà enfin cette triste cérémonie terminée ! dit-il avec amertume. Qui m'eût dit que j'aurais la douleur de conduire au tombeau cette nièce si aimable et si bonne ? N'était-ce pas à elle plutôt à me fermer les yeux ?

— Sans doute, mon cher Varade, répondit son ami, si l'on raisonnait d'après l'âge ; mais vous savez que la mort fauche ses victimes sans s'enquérir du nombre de leurs années, de la force de leur tempérament, ni de la tendresse qu'elles inspirent !

— Hélas ! oui.

— La mort de M^{me} de Carestiembale a été presque foudroyante. Il y a huit jours, j'avais encore le plaisir de la voir chez elle.

— C'est vrai, mon ami, reprit M. de Varade ; la petite vérole l'a saisie à l'improviste, dans un état de santé qui paraissait florissant ; mais cette apparence était trompeuse. De profonds chagrins avaient depuis longtemps miné les principes de la vie de cette pauvre femme. La conduite inexplicable de son fils, son départ pour l'Algérie, lui avaient causé une douleur que rien n'a pu calmer. Depuis ce moment, la constante gaieté qui l'avait soutenue jusque-là dans

ses épreuves, a complètement disparu ; on peut bien dire qu'à partir de ce jour, elle s'est frappée à mort. Pauvre Delphine, que de fois je l'ai vue verser des larmes sur ce fils ingrat !

— Comme tout le monde, répartit M. Perraux, j'ai entendu parler de cet événement, qui fit beaucoup de bruit il y a trois ans. La rupture du mariage de M. de Carestiemble a donné lieu à bien des conjectures.

— Sans doute, répondit M. de Varade, il ne pouvait en être autrement ; mais personne n'a pu en pénétrer les motifs, restés un mystère, même pour sa mère et pour moi.

— Serait-il vrai ?

— Oui, mon ami ; Charles est parti sans se laisser attendrir par nos larmes et nos supplications. Il a emporté son secret avec lui. J'avoue que je ne puis oublier cette inconcevable dureté et que je ne lui ai pas encore pardonné !

— Je vous comprends, mon cher Varade ; cependant, je ne puis admettre que cette étrange conduite de M. de Carestiemble n'ait pas des motifs graves, et même très graves... Il faisait, n'avez-vous dit, partie de l'armée d'Afrique ?

— Oui, et rappelé en France par les tristes nécessités de la guerre actuelle, il suit la fortune aventureuse de l'armée de la Loire ; il est aide-de-camp du général Chanzy.

— Je le sais ; dans le dernier rapport du général son nom est cité avec éloges.

— Oh ! de ce côté il n'y a rien à dire. Charles est un brave, insouciant du danger et intrépide devant l'ennemi.

— C'est beaucoup, surtout dans les jours de deuil que nous traversons. Si chaque Français, chaque soldat faisait son devoir, on pourrait peut-être arrêter cette horde de Teutons qui, comme les sauterelles d'Égypte, se sont abattus innombrables et affamés sur notre malheureuse patrie !

M. de Varade poussa un soupir et ne répondit pas ; on était arrivé chez lui.

Comme il descendait de voiture, on lui remit une dépêche qu'un

expres venait d'apporter. Il en brisa le cachet d'une main fébrile, la lut rapidement, puis la tendit à son ami en disant :

— Un malheur n'arrive jamais seul, mon cher Perraux, ditez . . .

M. Perraux prit le papier que son ami lui présentait et lut la dépêche suivante :

« Blessé assez grièvement, j'arrive à Angers ce soir ; prévenir ma mère.

« CHARLES DE CARESTIEMBLE. »

— Le dernier espoir de la famille ! murmura M. de Varade avec accablement ; le pauvre enfant ! . . .

— Prenez courage, cher ami ; tout n'est pas désespéré. On guérit fréquemment des plus cruelles blessures. Charles est jeune, fort ; l'avenir peut lui réserver encore des jours heureux.

— Je ne sais, murmura M. de Varade ; je suis assailli de tristes pressentiments.

— La pénible cérémonie à laquelle vous venez d'assister vous livre sans défense aux idées noires, mon ami. Mais soyez homme, chassez ce découragement.

— Savez-vous à quelle heure arrivent les blessés aujourd'hui ? demanda M. de Varade. Je ne m'en n'étais pas préoccupé, ne pensant pas avoir dans ce lugubre train quelqu'un qui me touchât de si près.

— Le train est annoncé pour ce soir à six heures, répondit M. Perraux, et il n'est qu'une heure encore !

— Cinq heures de douloureuse attente, murmura M. de Varade ; puis il ajouta : Oh ! mon cher ami, combien la froideur que je ressentais il n'y a qu'un instant encore pour ce pauvre Charles s'est tout à coup évanouie ! Je ne songe maintenant qu'à ce qu'il doit souffrir, au danger qu'il court sans doute ; ne dit-il pas, *blessé assez grièvement* ? Autant vaut dire mortellement, mon ami !

— Vous exagérez, mon cher Varade ; s'il était aussi gravement atteint que vous le supposez, il n'eût pu lui-même écrire et signer sa dépêche.

— Qui vous prouve qu'elle ait été écrite et signée par lui ? Une

dépêche n'est pas une lettre, où l'on peut constater l'authenticité de l'écriture.

— C'est vrai, mais vous vous plaisez à vous créer des monstres ; la réalité est assez triste en elle-même pour ne pas se plaire à l'exagérer.

— Vous avez raison ; je ne puis empêcher l'amertume et l'angoisse d'envahir mon âme. Hélas ! en quel temps vivons-nous ? Et comme les heureux souvenirs du passé font ressentir davantage encore la tristesse présente ! Je me reporte en ce moment au temps, si éloigné déjà, où Charles était un bel enfant à tête brune, aux grands yeux noirs vifs et doux ! Sa mère et moi, nous formions de beaux projets d'avenir pour ce cher enfant, notre seule joie et notre seule espérance. Tout semblait lui sourire : nom, fortune, force et beauté, tout lui avait été accordé par la main libérale du Créateur. . . Mais à quoi ces avantages lui ont-ils servi ? Il n'a pas su en profiter. Un mystère resté inexplicable a empoisonné son existence, a flétri le bonheur de sa mère, et maintenant, mutilé par la mitraille prussienne, il agonise peut-être ! Ah ! continua le malheureux vieillard d'un ton déchirant, que ne puis-je m'étendre à sa place, dans le cercueil qui l'attend !

Les deux amis restèrent l'un près de l'autre ; M. Perraux, ne voulant pas quitter son ami dans ce triste jour, tenait à l'accompagner à la gare, pour recevoir cet héroïque enfant prodigue, qui ne devait plus, hélas ! retrouver sa mère pour le presser sur son cœur.

M. de Varade fit préparer une chambre chez lui pour le blessé ; il ne voulait pas que Charles rentrât, mourant peut-être, dans la maison que le corps de sa mère venait d'abandonner.

XIV

Dans l'après-midi de ce jour, sur le Mail, passait au bras de son mari une jeune et jolie femme. Malgré le deuil qui assombrissait tous les visages, le sien rayonnait d'une joie intime qu'elle ne cherchait pas à dissimuler. Parfois sans doute un léger nuage voilait la vivacité

de son regard, lorsqu'elle croisait un soldat blessé se traînant péniblement et dont la pâleur décelait de longues souffrances ; mais cé léger nuage se dissipait bien vite, et son œil reprenait toute sa limpidité en se dirigeant vers un charmant enfant de quelques mois qui la suivait, porté sur les bras de sa nourrice.

— Regarde donc, Francis, disait-elle en s'adressant à son mari : vois comme le petit Louis contemple émerveillé tout ce qui l'entoure.

— C'est naturel, reprenait le jeune homme en souriant : le soleil brille et donne de sa joie à tout le monde ; puis, le pauvre petit est resté si longtemps enfermé, à cause du mauvais temps, que le plaisir de respirer un air pur rayonne dans tout son être. C'est un prisonnier qui se sent en liberté.

— Pauvre trésor ! reprit la jeune mère, en déposant avec tendresse un baiser sur les joues roses de son enfant. Est-il mignon ! est-il gentil ! Jamais vraiment on n'a vu plus joli bélé !

— Allons, ma chère Valentine, calme-toi, lui répondit son mari en riant ; en vérité, il faudra bientôt tous les matins te répéter la fable de l'Aigle et du Hibou . . .

— Quoi, Monsieur, voulez-vous dire que mon petit Louis a quelque ressemblance avec un hibou ?

— Pas le moins du monde ; mais sa mère a certainement quelque rapport avec le travers que le bon La Fontaine fronde dans cette fable.

La jeune femme allait répliquer ; mais un bruit de tambour se fit entendre, et une colonne de mobiles déboucha sur la place pour faire l'exercice. Le joli enfant ouvrit ses grands yeux avec admiration, un sourire se dessina sur ses lèvres, et il agita à plusieurs reprises ses petits bras sous la pèlerine de son manteau en poussant des cris de joie. La jeune mère le contemplait, pâmée d'admiration.

— Regarde donc, Francis ! Pour cette fois, tu ne pourras t'empêcher de reconnaître la précoce intelligence de ton fils. Vois un peu cet air martial qu'il a pris depuis l'apparition des mobiles !

— Que parles-tu d'air martial, ma chère amie ? Je lui trouve, moi, un air héroïque. Dessinons lui une paire de moustaches, envoyons-le en face des Prussiens, sa mine terrible mettra en déroute Bismark, Guillaume et de Moltke !

— C'est bien, Monsieur, vous ne faites que vous moquer de moi. Mais voici du renfort qui m'arrive ! Approchez vite, ma mère, et venez m'aider à défendre mon petit Louis contre les attaques, les railleries d'un père dénaturé.

M^{me} de Bégard s'avança et, tout en embrassant son petit-fils, donna une affectueuse poignée de main au père dénaturé.

— Allons, dit joyeusement Valentine, voilà mes renforts qui passent à l'ennemi ; c'est désespérant. Et toi, Louise, vas-tu aussi m'aider à donner ?

Ces dernières paroles s'adressaient à une jeune fille blonde, aux regards mélancoliques, qui se tenait silencieuse derrière sa mère. Elle sourit pour toute réponse et caressa de la main le joli enfant qui, à sa vue, avait tendu ses petits bras vers elle.

— Vois, mon ami, comme Louis sait manifester ses sympathies ; à la vue de Louise, il s'agite toujours en sautant. Il semble déjà connaître sa bonne marraine.

— Il a raison, répondit le jeune homme redevenu sérieux : Louis ne saurait mieux placer ses préférences.

Et M. Desgranges s'inclina devant sa belle-sœur, comme tout homme bien né doit le faire devant la souffrance ou le malheur noblement supporté.

Louise de Bégard, que nous retrouvons deux ans et demi après la tempête qui avait bouleversé sa vie, n'était pas aussi changée qu'on eût pu s'y attendre. Elle était tombée malade à la suite des émotions violentes qu'elle avait éprouvées, mais la tendresse dont sa mère et sa sœur l'avaient entourée, la force et la résignation qu'elle puisait dans ses convictions religieuses, avaient amorti le choc, dont l'ébranlement eût pu être mortel. Et puis, si le temps, dans sa course que rien n'arrête, emporte avec lui nos espérances et nos joies, il emporte aussi parfois nos soucis et nos douleurs. Il

laisse même tomber sur ces dernières un baume consolateur qui cicatrise, ou du moins adoucit les plaies cuisantes des cœurs blessés. Dans la jeunesse surtout, une mélancolie douce remplace bientôt les violentes agitations des premiers jours de souffrance. L'âme brisée se rattache dans son naufrage aux plus faibles débris que la tempête lui a laissés; de précieuses épaves surnagent : la prière et l'amour.

Bien des jours de larmes avaient suivi les moments de bonheur si fugitifs goûtés par Louise de Bégard. Son désespoir avait d'abord été profond, immense comme un océan sans rivages. La pensée de la trahison et du mépris de celui à qui elle avait donné son cœur, la plongeait dans une amertume que rien ne pouvait adoucir. Mais après le retour de M. de Rosieux, quand la vérité lui fut enfin dévoilée, elle comprit, elle admira la noble conduite de celui qu'elle avait aimé. Ses larmes coulèrent encore sur son bonheur perdu, mais l'amertume avait disparu, et la prière qui s'éleva de son cœur vers le ciel embrassait d'un même élan son infortuné grand-père et son malheureux frère.

Le mariage de Valentiné avec M. Desgranges, garçon charmant et intelligent, qui occupait une position importante à la Banque d'Angers, était venu apporter une diversion heureuse au chagrin de Louise. Puis la naissance du gentil neveu dont elle était la marraine, avait aussi contribué à la rattacher à la vie.

De temps en temps, M^{me} de Bégard et Louise venaient à Angers, chez les jeunes époux. Dans ce moment, elles y avaient même prolongé leur séjour, car les malheurs publics portaient les membres d'une même famille à se rapprocher les uns des autres. Puis, il y avait là tant d'occasions d'exercer la charité, que les cœurs généreux se fussent reproché de fuir à l'heure où l'on pouvait se rendre utile.

Chaque jour, le chemin de fer déposait à Angers les victimes des combats livrés aux Prussiens, et malheureusement elles étaient nombreuses!

Lorsqu'un convoi de blessés était attendu, on voyait défilier le long du boulevard du Haras, à l'extrémité duquel est située la gare, une foule pressée et recueillie : des femmes charitables et courageuses, des médecins dévoués, qui allaient prodiguer leurs soins aux blessés affaiblis par les fatigues du voyage ; des séminaristes enrôlés dans les ambulances comme infirmiers ; des prêtres aussi, allant porter aux mourants les consolations de la religion et le pardon suprême.

Toutes les classes de la société étaient représentées dans cette milice volontaire de la charité chrétienne ; car tous les cœurs souffraient des mêmes tristesses, des mêmes appréhensions, des mêmes douleurs.

Comme nous l'avons déjà dit, le jour dont nous parlons, le train des blessés devait arriver à six heures du soir ; la nuit était complètement fermée et très noire, le temps beau, mais froid. La lune dans son décours laissait la grande ville sans lumière ; c'était donc à la lueur des becs de gaz que la foule émue et silencieuse se dirigeait vers la gare. Quelques femmes, dissimulant mal leurs angoisses, laissaient couler leurs larmes à la pensée que peut-être le fils chéri, l'époux bien-aimé, qui s'était arraché de leurs bras aux cris de détresse de la patrie, allait faire partie du convoi lugubre où la mort chaque jour prélevait tant de victimes.

M^{me} de Bégard et Louise n'étaient pas restées étrangères au mouvement de généreuse pitié qui portait chacun à secourir les malheureux défenseurs de notre sol. Louise surtout, comme toutes les âmes d'élite, avait le cœur plein de la plus douce vertu de la femme : la charité. Ses chagrins n'avaient pas diminué en elle cet oubli de soi qui, faisant abstraction de ses propres douleurs, s'emploie à soulager celles de ses semblables. A chaque nouveau convoi de blessés, Louise, accompagnée de sa mère, se rendait à la gare, et prenait part, avec les autres dames enrôlées dans les ambulances, aux soins affectueux dont on entourait nos soldats blessés, parfois mourants. Bouillon, vin, rafraîchissements, leur

étaient distribués; des caisses abondamment pourvues de charpie et de linge, sans cesse vidées et toujours remplies, étaient à la disposition des chirurgiens qui, dans la salle d'attente transformée en ambulance, procédaient au pansement des blessés avant de les diriger sur la ville dans les maisons où ils étaient attendus.

Il était six heures dix minutes, lorsque le train fut annoncé à la foule qui remplissait la gare. Au bruit étourdissant de la marche des wagons accompagné du sifflet aigu de la locomotive, un recueillement religieux se peignit sur tous les visages; tous les cœurs, unis par les liens du patriotisme et de la charité chrétienne, battirent à l'unisson. Le train s'arrêta. Les portes, donnant accès sur la voie, furent ouvertes à deux battants; chacun se rendit à son poste, et le lugubre défilé commença.

On vit d'abord s'avancer les blessés que la mitraille prussienne avait relativement épargnés. Les uns avaient la tête entourée d'un linge sanglant, d'autres portaient le bras en écharpe, mais tous, fermes encore malgré leurs souffrances, s'avançaient sans appui vers les mains affectueuses qui se tendaient devant eux. Leur teint pâle disait seul leurs secrètes angoisses. Un potage, un verre de vin, leur étaient offerts avec empressement, et amenaient dans leurs regards languissants un éclair de gaieté, et sur leurs lèvres un sourire de reconnaissance.

Venaient ensuite les pauvres éclopés, marchant avec peine, appuyés sur des béquilles, ou sur les bras charitables qui s'offraient à eux de tous les côtés. Ils étaient dirigés vers les salles d'ambulances où les chirurgiens et leurs aides renouvelaient les appareils posés sur leurs blessures. En attendant leur tour de pansement, des dames s'empressaient autour d'eux et leur offraient les aliments dont ils avaient besoin.

Mais le lugubre défilé n'était pas encore fini. Il restait les malheureux que la gravité de leurs blessures privait de la possibilité de marcher et de se mouvoir. Des brancards avaient été apportés pour eux jusque sur la voie par les infirmiers. Ils étaient descendus des wagons avec des précautions infinies, et déposés avec un tendre

soin sur des matelas que bien souvent leur sang tachait aussitôt.

On ne pouvait voir, sans que les larmes montassent aux yeux, non seulement ces tristes victimes de la guerre, mais aussi les parents et les amis qui venaient, à cette descente de croix, recevoir dans leurs bras les êtres aimés, sur lesquels la mort étendait déjà ses ailes. Bien des plaintes douloureuses, bien des sanglots étouffés se faisaient entendre : c'était une mère qui cherchait son fils, c'était une femme qui retrouvait son mari !

Parmi les parents inquiets et désolés qui, ce soir-là, erraient d'un blessé à l'autre pour reconnaître celui qu'ils attendaient, on pouvait remarquer un vieillard à cheveux blancs, dont la profonde douleur se lisait sur ses traits contractés. Il était accompagné d'un ami sur lequel il s'appuyait ; un médecin les suivait. Ils allaient de wagon en wagon et jetaient à chaque portière le nom de celui qu'ils cherchaient.

— Vous demandez le capitaine Carestiemble, messieurs ? leur dit un jeune soldat qui portait le bras en écharpe ; il est ici.

Et du geste il désignait un wagon devant lequel s'étaient réunis plusieurs infirmiers. Puis il ajouta :

— En voilà un brave ! Il a reçu une balle, en portant aux grands-gardes les ordres du général. Jamais il n'a eu l'air de songer qu'il pût y avoir de danger pour lui ! Oh ! oui, c'est un brave ! . . .

Et le jeune soldat se dirigea vers la gare, en hochant tristement la tête.

En ce moment le jeune capitaine, couché sur un matelas, était descendu de wagon et déposé sur un brancard.

M. de Varade s'avança avec empressement et serra silencieusement la main de son neveu, qui lui adressa un faible sourire en réponse à son affectueuse étreinte. Le médecin qui accompagnait M. de Varade se pencha sur le blessé.

— Où avez-vous été atteint, capitaine ?

— Une balle m'a fracassé la cuisse, docteur, répondit Charles d'une voix faible.

— On ne vous a pas fait l'amputation ?

— Non, peut-être espère-t-on me conserver la jambe.

— Souffrez-vous beaucoup ?

Le docteur ne reçut pas de réponse ; M. de Carestiemble s'était évanoui. La secousse du wagon avait occasionné une hémorragie, et une traînée de sang marquait le passage du brancard sur lequel le jeune officier était étendu.

— Voilà le deuxième convoi funèbre que j'accompagne aujourd'hui, mon cher Perraux, murmura M. de Varade, en marchant à côté du brancard.

— Peut-être pas, répondit M. Perraux ; le voyage a fatigué notre cher blessé, c'est naturel. Du courage, mon ami, espérez encore !

Pour toute réponse, M. de Varade poussa un profond soupir.

Le blessé entra alors dans la salle d'attente, transformée en ambulance provisoire. Une vive lumière éclairait ce théâtre de souffrance et d'héroïque courage, car nos soldats supportaient, presque tous, sans exhaler une plainte, le pansement douloureux qui était indispensable.

Le chirurgien examina avec soin la blessure du jeune capitaine. Le sang en sortait à flots. Il essaya de ressaisir l'artère, qui, largement ouverte par les fragments d'os restés dans la plaie, laissait échapper la vie par cette déchirure mortelle. Il se releva bientôt, et secouant tristement la tête, il déclara à M. de Varade que, selon lui, tout espoir de conserver la vie du blessé était perdu.

— Essayez toujours, docteur, murmura M. de Varade, les larmes aux yeux.

— C'est mon devoir, répondit simplement le médecin.

Et ayant demandé l'assistance d'un de ses confrères, une pince habilement dirigée put saisir l'artère et arrêter pour un moment l'hémorragie, pendant qu'on essayait tous les moyens pour retirer le malade de l'état d'insensibilité où il était plongé.

— Je n'ai aucune espérance, monsieur, reprit le docteur ; je ne puis que prolonger de quelques instants la vie de M. de Carestiemble ; le reste n'est pas en mon pouvoir.

Les soins intelligents, prodigués au brave officier, ranimèrent enfin l'étincelle de vie près de s'éteindre. Il ouvrit les yeux et regarda autour de lui. En apercevant M. de Varade, il lui tendit la main et dit d'une voix éteinte :

— Je suis heureux de vous revoir, mon oncle ; et ma mère ?

— Ta mère est malade, mon enfant, répondit M. de Varade avec embarras. Elle est atteinte de la petite vérole et n'a pu se transporter ici.

— Elle n'est pas en danger au moins ?

— Je ne crois pas, mon ami ; elle est même un peu mieux maintenant.

Charles inclina la tête.

En ce moment un autônier, prévenu par M. Perraux, s'approcha. Il se pencha sur le jeune homme et lui parla quelques instants à voix basse.

— C'est donc la mort qui vient ? dit Charles, en regardant le prêtre agenouillé près de sa couche.

Le prêtre saisit un petit crucifix placé sur sa poitrine et le présentant au jeune officier, lui dit d'une voix émue :

— Notre-Seigneur Jésus-Christ est mort pour vous, mon fils, ne voulez-vous pas aussi mourir pour lui ? . . .

— Que sa volonté soit faite ! murmura Charles.

Il s'échangea alors entre le ministre de Dieu et le mourant quelques-unes de ces phrases qui ferment l'abîme et ouvrent le séjour des élus au pécheur qui accepte, aime et se repent !

— Depuis quelques années, dit ensuite le jeune homme, j'ai tâché de vivre pour Dieu, afin d'expier le passé . . . J'espère donc qu'il me pardonnera mes erreurs et mes fautes . . . Mais ma mère . . . ma pauvre mère . . . Quelle douleur va être la sienne ! . . .

— Ne craignez pas sa douleur, mon fils, répondit l'autônier. Votre mère est maintenant au lieu où les chagrins de la terre ne peuvent l'atteindre ; elle vous attend dans le sein de Dieu.

— Dites-vous vrai, mon père ? Alors je ne regrette plus rien

sur la terre... La vie était pour moi un supplice, la mort me semble la délivrance!

Un nouvel évanouissement survint en ce moment, et le chirurgien se rapprocha du blessé.

— Ne pourriez-vous encore le rappeler quelques instants à la vie, docteur ? dit M. de Varade, d'un ton suppliant.

— Mademoiselle, dit alors le médecin à une jeune fille qui passait rapidement en portant une tasse de bouillon, votre flacon de sels pour ce jeune homme, s'il vous plaît.

La jeune fille accourut, et remettant à une autre dame le potage qu'elle portait, elle chercha avec empressement dans sa poche le flacon que lui demandait le médecin.

— Le voilà, monsieur, dit-elle en le lui présentant.

Mais à peine eut-elle jeté les yeux sur le visage du mourant, qu'un cri de surprise et de douleur s'échappa de ses lèvres :

— M. de Carestiemble ! s'écria-t-elle.

Et pâle, tremblante, Louise de Bégard tomba à genoux près de lit de mort de celui qu'elle avait tant aimé.

A ce cri tout le monde s'était retourné, et une autre exclamation y répondit. M^{me} de Bégard accourait, elle aussi, vers celui qu'elle eût dû haïr et fuir peut-être, mais que l'héroïsme chrétien et aussi son propre cœur lui ordonnaient de consoler et de soulager.

La jeune fille regardait, dans une douloureuse surprise, les traits effacés de celui dont elle avait été la fiancée, et sur lesquels la mort mettait déjà sa lugubre empreinte. Deux larmes descendaient le long de ses joues et tombaient sur ses mains jointes, pendant qu'une fervente élévation de son âme appelait Dieu à son secours.

M^{me} de Bégard, aussi émue que sa fille, se tenait comme elle agenouillée près de la couche funèbre.

Les yeux de Charles s'ouvriraient bientôt, et à la vue des visages si connus et toujours si aimés qui se penchaient vers lui, il eût un éclair de joie dans le regard. Il tendit ses mains vers les deux

nobles femmes, qui les prirent avec émotion et les pressèrent silencieusement dans les leurs.

— Louise ! Est-ce vous ? murmura le mourant d'une voix faible. Vous ne m'avez donc pas oublié ?...

— Oh ! non... répondit la jeune fille en laissant couler ses larmes.

— Et vous, madame, ajouta M. de Carestiemble en s'adressant à M^{me} de Bégard, vous pouvez me voir sans horreur !... Vous m'avez donc pardonné ?...

M^{me} de Bégard, suffoquée par son émotion, ne put répondre ; mais elle se leva, et se penchant sur le jeune homme, elle déposa un baiser de mère sur son front, que la sueur de la mort baignait déjà. C'était un baiser tout rempli de tendresse et de pardon. Charles le comprit et murmura :

— Soyez bénie, madame ! Oh ! que ne puis-je dire : ma mère !

M. de Carestiemble dirigea ensuite son regard vers Louise, toujours agenouillée, et lui dit d'une voix si faible que le bruit en vint à peine aux oreilles de la jeune fille :

-- Ne m'oubliez pas !...

— Je vous le promets, répondit-elle avec énergie ; je me considère toujours comme votre fiancée et bientôt, je l'espère, je vous rejoindrai là-haut !

Le jeune homme sourit, mais ne répondit plus. Les préludes de la mort avaient commencé pour lui. Il était dans cet état que l'on appelle du nom lugubre d'agonie... Ce n'est plus la vie, et ce n'est pas la mort. Les yeux sont fermés aux choses d'ici-bas, mais ils ne voient pas encore les splendeurs éternelles. Les oreilles sont insensibles aux bruits de la terre, mais ne perçoivent pas encore les sons harmonieux des concerts célestes... L'âme est, pour ainsi dire, suspendue entre les deux mondes : le monde qu'elle va quitter pour jamais, et le monde nouveau, mystérieux, inconnu, où elle va habiter pour toujours !

Et cependant, quoique déjà entraîné vers le tribunal suprême où vont se fixer ses destinées pour l'éternité, tout n'est pas encore

fini pour le mourant ; le sceau, qui ferme d'une manière irrévocable le livre de la vie, n'est pas encore apposé, et jusque dans ce passage ténébreux, à la porte même de l'éternité, le pardon céleste peut encore atteindre et purifier le pécheur repentant. Aussi l'Eglise catholique, cette mère indulgente et bonne, veut que l'on adresse encore à Dieu, pour celui qui va mourir, des prières suprêmes. . . Ces accents, si sublimes dans leur grandeur et leur simplicité, s'appellent les prières des agonisants.

Charles était donc arrivé à cet instant solennel *pour lequel nous sommes nés*, a dit M^{me} Swetchine. Il était étendu désormais immobile. Sa respiration entrecoupée disait seule que la vie ne l'avait pas encore complètement abandonné. Ses beaux traits, qui semblaient sculptés dans le marbre, en avaient déjà la froideur. Ses yeux étaient fermés, et ses mains, qui avaient la teinte de la cire, reposaient inertes sur le tapis qui le couvrait.

Louise de Bégard, avec cette énergie qu'un grand nombre de femmes savent trouver en elles dans les instants les plus douloureux de leur vie, avait voulu remplir elle-même le devoir suprême d'appeler sur le dernier soupir de son fiancé la bénédiction du ciel.

Elle était agenouillée, presque aussi pâle que Charles de Carestiemble, les yeux rouges, la voix altérée par l'émotion ; mais ses accents empruntaient encore quelque chose de plus touchant à ces signes non équivoques de douleur.

M. de Varade appuyait le front sur une des mains de son neveu. Il connaissait maintenant le secret fatal qui avait brisé la vie de celui-ci ! Il laissait couler ses larmes, tandis que la voix tremblante de Louise murmurait :

— « Partez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu, le Père tout-puissant, qui vous a créée, au nom de Jésus-Christ qui a souffert pour vous, au nom de l'Esprit-Saint qui est descendu sur vous ! . . .

« O Dieu, plein de miséricorde, continuait Louise, renouvelez dans l'âme de votre serviteur ce qui a pu être corrompu

et défiguré par la fragilité humaine ou la malice de l'esprit tentateur...

« Oubliez, Seigneur, les erreurs et les péchés de sa jeunesse, et, dans votre miséricorde infinie, souvenez-vous de lui au sein de votre gloire !... »

Ce fut au doux murmure de cette voix chérie, qui appelait sur son lit de mort le dernier pardon d'en haut, que l'âme de Charles de Carestiemble, purifiée par la souffrance et le repentir, quitta ce lieu d'épreuves et s'envola dans le sein de Dieu.

Par son testament, M. de Carestiemble légua à Louise de Bégard la plus grande partie de sa fortune, témoignage, disait-il, d'une tendresse respectueuse que les vicissitudes de la vie n'avaient pu amoindrir.

— Tu vas refuser ce legs sans doute, Louise ? lui dit son oncle de Rosieux, en lui donnant connaissance du testament qui avait été déposé au tribunal civil de Fougères.

— Non, mon oncle, répondit Louise avec émotion ; j'accepte, au contraire, de legs de M. de Carestiemble. Pour faire bénir sa mémoire, sa fortune, passant par mes mains, n'aura d'autre emploi que le soulagement des pauvres et des affligés !...

Et Louise a vaillamment rempli la tâche qu'elle s'était imposée. La vieille demeure des Carestiemble, dépouillée de son luxe éphémère, a repris l'aspect austère qui convient à sa destination actuelle ; un hospice pour les vieillards abandonnés y a été fondé par ses soins, et elle veille elle-même au bien-être des malades qui l'entourent.

Une simple robe noire est sa parure, et lorsqu'on lui parle du peu de soins qu'elle accorde à sa toilette, elle répond avec un triste sourire que celui auquel seul elle eût désiré plaire est parti pour ne plus revenir !

Le corps de Charles de Carestiemble repose, selon son désir, dans le cimetière de Saint-Aubin du Cormier. Une colonne tronquée, emblème de la mort prématurée, s'élève sur sa tombe. Une inscription d'un style concis et sévère relate sa fin glorieuse.

Un écusson aux armes de sa famille est sculpté dans le marbre ; seulement, à la place de la devise orgueilleuse et mensongère des Carestiemble : *Nul n'a forfait !* Louise a fait graver ces mots plus vrais et plus chrétiens : *Espérance et pardon !*

M^{me} A. FABRY.

L'AME D'UNE MÈRE

- Trois petits orphelins qui souvent revenaient
Visiter tristement la tombe de leur mère,
Entendirent, un jour, sous l'if du cimetière,
Parler la douce voix de celle qu'ils pleuraient :

« Pourquoi, fils de ma tendresse,
A la pierre que voilà,
Vous ramène-t-on sans cesse ?
Votre mère n'est point là.

Il est vrai que dans la terre,
L'an dernier, on mit mon corps,
Et que bientôt il doit faire
Pousser le gazon des morts.

Qu'importe ! ma chair impure
Subit la commune loi ;
Laissez aux vers leur pâture ;
Ce cadavre n'est pas moi.

- Moi, je vis incorruptible,
Heureuse, belle à jamais,
Et viens, gardienne invisible,
Protéger ceux que j'aimais.

Mon bonheur est ineffable.
Insatiable en mes vœux,
Et du mal seul incapable,
Je puis tout ce que je veux.

A vous le dire j'hésite...
J'ai, j'ai dans mon sort divin,
L'immensité pour limite,
Et l'éternité pour fin !

Oh ! si vous pouviez comprendre
Ce que réserve aux élus
Le Dieu tout-puissant et tendre,
Vous ne l'offenseriez plus.

Des faveurs, à moi données
Par la bonté du Seigneur,
Veiller sur vos destinées,
Est la plus chère faveur.

Lorsque le dimanche, au temple,
Vous priez à deux genoux,
Mon œil ému vous contemple,
Et mon cœur prie avec vous.

Quant vous voguez, téméraires,
A travers le large étang,
Je suis auprès des trois frères,
Sur cet abîme flottant.

Lorsque votre ardeur pourchasse
Les papillons dans les champs,
Je ris de la folle chasse,
Mais je vous trouve méchants.

Enfants, mon regard vous guette
 Quand vous fouillez les buissons,
 Pour ravir à la fauvette
 Ses œufs ou ses nourrissons.

Ma main, aux nids favorable,
 Souvent, les cache à vos yeux,
 Car c'est un plaisir coupable
 D'attrister l'oiseau joyeux.

Lorsqu'à vos paupières closes
 La nuit verse le repos,
 Pour voir mes beaux dormeurs roses,
 J'écarte leurs blancs rideaux.

Je murmure à votre oreille
 Ces chants du ciel qu'ici-bas,
 On entend si l'on sommeille,
 Qu'éveillé l'on n'entend pas.

Chers petits, sans prévoir l'heure
 Qui vous verra dispersés,
 Aimez l'antique demeure
 Où tous je vous ai bercés.

Allez à notre chapelle,
 Chaque soir, joindre vos mains,
 Devant la Reine immortelle
 Des anges et des humains.

Conservez la tour creolante
 Où, sous le créneau fleuri,
 L'hirondelle gazouillante,
 Au printemps, trouve un abri.

N'abattez point les grands hêtres
Dont les rameaux triomphants
Ombregeront vos ancêtres,
Ombrageront vos enfants.

Laissez mourir de vieillesse
Et charmez d'un doux accueil
Le bon chien qui, par tendresse,
Accompagna mon cercueil.

Que le cheval invalide,
Par votre père monté,
N'ait jamais râtelier vide,
Jamais ne soit maltraité.

A tous les maux secourables,
Du pauvre écoutez la voix :
Ce qu'on donne aux misérables,
Dieu nous le rend mille fois.

Sachez, en suivant la trace
Du devoir et de l'honneur,
Être forts dans la disgrâce,
Modestes dans le bonheur.

Oh ! surtout que rien n'altère
Chez vous la foi des aïeux,
Et les bras de votre mère
Vous recevront dans les cieux ! »

RAYMOND DU DORÉ.

LE CLOCHER DE STRASBOURG

A M. ALBERT BOURGAULT-DUCOUDRAY.

Noble Strasbourg, sur ton clocher sublime,
Bijou de pierre élançé vers le ciel,
J'étais monté, rêvant d'art éternel :
Autour de moi, je regardais l'abîme ;
Mais, étendant sa main vers les flots bleus
Du Rhin qui court dans la vallée immense,
Le vieux gardien me parlait de la France,
Et je voyais des larmes dans ses yeux.

Sur les grands toits aux lucarnes nombreuses,
Hôtes du Nord respectés et bénis,
Je vous suivais, cigognes voyageuses,
Traversant l'air ou debout dans vos nids ;
Mais, m'indiquant les lignes de défense
Des monts lointains sous le ciel lumineux,
Le vieux gardien me parlait de la France,
Et je voyais des larmes dans ses yeux.

Près d'un balustre en dentelle de pierre,
Un violier se balançait aux vents.
J'en admirais la fraîcheur printanière,
Je respirais ses parfums enivrants ;
Mais, me montrant des saints pleins d'élégance,
Qu'avaient brisés des boulets odieux,
Le vieux gardien me parlait de la France,
Et je voyais des larmes dans ses yeux.

Midi sonna ; puis les cloches bruyantes,
En ébranlant les échos de la tour,
Dirent au ciel le chant de chaque jour,
Joyusement, toujours indifférentes ;
Mais le gardien s'écria, soucieux :
« Quand sonnera l'heure de délivrance ? »
Et tous les deux, en pensant à la France,
Nous nous sentions des larmes dans les yeux.

JOSEPH ROUSSE.

LE PRINCE LOUIS, IV^e CARDINAL DE ROHAN

(1734-1808)

IX. — Le procès du Collier

(1785-1786)

Le procès du collier a été trop souvent et trop complètement raconté pour que nous ayons la prétention d'en faire un récit. Mais ce qu'on connaît beaucoup moins que le procès en lui-même c'est le trouble qu'il suscita dans l'opinion publique, pendant près d'une année. Il est intéressant d'en rechercher le reflet dans les mémoires du temps, dans les correspondances privées et dans les innombrables documents officiels ou pamphlets qui parurent à cette époque. Jeux de mots, chansons et libelles, ne furent pas épargnés. Nous en donnerons ici la bibliographie sans ajouter d'autre commentaire que celui des contemporains. Ce sera une sorte de mémorial, tenu presque jour par jour par le public de toutes les classes. Nous n'avons trouvé que ce moyen de présenter du nouveau en pareille matière ; et, ce côté de la question ayant été très peu abordé par les historiens d'un procès si célèbre et si important dans les préludes de la révolution, le tableau que nous allons présenter sera comme le complément de tous les récits de nos prédécesseurs. « Malgré le jugement qui indiquait les innocents et les coupables, a écrit un contemporain, cette sale procé-

* Voir la livraison d'avril 1881, pp. 278-291.

dure a laissé la mémoire de la reine couverte de nuages dans l'esprit de beaucoup de monde, en France et en Europe. Rien n'a pu annéantir le soupçon que la reine fut d'intelligence avec la dame de Lamothe, pour se procurer le collier. Le cardinal de Rohan n'a cessé de dire qu'aucun des accusés n'avait dit vrai dans cette procédure. Il ajoutait que lui seul avait dit la vérité sans la dire toute. La reine put se convaincre, dans le courant du procès, qu'elle avait déjà perdu l'estime de la nation ¹. On témoignait de toutes parts le désir de trouver le cardinal innocent, et les individus attachés à la reine parlaient de la convenance de l'envoyer à l'échafaud. La reine porta le zèle dans sa propre cause au point de venir à Paris pour en conférer avec des magistrats du parlement, obtint quelques voix pour entacher le cardinal par un *hors de cour*. La majorité du parlement le déclara innocent. Dix mille personnes de tous états, qui attendaient dans les avenues et les salles du palais le résultat du jugement, accablèrent les magistrats de toutes sortes d'applaudissements, moins pour paraître agréables au prélat, qui n'avait rien de populaire, que pour affecter la reine indirectement ². »

L'auteur de la notice sur la vie de Madame Campan, placée en tête de ses mémoires, est aussi explicite sur ce sujet que l'ex-abbé Soulavie. « Quand tout se réunissait, dit-il, pour accuser un prêtre libertin et crédule, un grand seigneur ruiné avec 800,000 livres de rente, un prince de l'Eglise, dupe à la fois d'un escroc, d'une femme galante et d'un charlatan, ce fut la souveraine qu'offensait sa crédulité et peut-être son coupable espoir, ce fut Marie-Antoinette qu'on osa soupçonner. La cour, le clergé, les parlemens se ligèrent pour humilier le trône et la princesse qui s'y trouvait assise. Au lieu de la plaindre, on la blâmait : on ne lui pardonnait pas même de laisser éclater la douleur et l'indignation d'une femme, d'une épouse et d'une reine outragée ³. . . »

Dans un pays où l'honneur et le ridicule règnent ou plutôt rè-

¹ C'est un ennemi qui parle, et qui prend les frondeurs pour la nation.

² Soulavie. *Mémoires sur Louis XVI*, VI, 73.

³ Mémoires de M^{me} Campan, I, XXV.

gnaient alors tyranniquement sur la société, a écrit de son côté le comte d'Allonville, l'opinion condamne irrévocablement tout ce qui parait souillé aux regards de l'un ou atteint par l'autre : tel fut le sort de Marie-Antoinette, lors d'un procès qui la faisait figurer avec des escrocs, et dans une scène de mystification. « Certes, ajoute-t-il, si les vraisemblances étaient seules consultées, il ne serait pas nécessaire aujourd'hui de disculper la reine de France de l'intrigue à l'aide de laquelle on supposa qu'elle voulut se procurer un collier, dont alors elle n'aurait pu faire usage, et qu'indépendamment de ces vils moyens, elle eût fort bien pu obtenir. Mais le public, qui eût naturellement trouvé les causes de ce procès dans la légèreté, les mœurs et la crédulité du cardinal de Rohan, précédemment dupe de deux femmes, Cabenet et Goupil, cherche toujours du mystère dans ce qui a trait aux gens du monde : et l'étranger, soit par ignorance, soit par jalousie contre la France, adopta les inculpations les plus outrageantes pour la fille de Marie-Thérèse. Quant à moi, cet événement, si fécond en résultats, me rappelle à la fois la turpitude d'une vieille intrigante, les torts de la magistrature, les menées de quelques hommes que les circonstances ont depuis rapprochés du trône, l'imprévoyance de la cour et surtout l'inconcevable prévention de la multitude contre une princesse douée des qualités les plus précieuses et les moins appréciées ¹. »

Les torts de la magistrature ! vient de dire le comte d'Allonville. Le mot de *torts* est même adouci, si l'on s'en rapporte au trait suivant : « Je ne saurais oublier, écrit-il encore, que revenu à Paris, au moment où l'affaire du cardinal eut été remise entre les mains du parlement, M. Freteau, chez lequel je me trouvais le soir du jour où le rapport en avait été fait aux chambres, et je crois, par ce magistrat même, nous dit d'un air de jubilation révoltante : — Grande et heureuse affaire ! un cardinal escroc, et qui, pour se disculper... (*nous n'osons pas achever la phrase*). Que de fange sur la crosse et sur le sceptre ! Quel triomphe pour les idées de liberté ! Quelle impor-

¹ *Mémoires secrets*, par le comte d'Allonville, I, 188.

tance pour le parlement ! — Mon père, avec lequel j'étais, me regarda en frissonnant d'indignation : pour moi, je souris de pitié, quand j'eusse dû partager ses sentimens, car je ne me figurais pas encore à quel excès d'horreur cela conduirait¹. »

Ces détails sur la situation des esprits étaient absolument nécessaires au début du journal du procès, pour qu'on pût se rendre un compte exact de sa vraie physionomie. On va maintenant juger pièces en mains.

— 22 Août 1785. — On n'a pas manqué de faire un calembour sur l'aventure de M. le cardinal de Rohan. Comme c'est un collier qui en est le principal ressort, on dit que c'est le dernier coup de collier que donnera la maison de Rohan ; que le cardinal n'est pas franc du collier... (*Mém. sec. de Bachaumont. 29, 217*)².

— 24 Août 1785. — On ne cesse de converser sur l'aventure du Cardinal et principalement sur le motif de sa détention. On ne peut concevoir qu'il se soit permis une escroquerie aussi bête et voici comme on l'explique. Le comte de Cagliostro, dont il est question depuis plusieurs années et qui d'abord s'étoit établi à Strasbourg, a eu occasion d'y voir le cardinal, de s'en faire connaître et gagner sa confiance. Ce prélat est fort dérangé et auroit grand besoin d'argent. Le comte qui est alchimiste, lui a persuadé qu'il lui feroit trouver la pierre philosophale. S. E. a donné dans cette chimère, et s'est flattée qu'elle auroit le temps de payer le collier avant que le faux fût découvert. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le cardinal vivoit en grande intimité avec le charlatan, montrait même une sorte de vénération pour lui. *Et si l'on s'étonne qu'un homme d'esprit comme le cardinal ait été dupe d'un pareil charlatan, la folie du Mesmérisme qui a pris avec tant de fureur auprès de gens instruits, de savans, d'académiciens, donne la solution de ce problème.* On va plus loin aujourd'hui, et l'on veut que le comte de Cagliostro, qui vivoit magnifiquement sans vouloir recevoir d'argent de personne, fût entretenu par le Cardinal (*M. B. 29, 222.*)

— 28 Août 1785. — Il passe pour constant qu'hier les trois ministres, c'est-à-dire MM. le baron de Breteuil, le comte de Vergennes et le maréchal de Castries se sont rendus à la Bastille et ont signifié de la part du

¹ *Ibid.*, p. 190.

² Ces jeux de mots sont répétés par M^{me} d'Oberkirch. — Nous indiquerons désormais par les deux lettres M. B. la source des *Mémoires secrets* de Bachaumont.

roi au cardinal que, sous un délai de quatre jours, il eût à opter d'être jugé, soit par le Parlement, soit par une Commission, soit de recourir à la clémence du monarque. Ils lui ont ajouté que S. M., afin de lui procurer toutes les facilités de se déterminer en connoissance de cause, lui permettoit durant cet intervalle de voir sa famille et les divers jurisconsultes propres à l'éclairer sur le parti à prendre. (*M. B.* 29, 234.)

L'intendant d'Alsace, écrit M^{me} d'Oberkirch à cette date, reçut l'ordre de mettre les scellés sur les papiers du cardinal. On fit la visite de son palais sans rien trouver. Un heiduque dévoué à son Excellence corps et âme était arrivé trois heures avant l'estafette de la cour et il a brûlé, dit-on, beaucoup de papiers. Il fut arrêté, interrogé inutilement, relâché ensuite, et il repassa immédiatement le Rhin.

Le lendemain de la visite au palais épiscopal de Strasbourg, on alla à Saverne en faire autant; on obtint le même résultat, c'est-à-dire qu'on ne trouva rien. Le pauvre cardinal dut se rappeler, lorsque le masque de ses vils amis leur fut arraché, ce que je lui avais dit et prédit. Il n'est pourtant pas désabusé entièrement à ce qu'on assure. Ce Cagliostro l'a ensorcelé. On s'occupa fort en Alsace de toute cette histoire. Le cardinal y était assez aimé, bien qu'on ne le respectât pas autant que sa dignité l'aurait voulu. L'abbé Georget, son grand vicaire et son confident, avait bien plus de tenue et imposait infiniment plus que lui. » (*Mém. de la baronne d'Oberkirch*, II. 163) ¹.

¹ A propos de ces visites domiciliaires nous devons faire observer qu'on fut en général assez surpris, dans le public, de la manière dont les arrestations furent faites. « Les gens qui ont quelque usage des affaires s'étonneront avec raison, dit *Besneval*, que dans une affaire de cette nature, le roi faisant arrêter le cardinal de Rohan, on n'ait pas pris les précautions nécessaires pour qu'au même instant le scellé fût mis sur ses papiers dans tous les lieux qui pouvoient en contenir. »

Il semblerait qu'on eût voulu laisser aux accusés le temps de faire disparaître des papiers, compromettants pour d'autres en même temps que pour eux. « Je n'ai jamais pu me rendre raison, dit *Beugnot*, de la conduite du ministre au début de cette affaire. Il s'agit de l'escroquerie d'une magnifique parure de diamants, opérée par une suite de négociations assez compliquées. On arrête Madame de Lamotte, mais on l'arrête seule. Ce n'est que cinq jours après que l'on se présente pour arrêter son mari, comme si celui-ci, averti par le sort de sa femme de ce qui l'attendait avait dû se tenir tranquille chez lui et se préparer dévotement à un voyage pour la Bastille. Huit jours après qu'on sait le départ de M. de Lamotte, on s'avise en fin de songer aux diamants. On revient à Bar-sur-Aube les demander et, apparemment, avec l'espoir de ne pas les trouver; car comment pouvoit-on supposer que M. de Lamotte, à qui on avait laissé le temps, ne les avait pas emportés ou ne les avait pas mis en lieu de sûreté. »

Le chapitre de Strasbourg, dit encore la baronne d'Oberkirch, profita de la disgrâce du cardinal pour soulever et faire valoir ses griefs contre lui. Il ne lui pardonnait pas surtout d'avoir employé à des choses d'agrément personnel les fonds destinés à la reconstruction du château de Saverne. Il fit reprendre les travaux de cette résidence et cesser ceux ordonnés par le cardinal, qui étaient seulement de luxe et pour le plaisir de la chasse. Les enfants chantaient dans les couplets d'une chanson qu'on n'avait pas manqué de faire sur le prélat et tout ce qui le concernait:

Et l'innocente candeur
Du prélat de Saverne
Va briller comme un docteur
Dans une lanterne, etc.

On frappa à la monnaie de Strasbourg, lors du procès du collier, des louis avec une infâme et insultante altération. Il va sans dire que cela même se renouvela pas et que les auteurs en furent sévèrement recherchés, quoiqu'ils protestassent que c'était un hasard de la gravure... (Mém. d'Oberkirch II. 299.)

— Versailles, ce 31 Aout 1785. — Le public ne veut point encore se persuader que l'affaire du collier de diamants soit le seul motif de la détention du grand aumônier. Il n'est point de criminelles ou d'absurdes suppositions à ce sujet qui n'aient trouvé des partisans. Selon les uns, il a succombé à un piège préparé pour le perdre: selon d'autres, il est coupable de haute trahison. Pour prouver la fausseté de ces imputations, il suffit de dire que le roi a laissé au cardinal le choix de ses juges, et que, sur la demande de Son Eminence, on attend des lettres patentes qui attribueront au Parlement la connoissance de cette affaire. (Correspondance secrète publiée par M. de Lescure. I, 587) ¹.

— 3 Septembre 1785. — On sait aujourd'hui que M. le cardinal de Rohan a écrit en réponse des ordres que les ministres lui ont intimés une réponse au roi, où il déclare ne vouloir point recourir à la clémence de S. M. dont il reconnoit toute l'étendue, mais dont heureusement, n'étant pas coupable, il n'a nul besoin. Il rejette aussi la commission, comme un tribunal illégal, par lequel il ne se croiroit pas justifié pleinement. Il choisit enfin le Parlement. En conséquence, il a été tenu un grand conseil à Saint Cloud, il y a quelques jours, et il a été décidé d'envoyer des Lettres Patentes d'attribution à cette cour. (M. B. 29, 246.)

¹ Nous désignerons désormais cette source par les deux lettres C. S.

Lettres-patentes du roi, données à Saint-Cloud le 5 septembre 1785, registrées le 6 septembre au Parlement de Paris, Grand'Chambre et Tournelle assemblées.

LOUIS, etc. Ayant été informé que les sieurs Bohmer et Bassanges auroient vendu au Cardinal de Rohan un collier de brillans ; que ledit Cardinal de Rohan, à l'insçu de la Reine, notre chère épouse et compagne, leur auroit dit être autorisé par elle à en faire l'acquisition, moyennant le prix de seize cents mille livres payables en différens termes, et leur auroit fait voir à cet effet de prétendues propositions qu'il leur avoit exhibées comme approuvées et signées par la Reine ; que ledit collier ayant été livré par lesdits Bohmer et Bassanges audit Cardinal, et le premier paiement convenu entr'eux n'ayant pas été effectué, ils auroient eu recours à la Reine. Nous n'avons pu voir sans une juste indignation que l'on ait osé emprunter un nom auguste et qui nous est cher à tant de titres, et violer avec une témérité aussi inouïe le respect dû à la Majesté Royale. Nous avons pensé qu'il étoit de notre justice de mander devant nous ledit Cardinal ; et sur la déclaration qu'il nous a faite, qu'il avoit été trompé par une femme, nommée Lamotte, dite de Valois ; nous avons jugé qu'il étoit indispensable de nous assurer de sa personne et de celle de ladite Lamotte, dite de Valois, et de prendre les mesures que notre sagesse nous a suggérées, pour découvrir tous ceux qui auroient pu être auteurs et complices d'un attentat de cette nature, et nous avons jugé à propos de vous en attribuer la connoissance, pour être le procès par vous instruit et jugé, la Grand'Chambre et Tournelle assemblées. A ces Causes, nous avons attribué toutes Cours et Jurisdictions dans l'étendue de notre Royaume, icelles interdisant à toutes nos Cours, attendu que la matière requiert célérité pour ne pas laisser perdre les preuves qui pourroient dépérir par le retardement. Nous vous mandons d'informer desdits faits ci-dessus, circonstances et dépendances, à la requête de notre Procureur général ; et à cet effet de commettre tel d'entre vous que vous aviserez pour le dire et l'audition des témoins, qui seront nommés par notre Procureur général, et faire tous autres actes tendans à constater lesdits faits et délits lequel nous avons autorisé et autorisons à procéder auxdites informations et procédures, rapportées devant vous, la Grand'Chambre assemblée après la rentrée du Parlement, et y être par vous statué ainsi qu'il appartiendra ¹.

— 13 Septembre 1785. — Il paroît décidé que M. le Cardinal de Rohan restera à la Bastille pendant l'instruction de son affaire, comme M. de

¹ Il y eut un tirage à part en feuille volante de ces lettres patentes qui circulèrent dans toute l'Europe.

Lally et que cette prison d'Etat deviendra, pour cette partie et pour tous les accusés impliqués au procès, une prison judiciaire prêtée par le roi au Parlement, dans laquelle il aura tout l'accès et toute la juridiction nécessaire. — Bien des gens estiment qu'il n'y aura jamais de jugement, qu'on va faire intervenir la Cour de Rome qui prétendra qu'un cardinal ne peut être jugé sans son intervention; l'archevêque de Mayence qui, en qualité de métropolitain de Strasbourg, voudra en connaître; l'Empire qui ne voudra pas non plus tolérer la violation des Privilèges d'un Prince de sa compétence: tout le clergé qui fera valoir que le moindre clerc a le droit de faire appeler le juge Ecclésiastique: on conçoit effectivement qu'il sera difficile de concilier tant de réclamations.

Du reste, le Cardinal fait une grande réforme dans sa maison et se réduit sur le simple pied d'un gros bénéficiaire riche. (*M. B.* 29, 262.)

— Versailles, 13 Septembre 1785. — « L'affaire du Cardinal tourne mal, ainsi qu'on l'a pu penser, en considérant quel est le vent qui règne à la Cour et combien il agit puissamment sur tous les corps de l'Etat. Le prélat a oublié, en se mêlant de cabales de cour, qu'un grand nom et l'esprit d'intrigue, ne suffisent pas pour les faire réussir. Il a perdu son énergie et ses richesses en courant après le plaisir qui le fuyoit... Le public le plaint. Il est en effet probable qu'il a été trompé. Cagliostro lui avoit promis de grossir les diamants du collier au point d'en centupler la valeur. Quel que soit son jugement, il quittera sans doute la cour et ne conservera que l'Evêché de Strasbourg. On pense qu'il se retirera à Rome. (*C.S. I.* 592.)

— 17 Septembre 1785. — Dès le lendemain de l'enregistrement des lettres patentes adressées au Parlement qui lui attribuent la connoissance du procès du Cardinal de Rohan, M^{sr} l'archevêque de Narbonne, comme président de l'assemblée du Clergé, tint à *Messeigneurs et Messieurs* qui en sont membres, un discours où il leur fit part du fait, en prétendant en même temps que ce renvoi était contraire aux privilèges du Clergé, aux lois et aux maximes du Royaume: il demanda que la Commission de la juridiction fût chargée de s'occuper sans délai des recherches nécessaires pour adresser au Trône une réclamation. Son avis fut unanimement adopté: et l'assemblée a mis tant de diligence dans cette affaire que les représentations ont été arrêtées au commencement de la semaine. M^{sr} l'archevêque de Paris, quoiqu'il ne se trouve jamais aux assemblées à raison de ses prétentions, a été invité d'y venir extraordinairement pour un cas intéressant aussi essentiellement tout l'ordre de l'Eglise de France, et il s'y est rendu mercredi. Il n'a pu qu'approuver et se joindre d'intention à la démarche de l'assemblée. (*M. B.* 29, 271.)

— 18 Septembre 1785. — Lettre de l'abbé G... à la C. D....

Madame, cessez d'être inquiète de notre cher Cardinal, il a supporté avec toute la dignité d'un Rohan, le coup incroyable qui l'a frappé ; sa santé se soutient dans la prison, dont les rigueurs sont modérées ; et son âme est en paix autant que peut l'être celle d'un illustre accusé qui prévoit qu'il ne sera jamais jugé. Mais l'autorité reculant, ne sera-ce pas une satisfaction ? Le Roi, sur l'avis de son Conseil, vient de renvoyer l'affaire au Parlement. Les Lettres-patentes sont enregistrées ; tout le procès pourroit bien se réduire là ; car enfin, si celui d'un simple Clerc ne peut être fait que par le Juge d'Eglise, un Evêque, un Cardinal ont-ils moins d'immunités ? L'Histoire de France offre sept Cardinaux accusés par nos rois ; aucun d'eux n'a pu être jugé en personne. Daguesseau lui-même convient que sur dix-sept exemples, il y en a onze en faveur de l'Eglise, et il ne peut nier qu'elle a le dernier état. En 1754, le procès du Cardinal de Retz fut renvoyé au Parlement par Lettres-patentes, qui ont sûrement servi de modèle à celles de 1785 ; mais trois ans après, une déclaration solennelle révoqua l'attribution, et confirma le droit antique des Evêques, de ne pouvoir être jugés que par ceux de leur Métropole... etc. ¹.

— 22 Septembre 1785. — Outre les représentations du Clergé en forme de mémoire qu'on dit long et rempli d'une foule de citations toutes très fortes à l'appui de ses prétentions pour revendiquer le Procès du Cardinal de Rohan, ce corps a écrit une lettre au roi. — Le président de l'Assemblée avec le cérémonial ordinaire est allé dimanche pour recevoir la réponse de Sa Majesté ; dont voici les paroles sacramentales : « Je me ferai rendre compte du mémoire que l'Assemblée du Clergé m'a présenté. Je suis satisfait des sentiments qu'elle m'exprime dans la lettre qu'elle m'a adressée. Le clergé de mon royaume doit compter sur ma protection et sur mon attention à faire observer les lois constitutives des privilèges que les rois mes prédécesseurs lui ont accordés. » (M. B. 29. 282.)

— Versailles, 28 Septembre 1785. — Les ennemis du baron de Breteuil prétendent que ce ministre a mis dans l'affaire du Cardinal de Rohan une chaleur trop grande et que la cour désapprouve aujourd'hui. L'instruction du procès n'indique aucun attentat, quoique ce terme soit employé dans les lettres d'attribution, et ces lettres, qui auroient dû être l'ouvrage du garde des sceaux, sont celui du baron. On assure que le Parlement demande d'autres lettres patentes dans lesquelles l'attentat soit indiqué, attendu

¹ Cette lettre, qui est de l'abbé Georget et dont nous ne citons que le préambule, fut tirée en placard et distribuée à profusion.

que l'instruction n'en a découvert aucun. Ces bruits annoncent au moins que l'on croit à un excès d'humeur dans tout ce qui s'est passé au sujet du Cardinal, et cette humeur, on l'attribue tout entière au baron. Il est inconcevable combien une pareille idée s'est propagée, et combien elle a donné de partisans au cardinal, qu'on regarde comme victime de l'animosité du ministre. Dans ces entrefaites, il a paru un libelle violent contre celui-ci, et ses meilleurs amis craignent l'impression que toutes ces choses réunies peuvent faire sur l'esprit du roi. » (C. S. I. 596.)

— Versailles, 29 septembre 1787. — Quoique le public prenne hautement le parti du cardinal, on l'accable cependant de sarcasmes et de calembours... on l'a peint en habits pontificaux, une tirelire à la main et une fleur de lis sur la poitrine, comme les Quinze-Vingts, avec une corde au cou placée en sautoir, et ces mots écrits au-dessus : « *Au-trefois il était bleu.* » (C. S. I. 596).

— 5 octobre 1785. — Le clergé avant de se séparer a fait encore de nouvelles tentatives auprès du roi, ou plutôt de nouvelles instances, afin que le procès du cardinal de Rohan lui fût renvoyé. On ne dit point la réponse de Sa Majesté qui vraisemblablement n'aura rien décidé et n'aura été que dilatoire. On ne doute pas que les Agents Généraux ne soient chargés de suivre cette affaire pendant la suspension de l'assemblée prorogée jusques au commencement de juillet 1786. (M. B. 29. 307).

— 8 octobre 1785. — M. le cardinal de Rohan se promenoit les après-dînées sur la plate-forme des tours de la Bastille, avec un officier qui l'escortoit. Il étoit en redingote brune, en chapeau rond et rabattu : cela faisoit un spectacle pour le public qui se rendoit à l'extrémité des boulevards et le contemploit. Pour éviter ce concours, on a supprimé ce genre de promenade ou peut-être n'en a-t-on que changé l'heure. (M. B. 20, 5²).

— 23 octobre 1785. — On parle d'une facétie imprimée au rouleau qui court nouvellement sur le Cardinal. C'est une espèce d'*apologue oriental*, dans lequel, sous des noms allégoriques, toute son histoire est enchassée. (M. B. 20/30.)

— 26 octobre 1785. — L'*apologue oriental* où l'on a raconté, dans le plus grand détail, toute l'affaire du collier, est inséré dans une *Lettre de*

* La correspondance secrète ajoute même un détail dont nous lui laissons la responsabilité : « Versailles, 12 octobre 1785. — Le cardinal de Rohan, dit-elle, jouit de quelque liberté dans la Bastille. Il se promène tous les soirs sur les boulevards dans le carrosse du gouverneur, bien et dûment accampagné. (C. S. I. 601).

la C. de M. à l'Abbé G.. C'est une lettre fictive de la comtesse de Marsan à la lettre de l'abbé Georget qu'on a rapportée dans le temps. On a affecté de faire tomber dans les mains du roi ce pamphlet imprimé au rouleau. La Reine y est désignée sous le nom de *Myria*, et comme il est tout entier à la gloire de la Souveraine, son auguste époux l'a goûté, a même adopté ce nom, et depuis ces temps-là, a appelé plusieurs fois la Reine *sa chère Myria* : outre l'anecdote du jour, ce conte allégorique rappelle d'autres faits et gestes qui ne font pas plus d'honneur au héros. Ce sont sa vie et ses mœurs, présentées sous le point de vue le plus honteux. (*M. B.* 20/50.)

— On sait que dans le commencement de l'affaire du collier, le roi de Prusse a dit que le cardinal seroit forcé de faire une grande dépense d'esprit, pour convaincre ses juges qu'il n'étoit qu'une bête. C'est ce que l'on a exprimé à peu près dans les vers suivants :

Un prélat d'un grade éminent
A dégradé si bien Son Eminence,
Que pour prouver son innocence
Il faut en faire un innocent.

(*C. S.*, II, 45.)

— 28 novembre 1785. — Extrait d'une lettre de Strasbourg du 20 novembre. — ... Il est certain que M. le Cardinal étoit détesté ici¹ ; au lieu d'être le bienfaiteur du pays, comme il aurait dû, il en étoit le Tyran. Au lieu de dépenser ses revenus en digne Prélat, à faire des charités, il mangeoit en quatre mois de temps qu'il résidoit, leur montant de 800,000 livres, en repas, en fêtes, en galanteries.

Le Chapitre trouvoit très mauvais qu'il détournât aussi les fonds affectés à la reconstruction du palais de Saverne, pour faire des jardins à l'anglaise, pour bâtir des kiosques, pour entourer de murs une enceinte immense, y mettre toutes sortes de gibier et s'en faire un parc uniquement propre à ses chasses. Depuis sa détention, on a repris les travaux du bâtiment et le Chapitre a fait cesser ceux de luxe et de frivolité seulement. (*M. B.* 20/95.)

— Versailles, 5 novembre 1785. — M. Duvernin, évêque d'Arath, sufragant et administrateur de l'Evêché de Strasbourg, étant mort, MM. du Chapitre de la cathédrale, en l'absence du cardinal de Rohan, se sont assemblés et ont cru devoir rédiger un mémoire, dans lequel ils deman-

¹ Cela ne concorde pas avec le passage cité plus haut de M^{me} d'Oberkirch : le reste de l'article est plus concordant.

doient à être chargés de l'administration de ce siège. Ils ont adressé ce mémoire à M. l'abbé de Lorraine, qui l'a communiqué à M. l'archevêque de Cambrai (le prince Ferdinand, frère du cardinal). Cette démarche qui pouvoit être faite plus à propos, n'a eu aucun succès, et l'abbé de Hantz ayant été nommé à l'évêché, *in partibus*, vacant par la mort de M. Duvernin, M. le cardinal l'a établi administrateur de l'évêché de Strasbourg. On assure que Son Eminence a consulté auparavant les principaux membres du clergé.

M. le Cardinal est toujours fort incommodé de maux de tête à la Bastille, mais il n'a plus de fièvre. (C. S., I, 606).

Premier Mémoire pour Dame Jeanne de Saint-Remy de Valois, épouse du Comte de Lamotte, concernant M. le Cardinal de Rohan, le comte de Cagliostro et la négociation du Collier de diamants. — Paris, Louis Cellot, 1786, in-4°, 46 p., et in-8°, 45 p. Signé, M^e Doillot, avocat. (C. K.) ¹.

— 1 Décembre 1785. — Le *Mémoire pour Dame Jeanne de Saint-Remy de Valois, épouse du Comte de Lamotte*, de 46 pages d'impression, bien loin d'éclaircir la matière, ne sert qu'à l'embrouiller davantage, et tellement que les juges mêmes qui après plusieurs délais, devoient s'assembler le mardi 29, ne savent plus quand ils commenceront leurs séances parce que de ce *Factum* il résulte la nécessité d'une nouvelle plainte du Procureur général, de nouvelles informations, etc. — Beaucoup de gens prétendent que l'imbroglio jeté dans le mémoire qu'on impute d'abord au peu de sagacité et au médiocre talent de l'avocat est d'une adresse merveilleuse, en ce que dans les affaires de cette espèce les coupables ne peuvent avoir de meilleure ressource que de gagner du temps. Quoi qu'il en soit le mémoire roule sur l'extraction de la comtesse de Lamotte, sur sa personne, sur ses liaisons avec M. de Rohan, sur la négociation du fatal collier, enfin sur un projet combiné de Cagliostro, dans ses commencements, ses progrès et sa consommation. Telle est la marche du défenseur, qui ne concerne encore que les faits et réserve pour les tems de l'instruction la discussion des moyens. (M. B. 20, 101).

— Versailles, 1 Décembre 1785. — Une colique néphrétique dont le cardinal de Rohan été atteint la semaine dernière et qui, par l'usage des eaux de Setlitz pendant ses souffrances, a pensé lui être funeste, donne lieu aux bruits les plus étranges et les plus mal fondés. Au reste, le mémoire dont M^{me} de Lamotte vient d'inonder la cour et la ville a fait

¹ Nous noterons ainsi la provenance des pièces qui font partie de notre collection particulière de documents académiques.

dans le public une sensation qui lui est favorable. Ce n'est pas que ce mémoire soit lumineux ni bien fait, mais c'est le premier qui ait paru dans l'affaire, et la curiosité générale lui donne une valeur qu'il n'a pas. Il faut attendre la réponse du cardinal : elle jettera sans doute du jour sur des faits que le défenseur de M^{me} de Lamotte a traités bien légèrement : tels par exemple que le rôle joué par M^{lle} d'Oliva, que le Cardinal, suivant le bruit public, a pris pour la reine elle-même qui lui demandait le collier. Cagliostro, représenté par M^{me} de Lamotte comme le mystificateur éternel du Cardinal, écrira sans doute aussi. Peut-être la vérité éclora-t-elle de ces discussions, mais elles seront pénibles et longues, et le délai de quinze jours demandé au Parlement ne sera point suffisant. On prend l'espoir de voir cette affaire étrange tantôt jugée, et quelques personnes pensent qu'elle ne le sera jamais (*Corr. sec. I, 613*)

— Versailles, 8 décembre 1785. — M^{me} de Marson et M^{me} de Brionne et le maréchal de Soubise ont fait, il y a deux jours, des visites à tous les membres de la Grand'Chambre du Parlement, pour les solliciter suivant l'usage en faveur du cardinal. » (*C. S. I. 613*).

— 10 Décembre 1785. — C'est décidément mercredi que commence le rapport concernant le Cardinal de Rohan ; il est depuis quelques jours plus resserré : il ne peut plus voir que ses avocats, son frère l'archevêque de Cambrai, son autre frère, M^{me} la comtesse de Marsan et le prince de Soubise. (*M. B. 20, 118*.)

— 14 Décembre 1785. — Hier enfin a été entamée la grande affaire du Cardinal de Rohan : la foule des Juges s'est trouvée considérable, car outre la Grand'Chambre assemblée, les conseillers d'honneur et beaucoup d'honoraires s'y sont rendus, ainsi que les maîtres des requêtes suivant le droit qu'ils en ont au nombre de quatre seulement. La séance a duré tout le matin et de relevée l'après-midi jusques à 9 heures du soir : elle s'est passée à lire les dépositions, au nombre de 35, et demain l'on opinera sur les deux questions : 1^o Si l'on admettra la plainte du Procureur général. 2^o De quelle manière on lancera les décrets (*20. 125*.)

— 16 Décembre 1785. — L'on est allé aux opinions hier sur les questions agitées à la Grand'Chambre assemblée : il y avoit 58 opinans : la première n'a pas souffert de difficulté : quant aux décrets, il y a eu 50 voix contre 8 seulement pour décréter de prise de corps le Cardinal : en outre M. et M^{me} de Lamotte, le Comte de Cagliostro et la fille Oliva ont été frappés du même décret. Cette fille Oliva dont on parle aujourd'hui pour la première fois est une fille publique ressemblante à la Reine. On veut qu'en accordant ses faveurs au Cardinal, elle lui ait fait accroire qu'elle était Sa Majesté elle-même. De là les grandes idées d'ambition du

Prélat qui se flattoit d'être premier ministre. Tout cela sans doute est dénué de vraisemblance, est monstrueux, mais il y a tant de choses incroyables dans cette aventure qu'on ne doit s'étonner de rien. (*M. B.* 20, 128)

— *Lettre contenant la déposition de la Demoiselle Oliva*, de Paris, le 29 Décembre 1785. — Le Cardinal de Rohan a reçu, le 21 de ce mois, à la Bastille, la signification du décret de prise de corps lancé contre lui. Des accès violens de la collique néphrétique à laquelle il est sujet, et une tumeur qui s'est déclarée à leur suite, prouvent combien il a été sensible à la tournure que prend son affaire ; mais il montre d'ailleurs un abattement et un découragement qui affligent ses partisans. Ses défenses seront remises aux Juges, non par *M^e Target*, ni par *M^e Bonnières*, mais par un *M. Macquet*. Le Prince de Soubise a obtenu que, pour donner le temps de les rédiger et de les distribuer, les interrogatoires de *S. E.* seroient différées jusqu'au 3^e de Janvier.

La déposition de la *D^{lle} Oliva*, dans cette affaire encore enveloppée des ombres du mystère, aux yeux du public, a droit d'intéresser. Elle a déclaré qu'un jour en sortant du Palais royal elle fut suivie par un particulier jusque chez elle dans la rue Thiroux, et que là il lui proposa une affaire avantageuse, sans s'expliquer davantage la première fois. Il revint une seconde et lui annonça qu'il s'agissoit pour elle de gagner 15,000 l. Elle accepta cette proposition. Enfin elle fut conduite à Versailles, chez Madame de Lamotte, où on l'endoctrina sur le rôle qu'elle devoit jouer le soir. On lui donna une rose qu'elle devoit tenir constamment d'une main, et une lettre que de l'autre elle devoit remettre à la personne qui lui parleroit. Le rendez-vous eut lieu : elle vit une personne en redingote, qui lui dit quelques mots auxquels elle répondit en balbutiant. Bientôt cette scène fut interrompue par des personnes du plus haut rang, que l'on vit s'approcher ; elle retourna chez Madame de Lamotte et de-là à Paris, où au lieu de recevoir les 15,000 liv. promises, elle ne toucha que mille écus... etc. ¹.

— Versailles, 15 Décembre 1785. — Les Chambres du Parlement ont eu à écouter le rapport d'informations contre dix-sept accusés... Les amis du Cardinal paraissent fort inquiets, et l'on assure qu'il y a beaucoup de coupables. *Cette affaire absorbe ici tous les esprits*, et il ne reste presque plus de curiosité pour les affaires d'Allemagne. (*C. S.* I, 615.)

— Versailles, 19 Décembre 1785. — Décret de prise de corps a été lancé contre Son Eminence. Le Parlement ne se porte jamais à cette sévérité, contre des personnes aussi illustres, que quand il se trouve des

¹ Cette lettre fut répandue en placard et plus tard imprimée dans le *Recueil de Pièces sur le procès du Collier*.

preuves de délit dans les informations. Il a été défendu à M. Target et à M. de Bonnière de publier les mémoires qu'ils avoient faits en sa faveur. On n'a permis qu'une *instruction sommaire* qui sera distribuée aux juges. M. le Cardinal est maintenant fort réservé, et cette rigueur est la punition de discours inconsidérés sur la Reine, qui ont été tenus à la suite d'un grand dîner dans son appartement, après avoir été sous les fenêtres de M^{me} de Lamotte, l'entendre pincer de la harpe, dont elle joue supérieurement. . . . On a remarqué que la Reine est venue au Panthéon, le jour que l'on a prononcé les décrets dans l'affaire du collier. Sa Majesté ayant trouvé que la visite des commissaires du Parlement pour recevoir ses dépositions auroit l'air d'un interrogatoire, le roi a fait dire que M. le garde des sceaux seroit chargé de les lui faire parvenir.

Le décret lancé contre le Cardinal alarme fortement ses amis. M^{me} de Marsan, déjà malade, en a été tellement frappée, que sa vie est en danger. Sa mort seroit très préjudiciable aux intérêts de l'illustre accusé. . . . M^{me} de Brionne a d'abord agi avec beaucoup de zèle et de chaleur pour le Cardinal. La Reine s'est trouvée offensée de ses démarches et lui a dit fort sèchement qu'elle la prioit de se tenir tranquille, et qu'elle étoit très surprise de voir une personne de la maison de Lorraine chercher à cabaler contre sa souveraine.

L'interrogatoire de M^{me} du Barry a été fort gai. Lorsqu'on lui a demandé son nom, elle a répondu : « Mon nom ne fait rien à l'affaire; vous ne pouvez, au reste, l'avoir oublié, je suis connue depuis fort longtemps. — Votre âge. — En vérité, Messieurs, la question n'est pas trop polie : on n'a jamais demandé l'âge à une jolie femme. — Eh bien ! si Madame refuse de le dire, on n'a qu'à mettre cinquante ans. — Pourquoi pas soixante ? Cela rendrait l'interrogatoire tout à fait intéressant. (C. S., I. 619.)

— Versailles, 5 Janvier 1786. — On prétend que M^r de Marsan a ému la clémence du monarque au sujet du Cardinal. Mais il se joint un nouvel incident à son affaire. C'est le mariage qu'il voulait faire d'une de ses protégées à un garde du corps de Monsieur, qui a pris la fuite. Il y aura encore, dit-on, des décrets lancés à ce sujet. (C. S. II. 3.)

Mémoire pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro au sujet de l'affaire du cardinal de Rohan, évêque et prince de Strasbourg. — A Strasbourg, 1786, in-8°, 40 p. (C. K.)

C'est un amas indigeste de fables et de mystifications absurdes. On en a une seconde édition augmentée, datée du 22 janvier 1786 et précédée d'une introduction. Dans une addition, M. d'Epré mesnil est qualifié de limier du Parlement. (M. B. 31/55.)

— 11 Janvier 1786. — M. Titon de Villotran qui étoit incommodé, s'est rendu hier à la Grand'Chambre assemblée, et y a fait enregistrer les Lettres Patentes, qui donnent au Parlement toute liberté d'entrer à la Bastille et d'y envoyer tels officiers de justice que bon lui semblera, pour les significations, informations, interrogatoires et autres actes quelconques nécessaires pour l'instruction et la marche de la procédure dans la grande affaire du Cardinal. On prétend qu'en conséquence il a dû être interrogé aujourd'hui. (*M. B.* 31/24.)

— Versailles, 12 Janvier 1786. — Le cardinal de Rohan se livre de plus en plus à la tristesse et au découragement. L'archevêque de Paris a obtenu la permission d'aller verser quelques consolations dans son sein. On assure que M^{me} de Brionne est exilée pour avoir resté cinq heures avec l'illustre prisonnier au lieu de deux qui lui avoient été permises. D'autres parlent de propos indiscrets qu'un zèle mal entendu pour le Cardinal lui a fait tenir à la Reine elle même... (*C. S.*, II, 4, avec des vers qu'il nous est impossible de citer ici par respect pour nos lecteurs).

— 13 Janvier 1786. — M. le Cardinal de Rohan a été malade à la Bastille, il a appelé le médecin Portal, qui a eu la liberté de le voir, et des plaisans qui tournent tout en dérision ont composé sur ce sujet une chanson sur l'air d'*O filii et filiae*:

L'intriguant médecin Portal
Nous a rendu le Cardinal.
Il l'a bourré de quinquina
Alleluia.

Oliva dit qu'il est dindon,
Lamotte dit qu'il est fripon,
Lui se confesse en vrai bêta
Alleluia.

Notre Saint-Père l'a rougi,
Le roi, la Reine l'ont noirci,
Le Parlement le blanchira
Alleluia.

A la cour il est impuissant,
A la ville il est indécent,
A Saverne il végétera
Alleluia ¹.

¹ *Mém. sec. de Bachaumont*, XXXI, 31. On composa une autre chanson du même genre au mois d'Avril. Qu'il nous suffise d'en citer le premier couplet :

Nous voici dans le temps Pascal,
Que dites-vous du Cardinal ?
Apprenez-nous s'il chantera
Alleluia, etc. (*B.* 31/256).

— 16 Janvier 1786. — Le jour de Sainte Geneviève, M. l'archevêque de Paris est allé, suivant l'usage, faire sa cour au Roi : il a dit à Sa Majesté que M. le Cardinal de Rohan désiroit le voir : mais qu'il n'avoit pas cru devoir faire aucune démarche à cet égard avant d'en avoir eu la permission de Sa Majesté. Sur quoi le roi lui a répondu : *Très volontiers, très volontiers, il ne sauroit prendre de meilleurs conseils.* En conséquence, dès le lendemain, le Prêlat s'est transporté à la Bastille. Il a rapporté avoir été effrayé de l'état du prisonnier, au point qu'il l'auroit méconnu s'il n'eût été prévenu qu'il parlait à Son Eminence. Elle lui a dit : *Vous voyez un homme bien malheureux : mais j'espère, avec la grâce de Dieu, supporter patiemment toutes mes souffrances jusques au bout.* Voilà tout ce que M. l'archevêque a raconté de cette conversation. (M. B. 31/4A.)

— 23 Janvier 1786. — *Recueil de Pièces authentiques* secrètes et intéressantes pour servir d'éclaircissement à l'affaire concernant le Cardinal, prince de Rohan. — Paris, 1786, 50 p. in-8°. (C. K.) et Strasbourg. 1786, 52, p. in-8°. 2 éditions différentes. (C. K.)

— Nouvelle édition, corrigée et augmentée, Paris 1786, 50. fr. in-8°. (C. K.) 1.

— Versailles, 24 Janvier 1786. — Le Cardinal de Rohan a protesté entre les mains de M. Titon contre la procédure faite et à faire à son sujet. On prétend que c'étoit pour le déterminer à cette démarche que M^{sr} l'archevêque de Paris sollicitoit si chaudement la permission de le voir². Depuis ce moment, on a répandu avec abondance dans le public un *Précis* manuscrit attribué à M. Target, et dans lequel on prouve que le Cardinal n'est pas coupable d'imprudence et de crédulité. Le sieur de Lamotte, qu'on attendoit de Londres, n'est point arrivé. On dit que la famille de Rohan a trouvé moyen de le faire échapper et qu'il est passé en Russie³. (C. S. II. 8.)

RENÉ KERVILER.

(A suivre.)

¹ Ces pièces sont extraites de gazettes étrangères, entre autres de celle de Leyde. On y remarque en particulier une lettre contenant la déposition de M^{me} du Barry sur la comtesse de Lamotte.

² Voir ces protestations en tête des interrogatoires publiés par M. Campardon.

³ Bruit absurde, on avait intérêt au contraire à saisir le comte de Lamotte.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES LITTÉRATURES POPULAIRES DE TOUTES LES NATIONS. —
1. *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, par M. F. Sébillot. 1 vol.
in-18. Paris, Maisonneuve, 1881.

Un mouvement sérieux et réfléchi porte aujourd'hui les esprits vers l'étude des moindres monuments de notre littérature nationale ; il n'y a si léger conte, si mince chanson qui ne deviennent précieux entre les mains des chercheurs pour la connaissance complète des mœurs et coutumes de nos vieilles provinces. Et puis les travaux des devanciers servent de points de comparaison aux nouveaux venus ; des analogies s'établissent entre des récits dont le fond diffère peu, mais dont des conditions de temps et de lieu ont profondément altéré la physionomie. On suit, avec le plus vif intérêt, le développement et les transformations de telle légende qui semble innée chez tous les peuples, mais où chacun d'eux a laissé son empreinte. Seulement, il y avait à craindre que le penchant des campagnes à perdre tout caractère distinct, l'indifférence même des paysans pour les traditions dont ils sont les dépositaires, et la préférence malheureuse qu'ils accordent aux refrains venus de Paris, ne fissent disparaître les dernières traces de ce passé bavard qui fut l'âge d'or du conte ; prompts à prévenir le péril, des érudits, à qui la postérité devra un juste tribut de louanges, ont pieusement recueilli tous ces vestiges, qui allaient s'affaiblissant de jour en jour dans la mémoire des vieillards et des enfants. La Bretagne offrait aux curieux le plus vaste répertoire de contes et de légendes, et y ajoutait l'attrait, unique en France, d'une langue vraie, mâle et forte,

et non plus d'un patois quelconque ; aussi les investigations heureuses du regretté Émile Souvestre, de M. de la Villemarqué, de M. Luzel et de tant d'autres, ont-elles laissé bien peu d'épis à glaner dans le champ celtique. La Haute-Bretagne, celle où l'on parle français, moins fortunée que sa sœur, gardait en gerbe une riche moisson de récits et de légendes ; séparant avec soin le bon grain de l'ivraie, M. P. Sébillot vient de faire, de ces traditions éparses, un charmant volume. *La littérature orale de la Haute-Bretagne*, venant après un recueil de contes publié l'année dernière ¹, a sa place marquée sur le rayon de choix de nos bibliothèques ; c'est pour moi une bonne fortune que de présenter le volume aux lecteurs de cette Revue.

Le moment semble bien choisi pour une telle publication. Les contes populaires, qui n'étaient jadis que l'amusement des enfants, ont conquis, dans la littérature, la place qu'ils méritent ; depuis que les frères Grimm mirent au jour, en 1813, leurs « Contes du foyer et de la famille, » la curiosité qui s'attache à ce genre d'ouvrages n'a cessé de s'accroître, et l'on a pu prédire hardiment le succès à chaque recueil qui venait augmenter nos richesses. On conçoit pourtant à quelles difficultés M. Sébillot a dû se heurter pour la composition de son livre ; de quelle patience il a dû s'armer pour recueillir cette littérature éparse, flottante, et lutter contre la méfiance et l'entêtement des paysans ; quel tact, enfin, il lui a fallu pour élaguer les rhapsodies médiocres ou mauvaises, indignes de vivre au delà des bornes de la veillée. Tout en évitant de surcharger son ouvrage de notes et de commentaires inutiles, de rapprochements oiseux qui en eussent, sans profit pour le lecteur, ralenti la marche, l'auteur a su lui donner une exactitude vraiment scientifique ; digne émule de M. Bladé, dont il cite volontiers les importants travaux sur l'Armagnac et l'Agenais, il ascrupuleusement imprimé, à la suite de chaque conte, le nom de la personne dont il le tient. Pour être toujours française, et du meilleur français, la langue qu'il emploie ne cesse jamais d'être simple, et appropriée au récit

¹ *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 1 vol. in-12. — Paris, Charpentier, 1880.

comme à la personne du narrateur. Le volume est tout imprégné de saveur locale ; et disons, à l'honneur de nos paysannes bretonnes, qu'il y a tel de ces contes, raconté aux *Veillovas* ou aux *Erusseries de chanvre*, qui soutiendrait la comparaison avec une page arrachée aux *Caquets de l'accouchée*, ou aux *Evangiles des Quoiquilles*.

Le livre de M. Sébillot est divisé en deux parties. Dans la première il a groupé, sous cinq paragraphes distincts, des féeries, des facéties, des histoires de revenants, des contes d'enfants, des contes de marins et de pêcheurs. Chacun de ces groupes mériterait une monographie spéciale ; disons un mot des contes qui nous ont surtout frappé. Parmi les féeries, plusieurs sont saisissantes ; elles ont pour théâtre ces *boules*, ou grottes des falaises, où l'imagination populaire a placé la demeure des fées. C'est d'ailleurs un commerce bienveillant qui semble s'être établi entre les fées et le paysan breton : elles guérissent son enfant, l'arrachent à la misère, le vengent des offenses qu'il a subies, mais l'abandonnent quand l'ingratitude ou l'ivrognerie l'ont rendu indigne de leurs soins. — Plus loin, l'auteur retrouve Gargantua en Haute-Bretagne ; ce qui n'a pas lieu de nous surprendre, car le bon géant dont Rabelais a ciselé l'image formidable, a des affinités nombreuses avec la mythologie celtique. Ce n'est plus Rabelais, mais Perrault, dont d'ingénieux rapprochements évoquent ensuite le nom cher à l'enfance : *Barbe-Rouge*, espèce de *Barbe-Bleue*, la *Pouilleuse*, vraie *Peau d'âne* bretonne, pourraient bien être des versions primitives des contes de nourrice que Perrault a mis par écrit. *Les Contes des géants et des hommes forts*, qui suivent, nous offrent le type de *Jean de l'Ours*, sorte de justicier et de protecteur des faibles, en qui semblent se combiner les traits de l'Hercule de la fable et des chevaliers errants. Avec *les facéties et les bons tours*, la scène change : c'est ici le vieil esprit gaulois qui se moque du roi, des seigneurs et du clergé, c'est Panurge substitué à don Quichotte. Deux types se détachent en pleine lumière, deux héros de la tradition populaire : Jean le Diot (le Fou, le garçon sans idée), le Janot du siècle dernier, le Joçrisse

du vaudeville moderne, le Calino des journaux; et le Fin Voleur, dont les exploits fripons passent l'imagination et ne se peuvent comparer qu'à ceux de son confrère allemand, le célèbre Til Euleuspiegel ou l'Espiègle. Citons, dans cet intéressant groupe de contes, « le prêtre qui n'a pas de chance » où quelques traits de satire sans fiel contre le clergé se mêlent à des réminiscences de *Maître Pathelin*, et la *Coquette et ses bons amis*, le seul de tous ces récits où la plaisanterie s'émancipe jusqu'à être un peu grivoise. Peut-être, le volume eût-il gagné à être allégé de ces deux contes; peut-être aussi, l'auteur eût-il dû supprimer quelques plaisanteries risquées, éparées dans son recueil, et qui me semblent peu compatibles avec l'idée qu'on se fait de la moralité bretonne. Il y a quelque danger, maintenant surtout, à montrer le paysan s'égayant aux dépens de son curé, et les grivoiseries effraient, à bon droit, une portion respectable du public. Deux ou trois sacrifices, bien légers pour l'amour-propre de M. Sébillot, eussent permis de mettre son joli livre dans toutes les mains.

Le diable joue un grand rôle dans les traditions bretonnes; il est « ondoyant et divers, » sait revêtir la soutane du recteur⁴ et l'habit à la dernière mode du beau monsieur de la ville; il a plutôt de la souplesse féline du Méphistophélès de Goethe que de l'orgueil inabordable du Satan de Milton; mais il ne s'entend pas assez à cacher ses griffes et son pied fourchu, et, tout diable qu'il est, il finit toujours par se laisser exorciser par un prêtre ou duper par une bonne femme. Au demeurant, les contes de la *Coquette et le diable* et de *Misère* nous le montrent très strict observateur des pactes, esclave de sa parole; il fait d'ailleurs son métier de diable sans enthousiasme et sans illusions, un peu comme ces traîtres de mélodrame qui se savent fatalement destinés à succomber à la fin de la pièce. Les histoires de sorciers et de revenants ont une bien autre portée que les diableries; l'imagination populaire peut encore parfois s'égayer avec les lutins, dont elle se plaît à conter les

⁴ V. dans le *Foyer Breton*, de Souvestre, le conte intitulé : le *Diable devenu recteur*.

bons tours et les malices, mais elle s'interdit toute raillerie sur le compte des sorciers, et les apparitions surnaturelles lui inspirent une confiance aveugle, absolue. En présence de la parfaite sincérité, de la conviction entière des narrateurs, et aussi de la profonde terreur que leurs récits font naître dans l'âme des assistants, il faut admettre qu'en vertu de certaines dispositions physiologiques, certaines personnes, des femmes, surtout sont aptes à voir et à entendre ce qui échappe à l'ouïe et à la vue du grand nombre ; nous arrivons ainsi aux conclusions mêmes de la science moderne, qui regarde les hallucinés, les *voyants*, comme des malades dont la bonne foi ne saurait, en bien des cas, être suspectée. Je renvoie le lecteur incrédule aux contes qui ont pour titres *la Messe du fantôme*, *le Linceul promis*, *les Deux fiancés* ; il sera d'avis que le ton du narrateur ne touche plus terre, s'élève avec la pensée, et que l'émotion et la sincérité soutiennent le récit jusqu'à le rendre éloquent ; qu'il prenne la peine de comparer le conte déjà cité, *les Deux fiancés*, avec la ballade allemande de *Lénore*, qui est presque le même sujet : auprès de la simple et naïve tradition, combien les procédés de la poésie moderne lui paraîtront artificiels et apprêtés !

Sous la rubrique de *Contes divers*, M. Sébillot a groupé d'assez curieuses légendes de saints, des contes d'enfants presque tous pénétrés de cette tristesse grise particulière aux sujets bretons, et des fables ou contes d'animaux, souvenirs du temps « où les bestes parloient. » Les paysans gallots ont généralement laissé aux bêtes la physionomie consacrée par la fable ; on remarquera pourtant que, chez eux, le renard qui, dans Esope, Phèdre et La Fontaine, invente plus d'expédients que le hasard d'obstacles, est parfois dupé.

Les deux contes de marins et de pêcheurs, que l'on peut lire à la fin de la première partie du volume, ne nous donnent qu'une idée incomplète de ces longs récits, chers aux marins bretons, et qui leur servent à prendre en patience les lenteurs et les ennuis de la traversée ; il y a là une lacune que l'auteur se propose, nous dit-il, de combler dans un prochain ouvrage.

Nous n'entrerons pas dans l'analyse détaillée de la seconde partie

du livre de M. Sébillot, moins étendue d'ailleurs et moins intéressante que la première ; l'espace nous manque pour passer en revue les chansons, les devinettes, les proverbes, qu'il a consciencieusement recueillis. Il faut bien le dire, les chansons bretonnes sont pour la plupart assez plates ; mais la platitude n'est-elle pas l'écueil de toute chanson populaire ? Un couplet qui, gaîment fredonné, paraîtra d'une heureuse venue, fera presque toujours, s'il n'est pas l'œuvre d'un fin lettré, assez piètre figure sur le papier ; et l'on ne peut vraiment faire un crime au paysan breton de ses refrains sans malice et sans littérature, quand on entend le peuple des villes répéter avec délices des rhapsodies de la force de *l'Amant d'Amanda* ou du *Beau Nicolas*. Reconnaissons d'ailleurs avec plaisir que, dans le présent volume, la chanson de *l'Ane changé* ne manque pas de verve, qu'il y a quelque finesse dans les *Chansons d'amour et de mariage*, et que la *Chanson des Mensonges* ou des *Menteurs*, déjà populaire au siècle dernier et que j'ai entendue un peu partout avec de légères variantes, trouve grâce pour son amusante invraisemblance.

A la suite des chansons, M. Sébillot a fait une ample moisson de devinettes (appelées dans le pays *devinailles*), questions facétieuses avec leurs réponses, formulettes enfantines ou servant à l'interprétation du langage des bêtes : tous ces riens, tous ces jeux d'esprit, tous ces petits tours de force intellectuels, ont été soigneusement colligés, et divulgués par notre auteur qui, à l'exemple de Noël du Fail, le secrétaire des paysans de son temps¹, et surtout de Tabourot, seigneur des Accords, l'auteur des *Escraignes Dijonnaises*, a compris de quelle importance sont toutes ces bagatelles populaires et rustiques pour l'étude de la langue, pour celle des croyances et des traditions. Un recueil de proverbes et dictons, fort bien choisis, et un ingénieux chapitre qui, sous le titre de *l'Esprit à la campagne*, réunit de courtes nouvelles et des mots plaisants,

¹ M. de la Borderie me permettra de rappeler, en passant, sa récente et définitive édition des *Propos rustiques*, modèle d'érudition aimable, digne hommage rendu par un Breton à l'un des premiers écrivains de la Bretagne.

vraies *nouvelles à la main* villageoises, terminent un volume dont j'espère avoir mis en relief le vif intérêt et les principaux mérites. N'oublions pas que M. Sébillot n'a publié qu'un choix des contes recueillis dans deux bourgs seulement de la Haute-Bretagne, à Ercé près Liffré et à Saint-Cast près le cap Fréhel, et nous nous ferons une idée des trésors que notre vieille province tient encore à la disposition de ce chercheur infatigable et de ceux qui suivront ses traces.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Au moment où le précédent article nous était remis, nous recevions, de chez G. Charpentier, un autre livre de M. Paul Sébillot, les *Contes des Paysans et des Pêcheurs*, recueillis dans les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine. Ce volume, qui contient soixante-huit contes inédits, — parmi lesquels nous remarquons la série des *Fées des houles* (des cavernes) et de la mer, — est la suite naturelle des Contes populaires de la Haute-Bretagne, dont il vient d'être parlé. Il mérite et il obtiendra, nous l'espérons, un aussi favorable accueil. (*Note de la Rédaction*).

SAINT-NAZAIRE, son histoire, les découvertes du bassin de Penhouët. —
Le Portus Brivates des Romains, par M. Georges Bastard ¹.

Ce n'est qu'une brochure que nous livre cette fois, et fort à propos, M. Georges Bastard, à l'heure même où le commerce entier s'intéresse à l'inauguration du nouveau bassin de Saint-Nazaire, creusé sous les ordres de notre collaborateur et ami, M. l'ingénieur

¹ Une brochure in-8° jésus. Nantes, imprimerie Vincent Forest et Emile Grimaud. Prix : 6 fr.

René Kerviler. Dans sa plaquette gracieusement illustrée de cartes' de plans et de jolis croquis d'un de nos dessinateurs rennais' M. Th. Busnel, l'auteur a fait une étude complète de la nouvelle ville, depuis son origine jusqu'à nos jours, au point de vue historique, archéologique et commercial. Parfois, de l'historien, de l'archéologue et du commerçant, l'artiste devient absolument maître et alors s'échappent de la plume de notre compatriote de pittoresques descriptions des sites et des navires appareillant en grande rade. La phrase, quelquefois un peu trop fournie, demanderait peut-être dans certains passages moins de longueur pour avoir plus de clarté ; mais la fougue passe ; M. Bastard n'est encore qu'un débutant bien doué, et c'est en forgeant qu'on devient forgeron.

Nous n'avons pas l'intention de donner ici une analyse complète du *Saint-Nazaire* de M. Bastard, mais simplement de recommander à tous un livre bien compris et bien complet, sous des apparences minces et modestes.

M. Bastard vient de nous donner aujourd'hui une page d'histoire, tout en nous promettant déjà un roman pour demain, *Lucienne*. Tant mieux ; voilà pour leur auteur des succès qui se suivront et ne se ressembleront pas.

M. Joseph Plihon, libraire à Rennes, vient d'éditer un volume dont il n'aura pas longtemps d'exemplaires en magasin, car il n'en a été tiré qu'une centaine. Il est intitulé : *Galerie bretonne, historique et littéraire*, par Arthur de la Borderie. En attendant que nous en rendions compte, voici le sommaire des études qu'il contient :

S.-Lunain. — *Anne de Bretagne.* — *Bataille d'oiseaux.* — *Vieux conte rennais.* — *La poésie de Noël en Bretagne.* — *M^{lle} de Malcrais et Des Forges Maillard.* — *Le comte de la Touraille.* — *Journal d'Ille-et-Vilaine sous le premier empire.*

LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ LA POMME.

La Société bretonne *la Pomme* organise, pour 1881, un concours littéraire auquel peuvent prendre part tous les littérateurs sans exception. Le concours comprend cinq parties :

1° (Objet d'art et deux mentions): *Duguesclin au Tournoi de Rennes*, poésie ne pouvant excéder 150 vers.

2° (Médaille d'argent grand module et deux mentions): — Etude en prose sur le *Connétable de Richemont*.

3° (Médaille d'argent petit module et deux mentions): Chanson sur les *Fromages normands*.

4° (Médaille d'argent grand module et deux mentions): sonnet, ballade ou villanelle sur un sujet libre normand.

5° (Médaille d'argent grand module et deux mentions): Etude en prose sur les moyens d'améliorer la condition matérielle et morale des marins bretons et normands.

En outre, des dispositions seront prises pour qu'il soit donné une publicité totale ou partielle aux œuvres couronnées. Les manuscrits devront parvenir à M. Émile Asse, secrétaire de « La Pomme », à Paris, 14, rue de Maubeuge, *avant le 15 Août 1881, terme de rigueur*.

Chaque envoi portera une devise, qui sera reproduite à l'extérieur d'un billet cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

CHRONIQUE

LES FÊTES DES 8 ET 9 MAI A SAINT-NAZAIRE

C'est avec intention que nous ne donnons pas pour titre à cet article celui d'*Inauguration du bassin de Penhouët*, que portaient les grandes affiches vertes, apposées depuis quelques semaines sur tous les murs des principales villes de Bretagne. Il a été en effet convenu, au dernier moment, que l'inauguration officielle serait remise au mois de juin, lorsque M. Grévy pourrait venir la célébrer lui-même avec tous ses ministres; c'est seulement pour ne pas rendre inutiles tant de préparatifs que M. Sadi-Carnot, ministre des Travaux publics, a consenti à venir inspecter les travaux, afin de donner un prétexte aux fêtes. Il est vrai qu'on ne persuadera pas facilement aux vingt ou trente mille personnes qui se pressaient, le 8 mai, dans les rues et sur les quais de Saint-Nazaire, qu'elles n'ont pas assisté à l'inauguration du bassin de Penhouët; mais l'histoire a de ces fantaisies et ne doit s'écrire que sur des titres officiels. On nous a cité un bon mot, fait à cette occasion: — « Ce sera aujourd'hui l'ondoisement, aurait dit le maire de Saint-Nazaire, un peu déçu par le retard du voyage présidentiel; à un mois le baptême. » — Cela est fort bien, monsieur le maire, mais on ne paie, en général, les dragées qu'au baptême: vous les paierez deux fois. Et puis ne faudrait-il pas un peu la bénédiction de M. le curé, même pour un ondoisement? Il ne paraît pas que vous y ayez songé!...

Quoi qu'il en soit, inauguration ou simple visite, ondoisement ou baptême, le premier grand navire est entré, le 8 mai, dans le gigantesque bassin de Penhouët, le plus grand qui soit au monde d'une seule pièce, car il mesure 1,100 mètres de longueur, 23 hectares de superficie, et peut recevoir des navires tirant 7 mètres 30 en morte eau et 9 mètres en vive eau. Aussi, l'un des journaux de la localité, le *Courrier de Saint-Nazaire*, a-t-il fort justement remarqué que, si les villes comme les peuples ont leurs grandes journées, qui viennent jalonner les différentes phases de

leurs transformations et constituent leur histoire, le 8 mai pourra à juste titre, pour Saint-Nazaire, prendre rang parmi elles.

Le voyage de Napoléon I^{er} à Saint-Nazaire, le vote du premier bassin, son achèvement, l'ouverture de la ligne d'Orléans, la sortie du premier transatlantique et, enfin, l'inauguration du bassin de Penhouët, sont autant de points de repères qui indiquent que les phases de Saint-Nazaire ont été constamment des phases de progrès et de progrès rapides; car, en moins d'un siècle, le petit port de pilotes du 10 août 1808 ouvre, à la date du 8 mai 1881, « un nouveau grand port au commerce du monde. »

Le samedi, 7 mai, M. le ministre des Travaux publics arrivait à Nantes, et assistait d'abord à un dîner offert par la Chambre de commerce de cette ville, puis à une soirée à la préfecture. Le lendemain, à 7 heures du matin, il quittait Nantes et s'embarquait à bord du pyroscaphe n° 4, conduit par M. Guérin, doyen des pilotes de la Loire. M. Sadi-Carnot était accompagné de M. Picard, directeur du personnel de son ministère, de M. Lagrange, inspecteur général des ponts et chaussées, de M. Rousseau, directeur de la navigation, de MM. les ingénieurs attachés au département, et d'un certain nombre de sénateurs, députés, conseillers généraux, maires, etc., parmi lesquels on remarquait MM. de Larcinty, Espivent de la Villeboisnet, Gaudin, de la Biliais, Simon, Babin, Lechat, etc.

On avait mal calculé, paraît-il, l'heure de l'arrivée du ministre; on avait compté sans le vent, et tous les préparatifs avaient été faits sur le môle, pour 11 heures seulement. A 10 h. 1/2, il débarquait aux estacades, et nul cortège officiel ne se trouvait à sa rencontre. Il fut reçu par notre ami et collaborateur M. René Kerviter, ingénieur du bassin de Penhouët, et par M. Alys Goy, conseiller municipal, qui se trouvait là par hasard.

Après un court séjour à la mairie, le cortège se dirigeait, à 11 heures, vers le bassin de Penhouët, escorté par la gendarmerie, la douane, les pompiers et la musique municipale.

Le garde-pêche l'*Euménide*, capitaine Cosmao, qui devait avoir le ministre à son bord, était en tête, dans l'écluse de communication des deux bassins; venaient ensuite les gardes-côtes l'*Élan* et l'*Oriflamme*, et enfin le navire de la C^{ie} Générale Transatlantique, la *Ville-de-Saint-Nazaire*, capitaine Le Barzic.

Les musiques de Saint-Nazaire, de Saumur et de Savenay se placèrent sur l'avant de l'*Euménide*, pendant que M. le ministre et sa suite se plaçaient à l'arrière.

On tira 21 coups de canon à bord de l'*Euménide*, et le navire de l'État fait son entrée dans l'immense bassin de Penhouët. Un officier du bord crie trois fois, suivant le règlement : Vive la République; les mousses pla-

cés dans les vergues répondent par le même cri. Mais, dans ces moments solennels, qu'importe la république, l'empire ou la royauté. L'émotion avait gagné les spectateurs, et l'on peut dire que, dans cet instant, la même pensée étreignait tous les cœurs, le même cri était sur toutes les lèvres : Vive la France !

Le bassin s'ouvrait, immense, resplendissant de lumière, et l'on voyait là-bas, bien loin, les quais opposés noyés par une légère vapeur à travers laquelle tous les hommes, même les ministres, apparaissent gros comme des mouches. Que de places ouvertes au travail dans le développement de ces quais qui s'étendent à perte de vue ! Que de sources de prospérité sur cette énorme masse d'eau ! Le calme et la tempête la richesse et la lutte, l'histoire de tous les ports : voilà à quoi nous fait songer le soleil qui dore l'horizon, le vent qui soulève des vagues assez fortes dans le bassin même.

L'*Elan* et l'*Oriflamme* suivent de près l'*Euménide*, dont la longue flamme se tient droite, avec son étoile éclatante à l'extrémité. La *Ville de Saint-Nazaire* arrive ensuite. Le colosse entre, majestueux, évitant sans amarres ces quais qui le touchent presque. Il est allège, toutes ses tentes sont en place ; il entre, évolue, malgré la forte brise, avec autant de facilité qu'une chaloupe à vapeur, à travers les bouées dont les chaînes pouvaient briser ses hélices.

L'*Euménide* entre dans la forme de radoub n° 1 ; M. le ministre débarque, visite les machines qui font mouvoir les pompes d'épuisement ; il s'achemine vers la Loire, au débouché de l'aqueduc, reste un instant dans les bureaux des ponts et chaussées, où il félicite MM. les conducteurs qui ont surveillé l'exécution du travail. M. Kerviler lui montre le curieux musée préhistorique formé avec les objets trouvés dans les fouilles du bassin, et le cortège s'achemine vers la *Ville de Saint-Nazaire* qui s'est présentée tribord à quai devant les bureaux. MM. Laurent et Cloquemin reçoivent M. Sadi-Carnot à la coupée, et bientôt le paquebot de la Compagnie transatlantique est transformé en vaste fourmilière à travers laquelle on circule difficilement. La *Ville de Saint-Nazaire* évolue sur place, pivote sur ses hélices, et entre à toute vapeur dans les écluses de communication, laissant les trois navires de l'Etat mouillés dans l'angle nord, car la violence du vent ne leur permet pas d'accoster le long des quais du bassin dégarni.

Le ministre descend au quai de la Compagnie transatlantique pour se rembarquer sur le *Belle-Isle*, qui le transporte, avec les invités, au banquet devant les entrepôts dont la salle a été richement décorée : de nombreux écussons représentant les armes de Nantes et celles de Saint-Nazaire ornent les murs. Le banquet commence. M. Sadi-Carnot, appelé

à Paris pour des affaires très urgentes, désire partir à 3 heures ; aussi M. Desanges, maire de Saint-Nazaire, se lève-t-il à 2 h. 1/2 et porte un toast au président de la République.

M. Croizet, président de la Chambre de commerce de Saint-Nazaire, ensuite M. Fidèle Simon, M. de Larcinty, M. le préfet Herbette, prononcent successivement des discours, que le défaut d'espace ne nous permet pas de reproduire.

M. Sadi-Carnot a pris le dernier la parole. Voici le résumé de son toast, très flatteur pour notre ami M. Kerviler :

Messieurs,

En entendant vos paroles de respectueuse sympathie à l'adresse de M. le Président de la République, je me dois de vous exprimer les regrets qu'il a éprouvés de ne pouvoir répondre en ce moment à votre invitation : il le regrettera plus encore, j'en suis persuadé, quand il connaîtra l'expression de vos sentiments de déférence pour lui.

Il aurait voulu assister à l'inauguration de ces magnifiques travaux et, comme il m'a été donné de le faire, applaudir à cette œuvre gigantesque dont je dois reporter l'honneur aux ingénieurs qui ont contribué à leur achèvement, à tous sans exception, depuis M. Leferme jusqu'à notre camarade Pocard-Kerviler, (*Applaudissements unanimes*), à qui je suis heureux d'adresser publiquement mes félicitations.

Vous avez là, messieurs, un cadre superbe : il s'agit maintenant d'y mettre une toile qui en soit digne. Le cadre, c'est le bassin de Penhouët lui-même ; la toile, ce seront ces bâtiments nombreux, de toutes grandeurs, de tous pays, qui viendront y aborder, et s'il vous faut un outillage nouveau, que déjà vous réclamez, pour compléter l'importance de votre bassin, vous pourrez compter, afin de l'obtenir, sur le concours du gouvernement.

Vous savez en effet, messieurs, qu'il ne ménage pas sa sollicitude au développement de la marine française. Vous avez visité tout à l'heure un navire de commerce et un bâtiment de l'Etat : le gouvernement ne distingue pas entre eux, quand il s'agit d'assurer la grandeur et la prospérité du pays.

Je bois, messieurs, à la marine de guerre et à la marine de paix ; je bois à notre marine nationale et à notre marine commerciale. (*Applaudissements*).

Enfin, je porte un dernier toast qui ne saurait être ici l'objet d'aucune contradiction : je bois au département de la Loire-Inférieure.

Après avoir traversé le bassin sur le *Belle-Isle*, M. le ministre des Travaux publics se rendit à pied à la gare et quitta Saint-Nazaire vers 3 heures, laissant une nouvelle qui fera certainement plaisir à tous les habitants de Saint-Nazaire, et à tous les lecteurs de notre *Revue* : il a annoncé à M. Kerviler, en lui serrant la main, qu'il était nommé ingénieur en chef, en résidence à Saint-Nazaire.

De brillantes régates ont eu lieu pendant le reste de la journée sur le

nouveau bassin. Le soir, un feu d'artifice a été tiré sur les quais, au milieu d'une fête vénitienne, accompagnée de lumière électrique. Et le lendemain, 9 mai, les fêtes se sont terminées par une grande cavalcade historique et allégorique qui a été remarquablement réussie. Depuis les quatre hommes d'armes authentiques qui étaient en tête, jusqu'aux quatre derniers véritables gendarmes qui fermaient la marche, vrai succès dans les détails et dans son ensemble.

Il s'agissait de reproduire un ancien fait d'armes du XIV^e siècle, le siège de Saint-Nazaire par les Espagnols et le défi de l'amiral.

Vers midi et demi, le cortège historique et les chars se sont réunis sur le boulevard de l'Océan. Une galère espagnole et la flottille étaient mouillées dans le Traict, attendant avec impatience l'arrivée des seigneurs de Saint-Nazaire, à cause du vent qui était assez violent. Lorsque Jehan d'Ust et ses compagnons d'armes, Jehan de Rieux, ami de Duguesclin, un des plus grands seigneurs et des plus preux chevaliers de son siècle, et son vassal Messire Jehan d'Heinlex, arrivèrent, l'amiral espagnol débarqua sur la côte et vint, en langage de l'époque, sommer Jehan d'Ust de remettre la place de Saint-Nazaire à lui représentant du roi de toutes les Espagnes; Jehan d'Ust lui répond fièrement, en vrai Breton, que tant qu'il y aura un habitant de Saint-Nazaire en état de porter les armes, il ne reconnaîtra d'autre suzerain que le duc de Bretagne. Il provoque l'amiral en combat singulier; celui-ci refuse le combat et accepte de visiter les fortifications de la ville et ses moyens de défense tant en hommes qu'en armes et en vivres. Le bon génie de Saint-Nazaire remercie Jehan d'Ust et le cortège s'avance, pompeux, à travers la ville.

Nous voyons en tête quatre sergents d'armes, fièrement campés sur leurs destriers, qui ouvrent la marche et dirigent la cavalcade: les rues sont pavoisées; le tumulte est grand et grande est la rumeur, quand arrivent à la suite les trompettes qui jouent à pleins poumons; puis vient la compagnie d'archers aux costumes bariolés. Ils sont suivis des musiciens de la Société musicale qui gardent très bien leurs rangs, pendant toute la cavalcade, dont les instruments modernes font seuls disparaître avec l'habillement à la pouhaine. Nous voyons ensuite les gens d'armes, officiers en tête, qui défilent sur leurs chevaux, parés avec goût, suivant l'usage ancien. Que dire des arquebusiers, qui arrivent ensuite avec leur casque en cuir bouilli, si ce n'est de leur demander s'il ne sont pas bien certains de ne pas être d'anciens chevaliers, sortis, pour la circonstance, armés et équipés, de leurs tombeaux? Très gothiques, ces arquebusiers, et si dans le temps jadis ils n'étaient pas comme cela, ils avaient tort.

Vient ensuite un canon de bois cerclé de fer, monté sur un affût mas-

sif, qui repose sur quatre petites roues ; les maîtres artilleurs doivent le faire tourner dans les rues avec des leviers placés à l'arrière. C'est le fac-similé du canon qui fit si peur aux Anglais et aux Français à la bataille de Crécy. Les servants sont très éclatants avec leur cotte de drap jaune à l'aigle noir.

Nous apercevons à quelque distance Jehan d'Ust. Sa massive armure d'or étincelle au soleil et on le distingue, d'une extrémité de la rue de Nantes à l'autre. Sa gente épouse l'accompagne, ainsi que Jehan de Rieux et sa femme, Jeanne d'Harcourt, M. et M^{me} Jehan d'Heinlex, comme nous dirions aujourd'hui. Ils sont très brillants les cavaliers, elles sont charmantes, leurs nobles dames, sur leurs fringantes haquenées, tenues en main par de jeunes pages.

Voici maintenant la suite de Jehan d'Ust, qui court, papillonne ; son désordre voulu est très pittoresque et nous parierions que plus d'un a pris ce jour-là son rôle au sérieux et regrette de ne pouvoir circuler tous les jours sous le brillant costume qu'il portait à la cavalcade : varlets, écuyers, poètes, troubadours, recevez nos sincères félicitations.

Saluez maintenant, lecteur, voici venir la Charité, sous la forme d'une immense coupe antique reposant sur un socle de velours rouge ; de grandes oeuilles sont pleines de cuivre, d'argent et même d'or. Elles sont surveillées par les plus ravissantes gardiennes qu'on puisse voir, et la récolte a été fructueuse, car les pèlerins et les pages se multipliaient pour la recueillir. Les pauvres n'auront pas perdu leur journée. Puis voici le char d'Amphitrite, avec ses dauphins, ses marsouins et un énorme homard, agitant très comiquement ses pinces ; le char du Commerce et de l'Industrie, celui des Pilotes, représentant un navire exécutant des signaux variés, celui de l'Industrie salicole, avec des paludiers authentiques du Bourg de Batz ; celui de l'Agriculture, suivi d'une noce villageoise ; enfin celui de la Paix, au haut duquel trône la Ville de Saint-Nazaire, appuyée sur son ancre et sur son gouvernail.

Tout cet ensemble était bien conçu et fort brillamment exécuté. Les armoiries de Jehan d'Ust et du sire de Rieux, portées par les hérauts, d'armes, étaient authentiques, et le seul reproche qu'on ait pu faire aux organisateurs de cette fête remarquable, a été de s'être tellement attachés à l'exactitude extérieure qu'ils ont oublié de veiller à leurs propres insignes. Nous ne pensons pas que ce soit par amour de Nantes que tous les cartouches aux armes de Saint-Nazaire aient été peints, ce jour-là, sur fond de gueules comme aux armes de Nantes. La galère de Saint-Nazaire doit être portée sur fond d'azur.

Un des journaux de la rivale de Nantes a terminé son compte rendu des fêtes par cette phrase échappée à l'un des spectateurs : *Aujour-*

d'hui une grande ville est née à la France. Nous souhaitons au nouveau de devenir un Hercule.

Nous ne terminerons pas cette chronique sans reproduire textuellement un éloge que nous empruntons au *Courrier de Saint-Nazaire* :

- M. Sadi-Carnot, au moment de son départ, a nommé ingénieur en chef du port de Saint-Nazaire M. René Kerviler, ingénieur ordinaire.

« C'est la juste récompense des services considérables rendus par l'honorable ingénieur pendant la direction des immenses et difficiles travaux dont il était chargé. On n'ignore pas les difficultés de l'entreprise : quelques-uns, moins persévérants, auraient pu se rebuter devant l'imprévu qui surgissait à chaque pas.

- Quelques parties des substructions sont des œuvres d'art véritables, qui aujourd'hui font école. Des modes nouveaux de construction ont été imaginés pour vaincre les impossibilités de l'œuvre. Nous pourrions citer notamment les doubles voûtes jetées par-dessus plusieurs puits, et offrant, par suite d'une ingénieuse combinaison, la résistance la plus puissante.

« Aujourd'hui, cette œuvre colossale est menée à bien ; il était juste, il était digne que le ministre des travaux publics reconnût les mérites exceptionnels de l'homme qui l'a conduite avec un talent, une opiniâtreté et une science au-dessus de tout éloge. Et les applaudissements répétés qui ont accueilli les compliments adressés à M. Kerviler par M. Sadi-Carnot, ont montré à ce dernier qu'il ne se trompait pas en attribuant une grande partie de l'honneur de la journée à l'ingénieur du bassin, et lui ont montré, en même temps, de quelle sympathie on entourait la personne et le caractère de M. Kerviler.

« Nous sommes d'autant plus heureux de cette nomination, que M. Kerviler, qui connaît mieux que personne les besoins de notre port, va pouvoir maintenant user de sa haute influence pour leur faire donner satisfaction ; et nous pouvons ajouter que, sous ce point de vue, nos intérêts sont placés en bonnes mains.

« En outre, notre ville se trouve ainsi dotée d'un service nouveau : l'ingénieur en chef, jusqu'à ce jour, était en résidence à Nantes. »

Cet éloge nous est d'autant plus sensible, que tous les succès semblent venir au devant de notre collaborateur. Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que l'Académie française vient d'accorder un de ses prix à l'ouvrage sur *Valentin Conrart*, le fondateur et premier secrétaire perpétuel de l'Académie, l'homme au silence prudent des *Satires* de Boileau, qu'il a publié, il y a quelques mois, en collaboration avec M. Ed. de Barthélemy.

LOUIS DE KERJEAN.

— Le 20 mai, on faisait, à la Cathédrale de Nantes, des obsèques très solennelles à M. Félix Martineau, maître de chapelle de Saint-Pierre depuis 1849. Il était né en 1809, et était chevalier de Saint-Sylvestre.

• De toutes ses productions musicales, dit la *Semaine religieuse*, celle qui restera surtout populaire, et qui a fait désormais, on peut le dire, le tour du monde, grâce à nos pèlerinages nantais qui l'ont vulgarisée, c'est son célèbre cantique : *CATHOLIQUE ET BRAYON TOUJOURS !* Il le composa en 1866, à la demande de Mgr Richard et sur les paroles écrites par ce prélat, à l'occasion des fêtes de la Bienheureuse Françoise d'Amboise. Ni l'un ni l'autre, assurément, ne se doutaient alors que leur œuvre commune dût obtenir un retentissement si général et si durable. Le succès s'explique néanmoins, car ici musique et paroles s'accordent merveilleusement pour rendre le double sentiment patriotique et religieux qui vibre au fond de tous les cœurs. »

— Nous apprenons, au dernier moment, que M. Benjamin Fillon, de Fontenay-le-Comte (Vendée), est mort, le mardi 24 mai, à son habitation de Saint-Cyr en Talmondais. Ses obsèques, *purement civiles*, dit le *Libéral*, de la Roche-sur-Yon, ont eu lieu le surlendemain, jeudi, jour de l'Ascension.

Nous donnerons prochainement une notice sur M. Fillon.

— M. le général Charles-Joseph Halna du Fretay, général de division en retraite, grand officier de la Légion d'honneur, vient de mourir à Saint-Brieuc.

Le général Halna du Fretay avait eu une carrière très brillante. Il s'engagea dans un régiment de cavalerie, au moment de l'expédition d'Alger assista au siège de Constantine comme lieutenant et servit comme officier, en Afrique, sous les ordres du général de la Moricière. Il gagna ses autres grades en Crimée, prit part au début de la guerre de 1870 en qualité de général de brigade et fut nommé général de division sous Metz.

— La Société d'encouragement au bien, qui tenait sa séance, le 22 mai, au Cirque d'Hiver, a donné une médaille à *Michel Marion*, épisode de la guerre de l'indépendance bretonne, par notre collaborateur, M. le comte de Saint-Jean.

— Le 25 mai, avait lieu au Palais de l'Industrie, à Paris, le vote pour les médailles d'honneur du Salon de 1881. Nous sommes très heureux de constater que celle de la peinture a été décernée à notre compatriote, M. Paul Baudry, pour son grand tableau exposé dans le salon carré : *La Glorification de la Loi*.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. 1880. Vol. I de la 6^e série. In-8°, LXVIII. 316 p. Nantes, imp. V^o Mellinet.

ANNALES ET RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1880 DE LA SOCIÉTÉ NANTAISE D'HORTICULTURE. In-8°, 346 p. Nantes, Imp. V^o Mellinet.

CLISSON JUGÉ PAR SES VISITEURS. Une broch. gr. in-8°, 60 p. avec 27 dessins et 3 eaux-fortes hors texte. Nantes, Vier, libr.-édit. passage Pommeraye.

L'ex. sans eaux-fortes hors texte..... 4 fr.
— avec eaux-fortes..... 5 fr.

Extraits choisis des registres de la Garenne et du château de Clisson (1819-1880).

CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE (2^e série). — *Contes des paysans et des pêcheurs*, par Paul Sébillot. — In-18, xvi, 344 p. Paris, G. Charpentier.

ÉTAPES (LES) D'UNE CONVERSION, *le Coup de Grâce*, dernière étape, par Paul Féval. In-18 j. 507 p. Paris, lib. Palmé..... 3 fr.

GALERIE BRETONNE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, par Arthur de la Borderie. 1 vol. in-18, vi-350 p. Rennes, chez Joseph Plihon, sur les Doutes de la Visitation, 14. Tiré à 100 ex.

HISTOIRE (UNE) DE REVENANTS, par Paul Féval. In-18 jés. 48 p. Paris, libr. Palmé..... 3 fr.

ROGER BONTemps, histoire d'un notaire et d'une tonne de poudre d'or, par Paul Féval. In-18 jés. 406 p. Paris, libr. Palmé..... 3 fr.

SAINT-NAZAIRE. Son histoire. Les découvertes du bassin de Penhouët. *Le Portus Brivates* des Romains, avec 15 grav., cartes et planche, par Georges Bastard. Broch. in-8° gr. jésus. Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud..... 6 fr.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE. 27^e année, 1880. 2^e série, vol. 10. La Roche-sur-Yon, imp. Gasté. In-8°, xvi-173 p.

— TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.— 2^e série, 1871-1880, par M. Eug. Louis. Broch. in-8°, 56 p.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conseil central de Nantes. Assemblée générale du 5 mars 1881. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. Broch. in-8°, 34 p.

PIERRE ET PAUL

Pierre et Paul sont frères jumeaux, ouvriers tous deux dans la même profession. La nature les a pareillement doués ; tous deux sont également robustes et intelligents. Enfants, ils se ressemblaient si bien qu'on les prenait souvent l'un pour l'autre. La société a eu pour tous deux mêmes bienfaits et mêmes rigueurs. Nourris du même lait, élevés au même foyer, avec une égale tendresse, ils ont fréquenté ensemble la même école, suivi le même catéchisme, fait ensemble leur apprentissage chez le même patron. Tous deux, artisans habiles, ont travaillé côte à côte dans le même atelier, en recevant le même salaire.

Voilà bien les conditions d'égalité les plus parfaites, tellement parfaites que je les crois chimériques.

Mais la scène change. Il vient un moment où Pierre et Paul ne font pas le même usage de leur liberté morale. Pierre est doux, Paul est querelleur. Pierre est sobre, Paul est ivrogne. Pierre est laborieux, Paul est paresseux. Pierre est assidu à l'atelier, Paul manque souvent à l'appel. Pierre est économe et rangé, Paul dissipateur. Aussi Pierre, toujours proprement vêtu, a bientôt un livret à la Caisse d'épargne, quand Paul, sale et déguenillé, a déjà des créanciers.

L'inégalité s'établit donc entre les deux frères. Elle ne s'arrêtera pas là, elle ne peut aller qu'en augmentant et dans une progression rapide. En vain, Pierre prodigue les plus affectueux conseils ; en vain, il se gêne pour effacer les traces des premières fautes en acquittant les dettes criardes de Paul ; en vain, il a plusieurs fois intercédé avec succès pour désarmer la juste sévérité du patron. Se

avis sont repoussés ; l'indulgence se lasse ; Paul est expulsé de l'atelier, où l'on ne veut plus tolérer ses mauvais exemples ; il est rejeté dans tous les périls du vagabondage.

Les deux frères demeuraient ensemble avec leur mère, restée veuve. Pierre s'est constamment montré plein d'égards, d'attentions, de soins généreux pour elle. Paul, souvent absent du logis, n'y rentre qu'irrégulièrement, choisissant les heures où Pierre est au travail. Il demande à manger, il veut de l'argent, il est pris de vin, il jure, il menace. La pauvre femme tremble et pleure, le chagrin mine sa santé. A la suite d'une scène violente, une maladie se déclare et l'emporte. Ce dernier lien rompu, et d'une manière si douloureuse pour Pierre, Paul n'ose plus reparaitre devant son frère.

Les années s'écoulent. Pierre est devenu contre-maître dans son atelier. Il a vingt-cinq ans, une physionomie où fleurissent la bonne conscience et la santé. Le patron, ancien ouvrier lui-même, a une fille jolie et honnête. On devine qu'il ne va pas chercher loin un gendre et un associé, on devine de plus qu'il ne fait que combler les vœux des deux jeunes gens. Voilà Pierre petit patron, petit bourgeois, allongeant sa veste qui devient un habit le dimanche. Pour peu que la chance continue de lui être favorable, pour peu que ses affaires soient prospères, il sera peut-être un gros bourgeois.

Pendant ce temps, où est Paul ? Il est nomade ; il passe d'un atelier à un autre, d'un garni à un autre, d'un marchand de vin à un autre. Il n'a plus de domicile. La police correctionnelle le voit sur ses bancs, prévenu de rixes, de coups et blessures, de tapage nocturne, de rébellion à l'autorité. Je veux bien admettre qu'il ne soit encore flétri d'aucune condamnation infamante, quoiqu'il n'y ait pas loin d'une vie aussi désordonnée à l'infamie.

Les situations de deux frères, que la nature et l'éducation avaient faites si égales, sont devenues absolument dissemblables, par suite d'une différence dans la conduite ou dans la moralité.

Est-ce justice ? Oui, j'affirme qu'il n'y a pas un esprit droit au monde qui ne reconnaisse que c'est justice.

Mais la nature n'a pas l'habitude de procéder elle-même avec cette égalité dans la distribution de ses dons. On ne rencontre guère deux frères qui soient égaux en force et en intelligence. Je peux maintenant supposer les moralités égales. Si Pierre est supérieur en vigueur, en santé, en intelligence, en adresse, s'il a seulement plus de beauté physique, il pourra s'élever, prospérer, devenir bourgeois, tandis que Paul demeurera dans une condition plus humble. La fille du patron ne peut pas épouser les deux frères. Apparemment il lui est permis de faire son choix, il lui est permis de préférer celui qui a le plus d'agrémens personnels, celui qu'elle aime. On ne prétendra pas qu'elle doive se sacrifier pour épouser la pauvre infirme qu'elle n'aime pas. L'inégalité des situations s'établira donc tout aussi nécessairement.

Ceci n'est plus de la justice, c'est de la nature. On est libre de regretter que la nature répartisse inégalement ses dons; seulement il ne sert à rien de protester contre la nature.

Indépendamment des inégalités de la conduite et de celles de la nature, il y a toutes celles de ce qu'on appelle la chance. La vie est remplie de mille hasards, heureux ou malheureux. Le plus frappant est celui qui se manifeste par les événements du jeu et par les résultats des tirages au sort. Je n'ai pas vu que l'esprit démocratique ait proscrit le jeu ni les tirages de lots, et notre Conseil municipal de Paris préside tous les ans à l'attribution par le sort des lots des obligations de la ville. Si Pierre et Paul, jusque-là d'une aisance égale, possèdent chacun une obligation de la ville, tous deux ne gagneront pas le lot de cent mille francs. Je suppose que Pierre le gagne, le voilà qui, en un instant, sans transition, a changé de condition sociale, le voilà bourgeois et capitaliste, tandis que Paul reste un modeste ouvrier.

Est-ce un désordre? Quelques moralistes pourront le penser et le dire. Assurément, ce n'est pas de l'injustice. L'injustice contre laquelle le sentiment populaire ferait explosion, jusqu'à la révolte, serait de refuser à Pierre les cent mille francs qu'il a gagnés, afin de le maintenir dans la condition d'ouvrier.

Comme il est beaucoup plus facile, la spéculation aidant et la

chance continuant d'être favorable, de gagner un ou plusieurs millions, avec une première base d'opérations de cent mille francs que d'obtenir cette première base, il est clair que désormais Pierre pourra s'élever à tous les degrés de la fortune. En écrivant ce mot de la Fortune, je réfléchis qu'il est à son origine une sorte de synonyme du sort ou du hasard. La Fortune, disait l'adage latin, vient en aide aux audacieux.

Il en sera de même de toutes les spéculations aventureuses du jeu ou de la bourse. Pierre et Paul sont libres de risquer leurs économies dans les hasards des cartes, de la roulette, des paris de courses ou de l'agiotage. Pierre peut y gagner rapidement l'opulence, tandis que Paul y perdra le peu qu'il possédait. Encore une fois, des moralistes, qui n'appartiennent pas d'ordinaire à l'école démocratique, condamneront vainement en principe toutes ces aventures. Elles étalent, elles affichent, elles multiplient de plus en plus leurs séductions, et l'immense diffusion des petits journaux financiers à vil prix, depuis quelques années, prouve assez combien est général, dans toutes les classes, l'attrait des gains rapides. C'est un des symptômes les plus remarquables des mœurs de notre temps. Je veux bien ne pas l'imputer particulièrement à une forme de gouvernement plutôt qu'à une autre. La monarchie française a eu la loterie royale, la monarchie allemande a encore les maisons de jeux, deux sortes d'exploitations de la convoitise qu'on a supprimées en France au nom de la morale. Je constate seulement qu'en fait, l'agiotage s'est répandu démesurément et démocratisé sous la République, infiniment plus que sous les gouvernements précédents, et que l'agiotage, ou l'ardente poursuite des gains rapides, aboutit nécessairement aux disparates des inégalités sociales.

Devant des faits aussi éclatants, je ne puis m'empêcher d'être confondu de cette étrange passion d'égalité qui s'est emparée de tant d'esprits, et que les logiciens à outrance de l'école démocratique poussent jusqu'à la chimère du socialisme.

L'égalité n'existe pas ailleurs qu'inscrite sur nos monuments. Je ne crains pas d'affirmer qu'elle est contraire à la loi même de la nature. La loi de la nature est l'inégalité.

C'est la loi de la nature inanimée. Dans les entrailles de la terre, on trouve les minéraux les plus différents. La pierre ne vaut pas le fer, le fer ne vaut pas le cuivre, le cuivre ne vaut pas l'or, l'or ne vaut pas le diamant. Dans les mêmes mines, il y a des filons de toutes les richesses, et l'on ne rencontre pas deux diamants semblables. La terre même que nous foulons a tous les degrés de valeur et de fertilité, depuis la lande inféconde jusqu'aux coteaux dorés du Médoc.

C'est la loi de la nature végétale, et l'on a raison de dire qu'il n'y a pas deux feuilles semblables. Suivez le sort d'un semis ou d'une plantation. Sur un sol préparé avec les mêmes soins en toutes ses parties, on répand des glands du même chêne, ou bien, corrigeant les premières inégalités de la nature, on enfonce de jeunes plants extraits de la pépinière, choisis dans les conditions les plus proches de l'égalité. On a éliminé déjà les sujets débiles. Repassez après quelques années, vous constaterez des disparates nouvelles. Des sujets auront péri et seront à remplacer; il y aura une classe souffreteuse, il y aura une classe moyenne, il y aura des arbres exceptionnellement vigoureux, à la pousse altière, au large feuillage, gênant ou protégeant leurs voisins de leur ombre.

C'est la loi des saisons et des climats, c'est la loi des bénédictions alternatives du soleil et de la pluie, et c'est aussi la loi des fléaux. La foudre consume une maison en épargnant celle qui lui est contiguë, la grêle saccage une vigne en s'arrêtant à une limite capricieuse, la gelée détruit l'espoir d'une récolte et n'a eu que des menaces pour une autre. L'hiver de 1879 a été, dans notre région, par sa rigueur peut-être sans exemple depuis des siècles, une des inégalités les mieux caractérisées de la nature. Ses effets ont présenté eux-mêmes les inégalités les plus remarquables. J'observais tristement ces effets, sur un bois de châtaigniers. Des centaines d'arbres étaient frappés à mort, et n'appelaient que la cognée. Au milieu d'eux, d'autres étaient blessés à des degrés divers, s'essayant encore à une végétation malade ou convalescente. D'autres, enfin, n'avaient subi aucune atteinte, et s'épanouissaient avec une sorte d'insolence sous les tièdes ha-

leines du printemps. Pourquoi ces différences ? Quelle cause avait secouru les privilégiés ? Il était impossible de le découvrir. Mais il était évident qu'une loi qui semblait inexorable, la loi manifestée par le thermomètre, avait rencontré la mystérieuse inégalité des résistances.

C'est la loi de la nature animale. Allez dans une foire de chevaux, écoutez les discussions des marchés qui s'engagent. Si vos yeux ne suffisent pas à vous éclairer, les offres et les demandes que vous entendrez agiter auront bientôt apporté leur enseignement. Vous saurez vite que, parmi les chevaux aussi, il y a une classe inférieure, il y a une classe moyenne, et il y a une classe privilégiée. Je n'ai pas ouï dire qu'aucun utopiste ait encore proposé de décréter, au nom du socialisme, l'égalité du prix des chevaux.

Enfin et surtout, c'est la loi de la nature humaine, parce qu'à toutes les autres inégalités viennent s'ajouter ici les inégalités morales.

Que dis-je ? Il y a plus encore, si c'est possible ; il y a les inégalités de races. L'enseignement chrétien, fidèle à la tradition mosaïque, voit dans Adam le père commun du genre humain, l'aïeul des nègres, des Esquimaux, des Polynésiens, des Peaux-jaunes et des Peaux-rouges aussi bien que le nôtre. L'unité du genre humain est un dogme religieux, la seule base de la fraternité des peuples et de l'idée même de l'égalité des droits entre les hommes. L'Évangile, successivement prêché à toutes les nations et à toutes les peuplades, leur apporte ce dogme, leur montre le même Dieu créateur, le même ancêtre, le même code moral, la même fin, et leur assigne les mêmes devoirs à remplir. L'assimilation progressive des races humaines les plus diverses et de leurs institutions, ce fait éclatant, qui se manifeste sous nos yeux avec une irrésistible puissance, devient alors absolument logique.

Mais je suis frappé d'une contradiction étrange. L'école démocratique de nos jours, croyant s'appuyer sur la science contemporaine, rejette le dogme religieux de l'unité du genre humain et la tradition de la Bible, comme elle rejette les commandements de Dieu. Elle va nous chercher des origines et des ancêtres dans je

ne sais : quelles hypothèses, elle proclame je ne sais quelles lois morales dont j'aperçois moins les fondements. Dès lors, les notions mêmes d'égalité et de fraternité s'effacent. Chrétien, j'applaudis de tout cœur à l'abolition de l'esclavage, j'y vois la suppression d'une grande iniquité, d'une grande barbarie. Chrétien, je suis prêt à serrer la main d'un nègre dont les sentiments se rapprochent des miens. Chrétien, je repousse le préjugé de la couleur ; je ne me révolte pas du spectacle qui scandalise tant les créoles, celui d'un homme de couleur qui se prélassé dans un équipage et qu'un cocher blanc conduit sur nos promenades. Chrétien, je n'ai pas d'objection à ce qu'un noir, un Arabe, un Annamite ou un Taïson puisse s'asseoir dans nos assemblées parlementaires et contribuer à me dicter des lois. Chrétien, j'appelle sur eux tous le même baptême. Si je n'étais chrétien, je revendiquerais la supériorité de ma race européenne, et je demanderais sans scrupule aux races inférieures des esclaves pour me servir.

Il est vrai que si je n'étais chrétien, ou membre d'une autre communion religieuse, je ne sais pas du tout où je trouverais les bases d'une loi morale quelconque.

Je reviens à Pierre et Paul. J'ai laissé Pierre nouveau marié, associé de son beau-père auquel il est destiné à succéder, Pierre bourgeois, laborieux encore, en voie de devenir capitaliste. J'ai laissé Paul ouvrier nomade, intempérant, besoigneux, vivant d'expédients. Voici que j'écoute les enseignements d'une certaine école, voici que je lis des journaux débités pour un sou, et que Paul trouve toujours un sou dans sa poche pour acheter, et je demeure confondu. C'est Pierre qui est conspué, injurié, menacé, traité d'odieux exploiteur du peuple. C'est Paul qui est flatté, glorifié, présenté comme le modèle de toutes les vertus. Je crains une méprise, je relis à deux fois, je suis obligé de reconnaître que c'est bien cela.

Je recherche d'abord qui rédige et publie ces journaux. Sont-ce des pareils de Paul, et lui demandent-ils au moins sa collaboration ? Nullement, ils ne lui demandent que son sou, multiplié par plusieurs centaines de mille. Je me trompe, ils lui demandent

encore son suffrage. Ce sont des bourgeois, des lettrés, des avocats, des médecins, aidés par des spéculateurs et des banquiers. Tous ont calculé qu'on peut gagner beaucoup d'argent avec un journal à un sou, à la condition de flatter assez Paul pour obtenir son sou chaque matin. Et ils gagnent en effet beaucoup d'argent. Suivez-les, voyez-les se réunir pour déjeuner dans les cafés. Ils ne se refusent rien ; ils mangent du poisson, du filet de bœuf, des perdreaux dans la saison ou même avant la saison ; ils sont gais, bavards, bruyants ; ils prennent la demi-tasse et le verre de fine champagne en fumant d'excellents cigares, le tout aux dépens du sou de Paul qui, pendant ce temps, jeûne ou dévore à crédit une maigre pitance. Ils sont fort bien vêtus, beaucoup plus élégamment que le patron Pierre, tandis que Paul traîne une blouse malpropre. Le soir, ils vont au spectacle, aux bonnes places et sans payer, attendu leur sacerdoce de journalistes, au spectacle où le patron Pierre ne va presque jamais, parce que cela coûte du sommeil et de l'argent, où Paul ne réussit à se glisser que comme claqueur. Ils jugent les acteurs et ils protègent les actrices. Ces bourgeois mènent joyeusement la vie, tout en menant le branle de la guerre contre les bourgeois.

Par surcroît, ils acquièrent la notoriété, avantage très précieux quand viennent des élections. Leurs noms sont connus de plusieurs centaines de mille lecteurs à un sou, lesquels se transforment en électeurs. Pour augmenter cette notoriété, ils pérorent avec violence dans les réunions politiques. Ils seront préfets, conseillers d'Etat, députés, sénateurs, ministres, toujours par la grâce de Paul et de son sou quotidien.

Paul a été d'abord fort étonné. A travers ses désordres, il avait conservé de son éducation une certaine conscience, un certain respect de la supériorité morale de Pierre. Il ne s'était pas tellement étourdi qu'il ne sentît parfois son humiliation et l'épine d'un remords. Jamais il ne lui était venu à la pensée qu'il valût mieux que Pierre, qu'il pût le dépouiller légitimement et vertueusement. Aussi a-t-il besoin de se le faire répéter avant de le croire. Mais comment résisterait-il longtemps à la lecture du journal à un

sou ? la doctrine est si séduisante pour lui, et si commode ! On le débarrasse de son importune conscience. On lui démontre, en beau langage, que l'humanité s'est trompée pendant six mille ans, et qu'une ère nouvelle a commencé à la glorieuse prise de la Bastille. On lui apprend à mépriser comme des imposteurs les instituteurs de son enfance, les humbles Frères de la doctrine chrétienne, à mépriser Dieu même comme un usurpateur dont le règne tyrannique est fini, avec celui des autres tyrans. On lui enseigne que les prêtres, les propriétaires et les patrons sont autant de vampires qui s'engraissent de sa substance, qu'il a droit à satisfaire librement les saintes passions qu'il tient de la nature, et que son jour est venu.

Dans le catéchisme qu'il a oublié, il y avait un énergique résumé des mauvaises passions du cœur de l'homme, de celles contre lesquelles le sentiment moral doit s'appliquer à lutter. Cela s'appelait les sept péchés capitaux. J'ignore qui est l'auteur de cette formule, je crois difficile de méconnaître qu'il ne fût un observateur assez sagace. Je suis très frappé d'une autre observation, c'est que la doctrine de la démocratie impie, qui s'étale dans les journaux à un sou, flatte, précisément, les sept péchés capitaux et détruit le sentiment moral qui les flétrissait. On peut les énumérer un à un, en se plaçant au point de vue de Paul.

L'orgueil ! Paul était humilié. On lui dit de ne plus rougir, on le relève, on l'exalte. Il est le vrai peuple, il a toutes les qualités, il est grand, noble, héroïque, magnanime ; il abuse même de la patience et de la vertu. C'est lui qui a le droit de mépriser les prêtres, les riches, les patrons et autres oppresseurs du peuple. Il lit cela tous les jours, pour un sou.

L'avarice ! Paul n'a pas d'argent, et n'aime pas à se donner de peine pour en gagner ; on lui enseigne qu'il a le droit de s'approprier l'argent d'autrui. Il se souvient vaguement d'un certain commandement de Dieu qui interdisait de prendre l'argent d'autrui. On lui explique que c'est une invention de prêtres menteurs, imaginée pour défendre l'argent qu'autrui s'est approprié injuste-

méné, et que c'est autrui qui est le voleur. Il n'est pas sans réfléchir qu'il y a des lois humaines qu'il peut être dangereux de transgresser, qu'il y a des juges, des gens de police et des gendarmes. On établit qu'il suffit de changer les lois qui l'oppriment, et qu'il sera lui-même appelé à les changer. Il faut changer aussi les juges, qui sont de vils suppôts des régimes tyranniques déctus, changer les gens de police et les gendarmes, ou jeter à la Seine ceux qui s'obstieront à être fâcheux. Et Paul lit chaque jour, pour un sou, des diatribes où les juges, les gens de police et les gendarmes ne sont pas plus ménagés que les prêtres, où les lois humaines ne sont pas mieux traitées que les lois divines, où le droit de Paul de posséder sa part de richesses en dépouillant les odieux patrons est proclamé.

La luxure ! Il est manifeste qu'en cette matière la morale religieuse est la seule barrière gênante, et l'on supprime la morale religieuse. Ma plume se refuse ici aux développements. La pudeur de la pensée, la décence du langage sont encore de ces vieilleries auxquelles j'ai la faiblesse de rester attaché. Il n'y a rien de plus dédaigné par les modernes enseignants du peuple. La grossièreté de l'indécence est même recherchée comme un élément nécessaire de succès. Je pourrais nommer un industriel du journalisme, un bourgeois, un spéculateur, qui s'adressait récemment au comité de la société des gens de lettres pour obtenir un roman bien indécent, dépassant en ce genre ce qu'on avait encore vu, afin de lancer un journal démocratique. Cet homme traitait cela gravement, j'allais dire naïvement, comme une affaire ordinaire. Il offrait d'y mettre le prix, proportionné au degré d'indécence, ainsi qu'on tarife le degré d'alcool dans une boisson fermentée.

C'est hideux, c'est cynique et je ne sais pas d'autre mot pour qualifier un pareil marché que celui d'ignominie. Mais si l'on supprime la morale religieuse, je ne sais pas non plus au nom de quel principe on le flétrirait. Aussi le commerce est très florissant. Le comble de l'habileté facile est de mêler à l'alcool de l'indécence un autre ferment, celui de l'impiété agressive, de l'injure.

aux cléricaux, et d'annoncer cette mixture par le titre même du roman. Nos murailles sont salies des titres les plus provocants. On distribue gratis sur nos boulevards les premiers numéros comme spécimen, je les vois dans les mains des enfants et des jeunes filles. J'ai beau détourner les yeux, les gros caractères violentent l'attention. Il ne m'est pas possible d'ignorer qu'on publie les nuits du cloître, les amours d'un jésuite, le roman d'un vicaire et les mystères du confessionnal, sans compter les titres que je rougirais même de transcrire. On promet ainsi d'amples moissons de scandales, et je ne doute pas qu'on ne tienne la promesse. Le saint dogme de la liberté de la presse abrite ces infamies, et d'ailleurs le maître n'a-t-il pas proclamé que le cléricisme est l'ennemi ? Le maître sourit au concours de ces auxiliaires de bonne volonté. On est libre de jeter de la boue fétide à la face des capucins et des jésuites, et aucune loi existante ne le défend. On n'est pas libre d'être jésuite ni capucin.

Paul s'abreuve donc chaque matin, pour un sou, à la source empoisonnée.

L'envie ! Ceci est l'essence même de l'enseignement moderne du peuple. Un commandement de Dieu avait eu l'impertinence de nous interdire jusqu'à l'envie du bien d'autrui. Afin de mieux protéger leurs usurpations, les cléricaux avaient imaginé de faire de l'envie un vice, et un des vices capitaux de notre nature. Arrière cette prétention insolente ! L'envie est l'aspiration légitime et naturelle de tous les déshérités de la société humaine, réclamant leur part des jouissances que la société leur refuse. — Et Paul, qui n'avait pas attendu son journal pour se sentir envieux de Pierre, lit chaque matin, pour un sou, que c'est le plus légitime des sentiments.

La gourmandise ! Paul n'a l'occasion de la satisfaire que chez le marchand de vin et s'en prive le moins qu'il peut. Je crois bien que la bonne chère et le champagne ne lui déplairaient pas. En attendant, l'ivresse le console souvent. J'essayais un jour de raisonner un ivrogne avéré sur sa honteuse habitude. — Que voulez-

vous ? me dit-il, quand je suis soûl, je suis aussi heureux qu'un riche. — Je fus effrayé de l'excuse. Cet homme n'avait pas lu de journaux à un sou, ils n'existaient pas alors. Mais il s'était composé une doctrine, dont Paul ne trouvera pas la condamnation dans le journal qu'il achète.

La colère ! Le journal de Paul l'excite constamment contre les prêtres, contre les riches, contre les patrons, contre les juges, contre les sergents de ville, contre les gendarmes, contre tout ce qui représente une autorité quelconque. Le journal à un sou la glorifie lorsqu'elle fait explosion jusqu'à l'émeute, jusqu'à l'insurrection armée, jusqu'à toutes les violences. Paul est entretenu dans la foi que les colères populaires sont de l'héroïsme.

La paresse enfin ! Paul a commencé par être paresseux, et il y a un proverbe qui dit que la paresse est la mère de tous les vices. Le proverbe est à reléguer dans l'amas des préjugés, avec les péchés capitaux. Le peuple n'a plus de vices, il n'a que des vertus. Le journal à un sou s'évertuera bien à flétrir la paresse des riches et celle des curés. Il traitera même de paresseux le patron Pierre. Il sera plus qu'indulgent pour la paresse de Paul, il honorera les ouvriers de désertir le travail pour les grèves, pour les clubs, pour le marchand de vin, pour les réunions électorales, pour les manifestations, pour les obsèques civiles des grands démocrates, — et surtout pour la lecture assidue des articles et du feuilleton obscène du journal à un sou.

En vérité, quand je contaste un pareil renversement de toute morale, quand j'observe avec quelle furie on propage, parmi le peuple, la lèpre de la corruption en même temps que la haine de l'autorité, je m'étonne qu'il y ait encore quelque sécurité dans nos maisons et dans nos rues. Il faut que le peuple vaille mieux que ses instituteurs, ces bourgeois ambitieux et cupides qui le corrompent pour obtenir son sou et son suffrage. La société me semble une horloge dont on aurait brisé tous les ressorts et qui marcherait encore sous je ne sais quelle impulsion mystérieuse.

L'horloge ne peut pas marcher ainsi toujours. Il faudra néces-

sairement qu'elle soit réparée. Déjà l'on remarque bien des oscillations des aiguilles, bien des perturbations du mécanisme.

Une des perturbations les plus fréquentes est celle des grèves ouvrières. Assurément, cela ne fait pas le plus léger doute, les ouvriers sont et doivent être libres de débattre les conditions de leur travail. C'est le droit commun des conventions ; le louage du travail est une convention comme une autre. Je n'ai pas non plus d'objections à ce que des ouvriers se concertent entre eux pour formuler leurs prétentions. Mais la grève, telle que nous la voyons éclater, est-elle une simple négociation ? Il s'en faut bien. La grève est à la fois une révolte et une oppression. Elle est une oppression pour les ouvriers laborieux et paisibles qui ne demanderaient qu'à continuer de travailler, aux conditions qu'ils ont déjà librement acceptées. Les meneurs ne le leur permettent pas. Les menaces et les violences les condamnent à l'oisiveté, à la désertion, aux privations et à la misère. Elle est aussi une révolte contre les patrons et un trouble social considérable. Je n'en veux pour preuve que l'obligation qu'elle impose, aux gouvernements les plus démocratiques, de mettre en campagne leurs fonctionnaires, leurs magistrats et leurs troupes pour essayer de protéger la paix publique.

Je remarque aussi que la grève commence presque toujours par une déloyauté. Le patron a des commandes, des marchés, des engagements à remplir. Ces marchés, disputés contre ses concurrents, soit dans une adjudication publique, soit sous la loi générale de la concurrence, ont nécessairement tenu compte du taux actuel des salaires. Les salaires sont un des principaux éléments, quelquefois le principal élément du prix de revient de la marchandise à livrer. La loyauté voudrait que les ouvriers qu'il emploie, ou l'eussent averti, ou attendissent l'exécution de ses marchés avant de formuler des exigences qu'il n'a pas prévues.

En est-il ainsi ? Au contraire. C'est quand les ouvriers présument qu'il a le plus besoin d'eux, à raison des engagements contractés, qu'ils le somment d'accueillir leurs exigences, sous menace de désertion de l'atelier ou l'usine, et qu'ils réalisent la menace s'il n'obtem-

père pas à la sommation. Le patron est dans une cruelle alternative. Faute d'ouvriers, il ne tiendra pas ses engagements, il pourra être réduit à la faillite. Il pourra y être pareillement réduit s'il subit des taux de salaires disproportionnés avec ses marchés.

Mais il s'agit bien des angoisses des patrons ! Cette espèce d'hommes n'est-elle pas exceptée, par l'envie, de la fraternité universelle, au nom de l'égalité ? Périclissent les patrons ! Et le journal à un sou encourage, excite, glorifie les grévistes, en injuriant les patrons.

Je me représente quelquefois ce que serait à Paris une grève générale des ouvriers boulangers, refusant de faire du pain autrement que pour eux seuls, et affamant la population tout entière jusqu'à ce qu'elle eût subi leur ultimatum, dont le résultat serait de renchérir notablement le pain. Je crois qu'on entendrait bien des palinodies concernant les vertus et la liberté de la grève. Pourtant le journal à un sou saurait encore persuader à ses lecteurs que c'est la faute des patrons. Des journalistes et des orateurs bien repus ne seraient pas embarrassés de le démontrer aux affamés. L'idéal de l'économie politique démocratique est que les salaires soient très élevés et les produits de consommation à vil prix.

Ceci me rappelle la harangue d'un candidat à la députation, qui péroraît dans une réunion électorale en province. Il avait à sa droite un groupe nombreux de cultivateurs, à sa gauche un rassemblement des ouvriers d'une usine voisine. Il développait, comme tout bon candidat, les bienfaits que sa nomination devait répandre sur le monde. — Oui, s'écriait-il tourné vers sa droite, après des doléances attendries sur les souffrances de l'agriculture, je provoquerai des mesures qui feront renchérir le blé. . . — Il y eut une explosion de murmures à gauche ; l'orateur, se retournant, ajouta : tout en diminuant le prix du pain.

En 1870, au moment où allait éclater la guerre, une grève s'était déclarée subitement dans les ateliers de Pierre. Quel en était l'ins-

tigateur et le meneur? On devine peut-être que c'était Paul. Il avait conservé des relations avec ses anciens camarades, et, quoiqu'il ne travaillât guère, il était encore du métier. Il avait conservé aussi de la rancune personnelle, et la vertu démocratique de l'ense fermentait dans son cœur, surtout depuis le mariage de Pierre. Il possédait donc les meilleures raisons de nuire à Pierre. Il avait de la faconde, il s'escriyait déjà le soir dans la salle du Pré-aux-Clercs sous l'œil d'un commissaire de police, l'Empire libéral ayant eu l'ineptie de rétablir, tout exprès pour les agitateurs qui devaient le renverser, le droit sacré de réunion. Il attirait à ces séances les ouvriers de Pierre, émerveillés de son éloquence. Il n'eut pas de peine à leur démontrer qu'ils étaient exploités par Pierre, qu'ils devaient exiger de travailler une heure de moins et d'être payés un franc de plus par journée : ce sont toujours les deux termes, médiocrement logiques, de la conciliation provisoirement offerte, sauf à recommencer bientôt. Il est entendu que si les patrons subissent le traité, il n'obligera qu'eux seuls. Les ouvriers demeurent libres de le déchirer, rien ne pouvant attenter à leurs droits sacrés.

Ce fut un grand trouble dans la situation de Pierre, qui avait de plus le chagrin de reconnaître la main de son frère. Pour la situation de celui-ci, au contraire, tout était avantage. Outre les jouissances de l'ordre moral, ou immoral, qu'il éprouvait, en donnant satisfaction à ses besoins de rancune et d'envie, en étendant son influence et en exerçant ses talents oratoires, dont il commençait à tirer vanité, qui même montraient un but à son ambition, il avait déjà des profits palpables. Il prenait part aux subsides de la bourse commune, c'était bien juste. Il ne travaillait pas moins que les autres, il travaillait même plus à la félicité commune. Dans les réunions chez le marchand de vin, ce n'était jamais lui qui payait. Aussi n'était-il pas pressé que la grève prît fin, en lui rendant des loisirs, et il avait tout intérêt à la prolonger. Être meneur de grèves, il comprenait que cela peut devenir une profession habituelle et lucrative.

Mais la guerre éclata, bientôt suivie du siège de Paris, qui mettait en grève les patrons autant que les ouvriers. C'était une suspension de travail presque universelle, en dehors des travaux de la défense, et la garde nationale à trente sous par jour s'offrit à tous les désœuvrés. Il va sans dire que Paul fut garde national à trente sous. Grâce aux élections, il eut bientôt le grade de sergent, ce qui lui procurait une haute paye. Il fut très ardent à la défense de remparts qu'on n'attaquait pas ; il était du parti des outranciers ; il déclamaient contre les capitulards. Il trouva cependant prudent de ne pas s'enrôler dans les bataillons de marche, il se jugeait plus utile en excitant la vaillance des autres. Un soldat qui s'engage n'est qu'une unité, un orateur en produit mille et vaut une légion.

Durant cinq mois, Paul fit le métier qu'on a plaisamment appelé celui des écrevisses de rempart, et l'estima fort à son gré. Les cantinières aux bidons bariolés et aux uniformes fantaisistes ne manquaient pas. Paul protégeait particulièrement une de ces amazones, — ou était protégé par elle. En outre, et tant qu'il y eut des restaurants ouverts, il se rencontra toujours des camarades pour payer à déjeuner à l'éloquent sergent. L'incident le plus grave de cette période fut la nuit confuse du 31 octobre et l'envahissement de l'Hôtel de Ville. Paul, le 4 septembre, avait été déjà au nombre des envahisseurs de la Chambre des Députés, et, naturellement, il envahit encore. C'était dans sa vocation. Mais, la chose ayant autrement tourné, il ne s'en vanta pas. Il se vanta plutôt, quand ce fut un mérite et dans les lieux où c'en était un, d'avoir contribué à délivrer le citoyen Jules Ferry. Sans être inquiet, il put continuer d'honorer jusqu'à la fin du siège ses galons de sergent.

Pendant ce temps, que faisait Pierre ? Bien que père de famille, il allait s'enrôler dans les bataillons de marche, et il était blessé à la sortie de Buzenval.

Quand la famine obligea Paris de subir la loi du vainqueur, Paul fut du nombre des citoyens indignés. Il signa des protestations et déclama plus que jamais contre les capitulards. La paix

dérangeait son existence et supprimait en quelque sorte sa profession. Il eût été dur de se remettre au travail manuel pour gagner sa vie. Il ne tarda pas à découvrir des fonctions plus dignes de ses talents. Il fut de la bande qui alla enlever des pièces d'artillerie dans la plaine de Monceau pour les traîner à Montmartre. J'ai vu, je n'oublie pas avec quelle impression d'horreur, passer sous mes fenêtres cette horde d'énergumènes avinés, mâles et femelles, vociférant et attelés à des canons. Paul s'établit gardien de ces fameux canons de Montmartre qui pendant plus d'un mois ont bravé toutes les injonctions du gouvernement auquel obéissait la France entière. A une autre extrémité de Paris, sur la place de la Bastille, un drapeau rouge, juché dans les bras du génie de la révolte, symbolisait aussi la protestation obstinée et encourageait, ainsi qu'un sanglant météore, la résistance des défenseurs de la citadelle. Au même moment, il y avait un emblème plus patriotique qui protestait plus noblement, le drapeau français flottant au sommet de la cathédrale de Metz et défiant le vainqueur de l'arracher du cœur des Lorrains, comme de l'aiguille de leur clocher.

Le gouvernement, mal assuré de sa force, temporisait, essayait de parlementer, redoutait un conflit. On espérait que la résistance s'userait, et que la lassitude disperserait les gardiens des fameux canons; on comptait aussi sur le ridicule de la démonstration prolongée. Les journaux se moquaient beaucoup des canons de Montmartre et de leurs défenseurs. C'était certainement une troupe d'artilleurs grotesques, qui semblait jouer une farce de la foire. Mais il y a longtemps que j'ai reconnu la fausseté de l'adage qui prétend que le ridicule tue en France. Les organisateurs de la farce étaient plus sagaces que les railleurs. Ils savaient ce qu'ils cherchaient, ce qu'ils gardaient : l'occasion et le prétexte d'une insurrection. Le jour vint où M. Thiers crut pouvoir se décider à faire cesser la comédie; ce fut le signal de la tragédie.

Paul fut naturellement parmi les premiers acteurs, — par ordre de date plutôt que d'importance. Il put se glorifier d'avoir colla-

horé à couper, rue Pigalle, les traits des chevaux qui emmenaient les canons. Je trouve effrayant de penser que l'histoire contemporaine aurait été peut-être changée si ces traits eussent été des chaînes. Je ne sais pas au juste s'il eut l'honneur de participer ensuite au massacre des généraux Lecomte et Clément Thomas, dans la rue qui portait le doux nom des Rosiers. Il s'en est vanté ou défendu, selon l'intérêt de la circonstance. Mais c'était bien le moins qu'un citoyen aussi dévoué, ancien sergent pendant le siège, eût un grade élevé dans la milice des fédérés. Paul fut bombardé capitaine et jugea que c'était peu. Je confesse que je suis parfaitement de son avis. Il méritait autant que pas un d'être pourvu d'une direction, délégué à un département ministériel ou même membre du gouvernement. Mais là comme ailleurs il y avait de gros bonnets qui se distribuaient les grosses places, et Paul n'était pas un gros bonnet. En dépit de la doctrine égalitaire, il fallait bien que la commune fût hiérarchisée, que sa milice le fût aussi, et si Paul avait réfléchi, il aurait reconnu que ses épaulettes, ses galons, son traitement, son titre, son autorité étaient autant d'actes de lèse-égalité.

Je ne doute pas que ce ne fût l'opinion de ses inférieurs. La plus piquante satire de la doctrine égalitaire était la profusion de fonctions subordonnées que créaient aussitôt ses fougueux adeptes, grands pourfendeurs des hiérarchies sociales. L'inégalité des rangs, des honneurs, des insignes et des traitements était partout. Encore une fois, je répète que c'est une nécessité, la loi de toute société, la loi de la nature. Mais c'est ce que conteste la doctrine. La multitude maintenue aux derniers degrés de l'échelle, la multitude sans galons, à qui l'on commandait d'aller se faire casser la tête pour trente sous par jour, au lieu de gagner des journées de cent sous à travailler paisiblement, la multitude qui obéissait, et qui ne s'était révoltée contre une autorité que pour en subir une infiniment plus dure, comment ne s'apercevait-elle pas qu'elle était dupe ? Comment acceptait-elle cette tyrannie ?

Je me souviens ici d'une anecdote personnelle, ou plutôt d'une

conversation qui m'avait vivement frappé. J'ai passé à Paris les premiers temps de la Commune, et les derniers à Versailles. Je fus invité un jour à visiter une maison de campagne des environs, qui avait été occupée pendant la guerre par des troupes allemandes. Naturellement, elle était sinon saccagée, du moins fort salie et dégradée. Elle exigeait un travail général de restauration pour être habitable, et le propriétaire, confiant dans l'issue de la lutte, voulait se hâter. Il avait mandé de Paris un architecte qui était arrivé par Saint-Denis, et dont la présence m'étonnait déjà. Ce fut bien autre chose quand je l'entendis offrir très simplement d'envoyer une escouade d'ouvriers peintres de Paris.

— Comment, interrompis-je, des ouvriers de Paris ? Que font-ils donc en ce moment ?

— Monsieur, ils sont fédérés, ils montent la garde ou ils se battent contre les Versaillais.

— Et ils quitteront leurs armes pour venir travailler aux frais d'un Versaillais ?

— De tout leur cœur et avec le plus grand empressement.

— Et ils ne risqueront pas d'être fusillés comme déserteurs ?

— Nullement.

— Et on les laissera passer à la gare du Nord ?

— Parfaitement. Entre ouvriers, on se ménage. Ils auront arboré la blouse blanche, ils emporteront leurs outils, leurs seaux, leurs papiers et leurs pots de peinture, et seront des ouvriers circulant librement, et ils prendront leurs billets à la gare, aussi tranquillement que j'ai pris le mien, sous les yeux du poste des fédérés.

— Et ces hommes n'apporteront pas ici le moindre désordre, avec leurs excitations et leurs passions violentes ?

— Eux ? Ils seront doux comme des agneaux, trop heureux de gagner leur vie en échappant aux dangers qu'ils courent. Je vous réponds qu'ils ne songeront pas à se mettre en grève. Je dirige ainsi divers travaux dans les environs de Paris, la conduite des ouvriers ne donne lieu à aucune plainte. Il est vrai qu'ils sont choisis dans la masse des ouvriers paisibles et honnêtes. C'est la

grande majorité. Il est bien clair que je n'enverrai pas ici les meneurs ni les orateurs. »

Je restai confondu de la révélation de cette situation étrange. La compétence de mon interlocuteur ne permettait pas de douter de ses affirmations. Oui, je suis heureux de le constater, les ouvriers, en grande majorité, ont des instincts honnêtes. A cette époque, d'ailleurs, malgré les violentes excitations du moment, ils avaient eu dix ans de moins d'enseignements d'un journalisme corrupteur. Mais il est déplorable de constater aussi que les flatteurs des ouvriers ont réussi à développer parmi eux une sorte d'esprit de corps qui les solidarise avec les orateurs et les meneurs, un jour d'élection, et les fait obéir à un mot d'ordre, imposé par le journal à un sou. Ils s'imaginent qu'il y a perpétuellement une question ouvrière ouverte et une cause ouvrière à défendre. Un jour d'élection, les meilleurs ne voteront pas pour le patron qui les emploie ni le propriétaire qui les paie. Tous, ou presque tous, voteront pour les ambitieux qui les flattent, en haine du propriétaire et du patron.

On pense bien que ce n'est pas Paul qui aurait abandonné ses épaulettes pour reprendre la blouse blanche, et aller travailler paisiblement aux environs de Versailles. Son rôle belliqueux fut très obscur. Cela tenait au moins autant à la prudence de son tempérament qu'à la faiblesse de ses talents militaires. Comme pendant le premier siège, il préférerait pérorer chez le marchand de vin, à l'abri des coups. Son nom n'a figuré sur les bulletins héroïques d'aucune escarmouche. Il n'a pas eu plus de notoriété dans les scènes tragiques du massacre des otages ni dans celles du pétrole, et je veux bien croire qu'il y fut étranger. Grâce à cette obscurité, il put, lors de la répression, échapper aux poursuites et esquiver les conseils de guerre. Néanmoins, il était très inquiet, à raison du grade qu'il avait occupé. Il se cachait, il cherchait un protecteur et un refuge. A qui s'adresser, sinon à Pierre ?

Pierre achevait de se rétablir de sa blessure, qui avait eu l'avantage d'être une protection pour lui-même. Elle l'avait dispensé

d'être enrôlé malgré lui dans les bataillons fédérés. Ce n'est pas lui, jeune patron, qu'on aurait laissé passer librement à la gare du Nord. Un soir, à une heure avancée, il reçut la visite inattendue de Paul, de Paul humblement suppliant, je ne dis pas repentant, le catéchisme nouveau a supprimé le repentir, de Paul atténuant, diminuant autant que possible le rôle qu'il avait joué, de Paul sans ressources et sans asile. Pierre fut compatissant. Il donna plusieurs jours l'asile, il employa son crédit de diverses manières, il réussit à placer Paul dans l'atelier d'un confrère. Paul, changeant de nom et changeant de quartier, se taisant prudemment sur ses exploits, se tint coi et travailla du métier qu'il n'avait pas oublié. Le travail était l'objet d'une vive demande et il y avait pénurie d'ouvriers. Paul parut transformé, -- aussi longtemps que dura l'inquiétude. Mais à mesure que la sécurité lui revenait, il reprenait ses habitudes de vie désordonnée, en même temps qu'il recommençait de s'occuper d'élections et de politique. Il quitta l'atelier où il avait été recommandé, il cessa de voir Pierre, qui n'entendit plus parler de lui.

Les années se sont écoulées. A la faveur de la paix, grâce à son activité intelligente, Pierre a continué de prospérer. Ses produits sont recherchés, les bénéfices de sa maison sont considérables. Il a résolu d'y associer ses ouvriers, qu'il appelle ses collaborateurs. Depuis cinq ans, il a fondé en leur faveur une caisse de Prévoyance. Il l'a dotée d'une première subvention, il y verse chaque année une part de ses bénéfices, qui s'accroît des intérêts composés. Chaque ouvrier est titulaire d'un livret où s'amasse, pour ses vieux jours, ou pour sa famille s'il vient à mourir, un capital qui ne lui a rien coûté, un véritable patrimoine. Pierre est heureux, entouré d'ouvriers d'élite, tous intéressés à bien faire, recherchant sa maison et se réjouissant de ses succès.

Pourtant, il y eut un jour dans l'atelier un certain trouble. On se passait de main en main plusieurs exemplaires d'un journal à un sou où l'institution était l'objet d'attaques violentes. Elle était représentée comme un piège. Le journaliste bourgeois qui avait

écrit cette diatribe, après un bon déjeuner bien arrosé et avant d'aller au spectacle, adjurait les ouvriers de ne pas se laisser prendre au piège, dont la participation aux bénéfices de Pierre était l'appât. Pierre voulait par là sauver le capital et endormir les justes revendications du travail, afin de perpétuer son oppression. Pierre, en offrant une récompense à la fidélité, attentait à la liberté de l'ouvrier et lui rivait au cou une chaîne odieuse.

C'était Paul qui ayant eu, par un ouvrier expulsé, communication de livret, l'avait porté au journaliste et avait fraternellement inspiré cet article, payé en beaux deniers au rédacteur. Celui-ci n'y avait pas compris grand-chose et s'était bien gardé d'étudier la question, en se renseignant auprès de Pierre ou de ses ouvriers fidèles. Il n'avait vu là qu'un sujet d'article, dans le sentiment ordinaire des idées du journal, une occasion de dauber sur le capital et sur les patrons. Il n'y avait pas manqué, il avait été fort éloquent. Ainsi s'exerce le sacerdoce de la presse démocratique, entre la poire et le fromage, et à tant la ligne. C'était encore Paul qui avait fait répandre par un émissaire les numéros du journal dans l'atelier.

Les ouvriers sont naïfs, ils sont hommes, et l'homme en général broit volontiers qui le flatte. Les lecteurs furent assez émus. Ils se regardaient les uns les autres et cherchaient, sans la bien voir, la chaîne qu'ils avaient au cou. Heureusement, il se trouva parmi eux un homme de bon sens, qui avait la parole facile, et qui connaissait l'origine de l'article.

— « Mes amis, dit-il, savez-vous d'où vient cette attaque contre nos livrets ? Je le sais, moi, c'est ce mauvais sujet dont nous avons demandé nous-mêmes à être débarrassés, qui, en partant, a juré de se venger. Dans sa colère, qui n'était pas sobre, il a eu l'imprudence de me le dire. Je l'ai rencontré le lendemain avec Paul qui n'était pas sobre non plus. L'article est leur vengeance commune. Je connais aussi le journaliste qui l'a signé. Il était mon lieutenant dans la garde nationale pendant le siège. Il était alors clerc d'huissier et tirait le diable par la queue. Maintenant, il est fort cossu.

Ce n'est pas lui qui donne aux plieuses et aux porteurs de son journal une part de ce qu'il gagne, pour leur faire des livrets comme les nôtres. N'écoutez pas ces gens-là, ce sont des charlatans, et je prétends que ce sont eux qui nous tendent des pièges. Ma foi, piège pour piège, je préfère celui qui me vaut mon livret, auquel j'avoue que je suis fort attaché. Les affaires du patron vont très bien cette année, Tant mieux, nous nous en apercevrons le mois prochain. Et tenez, je vais vous proposer un choix. Il fait froid et nous laissons s'éteindre le poêle. Voulez-vous que nous le rallumions avec nos livrets, ou avec les numéros du journal que Paul nous a généreusement envoyé ? »

Il y eut un gros éclat de rire. La prose du journaliste eut cette fois l'utilité de rallumer le poêle et l'on se remit de bonne humeur au travail qu'elle avait interrompu.

Paul en fut donc pour ses frais de malveillance que Pierre ignorait. Mais le temps marchait toujours. La politique s'accroissait de plus en plus vers la gauche radicale. Vint le moment où les meneurs du mouvement jugèrent qu'il était à propos de rappeler à la fois tous les communards par l'amnistie, et d'expulser au contraire quelques centaines de moines qui n'avaient jamais fait de mal à personne. Mon intelligence, probablement trop obtuse, n'est jamais parvenue à comprendre en quoi l'un et l'autre importaient, soit au bonheur de la France, soit au salut de la République, soit même à l'avantage des étranges politiciens qui ont poursuivi ce double but. Je n'y ai pas découvert d'autre avantage que celui des communards. Ceux-ci, sur les actes desquels on annonçait vouloir étendre l'oubli, ne permirent pas de les oublier, et s'en glorifièrent avec jactance. Ils se montrèrent peu repentants, encore moins reconnaissants, et se mirent au devoir de supplanter dans les bonnes places, avec force injures, tous les politiciens qui les avaient rappelés. Quant aux moines qu'on chassait en violant leur domicile et en crochétant leurs serrures, mon opinion personnelle est qu'ils étaient des citoyens très utiles et très méritants. J'accorde qu'on puisse n'être pas de mon avis. A coup sûr, ils étaient des citoyens très inoffensifs.

Ils ne briguaient pas les bonnes places, ils se contentaient de demander la leur au soleil, ou plutôt à l'ombre. Je fréquentais, dans mon quartier, une chapelle desservie par une demi-douzaine de Barnabites. Ils étaient très aimés, très appréciés de tout le voisinage, où leur départ a causé de vifs regrets, sans réjouir personne à ma connaissance. Je n'ai pas découvert leur crime, ni le danger qu'ils faisaient courir à nos gouvernants. Il me semblait que les communards étaient plus dangereux. Il paraît que je me trompais puisqu'on assure que le personnage qui a mené cette double campagne est très fort. Il doit lui être indifférent que j'en doute.

Paul fut d'abord un peu déconcerté du retour de ses anciens amis. Lui qui s'était caché, qui s'était prudemment mis à l'abri, qui n'avait subi aucune persécution, il n'allait pas à la cheville des revenants de la Nouvelle-Calédonie, il était écrasé de leur supériorité tapageuse. L'égalité des mérites faisait encore défaut. Cependant il se jeta dans leurs bras. A force de fêter leur bienvenue, il espéra qu'ils lui pardonneraient de n'avoir pas les mêmes états de services. Il se vanta d'ailleurs d'avoir exécuté, à l'époque héroïque, une foule de belles actions qui l'auraient rendu digne de partager leur destinée. Il est très bruyant, il s'agite beaucoup, il est entièrement dans le mouvement, et compte avoir sa part de la revanche.

Pierre continue de développer ses affaires. Il n'est pas politicien et voudrait bien ne pas s'occuper de politique. Quoiqu'il n'appartienne à aucun parti, il lui est difficile de s'en désintéresser. Il est inquiet de l'avenir, juste à proportion des espérances que Paul caresse.

Pierre et Paul ont moins de quarante ans, et leur histoire, qui s'arrête ici, est loin d'être terminée. Le champ des conjectures est ouvert. Verra-t-on Paul préfet, ambassadeur, député, sénateur, ministre, Président de la Commune de Paris ou Président de la République? Verra-t-on Pierre proscrit, condamné, déporté à la Nouvelle-Calédonie, ou fusillé par ses ouvriers révoltés? Sans sortir des inégalités de la vie privée et des conditions sociales, verra-t-on Paul,

enrichi par un journal, par la participation à des marchés ou par l'agiotage, se donner toutes les jouissances du luxe, avoir un hôtel, des chevaux, un château, une superbe chasse et une loge à l'Opéra ? Verra-t-on Pierre, ruiné par les grèves, sinon par le pillage de ses magasins, réduit à déposer son bilan, à faire faillite, à vendre ses meubles, et à redevenir, de patron, ouvrier à la journée ?

Je ne sais. Ce que je sais bien, ce que j'affirme sans crainte de me tromper, c'est que l'inégalité entre les situations des deux frères se perpétuera. Ce que j'affirme, c'est que tout l'effort de Paul et toute sa politique n'ont pas d'autre but que de retourner l'inégalité, à son profit. Et comme il n'y a pas place pour tout le monde au banquet, comme il n'y a pas de banquet sans domestiques pour le servir et sans marmitons pour apprêter les sauces, comme les nouveaux parvenus qui s'y asseoiront auront eu besoin d'ouvriers pour leur faire des habits et des bottes, ce que j'affirme aussi, c'est que la salle du festin sera toujours étroite, c'est que les masses de lecteurs du journal démocratique à un sou resteront toujours à la porte en grignottant leurs bulletins électoraux, pendant que les élus feront bombance. Les électeurs auront la ressource d'acclamer et d'applaudir l'élu, quand celui-ci, après boire, daignera se montrer et pérorer au balcon.

ALFRED DE COURCY.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA BRETAGNE

LA COMMANDERIE

DU

TEMPLE DE LA GUERCHE

Notions préliminaires sur les Ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem et sur leurs possessions en Bretagne. — Origines du Temple de la Guerche. — Étendue de cette commanderie au XVII^e siècle. — Membres de la Guerche : Vitré, Venèfles, la Violette, Dol, Rennes, la Nouée, Gréhae, la Caillibotière, Plumaugat et Remillé. — Revenus et armoiries. — Chapelle et manoir du Temple de la Guerche. — Catalogue des commandeurs de la Guerche.

Pour l'intelligence de cette étude, il nous faut d'abord dire quelques mots de la situation générale des Templiers et des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Bretagne.

« L'origine de ces deux Ordres militaires offre une différence sensible. Les Templiers furent, dès leur naissance, une association guerrière, instituée pour la conservation et la défense des Lieux Saints, conquis par les Francs en Palestine. Fondé en 1118, par quelques chevaliers croisés, dont Hugues des Payens était le chef, installé par Baudouin II, dans une maison sur l'emplacement du temple de Salomon, d'où il prit son nom, l'Ordre du Temple reçut sa confirmation solennelle au concile de Troyes, en 1128, et ce ne fut qu'après cette date qu'il commença à s'étendre et à acquérir des domaines dans les états occidentaux. On sait qu'au moment de sa suppression, il possédait en Europe neuf mille couvents ou seigneuries ¹. »

¹ M. Paul de la Bigne Villeneuve, *Bull. de l'Assoc. bret.*, IV, 169.

Il existe une charte datée de 1162 et attribuée au duc de Bretagne Conan IV, par laquelle ce prince confirme aux Templiers tous les biens qu'ils possédaient en Bretagne. Cette charte est apocryphe, le duc Conan IV étant mort dès 1161 : elle a cependant une certaine valeur, car elle doit être de la fin du XIII^e siècle, et, ayant été composée au profit des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, héritiers des Templiers, elle a tout au moins la force d'une vieille tradition relatant les possessions du Temple, d'avances la propriété des chevaliers Hospitaliers. A ce titre, elle est intéressante pour nous et nous ne devons pas la dédaigner. Un siècle après la fondation de leur ordre, les Templiers reçurent, en 1217, du duc Pierre Mauclerc et de la duchesse Alix de Bretagne, sa femme, des lettres confirmatives touchant leurs biens en Bretagne. « Dans ces lettres, Pierre Mauclerc relate les noms des princes, ses prédécesseurs, qui avaient successivement enrichi l'Ordre du Temple de leurs largesses ; c'est d'abord Conan III, dit le Gros, fils d'Alain Fergent, « *comes Conanus pie memorie* ; » ensuite le comte Hoël, fils désavoué du même Conan ; le comte Alain-le-Noir et son fils Conan IV ; le comte Geoffroy et la comtesse Constance. Pierre ratifie tous leurs dons et énumère ensuite les concessions qui lui sont propres, prenant soin de les distinguer de celles qu'il vient de ratifier ¹. »

Parlons maintenant de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appelé successivement Ordre de Rhodes et de Malte.

Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ont une origine plus humble mais plus ancienne que les Templiers. Ce fut d'abord au milieu du XI^e siècle, une société de frères servants, d'oblats, employés par les Bénédictins de Sainte-Marie de la Latène à Jérusalem, pour servir les malades et les pèlerins dans un hôpital dédié sous le vocable de Saint-Jean. On les appela : *Fratres Sancti Joannis in Jerusalem*, — *Fratres Jerosolimitani Hospitalarii* — *Hospitalarii*. C'est par une cause accidentelle, pour protéger les pèlerins et les malades, qu'ils devinrent ordre militaire et firent un

¹ Bull. de l'Assoc. bret., IV, 195. — D. Morice, *Procès de l'État de Bull.*, I, 836.

corps à part, commandé par un chef indépendant des moines leurs supérieurs primitifs. En 1113, une bulle de Pascal II adressée à Gérard, prévôt de l'hôpital de Saint-Jean-Baptiste de Jérusalem, énumère les possessions déjà nombreuses de la nouvelle religion, tant en deçà qu'au delà de la mer, et organise définitivement la constitution des Frères Hospitaliers ¹. Il est tout naturel de croire que, dès lors, ils reçurent quelques libéralités des princes et des seigneurs bretons qui allaient aux croisades ².

En 1160, en effet, le duc Conan IV confirma solennellement les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem dans la possession de tous leurs biens en Bretagne. D. Morice, en publiant cette chartre, a cru mal à propos qu'il s'y agissait des commanderies du Temple ; c'est une erreur, comme l'a fort bien prouvé M. de la Bigne-Ville-neuve ³.

On connaît la déplorable fin de l'ordre du Temple. Le roi Philippe le Bel, ayant pris la résolution de faire disparaître les Templiers accusés de crimes nombreux et de s'emparer de leur fortune, envoya ordre à tous ses baillis de s'assurer des chevaliers de leur ressort. « Les mesures furent si bien prises que, le 13 octobre de l'an 1307, tous les Templiers qui étaient dans le royaume furent arrêtés. Le roi fit aussi saisir tous leurs biens et nomma des commissaires pour les administrer. Pierre de Bailleux et Jean Robert, chevaliers, furent envoyés en Bretagne pour y recueillir tous les biens meubles et immeubles des Templiers. A peine ces deux commissaires furent-ils arrivés à Nantes, qu'ils se mirent en devoir de faire l'inventaire des effets qui étaient dans le Temple, en présence d'un notaire et de plusieurs témoins. Mais les bourgeois les chassèrent, en leur déclarant que le roi n'avait aucun droit sur ces effets, et que tous les biens des Templiers en Bretagne appartenaient au duc ⁴. »

¹ *Art de vérifier les dates*, 421.

² *Bull. de l'Assoc. bret.* IV, 190.

³ *Bull. de l'Assoc. bret.* IV, 189, 190. — D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, I, 638.

⁴ D. Morice, *Hist. de Bret.*, I, 229. — *Preuves*, I, 1216.

Peu de temps après, en 1312, le concile de Vienne prononça la dissolution définitive de l'Ordre du Temple, et donna tous les biens de cette importante congrégation aux chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cette décision du concile fit loi en Bretagne, et « c'est une opinion fort bien autorisée, dit M. de Blois, que nos ducs ne cherchèrent pas à profiter du malheur des chevaliers du Temple, et que leurs biens en général passèrent à ceux de Saint-Jean de Jérusalem ¹.

Lorsqu'on parle des commanderies bretonnes qui appartiennent depuis le XIV^e siècle aux Hospitaliers connus plus tard sous le nom de chevaliers de Malte, il faut donc distinguer la double provenance des dotations de cet ordre : l'une a pour principe les libéralités faites directement aux Hospitaliers eux-mêmes, l'autre se rapporte à l'arrêt de confiscation lancé par le roi Philippe le Bel contre les Templiers.

« C'est ici l'occasion, dit encore M. de la Bigne-Villeneuve, de remarquer que, parmi les possessions des chevaliers de Malte, tous les lieux qui portent le nom de *Temple* (et ils sont nombreux), dénotent habituellement que là fut un établissement primitif de Templiers ; de même que tous les lieux, villages, chapelles isolées, auxquels est affecté le titre d'*Hôpital*, le vocable de *Saint-Jean*, doivent être rangés au nombre des propriétés originaires des Hospitaliers ; je crois que cette règle souffre peu d'exceptions, s'il en existe ². »

Tout ce qui formait la dotation de l'Ordre de Malte dans notre province, relevait du grand prieuré d'Aquitaine, l'un des plus considérables de la Langue de France ³. Il y avait en Bretagne quatre grandes commanderies, composées chacune de plusieurs membres qui avaient été eux-mêmes jadis bénéfices séparés en titre de commanderie, puis avec le temps, réunis pour former des dotations plus importantes.

¹ Bull. de l'Assoc. bret. I. 48.

² Bull. de l'Assoc. bret., I, 191.

³ On appelait *Langues* les différentes nations dont se composait l'Ordre de Malte. Il y en avait huit, savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Aragon, Allemagne, Castille et Angleterre (avant le schisme de Henri VIII.)

Ces grandes commanderies bretonnes étaient : celle de la Feuillée, située en Cornouailles ; — le Temple de Carentoir, ayant son siège dans l'évêché de Vannes, — le Temple de Nantes, s'étendant dans le Comté nantais, — et enfin le Temple de la Guerche dont nous allons nous occuper.

La commanderie du Temple de la Guerche avait son chef-lieu dans la paroisse de Rannée, évêché de Rennes, au manoir du Temple, situé près de la petite ville de la Guerche. Cette commanderie s'étendait dans le diocèse de Rennes, Saint-Malo, Nantes, Dol et Saint-Brieuc, et comprenait, en 1684, onze membres, savoir : la Guerche, — Vitré, — Venelles, — la Violette, — Dol, — Rennes, — la Nouée, — Créhac, — la Caillibotière, — Plumaugat, — et Romillé. Nous étudierons successivement chacun de ces établissements, en commençant par celui de la Guerche qui donna son nom à toute la commanderie.

1° *Le membre du Temple de la Guerche.* Nous savons malheureusement peu de chose de ce qu'était le Temple de la Guerche entre les mains des Templiers ; la charte apocryphe de Conan IV ne le mentionne point, et cependant il devait certainement exister au XII^e siècle. Il est permis de croire que ce pieux établissement fut une fondation des sires de la Guerche ; peut-être fut-ce l'œuvre de Guillaume, seigneur de la Guerche qui, en 1156, prit la croix et gagna Jérusalem¹.

En 1245, il est toutefois fait mention de ce temple : nous voyons alors frère Pierre de Langan, précepteur des maisons du Temple en Bretagne, faire un accord avec Bonabes de Rougé. Par cet acte, les Templiers renoncèrent à une dime qu'ils levaient à Rougé et le seigneur du lieu donna en échange soixante-dix sols de rente sur le passage de Soulvache au précepteur et aux frères du Temple de Notre-Dame de la Guerche, « *preceptori et fratribus domus Beate Marie Virginis de Guirchia* »².

Un peu plus tard, en 1254, un homme nommé Durand du Temple « *Durandus de Templo* » légua aux frères du Temple de la

¹ D. Morice, *Preuv. de l'Hist. de Bret.*, I, 624.

² *Anciens évêchés de Bret.* VI. 176.

Guerche un champ situé proche de la ville de ce nom, en la paroisse de Rannée et dans le fief de Saint-Jean de la Guerche¹.

Nous ignorons la date précise de l'arrivée des chevaliers Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à la Guerche ; mais ce doit être au XIV^e siècle, peu de temps après la destruction de l'Ordre du Temple. Nous verrons bientôt que les nouveaux possesseurs du Temple de la Guerche reconstruisirent complètement, au XV^e siècle, le manoir principal et la chapelle de cette commanderie, bâtis précédemment par les Templiers.

Mais arrivés au XVII^e siècle, nous trouvons quelques détails intéressants sur l'état du Temple de la Guerche décrits comme il suit, en 1681² : Le manoir du Temple en Rannée, (dont nous ferons la description un peu plus loin) ; — la métairie du Temple ; — le fief de Rannée ; — le fief de la Bataille en Fercé ; — quelques dîmes en Martigné-Ferchaud et Argentré ; quelques rentes dans les paroisses de la Belle-Guerchoise, d'Availles, de Domalain et de Bois ; — en Marcillé-Robert, une rente sur la maison de la Templierie « de six septiers de bled, trois septiers de grosse avoine et trois septiers d'avoine menue, à raison de seize boisseaux chaque septier, mesure de Vitré, » et de plus 45 sols de rente féodale, le tout payable à la Saint-Michel et rendu au manoir du Temple³ ; — en la paroisse du Moustiers, une rente de vingt-quatre boisseaux de seigle, mesure de Vitré, due par le recteur du lieu, et douze boisseaux du même grain dus par le prieur de Saint-Nicolas de Vitré « à cause des dixmes qu'ils lèvent à Moustiers ; » dans cette même paroisse, 10^l de rente sur la maison de la Blanchère due par le seigneur de la Robertie, et quatre septiers d'avoine, mesure de Vitré, dus sur la terre de la Métairie-au-Blanc par le sieur de la Motte ; — enfin il est dû « sur le passage de Soulvache 70 sols monnaie » par le seigneur de Rougé.

¹ Anciens évêchés de Bret. VI, 182.

² Cf. Déclaration de la commanderie du Temple de la Guerche en 1681. — Procès-verbaux des visites des commandeurs de la Guerche en 1708 et 1747. — Registres terriers de la commanderie de la Guerche (Archives dép. de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine).

³ En 1747, le commandeur de la Guerche possédait complètement cette métairie

Tout ce qui précède constituait donc ce qu'on appelait le membre du Temple de la Guerche, jouissant d'une juridiction seigneuriale qualifiée haute justice dans la déclaration de 1681, mais seulement moyenne et basse dans les aveux du siècle dernier. Cette juridiction s'exerçait tous les quinze jours, le lundi, dans la maison de l'Auditoire du Temple située en la ville de la Guerche ; elle se composait d'un sénéchal, d'un procureur fiscal et d'un greffier institués par le commandeur. La preuve qu'elle était jadis une véritable haute justice, c'est qu'auprès de la métairie du Temple « il y avait autrefois une justice (c'est-à-dire un gibet) élevée à quatre poteaux. » Le commandeur du Temple avait aussi un droit de bûteillage sur tous les vassaux de la Guerche « vendant vins et cidres, consistant en deux pots par pipe de boisson débitée, » et le droit de les contraindre à venir moudre leurs grains à son moulin à vent du Temple ¹.

2° *Le membre de Vitré.* — La charte apocryphe de Cornan IV datée de 1182, dit que les Templiers avaient des droits sur trois habitants de Vitré « *tres homines in Vitre.* » La déclaration de 1682 ajoute que « le membre de Vitré dépendant de la commanderie de la Guerche a cours dans les villes et forsbourgs dudit Vitré et ès paroisses d'Argentré, Erelles et Ebrée. « Il consistait alors « en fief et juridiction » sur quelques habitants et en rentes sur quelques maisons, notamment sur la « maison de la Croix, en la ville de Vitré. » Ce membre, comme l'on voit, n'avait plus d'importance au XVII^e siècle.

3° *Le membre de Venèfles.* — Le commandeur de la Guerche possédait en Venèfles même une grande partie des dîmes de cette paroisse ² et le fief de Venèfles s'étendant en dix paroisses ; Venèfles, Châteaugiron, Piré, Douloup, Saint-Pierre-de-Janzé, Cesson,

de la Templerie renfermant alors 30 journaux de terre plus un pré, un marais et une châtaigneraie ; elle avait été précédemment afféagée moyennant les redevances ci-dessus.

¹ *Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine.*

² La déclaration de 1681 dit les deux tiers, le *Registre terrier de 1708*, la moitié, la *déclaration de 1790*, la totalité.

Noyal-sur-Vilaine, Nouvoitou, Brécé et Saint-Jean-sur-Vilaine. La charte de 1182 dit que les Templiers avaient une maison à Châteaugiron « *una domus in castro Girum* » ; en 1681, il n'est plus fait mention de ce logis, mais à cette dernière époque les vassaux de Saint-Jean-sur-Vilaine « confessent ne devoir aucunes rentes par argent, ny grains que peu de chose, mais des *Pater noster* et des *Ave Maria*, le vendredi saint pour le sieur commandeur du Temple de la Guerche. »

4° *Le membre de la Violette*¹. — Ce membre s'étendait dans les paroisses du Châtellier et de la Chapelle-Janson, « consistant en fief, juridiction, dixme, rente, chapelle, etc. ». Mais au XVI^e siècle, un commandeur de la Guerche vendit à la famille de Beucé son manoir des Temples appelé aussi la Templerie, sis en la Chapelle-Janson, ainsi que son fief et son droit de tenir foire et marché au bourg de la Templerie ; il ne conserva que les deux tiers des dîmes cueillies autour de ce bourg de la Templerie. On donnait ces derniers noms à un village de la Chapelle-Janson dans lequel se trouvait une chapelle. Dans l'origine, cette chapelle appartenait certainement aux Templiers, mais plus tard, elle devint fraïrienne et, en 1671, elle était qualifiée « fillette de la Chapelle-Janson » ; aussi à cette époque l'abbesse de Saint-Georges de Rennes y avait-elle des droits de fondation et de patronage à cause de son prieuré de la Chapelle-Janson. En 1793, la chapelle de la Templerie était dans un état de vétusté et de délabrement tel, qu'il y avait danger à y entrer ; on profita, pour la démolir, de l'occasion qu'offrait un élargissement de la route, devenu nécessaire. Elle avait, suivant le procès-verbal dressé alors, 16^m de long sur 6^m de large².

Quant à la Violette, qui donnait son nom à tout ce membre de la commanderie, c'était et c'est encore un village de la paroisse du Châtellier ; il s'y trouvait autrefois une chapelle dédiée à Saint-

¹ Ayant été aliéné, comme nous allons le voir, ce membre ne figure plus dans les terriers du XVIII^e siècle.

² M. Maupillé, *Notices hist. sur les cantons de Fougères*.

Denis. Mais les chevaliers durent aliéner de bonne heure ce domaine, dont il ne reste que le nom dans leur histoire.

5^e *Le membre de l'Hôpital de Dol.* — Ce membre, assez important, se composait d'éléments très anciens et fort disparates : ainsi le nom d'Hôpital de Dol indique suffisamment que les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem possédèrent cet établissement dès son origine, tandis que les noms des paroisses de Vildé-Bidon et de Lanbélin, faisant partie de ce même membre, se trouvent inscrits parmi les biens des Templiers confirmés par le duc Conan IV.

La juridiction de l'Hôpital de Dol s'étendait en cette ville dans le faubourg de la Boulangerie, et dans les dix-sept paroisses dont les noms suivent : Vildé-la-Marine, relevant tout entière de la commanderie, à la réserve d'une seule maison ; de commandeur y avait quelques rentes, un droit de moulin à vent « dont il y a la masse que la mer a ruiné, » et la présentation du bénéfice ; — Vildé-Bidon, mentionnée sous le nom de « Bidon » au XII^e siècle et relevant aussi tout entière de la commanderie, à l'exception d'une maison : le commandeur y avait quelques petites rentes et y présentait le bénéfice paroissial ; — Rozlandrienc, où le commandeur avait une rente de douze boisseaux et demi de froment rendus à Dol et la sixième partie des dîmes de la paroisse¹ ; — Bague-Mervan, dont les vassaux devaient au commandeur six boisseaux de froment rendus également à Dol ; — Lanbélin : le commandeur y prenait la moitié des dîmes, y levait quelques rentes et y tenait les plaids généraux de sa juridiction le lendemain de la fête de Saint-André ; il prétendait même avoir en l'église paroissiale des droits de fondation. Nous avons dit que Lanbélin figure sous le nom estropié de « Alahalan » dans la charte apocryphe de 1162 ; la tradition locale, persistant encore de nos jours, veut que les chevaliers aient habité jadis le village actuel des Chapelles situé en cette paroisse ; — Lourmais et Comhour : dans

¹ On a conservé en Rozlandrienc un vague souvenir des chevaliers qu'on dit avoir habité le prieuré du lieu ; cela semble une erreur, car ce prieuré a été de bonne heure mis entre les mains de l'abbaye du Tronchet, mais cette tradition, quoiqu'elle confonde les Bénédictins avec les Templiers, n'en est pas moins intéressante à recueillir.

ces paroisses s'étendait le bailliage de Terre-Rouge dont les vassaux devaient au commandeur une petite rente d'argent et une paire de gants blancs ; le commandeur y jouissait aussi d'un petit fief, et l'on trouve encore aujourd'hui, à Combour, une maison appelée la *Templerie* située dans la ville même. — Saint-Suliac, où s'étendait le bailliage de Dollet relevait de la commanderie et devant quelques rentes en argent et en grain payables à la Saint-Gilles, fête patronale de la chapelle bâtie sur l'île de Dollet ; — Saint-Méloir-des-Ordes : le commandeur y possédait le petit fief de la Merveille ; — Cancale, Chetruin, Bagter-Pican, Le Vivier, Bonnemain, Lanrigan et Saint-Briac, paroisses dans lesquelles les chevaliers avaient quelques vassaux et quelques mouvances ; on retrouve encore dans quelques-unes d'entre elles, notamment en Bonnemain, le village de Temple ; — La Boussac enfin, où le commandeur avait un fief et « un droit de bouteillage des vins et cidres qui se débitent sous l'étendard de son dit fief ».

Mentionnons encore ici, les possessions que les Hospitaliers avaient aux environs de Tinténac au XIII^e siècle. C'était la terre de Lesternac, en Tinténac même, et les manoirs, domaine et domaine de Bouhordière en Saint-Domineuc. Deux chartes de 1211 et de 1213 sont relatives à des stipulations entre Stéphanie, abbesse de Saint-Georges, et deux grands dignitaires de l'Ordre des Hospitaliers, l'un frère Guillaume de Villiers, prieur de l'Hôpital en France, et l'autre frère Geoffroy, maître de l'Hôpital de Jérusalem en France. L'abbesse, en leur concédant des terres dans son fief de Tinténac aux lieux susdits, fit remarquer qu'il ne leur était pas permis d'y élever une chapelle ni d'y construire un cimetière au détriment des privilèges de son abbaye et de ses bénéfices de Tinténac et de Saint-Dominenc. Il est dit ailleurs que ces chevaliers avaient également en Tinténac la maison servant d'hôpital aux lépreux en 1207¹ ; M. de la Bigne-Villeneuve pense que ces biens faisaient partie de la commanderie de la Guerre, et nous croyons dès lors qu'il se rattachaient plutôt à l'Hôpital de Dol qu'à tout autre membre.

¹ Cartul. de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, 46, 209, 210, 211, 492.

Notons enfin qu'on retrouve encore dans cette contrée, en la paroisse de Pleugueneuc, un gros village appelé l'Hôpital.

6° *Le membre de Rennes.* — La prétendue charte de 1182 mentionne, comme il suit, les possessions des chevaliers du Temple à Rennes : « *domus Radulphi archidiaconi Raenes juxta ecclesiam Sancte Marie, et unus burgensis in eadem civitate, et una elemosina juxta Forest ejusdem civitatis* ¹. » En 1684, le commandeur de la Guerche avait encore la mouvance de certaine maison située « près la Porte-Mordelaise » et par suite à côté de la chapelle de Notre-Dame de la Cité; c'est bien là l'emplacement de la maison de l'archidiacre Raoul; il paraît que cet archidiacre, qui fit en 1168 le voyage de Terre Sainte, avait donné sa propre maison aux Templiers. Le commandeur avait aussi quelques vassaux dans les rues de la Minterie, la Charbonnerie, Saint-François, la Basse-Baudrairie, Trassart et Saint-Georges; la tradition veut encore que les maisons de la Grande et de la Petite Palestine, alors en la paroisse Saint-Jean de Rennes, dépendissent également de lui, mais nous ne croyons point cette tradition bien fondée.

En dehors de la ville, le commandeur de la Guerche avait la mouvance de la métairie de la Touche, située au tertre de Joué et appartenant, en 1684, aux jésuites de Rennes, « lesquels doivent audit commandeur un homme vivant, mouvant et confisquant; pour l'indemniser de son fief. » — En la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Lande se trouvaient les Temples du Cerisier et de Blosne relevant du commandeur qui avait aussi des vassaux aux villages de la Maltière, de la Croix-Verte et de la Couaraudière dans la même paroisse. Quand on se rappelle qu'une sombre forêt couvrait jadis toute cette partie des environs de Rennes, donnant son nom à la paroisse de Saint-Jacques, appelée fort longtemps Saint-Jacques-de-la-Forest, on ne peut douter qu'il ne s'agisse des Temples de Blosne et du Cerisier dans ce qu'on nommait en 1182 « *elemosina juxta Forest.* » D'un autre côté, nous voyons, en 1141, le duc Conan III et la prin-

¹ *Pull. de l'Assoc. bret.* IV, 195.

cesse Ermengarde, sa mère, donner aux Templiers deux métairies qu'ils possédaient dans la forêt de Rennes et dont jouissait auparavant un chapelain nommé Hervé dédommagé par une somme de 70 sols ; en même temps, la duchesse Mahaut, femme de Conan III, abandonnait à l'Ordre du Temple tout ce qu'elle possédait dans cette même forêt ¹. Ne semble-t-il pas que ce fut l'origine des deux Temples en question ? — Enfin le membre de Rennes s'étendait encore en la paroisse de Betton où les chevaliers avaient quelques vassaux.

7° *Le membre de la Nouée.* — La Nouée, qu'on croit reconnaître dans le « *Lonhoc* » de la charte apocryphe de 1182, était une ancienne commanderie, devenue avec les années une simple annexe du Temple de la Guerche. La Nouée se trouvait dans la paroisse d'Yvignac, évêché de Saint-Malo ; elle consistait dans un manoir avec sa chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, son cimetière, le clos de la Justice, un moulin, des bois, des fiefs et des dîmes ; elle s'étendait dans dix paroisses : Yvignac, Corseul, Saint-Carné, Plénée-Jugon, Vildé-Guingalan, Bourseul, Tramain, Plorec, Quévert et Dinan ; entre autres bailliages, elle renfermait ceux du Temple en Plénée-Jugon, de la Nouée et de Guingallay en Yvignac, de Treffort en Corseul, du Temple-ès-Saulneufs en Plorec et de Vildé-Goëlle en Dinan ; enfin elle comprenait, dans ses dépendances, la chapelle de Saint-Jean de Loublot en Quévert.

8° *Le membre de Créhac.* — Situé dans la paroisse de Plédran, évêché de Saint-Brieuc, Créhac semble avoir été une commanderie très ancienne. Elle s'étendait dans les quatre paroisses de Plédran, Plémy, Saint-Casreuc, et Plaintel, et consistait en fiefs, domaines, dîmes et rentes. Le commandeur y avait aussi « la chapelle de Créhac fondée de Saint-Jean Baptiste, où il y a assemblée le jour de la fête, avec droit et prééminences uniques et anciens. » Cette chapelle, qui existe encore, est pavée de dalles tumulaires qu'on a prétendu être des tombes templières ; autour se trouvait un cimetière. Dans le village nommé le Temple, qui l'avoisine, les tenanciers étaient obligés, outre les rentes habituelles, d'entretenir

¹ Anciens évêchés de Bret. V, 121.

une croix de fer au lieu le plus éminent de leurs maisons, comme marque et intersigne de la seigneurie ¹.

9^o *Le membre de la Caillibotière.* — C'était une vieille dépendance des Templiers, mais en 1684, le manoir de la Caillibotière en la paroisse de Plurien, évêché de Saint-Brieuc, était complètement tombé en ruines ; dans une pièce de terre nommée la Tempierie, on voyait seulement à cette époque quelques pans de mur qui en étaient les derniers débris. La Caillibotière s'étendait dans neuf paroisses, savoir : Plurien, Pléhérel, Pléboulle, Hénan-Bihan, Hénansal, Pléneuf, Erquy, Planguenoual et Saint-Alban ; elle jouissait d'un petit domaine en Plurien, d'un moulin en Planguenoual, d'une dîme en Hénan-Bihan, d'une juridiction et de quelques rentes dans les autres paroisses ; enfin la chapelle de Saint-Samson, en Hénan-Bihan, faisait partie de cette commanderie.

On peut aussi remarquer qu'il y avait en Plurien la chapelle de Saint-Jean de l'Hôpital, en Pléboulle celle de Notre-Dame du Temple, en Hénan-Bihan, Pléneuf et Saint-Alban plusieurs villages nommés le Temple. On ne sait pas toutefois si ces localités dépendaient bien de la Caillibotière, parce que les hôpitaux de Port-Stablehon et de la Croix-Huis avaient des biens dans ces mêmes paroisses ².

10^o *Le membre de l'Hôpital de Plumaugat.* — Le nom de ce membre indique assez qu'originellement c'était une dépendance de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem : il est cependant mentionné dans la charte des Templiers de 1182 « *elemosina de Ploemagu*, » probablement parce que l'Ordre du Temple avait lui-même quelques possessions dans la même paroisse de Plumaugat. En 1684, ce membre consistait en un moulin à eau avec étang, situés aux bords de la Rance, dans le bailliage de Plumaugat et en rentes dues par quelques hommes des paroisses de Plumaugat, Lanrelas et Eréac. C'était assurément bien peu de chose, mais la chapelle de Saint-Yves de Benain en Plumaugat, celle du Temple en Lanrelas, le moulin du Temple en Plumaugat et le clos de la Justice qui

¹ Bull. de l'Assoc. bret., IV, 201.

² Port-Stablehon, en Saint-Suliac (anciennement Port-Saint-Jean) et la Croix-Huis en Pléboulle étaient des membres de la commanderie du Temple de Guérech.

l'avoisinait, attestaient la primitive importance de ce fief entre les mains des moines chevaliers.

11° *Le membre de Romillé.* — Ancienne propriété des chevaliers du Temple, ce membre ne s'étendait pas dans moins de dix-neuf paroisses : Romillé, Hédé, Montfort, Langan, Meillac, Irodouer, Monterfil, Saint-Maugand, Saint-Gonlay, Pleumeleuc, Saint-Gilles, la Chapelle-Thourault, Saint-Malon, Le Verger, Mordelles, Iffendic, Bréal, Talensac et Miniac-sous-Bécherel. Il semble avoir été composé de trois anciens Temples : Hédé, Romillé et Montfort signalés en ces termes dans la charte apocryphe de 1182 « *Molendina de Haduc et Stagnum. — Elemosina de Romillé — et elemosina de Montfort* »¹. Mais en 1684, ce membre ne conservait plus guère qu'un vague souvenir de son antique importance ; il renfermait seulement alors la métairie de la Metterie en Romillé, et les bailliages de Romillé, Langan, Miniac, Montfort, Irodouer et Hédé.

Nous n'avons pas de données sur ce qu'étaient à l'origine les membres de Romillé et de Hédé. La Metterie de Romillé, voisine d'un village appelé le Temple, n'était évidemment que la métairie de l'ancien manoir des Templiers, aliéné à une époque inconnue. La métairie de l'Hôpital d'Irodouer eut le même sort, car, en 1733, Guy Aubert, seigneur de Trégomain, la tenait du commandeur de la Guerche « à cause de son membre de Romillé ; » il déclara même devoir pour cette terre audit commandeur « une rente de 50 sols et une paire de gants garnis d'un filet d'argent, à la grande messe du jour de Noël »².

Les moulins et l'étang de Hédé furent également aliénés et les chevaliers n'y conservèrent qu'un fief « ayant cours en la ville de Hédé et es forshourg et forges d'icelle. » Il est expressément dit, en 1684, que les bailliages de Montfort et de Hédé faisaient partie du membre de Romillé ; il nous reste donc à voir ce qu'était primitivement le Temple de Montfort.

(*La fin prochainement.*)

ABBÉ GUILLOTIN DE CORSON.

¹ Bull. de l'Assoc. bret. VI. 24.

² Archiv. dép. d'Ille-et-Vil. 3 H 3.

LES CAPUCINS DE L'ERMITAGE DE NANTES

1529-1880

VIII*

LE COUVENT DES CAPUCINS DE L'ERMITAGE ET LA RÉVOLUTION

1789 — 3 fructidor an III (9 septembre 1795).

La *Commission des Réguliers* n'avait pas causé tout le mal que l'on pouvait et devait craindre. Cependant, à partir de cette époque, le nombre des vocations religieuses diminua d'une manière notable, et les couvents se trouvèrent bientôt en grande partie dépeuplés. Le 28 octobre 1789, le couvent de l'Ermitage n'avait plus douze religieux, comme cent ans auparavant, mais seulement six, dont voici les noms :

PÈRES.

FOULON (Mathurin), en religion : EUSÈBE *de Paimpont*, gardien.

LE MÉHAUTÉ (Guillaume), en religion : PACIFIQUE *de Corlay*, définitour.

MOUILLARD (Hyacinthe-René), en religion : DOSITHÉE *de Lamballe*, vicaire.

DE LA VICOMTÉ-CHAUCHART (Joseph-Hyacinthe-Céleste), en religion : FRANÇOIS-MARIE *de Saint-Malo*.

* Voir la livraison de mai 1881, pp. 337-357.

FRÈRES.

CHANQUIER (Michel), en religion : RAPHAEL *de Morlaix*, frère lai.

GUIGNARD (François-Xavier), en religion : ALBERT *des Sables*, tertiaire, ou donné.

Ce même jour, 28 octobre 1789, l'Assemblée nationale rendit un décret formulé en ces termes :

« L'ASSEMBLÉE NATIONALE AJOURNE la question sur les vœux monastiques; cependant, et par provision, DÉCRÈTE que l'émission des vœux sera suspendue dans tous les monastères de l'un et de l'autre sexe, et que le présent décret sera porté de suite à la sanction royale, et envoyé à tous les tribunaux et à tous les monastères. »

Ce décret fut sanctionné par le Roi, le 1^{er} novembre suivant.

Evidemment le pouvoir civil n'avait pas la prétention d'empêcher les religieux de prononcer des vœux les obligeant dans le *for intérieur*. C'eût été une tentative d'empiétement tyrannique sur le domaine de la conscience. L'Assemblée nationale décrétait seulement qu'à partir de ce jour, 28 octobre 1789, et *provisoirement*, les vœux monastiques, qui seraient émis, n'auraient plus aucune valeur légale ¹. A part cela, les Supérieurs des monastères et des couvents pouvaient continuer d'admettre leurs novices à la profession. Cependant, par déférence pour le pouvoir civil, ils ne le firent pas. D'ailleurs, bien que certains se fissent encore illusion sur les tendances de l'Assemblée nationale, l'incertitude de l'avenir était bien propre à les empêcher d'admettre leurs novices à la profession.

¹ Jadis les congrégations religieuses étaient toutes reconnues par la loi. Elles formaient des êtres collectifs ou personnes civiles, qui pouvaient posséder, acquérir, ester en justice, et qui jouissaient même en général de privilèges très importants. Les vœux des membres de ces congrégations emportaient la mort civile, et entraînaient l'obligation de résider à perpétuité dans la maison conventuelle, à tel point que, si un religieux en sortait sans la permission de ses supérieurs, la justice ordinaire pouvait le contraindre d'y rentrer. (*Consultation du 3 juin 1845, sur les mesures annoncées contre les communautés religieuses.*)

Le provisoire du décret du 28 octobre 1789 devint définitif par le décret du 13 février 1790, sanctionné par le Roi, le 19 du même mois. Voici ce décret :

« ART. 1^{er}. La loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de personnes de l'un ni de l'autre sexe ; en conséquence, les ordres et congrégations réguliers, dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir.

« ART. 2. Tous les individus de l'un et de l'autre sexe, existant dans les monastères et maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu, et il sera pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable. Il sera indiqué des maisons où seront tenus de se retirer les religieux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent. »

Ainsi, en déclarant supprimés « les ordres et congrégations réguliers dans lesquels on faisait des vœux monastiques solennels, » et que « tous les individus existant dans les monastères pourront en sortir, » l'Assemblée nationale n'oblige pas les ordres religieux à se dissoudre. En effet, on devait indiquer des maisons où se retireraient ceux qui ne voudraient pas profiter de la permission de sortir de leur monastère. En somme, l'Assemblée nationale voulait uniquement deux choses, savoir : que les ordres religieux ne fussent plus des êtres collectifs, et que les vœux ne formassent plus un lien légal, mais seulement un lien de conscience ¹.

Sept jours après, un décret que le Roi sanctionna le 26 février, fixa le traitement des religieux qui sortiraient de leurs maisons. On y lit :

« ART. 2. Il sera payé à chaque religieux qui aura fait sa déclaration de vouloir sortir de sa maison, par quartier et d'avance, à compter du jour qui sera nécessairement réglé, savoir : aux mendiants, sept cents livres jusqu'à cinquante ans, huit cents livres jusqu'à soixante-dix ans et mille livres après soixante-dix ans.....

« ART. 3. Les frères laïcs ou convers qui auront fait des vœux solennels, et les frères donnés qui apporteront un engagement contracté en

¹ Consultation du 3 juin 1845.

bonne forme, entre eux et leur monastère, jouiront annuellement, quand ils sortiront de leurs maisons, à compter du jour qui sera incessamment réglé, de trois cents livres jusqu'à cinquante ans, quatre cents livres jusqu'à soixante-dix ans, et cinq cents livres après soixante-dix ans; lesquelles sommes leur seront payées par quartier et d'avance. »

Toutefois un autre décret du 20 février 1790, sanctionné par le Roi, le 26 mars suivant, déclarait « les religieux qui sortiraient de leurs maisons incapables de successions; ils ne pourraient recevoir par donation entre vifs et testamentaire, que des pensions de rentes viagères. »

Ce traitement assigné par l'Assemblée nationale aux religieux qui sortiraient du cloître, n'était qu'une faible indemnité pour les biens qu'on leur prenait. L'Assemblée nationale avait décrété, le 2 novembre 1789 ¹, « que tous les biens ecclésiastiques étaient à la disposition de la nation, » et déjà il avait été également décrété, le 19 décembre 1789 ², et le 17 mars 1790 ³, qu'il serait vendu pour quatre cents millions de biens domaniaux et ecclésiastiques.

Quant aux religieux qui préféreraient rester dans le cloître, leur traitement fut fixé par un décret du 19 mars 1790, sanctionné le 26 du même mois. L'Art. 2 de ce décret est ainsi conçu :

« Les religieux qui préféreront de se retirer dans les maisons qui leur seront indiquées jouiront, dans les villes, des bâtiments à leur usage et jardins potagers en dépendant, ... Il sera encore assigné aux dites maisons un traitement annuel, à raison du nombre des religieux qui y résideront; ce traitement sera proportionné à l'âge des religieux, et en tout conforme aux traitements décrétés, pour ceux qui sortiront de leurs maisons.

« Il est réservé de fixer l'époque et de déterminer la manière d'acquiescer lesdits traitements; la quête demeurera alors interdite à tous les religieux. »

Mais, pour exécuter ces différents décrets, il était nécessaire de descendre dans les communautés de religieux, pour faire l'inven-

¹ Sanctionné par le Roi, le 4 novembre 1789.

² Sanctionné par le Roi, le 21 décembre 1789.

³ Sanctionné par le Roi, le 24 mars 1790.

taire des biens meubles et immeubles de ces maisons, dresser l'état des religieux profès, recevoir leurs déclarations, etc. C'est ce que fit le décret du 20 mars, sanctionné par le Roi, le 26 mars, comme le précédent.

« ART. 1^{er}. Les officiers municipaux se transporteront, dans la huitaine de la publication du présent décret, dans toutes les maisons de religieux de leur territoire, s'y feront représenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront, et formeront un résultat des revenus et des époques de leurs échéances. Ils dresseront sur papier libre et sans frais, un état et description sommaire de l'argenterie, argent monnayé, des effets de la sacristie, la bibliothèque, livres, manuscrits, médailles, et du mobilier le plus précieux de la maison, en présence de tous les religieux, à la charge et garde desquels ils laisseront lesdits objets, et dont ils recevront les déclarations, sur l'état actuel de leurs maisons, de leurs dettes mobilières et immobilières, et des titres qui les constatent.

« Les officiers municipaux dresseront aussi un état des religieux profès de chaque maison, et de ceux qui y sont affiliés, avec leur nom, leur âge, et les places qu'ils occupent. Ils recevront la déclaration de ceux qui voudront s'expliquer sur leur intention de sortir des maisons de leur ordre ou d'y rester, et ils vérifieront le nombre des sujets que chaque maison religieuse pourrait contenir. . .

« ART. 2. Huitaine après, les dits officiers municipaux enverront à l'Assemblée nationale une expédition des procès-verbaux, et des états mentionnés en l'article précédent : l'Assemblée nationale règlera ensuite l'époque et les caisses où commenceront à être acquittés les traitements fixés, tant pour les religieux qui sortiront que pour les maisons dans lesquelles seront tenus de se retirer ceux qui ne voudront pas sortir.

« L'Assemblée nationale ajourne les autres articles du rapport de son comité ecclésiastique; et, en attendant, les religieux, tant qu'ils resteront dans leurs maisons, y vivront comme par le passé¹. . . »

Ce décret étant parvenu à Nantes, la municipalité désigna, le 1^{er} mai 1790, Pierre Clavier et Guillaume-François Laënnec de la Re-

¹ Dans ce décret comme dans les décrets précédents, il n'est question que des religieux. C'est que le décret du 13 février 1790, sanctionné par le Roi, le 19 février suivant, autorisait les religieuses à rester dans leurs maisons. Cependant on ne tarda pas beaucoup à se présenter chez elles, conformément au décret du 26 mars.

nardais, officiers municipaux, pour se rendre au couvent de l'Ermitage et y dresser l'état et l'inventaire de la communauté. Ceux-ci ayant pris avec eux Bon Allaire, secrétaire-greffier, exécutèrent leur commission, le mardi 4 mai 1790. Voici le procès-verbal qu'ils rapportèrent de cette visite :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-dix, le mardi sept ¹ mai après midi.

Nous Pierre Clavier et Guillaume François Laënnec, officiers municipaux de cette ville de Nantes, ayant pour secrétaire greffier Mr Bon Allaire, majeur, de lui le serment pris au cas requis, sommes transportés en la communauté des Révérends Pères Capucins de l'Ermitage de cette ville, pour, en conséquence de la délibération de la municipalité du 1^{er} de ce mois, procéder à l'exécution du décret de l'Assemblée nationale, du 20 mars dernier, et lettres patentes du Roi sur icelui, du 26, même mois. Où étant et parlant au Révérend Père Gardien, lui avons annoncé l'objet de notre mission, pour l'accomplissement de laquelle il a sur le champ fait assembler devant nous, dans le réfectoire, tous les membres de ladite communauté, et qui ont déclaré se nommer et être Agés ainsi qu'il suit :

Mathurin Foulon, dit en religion : Révérend Père Eusèbe de Paimpon, gardien, né au mois de janvier mil sept cent quarante-trois.

Guillaume le Méhauté, dit en religion : Révérend Père Pacifique de Corlay, définitiveur de la Province de Bretagne, né au mois de novembre mil sept quarante-sept.

Hyacinthe-René Mouillard, dit en religion : Révérend Père Dosithée de Lambal, vicaire de cette communauté, né au mois de janvier mil sept cent quarante-sept.

Joseph-Hyacinthe-Céleste de la Vicomté Chauchart, dit en religion : Révérend Père François-Marie de Saint-Malo, né le seize mars mil sept cent dix-huit.

Michel Chanquier, dit en religion : Révérend Frère Raphaël de Morlaix, religieux profès, né au mois d'octobre mil sept cent cinquante-huit.

François-Xavier Guignard, dit en religion : Frère Albert des Sables d'Olonne, né le dix-huit novembre mil sept cent trente-huit, tierciaire, affilié à ladite communauté.

Leur ayant à tous fait donner lecture, par notre secrétaire greffier, du décret et des lettres patentes sur icelui, référés par nous, ont déclaré et avons fait les vérifications avec eux, ainsi qu'il suit :

¹ Ce chiffre de *sept* est une erreur ; le premier mardi de mai était le *quatre* de ce mois.

Premièrement, ils n'ont aucun registre, n'ayant aucun revenu.

Secolement, qu'il existe dans la sacristie, pour l'usage du culte divin, vingt-une chasubles, deux chappes, trente-trois aubes, quatre surplis, quinze nappes d'autel, le tout tant bon que mauvais, trois calices, un soleil, un ciboire et une croix avec des reliques, le tout d'argent, un encensoir, une navette, une lampe et huit chandeliers, le tout en cuivre.

Troisièmement, que la bibliothèque est composée de quinze-cents soixante-quatre volumes, de différents formats, sans manuscrits ni médailles.

Quatrièmement, qu'il est dû à la communauté deux stations de Carême par les paroisses de Donges et de Montoir, celles de l'Avent et du Carême par la maison du Sanitat, qu'il leur sera dû cinquante livres à la Saint-Jean prochaine, par le nommé Joseph Pelard, pour le droit des chaises de leur église.

Cinquièmement, qu'ils n'ont aucune argenterie, ni argent monnayé, ni effets précieux, que ceux que nous avons remarqué ne consistent qu'en tables, chaises, bancs, couchettes, plats, pots, assiettes, cueillères, et fourchettes, et peu de linge de malades.

Sixièmement, qu'ils doivent à Madame Rimbaud, épicière, la somme de six livres, à Madame Albert, marchande, celle de trois livres, à M. Ardouin, cirier, environ quinze livres, qu'ils devront à la Saint-Pierre prochaine trente-cinq livres à leur domestique, pour gages.

Septièmement, que leur maison a besoin de réparations, qu'elle pourrait contenir dix religieux en y faisant quelques dépenses et réparations, pour meubler les chambres et les rendre logeables.

A l'endroit, ils nous ont représenté les titres de propriété et de fondation de leur communauté. »

Ici se trouve l'énumération de ces titres, mais elle est fort incomplète, puisque, de toutes les pièces que nous avons citées, elle indique seulement l'acte de donation et d'acceptation, de 18 juin 1622, et ceux des 12 et 16 mars 1623, l'acte du 29 juin 1636, les lettres patentes du Roi, du mois de mai 1688, et l'arrêt de la Chambre des Comptes, du 6 juillet 1688.

Les pièces furent chiffrées en marge et laissées à la garde du Révérend Père Gardien, avec tout ce qui était dans la maison. Cet inventaire fut signé de tous les religieux, des deux officiers municipaux et du greffier.

Le procès-verbal continue :

« Passant maintenant aux déclarations particulières de chacun des religieux ci-devant dénommés :

Le Révérend Père Eusèbe de Paimpon, gardien de cette communauté, nous a déclaré qu'il réserve de s'expliquer, passé qu'il saura quelles seront les maisons conservées, quel sera leur régime et leur traitement.

Et a signé : F. EUSÈBE *de Paimpon*, capucin, gardien.

Le Révérend Père Pacifique de Corlay, définiteur, nous a déclaré que son intention est de conserver l'état religieux qu'il a embrassé.

Et a signé : F. PACIFIQUE *de Corlay*, définiteur.

Le Révérend Père Dosithée de Lamballe, vicaire de cette communauté, nous a déclaré que son intention est de garder l'état religieux qu'il a embrassé.

Et a signé : F. DOSITHÉE *de Lamballe*, prêtre, capucin, vicaire.

Le Révérend Père François-Marie de Saint-Malo nous a déclaré que, tant qu'il existera des Capucins dans le cloître, il y veut vivre et mourir.

Et a signé : F. FRANÇOIS-MARIE *de Saint-Malo*, prêtre, capucin.

Le Frère Raphaël de Morlaix, religieux profès, nous a déclaré que son intention est de rester, et de garder l'état religieux qu'il a embrassé.

Et a signé : F. RAPHAËL *de Morlaix*, capucin.

Le Frère Albert des Sables, tierceaire affilié, nous a déclaré qu'il réserve de s'expliquer, lorsqu'il saura quel est le sort de la maison où il est.

Et a signé : F. ALBERT.

Ce sont toutes les déclarations qui nous ont été faites et que nous avons reçues.

Arrêté à la communauté susdite lesdits jours et au que devant, sous nos seings et celui de notre greffier.

Quatrecas, officier municipal, LAENNEC DE LA RENARDAIS, ALLAIRE, secrétaire greffier.

Il est d'usage de déclamer contre la richesse des ordres religieux avant la Révolution. Ces déclamations sont-elles fondées pour certains ordres ? C'est un point que nous n'avons pas à examiner ici. Mais on voit, par ce procès-verbal, que le couvent de l'Ermitage ne peut être rangé parmi les couvents riches. Là, tout est pauvre et petit. Les Capucins n'ont ni revenus, ni argenterie, ni argent

monnayé. S'ils ont à recevoir les honoraires de quelques prédications, il y a tout lieu de croire qu'ils en recevront bien juste de quoi payer leurs dettes. S'ils dérogent à leur règle en faisant payer les chaises dans leur église, c'est que sans doute ils ont obtenu dispense sur ce point, vu la dureté des temps. S'ils ont des *chandeliers de cuivre* au lieu de *chandeliers de bois simplement travaillé au tour*, comme le veulent leurs constitutions, le désordre n'est pas grave.

Mais comment se fait-il que ce couvent, qui contenait douze religieux cent ans auparavant, est déclaré maintenant comme n'en pouvant contenir que dix ? C'est que, probablement, la distribution intérieure du couvent avait été modifiée, et que le nombre des cellules, qui était de dix-huit en 1688, s'était trouvé réduit à dix.

Nous l'avons déjà dit, il ne faut pas confondre une époque avec une autre. Depuis la Révolution, les conditions d'existence des ordres religieux en France sont toutes différentes de ce qu'elles étaient auparavant. Alors, le roi de France était le protecteur-né de l'Église et des ordres religieux, et l'Église lui reconnaissait de grands droits dans les *questions mixtes*. C'était, comme l'on dit, l'*Évêque du dehors*. Si les Capucins de l'Ermitage, comme tous les autres religieux, du reste, ont laissé les officiers de la municipalité pénétrer dans leur couvent, sans élever la moindre protestation, s'ils ont consenti à comparaître devant eux, à répondre à leurs questions, à les assister dans leur inventaire, à signer leur procès-verbal, ils trouvent leur excuse dans cette considération du droit que l'Église reconnaissait au Roi dans les *questions mixtes*. Aucun des religieux de l'Ermitage n'a demandé à sortir du cloître, mais celui qui l'eût fait eût-il été coupable d'*apostasie religieuse* ? Nous n'oserions l'affirmer. D'après les décrets que nous avons cités, les Capucins se trouvaient dans l'impossibilité d'observer leur règle. Ils ne pouvaient plus faire la quête et vivre d'aumônes ; ils avaient des traitements, eux qui ne doivent avoir aucun revenu ; ils devaient être transférés dans des couvents différents de ceux où leurs supérieurs

les avaient placés, et encore n'étaient-ils pas assurés de n'y être pas pêle-mêle avec des religieux d'autres ordres. Pour toutes ces raisons, nous nous demandons s'ils ne se trouvaient pas dans un de ces cas de *force majeure*, où les lois ecclésiastiques n'obligent plus. Ce n'est pas que nous veuillons approuver ceux qui sont sortis du cloître, mais enfin il faut juger la situation telle qu'elle était.

Les Capucins de l'Ermitage restèrent donc tous les six dans leur couvent.

Fr. FLAVIEN, *capucin*.

(*La fin à la prochaine livraison*).

LA PRISE DE CHARETTE

DÉTAILS INÉDITS

Dans les nombreux récits qui ont été faits de la prise du général de Charette, je n'ai trouvé mentionné nulle part un détail que je tiens pour authentique, la chose m'ayant été racontée par M. Messenger, ancien aide de camp du général Travot, qui eut une grande part dans cette affaire.

Battu à plusieurs reprises et n'ayant plus que quelques hommes avec lui, Charette, pour échapper à l'ennemi, en était réduit à se cacher dans les bois. Travot le cherchait sans pouvoir le découvrir, quand on vint lui signaler un meunier très royaliste qui devait connaître le lieu de sa retraite. Aussitôt Travot et Messenger, qui ne le quittait guère, montent à cheval, et tous deux, déguisés en gentilshommes vendéens, vont trouver le meunier en question, auquel ils disent que, chargés d'une mission très importante pour le général de Charette, il est de toute nécessité qu'ils le voient immédiatement. Le meunier s'y laissa prendre, ne soupçonnant pas la ruse. Suivant la proposition que lui fit le général Travot, il monta à cheval derrière lui. Travot était suivi d'un détachement de troupes que n'apercevait pas le meunier, les ténèbres de la nuit n'étant pas encore dissipées.

Arrivé près du bois de la Chaboterie, le guide montre du doigt l'endroit où Charette est couché, avec quelques Vendéens seulement. Aussitôt Travot jette à terre le meunier, lui donne un coup de plat de sabre, fait un signal au détachement qui le touche, et, avec son compagnon d'armes, se précipite au galop de son cheval.

Entouré de tous cotés, Charette ne put pas opposer une longue résistance ; il fut désarmé en quelques minutes ¹.

¹ Ai-je besoin d'ajouter que M. de la Robrie ne fut pour rien dans tout cela ? L'accusation dont il a été l'objet est une abominable calomnie ; justice en a été faite. Je suis étonné seulement que, parmi les nombreux témoignages à sa décharge cités par l'abbé Deniau, ne figure pas le nom de M. Messenger. J'ai lu, de mes propres yeux lu, le brouillon d'une lettre que, sur sa demande, il écrivit à M. de la Robrie, pour protester contre une accusation de trahison qu'il déclarait être un odieux mensonge.

Travot se montra plein d'égards pour son prisonnier. Le voyant blessé et affaibli par le sang qu'il avait perdu, il voulut qu'il montât à cheval et se tint à ses côtés. L'abbé Deniau, dans son *Histoire des guerres de la Vendée*, prétend que Charette remercia Travot en lui disant qu'il se sentait assez de force pour marcher à pied. C'est une erreur. Le général royaliste et l'officier républicain chevauchèrent à cheval et de compagnie, s'entretenant sur un ton presque amical. Fort touché même de ses bons procédés, Charette dit à Travot : « Je voudrais reconnaître les attentions que vous avez pour moi, en vous offrant un sabre d'honneur que je viens de recevoir du Roi ; malheureusement je ne puis le faire, dans la crainte de compromettre la personne chez laquelle il est déposé. »

Le Bouvier-Desmortiers prétend que cette histoire est un conte : « C'eût été une lâcheté, dit-il, de donner à l'ennemi un arme qu'il avait reçue pour le combattre. »

Une lâcheté ! et pourquoi donc, je vous prie ? Deux hommes, combattant dans des rangs opposés, ne peuvent pas avoir l'un pour l'autre une grande estime et s'en donner au besoin un mutuel témoignage ? Sans remonter aux héros d'Homère, nous en trouvons, dans nos guerres, de nombreux exemples.

Quoi qu'il en soit, le fait est bien certain, puisque je le tiens d'un témoin, homme honorable et véridique, s'il en fut jamais.

On sait le reste. Conduit d'abord à Angers, Charette fut amené à Nantes et promené dans les rues, comme autrefois les prisonniers étaient traînés dans les rues de Rome, à la suite du char triomphal des vainqueurs.

Dernier détail, sur lequel, cette fois, je ne serai pas aussi affirmatif que sur le premier, puisque M. de Chabot (oncle de M. de Chabot du Parc), en le racontant, ne faisait que répéter ce qu'il avait entendu dire : Charette, suivant ce récit, au moment où il fut fusillé, aurait bien réellement vu la mort sans sourciller, puisque, à son commandement de faire feu, une des balles qui vinrent le frapper, lui traversa un œil sans en toucher les paupières.

POÉSIE

UN RÊVE

A M. ALFRED DE CHASTEIGNER.

Votre lettre est bien d'un ami !
Exquise et de forme et d'idée,
Le cœur n'y bat point à demi,
Le cœur d'un frère de Vendée.

Page vibrante, elle a le don
De renouveler mon courage :
Me voilà moins dans l'abandon,
Moins exilé de mon Bocage.

Je sens qu'on écoute, au pays,
Les chants que son culte m'inspire,
Et pour nos principes trahis
Qu'il faut lutter, tant qu'on respire.

Ainsi ferai-je, aidé de Dieu !...
Mais que ma muse est enchaînée !
Ah ! si comme vous à Beaulieu
Elle voyait couler l'année !

Ce fut mon rêve quelquefois :
Notre existence était la même ;
Dans votre château, sous vos bois,
Je vivais, tout à ce que j'aime.

L'heureux, l'enviable destin !...
De la tour où se plaît l'étude,
Mes yeux du bleuâtre lointain
Sondaient l'illustre solitude.

Que de flèches pointent là-bas,
Emergeant des vagues feuillages
Et vous jalonnant maints combats !
L'Histoire connaît ces villages.

Devant vous, ô glorieux champs,
J'aurais de mon âme enflammée
Tiré des accords plus touchants,
A l'honneur de la Grande Armée.

Tels mes jours fuiraient à Mareuil,
Comme le Lay dans sa prairie,
N'ayant qu'un seul et noble orgueil :
Louer dignement ma patrie.

— Ce n'est qu'un beau rêve, en effet ;
Suivons nos destins l'un et l'autre.
Le bon Dieu fait bien ce qu'il fait :
Vous avez mon cœur, j'ai le vôtre !

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 20 juin 1880.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

GALERIE BRETONNE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE, par Arthur de la Borderie. — Rennes, Plihon, 1881, in-12, 352 p.

Courez vite chez l'éditeur Plihon, chers lecteurs ; car la *Galerie bretonne* n'a été tirée qu'à cent exemplaires, ainsi que nous l'apprend une ligne désespérante, placée au-dessous d'un pittoresque cartouche, à la devise *Qui l'aborde rie*. Si vous ne vous hâtez pas, vous n'en trouverez bientôt plus. On ne rencontre pas, tous les jours, l'occasion de pareils régals littéraires. Heureux les empressés de la première heure ! Les paresseux regretteront vivement plus tard de ne pouvoir placer dans leur bibliothèque cette nouvelle œuvre de l'héritier de Noël du Fail, à côté de celles de son maître.

Bien bretonne est cette galerie : tous les tableaux, portraits ou paysages, y sont pénétrés du parfum des genêts d'or et des bruyères, depuis la dissertation sur le véritable lieu de l'homérique combat des pies et des geais à la lande de Malhara, au XV^e siècle, jusqu'aux annonces et réclames du *Journal d'Ille-et-Vilaine* sous le premier empire.

J'ai prononcé, plus haut, le nom d'héritier de Noël du Fail. Ecoutez ce ravissant conte rennais qui date, nous dit-on, de 1487. Je ne puis résister au plaisir d'en citer la première partie. Le titre seul se recommanderait par lui-même : *Du clerc qui départit les perdrix en théologie et coupa l'ouaye en grammaire !*

« Ung jeune clerc, venant des escolles, se rendit chiés ung puissant homme pour loger, espérant avoir sa refeccion. Mais ce puissant homme alla se soyrz à sa table sanz aucunement prier le clerc

de boyre ne mangier. Et quant il eut bien bu et mangié jucques à avoir son rost, l'on le servit de cinq perdriz rosties.

« Adonc ce riche homme demanda au clerc dont (d'où) il venoit, et le clerc luy respondit qu'il venoit des escolles. Adonc luy demanda ce qu'il avoit aprins es escolles; et il luy dist qu'il avoit aprins théologie. Adonc il luy dist que en théologie l'on parloit de la Trenité, et luy dist que s'il savoit faire des cinq perdriz quatre trenitez, qu'il luy donneroit à souper. Le clerc luy respondit que ouy et qu'il en seroit comptant.

« Adonc il print les perdriz et en bailla au maistre et à sa femme une, et luy dist que en une trenité doivent estre troys chouses, et que luy et sa femme estoient deux et la perdriz la tierce, ainxin estoit une trenité. Et en bailla à deux de ses enfans une aultre, et leur dist que ils estoient deux et la perdriz la tierce, ainxin estoit une aultre trenité. Et au varlet et la chambrère une aultre, ainxin estoit troys trenitez. Et le clerc en refint deux à luy et il estoit le tièrs, et ainxin il fit des cinq perdrix quatre trenitez. . . »

Que dites-vous du bon tour de l'eschollier ? Je vous laisse la surprise d'apprendre comment il départit la grasse ouaye en grammaire, et d'entrer avec M. de la Borderie dans le cabaret de la *Pie qui doit*, où se raconte cet exploit en gaye compagnie. Voulez-vous, après cela, entendre les dramatiques tirades de la tragédie d'Anné de Bretagne, composée en 1678 par le sieur de la Martinière ? Je vous conseillerais plutôt de lire la magistrale étude sur le règne de la bonne duchesse, dont l'éminent critique les a fait précéder. Elle se termine par une réflexion fort piquante, à l'adressé de la politique. Mais chut ! . . . Ce qui est permis au livre, né l'est pas à une modeste revue littéraire.

Saluez ! Voici paratre Mademoisellé de Malcrais de la Vigne, la dixième muse croisicaise.

Toi, dont la voix brillante a volé sur nos rives,
Toi qui tiens dans Paris nos Muses attentives,
Qui sçais si bien associer
Et la science et l'art de plaire,

Et les talents de Deshoulière,
 Et les études de Dacier :
 J'ose envoyer aux pieds de ta Muse divine
 Quelques foibles écrits, enfans de mon repos,
 Charles fut seulement l'objet de mes travaux,
 Henri Quatre fut mon héros
 Et tu seras ma héroïne.

Qui écrivait cela ? Voltaire, en 1732 ; le même qui, trente cinq ans plus tard, adressait le quatrain suivant à M^{me} de Bourdic :

Vous n'êtes point la Desforges-Maillard.
 De l'Hélicon ce triste hermaphrodite
 Passa pour femme, et ce fut tout son art :
 Dès qu'il fut homme, il perdit son mérite.

M. de la Borderie démontre fort nettement, à l'aide de citations prises sur le vif, combien ce dernier vers, adopté par un grand nombre de biographes pour juger Desforges, est injuste et même grotesque dans la bouche du patriarche de Ferney. Il lui suffit d'opposer à ce vers satirique le langage et la conduite de son auteur lui-même, pendant plus de dix ans après la métamorphose de M^{lle} de Malcras en Paul Desforges. N'est-ce pas lui qui écrivait au poète roisicais : « Votre changement de sexe, Monsieur, n'a rien altéré de mon estime pour vous. *La plaisanterie que vous avez faite est un des bons tours dont on se soit avisé*, et cela seul serait auprès de moi un grand mérite....! » Desforges, revenu au sexe masculin, ne perdit rien de sa faveur auprès du public et des gens d'esprit, et la notice que M. de la Borderie lui consacre abonde en documents neufs et piquants sur ce point. Du reste, on connaissait beaucoup M^{lle} de Malcras, mais on connaissait peu Desforges. Grâce à l'étude de l'auteur de la *Galerie bretonne*, sa physionomie prend un relief saisissant. Elle en prendra un plus vif encore dans celle que MM. de la Borderie et Kerviler préparent pour l'édition des lettres inédites de Maillard, décidée par la Société des Bibliophiles bretons ; car il nous revient que de curieuses découvertes biographiques ont été récemment faites par eux, dans des lettres autogra-

phes complètement inconnues jusqu'ici. Sa collaboration aux *Amusements du cœur et de l'esprit* y sera spécialement étudiée et sa carrière administrative s'y enrichira d'un séjour dans les bureaux des finances de Poitiers et de Fontenay-le-Comte en 1741, tandis que la notice actuelle ne signale aucun incident de ce genre dans la vie de Maillard, de 1739 à 1743. Mais il paraît que la bureaucratie convient peu aux poètes; car, après un court séjour au bureau des Sables d'Olonne, Maillard se laissa révoquer, à la suite d'une affaire qui nous promet des révélations inattendues.

La Galerie bretonne se termine par deux études sur *Saint-Lainaire*, au VI^e siècle, et *le comte de la Touraille*, au XVIII^e. On y retrouve toutes les qualités qui distinguent les travaux de M. de la Borderie: la précision ou mise au vrai point, l'érudition sans pédanterie, le style facile et naturel avec un pointe de sel gaulois. M. de la Borderie a donné un démenti à Destouches et l'on ne peut lui appliquer le célèbre vers du *Glorieux* qu'en changeant un mot du second hémistiche. Pour l'auteur de la *Galerie bretonne*,

La critique est aisée et l'art est très facile.

LARVORRE DE KERPÉNIC.

VALENTIN CONRART, sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. — Un vol. in-8°, Paris, Didier et Cie, éditeurs.

M. René Kerviler, poursuivant ses études sur l'Académie française, — cette fois avec le concours de M. Edouard de Barthélemy, — vient de mettre en lumière la figure intéressante de Valentin Conrart.

Ce n'est pas sans raison que Boileau a joint au nom de Conrart l'épithète de *prudent*. La mesure, la réserve, le tact et le goût paraissent avoir été ses qualités dominantes. Son éducation contribua sans doute à les développer. Il avait pour père un homme sévère et bizarre, auquel il était souvent obligé de cacher ses sentiments. Tallemant des Réaux, son parent, qui devint plus tard son ennemi,

contait à ce propos une assez piquante historiette. Le père de Conrart « étoit un bourgeois austère qui ne permettait pas à son fils « de porter des jartières ni des roses de soulier et qui lui faisoit « couper les cheveux au-dessus de l'oreille ; il [Valentin Conrart] « avoit des jartières et des roses qu'il mettoit et ostoit au coing de « la rue. Une fois qu'il s'ajustoit ainsi, il v'entra son père tout « pour teste ; il y eut bien du bruit au logis. »

« Cet homme, dit encore Tallemant, ne vouloit point que son « fils estudias et est cause que Conrart ne sçait point le latin. »

Cela ne l'empêcha pas de devenir l'un des principaux fondateurs de l'Académie française. Après la mort de son père, il se mit au travail avec ardeur, et, sans négliger absolument le latin et le grec, il étudia spécialement l'italien, l'espagnol et sa langue maternelle.

Valentin Conrart étoit de famille protestante et très attaché à sa religion, bien que tolérant et intimement lié avec plusieurs membres du clergé catholique. Ce dut être encore là une cause de la réserve qu'il s'est toujours imposée dans sa conduite. Les témoignages accumulés par MM. Kerviler et de Barthélemy, les lettres de Balzac surtout, prouvent qu'il sut se concilier des amitiés nombreuses et durables, malgré les assertions de Tallemant, qui l'accuse d'être « caballeur et tyran tout ensemble. »

Il se montra d'une bienveillance et d'une obligeance rares vis-à-vis des écrivains de son temps ; ainsi « Mairêt, l'auteur de la « *Sophonisbe*, disent ses biographes, étant allé lui faire l'aveu de « sa misère, il s'employa avec tant de zèle et d'activité près de « Belinbert, le dispensateur des grâces de Richelieu, qu'il obtint « du Cardinal, pour le pauvre poète, une pension de deux cents « écus. Sa charge de secrétaire du Roi lui donnoit, du reste, beau- « coup de facilités pour être utile aux gens de lettres. Il sollicitait, « obtenoit et expédioit lui-même les privilèges pour l'impression des ouvrages de ses amis. »

Il les excitait à écrire, ne leur ménageoit pas les conseils, et, après leur mort, essayoit de conserver leur mémoire en leur élevant un monument avec leurs œuvres.

Il fut quarante ans secrétaire perpétuel, et l'on pourrait presque dire, l'âme de l'Académie française. Habitué de l'hôtel de Rambouillet, Conrart y lisait des vers qui n'ont guère d'autres mérites que la facilité, la correction et la clarté du style. MM. Kerviler et de Barthélemy en citent plusieurs pièces, les meilleures probablement, qui montrent que l'invention poétique lui manquait. Ses Mémoires et sa correspondance avec Balzac, Rivet, Félibien et autres, sans présenter un très vif intérêt, renferment des renseignements nombreux et quelquefois précieux pour l'histoire.

Sa mauvaise santé l'obligeait à rester souvent chez lui. « On venait de visiter pendant ses crises, et chacun s'ingéniait à le distraire en lui rapportant les événements du jour et les anecdotes qui défrayaient les chroniques de la cour et de la ville. »

Comme le disait la *Gazette d'Amsterdam*, dans une notice nérologique, publiée peu de jours après sa mort, « sa chambre « étoit le rendez-vous ordinaire de tout ce qu'il y avoit à Paris de « plus trié et de plus poli, et elle a été souvent honorée de la « visite des plus grands seigneurs, même de princes et de princesses. »

Conrart mourut sans enfants, le 23 septembre 1675, à l'âge de soixante-deux ans.

MM. Kerviler et de Barthélemy, à la suite de l'étude très complète où ils apprécient son caractère et ses œuvres, ont publié beaucoup de lettres inédites, de nouveaux fragments de Mémoires retrouvés dans les portefeuilles de la Bibliothèque de l'Arsenal et des historiettes, dont quelques-unes offrent des variantes de plusieurs anecdotes de Tallemant ou des *Menagiana*. Pour donner une idée du style de Conrart, nous allons reproduire une de ses historiettes. « Feu M. de Montbazon, dit-il, ayant reçu une lettre « du cardinal de Richelieu où étoit le mot de *conjoncture* qu'il « n'entendoit pas, après avoir leu les lettres, il appela son secrétaire et luy dit : Voylà une lettre que je viens de recevoir de « M. le Cardinal qui est un homme sage et qui sait bien ce qu'il « dit ; il s'y est servi du mot de *conjoncture* que je n'avois point

« encore euy dire ; il faut bien dire que c'est un beau et bon mot, « puisqu'on l'emploie dans les lettres. Je vous commande de ne « manquer à le mettre dans toutes les miennes. Le secrétaire luy dit « qu'il le feroit et eut soin en effet de l'y faire entrer. Fort long- « temps après, luy en ayant apporté une à signer où il n'estoit pas, « parce que le sujet ne l'avoit point permis, il s'en mit fort en « colère et luy dit : Jour de Dieu, où est le mot de M. le Cardinal ? « Vous ai-je pas commandé de le mettre dans toutes mes lettres ? « Le secrétaire lui répond : — Monsieur, je l'ai mis dans toutes « les autres, mais il me semble qu'il ne pouvoit pas entrer bien « naturellement dans celle-là, et je pense que vous y trouvez tout « ce qui doit y estre. — Jour de Dieu ! répliqua M. de Monbazon, « je vois bien ce que c'est : vous croyez estre plus habile homme « que le plus grand personnage de l'Europe ; allez ! vous estes un « ignorant ; refaites la lettre et y employez le mot conjuncture, car « je ne la signer ai point qu'il n'y soit ! » Et, en effet, il fallut qu'il « la refit et qu'il y fist entrer ce mot, non seulement sans néces- « sité, mais encore sans raison. »

On voit que Conrart était un agréable conteur. Quoique zélé calviniste, il ne détestait point les anecdotes gaillardes, et l'on comprend l'attrait que devaient sentir pour lui ses contemporains qui le qualifiaient trop complaisamment d'homme de génie. En le plaçant au second rang des littérateurs, entre Sarrasin, Godeau, Montreuil et Pellisson, MM. Kerviler et de Barthélemy nous semblent lui rendre bonne justice.

JOSEPH ROUSSE.

M. BENJAMIN FILLON

Le nom de M. Benjamin Fillon a assez de notoriété pour que nous nous dispensions de dire que celui qui le portait, fut, pendant de longues années, le chef du parti républicain anticlérical en

Vendée et un des archéologues les plus érudits de France. Ce nom appartient désormais à l'histoire. Hier, M. Fillon faisait avec nous des recherches sur les hommes du passé : il est descendu dans le passé à son tour et nous qui demeurons encore, nous le prenons pour objet de nos recherches. Dans cet article, trop court et partant incomplet, nous tâcherons de tracer à grands traits l'esquisse de celui dont la mort nous afflige à tant de titres.

M. Benjamin Fillon naquit à Grues (Vendée), le 15 mars 1819. Dès son bas âge, il se montra doué d'une rare intelligence. Il fit de fortes études de littérature et de droit, à Fontenay-le-Comte, à Poitiers et à Paris.

De retour en Vendée, il fut nommé juge suppléant à la Roche-sur-Yon. Le coup d'État du 2 décembre 1852 lui fit donner sa démission. Il renonça à la magistrature. D'autres horizons s'ouvraient devant lui. Dans les vastes champs de la pensée, les préoccupations politiques et les occupations scientifiques devaient absorber toute sa vie.

On a dit de Sénèque qu'il écrivait sur la pauvreté avec une plume d'or : on peut dire de M. Fillon qu'il faisait de la démocratie dans un château bâti par lui et marqué de son écusson. Si, dans ce château, depuis les écuries et la cuisine jusqu'au musée, tout respirait la science, tout aussi y respirait l'opulence aristocratique. Pour nous, le démocrate est celui qui distribue son bien aux pauvres, accepte l'habit et la nourriture du pauvre et partage ses travaux : ce démocrate se trouve dans les monastères que la république ferme, et non dans les riches demeures des républicains. Hâtons-nous de dire que, s'il ne fut pas démocrate par son genre de vie, M. Fillon fut, comme beaucoup de grands seigneurs, d'une générosité sans borne à l'égard du pauvre. Sa porte était ouverte à toutes les infortunes et sa main, toujours prête à secourir toutes les souffrances. Il eut des haines profondes contre des castes, contre des partis, il en eut moins contre les personnes : à certains de ses adversaires, il donna même son estime, sa confiance et son amitié. Cependant quelles que fussent l'élévation de son esprit et la

générosité de son cœur, sa devise : *Caritas humani generis*, ne fut pas sans recevoir quelques accrues regrettables. Attaché par sa naissance et son éducation première à la révolution, poussé, comme par intuition, vers les idées conservatrices, continuellement ramené vers ces idées par les études archéologiques auxquelles il se livrait, M. Fillon fut antiroyaliste, antinoble, anticatholique, plutôt par situation que par conviction raisonnée. Nullement homme d'État, peu homme politique, il fut surtout homme de parti. Il disait qu'il aurait été ligueur au XVI^e siècle ; au XIX^e, il fut révolutionnaire. Les ligueurs républicains de la Vendée le prirent pour chef : ils eurent raison. Il fit leurs affaires avec l'ardeur exceptionnelle dont son âme était douée, et rendit à leur cause d'importants services.

Après le 4 septembre 1870, il refusa d'être préfet : il était trop artiste pour être chef responsable d'une administration ; mais il fut beaucoup maire du palais sous le jeune M. Coulon, qui n'était pourtant pas un préfet fainéant. Son crédit s'éclipsa sous les préfets conservateurs et reparut sous les préfets républicains. Son influence s'étendait encore plus loin et montait plus haut. Il avait la confiance des chefs républicains des départements voisins, notamment celle de M. Guépin, de Nantes, et, jusqu'à ses derniers moments, sa voix a été écoutée au ministère.

Ce qui fera passer le nom de M. Fillon à la postérité, ce sont ses travaux scientifiques. Dès l'année 1847, il publiait des recherches historiques et archéologiques sur Fontenay, sa ville d'origine, sinon de naissance, sa patrie bien-aimée. Délivré de la toge, il fit paraître, en 1856, ses *Études numismatiques*, et, de 1862 à 1865, son *Poitou et Vendée*, que M. de Rochebrune illustra de ses magnifiques eaux-fortes : ce recueil inachevé manque malheureusement de deux ou trois livraisons. Citons encore ses *Lettres à M. Anatole de Montaignon* ; ses *Lettres à M. Dugast-Matifeux* ; son *Art de terre*, qui livra au public des documents authentiques sur la faïence d'Orçon, dite de Henri II, et sur certains travaux de Bernard de Palissy ; ses réflexions sur l'*Art romain et ses dégénérescences*, et nous n'aurons

pas donné une idée exacte de la fécondité de sa plume. Sans parler de sa collaboration à la *Gazette des Beaux-Arts*, aux *Archives de l'Art français*, aux journaux républicains de la Vendée, aux œuvres historiques de MM. Louis Blanc et Michelet, auxquels il a fourni de nombreux renseignements, principalement sur les guerres de la Vendée, de 1793 à 1832, il a fait imprimer, souvent à un petit nombre d'exemplaires, une foule de brochures sur la politique, sur les temps préhistoriques, sur l'archéologie, sur l'histoire locale, sur les arts, etc., etc.

Les luttes du XVII^e siècle l'avaient particulièrement intéressé : il avait fait de savantes recherches sur l'Église réformée de Fontenay. Son esprit railleur l'avait porté à étudier Molière, pendant le séjour du grand comique dans l'Ouest de la France. Son amour pour la peinture le portait, dans ses dernières années, à étudier Pierre de Nivalle, évêque de Luçon, en tant qu'amateur de la peinture et des arts. Son travail sur ce prélat n'a pas été publié. Il se trouvera parmi les très nombreuses notes qu'il a laissées. À l'aide de son immense érudition et de son imagination si riche et si vive, il donnait de grandes proportions aux moindres sujets. Depuis les dix ou douze ans qu'il habitait en Saint-Cyr, il avait étudié les édifices publics, les maisons, les champs, les chemins, la terre de cette localité, et, sous le nom de *Cadastre*, il avait publié un opuscule que nous regardons comme un petit chef-d'œuvre. Ces quelques pages renferment un trésor d'érudition. Pourquoi faut-il que l'esprit de parti qui a gâté tant d'écrits de M. Fillon, fasse encore tort à celui-ci !

M. Fillon ne fut pas un historien impartial, ni toujours un écrivain assez sérieux. Il avait beaucoup lu Rabelais, dans lequel il saluait un des précurseurs de la libre-pensée. Il détestait le catholicisme et la monarchie. Dans les questions les plus graves et parfois les plus étrangères à la religion et à la politique, on s'étonnait de le voir lancer à l'improviste le trait rabelaisien contre la religion ou la royauté, et devenir gratuitement pamphlétaire. Cette préoccupation presque constante de l'homme de parti a imprimé plus d'une tache aux œuvres du savant.

Quelque forte que fût l'éducation première de M. Fillon, elle n'avait pas été complétée par des études philosophiques bien dirigées. Il faut le reconnaître, une des choses qui manquent le plus à l'enseignement universitaire, c'est l'enseignement méthodique, nous allions dire scolastique, de la philosophie. De là vient le défaut de précision dans l'idée et dans l'expression qui jette une si grande confusion dans l'exposé des doctrines et dans la polémique. M. Fillon, en chercheur, en fouilleur, connut les détails, l'analyse ; mais il fut impuissant à remonter à la synthèse. A la place de la synthèse, il mit son imagination, et cette imagination magnifique et fougueuse l'emporta souvent hors des limites du vrai.

Avec plus de philosophie, il eût peut-être passé du déisme au christianisme, et en s'affirmant catholique, il eût affirmé sa science ; car un philosophe a dit qu'un peu de science rend incrédule et que beaucoup de science rend chrétien. Plus heureux que M. Fillon, M. Littré vient de compléter sa vie de savant en embrassant la foi catholique. Ce n'est pas l'érudition qui manqua à l'éminent archéologue vendéen : histoire générale, histoire locale, temps préhistoriques, numismatique, céramique, arts, il avait tout étudié et dans tous les détails. Ce qui lui manquait, c'était de s'élever de l'effet à la cause, de descendre de la cause à l'effet : il demeurait embarrassé dans les détails et prenait parfois l'hypothèse imaginaire pour l'origine vraie. De là vient qu'il eut plus d'aptitude pour l'opuscule que pour l'ouvrage de longue haleine. Il fut un érudit de premier ordre, un esprit supérieur, mais un savant incomplet.

Avec des éclairs de génie, des élans de cœur sublimes et des tendances aristocratiques marquées, il tomba, dans la vie politique, au niveau du bourgeois routinier, qui, immobile dans ses principes de 93, ne demande de lumières qu'à ses préjugés et de conseils qu'à ses antipathies de caste. Il y eut en lui deux hommes bien distincts : l'un, grand et admirable ; l'autre, petit, digne de blâme et de pitié.

A l'heure suprême, c'est le dernier qui l'a emporté. M. Fillon a voulu mourir sans prêtre et être enterré civilement dans le cimetière de Saint-Jean de Fontenay. C'est le jeudi, 26 mai 1881, que

cette triste cérémonie a eu lieu, devant une assistance relativement restreinte. Cet événement a frappé de stupeur la ville qui en a été témoin, et toute la Vendée. On se demande comment un homme d'une si haute intelligence n'a pas su, en présence de la mort, qui venait, lentement, rompre les liens qui le tenaient attaché au parti antichrétien, comment, avec les esprits vulgaires de la révolution, il est resté attardé sur le terrain des haines religieuses, tandis que les Emile de Girardin et tant d'autres républicains, lui donnaient un exemple contraire. M. Fillon devait à sa famille, devait à la Vendée, devait à son parti, devait à sa femme, morte si chrétiennement et auprès de laquelle son corps est déposé ; M. Fillon se devait à lui-même de mieux finir.

C'est avec larmes que j'écris ces lignes, moi qui, depuis plusieurs années, jouissais de son amitié et trouvais, dans le commerce scientifique qui s'était établi entre nous, les avantages que le disciple retire de ses rapports intimes avec le maître. Après avoir esquissé le portrait de M. Fillon avec l'impartialité de l'historien, il est juste que je donne à son souvenir un témoignage de ma reconnaissance.

M. Dugast-Matifeux a prononcé sur la tombe de M. Fillon un discours, où il a rappelé les principaux actes de sa vie. M. Goffres, secrétaire général de la préfecture de la Vendée, est venu déclarer que M. le préfet de Girardin, absent pour cause de grave maladie, se déclarait *présent de cœur*. Les sous-préfets de Fontenay et des Sables, ainsi qu'un certain nombre d'autres fonctionnaires et un piquet de soldats, assistaient et donnaient par là une sorte de caractère officiel à cette déplorable cérémonie. La Société de secours mutuels, dont M. Fillon était membre, n'a pas cru devoir s'associer au scandale. De tout cela, le parti républicain retirera autre chose que du profit.

M. Fillon avait formé, outre une très remarquable collection d'autographes, dont il avait vendu une partie, un musée archéologique des plus riches. Il en faisait les honneurs avec une grâce charmante à ceux qui allaient le visiter. Chacun des mille

objets que renfermait ce temple de la science, avait son histoire, et cette histoire, M. Fillon la racontait avec une érudition qui n'avait d'égale que son amabilité. Prêt, d'ailleurs, à fournir à qui les lui demandait, tous les renseignements possibles, il se montrait obligeant envers tous, même envers ses adversaires. Dans ses épanchements, disparaissait parfois l'homme de parti et, pour un moment, on se trouvait purement en présence de l'érudit à qui la science aimait à révéler ses secrets, de l'artiste aux conceptions gigantesques, de l'homme de cœur qui attirait à lui, sans paraître y prendre garde. Hélas! il en est du magnifique musée de M. Fillon comme de l'empire d'Alexandre : lui mort, le musée va être divisé, dispersé. Le château de la Court a comme perdu son âme et, à sa vue, un sentiment de regret amer s'emparera de ceux qui y recevaient une si cordiale et si profitable hospitalité.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

CAUSERIE BIBLIOGRAPHIQUE

DU PRIX ACTUEL DES LIVRES BRETONS

Nous ne voulons pas revenir sur la *Bibliographie de la Bretagne* de M. Frédéric Sacher, dont M. Kerviler a entretenu les lecteurs de la Revue. Nous regrettons seulement que notre excellent collaborateur n'ait pas signalé un genre spécial de renseignements qu'on trouve dans le livre de M. Sacher, et qui peuvent être d'une grande utilité pour les amateurs. Nous voulons parler de l'indication des prix actuels, qu'il donne dans beaucoup d'articles.

C'est là une innovation ; jamais on n'avait tenté une appréciation de ce genre pour les livres bretons. Et ce silence de nos devanciers est regrettable, car il serait curieux, utile et instructif de pouvoir comparer les prix d'il y a vingt et quarante ans à ceux d'aujourd'hui. De là nous est venue l'idée d'entrer, en l'élargissant un peu, dans la voie ouverte par M. Sacher, de discuter quelques-uns des chiffres qu'il donne et — sans vouloir faire autre chose qu'une causerie au courant de la plume — de raisonner nos estimations, au lieu de les énoncer simplement.

I

Depuis vingt ans — nous le savons par expérience — en Bretagne comme ailleurs, le prix des livres a beaucoup monté ; pour quelques-uns, il a presque doublé. Ainsi, il y a vingt ans, les cinq volumes in-folio de l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice (car cet ouvrage n'est pas complet sans les *Preuves*) valaient au maximum 150 fr. ; quand la condition de l'exemplaire était médiocre, on pouvait l'avoir pour

120 fr. ; aujourd'hui le prix varie de 250 à 300 fr. ; nous parlons, bien entendu, d'exemplaires complets avec toutes les planches.

L'*Histoire de Bretagne* de Lobineau ne passait jamais 70 fr. ; aujourd'hui il y faut mettre 400 fr. ; et elle peut monter jusqu'à 120 ; toutefois ce chiffre, indiqué par M. F. Sacher comme prix courant, serait à notre avis un maximum.

Il nous semble aussi que M. Sacher porte un peu haut les *Chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart. Sans doute ce livre, avec sa belle impression gothique, ses curieuses gravures sur bois, est un de ceux qui allèchent le plus l'amateur breton. Toutefois il faut distinguer. Il existe cinq éditions de Bouchart, aux dates de 1514, 1518, 1531, 1532, 1541, toutes in-folio, mais in-folio carré, sauf celle de 1531 qui a l'in-folio oblong. Les éditions de 1531 et de 1514 sont à longues lignes et de beaucoup les plus belles, tant pour l'impression que pour les gravures ; elles ont été publiées à Paris. Les trois autres (1518, 1532, 1541) sont à deux colonnes ; on les appelle à tort « éditions de Caen, » car les deux dernières n'ont aucun nom de lieu, et celle de 1518 porte seulement à la souscription : *On les vend chez Michel Angier, Libraire de l'université de Caen.* Mais Angier n'était point imprimeur, et faisait le plus souvent imprimer ses éditions hors de Caen, surtout à Rouen. Le lieu d'impression des éditions de Bouchart à deux colonnes reste donc encore à déterminer. Cela soit dit en passant.

Les deux éditions de Paris (1514 et 1531) sont de beaucoup au-dessus des autres. M. Sacher indique comme prix, pour la première, 200 à 300 fr., et pour l'autre, 500 fr. Il serait injuste, à notre sens, de mettre entre les deux cette différence. L'édition de 1531 a pour avantages, sur celle de 1514, l'in-folio oblong au lieu de l'in-folio carré (mais est-ce là un avantage ?) et une continuation de 1514 à 1584, mais qui n'est pas de Bouchart et n'a pas grand intérêt. En revanche, les mêmes planches ayant servi pour les deux éditions, elles sont nécessairement un peu moins nettes dans la plus récente. D'autre part, celle de 1514 a une longue souscription fort curieuse, qui manque à celle de 1531. A nos yeux,

les deux éditions se valent, et valent, l'une comme l'autre, selon la condition des exemplaires, 200 à 300 fr. Il y a bien eu, depuis deux ans en ce, un exemplaire de l'une ou de l'autre qui, à la vente Didot, a passé 500 fr. Mais il se recommandait par sa reliure — et c'était la vente Didot ! . . .

Quant aux éditions à deux colonnes, M. F. Sacher porte celle de 1518 de 200 à 250 fr., les deux autres de 100 à 150 fr. Mettons pour ces deux-ci 80 à 100 fr., pour la première 100 à 150 fr., ce sera certainement très suffisant.

II

Autrefois, un exemplaire de *l'Histoire de Bretagne* de Pierre Le Baud valait, selon le cas, de 50 à 70 fr. au plus ; aujourd'hui, de 80 à 100 fr. Mêmes prix anciens et actuels pour *l'Histoire généalogique de plusieurs maisons de Bretagne* du P. Dupaz. Nous repoussons, comme très exagéré, le prix de 160 à 200 fr., marqué par M. Sacher pour Dupaz, et même celui de 120 fr. pour Le Baud.

L'Histoire de Bretagne de d'Argentré a quatre éditions : 1582, 1588, 1618, 1668. Chacune de ces éditions se distingue par un trait particulier. La première renferme divers passages, condamnés par le Parlement de Paris comme injurieux à la mémoire de certains rois de France, et qui furent retranchés dans les éditions suivantes ; celle-ci même (la 1^{re}) avait été interdite par l'arrêt du Parlement ; aussi, pour en dissimuler l'existence, a-t-on fait pour la plupart des exemplaires de nouveaux titres, avec des dates fausses ou impossibles. En de telles conditions, un volume in-folio bien imprimé, écrit dans le style puissant de d'Argentré, n'est pas payé trop cher 35 fr. C'est le prix que lui assigne M. F. Sacher et sur lequel nous sommes d'accord avec lui.

De même pour la 2^e édition, qu'il cote 25 fr., qui est comme impression la plus belle des quatre, dont chacune des pages est encadrée d'un double filet, et qui a seulement l'air un peu biffot.

La 3^e édition, bien imprimée, ne vaut cependant pas la seconde à ce point de vue. Comme fond, elle a une grande supériorité :

elle renferme nombre d'additions et de corrections faites par l'auteur, et que son fils, Charles d'Argentré, a introduites dans cette nouvelle édition. Elle a un beau portrait de Bertrand d'Argentré, par Thomas de Leu. Enfin, pour être complète, elle devrait avoir aussi un plan de Rennes; mais nous ne l'avons jamais vu en aucun exemplaire, sauf ceux qui sont conservés dans les bibliothèques publiques. Il faut donc apprécier cette édition sans ce plan; et si par ailleurs elle est à peu près intacte, on peut bien, comme le dit M. F. Sacher, la payer 20 fr. Mais quand M. Sacher la porte, avec le plan de Rennes, à 50 ou 60 fr. au plus, nous ne pouvons le suivre. Ce plan seul, sans le livre, vaudrait bien plus. Nous avons vu vendre, il y a peu de temps, près de 80 fr. un exemplaire fort médiocre du plan de Rennes dressé par Pierre Hévin, qui est beaucoup moins joli et plus récent de soixante ans. A ce compte-là, pour un amateur, le plan de Rennes de d'Argentré, tout seul et en bon état, vaudrait 100 fr. Mais c'est peine inutile de l'estimer, car on ne le rencontre jamais : *Albo corvo rarior !*

La 4^e édition (1668) reproduit le texte de la 3^e; elle n'a point le portrait de l'auteur, elle est médiocrement imprimée. Ce qui la recommande aux amateurs bretons, c'est qu'elle sort des presses rennaises et que, de toutes les éditions de nos grandes Histoires de Bretagne, elle est la seule imprimée dans notre province. On peut, selon son état, la payer de 10 à 20 fr.

III

Aujourd'hui que les livres nobiliaires sont fort recherchés, l'*Armorial de Bretagne* de Gui Le Borgne (pet. in-f^o), le plus ancien qui regarde notre province, devait prendre un prix élevé. Il y a trente ans, il se vendait une trentaine de francs; aujourd'hui il faut le payer de 80 à 100 fr. Mais en quelque état qu'il soit, au-dessus de 100 fr., il est certainement trop cher, quoique M. F. Sacher le cote de 100 à 120 fr. Notons à ce sujet que M. Sacher se trompe en distinguant, à la suite de quelques bibliophiles, deux éditions de Gui

Le Borgne. Il n'y en a qu'une, publiée en 1667 à Rennes chez Ferré. Quinze ans après, on a fait aux exemplaires restés invendus un nouveau titre, avec la date de 1681 et le nom du libraire Garnier ; sans cela, il n'y a pas un trait de changé, c'est absolument le même livre.

En face des prix élevés auxquels les libraires poussent ce volume, il est bon d'avertir les amateurs que, pour être complet, il doit comprendre, avec l'*Instruction sur le blason*, cinq planches héraldiques, qui manquent souvent, et faute desquelles l'exemplaire ne vaut certainement pas plus de 80 francs.

Les *Mémoires du clergé et la noblesse de Bretagne* du P. Toussaint de Saint-Luc (1691, 2 vol, in-8°) ont le mérite de donner, dans leurs planches, beaucoup de blasons de notre province, et dans leur texte les résultats de la réformation nobiliaire de 1668. Devenus assez rares, ils furent réimprimés à 200 exemplaires, en fac-similé, à Rennes en 1858, avec les planches originales dont on avait retrouvé les cuivres. Cette édition, faite avec beaucoup de soin, a l'avantage de donner en appendice les variantes et cartons faits par l'auteur sur divers exemplaires de la première. De plus, aujourd'hui, les blasons du P. Saint-Luc ne peuvent plus être reproduits, les planches ayant disparu dans l'incendie de l'imprimerie Vatar, en 1874. Aussi ne mettons-nous guère de différence, comme valeur, entre les deux éditions ; cependant M. Sacher cote l'ancienne (1691) 40 fr, et la réimpression 25 fr. Ces cotes, en bonne justice, doivent se rapprocher et même, à notre sens, se fondre en un prix unique qui serait environ 30 fr.

Puisque nous en sommes aux nobiliaires, disons un mot du meilleur d'entre eux, celui de M. Pol de Courcy, qui a actuellement deux éditions, l'une de 1846 (1 vol. in-4°), l'autre de 1862 (3 vol. in-4°). M. Sacher donne la première comme « peu estimée » : erreur. Elle était, elle est encore fort supérieure à tous les nobiliaires bretons qui l'avaient précédée, mais aussi fort inférieure à la seconde. Celle-ci, publiée à 30 fr. pour les souscripteurs, n'est plus dans le commerce depuis longtemps et, toujours très recherchée, a plus que triplé de prix. M. Sacher, en parlant de 77 fr., est au-dessous du

leur actuel ; nous connaissons un libraire qui achète 100 fr. tous les exemplaires qu'il en rencontre (il en rencontre peu) et qui en trouve aisément la défaite.

IV

Les autres ouvrages les plus importants publiés en ce siècle-ci sur l'histoire de Bretagne, et dont les travailleurs ne peuvent se passer, sont le *Dictionnaire historique de Bretagne* d'Ogée, nouvelle édition (1843-1853, 2 vol. gr. in-8° à 2 colonnes), la *Biographie bretonne* de M. Levot (2 vol. gr. in-8° à 2 colonnes), l'*Histoire de Nantes* de Travers. Ce dernier, publié au prix de 52 fr., ne se vend maintenant guère plus de 30 fr. Les deux autres se sont tenus à peu près à leur prix de publication, 36 fr. pour la *Biographie bretonne*, 20 fr. pour le *Dictionnaire de Bretagne*. La première édition de cet ouvrage (1778, 4 vol. in-4°) n'est guère demandée ; quand elle est en bon état et non rognée, elle peut encore valoir une quinzaine de francs pour les amateurs qui collectent toutes les *bretonneries*.

On sait, d'ailleurs, que ce *Dictionnaire de Bretagne*, tant l'ancienne édition que la nouvelle, est un des ouvrages de ce genre les plus mal faits ou, si l'on veut, les plus inégalement faits qui existent. Nulle critique, mais un amas de renseignements de tout genre, bons, mauvais, clairs, confus, dont il est souvent fort difficile de retrouver la source. Ouvrage enfin dont on ne peut guère se passer, mais dont on ne doit user qu'en le contrôlant, pour ainsi dire, pied à pied.

V

Passons à l'histoire ecclésiastique. En ce genre, pour la Bretagne, les deux premiers ouvrages nécessaires, et qu'on peut appeler classiques, sont les *Vies des Saints de Bretagne* du P. Albert Le Grand (1537), et les *Vies des Saints de Bretagne* de Dom Lobineau.

Il existe trois éditions d'Albert Le Grand : 1637, Nantes ; 1659

et 1680, Rennes ; toutes trois in-quarto. Jusqu'en 1789, de tous les livres bretons, celui-ci a été certainement le plus lu en Bretagne, le plus feuilleté par tout le monde, hommes, femmes et enfants ; plus que tout autre, il a contribué à maintenir le peuple de notre province catholique et breton toujours ! Avec cela, le style naïf et charmant qui fait du P. Albert, une sorte de La Fontaine de la légende. En voilà plus qu'il n'en faut pour rendre ce livre très recherché. Mais il a porté la peine de son extrême popularité ; il est rare d'en trouver des exemplaires tout à fait complets, où il ne manque aucun feuillet, ni vers la fin, à la table, ni dans les pièces liminaires du commencement. Il faut donc ici compter même avec les exemplaires légèrement incomplets, pourvu toutefois que cette défectuosité n'atteigne point le corps de l'ouvrage, c'est-à-dire, la Vie des Saints et le Catalogue des évêques de Bretagne.

La 1^{re} et la 3^e édition sont les plus recherchées, celle-ci parce qu'elle est la plus complète, celle-là parce qu'elle est la plus ancienne et de beaucoup la mieux imprimée. M. F. Sacher cote la 3^e 60 à 70 fr., la 1^{re} 40 à 45 fr. Cette différence ne nous semble pas justifiée, attendu que les exemplaires de la 1^{re}, surtout complets, sont beaucoup plus rares que ceux de la 3^e. Nous croyons que l'une comme l'autre, à l'état complet, vaut environ 50 fr., et la 2^e édition 30 à 40. Pour les exemplaires sans titre, ou légèrement incomplets, il faut diminuer de moitié.

M. de Kerdanet a donné en 1837, à Brest, une nouvelle édition in-4^e de l'ouvrage d'Albert Le Grand ; malheureusement il n'a pas reproduit le Catalogue des évêques, qui abonde en renseignements historiques. Cette édition n'en a pas moins une valeur propre, en raison des notes et additions importantes du nouvel éditeur, entre autres le *Pèlerinage du Folgoët* et l'Histoire des sanctuaires de la Vierge dans le pays de Léon, du P. Cyrille Pennec. On peut payer ce livre 10 à 15 fr.

La matresse-pièce de l'histoire ecclésiastique de notre province, c'est l'in-folio publié par Lobineau en 1725, aussi sous le titre de *Vie des Saints de Bretagne*, et qui, outre ses autres mérites, offre,

en tête de son épître dédicatoire, une gravure en taille-douce, représentant très clairement, très fidèlement, la disposition des Etats de Bretagne en séance solennelle. Il y a vingt ans, ce volume se vendait couramment 25 fr. ; aujourd'hui (comme le dit M. F. Sacher) son prix s'élève d'habitude de 30 à 35.

Il y a quelque quarante ans, M. l'abbé Tresvaux, chanoine de Paris, très distingué comme bibliophile et amateur d'histoire de Bretagne, publia, en six volumes in-8°, ce qu'il appela une nouvelle édition des *Vies des Saints de Bretagne* de Lobineau. C'est bien plutôt un ouvrage nouveau. On y trouve, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, un assez grand nombre d'articles sur des prêtres et autres personnes distinguées par leur piété, dont Lobineau ne dit mot. Le tome VI donne le Catalogue des évêques et des abbés de Bretagne, de D. Morice, continué jusqu'à la Révolution. Toutes ces additions sont excellentes et donnent à l'ouvrage une valeur propre.

Ce qui vaut moins, même ce qui ne vaut rien, c'est que, pour les saints antérieurs au IX^e siècle, M. Tresvaux s'est avisé de refaire le texte des articles de Lobineau, de façon à le mettre en harmonie avec le système historique qui admet, pour premier roi de notre Bretagne, Conan Mériadec, et après lui toute la dynastie conanienne : système absolument repoussé, réfuté par Lobineau. C'est donc là une altération radicale, nous serions tenté de dire, une adultération du livre de celui-ci, perpétrée par le docte et pieux chanoine dans les meilleures intentions et de la meilleure foi du monde, mais qui — quoi qu'il en puisse être, et quoi qu'en puisse dire le titre — fait de son travail tout autre chose qu'une seconde édition de Lobineau. Tels qu'ils sont, les six volumes de l'abbé Tresvaux nous semblent bien payés 15 à 20 francs.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(A suivre).

MÉLANGES.

Le 17 juin, ont eu lieu en l'église de Pluneret, près Sainte-Anne d'Auray, les funérailles de M^{sr} de Ségur, ce saint prélat, qui consacra sa vie au salut des petits et des humbles.

Après la messe, célébrée par M. le recteur, M^{sr} l'évêque de Vannes a donné l'absoute. Quarante jeunes gens portaient des couronnes de fleurs et de perles, envoyées par les membres des œuvres dirigées et soutenues par M^{sr} de Ségur.

Les cordons du poêle étaient tenus par M^{sr} Sauvé, chanoine des diocèses de Laval et d'Angers, recteur de l'Université catholique d'Angers ; M^{sr} de Couëtus, prélat de la Maison de Sa Sainteté ; M. le comte de Monti de Rezé et M. le comte de Lambilly. Le deuil était conduit par MM. le marquis Anatole de Ségur, le comte Edgar de Ségur-Lamoignon, Armand Fresneau, sénateur, son fils et son frère. Près du cercueil, se tenaient M. Diringer, secrétaire particulier de M^{sr} de Ségur, et le fidèle Methol, son valet de chambre.

— Le 19 juin, la ville de Lorient avait la douleur d'assister aux obsèques de son vénérable curé-archiprêtre, M. l'abbé Charil de Ruillé, vicaire général, ancien supérieur du Petit-Séminaire, chanoine honoraire de Rennes et de Nantes et chevalier de la Légion d'honneur. A la fin de l'office, M^{sr} l'évêque de Vannes a prononcé une touchante allocution dans laquelle il a dignement loué l'intelligence, la charité et le zèle de ce prêtre accompli. — M. l'abbé Charil avait 81 ans.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres vient de décerner le premier prix Gobert, de dix mille francs, à M. Ant. Dupuy, de la Faculté des Lettres de Rennes, pour son *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, ouvrage que notre livraison de janvier recommandait à nos lecteurs.

— Le congrès archéologique de France tiendra cette année sa 48^e session en Bretagne. Il s'occupera des monuments mégalithiques, pour la conservation desquels une somme avait été demandée au budget des monuments historiques.

Il est important pour notre histoire nationale de ne pas laisser détruire les derniers monuments celtiques, et il faut sauver notamment ce qui reste des alignements de Carnac, qu'on a détruits à moitié depuis 40 ans.

Le congrès s'ouvrira à Vannes, le 28 juin, et durera jusqu'au 3 juillet.

— La statue de S. Em. le cardinal Saint-Marc, destinée à être placée dans la métropole de Rennes, a été commandée à M. Valentin.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ASSOCIATION BRETONNE. AGRICULTURE. 23^e session, tenue à Quintin en 1880. Comptes rendus et procès-verbaux. In-8^o, XLIV-169 p. Saint-Brieuc, lib. Prud'homme,

CÉSAR ET LES VÉNÈTES, par René Kerviler, In-12, 21 p., Paris, lib. de la Société bibliographique.

Extrait des *Questions controversées de l'histoire et de la science*, 2^e série.

DEFFAICTE (LA) DES TROUPES DE MONSIEUR DE SOUBIZE ET DE LA CRESSONNIÈRE son lieutenant par le sieur des Roches-Baritaud, es pais du bas Poictou. Ensemble la mort dudit sieur de la Cressonnière et de plusieurs autres rebelles à Sa Majesté. Avec la vraye relation de tout ce qui s'est passé en icelle tant d'une part que à autre. — A Paris, de l'imprimerie de Julien lacquin, rue de la Harpe. 1622. Avec permission. Broch. in-32 raisin, 16 p. réimprimée à Nantes, par Vincent Forest et Emile Grimaud, le 5 mai 1884.

Tirée à 200 ex. numérotés, cette brochure se vend 1 fr. 50, au profit du Denier de Saint-Pierre. S'adresser à M. Claude de Moiti de Rezé, 3, quai Ceineray, à Nantes.

DOUBLE (LA) ÉPREUVE, comédie en 1 acte; par J.-L. de la Monneraye. In-18, 23 p. Lorient, lib. Chamillard.

ÉMIGRATION ET CHOUANNERIE. — Mémoires du général Bernard de la Frépeolière, complétés par son petit-fils. — Eau-forte de P. Martial. — Paris, P. Jouast, librairie des Bibliophiles, 1 vol. gr. in-8^o, 375 p. 8 fr.

GÉNIE DU CHRISTIANISME; par Châteaubriand. Edition revue pour la jeunesse, par l'abbé J... In-8^o, 206 p. Limoges, lib. E. Ardant.

INONDATION (UNE) DE LA LOIRE, épisode (en vers); par Eugène de Kerlizon, conservateur adjoint du Musée archéologique de Nantes. In-8^o, 4 p. Vanves, imp. Galles.

PRIMEVÈRE (poème); par Louis Tiercelin. In-18, 88 p. Paris, libr. Lemerre..... 2 f.

RECIT VÉRITABLE DE CE QUI S'EST PASSÉ A BLAVET, MAINTENANT DIT LE PORT-LOUYS, entre Monseigneur le duc de Vendôme, et le sieur de Soubize. Avec la sortie dudit sieur de Soubize hors de Blavet, et sa retraite sur la Mer. — A Paris, chez Jean Martin, rue de la vieille Bouclerie à l'Escu de Bretagne. M. DC XXV.

Cette broch. in 12, 16 p., réimprimée à Nantes, par Vincent Forest et Emile Grimaud, à 200 ex. numérotés, se vend 1 fr. 50, au profit du Denier de Saint-Pierre. S'adresser à M. Claude de Moiti de Rezé, 3, quai Ceineray, à Nantes.

ROMAN (LE) CACHÉ, par Alfred de Coucy. In-18 Jésus, 472 p. Paris, Firmin Didot, rue Jacob 56.

VIE DE M^r JOSEPH CHAUVEAU, ÈVÊQUE DE SÉBASTOPOLIS, VICAIRE APOSTOLIQUE DU THIBET; par M. l'abbé Ferdinand Baudry, curé du Bernard. In-12, 212 p. et portrait. Leçon, imp. V^o Bideaux et fils.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUARANTE-NEUVIÈME

ANNÉE 1881. — PREMIER SEMESTRE

JANVIER

Etat du diocèse de Nantes, en 1790, par M. l'abbé P. Grégoire....	5
La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IV ^e cardinal de Rohan (1734-1803) (suite), par M. René Kerviler.....	22
Bénédictins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880) (suite), par le R. P. Flavien de Blois.....	39
Charles de Carestiemblo, nouvelle (suite), par M ^{me} A. Fabry.....	51
Le rossignol et le hibou, — le chêne et le lierre, fables, par M. l'abbé Lamontagne.....	61
Contre la musique, par M. l'abbé J. Dominique.....	65
Notices et comptes rendus. — Histoire de la réunion de la Bretagne à la France, par M. Ant. Dupuy — L'âme de la littérature par M. A. Jeannard du Dot. — Le Père Louis Marquet, du P. V. Alet, par M. l'abbé J. Dominique.....	75
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	83
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	88

FÉVRIER

Biographies vendéennes. — M ^{re} Coupperie, évêque de Babylone, par M. C. Merland.....	89
La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IV ^e cardinal de Rohan (1734-1803) (suite), par M. René Kerviler.....	106
Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880) (suite), par le R. P. Flavien de Blois.....	122
Poésie. — La Roscof, par M. Emile Bouchaud.....	138
Charles de Carestiemblo, nouvelle (suite), par M ^{me} A. Fabry.....	141
L'âme de la littérature, par M. Eugène de la Cournerie.....	160

Notices et comptes rendus. — <i>Les Haches à tête de la Bretagne et du Bocage</i> , de M. <i>Pitre de Lisle</i> , par M. <i>René Kerviler</i> . — <i>Le Jardin des Rêves</i> , poésies, par M. <i>Laurent Tailhade</i> . — M. <i>Miln</i> , par M. <i>Henri Finistère</i> . — M. l'abbé de <i>Geslin</i> . — <i>Le désastre des Sables et du Croisic</i>	168
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	176

MARS

Biographies vendéennes. — M ^{sr} <i>Coupperie</i> , évêque de <i>Babylone</i> , (suite), par M. <i>C. Merland</i>	177
La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IV ^e cardinal de <i>Rohan</i> (1734-1803) (suite), par M. <i>René Kerviler</i>	192
Les Capucins de l'Ermitage de <i>Nantes</i> (1529-1880) (suite), par le <i>R. P. Flavien de Blois</i>	200
Poésie. — Nos Poètes, par M. <i>Vincent Audren de Kerdré</i>	216
Charles de <i>Carestiemb</i> , nouvelle (suite), par M ^{me} <i>A. Fabry</i>	221
Notices et comptes rendus. — <i>A Dieu va!</i> de M. <i>Pierre-Jean</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i> . — <i>Bibliographie de la Bretagne</i> , de M. <i>F. Sacher</i> , par M. <i>René Kerviler</i> . — <i>Le roman de Paquette</i> , de M. <i>Loïc Petit</i> , par M. <i>Arthur de la Borderie</i> . — M. <i>Drouyn de Lhuys</i> , par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	238
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	256

AVRIL

Biographies vendéennes. — M ^{sr} <i>Coupperie</i> , évêque de <i>Babylone</i> , (fin), par M. <i>C. Merland</i>	257
La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IV ^e cardinal de <i>Rohan</i> (1734-1803) (suite), par M. <i>René Kerviler</i>	278
Charles de <i>Carestiemb</i> , nouvelle (suite), par M ^{me} <i>A. Fabry</i>	293
Poésie. — <i>Varia</i> , par M. <i>Hippolyte Minier</i>	309
Les Capucins de l'Ermitage de <i>Nantes</i> (1529-1880) (suite), par le <i>R. P. Flavien de Blois</i>	313
Notices et comptes rendus. — <i>Fables</i> , 2 ^e édition, par M. <i>F. Longuecand</i> . — M. <i>Jules Noël</i> . — L'abbé <i>Yves Moëlle</i> . — Séance de la Société des Bibliophiles Bretons.....	329
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	336

MAI

Les Capucins de l'Ermitage de <i>Nantes</i> (1529-1880) (suite), par le <i>R. P. Flavien de Blois</i>	337
Charles de <i>Carestiemb</i> , nouvelle (fin), par M ^{me} <i>A. Fabry</i>	358

TABLE GÉNÉRALE

495

Poésie. — L'âme d'une mère, par M. <i>Raymond du Doré</i> , — Le clocher de Strasbourg, par M. <i>Joseph Rousse</i>	376
La Bretagne à l'Académie française. — XI. Le Prince Louis, IV ^e cardinal de Rohan (1734-1803) (suite), par M. <i>René Kerviler</i>	382
Notices et comptes rendus. — <i>Littérature orale de la Haute-Bretagne</i> , de M. Paul Séhillot, par M. <i>Olivier de Gourcuff</i> . — <i>Saint-Nazaire</i> , de M. Georges Bastard.....	399
Chronique. — Les fêtes des 7 et 8 mai à Saint-Nazaire, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	408
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	416

JUN.

Pierre et Paul, par M. Alfred de Courcy.....	417
Etudes historiques sur la Bretagne. — La Commanderie du temple de la Guerche, par M. l'abbé Guillotin de Corson.....	442
Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880) (suite), par le R. P. Flavien de Blois.....	456
Souvenirs des guerres de Vendée. — La prise de Charette, détails inédits, par M. G. Merland.....	466
Poésie. — Un rêve, par M. Emile Grimaud.....	468
Notices et comptes rendus. — <i>Galerie bretonne historique et littéraire</i> , de M. Arthur de la Borderie, par M. L. de Kerpénic. — <i>Valentin Courart</i> , de MM. René Kerviler et Ed. de Barthélemy, par M. Joseph Rousse. — M. Benjamin Fillon, par M. l'abbé du Tressay.....	470
Causerie bibliographique. — Du prix actuel des livres bretons, par M. Arthur de la Borderie.....	483
Mélanges.....	491
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	492

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Etat du diocèse de Nantes en 1790, par M. l'abbé *P. Grégoire*, 5-21. — Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880), (suite), par le R. P. *Flavien de Blois*, 39-50, 122-137, 200-215, 313-328, 337-357, 456-465.

HISTOIRE

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — La commanderie du Temple de la Guêrche, par M. l'abbé *Guillot*, 442-455.

BIOGRAPHIE. — M. le marquis de Tinguy, 86-87. — M. F. Thibault de la Guichardière, 87. — M. l'abbé J.-M. *Flohy*, 87. — M^{re} Coupperie, évêque de Babylone, par M. C. *Merland*, 89-105, 177-191, 257-277. — M. *Miln*, par M. *Henri Fimistère*, 173-175. — M. l'abbé de Geslin, 175. — M. *Drouyn de Lhuys*, par M. *Eugène de la Gournerie*, 253-255. — M. *Jules Noël*, 330-331. — M. l'abbé *Yves Moëho*, 331-333. — M. *Félix Martineau*, 415. — M. le général *Haina du Fretay*, 415. — M. *Benjamin Fillon*, 415, 476-482.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, par M. *Ant. Dupuy*, 75-77. — *Les Haches à tête de la Bretagne et du Bocage*, de M. *Pitre de Lisle*, par M. *René Kerviler*, 168-170. — *A Dieu vat!* de M. *Pierre-Jean*, par M. *Eugène de la Gournerie*, 238-243. — *Saint-Nazaire*, par M. *Georges Bastard*, 405-406.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. *Louis de Kerjeun*, de janvier, 83-87; — de mai (les fêtes des 7 et 8 mai 1881 à Saint-Nazaire), 408-415. — Le désastre des Sables et du Croisic, 175. — Séance de la Société des Bibliophiles Bretons, 333-335.

LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — Charles de Carestiemble, par M^{me} *A. Fabry*, 51-60, 141-159, 221-237, 293-308, 358-375. — Pierre et Paul, par M. *Alfred de Courcy*, 417-441. — Souvenirs des guerres de la Vendée : La prise de Charette, détails inédits, par M. C. *Merland*, 466-467.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — La Bretagne à l'Académie française : XI. Le Prince Louis, IV^e cardinal de Rohan (1734-1803), (suite), par M. René Kerviler, 22-33, 106-121, 192-199, 278-292, 382-398. — L'âme de la littérature, par M. Eugène de la Gournerie, 160-167.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *L'âme de la littérature*, par M. A. Jeanniard du Dot, 77-79. — *Le Père Louis Marquet*, du P. V. Alet, par M. l'abbé J. Dominique, 80-82. — *Le Jardin des Rêves*, poésies, par M. Laurent Tailhade, 170-172. — *Bibliographie de la Bretagne*, de M. F. Sacher, par M. René Kerviler, 244-249. — *Le roman de Pâquette*, de M. Loïc Petit, par M. Arthur de la Borderie, 249-253. — *Fables*, 2^e édition, par M. Longuécand, 329-330. — *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, de M. Paul Sébillot, par M. Olivier de Gourcuff, 399-405.

POÉSIE

Le Rossignol et le Hibou, — le Chêne et le Lierre, fables, par M. l'abbé Lamontagne, 61-64. — La Roscof, par M. Emile Bouchaud, 138-140. — Nos poètes, par M. Vincent Audren de Kerdré, 206-220. — Varia, par M. Hippolyte Minier, 309-312. — L'âme d'une mère, par M. Raymond du Doré, 376-379. — Le clocher de Strasbourg, par M. Joseph Rouse, 380-381. — Un rêve, par M. Emile Grimaud, 468-469.

BEAUX-ARTS

Contre la musique, par M. l'abbé J. Dominique, 68-74.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie bretonne et vendéenne, 88, 176, 256, 336, 416, 491. — Causerie bibliographique : du prix actuel des livres bretons, par M. Arthur de la Borderie, 483-490.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEUR .

- AUDREN DE KERDREL (Vincent). — Nos poètes, 216-220.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — *Le roman de Pâquette*, par M. Loïc Patit, 249-253. — Du prix actuel des livres bretons, 483-490.
- BOUCHAND (Emile). — *La Roscof*, poésie, 138-140.
- DE COURCY (Alfred). — *Pierre et Paul*, 417-441.
- DOMINIQUE (Abbé Jules). — *Le Père Louis Marquet*, par le P. V. Alet, 80-82. — Contre la musique, 65-74.
- DU DORÉ (Raymond). — *L'âme d'une mère*, poésie, 376-379.
- FABRY (M^{me} Alexandre). — *Charles de Carestiemblo*, nouvelle, 54-60, 141-159, 221-237, 293-308, 358-375.
- FINISTÈRE (Henri). — M. Miln, 173-175.
- FLAVIEN DE BLOIS (R. P.). — Les Capucins de l'Ermitage de Nantes (1529-1880), (suite), 39-50, 122-137, 200-215, 313-328, 337-357, 456-465.
- DE GOURCOFF (Olivier). *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, par M. Paul Sébillot, 399-405.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — *L'âme de la littérature*, 160-167. — *A Dieu va!* par M. Pierre-Jean, 238-243. — M. Drouyn de Lhuys, 253-255.
- GRÉGOIRE (Abbé Pierre). — Etat du diocèse de Nantes en 1790, 5-21.
- GRIMAUD (Emile). — *Un rêve*, poésie, 468-469.
- GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — *La commanderie du Temple de la Guerche*, 442-455.
- DE KERJEAN (Louis). — *Chronique de Janvier*, 83-87, — de mai, 408-415.
- KERVILER (René). — *La Bretagne à l'Académie française : XI. Le Prince Louis, IV^e cardinal de Rohan (1734-1803) (suite)*, 22-38, 106-121, 192-199, 278-298, 382-398. — *Les Haches à tête de la Bretagne et du Bocage*, par M. Pitre de Lisle, 168-170. — *Bibliographie de la Bretagne*, par M. Sacher, 244-249.

- LAMONTAGNE (Abbé Hippolyte). — Le Rossignol et le Hibou; le Chêne et le Liège, fables, 61-64.
- LARVORRE DE KERPENIC. — *Galerie bretonne historique et littéraire*, par M. A. de la Borderie, 470-473.
- MERLAND (Constant). — *Mér Couppénié, évêque de Babylone*, 89-105, 177-191, 257-277. — *Souvenirs des guerres de Vendée : la prise de Charette*, 466-467.
- MINIER (Hippolyte). — *Varia, poèmes*, 309-312.
- ROUSSE (Joseph). — Le clocher de Strasbourg, 380-381. — *Valentin Conrart*, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy, 473-476.
- DU TRESSAY (Abbé). — M. Benjamin Fillon, 476-482.
-

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

- A Dieu vat!* par M. Pierre-Jean, 238-243.
Ame (l') de la littérature, par M. A. Jeanniard du Dot, 77-79, 160-167.
Bibliographie de la Bretagne, par M. F. Sacher, 244-249.
Bretagne (la) artistique, pittoresque et littéraire, 84-86.
Contre la musique, par M. Victor de Laprade, 65-74.
Fables, 2^e éd., par M. F. Longuécand, 329-330.
Galerie bretonne historique et littéraire, par M. Arthur de la Borderie, 469-473.
Haches (les) à tête de la Bretagne et du Bocage, par M. Pitre de Lisle, 168-176.
Histoire de la Réunion de la Bretagne à la France, par M. Ant. Dupuy, 75-77.
Jardin (le) des Rêves, poésies, par M. Laurent Tailhade, 170-172.
Littérature orale de la Haute-Bretagne, par M. Paul Sébillot, 399-405.
Michel Marion, par M. le C^{te} de Saint-Jean, 415.
Père (le) Louis Marquet, par le P. V. Alet, 80-82.
Roman (le) de Pâquette, par M. Loïc Petit, 249-253.
Saint-Nazaire, par M. Georges Bastard, 405-406.
Valentin Conrart, par MM. René Kerviler et Ed. de Barthélemy, 473-476.

FIN DU TOME QUARANTE-NEUVIÈME.



